UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali31pari

LE

Mouvement Socialiste

III^e^ SÉRIE

Le

Mouvement Socialiste

Revue de critique sociale, littéraire et artistique

Direction : HUBERT LAGARDELLE

Rédaction : J.-B. SÉVERAC | Administration : Gaston LÉVY

QUATORZIÈME ANNÉE

Janvier - Juin 1912

TOME XXXI de la COLLECTION

PARIS
M. GIARD & E. BRIÈRE, Libraires-Éditeurs
16, rue Soufflot et 12, rue Toullier.
1912

Le Mouvement Socialiste

Tome XXI. — N° 237. Janvier 1912.

La Vie chère et le Capitalisme

I. — LES EXPLICATIONS ORTHODOXES

1° L'Economie politique soupçonnée. — Selon Marx, l'économie politique classique date du temps où la lutte des classes, sous sa forme consciente, faisant défaut, le théoricien pouvait faire preuve d'une certaine objectivité et n'avait pas besoin de se préoccuper si sa thèse portait atteinte à des intérêts établis.

On voit que cette période est aujourd'hui terminée. Le phénomène du renchérissement, particulièrement grave en ce qui concerne les objets de consommation populaire, a trouvé les économistes disposés à l'atténuer ou à l'expliquer d'une façon artificielle et déloyale ; on peut dire que l'actuel phénomène du renchérissement n'offre aucune difficulté à être interprété d'une manière exacte et précise, et que la science économique n'a pas eu besoin pour le comprendre de se livrer à des recherches ardues et compliquées.

Les économistes cependant font à qui mieux mieux pour cacher la vérité.

Les théorèmes les plus certains qu'ils enseignent de leur chaire n'ont plus aucune valeur pour eux lorsqu'ils peuvent servir à comprendre notre phénomène.

De là ces deux conclusions que le phénomène du renchérissement général des prix a une grave signification pour la société capitaliste ; ensuite que les économistes ont renoncé depuis longtemps à la recherche objective de la vérité, pour n'être plus que les serviteurs à gages du capital.

Or je me propose de démontrer que les lois économiques les plus connues nous permettent d'apprécier exactement le phénomène du renchérissement général

des prix. Je n'aurai aucune difficulté à tirer de cette démonstration une preuve assez probante de la valeur qu'il faut désormais attribuer à l'économie académique et universitaire, qui devient chaque jour plus incapable de cacher ses préférences de classe.

Cet épisode vaudra pour nous convaincre que les saines vérités de la science ne peuvent plus trouver asile que dans l'enseignement libre ou dans la classe ouvrière.

2° *Explications monétaires, douanières et fiscales.* — Les économistes, ayant à expliquer, sans porter atteinte aux intérêts capitalistes, ce phénomène, ont successivement, séparément ou conjointement attribué le renchérissement à trois espèces de causes : monétaires, douanières et fiscales.

Dans l'ordre des causes monétaires, ils ont observé qu'avec la production accrue des métaux précieux, la diminution du coût de leur production, avec l'avilissement du pouvoir de l'argent, le prix des choses, selon une loi monétaire élémentaire, a augmenté.

On doit donc contester l'actuelle gravité du phénomène, car, si le renchérissement est dû à des causes monétaires, celles-ci ne changent pas, au fond, la situation du consommateur.

Il est vrai que mieux vaudrait que même ce déséquilibre monétaire n'existât pas ; mais l'unique moyen pour l'éliminer est l'adaptation progressive aux nouveaux prix des choses. Nous nous habituons peu à peu à la nouvelle situation. Les salaires, si hésitants que soient leurs mouvements, finiront par s'adapter aux nouvelles conditions de vie, et tout reviendra à être comme avant. Heureux raisonnement, rose et plein de douceur, auquel on ne peut rien opposer, sinon son arbitraire.

Comment parler de l'avilissement du pouvoir d'achat de l'argent, lorsque le taux de l'escompte est tellement élevé et qu'on observe que depuis quelque temps les taux de l'intérêt commencent à monter ?

Le capital argent n'a jamais été si cher.

Pendant que, d'habitude, le taux de l'escompte diminue pendant l'hiver, la Banque d'Angleterre a attendu cette année le mois de janvier pour le ramener au niveau courant.

Les détenteurs de l'argent montrent d'ailleurs leur prudence par l'élévation du taux des reports, par la rareté des affaires et la tendance de la Bourse à traiter avec peu de sympathie les titres publics.

En définitive, au moment où je vous parle, les *consolidés* anglais baissent à la Bourse de Londres, ce qui serait inexplicable si l'argent était tellement abondant.

Mais il y a plus. Une hausse ou une baisse des prix pour des raisons monétaires n'impliquent pas un motif identique de hausse ou de baisse ; et si, comme nous voyons aujourd'hui, ce motif identique n'existe pas, ne faut-il pas en conclure que la raison monétaire qu'on invoque n'a guère d'importance? Comment d'ailleurs expliquer le malaise de certaine classe de consommateurs, par rapport à certaine autre, si on attribue la hausse des prix à une cause monétaire, puisqu'une cause monétaire, en changeant en même temps tous les prix, ne modifie pas la position des diverses classes ? Mais ce serait faire trop d'honneur à la thèse monétaire que de la discuter en détail ? Elle n'est au fond qu'un artifice d'avocat pour blâmer l'agitation ouvrière contre le renchérissement.

3° La douane et le fisc absous. — Les économistes libéraux et les agitateurs démocrates sont tombés d'accord pour dénoncer la douane et le fisc comme les causes de l'augmentation des prix. « Ne vous l'avions-nous pas assez dit ? hurlent les apôtres du libre échange, « que toute protection douanière ne peut que détruire la richesse, et que la destruction systématique de la richesse par le protectionnisme tarit les sources de la production, provoque le déséquilibre entre l'offre et la demande. De sorte que les prix doivent forcément augmenter ».

L'agitation démocratique prend au mot le loup capi-

taliste, masqué, à l'occasion, en apôtre de la liberté. « Mais ne voyez-vous pas — s'écrie l'agitateur démocrate — que nous avons avec nous la Science ? » Le loup capitaliste est heureux de cette trouvaille. Il parvient ainsi à faire prendre au sérieux sa *Science*, et à faire du même coup adopter son miraculeux remède. « A bas le droit de douane », crie-t-on, et la bonne cible est toute trouvée : le droit sur le grain.

Une question d'abord. Le renchérissement est-il un phénomène propre aux pays à régime protectionniste ou leur est-il commun avec les pays à régime libéral ?

Ne se produit-il que pour les seules denrées protégées ou bien frappe-t-il aussi celles qui ne sont pas protégées ? Mais si le phénomène du renchérissement est commun aux pays libéraux et aux pays protectionnistes, aux denrées frappées de droits d'entrée et à toutes les autres, pourquoi accuser le protectionnisme d'être la cause du renchérissement ? A dire vrai, le protectionnisme en a tant fait, que le charger d'un crime dont il est innocent serait faute légère. Si par exemple on pouvait supprimer ou diminuer la taxe sur le pain. Le protectionnisme convaincu du renchérissement, pour moi, je n'en prendrais pas le deuil, bien que je sache le protectionnisme innocent à ce point de vue ; mais je craindrais d'autres effets regrettables de sa disparition immédiate.

Mais une école n'est pas une tribune populaire où il soit permis de recourir, en vue du résultat à obtenir, à des raisons fausses ou seulement invoquées pour les besoins de la cause.

L'école doit être faite pour une recherche indépendante, et je ne puis vraiment me décider de cette place à prononcer un verdict de condamnation contre le protectionnisme innocent.

Dans la rue ce serait autre chose. Là, il n'y a que l'effet à produire qui compte, et je ne me scandalise pas si, pour y arriver, on charge les couleurs et on force la note. Moi aussi, je suis peintre !

Il en va tout autrement du fiscalisme considéré en lui-même. J'irais jusqu'à dire qu'il n'entre pas pour beaucoup, comme cause immédiate, dans le phénomène du renchérissement. Si, en Europe, la politique de dégrèvement n'a pas pour l'instant chance de succès, il est cependant vrai que les impôts n'ont pas augmenté dans ces dix dernières années, la seule période qui nous intéresse pour le phénomène du renchérissement. Certes l'Etat absorbe des sommes chaque jour plus considérables, mais cela est dû à l'augmentation de la richesse publique, qui, le taux de l'impôt restant immuable, fait augmenter les recettes de l'Etat.

Comme cause immédiate, le fiscalisme ne porte pas de responsabilité directe, mais l'insistance publique à l'accuser du phénomène n'est pas un indice à négliger. Le sentiment public se trompe bien rarement lorsqu'il s'agit de grands intérêts collectifs.

Nous avons ici un pressentiment, une trace, un soupçon qu'il ne faut pas laisser perdre. Vous verrez immédiatement tout ce que ce soupçon peut révéler. Mais il s'agit d'un indice indirect, qui ne prend de valeur que par le rapprochement d'autres indices.

Certes, lorsque la démocratie vulgaire affirme que l'on paie trop à l'Etat, et que, par conséquent, si l'on payait moins, le prix des choses diminuerait, elle réédite une de ces fameuses sottises qui l'ont rendue célèbre. Nous verrons plus loin que, même si le renchérissement peut être attribué à la fiscalité, il est à peu près impossible, sans changer les conditions de la société présente, de toucher au système actuel d'impôts. Ce qui peut sembler énigmatique, mais ne tardera pas à paraître évident.

4° Le « vrai » coupable : les hauts salaires. — Pour le moment, l'économie orthodoxe dispose de la plus jolie marotte pour détourner de la réalité l'attention de la classe ouvrière. La fable du loup et de l'agneau est une vieille trouvaille de la sophistique de classe.

Les travailleurs se plaignent que les conditions de la vie aient empiré à la suite du renchérissement, mais ils devraient se plaindre d'eux-mêmes, car si la vie est devenue plus chère, cela est dû à leur prétention de salaires toujours plus hauts. Les salaires augmentent et avec eux le coût de la vie. *Tu l'as voulu* ! L'entrepreneur a payé le plus gros salaire et il s'est rattrapé sur le consommateur, sur le travailleur, qui est en même temps le plus fort consommateur.

On dit que lorsque M. Nitti exposa cette thèse à la Chambre italienne, vive fut la joie des partis conservateurs. En réalité, M. Nitti voulait seulement se moquer de ses amusants collègues socialistes, atteints, comme dirait Marx, d'un incurable crétinisme parlementaire, qui par un simple ordre du jour prétendent réformer l'économie. Mais les partis conservateurs prirent la chose à la lettre, et leur conscience fut agréablement flattée à la pensée que les travailleurs étaient les vrais coupables !

Hélas ! si le renchérissement était dû aux salaires, les capitalistes auraient dû être les premiers à en supporter les conséquences. Lorsque les salaires augmentent et que les conditions de la production ne changent point, les profits devraient diminuer, car les prix plus hauts provoqueraient une diminution de la demande et par cela même la réduction des profits. Le dilemme est le suivant : ou bien les capitalistes n'augmentent pas les prix, et l'augmentation des salaires fait diminuer les profits ; ou bien les entrepreneurs augmentent leurs prix d'une somme équivalente à l'augmentation de salaire, et alors la demande se fait plus rare, les prix baissent, et les profits sont ramenés au niveau même où ils seraient descendus, si les entrepreneurs n'avaient pas tenté de faire payer au consommateur cette augmentation de salaire. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y aurait réduction des profits.

Mais la preuve définitive que le renchérissement n'est pas dû à l'élévation des salaires se trouve dans ce fait qu'au moment même où montaient les prix, augmentait aussi la rémunération du capital engagé dans les entre-

prises. Si le prix des choses augmente et qu'augmentent en même temps les profits du capital, n'y a-t-il pas là la preuve que le renchérissement n'est pas dû à un accroissement des salaires, mais à une cause tout à fait différente, et qui reste encore à dégager ?

Dans le *Vorwaërts* du 4 Février 1911, on citait les bilans de 871 Sociétés anonymes produisant des denrées alimentaires ; ces bilans nous ont appris que pendant l'année 1909-1910, au cours de laquelle le renchérissement s'aggrava de façon particulière, les profits capitalistes de ces entreprises grandirent également. Voici les chiffres :

	Nombre des Sociétés	Dividendes 1908-1909	Dividendes 1909-1910
	—	—	—
Comestibles (total)....	781	6,4	7,0
Brasseries.....	472	5,8	6,2
Moulins.....	58	5,7	6,4
Fabriques de sucre....	58	8,8	10,3
Autres.....	153	6,6	7,4

Si ces chiffres ne mentent pas, l'augmentation des prix n'a pas été accompagnée d'une diminution des profits, c'est même le contraire qui s'est produit. C'était d'ailleurs à prévoir. L'économie orthodoxe nous enseigne que les hauts salaires signifient production plus intensive, travail plus productif et revient moindre pour le capitaliste.

L'économie politique tire même parti de la thèse des hauts salaires pour démontrer que l'accroissement du bien-être de l'ouvrier est conciliable avec le maintien de la société capitaliste. Mais l'économie orthodoxe se trouve faible d'esprit, chaque fois que les intérêts capitalistes peuvent être compromis par l'adoption d'une théorie quelconque. Hier, la théorie des hauts salaires était en faveur, parce qu'elle démontrait qu'un niveau de prix plus élevé pour l'ouvrier peut très bien s'accorder avec l'existence de la forme capitaliste de production. Aujourd'hui, on la rejette, parce que les hauts salaires n'amènent pas du tout une élévation des frais

de main-d'œuvre, mais bien au contraire l'amélioration du travail, l'accroissement et le bon marché de produits, bénéfice à la fois pour la société et pour l'ouvrier.

II. — DE LA DÉPRESSION INDUSTRIELLE AU RENCHÉRISSEMENT

1° *La marche des prix depuis cinquante ans.* — Nous allons étudier maintenant le phénomène du renchérissement, en partant du phénomène opposé : celui des bas prix. Il est probable qu'ainsi, une partie de la vérité nous apparaîtra plus vite.

L'organisme économique n'est jamais à l'état de repos. Tour à tour, il est parcouru par des courants contraires. L'économisme orthodoxe s'arrête à cette constatation et croit avoir fait une grande découverte. Mais il s'agit précisément de comprendre comment se forme cette tendance à la hausse ou à la baisse. Nous verrons que cette recherche nous fait considérer des moments organiques de la vie de la société particulière qui existe aujourd'hui, la société capitaliste. L'économiste orthodoxe préfère un autre langage ; il pontifie solennellement au nom d'une société... qui est une pure métaphore.

Si nous prenons les 50 dernières années, nous voyons, *grosso modo*, que la marche des prix a été la suivante :

De 1860 à 1870, la courbe n'a pas un caractère déterminé ; les prix montent ou descendent capricieusement.

De 1870 à 1874, se produit une hausse rapide, due au plus grand nombre d'achats, destinés à compenser les destructions de la guerre franco-allemande. A partir de 1874, commence la baisse, précipitée jusqu'à 1880, plus lente, mais continue nette et persistante jusqu'en 1887. Rien ne semble pouvoir arrêter cette chute des prix. Et le cri habituel : « Où allons-nous ? » éclate de toutes parts.

Les socialistes proclament l'imminente catastrophe du capitalisme ; les industriels — de même qu'aujour-

d'hui les ouvriers pour le phénomène contraire — invoquent l'intervention du gouvernement. Après 1888, commence cependant l'assainissement. Jusque en 1890, les prix montent, puis restent stationnaires pendant quelques années ; ils commencent à augmenter, s'arrêtent, montent à nouveau. C'est ainsi que depuis 1900 la hausse est décisive, inexorable, inquiétante. (Voir pour l'histoire des prix dans les derniers 50 ans, les œuvres connues de Bowley, Jiffen, Hobson, et Denis).

L'importance du renchérissement est aujourd'hui marquée par les chiffres suivants :

	Nombre Indice 1 1901-1905	31 déc. 1910	31 janv. 1911
Céréales.....	500	536	548
Autres aliments, etc. des denrées coloniales surtout.....	300	336	342
Tissus.....	500	612	603
Minerais.....	400	418	423
Marchandises diverses, (bois, cuirs, pétroles, engrais naturels, etc...	500	601	601

Donc, en février 1911, la hausse des prix a continué dans l'ensemble, et ainsi le nombre indice le 5 janvier, s'est trouvé dépasser de 20 points celui de fin décembre 1910. L'augmentation porte sur un grand nombre de marchandises. Les céréales et, en général, presque toutes les denrées alimentaires, sauf la viande, ont légèrement augmenté. Le café cependant a subi une forte augmentation. Les tissus ont faibli ; les prix de la laine et du coton restent moins élevés ; la fonte a un peu baissé, pendant que l'étain s'est élevé à un prix très haut, supérieur de 30 0/0 à celui des 6 mois précédents. Le pétrole a diminué de valeur, le caoutchouc est normal et, dans l'ensemble, le groupe des marchandises diverses ne change pas.

Ces chiffres sont ceux de l'*Index Numbers* de l'*Economiste*.

2° *La dépression industrielle (1880-1887).* — Retournons un moment en arrière. Lorsque, en 1887 et 1888, la baisse des prix eut en fait son maximum, deux enquêtes officielles, celle du *Labour Office* de Washington et celle du Parlement anglais *(Commission of the depression of trade and industry)* cherchèrent à déterminer l'importance et les causes du phénomène. Par leurs contrastes, les résultats même de l'enquête peuvent éclairer le phénomène actuel. Elles concluaient 1° en admettant l'existence de phénomènes de surproduction ; 2° l'emploi excessif des capitaux dans les industries mécaniques ; 3° l'abaissement anormal des prix ; 4° la dépression générale. D. A. Wells *(Contemporary Review*, Juillet 1887) résumait ainsi les raisons qui font du machinisme la cause de la dépression industrielle : 1° une capacité plus grande de production ; 2° le perfectionnement des méthodes de distributions ; 3° une plus grande abondance de matière première. Mais Hobson, en étudiant le phénomène de la dépression industrielle, en attribue la responsabilité au capitalisme, en faisant remarquer que la dépression est d'autant plus forte, que le pays se trouve plus avancé dans la période de la grande industrie ; au contraire les pays qui en sont encore au stade du métier, ou bien échappent à la crise, ou bien en ressentent les effets par le contre-coup des pays avec lesquels ils sont en rapport d'affaires.

Entre 1880 et 1887, plus un pays avait vu se développer le machinisme, plus les fluctuations de prix y devenaient profondes et durables. Hobson signale que l'individualisme et la concurrence sont les causes de la dépression industrielle :

« On croyait jadis, écrit-il, que cette concurrence ardente, ce libre antagonisme des intérêts individuels pouvait engendrer l'harmonie, et que la volonté, obstinée et lucide, de chacun à poursuivre son intérêt individuel, était pour l'ordre industriel une base solide, qu'elle assurait d'ailleurs une réelle utilisation de la force de production de la société.

« Nous voyons maintenant qu'il n'en est pas ainsi, et que la faillite ne peut pas être due, principalement, à un manque de compréhension par les individus des moyens les plus aptes à servir leurs intérêts ; mais qu'elle provient au contraire du pouvoir donné à chacun, de tirer avantage de l'amélioration des méthodes de production, sans tenir compte des intérêts des autres individus, ni de ceux de la société. » (*The évolution of modern capitalism*, pages 108 et 109).

L'étude des phénomènes de la dépression industrielle, nous obligeait, en somme, à reconnaître que la cause se trouve dans la nature même du régime capitaliste, considéré comme un système qui n'a pas d'autre ressort que l'intérêt individuel en conflit souvent avec l'intérêt social.

3° *La chute des prix dans l'agriculture.* — La période de 1880 à 1890 est caractérisée par la baisse rapide du prix des produits agricoles. C'est à cette baisse que l'Europe occidentale doit l'adoption du système protectionniste.

Deux pays ont eu une influence décisive sur la formation des prix des produits agricoles : les Etats-Unis et la Russie. La concurrence des blés américains et des blés russes provoqua une forte dépression sur les marchés européens, partout les prix des céréales fléchirent.

C'est pendant ces années que la Russie et les Etats-Unis développèrent leur colossal réseau de chemins de fer. Les régions les plus éloignées des nôtres entrèrent de la sorte en concurrence avec les pays d'Europe. Le blé des coins les plus reculés de la Californie, de l'Arkansas, de la Virginie afflua aux portes de l'Atlantique, d'où les transatlantiques rapides les transportèrent en Europe. Le développement des moyens de transport maritimes et terrestres supprima les distances et l'Océan comme obstacles à la concurrence.

De même en Russie : le développement des voies ferrées, l'organisation du commerce des céréales, l'exploitation active des paysans permirent de déverser sur les

marchés de l'Occident les trésors de l'agriculture russe. Nos vieilles terres furent vaincues. Les produits de l'agriculture anémiée de l'Occident ne résistèrent pas au choc. Ce fut un cri de douleur de tous les intérêts agricoles atteints.

L'internationale verte, la terrible ligue des agrariens, imposa sa volonté à l'Europe. L'un après l'autre, les pays occidentaux renoncèrent au système libéral pour s'abandonner au protectionnisme ; l'Angleterre seule résista aux difficultés ; là, les industriels ne crurent pas qu'il était indifférent pour eux de rendre plus coûteuse la vie de leurs salariés : les *Trade Unions* auraient aussitôt imposé une augmentation de salaire. La noble philanthropie des libéraux anglais n'a pas d'autre signification.

Notez qu'aujourd'hui les prix augmentent et que l'Etat bourgeois proclame tristement son impuissance. Hier les prix diminuaient, mais l'Etat bourgeois ne s'abandonna pas au découragement. Il agit. Il imposa des droits. La vie renchérit.

En voici l'explication : c'étaient alors les capitalistes qui souffraient, aujourd'hui ce sont les travailleurs.

4° *Le renchérissement.* — Puis, ce fut la réaction. Peu à peu la demande augmenta, à mesure qu'augmentaient la population et les besoins. Le développement des voies ferrées des Etats-Unis et de la Russie ne produisit plus les mêmes effets. Toute la terre étant désormais exploitée, il était nécessaire d'adopter un système de culture intensive pour obtenir une plus forte production. Ce fut alors que certaines lois bien connues par les économistes commencèrent à entrer en vigueur. On sait que l'agriculture est soumise à une loi de limitation.

Le capital et le travail employés dans la culture de la terre, il en est quelquefois de même dans l'industrie, mais — il faut alors tenir compte d'autres facteurs de trouble — peuvent donner des revenus plus que croissants

ou proportionnels ; mais à un moment déterminé, commence à agir la loi des revenus décroissants, c'est-à-dire la loi qui veut que les mêmes unités de capital et de travail employées successivement à la culture de la terre donnent des revenus proportionnellement diminués. On dit que par les effets de cette loi l'agriculture fonctionne sous une loi de prix de revient croissant ; lorsque la demande augmente, le coût du produit augmente aussi, et avec lui le prix des denrées. Il est certain que le renchérissement dont nous nous plaignons aujourd'hui est dû à la loi des bénéfices décroissants aggravée ou déterminée par les exigences de la phase actuelle de la société capitaliste. Il nous paraîtrait singulier que les économistes, pour expliquer le renchérissement, eussent oublié la loi des revenus décroissants, si nous ne savions pas que ces messieurs ont l'habitude de distinguer les vérités de la chaire des vérités de la vie. C'est ainsi que l'économie qu'ils enseignent dans les chaires, n'est plus qu'une vaine nomenclature sans vie, de principes abstraits et de citations sans fin. L'économiste n'est qu'un serviteur du capital. Gare à lui, s'il se permettait de faire état de la thèse de la science « objective » en faveur des classes en lutte contre la forme actuelle de la société. Or la loi des revenus décroissants n'indique pas un fait « naturel », qui se vérifie en dehors de la société économique, et que celle-ci subit indépendamment de son organisation ; non seulement le capital crée les conditions générales au milieu desquelles agit la loi des revenus décroissants, mais on peut dire que ce sont ces exigences mêmes qui, dans la période historique que nous traversons, donnent vie à cette loi.

Or, si l'économie politique a décrété que tous les progrès des classes prolétariennes peuvent aller d'accord avec l'existence de la société capitaliste, comment pourra-t-elle nous faire connaître une cause du renchérissement qui amène le régime capitaliste tout entier en accusé devant le tribunal de la classe ouvrière ? Pendant la période des bas prix, la concurrence des entrepreneurs est

très grande, d'où le succès facile des ligues ouvrières. La diminution du prix de la vie amène l'économiste à nous vanter la parfaite élasticité du régime capitaliste, qui réalise un niveau de vie toujours plus élevé pour les ouvriers. La " Science " académique ne fait qu'amonceler statistiques sur statistiques, afin de démontrer que la loi de la misère croissante de l'ouvrier n'est qu'une perfide invention de Marx. Mais à peine le renchérissement apparaît-il, qu'un cri d'horreur s'échappe de toutes les poitrines. Joseph Chamberlain affirme qu'il y a en Angleterre, le pays où le capitalisme connaît le plus grand triomphe, treize millions d'hommes en train de mourir de faim et qui souffrent d'une alimentation insuffisante (Discours de Poeston, du 11 janvier 1905; voir le *Daily News*). Ce sont les trophées du capitalisme !

III. — LA CAUSE ET LE REMÈDE

1° La rente de monopole. — Il faut donc rechercher, dans le mécanisme de la société capitaliste, la cause première du renchérissement.

Par le fait même qu'il comporte d'innombrables contradictions, le capitalisme produit la hausse des prix et la misère des travailleurs, et cela par les mêmes moyens qui provoquèrent dans une autre période la surproduction et la crise générale. L'utilisation toujours plus complète de la terre, déterminée par l'accroissement de la demande des produits agricoles poussant à cultiver des terres de qualité toujours inférieure, élève le prix des denrées et marchandises dans lesquelles entrent, comme matière première ou secondaire, les produits de la terre. Mais il ne convient pas d'admettre que la loi qui provoque le renchérissement dérive d'une nécessité naturelle, indépendante de la forme historique de la société actuelle. Si la loi des revenus décroissants est une loi

naturelle de l'économie, dans le sens littéral de l'expression, c'est-à-dire préexistante et indépendante de toute forme sociale, le renchérissement est exaspéré par le fait historique de la propriété privée de la terre, qui permet au propriétaire de la terre la plus fertile de réaliser comme un bénéfice (rente) le prix de production le plus bas sur ses terres.

Supposons supprimée la propriété de la terre, et ce ne sera pas la terre de qualité inférieure qui règle le prix des denrées, mais un prix moyen, qui représente le produit de toutes les terres et de tous les coûts. Supposons trois terres produisant la même unité de denrées au coût de 7, 8 et 9. Les trois unités de denrées se vendront à un prix global de 27 ; le propriétaire de la première terre réalise un rente de 2 ; celui de la seconde, de 1, pendant que le troisième n'aura aucune rente, mais seulement le profit de son capital et les frais du travail. Si la terre était une propriété commune, les trois unités de denrées se vendraient au prix global de 24 et au prix unitaire de 8. On voit donc que le mécanisme de la propriété privée provoque un renchérissement de 1 sur chaque unité et de 3 sur l'ensemble.

Mais nous ne nous rendons pas compte ainsi de toute l'influence malfaisante de la propriété privée de la terre par rapport au renchérissement. En fait, nous partons de cette hypothèse que, sur la terre de qualité inférieure, il n'y a pas de rente à payer, et cette hypothèse nous montre assez bien toute la vérité, tant qu'il existe des terres libres, non encore soumises au revenu de la propriété privée. Cet état de choses dura tant que l'Amérique et la Russie ne se sentirent pas à la limite de leur production, et que leurs denrées affluèrent sur les marchés européens, les plus riches et les plus rémunérateurs.

La propriété privée de la terre est un puissant obstacle apporté à la production. En elle-même, elle n'est pas capable de créer la rente, mais elle peut très bien empêcher que toute la terre disponible ne soit cultivée, tant que le fermier n'acceptera pas de payer une rente. Même avant d'en arriver au moment où la demande des

produits rend inévitable le paiement au propriétaire de cette taille que l'on baptise rente, la propriété privée de la terre fait sentir sa mauvaise influence, en enlevant les terres à la culture et en raréfiant artificiellement les denrées. Quand cependant la demande accrue de produits oblige à utiliser jusqu'à ces terres, le produit reste grevé de tout le montant de la rente de monopole. Or, une telle augmentation de prix ne se produit pas seulement sur les terres mises en culture en dernier lieu, mais, en même temps, aussi sur les autres. Car, si le marché est disposé à subir le prix exigé par les denrées obtenues sur les terres de qualité inférieure, le propriétaire des terres meilleures empochera automatiquement, comme une rente (automatiquement) formée sur ses propriétés, le montant de la rente de monopole.

Et cela ne suffit pas. Quand l'appropriation des terres est complète, quand la terre constitue un monopole pour les propriétaires, ceux-ci, à l'abri même de ce monopole, forment de puissants syndicats qui en exagèrent les manifestations. Les fermiers ne se font plus concurrence, car ils savent que le marché absorbera tous leurs produits, et ils font des prix exceptionnels qui laissent de très larges revenus supplémentaires. Le reste est l'œuvre des revendeurs en gros et au détail ! Ainsi nous voyons comment grâce, à la propriété privée, la rente de monopole engendre une suite ininterrompue de maux, chèrement payés par le plus faible consommateur.

Ces phénomènes, que l'économiste trouve pleins de mystère, sont maintenant d'une parfaite clarté. Ce n'est pas seulement le prix des choses qui augmente, c'est aussi la rémunération du capitaliste qui croit. Si le renchérissement avait des causes monétaires, fiscales, ou s'il dépendait d'une meilleure répartition de la richesse au profit de la classe ouvrière, la simultanéité des deux faits serait inexplicable, parce que les premiers à être frappés par un renchérissement provoqué par de hauts salaires ou par des causes fiscales, devraient être les capitalistes. Au contraire, quand nous invoquons le mécanisme de la rente de monopole, tout devient clair.

Les hauts prix correspondent aux rentes plus élevées pour les propriétaires de terre et pour les classes qui participent à la production agricole.

Marx remarque que le rôle de la rente absolue est plus important encore dans l'industrie extractive proprement dite. Dans cette branche de la production, qui comprend de très nombreuses industries (pêche, mines, forêts etc.) l'action de la rente de monopole est encore plus forte et plus profonde. Aussi son influence sur le prix du produit est bien plus désastreuse. Aujourd'hui, les produits des industries extractives entrent comme matières premières (pensez au fer et au charbon) dans presque toutes les branches de la production et y apportent un élément particulier d'accroissement du prix. En somme presque toute l'industrie actuelle est dominée par les effets de la rente de monopole, tandis que cette rente est à son tour produite par l'action qu'exerce sur le processus économique la propriété privée de la terre, ressort caché de ce phénomène compliqué du renchérissement.

Maintenant l'augmentation de la rente des propriétaires et des autres intéressés à la production agricole et aux industries extractives, se résout en une demande plus considérable de produits destinés à la consommation des classes riches. Et ainsi une partie de ces bénéfices passe dans les poches des industriels. Ainsi les misères les plus aigues du peuples sont cause de l'enrichissement des classes plus favorisées. Comme le proclamait déjà la vieille sentence de Marx, la misère des uns est la condition de la richesse des autres. Le phénomène du renchérissement prépare une nouvelle renaissance des thèses marxistes, trop facilement abandonnées par le socialisme inculte et vulgaire, en faveur près de nos démocraties.

2° *L'impérialisme.* — Il s'agit maintenant de voir comment, au centre de ces phénomènes entremêlés, on rencontre les nécessités mêmes du capitalisme, et d'é-

viter l'erreur qui fait attribuer aux phénomènes fonciers une place qui ne leur appartient pas.

La production capitaliste exige, pour son plein développement, la grande industrie. Seule une production sur une vaste échelle permet les combinaisons les plus économiques et les plus fructueuses. Autrement dit, pour produire à bon marché, l'industrie capitaliste doit produire toujours en plus grandes quantités et, pour cela, elle doit être sûre d'écouler ses produits. C'est l'offre elle-même, dans cette phase de l'économie, qui domine la demande, c'est-à-dire la provoque, la suscite, la détermine. Fille du marché élargi, la grande industrie élargit toujours plus le marché, le crée même de toutes pièces et en révolutionne le fondement. L'Europe est devenue un champ trop restreint. La grande industrie transporte dans les pays d'Asie, encore au stade du métier, et sur les plages barbares d'Afrique, le terrain de la lutte commerciale.

Mais la grande industrie ne peut rendre tributaires l'Asie et l'Afrique que par la force. Si, comme le dit Machiavel, les prophètes armés réussissent seuls, de même, seule l'industrie appuyée sur la force militaire triomphe dans la lutte économique. Plus un pays est capitaliste, plus il est industrialisé, et plus il veut s'armer et s'arme. Ainsi le dédain des armes que manifestent aujourd'hui certains pays, est seulement une preuve de l'état de développement imparfait de leur capitalisme. L'économie contemporaine supporte allègrement les dépenses militaires, parce que les dépenses militaires ne sont plus désormais que des dépenses industrielles, un véritable emploi de capitaux sous forme militaire au profit du travail et de l'industrie.

Aujourd'hui, les petits pays industriels (Belgique, Hollande, Suisse) se trouvent en état manifeste d'infériorité économique en face des grands pays moins industrialisés (Italie, Russie, Autriche), parce que ces derniers peuvent disposer d'une force militaire, que les autres, malgré leur richesse, ne peuvent posséder. La période des guerres prochaines, qui sont sur le point

de commencer, verra la disparition des petits Etats, moins parce qu'à cause de leur petitesse ils feront les frais des guerres entre grandes puissances, que parce que ce n'est qu'en s'agrégeant à de vastes groupements qu'ils pourront espérer la victoire dans les luttes économiques.

Mais l'impérialisme (tendance à la domination économique par l'emploi de la force ou du prestige militaire) n'est pas une arme sans danger. Impérialisme signifie vastes armées, grandes flottes, importants réseaux ferrés, nombreuses lignes de navigation, armées de soldats et de fonctionnaires, arsenaux où se fabriquent des instruments sans utilisation industrielle, destinés à détruire et la vie et les choses, gaspillage sans profit (improductif), richesses enfouies dans des abîmes sans fond, encouragement formidable aux légions voraces des parasites militaires, bureaucrates, commerçants, journalistes, intellectuels. Impérialisme veut même dire plus. L'agriculture forcée poussée jusqu'aux dernières limites, les terres les plus stériles mises en culture, les mines les plus pauvres exploitées à l'extrême, les rivières mises à sac, la rente des monopoles créée, le renchérissement imposé, la misère inévitable des masses obligées de réduire leur consommation au-dessous du nécessaire. Dans son ascension prodigieuse vers la domination et la gloire, au moment d'atteindre ce sommet sous lequel s'ouvre l'abîme, le capitalisme impose aux multitudes une taille formidable.

Le renchérissement a deux faces : sur l'une le capitalisme rit dans la béatitude de son triomphe, sur l'autre on voit le frisson de la catastrophe prévue. Quand l'économiste, dans un timide essai de mépris des préjugés et d'objectivité accuse la fiscalité, il croit en vérité employer la parole professionnelle accoutumée contre les impôts excessifs et les charges trop lourdes : c'est sa mission ! Mais inconsciemment il fait plus : c'est le capitalisme qu'il accuse. Et pourquoi ? Parce que dans la phase posthume de son développement, quand le capitalisme penche vers l'impérialisme et en revêt les for-

mes, quand il se charge de galons et de fusils, il devient une formidable pompe aspirante. Les millions sont peu de choses ; les centaines de millions de contributions ne sont plus que jeux d'enfants ; les milliards ne se peuvent plus compter par unité ; l'Europe doit en lancer des centaines dans la gueule du monstre, pour alimenter sa constitution colossale. C'est fatal, inexorable. Le capitalisme aujourd'hui est surtout une machine dirigée vers la domination. Elle veut des armes, mais les armes exigent des impôts. Les taxes restent toujours insuffisantes. Attaquer la fiscalité, c'est donc attaquer le capitalisme. Aujourd'hui les apôtres de la renonciation et d'une satisfaction à peu de frais font rire. Ils croient blâmer les gaspillages et attaquent les bases mêmes de ce régime, dont ils célèbrent tous les avantages, c'est à dire les contributions improductives, qui sont les conditions de vie du capitalisme.

On comprend maintenant pourquoi l'opinion des conservateurs, vu l'état de choses présentes, se détourne avec effroi du phénomène du renchérissement. Le juger, c'est juger le capitalisme, c'est-à-dire le condamner. Et vous demandez cela aux conservateurs ? L'économiste accumulera des formules baroques pour ne pas déclarer la vérité. Il juge irrésistible le renchérissement. Le supprimer ? Mais il faudrait supprimer le capitalisme ! Le socialiste qui demande aux dirigeants de la société de le débarrasser du renchérissement est en réalité grotesque. Au fond, que veut-il ? Rien de moins que la suppression du capitalisme par le capitalisme ! Et pourquoi faire ? Peut-être pour retourner à la société du métier, de la petite production, de la malpropreté et de la foi en Dieu ?

Les partis démocratiques sont désorientés. Supprimez les droits sur les grains, vocifèrent-ils. A l'école, ô enfants ! Mais si nous le faisions, nous exaspérerions le phénomène du renchérissement. En effet, la suppression du droit de douane, en provoquant l'abandon des terres limites, ferait diminuer la quantité de produits disponibles sur tous les marchés considérés dans leur

ensemble et entraînerait un nouveau et plus artificiel renchérissement. Mais c'est le propre des partis démocratiques de ne rien comprendre aux grands problèmes qui se posent autour d'eux. Le lien entre renchérissement et rente de monopole, entre rente et impérialisme , entre impérialisme et fiscalité, entre fiscalité et capitalisme, est chose très compliquée pour ces petites têtes gracieuses et vaposées. Ils préfèrent s'amuser avec des mots.

3° *La nationalisation de la terre.* — La chute du système protectionniste — outre son impossibilité pratique — serait suivie d'une épouvantable crise de production, parce que toutes les industries limitées — c'est-à-dire les industries qui couvrent à peine leurs frais — seraient obligées de disparaître et la masse des produits s'en trouverait diminuée. D'où une nouvelle variation de prix et un chômage généralisé dans les milieux ouvriers. Tout cela, la démocratie vulgaire et démagogique ne le voit pas. Toutes les tentatives d'intervention volontaire, pour un intérêt collectif présumé, dans le système individualiste de la production, aboutissent à une destruction de richesse et à une augmentation de misère. En ce sens, le jugement porté sur le réformisme est irrévocable et la science ne pourrait le modifier.

Kautsky enseigne que le seul remède possible au renchérissement est de nationaliser la terre, de transférer à l'Etat les entreprises agricoles et extractives. Il n'est pas douteux que le passage de la terre à l'Etat, détruisant le monopole de la propriété foncière, arriverait à éliminer cet élément de renchérissement qu'est la rente absolue. L'Etat, maître de la terre cultivable, ne s'imposerait pas à lui-même la taille de la rente de monopole, et de cette façon se produirait une baisse des prix. On peut dire plus : la rente différentielle elle-même serait diminuée. Au prix déterminé par les frais de production des terres les plus stériles se substituerait un prix moyen qui couvrirait tous les frais. Les produits agri-

coles se trouveraient diminués tant du prix de la rente de monopole que d'une partie appréciable de la rente différentielle. Et cette diminution de prix ne se constaterait pas seulement sur les produits agricoles, parce qu'ils entrent comme matières premières ou accessoires dans presque tous les objets manufacturés. Ainsi la réduction des prix, liée à la disparition de la propriété privée de la terre et à son remplacement par la propriété nationale ou d'Etat, se manifesterait en même temps sur les denrées et sur les marchandises.

Que de nombreuses forces aujourd'hui poussent à la nationalisation des terres, ce n'est pas douteux. On a dit justement que le budget de Lloyd George constituait une véritable confiscation de la rente foncière, prélude au passage inévitable de la propriété de la terre des particuliers à l'Etat.

Il est probable que sous la pression du renchérissement et des agitations populaires, l'opinion conservatrice elle-même voudra adopter la solution de la nationalisation. Au fond, si l'Etat possède des chemins de fer, des salines, des fabriques d'alcool et d'armes, pourquoi ne pourrait-il gérer la propriété foncière, ce qui paraît beaucoup plus facile, en admettant la formation d'administration autonomes locales qui se substitueraient très avantageusement aux propriétaires ? L'intérêt même du capital pousse à l'étatisation. La formation des vastes réseaux ferrés le prouve. La bourgeoisie, à un moment, pourrait trouver beaucoup plus avantageux pour elle d'accepter ou de provoquer l'exploitation de la terre par l'Etat.

Mais la question est tout autre. La nationalisation de de la terre se présente, dans ces conditions, comme un remède adapté aux principes de la constitution économique qui nous régit. Une telle substitution implique alors le respect des droits acquis par les propriétaires dans la société actuelle, c'est-à-dire l'indemnité. Or, exproprier avec indemnité veut dire capitaliser les rentes actuelles (différentielles et de monopoles) et remettre la valeur correspondante aux

propriétaires actuels sous forme d'annuité ou de capital. Ainsi la production agricole d'Etat apparaîtrait grévée dès le début d'une rente correspondante aux rentes actuelles, et par suite les produits ne seraient en rien dégrévés. Sans doute on éviterait les charges ultérieures, produites par une augmentation présumable des rentes; mais échapper à un renchérissement futur, ne veut pas dire diminuer les prix, et l'essentiel serait pourtant de réduire les prix actuels véritablement insupportables. Une expropriation des propriétaires fonciers, sur la base du droit présent, serait chose futile, et de plus épargnerait aux propriétaires les risques inhérents à leur industrie. On ne voit pas du tout l'avantage collectif.

Quant à une expropriation révolutionnaire, sans indemnité, elle s'accomplirait en dehors des droits acquis des propriétaires. Elle est donc, dans les limites de notre hypothèse, écartée comme impraticable. Si nous pensons à un prolétariat révolutionnaire qui accomplisse par lui-même cette expropriation, sans tenir compte d'aucune sorte de privilège ou de droit, il est clair que nous ne nous trouvons plus sur le terrain de la société présente, mais que nous introduisons dans notre raisonnement des conditions nouvelles, qui équivalent à dire que la révolution sociale est considérée comme accomplie. Mais il est clair que si le prolétariat entend abolir la propriété de la terre, il ne s'arrêtera pas là, d'autant plus que la propriété de la terre n'exerce actuellement d'influence sur les prix que par les exigences même du capitalisme. Un prolétariat vigoureux ne se bornerait pas à nationaliser la terre, mais il transférerait en bloc la propriété de tous les moyens de production aux syndicats fédérés des travailleurs. Dans ce cas, le socialisme intégral, sous sa forme syndicaliste, la seule que l'on puisse légitimement concevoir au point de vue ouvrier, deviendrait un fait accompli. Ce n'est plus seulement le renchérissement qui serait atteint, mais la constitution capitaliste de la propriété elle-même.

4° *Les forces économiques élémentaires.* — Une science économique objective — impassible devant les exigences des classes en lutte — constate l'irrémédiable nécessité du phénomène et le considère comme heureux pour l'avenir de la société, en ce sens qu'il y a en lui beaucoup de possibilités et des nouvelles orientations.

Le capitalisme obéit à la loi démoniaque du progrès illimité de la richesse et des accumulations. Si, pour réussir, il se fait impérialiste, s'il se couvre d'armes et impose à ses sujets de lourdes contributions, qu'on en accuse sa nature intime et la loi des contradictions qui la régit. Mais en désirer le développement indéfini comme garantie du progrès, et l'entraver par une action inspirée par la crainte ou la cupidité, c'est enfantin. En courant aveuglement vers les dernières limites qu'il peut atteindre, le capitalisme précipite l'heure de la catastrophe. En élargissant le cercle soumis à son influence, il met en déroute les forces qui peuvent retarder sa mort. En développant sa vie de haute, intense et fébrile productivité, il augmente l'héritage des héritiers prochains. En faisant sentir l'aiguillon de ses misères et de ses souffrances aux prolétaires, il les excite à l'action décisive, les pousse à se préparer, les contraint à découvrir le remède.

Une classe ouvrière, qui s'arroge le titre d'héritier d'un père aussi vigoureux, ne doit pas pleurnicher après des conseils enfantins et des élucubrations de charlatans. Si le capitalisme outrecuidant l'écrase, qu'elle se dresse ardente contre l'offense. Pour répondre au renchérissement, qu'elle ne demande pas l'abolition des droits de douane, mais l'augmentation des salaires. A l'impérialisme capitaliste s'oppose le syndicalisme révolutionnaire, ivre de conquête, assoiffé de victoire. Qu'il ne creuse pas des chausse-trappes sous les pas de son gigantesque adversaire et qu'il ne hâte pas le destin avant l'heure de sa maturité; mais qu'au contraire il le combatte ouvertement, le provoque à chercher à travers le désert, à travers les océans, ou sur les montagnes escarpées, les

richesses cachées de son empire toujours plus étendu. Qu'il repousse les conseils importuns d'une démocratie craintive et qu'il ne croie que dans la force de sa propre volonté. Au lieu de créer des difficultés à l'ennemi, qu'il l'aide pour la part d'œuvre qui leur est commune : la conquête impérialiste des régions encore soustraites à la force du capitalisme et aux rudes expériences du syndicalisme ouvrier. En effet, sur ce chemin pénible, le capitalisme lutte pour lui et pour la classe ouvrière, pour les profits d'aujourd'hui et pour la civilisation de demain.

Le phénomène du renchérissement est une nouvelle preuve que le capitalisme vit de contrastes et de luttes, qu'il ne s'attarde jamais à des formes définitives. Seuls, les impuissants et les ignorants peuvent s'affoler devant ce phénomène, qui ne réussirait à nous préoccuper que si la classe ouvrière perdait son esprit combatif et se résignait aux duretés du sort. Il est bien vrai qu'elle est parfois indigne de son destin. Elle aime trop les charlatans, les rhéteurs et les prêtres du culte chrétien ou maçonnique. Mais c'est aussi du sein de la classe ouvrière que surgissent les combattants et les héros. En étudiant le prolétariat, nous trouvons de fortes raisons d'espérer.

La science objective et le penseur révolutionnaire sont d'accord pour regarder avec confiance le grand phénomène que nous venons d'étudier.

Arturo Labriola.

Naples, octobre 1911.

Utopisme petit-bourgeois

Le premier Congrès du *Parti républicain démocratique* s'est tenu il y a quelques semaines. Il a réuni des hommes politiques et des industriels — ceux-ci en petit nombre. Les discussions ont témoigné d'une méconnaissance absolue des conditions économiques propres à notre pays. N'en soyons pas surpris.

Examinant la situation présente de l'industrie et du commerce, qui dénote une crise profonde, nos politiciens économistes ont rédigé et adopté des résolutions sur l'enseignement technique et professionnel, le crédit populaire et le contrat de travail.

Il s'agirait de répandre un enseignement destiné à développer la valeur technique de l'homme et à le mettre à même de produire, loin de l'atelier et de l'usine créés par la grande industrie. La force motrice, portée dans les demeures, même les plus reculées, serait le grand auxiliaire de cette reconstitution de l'atelier familial. Le crédit populaire fournirait le petit capital nécessaire à l'achat du moteur et des outils les plus essentiels. Le contrat de travail donnerait au petit producteur une certaine sécurité, qui le grandirait à ses propres yeux et ainsi l'attacherait mieux à sa besogne et à son patron. Ce contrat le mettrait aussi à l'abri des aléas et des surprises du côté du personnel réduit qu'il pourrait occuper.

Ainsi, ces mesures tendraient à redonner force et vigueur à l'artisanat, et l'œuvre de la démocratie bourgeoise s'en trouverait élargie et consolidée.

Que valent en réalité les solutions adoptées et dans quelle mesure peuvent-elles apporter des modifications au présent état de choses ? Leurs auteurs sont-ils bien qualifiés pour percevoir et distinguer les véritables causes du malaise qu'ils signalent ? Sont-ils bien à même d'indiquer les remèdes nécessaires ?

Faut-il rappeler, pour apprécier les décisions de ce Con-

grès, qu'elles émanent de personnalités appartenant à un parti qui participe au gouvernement de ce pays ? Ces hommes représentent des intérêts politiques, c'est-à-dire qu'ils s'attachent surtout aux questions électorales, d'où dépend leur fortune. Pour l'existence de leur parti, instrument de leur crédit, ils sont obligés de rechercher les solutions capables de favoriser le plus grand nombre d'électeurs. Leur objectif est de morceler la production par le crédit populaire et par un développement technique et de le rendre stable et régulière par le contrat de travail.

N'est-ce pas une chimère que de vouloir décentraliser à l'infini l'industrie, le commerce, au moment même où tout concourt à la prodigieuse extension de la grande usine et du grand magasin ?

Est-il bien certain qu'en orientant le travail vers un éparpillement illimité, on contribue vraiment à l'accroissement des forces industrielles et commerciales ?

N'est-ce point au contraire par de profondes transformations dans les moyens de transport et dans les procédés techniques, par la création d'organes producteurs et répartiteurs, dont le fonctionnement mécanique et régulier est la condition d'un développement continu, que l'on peut parvenir à donner un essor nouveau à notre vie économique ?

N'est-ce pas la mise en pratique de mesures en harmonie avec les progrès réalisés ailleurs, le développement d'un esprit d'émulation susceptible d'accroître nos forces de production, qui seules peuvent permettre de remédier à la crise dont chacun prétend souffrir ?

En un mot, qui a raison, de ceux qui veulent un retour à l'artisanat ou de ceux qui s'efforcent de pousser la production et l'échange dans les voies d'une centralisation automatique ?

Par là s'accuse une dualité meurtrière. Nulle orientation précise ne s'observe dans le domaine de la production et de l'échange ; nul grand courant n'entraîne notre pays vers les grandes transformations nécessaires à son expansion. L'intérêt particulier de telle région, de telle

ville, de telle industrie domine l'intérêt général ; c'est la stagnation, due à notre esprit routinier et particulariste.

Et cependant la richesse publique augmente. Il est vrai que cette augmentation est causée en partie par l'élévation du prix de la vie. Elle ne montre pas en tout cas une activité économique sensiblement en progrès. Nos besoins se multiplient, accentuant en nous le désir de nous enrichir vite, très vite et sans trop d'efforts. Chacun souhaite une montée s'opérant par bonds, qui lui procurera à la fois, dans un minimum de temps, la jouissance d'un gain inespéré et une vie abondante et facile.

Tous, qui que nous soyons, sommes poussés par ce besoin de toujours désirer davantage. Commerçants, nous voulons en dix années atteindre le résultat pour lequel nos pères travaillaient vingt ans et plus, et cela avec un moindre effort, malgré une existence plus fournie et plus prenante. Industriels, nous voulons avec la même facilité, avec un outillage démodé et insuffisant, obtenir le même profit que nos prédécesseurs venus au début de l'industrialisme. Ouvriers nous voulons, gagnés par l'exemple, contraints par les nécessités chaque jour plus dures, conquérir une sécurité inexistante et participer à la consommation des choses.

C'est cette ruée vers des sommets qui nous met tous aux prises, provoquant, dans les milieux ouvriers, ces luttes, tant regrettées l'autre jour par les députés Ghesquière et Compère-Morel, et, dans les milieux industriels et commerciaux, cet arrêt économique, synonyme de malaise et de crise.

Mais la responsabilité de la situation présente ne saurait incomber qu'à la dualité signalée plus haut, qu'au manque d'orientation, qu'à l'absence de toute idée générale pour présider à notre essor.

Sans doute, il est pénible, pour les dirigeants et pour les maîtres de l'industrie, de reconnaître leur part de responsabilité. Il leur est plus commode de la rejeter sur les travailleurs, qui n'ont aucune parcelle d'influence dans la direction du pays et des affaires.

Que l'on daigne observer autour de soi, à côté de

soi. Que voit-on ? Une Angleterre riche de son industrie, de son commerce, cohabitant avec un mouvement trade-unioniste déjà ancien ; une Allemagne qui, en même temps qu'elle portait son développement économique au plus haut point, voyait grandir le nombre des grèves et donnait naissance à une organisation ouvrière en incessant progrès ; une Italie profitant d'un éveil industriel coïncidant avec un éveil ouvrier ; une Espagne qui ne connait l'industrie, cause de richesse, que là où s'exerce une action syndicale : Bilbao, Barcelone.

La vérité est qu'il y a relation directe, étroite, entre le développement économique d'un pays et l'extension de l'organisation syndicale ; les progrès de l'un et de l'autre de ces phénomènes sont intimement liés. Les faits proclament leur subordination réciproque.

C'est ce qui explique le vif désir qui se manifeste dans la classe ouvrière de voir introduire dans notre activité économique des modifications durables, de voir s'engager ces grands travaux sans lesquels il ne saurait y avoir le moindre essor économique sérieux.

Peu importe aux travailleurs clairvoyants que les améliorations soit introduites ici ou là, que les grands travaux s'imposent ici ou là, — la patrie n'est-elle pas pour eux sous la semelle de leurs souliers ? — l'essentiel est que la besogne abonde et qu'ainsi ils soient mis à même d'exercer leur activité productrice et de manifester leur force de conquête contre un patronat lui-même sûr du lendemain.

Assisterons-nous bientôt à un réveil industriel et commercial ? Souhaitons-le, sans toutefois oser l'espérer ! Les solutions adoptées par le Congrès du Parti républicain démocratique y contribueront-elles ? C'est peu probable. Les petits moyens ne suppriment pas les grands effets ; le mal est trop profond.

Une révision des conditions techniques, une transformation totale de l'outillage, un déplacement de certaines de nos portes maritimes, un rajeunissement de nos procédés commerciaux, — toutes choses qui échappent à

l'influence directe du prolétaire — sont la condition de progrès nouveaux.

La classe ouvrière n'a-t-elle pas intérêt, le jour où elle se rendra maîtresse d'elle-même, à pouvoir s'emparer d'un système économique amené à la dernière limite possible de perfectionnement.

Avons-nous atteint cette dernière limite ? Qui oserait l'affirmer ? Pas nous, certes ! Nous avons trop conscience du grand effort nécessaire, pour nous abandonner à un optimisme béat.

En aurions-nous la tentation, que la réalité nous ramènerait vite à un sens plus exact des choses !

Constatons que tout est à faire. Mais auparavant, rendons-nous compte qu'il y a lieu de transformer la mentalité générale de chacun de nous : ouvriers et patrons. Les uns et les autres sont bien au-dessous de leur propre tâche.

Le patron ne fait rien pour déchaîner la grande activité économique indispensable, et l'ouvrier ne besogne pas suffisamment en vue de forcer son patron à s'engager dans cette voie, à réaliser ce déchaînement. De là, une situation inextricable. Le prolétaire ne rencontre pas assez souvent, devant lui, un patronat actif, audacieux. De son côté, le patronat est en présence d'un prolétariat insuffisamment organisé et qui ne comprend pas que le bien-être est inséparable du progrès économique. C'est celui-ci qu'il faudrait développer en pesant plus fortement et plus utilement sur la marche de l'atelier et de l'usine. Les exigences des ouvriers présentées par des organismes rendus puissants par leur propre activité, devraient se produire dans des conditions telles, que le patron soit obligé de transformer les modes de travail et d'introduire les procédés nouveaux destinés à améliorer le produit, en rendant sa fabrication plus intense.

Le but à atteindre, c'est, par l'exigence de plus hauts salaires, de précipiter, d'accélérer la production, dans notre pays routinier. Le patron, contraint de payer plus devra pour sa propre sécurité se modifier lui-même et, partant, travailler à la démocratisation des objets utiles,

c'est-à-dire à la popularisation des produits.

Le mouvement ouvrier agit bien dans ce sens, mais son action est trop limitée et les effets utiles sont insuffisants.

En résumé — nous réservant de revenir plus longuement sur les divers aspects de ces questions simplement énoncées — disons que, dans ce pays anémié par le jeu de nos institutions démocratiques — qui ramènent tout à l'électeur qu'il faut satisfaire dans ses intérêts et ses appétits — une double influence s'exerce : D'un côté, la grande industrie, le grand commerce, fustigés par la finance, s'efforcent de dresser la grande usine, le grand magasin qui amènent le nivellement des produits, du seul fait qu'ils fournissent des objets identiques à une clientèle venue de tous les points de l'horizon social. D'un autre côté, le besoin, l'intérêt de favoriser la boutique, le petit atelier comme autant de sanctuaires de la démocratie.

Y a-t-il intérêt à ce que l'une de ces formes domine l'autre et, dans ce cas, laquelle doit dominer ? Ou bien y a-t-il intérêt à ce que la grande et la petite industrie coexistent dans un équilibre permanent ? Et est-ce possible ? Questions redoutables, parce que complexes, auxquelles on ne peut répondre qu'avec prudence et circonspection.

Un fait domine : l'insuffisance du progrès économique. Une conséquence apparaît : le progrès économique donnerait à l'action ouvrière une vigueur nouvelle et un point d'appui, et, par contre-coup, cette action ouvrière rendrait au progrès économique une puissante impulsion.

Il est incontestable que le progrès économique est rendu plus facile par la grande production, sœur du grand bazar et du grand magasin. Sans doute, le petit atelier est l'auxiliaire, l'agent, pourrait-on dire, du goût, mais le goût ne saurait dominer que dans les objets faits pour satisfaire l'esprit, le sentiment. Le corps humain a des besoins qui ne peuvent être satisfaits que

par ce nivellement et cette démocratisation des produits dont nous parlions plus haut.

C'est pourquoi nous ne sommes nullement effrayés de l'importance que prend la grande industrie et le haut commerce. Nous l'estimons encore bien insuffisante. La classe ouvrière devrait le comprendre.

Et elle devrait s'organiser avec d'autant plus de soins que grandit et doit grandir la puissance de ses adversaires. Elle devrait s'armer pour engager ou soutenir ces luttes dont la nécessité s'affirme toujours davantage, et qui, de nos jours, manquent le plus souvent d'étendue, de grandeur et de force.

Il n'y a en somme, chez aucun des partenaires aux prises, une claire notion du haut intérêt qu'ils ont, l'un et l'autre, dans la période capitaliste, à constituer les grandes forces économiques, patronale et ouvrière, dont les chocs seraient les éléments les plus certains de l'œuvre révolutionnaire.

V. Griffuelhes.

La Paix Sociale au Parlement

Les théoriciens et les propagandistes socialistes usent entre eux de la plus large liberté de discussion. L'histoire du mouvement ouvrier est pleine de leurs polémiques, souvent brutales. On peut le regretter, mais il faut y voir surtout une expression de la vigueur de leur esprit critique et de leurs convictions.

Il y avait cependant un lieu privilégié d'où les disputes entre socialistes avaient été écartées. C'était la tribune de la Chambre des députés. Nos élus paraissaient mettre un point d'honneur à n'y monter que pour attaquer le pouvoir et défendre la classe ouvrière organisée contre lui. Même lorsqu'il leur semblait que celle-ci faisait fausse route ou allait trop loin, ils en rendaient le régime responsable, non les militants ouvriers.

Ghesquière et Compère-Morel, applaudis par Briquet, par plusieurs autres élus socialistes et par une grande partie de la Chambre, viennent de rompre cette tradition (1).

---

(1) Voici à titre documentaire, d'après le *Journal Officiel* du 3 décembre 1911, page 3534, quelques-uns des passages les plus caractéristiques du discours de Ghesquière et les interruptions élogieuses qu'il a soulevées :

« Ghesquière. — Mais il est fort possible que, si le syndicalisme français que représente la C. G. T., s'était inspiré des méthodes d'organisation et d'action du syndicalisme allemand, au lieu d'employer le système néfaste de la guerre à outrance contre le patronat, de la grève quand même sans esprit de négociation et surtout l'action antiparlementaire, son nombre d'adhérents eût considérablement augmenté. (*Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche*).

Compère-Morel. — Très bien ! Il fallait que ces choses-là fussent dites à la tribune et nous allons continuer.

M. Albert Metin. — C'est très courageux, nous sommes absolument d'accord.

M. René Viviani. — C'est très courageux et très exact.

M. Auguste Bouge. — Il était temps de le dire.

Ghesquière. — Il était temps me dit un collègue, qui ne me connaît pas sans doute ; autrement, il saurait que la thèse que je soutiens à la tribune ne m'est pas dictée par la circonstance.....

Dans leur hâte à se distinguer des militants de la C. G. T. qui préconisent le sabotage, et dans leur désir de donner un conseil retentissant aux syndiqués français, ils ont, devant les représentants de la bourgeoisie, approbateurs et ravis, fait le procès des méthodes qui sont celles de la majorité de nos syndicats.

Je ne veux pas douter qu'ils n'aient été persuadés de rendre ainsi un éminent service à la classe ouvrière française. Je crois qu'ils se sont trompés.

Il est vrai qu'ils ont voulu se dégager des éloges qui leur étaient venus des adversaires du prolétariat et qu'ils ont protesté avec énergie contre les répressions qui s'exercent contre les syndicalistes. Mais il était trop tard. Ils avaient déjà reçu trop d'approbations compromettantes.

Qu'ont-ils donc dit qu'il soit si nécessaire de dire à la tribune parlementaire, au risque de recevoir ces ap-

---

M. René Viviani. — C'est très vrai

Ghesquière. — Je l'ai toujours soutenue dans le Nord et partout où je suis allé. J'ai toujours préféré le syndicalisme conciliant, suscitant des arrangements entre le patron et l'ouvrier, au syndicalisme qui n'aboutit qu'au désordre et à l'anarchie. (*Applaudissements*).

Compère-Morel. — Il faut qu'on sache qu'une grande fraction du parti socialiste partage à cet égard les idées de notre collègue M. Ghesquière.

Raoul Briquet.— Et nous continuerons à les répandre dans le pays.

M. Albert Métin. — Remarquez que c'est précisement la propagande que nous faisons.

M. Compère-Morel. — On ne vous a jamais reproché ce qu'on nous reproche à nous.

Je suis heureux que M. Ghesquière dise la vérité à la tribune et nous la répèterons après lui.

M. Auguste Bouge. — C'est un langage que nous sommes heureux d'entendre et d'applaudir.

Reboul. — Pas pour les mêmes raisons que nous.

M. le Rapporteur Général. — C'est le langage d'un honnête homme C'est pour cela que nous sommes heureux d'y applaudir. »

Et plus loin :

« Ghesquière. — .... La Confédération Générale du Travail devrait marquer nettement ses préférences pour les grands syndicats corporatifs aux petits syndicats de métier, pour les fortes cotisations syndicales, pour la représentation proportionnée et proportionnelle.

probations ? Quelle vue nouvelle apportaient-ils au prolétariat, qu'il soit si urgent de faire connaître avec tant d'éclat et qui les obligeait à intervenir dans la discussion du budget sans aucun autre motif?

J'ai lu et relu ces deux interventions sensationnelles et je n'y ai rien trouvé qui n'ait été dit et redit. Nous avons déjà vu tout cela, dans les polémiques syndicales quelquefois, mais surtout dans les discours et dans les écrits des hommes politiques gouvernementaux. La seule nouveauté est que des socialistes l'aient dit à la Chambre, devant les ennemis assemblés de la classe ouvrière.

La conception syndicale de Ghesquière, même après le discours de Compère-Morel, c'est tout simplement la conception des pacifistes sociaux ; c'est la conception de Millerand (1), et il n'est pas surprenant que le meilleur élève de celui-ci, Viviani, ait tressailli d'aise en entendant développer ses idées à la Chambre par un socialiste.

M. Viviani ne pouvait qu'applaudir Ghesquière, lorsque notre camarade reprenait la critique de la *Confédération* que, Ministre du Travail, il avait faite à la même tribune, trois ans plus tôt.

Elle devrait condamner toutes les violences et toutes les sauvageries dans les conflits et interdire, par conséquent, le sabotage, le colletage avec la force armée.....

Emile Dumas. — Il faut dire cela à la police !

Ghesquière. — ..... les injures et les voies de fait, déplorables moyens qui légitiment les repressions impitoyables. (*Applaudissements*). »

Il n'est pas étonnant qu'après cela, M. Colliard ait pu dire, prenant la parole immédiatement après Ghesquière et Compère-Morel :

« J'ai écouté avec beaucoup d'attention les deux discours que vous venez d'entendre, et je partage entièrement la manière de voir de notre collègue Ghesquière, surtout quand il a parlé des conflits entre le travail et le capital. Depuis très longtemps j'ai exposé la même manière de voir dans un rapport sur l'arbitrage obligatoire, d'accord avec des hommes éminents comme notre collègue Millerand, et dans les conditions prévues par un projet de loi qu'il avait déposé, alors qu'il était membre du gouvernement. »

---

(1) Voir son récent rapport sur l'arbitrage obligatoire dans les chemins de fer, dont parle plus loin notre collaborateur Jules Uhry.

Ce sont les mêmes comparaisons entre le syndicalisme français et le syndicalisme allemand et anglais, ce sont les mêmes statistiques du mouvement français. C'est la même critique de la grève, ce sont enfin les mêmes conseils aux syndicats et aux socialistes.

On peut comparer les deux discours, celui du Ministre et celui du socialiste, on leur trouvera la plus intime parenté. Certes, la conclusion en diffère, mais l'esprit syndical qui les anime est semblable.

J'admets que Ghesquière et Compère-Morel sont victimes, et l'ont été particulièrement dans cette séance, où les bancs gouvernementaux leur ont fait l'injure de les applaudir, de toute une série d'idées fausses sur le mouvement syndical, de statistiques fantaisistes ou mal interprétées, de renseignements inexacts, mais qui ont été si souvent répétés, si souvent écrits, qu'ils passent aux yeux de beaucoup pour la vérité : ce sont les lieux communs de la polémique anti-confédérale.

Il est admis, par exemple, que les syndicats allemands et anglais sont neutres en matière politique et que c'est là une des causes de leur prospérité. Or, il est indiscutable que cela est faux pour l'Allemagne où les syndicats qui adhèrent à la *Commission générale* et qui constituent l'immense majorité des syndicats allemands, sont des syndicats socialistes. Ils ne portent sans doute pas l'étiquette socialiste, mais tout le monde sait, en Allemagne, que leurs secrétaires, hommes de confiance et fonctionnaires de toute sorte, sont des militants du parti socialiste. On sait aussi que la *Commission générale* adhère à l'Internationale socialiste. En Angleterre, la grosse majorité des syndicats adhère maintenant au Parti du Travail. Est-ce de la neutralité ?

Aussi bien, l'Internationale s'est prononcée à Stuttgart de la manière la plus nette contre la neutralité syndicale.

La résolution de Stuttgart sur l'action syndicale dit textuellement : « Les syndicats ne rempliront pleinement « leur devoir, dans la lutte pour l'émancipation des ou-

« vriers, que si leurs actes s'inspirent d'un esprit entiè-
« rement socialiste ».

Et Beer, le rapporteur ajoutait : « Les syndicats ne « font un travail utile pour les classes ouvrières que s'ils « se placent sur le terrain de la lutte des classes et veil- « lent à ce que la socialisation de la société devienne « un fait. »

Ni rouges, ni jaunes (1) a dit Ghesquière à la Chambre. Rouges, avait dit l'Internationale. (2).

Il en est de la théorie des minorités agissantes que l'on attribue aux syndicats français comme de la neutralité des syndicats étrangers.

Quand a-t-on vu un syndicat refuser les adhésions sous prétexte qu'il possédait déjà trop d'adhérents ? La vérité est qu'aux bons apôtres, qui conseillaient l'harmonie des classes, sous prétexte que là était le secret des

---

(1) Les jaunes se sont sentis très flattés de cette manière de voir de Ghesquière et l'ont remercié dans cette petite note communiquée à la presse bourgeoise (Voir le *Figaro du 5 décembre*) :

« *La Liberté du Travail, Union fédérale des travailleurs antirévolutionnaires de France, adresse ses félicitations publiques à M. Ghesquière, député de Lille, pour son appel au calme et les déclarations franchement antirévolutionnaires qu'il a faites à la Chambre.*

« *La Liberté du Travail souhaite vivement que son exemple soit suivi par tous les représentants des ouvriers socialistes, députés ou autres, afin de ramener dans l'industrie et le commerce de notre pays la sécurité dont ils ont besoin, pour le plus grand avantage des ouvriers français.*

« *Les dix mille travailleurs anticollectivistes de l'Union fédérale remercient chaleureusement le citoyen Ghesquière de son évolution normale vers le but pour lequel ils luttent depuis quatre ans.* »

(2) Inutile de reproduire une fois encore ici les décisions du parti socialiste, à ses congrès de Limoges (1906), Nancy (1907), et Toulouse (1908). On sait que ces résolutions condamnent nettement la doctrine de Ghesquière et de Compère-Morel. On sait aussi que le texte de Toulouse fut adopté *à l'unanimité*.

Le prochain congrès du parti tranchera une fois de plus la question : il ne pourra que rester fidèle aux principes socialistes, qui ont toujours condamné la paix sociale.

grands syndicats, les syndicalistes ont répondu fort justement qu'ils préféraient leurs syndicats, moins nombreux mais actifs, à la masse inerte qu'on leur proposait comme idéal.

Je laisse de côté tout ce qui a été dit sur le mépris des fortes cotisations que professeraient les syndicalistes révolutionnaires. Les hautes cotisations de la *Fédération du bâtiment* sont la meilleure réponse à cette assertion.

Il y aurait beaucoup à dire aussi des comparaisons banales entre la turbulence française et la sagesse des étrangers. Les nouvelles qui nous sont parvenues ces temps derniers d'Angleterre et aussi certains troubles à Hambourg et à Berlin montrent le cas qu'il faut en faire (1).

Et les statistiques dont on se sert ? Il y aurait en France 1.000.000 de travailleurs syndiqués dont 300.000 seulement adhéreraient à la *Confédération Générale du Travail !*

Je voudrais bien qu'on nous dise où sont les 700.000 autres. Ne sait-on vraiment pas ce qu'il en est ? Les 400.000 de la C. G. T. et le million de l'Office du Travail, ce sont toujours les mêmes syndiqués ou à peu près, vus des deux bouts de la lorgnette. Le ministère grossit le chiffre total des syndiqués pour rapetiser la C. G. T. Cela fait très bien à la tribune et dans les journaux.

Des observations analogues sont applicables à la statistique des grèves. Comment d'ailleurs juger de la réussite ou de la défaite d'une grève ? M. Gide a dit là-dessus autrefois les choses les plus justes. Telle grève qui paraît tout d'abord n'avoir abouti qu'à un échec ou à une demi victoire peut avoir après coup les plus heureuses conséquences. M. Gide montre, par exemple, que la plupart des grèves ont une répercussion sur l'ensemble des salaires de toute la corporation.

Je n'entends pas ainsi essayer de prouver que la grève

(1) Mais Ghesquière en est resté aux brochures de Fagnot et de Thomas sur le mouvement syndical en Angleterre et en Allemagne. Sa documentation retarde de 10 ans.

doit être employée à tout propos. Je pense exactement le contraire et je ne crois pas qu'il y ait un seul syndicaliste en désaccord avec moi sur ce point.

La grève apparaît cependant, dans l'état actuel des forces respectives de la classe ouvrière et du patronat, comme l'arme essentielle du prolétariat. Un prolétariat qui semblerait disposé à y renoncer se mettrait aussitôt en état d'infériorité.

Désarmé dans l'atelier et dans l'usine, il ne tarderait pas à l'être entièrement dans le domaine politique, où le patronat, déjà si puissant, n'aurait plus la crainte du recours suprême à la grève.

Est-ce à dire que le syndicalisme français soit parfait ? Qui le dit ? Mais s'il ne l'est pas, il faut reconnaître les difficultés formidables qu'il rencontre et qu'il a toujours rencontrées dans son développement.

Tiraillé de toutes parts, autrefois entre les diverses écoles socialistes, aujourd'hui encore entre socialistes et anarchistes, tantôt victime de la corruption gouvernementale, tantôt persécuté par le pouvoir, il a cependant trouvé son unité. Il est, et quand on regarde à dix ans seulement en arrière, on est obligé de constater que c'est déjà quelque chose.

Il rectifiera lui-même, à la lumière de l'expérience, ce qu'il peut avoir d'imparfait. Le pis serait qu'il s'attardât à discuter les avis gratuits qui lui viennent de toutes parts.

Il a besoin d'action beaucoup plus que de conseils.

Pierre Dormoy.

P.-S. — Nous croyons utile de reproduire ici quelques-unes des appréciations les plus caractéristiques sur les discours de Ghesquière et Compère-Morel :

Le Temps, dans son numéro du Lundi 4 décembre 1911, sous ce titre : *Les Guesdistes contre la C. G. T.*, écrit :

« Au cours de la discussion sur le budget du ministère du travail deux députés socialistes unifiés, de l'école guesdiste MM. Ghesquière et Compère-Morel, ont exprimé des idées très jus-

tes sur le syndicalisme et la C. G. T. Ces deux orateurs ne sont pas de ceux que nous ayons souvent l'occasion de louer : saisissons donc cette occasion, qui ne se représentera peut-être pas de sitôt. M. Ghesquière a blâmé sans ambages le syndicalisme français, dirigé par la *Confédération générale du travail*, « d'employer le système néfaste de la guerre à outrance contre le patronat, de la grève quand même sans esprit de négociation ». Ce n'est pas tout ; « J'ai toujours préféré, a-t-il ajouté, le syndicalisme conciliant, suscitant des arrangements entre le patron et l'ouvrier, au syndicalisme qui n'aboutit qu'au désordre et à l'anarchie... La *Confédération Générale du Travail* finira par comprendre, j'en ai la conviction absolue, qu'elle doit changer de méthode d'action et d'organisation ; elle doit tout d'abord organiser les travailleurs pour la défense de leurs intérêts immédiats, en leur faisant autant que possible éviter les conflits et les grèves ; elle doit rechercher avant, pendant ou après les grèves, quand elle a employé les meilleurs moyens de les éviter la conciliation et la transaction... Elle devrait condamner toutes les violences et toutes les sauvageries dans les conflits et interdire, par conséquent, le sabotage, le colletage avec la force armée, les injures et les voies de fait, déplorables moyens qui légitiment les répressions impitoyables. « M. Compère-Morel s'est écrié : « Il faut qu'on sache qu'une grande fraction du parti socialiste partage à cet égard les idées de notre collègue M. Ghesquière. « Nous citons textuellement d'après l'*Officiel*. Voilà des paroles de tous points excellentes, qui révèlent non seulement une saine raison, mais un véritable courage. On pense bien ! en effet, qu'elles seront mal reçues par les militants de la C. G. T. et de ce syndicalisme révolutionnaire et anarchique hautement désapprouvé par MM. Ghesquière et Compère-Morel. Cette séance fait grand honneur à ces deux députés. Dès ce matin, ils sont copieusement injuriés à ce propos par la *Bataille Syndicaliste*, qui parle d' « attitude ignominieuse, d'acte de lâcheté et de trahison ». On voit que le coup a porté. »

Après le *Temps*, le *Journal des Débats*, dans son numéro du 4 décembre 1911, et dans ce titre encore significatif : *Les loups qui se font bergers*, apprécie les discours en ces termes :

« Malgré leur étiquette de socialistes unifiés, il n'y a pas trop lieu de s'étonner des discours qu'ont prononcés, hier, dans la discussion sur le budget du travail, MM. Ghesquière et Compère-Morel. Tous les deux ont fortement critiqué la méthode d'action de la *Confédération générale du travail*, c'est-à-dire l'action révolutionnaire et le sabotage. A leurs yeux, les grèves sont des moyens extrêmes, et elles ne devraient être déclarées que lorsque toute tentative de conciliation aurait échoué ? M. Ghesquière n'a pas manqué d'opposer l'habile organisation des syn-

dicats allemands et des trade-unions anglaises à l'anarchie des groupements français. Il a vanté la modération et la sagesse du parti social démocrate allemand, et la politique avisée des trades-unions. Nos lecteurs ont été tenus au courant du mouvement syndicaliste dans ces deux pays ; et ils se souviennent probablement qu'en se qui regarde l'Angleterre, les nouvelles trade-unions, imbues des méthodes révolutionnaires, marchent sur les traces des meneurs de la Confédération générale du travail. Elles l'ont prouvé, il n'a pas longtemps, dans les grèves sauvages qu'ont organisées les mineurs du pays de Galles. M. Compère-Morel qui, parmi les unifiés, travaille dans la pastorale socialiste, a appuyé avec vigueur M. Ghesquière. L'un et l'autre sont partisans du » protectorat » ouvrier par les lois interventionnistes. M. Compère-Morel surtout a joué hier les bons bergers qui, la houlette à la main, entendent faire paître en paix les troupes syndicalistes ».

M. Renoult, ministre du travail, a traduit l'opinion du gouvernement en ces termes :

« *M. le Ministre du Travail.* — Nous avons entendu à la séance de ce matin nos collègues MM. Ghesquière et Compère-Morel nous parler en termes impressionnants et qui ont provoqué, je crois, l'assentiment de tout le parti républicain, de la conception véritable qu'il convient de se faire du syndicalisme envisagé aussi bien au point de vue agricole qu'au point de vue industriel pur.

M. Edouard Vaillant. — C'est la Confédération générale du travail, qui en a la vraie conception !

M. le Ministre du Travail. — Je n'ai pas, messieurs, à revenir sur les développements extrêmement intéressants que nous avons entendus à cette première séance.

En les écoutant, je croyais percevoir les échecs d'une parole éloquente que nous avons souvent applaudie, que dans la circonstance à laquelle je fais allusion, j'ai chaleureusement applaudie moi-même ; la parole de mon prédécesseur et ami, M. René Viviani, qui au mois d'octobre 1908, traitant à un certain point de vue le même sujet, indiquait, lui aussi — avec quelle hauteur de vues ! vous vous en souvenez — la conception véritable du syndicalisme et l'avenir des syndicats professionnels en France.

M. Lucien Voilin. — Ce sont surtout les syndiqués qui sont capables de la donner.

M. le Ministre du Travail. — Les orateurs dont je parle, messieurs, se sont réunis dans cette pensée commune à laquelle je demande la permission de m'associer, que c'est en répudiant les marques de violence, les moyens révolutionnaires. en s'attachant à la solution de toutes les questions de nature à amé-

liorer la condition des travailleurs dans ce pays, que les syndicats professionnels peuvent réellement servir les intérêts bien compris de la classe ouvrière.

M. Lauche. — Souvent, quand ils sortent de la légalité, c'est parce que le pouvoir use contre eux d'arbitraire et les y force.

M. le Ministre du Travail. — Je n'ajouterai rien à l'exposé qui vous a été fait ce matin. Je dirai simplement que, ministre du travail, dépositaire en quelque sorte de la charte constitutive des syndicats professionnels, observateur attentif et plein de sollicitude de leur développement, j'estime, à mon tour, messieurs, qu'ils n'ont rien à perdre, qu'ils ont tout à gagner à se cantonner sur le domaine qui leur est propre de la défense des intérêts professionnels et corporatifs. (*Très bien ! très bien !*) ».

Dans l'*Usine,* l'organe de la métallurgie des Ardennes, on peut lire du 7 Décembre, un long article : *Le procès de la C. G. T. fait par deux socialistes :*

« Ces temps sont véritablement fertiles, non en miracles, mais en contradictions qui déconcertent. Le procès du Syndicalisme et de l'action directe vient d'être fait au Parlement et de main de maître, et par qui ? Un suppôt du capitalisme, un vendu du patronat, comme disent si élégamment les organes révolutionnaires et socialistes ?

« Nullement, mais deux députés appartenant au Parti socialiste unifié, tout simplement.

« Véritablement, c'est suggestif. Et il y aurait des réflexions de tout ordre à faire à ce sujet.

« Bornons-nous simplement à enregistrer des aveux suffisamment édifiants.

« C'est d'abord le député Ghesquière :

« *Ce qui l'inquiète le plus,* a-t-il déclaré, *c'est la tendance marquée que manifeste le prolétariat de s'organiser en dehors de la tutelle et du patronage de la Confédération générale du travail.* Près des deux tiers des ouvriers industriels et commerciaux lui échappent (355.000 contre 622.000).

« On ne saurait mieux prouver que la C. G. T. n'est nullement qualifiée pour parler au nom des ouvriers.

« Et il a ensuite mis en parallèle le syndicalisme allemand.

« Les divers syndicats groupaient 2.017.000 de membres et leurs réserves étaient de 64 millions de marks (80 millions de francs) à la fin de 1910. Les dépenses furent de 38 millions de marks, dont 19 millions 600.000 en secours aux grévistes, le surplus ayant été distribué pour l'assistance de voyage, l'assistance des sans-travail, l'assistance en cas de maladie, en cas d'invalidité, en cas de décès, etc.

« Ils s'occupent du placement des ouvriers, des moyens de ré-

médier au chômage, de l'application des lois de protection, d'assistance ou d'hygiène etc. Il a fait une constatation semblable pour l'Angleterre.

« Aussi il a été amené à faire cette constatation :

« *Il est fort possible que si le syndicalisme français que représente la Confédération générale du Travail s'était inspiré des méthodes d'organisation et d'action du syndicalisme allemand, au lieu d'employer le système néfaste de la guerre à outrance contre le patronat, de la grève quand même sans esprit de négociation, son nombre d'adhérents eût considérablement augmenté.* »

« Et après :

« J'ai toujours préféré le syndicalisme conciliant, suscitant les arrangements entre le patron et l'ouvrier, *au syndicalisme qui n'aboutit qu'au désordre et à l'anarchie.* »

« Et il ajoute que « beaucoup de socialistes pensent comme lui en ce qui concerne le syndicalisme français. »

« Nous le souhaitons !

« Mais le député est allé encore plus loin, encouragé par les applaudissements de ses amis de l'extrême gauche. Et il a nettement condamné la tactique d'agitation et de grève de la C. G. T.

« Elle doit, a-t-il dit, changer la méthode d'action et d'organisation, organiser les travailleurs pour la défense de leurs intérêts immédiats, *en leur faisant éviter autant que possible les conflits et les grèves ; elle doit rechercher avant, pendant ou après les grèves, la conciliation et la transaction* ».

« Et il a donné à ce sujet des chiffres intéressants :

« N'est-il pas regrettable, en effet, a-t-il dit, de constater qu'en 1909, sur 1.025 grèves comprenant 167.492 grévistes occupés dans 5.572 établissements avec 3.559.880 journées de chômage, ce qui fait une grosse perte de salaire de plus de 10 millions de francs pour des avantages souvent aléatoires, il y a eu 41,27 o/o d'échecs pour 21,17 o/o de réussites, tandis qu'il n'y a que 37,56 o/o de transactions, qui, souvent elles-mêmes sont des défaites plutôt que des victoires ?

« N'est-ce pas concluant ?

« Cependant après la tactique, ce sont les pratiques de la C. G. T. qu'il a répudiées :

« *La C. G. T. devrait condamner toutes les violences et toutes les sauvageries dans ses conflits et interdire, par conséquent, le sabotage, le colletage avec la force armée, les injures et les voies de faits, déplorables moyens qui légitiment les répressions impitoyables.* »

« Nul procureur ne pourrait faire un meilleur réquisitoire contre les excès de la C. G. T.

« M. Ghesquière ne fut pas seul à soutenir l'accusation. Il fut secondé par son collègue et non moins unifié Compère-Morel.

« Celui-ci s'en est pris, d'abord, surtout aux minorités agissantes, aux syndicalistes qui contraignent les travailleurs à accepter un credo révolutionnaire ou insurrectionnel, et a fait cette déclaration formelle :

« *La grève, c'est la dernière arme que la classe ouvrière doive employer, parce que cette arme est aussi dangereuse pour les employés que pour les employeurs.* »

« Et puis aussitôt : « Oui, il faut rompre avec la logomachie révolutionnaire : *l'action syndicale, se mouvant dans l'ordre capitaliste, elle doit nécessairement être réformiste.* »

« Par ordre capitaliste (autre logomachie du langage unifié), il faut entendre *la légalité*. Et c'est sous un langage différent, l'adhésion à ce que l'on a toujours réclamé : *le maintien strict de l'action syndicale sur le pur terrain économique, conformément à la loi de 1884.*

« Après de si heureuses déclarations, et comme pour se les faire pardonner, M. Compère-Morel a essayé de soutenir ce paradoxe qu'un syndicalisme pressant faisait la grandeur d'un pays et que « si nos industriels se laissent battre par la concurrence étrangère sur les marchés extérieurs et même sur notre propre marché c'est parce que la faiblesse de nos syndicats ne les oblige pas à développer leur technique ».

« C'est une pure affirmation qu'il serait bien aisé de démolir, notamment par l'explication *des excès syndicalistes et des trop nombreuses grèves* que condamne M. Compère-Morel si âprement.

« Mais nous lui passerons cette fantaisie de théoricien pour ses autres déclarations si justes et si précieuses, et que ses prudentes précautions oratoires en faveur de la pure action socialiste n'ont pu affaiblir.

« Nous les avons notées soigneusement et scrupuleusement pour l'édification des industriels.

« Nous les voudrions voir afficher sur tous les murs pour l'édification des populations ouvrières.

CAMILLE DIDIER,
Secrétaire de la Chambre syndicale patronale des métallurgistes ardennais

Il suffit enfin de rapprocher les [illegible] passages du discours de Compère-Morel [illegible] discours anti-syndicaliste célèbre que prononça Viviani, ministre du travail, pour voir leur complet accord :

Même thèse sur les statistiques :

VIVIANI : Et, en France, en présence de tout cela, qu'avons-nous ? nous sommes d'abord en face de la Confédération géné-

rale du travail, qui, si j'en crois son propre rapport, ne compte que 322.000 syndiqués sur 95.000 syndiqués et sur 11 millions de travailleurs qui existent en France). *Officiel*, Chambre, 1908, p. 1883.

Ghesquière : « En effet, je constate qu'alors que la Confédération générale du travail semble depuis quelque temps, ne plus faire de progrès et en rester à ses 355.000 membres, le mouvement qui lui échappe et qui s'élevait l'année dernière à 622.000 ouvriers, s'est accru de 52.000 adhérents nouveaux. Près des deux tiers des ouvriers industriels et commerciaux lui échappent et c'est ce qui me parait grave. » *Officiel*, Chambre, 1911, p. 3535.

Le Député socialiste confirme une interprétation statistique gouvernementale, qui n'a d'autre but que de nuire à la *Confédération*, en la diminuant.

Même thèse sur les minorités agissantes et sur les concessions nécessaires :

Viviani : « Voilà un patron qui est dans son cabinet ; la rue voisine est emplie de clameurs ; il s'inquiète : on lui dit que 200 ouvriers exaltés, qui représentent les deux centièmes dans leurs syndicat de la population ouvrière tout entière, le traitent d'affameur, d'exploiteur, qu'ils ont brisé les vitres, qu'ils ont même exercé leur colère sur un instrument passif, et qu'ils sont allés, admirable victoire ! jusqu'à débaucher sept ou huit ouvriers.

« Si le grand patron est intelligent, s'il veut s'abonner à ce régime où il y a intermittence entre la paix et la violence, il fermera sa fenêtre avec mépris et passera à un autre genre d'occupation.

« Qu'est-ce que cela peut lui faire à lui, d'être traité, d'exploiteur et d'affameur ? Que peuvent lui faire ces injures ? Est-ce que ses bénéfices changent ? Est-ce que le bilan de la société varie ? Les revendications économiques des ouvriers sont elles satisfaites par là ?

.....

« Mais la scène va changer. Ce même patron reçoit le secrétaire d'un syndicat puissant ;.... il en est en France, monsieur Paul Deschanel.

« M. Paul Deschanel. Je crois l'avoir dit !

Viviani : « Ce secrétaire est introduit ; il est courtois, il aborde la conversation comme on doit l'aborder entre hommes bien élevés. Oh ! pas de menaces, pas de questions inopportunes ; si, par des statistiques qu'il a réunies, le secrétaire du syndicat sait que la journée de huit heures ne peut pas, à cause de la con-

currence internationale, être accordée par le Patronat, il posera la question de la journée de neuf heures ; il fera ce que doivent faire les ouvriers ; ils doivent faire cadrer leurs revendications non pas avec un état de crise qui justifie un refus patronal, mais avec un état notoire de prospérité.

« Et alors on discutera ; si le patron refuse, le secrétaire du syndicat fait mouvoir, presque sous ses yeux, ses troupes organisées et disciplinés, qui sont prêtes, après un référendum, à quitter le travail et à ne pas le reprendre avant que les revendications soient satisfaites.

Compère-Morel : « Voici par exemple une usine comptant 10.000 ouvriers. Nous y trouvons 150, 200, 300 camarades qui sont des syndicalistes révolutionnaires, qui vont à la bataille contre leur patron, qui risquent leur liberté ; et nous devons les respecter ; car le jour où il le faut, ils vont jusqu'à faire le sacrifice de leur existence et tout homme qui fait le sacrifice de sa vie pour ses idées, doit être respecté par tous. (*Très bien, très bien*).

« Néanmoins, je dis quant à moi, que lorsque ces hommes persuadent aux ouvriers que leur minorité agissante peut leur faire donner satisfaction, ils les trompent involontairement.

« Si sur ces dix mille ouvriers, il n'y a que cent cinquante, deux cents, trois cents syndiqués, aussi révolutionnaires et insurrectionnels qu'ils soient, comment voulez-vous ameter le patron à composition ? Le Patron n'a qu'à renvoyer de l'usine ces deux ou trois cents meneurs. Car il les qualifie ainsi, et le calme se rétablira pour toujours. Plus de revendications, plus de désidérata.

« Mais si au contraire, il y a deux, trois, quatre ou cinq mille ouvriers organisés, alors, le patron est obligé de discuter, parce qu'il ne trouvera plus devant lui de la poussière d'hommes exaspérés par la haîne peut-être, par la colère sûrement, mais des délégués du syndicat mandatés par tous, qui viendront discuter, négocier, qui, pendant des semaines, pendant des mois, épuiseront tous les moyens de conciliation, et la grève alors n'éclatera que parce qu'on n'aura pas pu faire autrement, mais avec tout le droit derrière les ouvriers, le droit, puissance morale avec laquelle il faut compter, lorsqu'il faut faire appel à l'opinion publique. La grève, c'est la dernière arme que la classe ouvrière doive employer (*applaudissements*), parce que cette arme est aussi dangereuse pour les employés que pour les employeurs. »

Ce qui dans le fait ne peut vouloir dire autre chose que ceci : Il faut attendre d'être nombreux pour oser la grève et supporter tout en patience jusque-là ! Compère ne sait-il pas que le syndicat a précisément son origine dans la grève?

Même conception du rôle de redressement syndical qu'ont à accomplir les socialistes.

Viviani : « Quant au parti socialiste, il a un grand devoir à remplir : il lui faut aussi se retourner du côté des ouvriers, il lui faut quelquefois risquer ou même perdre sa popularité pour un jour dans les milieux surchauffés ou dans les Bourses du travail en délire ou n'attendre la récompense que du sentiment du devoir accompli. Il lui faut aller dire aux ouvriers qu'il n'est pas vrai qu'ils soient plus capables, plus vertueux que les autres hommes, qu'il n'est pas vrai que si par hasard la société s'écroulait, ils seraient capables de la diriger du jour au lendemain ».

Compère-Morel : « Nous sommes allés sur les champs de grève, messieurs, non pas pour exciter les ouvriers, les convier à cesser le travail, mais parce que notre devoir, le devoir des socialistes, messieurs, est d'être toujours du côté des ouvriers, même lorsqu'ils ont tort dans le conflit qu'ils engagent.

M. Charles Dumont : Pour leur dire qu'ils ont tort !

M. Compère-Morel : Croyez-vous que nous ne le leur disons pas quand c'est vrai ? Nous y allons pour leur dire : « Vous voulez lutter, très bien, nous sommes à votre disposition. Mais pesez vos responsabilités, étudiez la façon dont vous engagez le combat. » Oui, messieurs, nous sommes allés sur les champs de grève, de ces grèves provoqués trop souvent malheureusement par l'égoïsme patronal. Nous avons vu les ouvriers mangeant la soupe communiste, se contentant pour eux, leurs femmes et leurs enfants d'un peu de pain et de bouillon, souffrant de la faim pendant des jours ou même des semaines. Croyez-vous que la grève ne nous apparaît pas terrible pour la classe ouvrière ? Et après la grève, c'est le boulet de la dette qui les suivra toute leur existence, qui les empêchera de joindre les deux bouts. Et quand les moments d'ardeur et de combativité seront passés, que l'ouvrier rentrera dans son ménage, il y trouvera les siens qui ont souffert, qui n'ont pas reçu les soins nécessaires. Alors c'est la douleur de l'exaspération, l'amertume dans les cœurs. Oh ! ils sont terribles les lendemains de grève et je ne puis y songer sans un serrement de cœur. Voilà pourquoi nous ne voulons pas de grève, ou du moins que nous la considérons comme la dernière arme à employer, l'échéance suprême ! Le syndicat n'est donc pas constitué, développé en vue de la grève ; il est créé, organisé pour la défense des intérêts ouvriers, et c'est tout. Et pour le faire grandir, il nous faut y développer la mutualité, les offices de renseignements juridiques, les bureaux de placement, les secours en cas de chômage et de grève, bien entendu, et, peu à peu ils viendront à l'action syndicale. Oui, messieurs, il faut rompre avec toute la logoma-

chie révolutionnaire.., (*Mouvements divers. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Dumont : Très bien ! C'est toute la question.

Compère-Morel... il faut que nous disions, comme nous le pensons et comme nous l'avons toujours dit, comme nous le répétons partout, que l'action syndicale, se mouvant dans l'ordre capitaliste, ne touche, ne peut toucher en rien l'ordre capitaliste.

Elle doit nécessairement être réformiste. Avec l'action syndicale, on ne peut qu'opérer des réformes, on ne peut pas briser le régime capitaliste. »

La rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne [1]

(*suite*)

III

L'Allemagne industrielle et l'Angleterre industrielle ne sont pas des ennemies, mais des rivales. Et cela n'exclut point la possibilité d'une réconciliation entre elles, dans un avenir même très prochain : la réalité des faits a certainement démenti les dires des publicistes, des savants et des hommes d'Etat, anglais et autres, qui annonçaient l'inévitabilité d'une décadence ultérieure du commerce anglais sous l'influence de la concurrence allemande. S'il est vrai que de 1882 à 1902, c'est-à-dire pendant une vingtaine d'années, l'exportation anglaise, ainsi que nous l'avons démontré plus haut, baisse graduellement, dès 1908, elle reprend son mouvement. Tandis que de 1885 à 1889 la moyenne annuelle de l'exportation anglaise équivaut à 238 millions de livres sterling, en 1904 ce chiffre devient 301 millions ; en 1905 — 330 millions ; en 1906 — 375 millions ; en 1907 426 millions de livres sterling,

A partir de 1902, le commerce d'exportation de l'Angleterre croît plus vite que celui de l'Allemagne. En 1904, celle-ci exportait pour 5.223 millions de marks ; en 1905 pour 5.732 millions, en 1906 pour 6.125 millions de marks. On peut dire en général que l'industrie anglaise, après avoir traversé, de 1882 à 1902, une période de dépression, prit après 1901 un nouvel essor. Ainsi, en 1907, le chiffre total du commerce extérieur de l'Angleterre est supérieur de plus de 9 milliards de francs à celui de l'Allemagne. La différence est donc encore énorme, en faveur de l'Angleterre.

(1) Voir notre dernier numéro.

Ensuite, il ne faut pas oublier que, lorsque les publicistes et les statisticiens anglais soulignent le danger de la concurrence allemande pour leur pays et font ressortir la supériorité du développement de l'industrie allemande comparée à l'industrie anglaise, ils se contentent de comparer les chiffres du commerce d'exportation des deux pays, et l'on sait que la théorie des mercantilistes a depuis longtemps été prouvée fausse par les faits, c'est-à-dire que les pays les plus riches et les plus industriels mènent une lutte passive dans leur commerce extérieur, c'est-à-dire qu'ils importent plus qu'ils n'exportent. L'Angleterre n'exporte pas seulement des produits bruts ou fabriqués, mais de vastes capitaux, dont les intérêts et les revenus rentrent dans le pays, par centaines de millions, sous forme de marchandises importées, particulièrement de matières premières et d'objets de première nécessité.

Pour l'Angleterre, plus que pour tout autre pays, — car elle reste le premier pays du monde, par le développement de son commerce et de son industrie — les années d'exportation intensive de produits bruts furent toujours des années de progrès industriel et de prospérité économique. Dans l'importation des matières premières, l'Angleterre a toujours considérablement devancé l'Allemagne, tenant celle-ci bien loin derrière elle. Depuis une vingtaine d'années, l'importation anglaise n'a cessé d'augmenter, passant de 352 millions en 1886 à 645 mill. en 1907, ce qui en monnaie française représente une augmentationde plus de 8 1/2 milliards de francs.

Enfin, le démenti le plus éclatant qui puisse être opposé à ces bruyantes affirmations du danger que court l'industrie anglaise sous l'influence de la concurrence allemande, réside dans les chiffres suivants, sur le commerce extérieur de l'Angleterre de 1910 à 1911, en cette même année où il fut écrit tant de brochures et d'articles sur l'ennemi allemand.

Le commerce extérieur de l'Angleterre atteignait en 1910 (importation, exportation et transit) le chiffre inouï

de 30 milliards de francs (exactement 30.320.152.200) c'est-à-dire presque trois milliards (2.964.399.122) de plus qu'en 1909-1910 ; l'importation seule entrait dans ce chiffre pour 678 millions de livres sterling, c'est-à-dire 54 millions de plus qu'en 1909 ; l'exportation pour 431,5 millions de livres sterling, presque un million de plus qu'en 1909 (1). Et en 1910-1911 l'importation anglaise s'élève à 1.360 millions de francs, l'exportation à 1.327 millions de francs. Le commerce extérieur de l'Angleterre enregistre donc, ici encore une augmentation de plus de deux milliards de francs sur 1909-1910.

De même, si l'on en croit les données officielles, le commerce allemand a considérablement progressé l'année dernière. De 15.121 millions de marks en 1909-1910 il passe à 16.076 millions de 1910 à 1911, en augmentation de 955 millions de marks.

L'exportation allemande, elle, est pour 1909-1910 de 6.594 millions de marks, et pour 1910-1911 de 7.467 millions de marks ; l'importation à son tour passe de 8.527 millions de marks à 8.609.

Toutes les appréciations et lamentations sur la décadence de l'industrie et du commerce anglais par la concurrence allemande sont donc tendancieuses. Elles n'ont pour but que d'exciter au cœur du peuple anglais un sentiment de haine pour l'Allemagne, de favoriser la construction de toujours nouveaux cuirassés et l'augmentation des forces militaires, de combattre l'idée du libre échange contre laquelle s'acharnent tant, depuis quelques années, les protectionnistes anglais. A la question posée par Cox, dans sa fameuse brochure, *Sommes-nous ruinés par les Allemands ?* tout Anglais sensé, non aveuglé par l'esprit de chauvinisme, répondra : « Non, mille fois non ! »

De plus, l'Allemagne est un des clients les plus importants de l'Angleterre. En 1907, cette dernière exporta en Allemagne pour 29,1 millions de livres sterling ; en 1899 pour 37,9 millions ; en 1907, pour 41,4

(1) *Le Temps*, 11 janvier 1911.

millions. Durant le même espace de temps l'Allemagne exportait en Angleterre : en 1891, pour 27 millions de livres sterling ; en 1899, pour 30 millions ; en 1907, pour 33,7 millions de livres sterling (1). L'Angleterre écoule donc annuellement en Allemagne 10 o/o de son énorme production, c'est-à-dire qu'elle lui vend plus qu'elle ne lui achète, de sorte que l'Allemagne a, même du point de vue protectionniste, une importance énorme en tant que débouché pour l'industrie anglaise.

Des faits exposés il résulte de façon incontestable qu'une guerre anglo-allemande serait une catastrophe pour les belligérants. S'il est vrai que l'Angleterre pourrait, avec ses escadres, s'emparer d'une grande partie de la flotte marchande allemande, il n'est pas moins exact que l'Allemagne, avec sa propre flotte, pourrait complètement interrompre le commerce anglais avec la Russie, la Suède, le Danemark et paralyser ce même commerce avec la Hollande et la Belgique. Dans une guerre avec la Triple-Alliance, le mouvement des vaisseaux marchands anglais deviendrait absolument impossible et le commerce anglais en recevrait un coup fatal, car les communications de l'Angleterre avec l'Inde — où elle écoule les 12 o/o de ses produits — et avec le Japon et la Chine — où elle en envoie les 6 o/o — seraient coupées.

En outre, la longue route maritime autour de l'Afrique ne serait pas sans danger, même dans une guerre avec la seule Allemagne, celle-ci disposant, on le sait, des grands rapides du Lloyd septentrional-allemand (Nord-Deutscher-Lloyd) et de la Hamburg-Amerikanische-Packetfahrt, capables en cas de guerre de porter, comme cuirassés auxiliaires, des coups redoutables au commerce anglais.

Nous ne parlerons pas du danger que courraient à chaque instant les nombreux cargo-boats qui amène quotidiennement en Angleterre les denrées alimentaires, sans lesquelles elle ne pourrait subsister et les matières pre-

(1) Voir *Hazell's Annual 1909*. London, p. 583-584.

mières qui permettent à ses usines et fabriques de fonctionner.

Une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre ébranlerait jusqu'à ses bases la puissance économique des deux nations ; elle provoquerait une crise dont on n'a pas encore eu d'exemple et la ruine de branches tout entières de l'industrie ; elle exciterait jusqu'aux couches profondes les masses des deux pays et amènerait le mouvement révolutionnaire à son degré extrême d'acuité. La crainte des classes dominantes des conséquences sociales et économiques d'une guerre internationale est certainement le principal stimulant de la paix armée. Jamais, en effet, la supériorité militaire de la Triple-Alliance, si on la compare à la combinaison opposée n'a été si grande qu'à l'heure actuelle où l'impuissance militaire de la Russie apparaît si éclatante, où toute une série de nos places fortes de la frontière de l'ouest sont abandonnées et des garnisons entières rappelées dans l'intérieur du pays. Comme dit l'éminent savant français A. Le Chatelier dans son livre *Réforme républicaine*, « des causes générales rapprochent le moment où notre peuple devra compter sur sa force défensive plus que sur ses alliances, pour tenir tête à la Germanie, sortant de ses frontières trop étroites (1) ».

Sans la réorganisation complète de l'armée russe, il n'est pas douteux qu'une défaite certaine serait le résultat d'une guerre de la France et de la Russie contre une coalition armée de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, et, en ce cas — les journaux français l'ont dit plus d'une fois — l'appui militaire de l'Angleterre ne saurait être réel. On sait que les flottes contemporaines, quelle que soit la puissance de leurs armes, ne peuvent rien contre des positions maritimes plus ou moins fortifiées. Sans une solide armée de terre la flotte japonaise n'aurait pu causer un aussi considérable dommage à Port-Arthur et cette ville, malgré ses fortifications — relativement

(1) A. Le Chatelier. *Réforme républicaine*, p. 296. Paris, Ernest Leroux.

faibles — serait restée aux mains des Russes. L'ensemble même de la flotte anglaise ne pourra s'emparer ni de Wilhelmshaven, ni de Emden, ni de Borkum, ni de Helgoland, ni des autres points fortifiés du littoral allemand de la mer du Nord, qui abonde — même pour les petits vaisseaux — en bancs de sable et en bas-fonds herbeux. Quant aux grandes villes hauséatiques, aux riches ports marchands de Hambourg et de Brême, par lesquels passe presque tout le commerce allemand, il est possible d'interrompre leurs communications avec le monde transocéanien et de porter ainsi un coup terrible à leur prospérité, mais il est impossible de les atteindre par une escadre. Hambourg a de puissantes batteries placées en avant de son Cuxhaven et Brême est défendue par Bremshaven et Helgoland, point d'appui de la puissance allemande dans la mer du Nord. De sorte que les escadres anglaises ne feraient guère plus de mal — au point de vue militaire — aux ports allemands qu'elles n'en firent autrefois à Odessa, lorsqu'elles essayèrent infructueusement de détruire cette ville mal fortifiée.

Quelque redoutable et quelque funeste que puisse être la puissance des gigantesques cuirassés modernes, elle ne peut se manifester pleinement que dans une lutte maritime entre deux flottes, et il suffit qu'une côte soit légèrement fortifiée — autrement dit armée des canons actuellement en usage dans les fortifications terrestres et qui peuvent être plus forts et plus redoutables que ceux employés sur mer — pour qu'elle puisse opposer une résistance effective à la flotte la plus puissante.

Voilà pourquoi les hommes d'Etat, les publicistes et les diplomates français les plus en vue, ceux qui sont le plus partisans d'un rapprochement franco-anglais, restent si opposés à l'idée d'une convention militaire entre l'Angleterre et la France, convention qui sourit à tant d'Anglais.

« L'appui de l'armée française dans une guerre européenne où la Grande-Bretagne serait engagée, serait d'un prix inestimable pour le cabinet de Saint-James, dit le rédacteur du *Temps*, André Tardieu. L'ap-

pui de l'Angleterre dans une guerre européenne, où la France serait engagée aurait-il pour notre pays une valeur égale ?... Dans la situation présente le concours diplomatique de l'Angleterre nous est avant une guerre infiniment utile. La guerre une fois commencée, ce concours ne nous aiderait que peu. *Les victoires navales de la Grande Bretagne n'écarteraient de nos frontières pas un canon, pas un homme...* En un mot, une alliance franco-anglaise comporterait pour nous, dans l'ordre militaire, un minimum de profit » (1).

Si donc l'Allemagne n'a pas encore, à la tête de la Triple-Alliance, attaqué la Russie et la France, si elle n'a pas encore mis ses vastes plans à exécution, avant que l'Italie ne se soit définitivement retirée de cette Triple-Alliance et que l'Autriche n'ait senti la nécessité de suivre une politique absolument indépendante de celle de l'Allemagne, pourquoi supposer qu'elle les attaquera dans un avenir prochain ? Aujourd'hui, elle a tous les atouts dans son jeu et les forces de la Triple-Alliance sont bien supérieures à celles de la Triple-Entente.

Qu'est-ce qui s'oppose à ce que l'Allemagne attaque ses voisines ? Qu'est-ce qui empêche Guillaume d'essayer d'adjoindre à son empire de nouveaux territoires, ces territoires qui sur les cartes allemandes figurent comme territoires allemands ? (2) Et d'abord, l'attitude réservée de ses alliées, ensuite et dans une plus forte mesure peut-être, la conscience qu'une guerre, même victorieuse comme en 1871, ne pourrait que fortifier considérablement le mouvement socialiste. Le proléta-

---

(1) André Tardieu. *La France et les alliances*. Paris 1909, pages 82, 83.

(2) Il n'est pas douteux que la réalisation des plans pangermanistes touchant la Hollande, la Belgique, etc. devient chaque jour plus difficile. Déjà, à Algésiras, l'Autriche se fit une ligne de conduite propre en soutenant la France. Cependant, l'appui énergique accordé à l'Autriche par l'Allemagne a considérablement rapproché les alliées. A ce moment la presse chauvine autrichienne était loin d'être d'accord au sujet de « l'ami fidèle et inébranlable » de l'Autriche-Hongrie, Guillaume II, et elle publiait des articles absurdes sur la séparation de la Pologne et de l'Ukhraine d'avec la Russie. C'était le moment où les

riat et la social-démocratie allemands apparaissent ainsi comme l'une des principales garanties de la paix européenne, le principal obstacle à la réalisation des rêves belliqueux caressés par les gouvernants d'Allemagne.

Le fameux organe pangermaniste *Germania* assure, en parlant des troubles de Moabit que, si le loyal sujet allemand taquine la police, c'est par ennui de la vie paisible et monotone qu'il mène depuis déjà quarante ans et parce qu'il n'a personne sur qui exercer sa force ; que, par conséquent, le seul moyen d'en finir avec les complications intérieures serait une guerre étrangère ; elle donnerait une issue légale et naturelle à l'excès de forces accumulées dans le pays, forces qui aujourd'hui se retournent contre le malheureux Schutzmann (gardien de la paix) qui n'en peut mais. D'ailleurs, ces raisonnements ne touchent plus personne (1).

La révolution russe, d'une part, l'effervescence japonaise et le procès récent des 26 terroristes de Tokio, d'autre part, montrent que, dans les conditions présentes, une guerre, qu'elle soit heureuse ou malheureuse, assurerait le développement du mouvement révolutionnaire.

La crainte des classes dominantes d'Allemagne et

chauvins allemands, emportés par leurs rêves d'annexion de la Hollande et de conquête marocaine, pouvaient se dire : « Aujourd'hui ou bien trop tard : peut être jamais ! « Mais depuis, beaucoup d'eau a passé sous les ponts et l'Autriche manifeste de nouveau le désir de jouer le rôle de « brillant second » ; elle se croit assez forte pour réaliser ses propres plans dans les Balkans et se gardera de se brouiller avec la France pour les beaux yeux de ses voisins du Nord.

(1) Pour comprendre les raisons qui empêchent l'Allemagne, malgré son formidable matériel de guerre, de se lancer dans une aventure extérieure, il suffit de relire le discours du prince Henri de Prusse, frère de Guillaume II, aux vétérans du 35e bataillon, quelques jours après les funérailles de Singer, où le royal orateur montre que l'Allemagnd ne risque rien du côté de l'ennemi extérieur — qui peut, à son gré, lui envier ses forces — mais que toute l'armée doit se grouper autour de l'empereur *contre l'ennemi intérieur*, chaque jour plus menaçant. Il suffit, d'autre part, de remarquer l'énorme impression produite sur la bourgeoisie internationale par la magnifique démonstration des Berlinois à ces mêmes obsèques de Singer, où la social-démocratie allemande montra son merveilleux esprit de discipline, et la puissance de son organisation.

d'Angleterre d'une crise financière causée par une guerre entre ces deux pays n'est pas un moindre obstacle à cette guerre.

On se rappelle la panique qui éclata à la Bourse de Berlin lors des complications franco-marocaines avec l'Allemagne, la déroute industrielle et commerciale qui suivit la suspension des pourparlers entre les deux pays. Et il est impossible de passer sous silence la force manifestée, en cette occasion, par la presse social-démocratique allemande, qui, avec ses 80 organes et son million et demi d'abonnés, sut lancer à l'attaque des caisses d'épargne des milliers de moyens et petits rentiers. Au moment de la baisse des valeurs à la Bourse allemande, la même crise financière se répercuta dans les Bourses anglaise et française. De sorte que le 3 0/0 d'Etat français coté, le 31 décembre 1910, à 97,72, tombait, le 15 septembre 1911, à 94,30 ; la Banque de Paris avait baissé de 147 francs, passant de 1860 à 1713 ; le Comptoir d'Escompte avait fléchi de 945 à 903, etc. (1). Les consolidés anglais subirent la même baisse (1). On peut donc dire de tous les gouvernements modernes qu'ils sont, en face de la guerre, comme ces malades atteints de rhumatismes articulaires pour lesquels tout mouvement est une occasion de cruelles souffrances. A la crise financière allemande a correspondu, en Angleterre et en France, une crise non moins forte ; grâce à l'absence, dans ces pays, d'une presse révolutionnaire puissante, on a pu y cacher à l'opinion publique européenne la baisse des papiers anglais et français.

MICHEL PAVLOVITCH.

(à suivre).

---

(1) Voir à ce sujet l'article du *Temps* du 17 septembre 1911.

(2) Comme remarque le directeur des *Questions diplomatiques et coloniales* M. le Commandant de Tomasson, « On a relevé la baisse des principales valeurs de la Bourse de Berlin depuis trois mois. *Si on avait fait le même travail pour la Bourse de Paris*, on eut trouvé des variations plus fortes. *Questions dipl. et colon.*, 1 Oct. 1911 ».

L'influence de la philosophie de M. Bergson [1]

VI

J. Viétroff

L'influence de la philosophie de Bergson sur la pensée philosophique contemporaine est aussi grande que l'influence de la philosophie de Kant jusqu'à nos jours. Comme chez Kant, c'est le milieu même de la conscience, de l'entendement, de la raison pure que Bergson étudie dans son premier livre, *Essai sur les données immédiates de la conscience*. Il nous montre que la durée fait la qualité principale du temps et, par suite, de la pensée et de la volonté ; la liberté humaine (qui seule nous permet de fonder la morale et la politique sur des bases philosophiques) se démontre de la même manière que les vérités théoriques que nous pouvons posséder. Ainsi Bergson évite le dualisme de Kant, qui a placé la morale hors du temps ; il évite en outre la négation de la métaphysique qui, elle aussi, est issue de la faute faite par Kant : il plaçait le temps dans l'espace, de sorte que la durée (qui est la qualité essentielle du temps) cessait d'être et se renfermait dans une conception ou un symbole, tout à fait incompatibles avec la nature fugitive du temps, qui est en même temps instantané et durable. La méthode de Bergson est celle de Kant, inductive et déductive. La déduction de Bergson se confirme surtout par son mode de démonstration, qu'on peut appeler *réductio ad absurdum* de l'affirmation contraire. C'est *l'intuition* qui dicte à Bergson sa conception de « l'élan vital », qui traverse tout l'uni-

(1) Voir les numéros du *Mouvement Socialiste* d'avril, juillet-août et novembre 1911.

vers, et de « l'évolution créatrice », qui se manifeste dans la nature, dans l'âme humaine et dans l'histoire. Mais c'est par la logique habituelle et aidé par des connaissances puisées dans toutes les sciences (naturelles, mathématiques et philosophiques) que Bergson parvient à nous démontrer la vérité de sa conception intuitive. Les trois livres de Bergson. (*Essai sur les données immédiates de la conscience*, 1888, *Matière et mémoire*, 1896, et *L'évolution créatrice*, 1907) peuvent être considérés comme formant le système philosophique le plus remarquable qu'on pût écrire, comme l'a fait Bergson, dans un espace de trente années.

II. — Il va de soi qu'une telle philosophie ne peut pas être exclusivement théorique. Comme celle de Kant, elle doit avoir des conséquences larges et profondes ; elle doit féconder toutes les sciences : naturelles, morales et politiques, la religion, l'art, la littérature, etc.

S'il est démontré que nous possédons l'intuition qui fertilise notre raison et notre volonté, on peut bien construire une nouvelle cosmogonie, une nouvelle théorie du devoir et de la loi catégorique, une nouvelle métaphysique des mœurs, (comme chez Kant) essayer d'ébaucher une nouvelle théorie de l'art, etc. Mais, bien entendu, ce ne sera pas seulement le monde des *noumènes* (*die intelligibele Welt*), qui profitera de cette théorie morale, comme chez Kant ; ce sera aussi le monde des *phénomènes* (*die sinnliche Welt*), le monde réel. Ainsi, pour la religion, ce ne sera plus le rationalisme, mais bien la foi pure puisée dans les profondeurs du sentiment et de la volonté, et que la raison ne représente que pour en faire un sujet de communication ou d'échange d'idées entre les hommes. Ce sera presque la même chose pour l'art, etc.

III. — On voit donc que les raisons de l'influence de la philosophie de Bergson sont :

1° Le fait que Bergson a saisi le mobile essentiel de toute philosophie — l'intuition ;

2° Qu'il a utilisé toutes les sciences (mathématiques, naturelles et philosophiques) pour les fertiliser par cette intuition, pour faire ressortir leurs erreurs méthodologiques et donner les moyens de leur vrai progrès ;

3° Qu'il a médité et développé, pendant trente ans, une seule vérité en démontrant que l'essence même de la vie, c'est l'élan, la création, la volonté qui s'affirme, l'effort qui se réalise et se prolonge sans relâche.

On doit donc reconnaître qu'une telle philosophie est *utile* et *durable* ; je crois même qu'elle est plus utile et plus durable que la philosophie de Kant, parce qu'elle est plus logique et plus successive et qu'en outre Bergson a le secours de la langue française (qui est la clarté même), tandis que la pensée de Kant est souvent obscure à cause de l'obscurité même de la langue allemande en général. Je pense aussi que la révolution sociale, qui assurera l'affranchissement des peuples et qui ne fait que commencer par les révolutions politiques de nos jours, ne peut être fondée théoriquement que sur la base de la philosophie bergsonnienne. C'est de cette manière seulement qu'elle peut éviter tout sectarisme étroit, toute haine de classe et de race, et s'affirmer, non par la violence brutale, mais plutôt par l'effort de la solidarité commune, par l'Internationale de tous les hommes sans en exclure ceux, qui, de nos jours, se croient heureux, parce qu'ils possèdent un argent qui les met à l'abri de la force policière de tous les gouvernements monarchiques et républicains.

Ichime (*Sibérie*),
le 1er décembre 1911.

Proudhon et les Néo-Monarchistes

Il est écrit que la mémoire de Proudhon connaîtra toutes les disgrâces. Ce n'était pas assez d'un livre médiocre de M. Droz, d'un discours gouvernemental de Viviani et d'une brochure orthodoxe de Rappoport. Il y manquait les Camelots du Roi.

Notre génération a contemplé bien des spectacles et les surprises ne nous ont pas manqué. Nous ne pouvions pourtant pas prévoir qu'un jour les restaurateurs de l'Autorité glorifieraient le négateur de l'Etat.

Il faut un singulier désordre des esprits pour que les néo-monarchistes en arrivent à revendiquer l'an-archiste Proudhon. C'est la *Revue Critique des Idées et des Livres* qui, dans son numéro du 10 janvier, nous annonce « l'évènement : « Il vient d'être fondé, à l'*Institut* « *d'Action Française*, sous le patronage de P.-J. Prou- « dhon, un cercle d'études économiques et politiques... « Les conférences et travaux du *Cercle P.-J. Proudhon* « seront publiés régulièrement dans les *Cahiers du Cer-* « *cle P.-J. Proudhon*, qui paraîtront à partir de Janvier « 1912. Ces cahiers, qui seront ouverts aux républicains, « aux socialistes et aux nationalistes, contiendront des « études de MM. Edouard Berth, Albert Delafosse, « Pierre Galland, Jean Herluison, Henri Lagrange, Gil- « bert Maire, René de Marans, André Pascalon, Geor- « ges Valois. »

J'ai hâte de savoir de quel métal sont faits les « socialistes » qui se joindront aux néo-monarchistes, pour utiliser l'œuvre de Proudhon « en vue de l'organisation de la cité française. » Aimable gageure, qui complète *l'athéisme catholique* de M. Charles Maurras et le *syndicalisme royaliste* de l'*Action Française*. Les nuées monarchiques sont décidemment plus obscures que les nuées démocratiques.

Certes, Proudhon est confus, contradictoire, heurté, chaotique. C'est un torrent plus souvent trouble que limpide. On peut tout y prendre. Je ne veux pas dire avec une égale raison, mais du moins avec une égale apparence de raison. Tout y prendre, sauf le royalisme.

Oui, Proudhon est furieusement anti-démocrate. Mais qu'a-t-il de commun avec l'idée monarchiste ? C'est jouer misérablement sur les mots que de rapprocher la critique proudhonienne et la critique royaliste de la démocratie. Toujours la même équivoque, que nous avons déjà dénoncée à propos du syndicalisme !

Ce que Proudhon reproche précisément à la démocratie, c'est d'être *monarchiste* et *anti-républicaine*. Elle lui apparaît comme la dernière incarnation de l'Autorité, comme la force la plus trompeuse, parce que la plus populaire, de l'idée gouvernementale. Et tout son système consiste à dissoudre la société politique dans la société économique, à éliminer l'Etat abstrait et à organiser la vie concrète, pour détruire toutes les *survivances monarchiques*.

Qu'ont donc affaire avec Proudhon les amis du duc d'Orléans, les disciples du Marquis de la Tour du Pin Chambly de la Charge, de Charles Maurras et de Jules Lemaître ? De quel éclat de rire formidable le rude paysan franc-comtois les accueillerait-il, s'il pouvait les entendre !

Bonne occasion de relire quelques-unes des pages les plus savoureuses de la *Solution du Problème Social* et de l'*Idée Générale de la Révolution*. Je ne demanderai pas aux monarchistes fondateurs du *Cercle P. J. Proudhon* ce qu'ils en pensent : ils seraient capables de me répondre qu'elles prouvent la nécessité d'une restauration royaliste.

C'est d'abord le passage célèbre de la *Solution du Problème Social*, où Proudhon exprime son idéal « républicain » :

« La République est l'organisation par laquelle tou-
« tes les opinions, toutes les activités demeurant libres,

« le Peuple, par la divergence même des opinions et « des volontés, pense et agit comme un seul homme. « Dans la République, tout citoyen, en faisant ce qu'il « veut et rien que ce qu'il veut, participe directement à « la législation et au gouvernement, comme il participe « à la production et à la circulation de la richesse. Là, « tout citoyen est roi, car il a la plénitude du pouvoir, « il règne et il gouverne. *La République est une anar-* « *chie positive.* » (p. 87).

Voici ensuite quelques morceaux décisifs de l'*Idée Générale de la Révolution*, où il oppose à toutes les formes politiques « l'organisation des forces économiques ».

P. 130 :

« Ni monarchie, ni aristocratie, ni même démocratie, « en tant que ce troisième terme indiquerait un gouver- « nement quelconque, agissant au nom du peuple, et se « disant peuple. Point d'autorité, point de gouverne- « ment, même populaire : la Révolution est là ».

P. 257 :

« L'ancien régime, fondé sur l'Autorité et la Foi, « était essentiellement de *droit divin*. Le principe de « la souveraineté du Peuple, qui y fut plus tard intro- « duit, n'en changea point la nature ; et ce serait à tort « qu'aujourd'hui, en face des conclusions de la science, « *on voudrait maintenir entre la monarchie absolue et* « *la monarchie constitutionnelle, entre celle-ci et la* « *République démocratique, une distinction qui ne tou-* « *che nullement au principe*, et n'a été, si j'ose dire, « depuis un siècle, qu'une tactique de la liberté. L'er- « reur ou la ruse de nos pères a été de faire le peuple « souverain à l'homme-roi ; devant la Révolution mieux « entendue, cette mythologie s'évanouit, les nuances de « gouvernement s'effacent et suivent le principe dans sa « déconfiture.

« ... Entre le régime politique et le régime écono- « mique, entre le régime des lois et le régime des « contrats, il faut opter. Le bœuf, continuant d'être

« bœuf, ne peut devenir aigle, ni la chauve-souris coli-
« maçon. De même la société, en conservant à quelque
« degré que ce soit, sa forme politique, ne peut s'orga-
« niser selon la loi économique. »

P. 259 :

« Ce que nous mettons à la place du gouvernement,
« nous l'avons fait voir : c'est l'organisation industrielle.

« Ce que nous mettons à la place des lois, ce sont les
« contrats.

« ... Ce que nous mettons à la place des pouvoirs
« politiques, ce sont les forces économiques.

« ... Ce que nous mettons à la place de la force
« publique, c'est la force collective.

« Ce que nous mettons à la place des armées perma-
nentes, ce sont les compagnies industrielles.

« ... Ce que nous mettons à la place de la centrali-
sation politique, c'est la centralisation économique. »

La fin de l'institution gouvernementale par l'organisation économique ; le terme mis au « roulement interminable de monarchies, d'aristocraties et de démocraties » par l'établissement de « la République universelle » c'est bien là la pensée dominante, qui relie, malgré leurs discordances, les contradictions proudhoniennes.

Nos monarchistes n'entendent pas, que je sache, ruiner l'Autorité, supprimer l'État, détruire le Gouvernement, abolir la Politique. Il me paraît même, si je ne m'abuse, qu'ils poursuivent exactement le but contraire. Alors ? A quels jeux d'acrobatie intellectuelle veulent-ils se livrer ?

Et puis oublient-ils l'Église et le Christianisme, que Proudhon a poursuivies de sa haine acharnée ? On se demande vraiment comment les hommes qui hier encore applaudissaient à l'assassinat de Ferrer osent se réclamer de l'auteur de *La Justice dans la Révolution et dans l'Église*.

Quelle honte pour les socialistes de laisser tomber ainsi le dépôt des idées proudhoniennes !

Ce *Cercle Proudhon*, qui donc si ce n'est eux devait en prendre, et depuis longtemps, l'initiative ? Mais les jours sont loin où la vie intellectuelle inondait les cercles socialistes. On ne s'y nourrit plus que de clichés et de formules, — quand on s'y nourrit. Mais qu'on y parle de Proudhon, et aussitôt s'affichent les dédains dogmatiques et les mépris supérieurs. Proudhon ? — C'est un petit-bourgeois, réactionnaire. Marx l'a dit !

Combien plus vivants, plus habiles aussi, sont ces néo-monarchistes, qui ne reculent sans doute devant aucun artifice, mais qui ont du moins, hélas ! pour une partie de la jeunesse, l'attrait de l'audace. Non qu'ils soient redoutables. Je ne crois pas qu'ils ramènent de sitôt le duc d'Orléans. Même si M. Maurras fait plus abondantes encore ses citations des classiques ! Mais, leur tentative de s'annexer Proudhon le montre, il n'y a pas de sujet de culture générale, posé par les problèmes du jour, qu'ils ne tentent d'aborder.

Si du moins cet enthousiasme, illégitime autant que factice, pour Proudhon allait réveiller l'intérêt des socialistes envers le plus riche, sinon le plus ordonné, de leurs maîtres ? Jamais ses théories politiques n'ont été plus actuelles qu'en ce déclin de la démocratie pure. Qui mieux que lui a eu la vision anticipée de la décadence fatale de la politique et de la renaissance de la vie sociale ? Elle doit vivre en nous, se mouvoir en nous, la pensée du socialiste qui a décrit en ces termes magnifiques l'ascension de l'*ordre économique* :

« Au dessous de l'appareil gouvernemental, à l'om-
« bre des institutions politiques, loin des regards des
« hommes d'Etat et des prêtres, la société produisait
« lentement et en silence son propre organisme, expres-
« sion de sa vitalité et de son autonomie, et négation de
« l'ancienne politique comme de l'ancienne religion. »

Hubert Lagardelle.

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

Un discours de Jaurès

(19 et 20 Décembre 1911)

Il a prononcé de plus parfaits discours — tant pour la composition que pour la forme — de plus passionnés, de plus démonstratifs aussi ; mais peut-être n'a-t-il jamais mieux montré qu'au cours de la discussion sur l'accord franco-allemand, de quelle façon les questions de politique extérieure doivent être traitées par les socialistes.

Plusieurs penseront peut-être qu'une autre conclusion s'imposait que de voter un accord dont la critique avait été si magistralement faite ; certains penseront aussi que le socialisme ne comporte pas nécessairement, comme Jaurès semble le croire, un pacifisme fade et énervant. Mais tous les socialistes seront d'accord pour applaudir à son souci de ne pas séparer une situation déterminée de ses antécédents historiques et d'expliquer, par des mouvements profonds et durables, les événements soudains de la politique extérieure.

C'est la marque d'un sens élevé de la justice ; c'est aussi un exemple, que la complexité croissante des relations économiques internationales obligera à imiter davantage chaque jour.

Seul un socialiste peut avoir l'impartialité nécessaire à de pareilles recherches, puisque le socialisme est la seule des doctrines politiques de ce temps, qui s'accompagne de sentiments capables de donner à ceux qui s'occupent des choses du dehors cette attention sympathique et ce désintéressement réel, sans lesquels les yeux des hommes sont obscurcis par d'étroites rancunes.

Mais seul Jaurès pouvait — grâce à ses connaissan-

ces historiques et à ce don merveilleux du raccourci synthétique, qui est une des caractéristiques de son talent d'orateur — montrer avec autant de sûreté et de force les vraies raisons obscures de l'attitude d'un peuple.

Quelques phrases lui suffisent pour situer l'histoire de l'Allemagne dans celle de toute l'Europe :

L'Allemagne a ce destin singulier, à la fois déplaisant et tragique, d'être toujours, dans l'histoire, une grande puissance qui arrive en retard. Elle n'a pu constituer enfin son unité politique et territoriale qu'après la plupart des autres grands peuples de l'Europe. L'Angleterre avait, depuis des générations, réalisé l'unité du monde britannique ; l'unité centralisée de la France monarchique était accomplie depuis des siècles et achevée par l'œuvre révolutionnaire ; la force centralisatrice et despotique de Pierre le Grand avait groupé tous les éléments de l'empire moscovite. Ainsi l'Allemagne avait, sur son flanc occidental et sur son flanc oriental, des puissances unies et organisées ; et elle-même, depuis des siècles déchirée par les luttes religieuses qui en avaient fait le théâtre des combats de toute l'Europe morcelée, piétinée, subissant les invasions de Louis XIV, les invasions de Napoléon Ier, gisait disséminée et impuissante ; et les nations, les gouvernements, par la force de la tradition et de l'histoire, s'étaient habitués à compter, pour leurs desseins de grandeur ou pour leurs calculs d'équilibre, sur cette dissémination et sur ce morcellement.

Ce n'est d'ailleurs qu'un éclaircissement préalable ; nous sommes désormais capables de sympathie; Jaurès veut davantage : il faut que nous puissions juger un grand pays sans autre passion que celle de l'équité.

Je dis qu'en fait, depuis la guerre de 1870, depuis quarante années, la paix a été maintenue dans l'Europe centrale et occidentale; mais dans cette paix maintenue, dans cette paix continuée, les forces ethniques et les forces productives de l'Allemagne ont singulièrement grandi ; sa populaiton a presque doublé ; ses manufactures, ses usines mettent en œuvre les minerais et les charbons que leur fournit la richesse du sous-sol et, pour nourrir cette population abondante, pour trouver des débouchés à cette production accrue, l'Allemagne regarde vers le dehors : elle accroît sa flotte marchande, elle développe son exportation, elle veut élargir ses débouchés. Mais là aussi, messieurs, la même mésaventure historique se révèle et se constate. Pendant qu'elle était, dn seizième à la moitié du dix-neuvième

siècle, dispersée, à demi paralysée ; pendant que la vieille puissance maritime de ses villes de la Hanse sombrait dans l'impuissance et dans le naufrage de la nation germanique, les Hollandais, les Portugais, les Espagnols, les Anglais et les Français lançaient leurs navires sur les mers, conquéraient des terres lointaines, et quand l'Allemagne, à la fin du dix-neuvième siècle, au commencement du vingtième, éprouvant le besoin de l'expansion industrielle et économique, a jeté un regard sur le monde, elle a vu le Canada à l'Angleterre, l'Australie à l'Angleterre, le sud de l'Afrique aux Anglais, une partie, une magnifique partie du continent africain à la France, partout les positions occupées, partout le globe distribué. Et alors, messieurs, vous comprenez bien, et il faut que vous compreniez, qu'elle devait veiller avec un soin particulièrement méticuleux à ce qu'une distribution nouvelle du petit nombre de débouchés qui restaient ne fût point opérée.

« Vous tenez, lui dit un nationaliste, le langage du chancelier allemand ». Précieuse injure ; car il la faut traduire ainsi : « Vous avez le souci de faire jaillir sur le débat toutes les lumières que l'histoire peut fournir ».

Mais il est des puissances que la lumière épouvante. L'ombre des négociations clandestines, l'atmosphère complice des traités secrets conviennent à merveille aux machinations de financiers insatiables. Jaurès a montré qu'il y a une inadmissible contradiction entre les mystères de la diplomatie et le principe même des grandes démocraties modernes. Celles-ci doivent être les maîtresses de leur destinée et ne pas voir leur puissance servir d'instrument aux ambitieux calculs de prétendus « hommes d'Etat » ou aux appétits illimités des « faiseurs d'affaires. »

Oh ! dit Jaurès, la légion des traités secrets montait chaque jour à l'horizon, pareille, comme disait le psalmiste, à l'innombrable armée des étoiles.

Et plus loin :

Politique des traités secrets ! La Chambre tout entière applaudissait M. de Mun quand il nous dénonçait le scandale, quand il disait que ce régime occulte était inconciliable avec votre régime. Eh bien, je vous demande, mes amis et moi, nous vous demanderons après ce débat d'affirmer par un vote solen-

nel du Parlement qu'il n'y aura plus, qu'il ne pourra plus y avoir de traités secrets.

La leçon, messieurs, a été assez dure.

Quoi ! depuis huit années, la France était engagée dans la politique marocaine sans connaître la servitude principale qui grevait le Maroc.

De quel droit le ministre qui a signé les traités secrets, de quels droits les gouvernements successifs qui les ont connus et qui vous le sont laissé ignorer, vous ont-ils caché une charge dont la connaissance aurait pu modifier vos décisions ?

Quoi ! messieurs, on vous engage dans une expédition marocaine, on vous expose, au cours de cette expédition, a rencontrer sur votre chemin les menaces de la guerre ; vous allez d'un pas délibéré, vous imaginant qu'au terme vous pourrez réaliser sur le Maroc complet le protectorat complet ; et à votre insu, pendant que vous vous décidez, sur des portions vitales du Maroc, sur sa portion algérienne, sur sa portion méditerranéenne, une servitude est frappée, une hypothèque irréductible est établie.

Qui donc avait le droit d'égarer ainsi la nation dans les chemins qu'elle ne connaissait pas ? Qui donc avait le droit de surprendre vos décisions et vos votes ?

Ces pratiques ne sont d'ailleurs que des symptômes. Ici, comme tout à l'heure, quand il s'agissait de la politique coloniale de l'Allemagne, Jaurès veut expliquer. Or, un fait demeure mystérieux, tant qu'on ne l'a pas replacé dans l'ensemble auquel il appartient. Jaurès va donc montrer ce qu'est toute la politique internationale actuelle : une entreprise de brigandage.

Ah ! messieurs, à quel triste spectacle la conscience des hommes a assisté depuis quelques années ! Oui, la conscience ; car j'imagine que ce ne sont pas seulement les actions privées et les rapports des individus qui sont de son domaine, qu'elle revendique aussi les rapports entre les nations.

Qu'avons-nous vu ? Une série de violations de la foi publique, les traités ostensibles minés par des traités secrets, les engagements internationaux violés ou bafoués, la Bosnie et l'Herzégovine confisquées, annexées au mépris d'un traité international, l'acte d'Algésiras violé, l'Italie se jetant sur la Tripolitaine en pleine paix. Ah ! je sais bien qu'elle était couverte ; je sais que dans les tractations mystérieuses de 1900, on lui avait dit tout bas, à l'oreille :

« Entendons-nous, non pas pour que l'amitié des peuples de sang latin soit pour le monde une force de modération, de lumière et de paix ; non, entendons-nous : Vous, vous me laissez

prendre le Maroc, qui n'est ni à vous ni à moi ; moi, je vous laisserai prendre la Tripolitaine qui appartient à l'empire turc, avec lequel je fais d'ailleurs profession d'être en relations parfaitement correctes et cordiales.

L'Italie a été couverte ; et, quand elle a vu que vous marchiez sur Fez, quand elle a vu que l'Espagne, s'éveillant à ce signal de conquête, entrait en ligne à son tour, elle a dit : « L'heure est venue. » Et en effet, dans ces systèmes-là, une nation est dupe quand elle ne se permet pas le même nombre de violations du droit que les autres nations.

Jaurès eût voulu que la France fît exception. Il lui semblait qu'elle le devait à son passé, et il a osé le dire.

Ce que je déplore pour la France qui est restée, certes, une grande puissance matérielle, qui n'est pas ce prophète désarmé dont parlait le patriote italien, qui serait capable, par sa force de production et par sa force de courage, de faire respecter son indépendance et son intégrité, oui ! grande puissance matérielle et force, mais aussi, dans l'histoire, dans le souvenir des peuples qui naissent à la liberté, grande force de noblesse morale ! eh bien, ce que je regrette, c'est qu'elle ait fourni sa part d'initiative, sa part d'exemple, sa part de détestable responsabilité dans ces violations universelles de la foi jurée, dans cet abaissement de la signature et de la loyauté internationales.

Ces paroles ont paru blessantes à une majorité servile. Jaurès a été rappelé à l'ordre par le président de la Chambre, et quelques députés ont esquissé le geste ridicule de quitter une assemblée où l'on est exposé à de tels outrages. Ils ont montré, seulement qu'ils ne comprenaient pas l'orateur, faute de pouvoir se hausser jusqu'à son point de vue.

Ce point de vue, qui est celui du socialisme et qui permet d'embrasser de larges horizons, va avec une vue claire des choses. Mais la clarté entraîne souvent de cruelles découvertes. Il faut savoir les faire ; il faut ensuite savoir les dire. Jaurès les a faites et les a dites : son éloquence du 19 et du 20 décembre eut une force et une sûreté égales à sa clairvoyance et à son courage.

J.-B. Séverac.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

A propos de la crise financière actuelle

Dans un important article de la *Revue des Deux-Mondes* (1), M. Raphaël-Georges Lévy, comparant les crises financières de 1907 et de 1911, remarque :

1° Que la crise de 1907, d'origine purement économique et qui a pris naissance en Amérique, a eu une répercussion beaucoup plus considérable que celle de 1911.

Il en fait l'historique très complet, prouvant que c'était en grande partie une crise de surproduction industrielle, à laquelle ne correspondait pas une augmentation suffisante du métal monétaire, dont la consommation augmente journellement, à tel point qu'encore aujourd'hui le moindre resserrement monétaire peut provoquer une crise pareille à celle de 1911.

2° Que la crise cessa dès que les récoltes abondantes firent rentrer de l'or.

Il signale que pendant la 2e décade d'octobre 1907, le resserrement monétaire se fit tellement sentir que le taux des emprunts sur titre s'éleva jusqu'à 125 o/o l'an.

Les faillites atteignirent, pour les 11 premiers mois de 1907, 161 millions de dollars (830 millions) de passif, contre 107 millions en 1906 et 90 millions de dollars en 1905. En Europe, la répercussion fut telle qu'on vit le taux de l'escompte monter à 7 o/o pour la Banque d'Angleterre, à 7 1/2 o/o pour la Banque de l'Empire Allemand et à 4 o/o pour la Banque de France.

M. Raphaël-Georges Lévy parle bien ensuite de la baisse considérable qui se produisit sur le cuivre métal, qui de 2.000 fr. tomba à 1.500 francs la tonne, en quelques semaines, mais il oublie de parler de la hausse scandaleuse qui avait conduit cette matière, en moins d'un an, de 1.200 francs à plus de 2.000 francs la tonne, et qui avait évidemment entraîné la crise beaucoup plus que la surproduction, qui, sur cette matière en particulier, ne peut que suivre et non précéder la hausse du produit.

En effet, les moyens d'extraction et de transport du produit de certaines mines sont assez coûteux pour que leur exploitation ne puisse se faire avec des cours du métal trop bas. Dés

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1911.

que le cours augmente l'exploitation devient avantageuse et le minerai abonde.

Quant aux stocks cachés qui, en diminuant la quantité visible, amènent une hausse factice, pas un mot non plus.

Et les opérations au moins suspectes du grand trust des diamants dont les administrateurs vendirent leurs actions après avoir distribué un dividende merveilleux (60 fr. environ) qui tomba à rien l'année suivante, pas un mot non plus.

La crise de 1911, qui eut une origine politique et européenne, n'a de loin pas été aussi forte que celle de 1907, et M. Raphaël-Georges Lévy constate que la crise a eu au moins autant de répercussion en France qu'en Allemagne, et que la baisse des valeurs a été parfois plus forte sur le marché de Paris que sur celui de Berlin; le taux de l'escompte n'a pas dépassé 5 à Berlin, 4 à Londres, 3 1/2 à Paris; mais l'auteur de l'article ne croit pas que ce soit seulement la politique qui ait amené la crise de 1911. Il pense que celle-ci était inévitable à cause du déficit agricole; et pourtant, un peu plus loin, il parle du relèvement rapide des cours des valeurs après la signature du traité, le 4 novembre, et même dès la fin de septembre. Quant au taux des reports, qui était de 9 o/o le 15 septembre, il tombe à 3 o/o le 15 octobre.

L'auteur de l'article voit dans la mauvaise organisation des banques américaines, comparée à notre bon vieux système financier, la cause de l'exagération de la crise en Amérique et la facilité avec laquelle l'Europe a pu la supporter. Mais l'importance de la crise n'a pas été la même et, cette fois-ci, l'Amérique n'a pas enregistré les ruines de 1907.

Dans sa conclusion M. Raphaël-Georges Lévy, s'effraye de la campagne qu'on mène contre les trusts aux Etats-Unis et qui pourrait amener une étatisation de l'industrie, qui serait, paraît-il, désastreuse. Il compte que « l'individualisme et le bon sens américain sauront comprendre la leçon que donnent les exploitations d'Etat de la vieille Europe où le réseau de l'Ouest-Etat creuse un gouffre permanent dans notre budget »

Il termine en espérant que « les *conducteurs de grandes entreprises, dans lesquelles se concentrent de nos jours les capitaux et les forces productives de l'industrie*, sauront méditer les leçons de la crise ».

Cette concentration avouée, rapprochée du désir de conserver le caractère individualiste des entreprises, nous laisserait rêveur, si nous ne nous souvenions des opinions politiques de l'auteur de cet intéressant article.

GASTON LÉVY.

LA LÉGISLATION SOCIALE

L'arbitrage obligatoire et le rapport Millerand

Lors de la grève des cheminots, M. Briand, alors président du Conseil, après avoir maté le mouvement par des arrestations illégales et arbitraires, et enrayé la coalition par la militarisation des employés de chemins de fer, annonça à la Chambre affolée que désormais pareille grève de services publics ne pourrait se produire en France. Des projets fantastiques sortirent de son cerveau en ébullition et toute une floraison de mesures législatives s'épanouit dans la déclaration ministérielle n° 2.

On s'en souvient peut-être encore. Il s'agissait d'abord de compléter la loi de 1845 sur la police des chemins de fer et la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Désormais, toute provocation à la grève serait assimilée à un acte d'entrave à la circulation des trains et punie des travaux forcés ou de la réclusion.

Tout cheminot serait assimilé, dès son entrée au service d'une compagnie, à un militaire sous les armes pouvant être réquisitionné à tout instant.

Et enfin, on complétait l'article 475 du code pénal, dont le paragraphe 12 permet — en cas de calamités publiques — à l'autorité supérieure de réquisitionner objets et individus.

Puis, comme tout cet arsenal de lois ne suffisait pas, l'ancien premier ministre organisait une procédure d'arbitrage.

Chacune des deux parties désignera ses arbitres, ceux-ci choisiront trois autres arbitres, soit par voie d'accord, soit par voie de tirage au sort sur une liste dressée de la manière suivante :

Chaque année, les deux Chambres dresseront une liste de membres choisis parmi certaines catégories : Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cours d'Appel, Académie des Sciences morales et politiques. La Chambre désignera deux tiers des membres de la liste et le Sénat le tiers restant.

Le tribunal arbitral ainsi constitué, rendra sa sentence qui deviendra exécutoire, sauf le cas où cette sentence aurait une répercussion financière. Dans cette dernière hypothèse, elle devrait être soumise à la ratification du Parlement.

On le voit, c'était complet, et tout mouvement des employés de chemin de fer pour leur émancipation était bridé et comprimé. Un régime de terreur et peut-être de combats violents eut été inauguré. Mais le ministère Briand disparut et avec MM. Monis et Dumont; puis, avec M. Augagneur, succéda

une nouvelle politique. Au lieu de se tourner contre les ouvriers, on préféra, pour exciter les révoltes prolétariennes, affirmer à l'encontre des Compagnies le droit de contrôle de l'Etat.

M. Dumont désirait que l'avancement du personnel, les renvois et les mises à la retraite fussent soumis à l'appréciation du ministre, ou tout au moins d'une commission nommée par lui. Et M. Augagneur revendiqua simplement le droit d'approuver ou de désapprouver la nomination des dirigeants des grandes sociétés concessionnaires.

M. Dumont a dû céder devant la puissance des « rois du rail » et il a été chassé sans que son projet eût même été présenté au Parlement.

Quant à M. Augagneur, son projet a bien été déposé, mais la commission ne l'a pas examiné et le ministre a dû à son tour céder le pas à un homme plus sage et plus pondéré, dont les relations avec la haute finance sont des plus cordiales : M. Jean Dupuy, directeur du *Petit Parisien* et sénateur.

Et de toute cette lutte entre les gouvernants, les ouvriers des chemins de fer et les compagnies, il n'est sorti qu'un charmant rapport — bien écrit du reste — de M. Millerand sur *le règlement pacifique des différents d'ordre collectif relatifs aux intérêts professionnels des agents de chemins de fer*, rapport qui a été déposé le 15 novembre dernier.

M. Millerand — s'il est actuellement ministre de la guerre — est cependant un homme très pacifiste. De son passage dans le Parti socialiste, il ne se rappelle plus grand chose et son éducation économique présente de nombreuses lacunes.

Marx lui avait appris cependant que la lutte de classe est un fait, et qu'entre les prolétaires sans propriété accumulés dans de vastes usines en face de la concentration capitaliste grandissante, et le détenteur des moyens de production, c'est une bataille de tous les jours, une véritable guerre sociale qui se livre. Les deux armées pour se vaincre s'organisent. Syndicats d'une part, caisses de résistance, cartels, trusts, associations patronales, de l'autre.

Et M. Millerand devrait savoir que ce fut le rôle historique de la bourgeoisie, ainsi que le lui rappellent dans leur récent manifeste si puissant les jeunes étudiants collectivistes, plus instruits que lui, « d'avoir mis à nu cet antagonisme des classes ».

Elle ne l'a pas créée, elle l'a révélé. Elle a arraché le masque et face à face maintenant se dressent les deux adversaires pour un combat final que rien ne peut arrêter.

Et pour des dirigeants intelligents et soucieux des réalités, ce n'est pas à essayer de concilier deux classes inconciliables,

ce n'est pas à rechercher la « pierre philosophale » qu'il faut s'attacher ; mais c'est à débarrasser les « obstacles légaux » qui peuvent gêner en sa marche, l'une des armées, celle qui paraît, à l'heure actuelle, destinée au rôle historique d'émanciper avec elle toute l'humanité, l'armée prolétarienne.

Je l'ai montré ici bien souvent : la paix sociale ne sera possible qu'avec la disparition des classes.

M. Millerand pense le contraire, ou tout au moins il veut, pour être tranquille, voiler les antagonismes, afin de ne pas effrayer le public.

Si la grève a paru à la masse ouvrière une arme nécessaire, écrit-il, et si elle lui a permis de conquérir en maintes occasions des conditions de travail plus favorables, ses inconvénients ne sont pas sans péril. *Elle crée entre les deux classes un état permanent de défiance, d'hostilité et de haine.*

Comment les esprits qui voient dans l'accroissement continu de la prospérité nationale la condition nécessaire des réformes sociales ne regretteraient-ils pas *la prolongation d'un état de guerre* qui pèse aussi lourdement sur la production nationale.

C'est là toute la politique de M. Millerand. C'est le principe même qui le dirige. M. Emile Fabre, dans ses *Sauterelles*, l'a mise en action. Un gros financier est chargé de lancer dans le public un emprunt pour la « Nouvelle France ». Une révolte éclate, le palais du gouverneur est assiégé, la population tue son empereur, on propose de télégraphier à Paris.

N'en faites rien, crie un fonctionnaire influent. L'essentiel est de faire réussir l'emprunt. Or, qui porterait un sou à une colonnie où tout est à feu et à sang. Il faut rassurer les consciences et au contraire envoyer des dépêches contraires à la vérité.

La lutte de classe existe. La haine, l'hostilité, la défiance sont à l'état permanent entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien. Mais pour permettre les grandes entreprises, pour que les opérations financières puissent s'effectuer au mieux des intéressés, il faut que le spectateur, celui qui paie l'impôt, celui qui souscrit les valeurs de Bourse, la bourgeoisie moyenne en somme, la démocratie, ne s'aperçoive pas de cette guerre et que les esprits timorés prennent confiance.

Pour cela, l'arbitrage : grâce à ce système, on canalise le mouvement, on empêche la bataille, et la colère surtout de gronder et de se manifester.

Dans chaque gare, les ouvriers et employés ayant un travail analogue sont groupés, et chaque groupe nomme un délégué qui est chargé de conférer avec le chef de service régional. Un conflit éclate. On cause. Mais il se peut que ce conflit ne puisse être ainsi résolu entre les délégués élus du personnel et le chef de service ; on va alors essayer de recourir à la conciliation.

Dans chaque réseau un comité est constitué, composé des délégués élus du personnel et de l'administration, présidé par un délégué du contrôle qui n'a que voix délibérative et qui dresse procès-verbal.

Tout cela est bel et bien. Peut-être peut-on regretter que le personnel élise lui-même ses représentants et qu'ainsi, dans chaque gare ou dans chaque réseau, un esprit particulariste, « corporatiste » puisse se faire jour, au lieu de charger simplement le syndicat de désigner ses délégués lui-même, afin de maintenir au-dessus des rivalités de « chapelle », l'esprit solidariste de tous les travailleurs de la voie ferrée groupés. C'est là le système anglais, mais passons.

En fait, si le syndicat est puissamment organisé, il pourra faire élire ses candidats.

Mais supposons que le traité de conciliation n'ait pas abouti.

Dans ce cas, on recourt au conseil d'arbitrage composé de sept membres : un représentant des ouvriers, un représentant de l'administration, puis un membre ouvrier et un membre patron choisi par le conseil supérieur du travail et trois arbitres tirés au sort sur une liste de douze membres choisis par la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes.

Et c'est tout. C'est ce conseil qui tranchera ce différent, qui « fixera la prime au charbon et décidera de la manœuvre des aiguilles ». Je ne vois pas en quoi le magistrat y comprendrait quelque chose. Mais enfin laissons cette objection. La sentence est rendue. Quelle sera la sanction, si elle n'est pas observée?

Aucune!

Prévoir des sanctions est inutile contre les Compagnies. Celles-ci seront toujours forcées de s'incliner devant une décision arbitrale rendue dans des conditions aussi solennelles.

Quant aux agents, le projet se borne à prévoir qu'ils pourraient être révoqués sur l'accomplissement des formalités prévues par les règlements. Ce n'est pas là, à vrai dire, une sanction, personne ne pouvant contester que les Compagnies aient le droit de révoquer les agents qui abandonnent volontairement leur service.

Et c'est ainsi, selon l'expression de Legien — le syndicaliste allemand qui critiquait déjà le projet d'arbitrage pour l'industrie de M. Millerand, — le projet de loi qui *a les mains, les bras et les pieds coupés.*

On a fait beaucoup de procédure. On a gagné du temps peut-être et, après tout cela, les belligérants sont libres d'agir à la fin comme bon leur semble et la lutte peut reprendre de plus belle. Ce n'était pas la peine de faire tant d'histoires et de déranger tant de monde, à moins qu'on n'avoue qu'on a voulu énerver les militants ouvriers et paralyser la grève. Et ce pauvre M. Millerand le sent si bien qu'il écrit lui-même mélancoliquement :

Si cette solution est peu conforme à nos habitudes, et si l'absence de sanction choque quelque peu notre souci de l'équilibre et de la symétrie, il faut reconnaître que la conception sur laquelle elle se fonde est celle qui, en définitive, se concilie le mieux avec la nature même du problème tel qu'il se pose.

Est-il téméraire en effet de soutenir qu'aucune grève de service public ne peut aboutir, si elle a contre elle l'opinion publique ?

Et c'est profondément vrai. Aucune grève, pas plus celle des services publics que les autres, ne peut aboutir si elle a contre elle l'opinion publique. La grève a besoin de la rue pour ses cortèges, elle a besoin du crédit pour pouvoir acheter les marchandises nécessaires aux soupes communistes, en tout cas pour permettre aux grévistes d'attendre, sans être tracassés par les fournisseurs de toutes sortes, la fin du conflit. Et c'est justement pour cela qu'il est inutile et vain de chercher des moyens de procédure pour essayer de canaliser un mouvement, qui a ses racines mêmes dans les conditions économiques de la production et qui n'éclate pas au hasard, ou sous le caprice d'individualités quelles qu'elles soient.

Il est fou de croire qu'une grève dépend d'individualités plus ou moins agissantes et que ce sont des discours d'orateurs qui peuvent ou la précipiter ou l'enrayer. Elle éclate quand les circonstances économiques la rendent nécessaire ou inévitable. Si elle paraît légitime, elle aboutit, sinon, elle échoue. Tout dépend des époques de prospérité du pays ou de décroissance industrielle. M. Millerand veut recourir au parlement pour résoudre de tels problèmes, et il ne s'aperçoit qu'à la fin de son travail, qu'ils le dépassent et qu'au fond rien ne peut prévaloir contre la liberté de coalition inévitable et indispensable. L'arbitrage est possible, l'avocat Millerand doit le savoir, quand les parties sont d'accord sur certaines bases, sur certaines thèses générales de droit. Mais il est impossible de faire intervenir un jugement lorsqu'il y a désaccord entre les parties sur les bases juridiques. Et le point de vue des patrons et celui des ouvriers est complètement opposé. M. Millerand sait que, pour le prolétariat, le travail constitue une sorte de propriété qu'il veut avoir toute entière et que le patronat conserve en ne lui en donnant qu'une partie sous forme de « salaire » et en conservant le restant, « la plus value ». Pour le patronat, l'ouvrier offre ses bras moyennant contrat. Quand ce contrat est rompu, chacun est libre et le patron peut reprendre un nouveau personnel tandis que l'ouvrier ira se louer ailleurs.

Comment, devant cette divergence complète entre des croyances et des intérêts, peut-on soumettre la grève à une solution judiciaire ?

Il y a plus. Alors même que les conceptions juridiques des

parties seraient semblables, nous comprenons très bien qu'elles se soumettent à la juridiction d'un tiers, quand il s'agit de l'interprétation des contrats en cours. Mais lorsqu'il s'agit d'établir le taux des salaires à venir, de modifier la durée de la journée de travail, en un mot de fixer les conditions futures du contrat, cela est impossible. Il s'agit là d'une affaire qui ne peut être traitée que par les parties intéressées et non par une personne étrangère.

C'est là une question à débattre entre « les capitaines de l'industrie » et les secrétaires des unions ouvrières, et c'est par l'influence que pourra exercer l'une des parties sur l'autre, que le contrat, qui se formera au cours de cette discussion, présentera ou non les avantages réclamés.

La question de force seule intervient pour le contrat à naître.

Et c'est ainsi que la conclusion à donner à cet article, et que je me permets de soumettre à M. Millerand, est fort simple:

En Angleterre, constate-il lui-même, l'arbitrage n'a pas été imposé par un texte législatif, mais créé par les parties elles-mêmes, sans donner du reste aux pacifistes les espérances qu'ils comptaient. Eh bien, dans une matière aussi délicate, la parole doit être laissée aux intéressés, et c'est à eux à créer les comités qu'il leur plait et qui leur paraissent opportuns.

Jules Uhry.

NOTES JURIDIQUES

Le droit du locataire et sa réalité

Le *Mouvement Socialiste* me demande : « Quelle est la situation du locataire en face du propriétaire ? »

Cette situation peut être exprimée ainsi : le locataire possède et pourtant il ne possède pas.

Je rappelle qu'on distingue deux sortes de droits patrimoniaux, le droit réel et le droit personnel ou créance : le droit réel qui est la possession légitime, la possession garantie par l'Etat, la créance qui est le droit contre une personne, qui est en d'autres termes le rapport de confiance légitime. Or le locataire possède ; il a les deux attributs du droit réel, à savoir le droit de préférence et le droit de suite. Il a le droit de suite : si le propriétaire vend son immeuble le locataire reste locataire en présence du nouveau propriétaire ; si un tiers usurpe la propriété

de l'immeuble, le locataire peut obliger le bailleur à faire valoir son droit contre ce tiers. Il a le droit de préférence : si le propriétaire est mis en faillite, les créanciers reçoivent un dividende, ils sont payés en monnaie de faillite, le locataire reste locataire. Pourtant, avec son droit de suite et son droit de préférence, le locataire est considéré comme un simple créancier. Il en résulte ceci : il n'a pas les actions en justice qui accompagnent le droit réel, action possessoire et action en revendication, il ne peut se défendre que par et contre son propriétaire, il n'a qu'une possession précaire, qu'un droit reflet. En vain cherchera-t-on une explication juridique, l'explication juridique tire des mots ce qu'on y met ; on dit : le locataire possède pour le propriétaire ; cela est vrai quant à la pleine propriété, cela n'est pas vrai quant au droit au bail ; en ce qui concerne le droit au bail, le locataire possède pour lui-même, comme tout possesseur, comme l'usufruitier, comme l'emphytéote, enfin il possède. On dit encore : il n'a pas l'*animus*, la volonté possessoire. Mais nul n'a jamais vu la volonté possessoire ni aucune volonté juridique ; la volonté est un procédé qui isole l'individu, elle dissimule les croyances qui s'élaborent autour des situations que les individus ont su prendre et qui les consacrent.

Ce qui reste, c'est ceci : le locataire possède et il est le seul possesseur sans droit réel ; cela est une exception unique, une anomalie, un cas. Pourquoi ce cas ? Il y a longtemps que Summer Maine a vu qu'il existe des droits aristocratiques et des droits parias : le droit du propriétaire est un droit de privilégié, le droit du locataire est un droit peuple. Summer Maine a dit aussi que les droits utiles s'élèvent par la suite à la classe des droits éminents. Le locataire maintenant revendique son rang : il est chez lui en fait, il doit être chez lui en droit ; quand il réclame des lois nouvelles ou l'application des lois actuelles, et particulièrement des lois sur la santé publique, on lui oppose le respect de la propriété ; eh bien, par leur action collective, les locataires seront propriétaires dans leur propre droit, ils n'auront plus le reflet ou l'ombre du droit d'autrui, mais la réalité juridique correspondant à leur possession ; ils invoqueront eux-mêmes, à côté du créancier du terme, le respect de la propriété, et de toute la valeur que renferme la propriété.

Emmanuel Lévy,
Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

LA LITTÉRATURE

A propos du Romantisme

On prend un agrément très vif à la lecture des deux ouvrages de M. Maigron, *le Romantisme et les Mœurs*, et *le Romantisme et la Mode* (1). Ils sont amusants, pittoresques, bien étayés, et vous ouvrent sur la sottise de toute une époque des horizons inespérés ; je dis « inespérés », car on ne souhaitera jamais trop fort de voir démontrer les ridicules, dans la littérature comme dans la vie, des gilets-pourpoints écarlates et des toques à créneaux.

Vraiment il eût été dommage d'ignorer un document tel que cette lettre d'un jeune Lyonnais : « Il ne faut désespérer de rien. On se met à avoir du goût. Mieux vaut tard que jamais... Ah ! ces c... de classiques ! en auront-ils dit et fait, et fait dire et fait faire, des âneries ! Enfin, vive le romantisme ! et, Pasques-Dieu, que soient, à tout jamais, bénis Victor-Hugo, Alexandre Dumas et Théophile Gautier ! »

L'archer flamboyant, auteur de ces lignes, devait apprécier à sa valeur cet autre délicat tableau de mœurs, ornement d'un ouvrage de l'époque : « L'orgie ! vive l'orgie !... Les quatre buveurs à longs cheveux et à longues barbes, ivres et couchés sur le parquet ; une fumée de pipe de houcas, de papelitos, de cigares et de cigarettes ; par-dessus tout cela (*sic*), les verres brisés, le parquet ruisselant et les femmes souriantes et à demi-nues, l'amour dans les yeux, le cigare à la bouche : vive, vive l'orgie !... » Vous ne doutez pas que les quatre gentilshommes à longs cheveux et à longues barbes ne bussent dans des têtes de mort : « On se met à avoir du goût », disait le Lyonnais. Un autre damoiseau écrivait vers la même époque : « Jusqu'à la semaine dernière, nous avions eu des punchs, mais des punchs épiciers, des punchs bonnets de coton, des punchs cols de chemise. Cette fois, ç'a été l'orgie sacrée, cheveux au vent, ceintures dénouées et claquantes au vent de tous les désirs. De huit heures du soir à quatre heures du matin, elle a étincelé, elle a flamboyé, elle a rugi. Du dehors, les fenêtres rougeoyaient comme des soupiraux de l'enfer. Les ignares bourgeois qui passaient se signaient comme devant l'antre de Satanas. »

---

(1) Honoré Champion, éditeur, Paris.

Je sais bien qu'après avoir fait rugir l'orgie, la plupart de ces jeunes infernaux renouaient paisiblement leur ceinture pour aller exercer le notariat dans leur pays... Tout au plus, épousant alors quelque honnête créature potelée, prenaient-ils leurs derniers ébats dans une lettre comme celle-ci, adressée par Léon N. à Gustave B., le 10 octobre 1837 : « Enfin, je me marie, mon cher Gustave. C'est bien bourgeois ; mais comme tu me comprendrais si tu connaissais Lucienne ! Elle a cette pâleur ardente que nous avons toujours vue en rêve à celle qui devait nous dévorer le cœur. Sur sa peau mate, la lumière se joue en reflets violets et verdâtres. Ses dents luisent comme celles d'une jeune tigresse, et ses yeux ont un éclat étrange, un éclat qui me fait peur... »

Remerçions M. Maigron d'avoir fouillé dans les tiroirs aux vieilles lettres pour nous montrer cocassement l'influence qu'ont eue les romantiques sur les mœurs. Mais j'aimerais qu'un autre auteur nous montrât maintenant, sans esprit de paradoxe, combien peu d'action véritable ils ont exercée sur la littérature de leur temps. Ce point de vue vaut sans doute d'être éclairci.

On prouverait d'abord, je crois, que ce qui a chance de survivre dans l'œuvre des princes du romantisme, c'est justement ce qu'on y peut trouver de moins romantique. Qui se soucie des récits moyen-âgeux de Gérard de Nerval ? Mais on lira toujours avec émotion les délicieuses pages de *Sylvie*. *Les Misérables* et *les Travailleurs de la mer* offriront des citations inépuisables aux collectionneurs d'exagération et de bizarreries, tandis qu'on goûtera les morceaux de style dans *Choses vues*, *Choses vécues* par exemple, ou dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*.

Encore pourriez-vous ne voir qu'un jeu dans ces opinions que pour ma part je crois fort justes. Laissant les romantiques au romantisme, demandons-nous alors si les meilleurs écrivains du dix-neuvième siècle furent très atteints par l'influence de Hugo. Je sais qu'on aura toujours la faculté de discuter le choix de ces meilleurs écrivains-là. Forcément, en telle matière, il faut faire la part du goût personnel. Eh bien ! j'estime pour ma part que Renan et Fromentin auront, chacun selon son caractère, la gloire d'avoir préservé la véritable langue française, dans une époque où elle eut à subir les pires atteintes. Allez donc chercher du romantisme dans leur bagage !

Et cependant, tous deux formèrent leur esprit à l'heure même où Victor Hugo livrait et gagnait sa grande bataille. C'est au moment du triomphe d'*Hernani* qu'ils commencèrent leurs études: l'un au petit séminaire de Tréguier, l'autre au collège de la Rochelle.

Le petit Ernest Renan, connaissait surtout alors, comme belles-lettres, les vieux *Cantiques de Marseille*, que chantait sa mère:

O Joseph, ô mon aimable
Fils affable
Les bêtes l'ont dévoré ;
Je perds avec toi l'envie
D'être en vie ;
Le Seigneur soit adoré !

Son souci fut, à Tréguier, d'obtenir des prix. Les auteurs latins formaient sa principale nourriture intellectuelle et lui donnaient matière à moraliser. « Nous nous communiquions, dit-il, sur Salluste, sur Tite Live, des réflexions qui devaient fort ressembler à celles qu'échangeaient entre eux et les disciples de Saint Gall et de Saint Colomban apprennant le latin. » Parlez à ce petit breton studieux de punch, de têtes de mort, de femmes à demi nues !

Quand il gagna Paris, en 1838 — l'année de *Ruy-Blas*, — il y vit « des choses aussi nouvelles pour lui que s'il avait été jeté brusquement en France de Tahiti ou de Tombouctou ». Ces choses si surprenantes eurent pour cadre Saint-Sulpice. Là, pendant sept ans, il étudie sévèrement la philosophie, se perfectionne dans l'exégèse, exerce son esprit avec la scolastique et la géométrie ; il apprend encore l'hébreu. La littérature légère ne se fait connaître à lui que par *Télémaque*. Il compose, pour une distribution de prix, un discours de Pierre l'Hermite que l'on goute peu et un Godefroy de Bouillon qui plaît moins encore. En revanche, un hymne guerrier en strophes saphiques et adoniques est jugé avec faveur. Pauvre garçon ! Qu'auraient pensé de lui Childe Harold, Rolla et César de Bazan, s'ils avaient rencontré ce petit séminariste assailli de doutes religieux et possédé du besoin d'apprendre ! Lui-même jugea sur le tard l'époque littéraire qu'il avait traversée sans la connaître : « La foule aime le style voyant. Il m'eut été loisible de ne pas me retrancher ces pendeloques et ces clinquants qui réussissent chez d'autres et provoquent l'enthousiasme des médiocres connaisseurs, c'est-à-dire de la majorité. J'ai passé un an à éteindre le style de la *Vie de Jésus*.... Ce n'est pas ma faute si, par suite du mauvais goût du temps, un filet de voix claire a retenti au milieu de notre nuit, comme répercuté par mille échos. »

J'aime assez l'état de dédain où l'on tient encore Eugène Fromentin. Risquons un pari : que sur dix jeunes écrivains d'aujourd'hui, sept n'ont pas lu *Un été dans le Sahara*, et que des trois autres, deux n'y ont compris goutte. Quant à l'opinion moyenne, le dictionnaire Larousse l'exprime à peu près en ces

mots : « Fromentin, peintre fr., né à la Rochelle (1820-1876). » C'est tout. Si dans cent ans on ouvre encore le dictionnaire Larousse, cette petite ligne aura du succès.

Je n'entreprendrai pas de démontrer que la langue de Fromentin est une des plus justes, des plus sûres et des mieux cadencées qu'on ait écrites en France. Lisez au hasard une de ses pages, et si l'épreuve ne vous convainc pas, bonsoir ; retournez à Pierre Loti. Quiconque cherche dans un auteur le reflet du style français ne peut approcher sans enthousiasme ce génie tendre et vigoureux, aussi ferme que subtil, plein de nuances et de discrétion, et à qui trois petits livres assurent l'immortalité.

Demandez-lui ce qu'il pense du romantisme ! Sa vie vous répondra d'abord. Elle fut un modèle de simplicité, de délicatesse, d'honneur. Cet homme, bel exemple de ce que l'éducation provinciale peut obtenir d'une jolie sensibilité, n'eut d'autres soucis que d'art et de belle tenue. Je ne peux voir cette belle tête au port modeste, au vaste front, au regard pur, toute pétrie de finesse et de bonté, sans admirer les qualités intérieures dont notre race est riche, et que nos littérateurs bruyants s'appliquent depuis plus d'un siècle à dissimuler.

Encore enfant, Fromentin souffrit d'une passion malheureuse : telle est l'origine de *Dominique*. Il fit en 1846 et en 1848 deux voyages en Afrique, qui lui donnèrent la matière de ses souvenirs sur le Sahel et le Sahara. Ajoutez quelques critiques sur des peintres. Il s'est borné là. Rien n'est sorti de sa plume que de sincère, rien qu'il n'ait amené au point de perfection qu'il pouvait atteindre.

Sa préface de la troisième édition d'*Un Eté dans le Sahara* devrait être présente à l'esprit de qui veut écrire. Il y raconte comment il fut amené à prendre la plume, et quel plaisir ce travail lui donna. « Je n'insisterai pas autrement, dit-il ; ce sont là des façons de voir et des détails de purs procédés qui ne regardent et qui n'intéresseraient personne. Je dirai seulement que le choix des termes, à côté du choix des couleurs, me servait à plus d'une étude instructive. Je ne cacherai pas combien j'étais ravi lorsqu'à l'exemple de certains peintres, dont la palette est très sommaire et l'œuvre cependant riche en expression, je me flattais d'avoir tiré quelque relief ou quelque couleur d'un mot très simple en lui-même, souvent le plus usuel et le plus usé, parfaitement terne à le prendre isolément. » Et plus loin, s'adressant aux novateurs du jour : « Notre langue, étonnamment saine et expressive, même en son fonds moyen et dans ses limites ordinaires, m'apparaissent comme inépuisable en ressources. Je la comparais à un sol excellent, tout borné qu'il est, qu'on peut indéfiniment exploiter dans sa profondeur, sans avoir be-

soin de l'étendre, propre à donner tout ce qu'on veut de lui à la condition qu'on y creuse. Souvent je me demandais ce qu'on devrait entendre au juste par *néologisme*. Et quand je cherchais l'explication de ce mot dans de bons exemples, je trouvais qu'un néologisme est tout simplement l'emploi nouveau d'un terme connu. »

Si l'on veut comprendre facilement la manière littéraire d'Eugène Fromentin, il faut examiner son procédé de peintre. J'ai sous les yeux (1) une étude qu'il fit pour préparer sa *Chasse au Faucon* (*la Curée*), qui est au Louvre. Vous connaissez la toile : au premier plan, deux Arabes sur des chevaux splendides, tenant leur faucon au poing ; des valets, accroupis devant eux, lâchent d'autres oiseaux sur la bête que ceux-ci viennent de prendre. Voyez-vous quelle tentation de faux pittoresque pour un faux artiste ! Combien, à l'époque de Fromentin, voulant jeter l'esquisse de cette scène eussent sauté sur les détails d'une « Araberie » de commande. Ils n'auraient songé qu'à l'éclat des oripeaux, à la singularité des attitudes. Voyez au contraire l'étude de Fromentin ; c'est sobre, pur et dépouillé comme un beau dessin classique. Ce qu'il y a de local dans cette scène, et par conséquent de secondaire, n'est venu s'ajouter qu'après, lorsque la composition fut en place ; mais alors, quelle force et quelle justesse de détails ! La même main qui tenait ce pinceau tenait la plume qui a décrit le Sahara.

Sachons gré à M. Maigron d'avoir patiemment analysé, textes en main, les excès du mal romantique répandu dans le public à la grande époque de Hugo. Mais reconnaissons aussi que la contagion s'est arrêtée au seuil d'écrivains qui, dans le même temps, maintenaient vraiment notre héritage littéraire. Plus profondément que les influences passagères qui agissent sur la multitude des natures faibles comme une série de maladies éruptives, s'exerce sans arrêt une autre influence continue ; celle-là chemine par des routes plus secrètes et plus sûres.

J'entends dire aujourd'hui : « Mais prenez garde ! Nos jeunes gens pataugent encore dans le symbolisme ! » Ou bien : « Quelle sèche école de pasticheurs nous prépare une soi-disant renaissance classique ! »

Bon, bon. Laissez les enfants faire des grimaces. Celui qui écrira d'une bonne encre, vous ne le le connaissez pas encore, ni moi non plus. Peut-être va-t-il nous venir bientôt de Tréguier ou de la Rochelle. Peut-être le rencontrons-nous déjà sans le deviner. Rien ne le presse ; il a le temps.

JEAN VIOLLIS.

(1) Dans la très bonne biographie critique de Fromentin que M. Georges Beaume vient de publier chez l'éditeur Louis Michaud.

REVUE CRITIQUE

Histoire partiale, Histoire vraie

par Jean Guiraud,
Professeur d'Histoire à l'Université de Besançon

Joli titre, livre amusant. L'auteur, historien savant et catholique batailleur, charge à fond les manuels scolaires. Il veut démontrer que si Nosseigneurs les Evêques ont condamné tant de mauvais livres, ce n'est point seulement au nom du dogme, qu'un bon fidèle ne saurait discuter, mais aussi pour leur infériorité scientifique, dont tout le monde a le droit de se plaindre.

Vingt neuf prélats français et le Saint-Père lui-même ont comblé M. Guiraud de témoignages de reconnaisssance pour cette minutieuse justification retrospective de leurs colères spontanées.

Je vous laisse à penser quelle charité chrétienne anime notre universitaire épluchant, pour sa documentation, les œuvres primaires les plus célèbres, Gauthier et Deschamp, Brossolette, Calvet, Devinat, Guiot et Mane, etc. Certes l'exécution est brillante, mais combien la tâche est facile !

La simplicité d'esprit et le parti pris dépassent trop souvent les bornes que l'indulgence générale posent pourtant assez loin devant les fabricants d'œuvres de cette espèce. On atteint même au grotesque avec certains passages, qui, au début de 1910, provoquaient les rires de la Chambre tout entière.

Nos primaires officiels ont imaginé une méthode nouvelle d'enseigner : celle des dates approximatives. C'est sans doute pour ménager la mémoire des enfants, que la pédagogie moderne ne veut plus la surcharger de chiffres inutiles et bien vite oubliés. Ainsi les faits les plus connus sont placés tantôt une année, tantôt une autre, à quelques dix ans près. On les avance, on les recule sans que cela paraisse tirer à conséquence. Le cours moyen du même auteur ne reproduit pas ce que dit son cours élémentaire.

Guiot et Mane, Gauthier et Deschamp semblent surtout affectionner ce flou artistique. Les premiers font mourir E. Dolet trois siècles trop tôt et ne veulent mettre Jacques I[er] sur le trône d'Angleterre qu'en 1620, soit 17 ans trop tard ; les seconds ne peuvent pas choisir pour l'avènement de Guillaume d'Orange entre 1685, 1683 et 1688, et sans attendre Charles X engagent la guerre d'Espagne sous le règne de Louis XVIII.

Cette douce incertitude de la préhistoire se retrouve aussi dans l'exposé des évènements. Parfois on se trompe de pape ou de roi, ce qui est bien excusable pour les temps reculés. On fait prêcher le Christ sous Auguste et non sous Tibère, ce qui ne prouverait qu'une merveilleuse précocité. Saint-Pierre devient la cathédrale de Rome, sans doute parce qu'elle est le plus grand édifice religieux. On fait entrer de force la Hollande dans la Confédération germanique, en vertu des traités de 1815 révisés par MM. Gauthier et Deschamps. Malgré sa résistance bien connue, on embarque l'Angleterre dans la Sainte-Alliance, et, par une clause supplémentaire du traité de Berlin, on rend la Bulgarie indépendante dès 1878.

Personne ne trouvera mauvais que M. Calvet attribue la Joconde à Raphaël, puisque M. Dujardin-Beaumetz ne lui avait pas encore donné la célébrité d'une mystérieuse disparition.

Mais ces détails n'ont guère d'importance. Erreurs ou vérités, autant en emporte le vent dans ces cerveaux de 10 ans, qui bientôt ne distingueront plus Jeanne d'Arc de Napoléon, ni Louis XIV de Monsieur Fallières.

Les jugements portés sur les hommes et les événements méritent bien plutôt de retenir notre attention.

Presque tous les manuels sont écrits dans le but de louer l'ordre de choses préétabli par la Providence républicaine; l'Histoire n'est là que comme accessoire, comme instrument de démonstration. C'est ainsi que Bossuet composait son Histoire Universelle pour expliquer les grands desseins de Dieu. Chez nos auteurs, chaque siècle a sa part, large ou congrue, non point en raison de son importance pour le mouvement général de la civilisation, de son rôle pour la formation des institutions et des peuples, mais dans la mesure où il doit contribuer au succès de la thèse finale.

Sans doute on n'ose plus faire commencer la France à la troisième République, et on consent à remonter à la Révolution.

Mais sans grand effort, M. Guiraud s'amuse à opposer les descriptions si noires du moyen-âge aux descriptions attendries et prolongées du bonheur présent. Tout est idéalisé à plaisir.

Les instituteurs « munis de nombreux diplômes » (Guiot et Mane, p. 267) deviennent pour Bayet (*Leçons de Morale*, p. 149) « les hommes les plus instruits de chaque département », et leur manquer de respect est « la faute la plus grave qu'un enfant puisse commettre ».

Ces maîtres incomparables, sans exception, enseignent dans des écoles couvertes de tuiles toutes neuves, avec des bancs neufs. Le regard des élèves porte au loin, « sur les riantes prairies émaillées de fleurs que dominent les verdoyants côteaux »

(Guiot et Mane). M. Brossolette exerce son talent poétique aux dépens de l'habitation paysanne (P. 266): « Batie en pierre ou en briques, couverte en tuiles ou en ardoises, bien aérée et bien éclairée, elle est devenue saine et agréable », MM. Rogie et Despiques (p. 168) font du village français une véritable petite ville américaine : « Les rues s'ouvrent droites, avec de chaque côté des façades blanchies à la chaux, des trottoirs pour les piétons, des caniveaux pour l'écoulement des eaux, etc... »

Et la prospérité morale égale le bien-être matériel. « La Commune fait elle-même ses propres affaires par l'intermédiaire du Maire... Voilà pourquoi dans la Commune la vie est si tranquille et cette tranquillité est faite du bon accord de tous ». O puissance de l'imagination! Mais où sont ces tas de fumier mal tenus, ces rancunes tenaces, politiques ou privées, qui jouent un si grand rôle dans nos campagnes.

Nos auteurs généralisent sans hésitation et trouvent partout les mêmes sujets d'admiration.

Sans plus de goût des nuances et de la vérité, les manuels nous donnent, pour repoussoir à ces tableautins délicieux, l'horreur des siècles passés. « Ce n'est pas de l'Histoire de France, dit justement M. Guiraud, c'est plutôt une histoire de loup garou destinée à effrayer les petits enfants ». (p. 29).

MM. Guiot et Mane confondent volontiers servage et esclavage, et nous peignent les paysans travaillant la terre au pied du château féodal comme des nègres du XVIII[e] siècle dans une plantation des Antilles. Ils nous apprennent que les enfants peuvent être vendus, le fils séparé de son père, la fille de sa mère.

A l'école, les élèves ne font que pleurer. « Le paysan mange l'herbe des prairies » (*Cours moyen*, p. 35). « Sur les chemins, les forts saisissent les faibles, les déchirent et les dévorent » (*Cours élémentaire* p. 34). Après les nègres, les anthropophages !

Bien entendu, pour nos historiens simplistes, chaque période historique est un bloc, et nul ne songe à montrer la disparition progressive, en même temps que la transformation du servage, au cours même du Moyen-Age.

Comment exiger de ces hommes, qui poursuivent un but de propagande plus que d'éducation, la compréhension de temps trop lointains et trop différents des nôtres? Ils croiraient faire injure à la République en expliquant le rôle historique de la féodalité, la grande œuvre de l'Eglise, ou bien en étudiant les raisons diverses et profondes des croisades, ainsi que leur portée politique et économique.

Ces sujets « secondaires » sont gentiment escamotés !

Brossolette, qui n'accorde que 4 lignes au rôle de l'Eglise dans le monde pendant les dix premiers siècles, donne une page entière à la dernière année de la vie de Voltaire. Devinat ne parle

pas du tout de l'Eglise et se contente de six lignes sur les Croisades, mais trouve plusieurs pages pour la guerre des Albigeois, dont on fait, avec quelque naiveté, une sorte de campagne anticléricale.

Luther obtient assez volontiers les honneurs des manuels, mais c'est un Luther épuré et affadi, rationaliste et tolérant, bien différent du réformateur colérique, toujours prêt à invoquer la Raison d'Etat et le bras séculier,

Il serait puéril de s'étonner que la liste des Présidents de la République tienne beaucoup plus de place que l'évolution de l'art roman et de l'art gothique. On souhaiterait presque un silence plus complet, et partant plus pudique, de la part de MM. Rogie et Despiques, qui, brusquement après, l'an mil, font surgir l'architecture religieuse et parlent avec une supériorité un peu dédaigneuse de « ces hommes de foi avant tout, peintres et sculpteurs du moyen âge (qui) se souciaient peu de représenter les corps ». Ainsi, en deux mots ignares, on juge toute la sculpture réaliste de nos cathédrales, dont un instituteur intelligent pourrait tirer les plus vivantes et les plus populaires leçons, sans ombre de cléricalisme !

En lisant M. Guiraud, on en vient presque à prendre au sérieux sa juste sévérité pour ces livres, tirés à des milliers et des centaines de milliers d'exemplaires, qui enseignent aux enfants des vérités aussi douteuses ou trop arrangée. Les catholiques auraient-ils un si admirable souci de l'exactitude historique ? Comme nous serions loin du Père Loriquet !

Impression d'un instant, qui ne saurait durer ! Il en est ici comme de ces procès entre sociétés laitières, où le moins fraudeur n'est pas toujours le plaignant. La sainte indignation des évêques contre les concurrents ne suffit pas à purifier les produits de leur propre boutique. M. Lasies, à la Chambre, le 14 janvier 1910, protestait avec un aimable scepticisme contre ces polémiques où on se lance à la tête les morceaux découpés chez l'adversaire : « Vous prenez le bon chez vous et le mauvais chez nous ; ce n'est pas de jeu »

Et ici, il faut franchement féliciter M. Guiraud de son impartialité, car ce n'est pas le côté le moins amusant de son étude. Il a voulu que la leçon soit complète et que nous ne conservions point trop d'illusions sur l'œuvre des hommes de tradition et de croyance. Sans doute il ne poursuit pas le dépouillement systématique des œuvres de ses amis ; mais il s'offre lui-même en exemple.

Et l'exemple est frappant. Ce n'est plus là un primaire dont l'insuffisante préparation excuse bien des négligences. M. Guiraud est professeur de l'enseignement supérieur, historien de carrière, élevé aux plus sévères disciplines. Tout ce qu'il repro-

che aux instituteurs d'ignorer, langues anciennes, diplomatique, paléographie, il le possède à fond. Comment alors devrons nous qualifier ses erreurs, s'il se trompe, s'il nous trompe grossièrement ?

Libre à lui de qualifier M. Pelletan de danger national, ce qui n'est peut-être pas d'un style très empreint de serénité. Mais qu'a de commun l'histoire avec ses fantaisistes appréciations de journaliste polémiquant ? Tout va mal à notre époque. C'est le manoir à l'envers.

« Les approvisionnements *avariés* (sont) faits (sic) à l'armée par des fournisseurs sans scrupules, *la plupart juifs.* » (p. 3). Page 36, encore, on nous apprend : « Le drapeau a été jeté par les soldats dans les latrines, à la caserne de Macon. » Modeste canard local, que toute la presse a démenti. M. Guiraud ne se documente même pas dans le *Petit Journal* !

« Les documents les plus secrets de la défense nationale ont été livrés à l'étranger par des officiers le plus souvent juifs ». p. 36). C'est donc un acte courant. Les officiers français passent leur temps à trahir, et les juifs plus que les autres ! En dehors de l'affaire Dreyfus, quels faits peut, en vérité, citer M. Guiraud ? Mystère et polémique !

Et, pour en finir avec la politique contemporaine, n'avons-nous pas le droit de qualifier un peu durement ce jugement que la haine de la classe ouvrière ne suffit plus seule à expliquer, sur « les grévistes de Villeneuve-Saint-Georges, que (M. Clémenceau) a fait fusiller, parce qu'*ils saccageaient tout sur leur passage.* Qu'a-t-on saccagé à Villeneuve-Saint-Georges ? M. Guiraud aurait-il pris un Mélivier pour secrétaire !

La Révolution, que les hommes de science devraient commencer à étudier avec quelque sang-froid, n'est pas plus épargnée.

A deux reprises, aux pages 46 et 50, Danton est accusé de complicité dans les massacres de septembre. Quel document, quel raisonnement permettent cette affirmation hasardeuse et mensongère ?

Danton serait aussi « l'un des principaux auteurs de la mort de Louis XVI » et M. Guiraud ne pardonne pas à Gauthier et Deschamps de reconnaître en lui « un esprit largement libéral et humain ».

Vous pensez que, pour notre critique scrupuleux, toute la politique de Danton, si profonde et si souple, ne mérite pas tant d'égards ! Daigne-t-il seulement se rappeler que ce complice de tant de choses eut la plus merveilleuse intuition des grandes traditions diplomatiques de la vieille France ?

Les journées d'octobre 1789, qu'expliquent tant de causes

diverses, deviennent « les exploits sinistres des bandes conduites à Versailles par Théroigne de Mericourt et Maillard ».

Brossolette est tancé d'importance pour avoir fait l'éloge de Camille Desmoulins et de Vergniaud, qui, sans qu'on sache pourquoi, se voit accoler spécialement l'épithète de régicide. Il est même défendu de parler avec sympathie de Condorcet. p. 49.

M. Guiraud, qui s'indigne que tel manuel oublie de signaler que la Royauté « a fait la France », trouve scandaleux que MM. Aulard et Debidour osent saluer dans la Convention « une énergie parfois inhumaine, souvent sublime ». M. Devinat n'a pas droit à plus d'indulgence, pour avoir constaté que « malgré les excès de la Terreur, (la Convention) a bien mérité de la Patrie ! »

« Ces appréciations sont vraiment étranges, ajoute notre historien : il est lugubre d'enjamber des milliers de cadavres pour monter au Capitole et chanter la Convention, qui, à force d'hécatombes, a sauvé la patrie ! » (p. 49).

Remontons plus loin dans le passé. Au nom de ses conceptions financières actuelles, M. Guiraud décide que « l'impôt progressif sur le revenu a été en usage dans les républiques antiques, dans les cités italiennes du Moyen-Age, et partout une cause de gaspillage financier, de troubles civils, de décadence sociale » (p. 20).

Enfin, malgré les siècles écoulés, M. Guiraud n'a pas encore pardonné aux Albigeois, dont il flétrit « les doctrines abominables » (p. 63). Il fait sien le jugement de M. Vadecard, qui trouve que « l'Eglise remplissait un office de salubrité publique et l'Etat n'avait qu'à lui prêter main forte, s'il ne voulait périr lui-même avec tout l'ordre social. »

Que M. Guiraud, qui aime à le citer, n'a-t-il consulté sur ce sujet, le savant professeur Luchaire ? Il eut appris que ces singuliers historiens d'inquisition sont plus farouches que les contemporains mêmes de l'hérésie albigeoise.

Voilà comment, en notre temps de science désintéressée, les hommes jugent les choses d'autrefois.

Pauvres gosses dont on se dispute ainsi l'âme encore innocente ! Quand vous laissera-t-on en paix ?

ERNEST LAFONT.

LES REVUES

LES REVUES RUSSES

La famine en Russie et ses satellites, par M. SOUKHANOFF *(Sovrennemik, novembre 1911)*. — La famine est un mal chronique en Russie. Rares, très rares sont les années qui passent

sans que, sur quelque vaste portion du territoire, les paysans ne meurent de faim et ne succombent sous ces maux, vrais satellites de la famine, que sont le typhus et le scorbut. En 1911, le fléau a atteint tout l'est de la Russie et une grande partie de la Sibérie : les statistiques ont accusé un déficit de 850 millions de *pouds* sur la récolte moyenne de blé !

D'habitude, quand la famine survient, il se forme deux courants dans l'opinion russe : d'une part, la « société », les personnes émues et charitables, et les *semstros* se portent au secours des paysans, en organisant le crédit, en créant des soupes populaires, etc... ; d'autre part, le gouvernement et ses fonctionnaires nient presque la famine et mettent en tous cas les plus invraisemblables entraves à l'initiative privée (défense à la presse de publier des listes de souscription, par exemple). Chaque fois, ces deux courants se retrouvent identiquement aux prises.

En 1911, les choses ont été pires encore. Le gouvernement sous le prétexte de « mesures » exceptionnelles prises par lui, a simplement écarté toute intervention des personnes ou des associations privées en faveur des affamés. M. Soukhanoff rappelle toutes ces « mesures », qui se sont présentées sous les dehors les plus séduisants. Elles devaient consister : 1° dans l'organisation de travaux publics, pour permettre aux populations déshéritées de gagner leur vie ; 2° dans la réglementation de la vente du blé pour la nourriture et l'ensemencement ; 3° dans l'abaissement des tarifs de chemins de fer pour l'importation du blé dans les provinces atteintes et pour l'exportation du bétail dans les provinces intactes ; 4° dans un abaissement des tarifs des voyageurs pour les paysans résolus à émigrer ; 5° dans l'interdiction faite aux paysans des régions préservées de venir dans les régions malades.

Ces mesures ont été pour la plupart stériles. La famine avait précisément éclaté dans les provinces à population extrêmement sédentaire. Quant aux travaux publics, ils ne pouvaient guère apporter le secours immédiat que réclamaient les affamés. Et puis quels formidables travaux publics ne faudrait-il pas entreprendre pour nourrir le tiers de la Russie et la moitié de la partie la plus peuplée de la Sibérie ?

En tout cas, c'est fort de ces « palliatifs » que le gouvernement russe a interdit toutes les interventions privées qui pouvaient apporter quelques résultats et contrarier son autorité morale. Il est arrivé ce qui devait arriver. Acculés, les paysans ont vendu tout ce qu'ils ont pu : leurs maisons, leur bétail, leurs terres. Et lorsque la vente du blé, « organisée par le gouvernement », a commencé, les malheureux moujiks n'avaient plus un sou pour s'en procurer. Seuls les spéculateurs ont tiré profit de

cette mesure gouvernementale, tant les spéculateurs sur les grains que les spéculateurs sur le bétail.

Les paysans ont continué à mourir ou à brûler les maisons et les récoltes des riches propriétaires. Le gouvernement a mieux entendu les menaces que les plaintes. Il a, sous la pression des révoltes agraires, écouté la voix des *semstvos*, réclamant, à la place de tous ces nouveaux et merveilleux remèdes, le retour aux seules pratiques efficaces : nourrir au plus vite les affamés, donner ou vendre à très bas prix le blé de semence, le bétail et les instruments agricoles.

L'action directe est partout et en tout pays le moyen de l'action efficace.

Z. L.

LES LIVRES

Sociologie générale, par M. H. Cornejo, (*2 vol. Paris, 1911, Giard et Brière).* — M. Chauffard a traduit les deux forts volumes de *Sociologie générale* de M. Cornejo, professeur à l'Université de Sima et homme politique péruvien. M. Cornejo a résumé tout ce qui a été écrit d'important dans le domaine des sciences sociales : aperçus sur les origines humaines ; facteurs qui agissent sur la vie sociale ; sol et climat, race, population, hérédité ; processus capitaux de cette existence collective ; imitation et éducation, division du travail, lutte ; principales fonctions sociales : langage, mythe, religion, art, coutume, morale et droit, famille, politique, science. On le voit, l'œuvre de M. Cornejo est encyclopédique.

Le Socialisme sans Doctrines *(Australie et Nouvelle Zélande)*, par Albert Métin, (*2e édit., Alcan, Paris, 1910).* — *Le Socialisme sans Doctrines* que décrit M. Albert Métin, aboutit purement à des *doctrines sans socialisme*. L'étatisme, l'interventionnisme, le gouvernementalisme, si ouvrières soient ces formes d'une démocratie qui tourne facilement en démagogie, n'ont rien de commun avec le socialisme, du moins tel que nous l'avons toujours entendu ici. On relira néanmoins avec profit cette nouvelle édition du rapport publié par M. Métin, il y a quelques années : on y verra ce que devient l'Etat entre les mains ou sous l'influence de partis ouvriers très empiriques et étroitement réformistes.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

Tome XXI. — N° 238. Février 1912.

Le Mouvement Socialiste

Les concessions tunisiennes aux parlementaires

En 1910, la Chambre des députés a refusé de rechercher les complicités parlementaires dans le scandale des liquidations des congrégations ; en 1911, elle ne s'est pas souciée davantage des parlementaires compromis dans l'affaire Rochette ; en 1912, elle a refusé encore d'ordonner une enquête sur les concessions accordées aux parlementaires en Tunisie. Pourtant, grâce à la fiction du protectorat, députés et sénateurs ne se sont pas gênés dans le royaume des beys. La Tunisie n'est-elle pas un pays étranger ? Un décret beylical a force de loi et quand la concession a été ratifiée par le bey, le parlementaire est tranquille, il est sûr de garder son *enchir*, sa mine ou sa saline.

Le *Journal Officiel Tunisien* publie les actes de concession. En outre chaque année un rapport est adressé au Président de la République sur les affaires de la Régence et malgré le manque de curiosité du Parlement, la vérité est apparue sur le trafic colonial du mandat parlementaire. Les renseignements que j'ai déjà fournis à la *Ligue des Droits de l'Homme*, ceux qui ont été recueillis par les députés interpellateurs, renseignements tous puisés à des sources officielles, ne laissent aucun doute sur le système de favoritisme politique qui sévit en Tunisie. Les socialistes auront d'ailleurs l'impérieux devoir de procéder à des études semblables pour les autres

colonies et de ne pas se borner à des critiques vagues, qui vont même à l'encontre de leur but.

Je n'ai pas l'intention de parler ici de tous les scandales qui ont été dénoncés à la tribune de la Chambre, de toutes les accusations portées par Lagrosillière et par Thalamas (1). Comme Thalamas l'a déjà fait remarquer dans sa réplique, le Gouvernement a pensé qu'il était plus commode de ne pas répondre, et tous les « Beni-oui-oui » de la Chambre se sont facilement résignés à ce silence ; je voudrais seulement, pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste* donner quelques indications précises sur les concessions les plus importantes accordées à des parlementaires.

Ces concessions peuvent être réparties en deux groupes : le groupe des concessions dans les terres *sialines* et le groupe des concessions suivies de rapports favorables sur l'Administration de la Tunisie.

On sait déjà que les terres dites *sialines* dans la région de Sfax constituent une des parties du monde les plus riches en oliviers. Elles avaient fait l'objet au XVI^e^ siècle d'une donation à la famille Siala. Cette donation aurait été révoquée en 1870, dans des conditions qui n'ont jamais été exactement précisées. Un décret du 8 février 1892 a déterminé les conditions auxquelles seraient soumises les concessions des terres sialines ; des centaines de lots ont été concédées couvrant un espace d'environ cent mille hectares. Or, trois parlementaires ont eu à eux seuls près du *cinquième* des superficies concédées ! M. Mougeot a eu dans cette région plus de cinq mille hectares, M. Boucher plus de huit mille hectares et M. Cochery environ cinq mille hectares.

Leurs bénéfices ont été énormes. Ils sont indiqués par M. Bourde, rédacteur au *Temps*, dans une brochure qu'il a écrite, alors qu'il était Directeur de l'Agriculture à Tunis, sur la culture de l'olivier ; par M. Minangoin, inspecteur de l'Agriculture, dans une

(1) Chambre des Députés, séances des 24 novembre et 1^er^ décembre.

brochure sur le même sujet, et enfin par M. Cochery lui-même dans un rapport sur l'Algérie et la Tunisie pour le budget de 1909. Il résulte des études de MM. Bourde, Minangoin et Cochery, tous particulièrement qualifiés pour émettre des avis sur la question, que l'achat de terres à olivier constitue, « un des placements les plus sûrs et les plus productifs qu'on puisse faire ». Ces ouvrages sont dans le domaine public ; Lagrosillière les a analysés à la tribune, et je n'exagère pas en disant que les bénéfices recueillis par chacun des trois parlementaires dont j'ai donné les noms, doivent normalement dépasser un million.

Ces ventes, dit-on, ont été faites à bureaux ouverts et sans aucune faveur, dans des conditions de correction absolue. Mais on oublie de dire que dans la région de Sfax, les concessions sont accordées de gré à gré sans aucune garantie de publicité. Le texte est formel. L'article 5 du décret du 8 février 1892 est ainsi conçu : « Quiconque voudra désormais complanter les terres sialines de la région de Sfax remettra au caïd une demande spécifiant l'emplacement, l'étendue et les limites du terrain dont il désire la concession. Cette demande sera *instruite et agréée, s'il y a lieu, par le Directeur de l'Agriculture.* »

La règle, en pareille matière, c'est le bon plaisir de l'Administration, représentée par le Directeur de l'Agriculture.

Ajoutons que MM. Boucher, Cochery et Mougeot ont obtenu leurs concessions de 1898 à 1901, à une époque voisine de celles où ils occupaient des fonctions ministérielles, et alors que personne ne pouvait ignorer quelle somme de bénéfices allait procurer l'achat de *terres sialines*. Plusieurs documents officiels établissent qu'à cette époque, un pareil placement de fonds était très *recherché*.

Etudiant le régime des ventes dans la région de Sfax, et envisageant précisément la situation en 1897, peu de temps avant les grandes concession octroyées à MM. Boucher, Cochery et Mougeot, un des plus hauts fonc-

tionnaires de la Régence s'exprimait dans les termes suivants : *La réussite* (des ventes de terres à olivier) *dans la région de Sfax* a été *complète.* Avant 1871, la zone des jardins à oliviers de Sfax comprenait 10.000 hectares ; de 1871 à 1892, 20.000 hectares ont été plantés. Après le décret (du 8 février 1892), et en moins de six ans, 264 nouvelles concessions, dont 202 indigènes, 4 étrangères et 58 françaises, se partagent 36.000 hectares, dont 23.000 pour les Français (Conférences sur les administrations tunisiennes, 2e édition page 355).

On peut mettre en parallèle l'importance moyenne de chacune des concessions faites avant 1898 et l'importance moyenne de chacune des concessions faites à MM. Boucher, Cochery et Mougeot. Le calcul n'est pas difficile à établir, et on est ainsi invinciblement amené à se demander si réellement on a pris en considération uniquement la compétence agricole de MM. Boucher, Cochery et Mougeot pour leur attribuer de si vastes domaines.

Trois autres concessions ont un caractère plus grave encore, parce qu'elles sont toutes suivies de rapports particulièrement favorables à l'Administration du Protectorat et signés des bénéficiaires même de ces concessions.

1° Les 20 et 23 décembre 1907, M. Pédebidou, sénateur, obtenait 910 hectares du domaine de *Chérahil.* Un décret beylical du 30 avril 1905 avait autorisé l'Administration à aliéner une partie de l'enchir *Chérahil* aux mêmes conditions que les terres sialines. Ce territoire avait été divisé en 12 lots attribués ou réservés par l'Administration.

M. Pédebidou, dans son rapport de 1906, avait critiqué vivement l'organisation du tribunal mixte, qui, en Tunisie, tranche souverainement, bien qu'illégalement, les questions de propriété.

« Chose sans exemple dans notre législation, disait-il, les décisions du tribunal mixte sont sans appel... il

est urgent de réformer la loi foncière... et de soumettre ses sentences (celles du tribunal mixte) à l'appel des tribunaux civils ».

En 1908, dans un nouveau rapport, M. Pédebidou, après avoir reçu sa concession, abandonnait les critiques qu'il avait adressées à la juridiction du tribunal mixte et émettait l'idée d'un appel des décisions du tribunal mixte devant..... le tribunal mixte lui-même !

2° Le *Journal officiel Tunisien* du 3 octobre 1908 a publié le décret beylical du 25 septembre 1908 approuvant une convention en date du 11 septembre 1908, portant concession à M. Chailley, député, des gisements de fer situés au lieu dit « Chouchet Ed Douaria ».

L'année suivante, M. Chailley devenait le rapporteur du Budget de la Régence et il faisait à la Chambre l'éloge de la haute administration du Protectorat. En 1911, il était le rapporteur, au nom de la Commission des Affaires extérieures, du projet de loi autorisant le Gouvernement Tunisien à contracter un emprunt de 90.500.000 francs pour accélérer l'achèvement du réseau de ses chemins de fer. Une des lignes visées par le projet devait d'ailleurs desservir sa mine.

Dans son rapport, il excusait toutes les fautes de l'Administration qui avaient provoqué un déficit de quarante millions et M. Bourde, dans le *Temps*, se prévalait du rapport de M. Chailley pour demander le vote rapide du projet d'emprunt.

3° Enfin, le samedi 13 mai 1911, le *Journal officiel Tunisien* publiait la ratification par le bey d'un arrêté du 30 avril 1911 portant, de la part de l'Administration, « agrément » de la Société anonyme dite « Salins de Soliman » en qualité de cessionnaire des droits et obligations résultant de la convention du 24 février 1911, portant concession de la saline de Soliman. Or, le Président du Conseil d'Administration délégué n'était autre que M. Pédebidou, sénateur, rapporteur, à cette époque, encore du budget de Tunisie. Quelques jours plus tard, M. Pédebidou, déposait son rapport particulièrement favorable à l'Administration et il s'abstenait de faire la moin-

dre allusion à une série d'abus de pouvoir qui venaient d'être commis par l'Administration et qui avaient suscité une vive émotion en Tunisie. (Création d'impôts nouveaux non soumis à la conférence consultative, ajournement des élections à la conférence, prorogation des pouvoirs des délégués dont le mandat était expiré, prolongation de la concession accordée à la Compagnie des phosphates de Gafsa.)

S'adressant à la Chambre, le 2 février, Thalamas rappelait courageusement que, dans une grande partie de l'opinion, on est presque porté à croire qu'il suffit d'être élu député ou sénateur pour cesser d'être honnête homme. Tant qu'il n'y aura pas de notre côté, disait-il, une désapprobation expresse et énergique de pareils procédés, on sera fondé à nous adresser des reproches.

De pareilles réflexions doivent venir à l'esprit de tous ceux qui ont le noble souci de se mêler aux luttes politiques. « Le labeur social, écrivait Lamartine en 1838, est le travail quotidien et obligatoire de tout homme qui participe aux périls et aux bénéfices de la société ».

Mais sans doute MM. Pédebidou et Chailley n'ont pas du labeur social la même conception que Lamartine. En tout cas, pour les socialistes, il n'y a pas actuellement de réforme plus importante à obtenir que *la séparation de la politique des affaires*.

Goudchaux Brunschvicg.

La rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne [1]

(suite)

IV

Si, pour des raisons d'ordre économique et social, une guerre entre la Triple-Alliance et la Triple-Entente apparaît aujourd'hui comme invraisemblable, une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne seules n'apparaît pas moins invraisemblable, pour des raisons d'ordre purement technique, qu'une lutte entre une baleine et un éléphant. L'Angleterre ne peut attaquer les côtes allemandes avec quelques chances de succès ; il n'est même pas sûr qu'elle affaiblisse ainsi la flotte allemande, car si celle-ci n'est point disposée à accepter le combat, elle peut s'abriter sous les batteries de Borkum, Wilhelmhaven, etc. D'autre part, peut-on envisager sérieusement une descente des troupes allemandes en Angleterre, descente qu'on semble redouter si fort à la Chambre des Lords, grâce au fameux vainqueur des Boers, Lord Roberts ? De nombreux spécialistes militaires allemands, tels que Hedke (voir son article dans la *Berliner Tageblatt* du 25 nov. 1908) et français, comme Charles Malot (Les *Débats*, 15 déc. 1908) ont demontré toute la vanité de ce plan attribué à l'état-major allemand. Pour transporter une armée de 75 à 80.000 hommes, avec 30 batteries, 6.000 chevaux et les vivres de munitions nécessaires, il faudrait 328 vaisseaux, et dans ce nombre d'énormes paquebots dont quelques-uns jaugeant de 30 à 45.000 tonnes (*Nord-Deustcher Lloyd* et *Hamburg-Amerikanische Packetfahrt).*

Pour se rendre compte de l'énorme quantité de maté-

(1) Voir nos deux derniers numéros.

riel de guerre que l'armée allemande devrait traîner avec elle, il suffit de rappeler ce fait que, lors de la bataille de Liao-Yang (23 août-4 sept. 1904), l'armée russe employa — en un seul jour — plus de cartouches et de projectiles que dans les sept mois que dura la campagne russo-turque de 1876. Dans cette même bataille de Liao-Yang, un régiment japonais, commandé par le capitaine Igami, employa, en treize heures de combat, 241.711 cartouches. D'après l'*Invalide russe*, organe du ministère de la guerre, l'artillerie des 1er et 3e corps sibériens tira, les 30 et 31 août, à Liao-Yang, une moyenne de 420 coups par pièce et par jour. Les déclarations du généralissime de l'armée russe, général Kouropatkine (voir ses *Mémoires*), nous apprennent qu'il y eut, dans cette dernière guerre, des cas où un seul bataillon employa, en un seul jour, jusqu'à 400.000 cartouches et un canon de campagne à tir rapide 522 projectiles. En général, la guerre russo-japonaise l'a démontré, pour la mobilisation et l'enlèvement d'un corps d'armée avec tous ses services, il faudrait compter plus de cent trains.

Voilà à quelles difficultés se heurte la guerre contemporaine, alors même qu'il ne s'agirait que d'une guerre sur la terre ferme. Et combien les choses ne se compliquent-elles pas, lorsqu'il s'agit de transporter une armée par mer? Je n'en veux pour témoin que la guerre italo-turque. Il s'est déjà écoulé *50 jours* depuis que le premier bataillon italien a débarqué à Tripoli, et les Italiens malgré leur « maîtrise de la mer », leur flotte marchande et militaire relativement considérables, n'ont pu encore concentrer à Tripoli une armée plus nombreuse, capable de prendre l'offensive contre quelques milliers d'Arabes et de Turcs. Qu'on se rappelle aussi le temps qu'il fallut aux Japonais pour se concentrer sur le Yalou, pour leur première rencontre avec les armées russes. Quel nombre fantastique de vaisseaux ne faudrait-il pas réunir pour, en une nuit, amener 100.000 hommes en Angleterre, plusieurs milliards de cartouches et des centaines de milliers de projectiles, des voitures, etc, en

quantité suffisante pour soutenir la lutte pendant deux semaines. Toutes les histoires sur la possibilité d'une descente allemande en Angleterre ne sont que des contes pour les enfants. Même si l'Allemagne possédait une flotte cinq fois plus puissante, une tentative de ce genre serait une folie de sa part. Quelle que puisse être l'importance numérique de la flotte chargée de transporter ces troupes, rien ne pourrait empêcher les rapides croiseurs, torpilleurs et submersibles anglais, à la faveur de la nuit, de franchir rapidement les postes allemands d'attaquer les transports ennemis, et d'y semer le désordre, la panique, la destruction et la mort.

Le temps de la marine à voiles n'est plus. Et l'Etat-Major général allemand si prudent, si soucieux de ses mouvements, ne se résoudrait jamais à une tentative vouée d'avance au désastre le plus absolu, d'autant plus qu'une pareille catastrophe produirait une impression morale des plus fâcheuses dans toute l'Allemagne, et provoquerait un soulèvement contre le gouvernement assez insensé pour vouer à une perte certaine des milliers de soldats et la flotte allemande tout entière.

Il est d'ailleurs difficile de concevoir qu'une flotte si formidable puisse se former inaperçue et se glisser, légère embarcation, parmi les postes avancés anglais, parmi tous ces croiseurs, dreadnoughts, sillonnant, jour et nuit, les eaux anglaises. Il suffirait qu'un vaisseau anglais, militaire ou marchand, remarquât l'ennemi pour que celui-ci fût aussitôt entouré et détruit ou fait prisonnier. Que l'on songe à la vitesse merveilleuse avec laquelle furent mobilisées — lors de l'incident de Hull — non seulement les escadres des ports anglais et de la Manche, mais encore l'escadre de l'Atlantique.

Mais, s'il est cependant possible de s'imaginer les troupes allemandes atteignant les ports de l'Angleterre, on se représente plus difficilement leur sortie. Que peut une armée, non pas de 75.000 hommes, mais même de 150.000 en Angleterre ?

Détachée de ses bases, privée de tout secours possible de la part du reste de l'armée, elle serait bientôt cernée et réduite à capituler. Ni Lord Roberts, ni les autres jingoïstes ne croient qu'une pareille armée pourrait subjuger l'Angleterre avec ses 160.000 hommes de troupes régulières, ses 350.000 miliciens et territoriaux, enfin sa population, si avide d'indépendance et ses millions d'hommes en état de porter les armes, sachant s'en servir et passionnément attachés à leur pays (1). Mais il est nécessaire de semer la panique, d'exciter la terreur par le spectre du danger anglo-allemand ; il faut parler de cette possibilité d'écrasement de l'Angleterre par les soldats prussiens, afin de rabaisser son propre pays, de faire paraître sa force moindre et d'exalter celle de l'ennemi en la faisant paraître comme le résultat de la discipline la plus sévère et de l'obligation du service militaire pour tous, ce dernier, si cher au cœur des jingoïstes anglais.

Blatchford va jusqu'à vanter la caserne comme une école de hautes vertus morales. «Au camp ou en marche, dit Blatchford, à l'action ou en exercice, à la caserne ou au jeu, les soldats apprennent la camaraderie et acquièrent l'esprit de collectivisme. Voilà la grande morale de la vie militaire : c'est ce qui donne l'unité et la cohésion au peuple allemand. La nation allemande est une armée ; la nation anglaise n'est qu'une cohue d'atomes antagonistes et impuissants. »

Voilà donc à quoi visent les germanophobes anglais ; voilà le but de leur criminelle campagne. Ils ne veulent pas prendre à l'Allemagne ce qui a créé sa puissance économique et politique, ce qui, au cours de plusieurs siècles, a fait de ce pays, il y a peu de temps encore,

---

(1) Pendant que les jingoïstes anglais cherchent à épouvanter les naïfs par la perspective d'une invasion allemande en Angleterre, les chauvins allemands, de leur côté, invoquent, pour obtenir de nouveaux armements, la possibilité d'une descente de troupes anglaises en Allemagne. (Voir les débats du Reichstag, 23 fév. 1911 et jours suivants).

arriéré, une grande nation industrielle et civilisée. Ils veulent adopter ce que l'Allemagne a de pire et ignorer ce qu'elle a de meilleur : l'instruction scientifique de l'Allemagne, l'éducation allemande, les institutions techniques de l'Allemagne, en un mot tout ce qui constitue aujourd'hui la force et la grandeur de ce pays. Lloyd George le disait lui-même dans son si vigoureux discours de Reading :

« Ils ne veulent, ces germanophobes, que transplanter sur le sol anglais ce qu'il y a de mauvais en Allemagne : son protectionnisme, son service militaire obligatoire, ses casernes, son pain noir et les bas salaires de ses prolétaires ».

La guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre constitue donc un non-sens. Si forts que soient les désirs des impérialistes anglais et des impérialistes allemands, ils ne sauraient sérieusement se rencontrer en un combat singulier. L'Allemagne ne peut envahir l'Angleterre ni lui prendre ses colonies ; l'Angleterre ne peut davantage, nous l'avons vu, faire pour l'Allemagne ce que celle-ci fit, en 1871, pour la France.

D'ailleurs, la défaite de la France, en 1871, et la cruelle perte qu'elle subit de deux de ses plus riches provinces n'abattirent point sa force économique et ne l'ont pas empêchée de devenir le pays le plus riche du monde ; ni, malgré le chiffre relativement faible de sa population, de constituer l'armée du monde la plus forte après l'armée allemande, celle qui possède la meilleure artillerie de campagne, des aéroplanes militaires et un appareil de défense incomparable.

Il en a été de même des victoires de l'Amérique sur l'Espagne, du Japon sur la Russie et la Chine. A plus forte raison, une défaite ne pourrait-elle anéantir l'énergie industrielle du peuple allemand ni balayer l'Allemagne de la surface du globe ; elle ne pourrait même pas arrêter la concurrence qui, sur le marché mondial, oppose l'Allemagne à l'Angleterre, comme elle lui oppose les Etats-Unis, comme elle lui oppose le Japon en Corée, en

Mandchourie, en Chine, en un mot, sur tout le continent asiatique.

La lutte sans merci qui se livre sur le marché mondial est une loi de l'ordre capitaliste actuel, loi contre laquelle ne peuvent rien les super-dreadnoughts anglais, ni les nouveaux corps que rêvent les Lords Roberts et les Kitchener, simplement peut-être pour avoir la possibilité de les envoyer, en cas de besoin, en Egypte, dans l'Inde, partout où l'Orient qui s'éveille agite l'étendard de la révolte.

Cette conscience de l'impossibilité de détruire, par la force armée, la concurrence allemande sur le marché mondial, pénètre de plus en plus les esprits avancés de la société anglaise. Ils sentent l'absurdité des craintes d'une descente allemande en Angleterre ; ils savent les complications de la politique anglaise en Egypte, dans l'Inde, au Canada et ailleurs, et ils reconnaissent la communauté étroite des intérêts de l'Angleterre et de l'Allemagne dans le domaine industriel et commercial, malgré la lutte économique de ces deux pays.

Le germanophobe Dillon écrit dans la *Contemporary Review* (déc. 1910) que les Anglais n'ont jamais réellement cru à une invasion allemande ; que cette « invasion » n'a jamais été qu'une façon de manifester, sous une forme accessible à la masse, une autre crainte plus fondée celle-là, la crainte de l'hégémonie allemande en Europe.

Un symptôme caractéristique du changement qui s'est produit, dans l'opinion anglaise, en faveur de l'Allemagne, c'est le succès obtenu, en cette année 1911, par les articles et brochures de spécialistes comme l'amiral Wilson, premier lord de l'Amirauté, le général Hamilton, le ministre de la guerre, Haldane, démontrant l'impossibilité absolue d'une descente en Angleterre, même pour une armée de 70.000 hommes.

En général, cette idée d'une descente des troupes allemandes en Grande-Bretagne frappe plus les impérialistes anglais que les impérialistes allemands, car une pareille tentative permettrait à la flotte anglaise de rem-

porter une éclatante victoire en détruisant ou en faisant prisonnière la formidable escadre allemande.

Le discours prononcé par le Ministre des Postes, Samuel, au banquet annuel des journalistes, le 31 janvier dernier, est du plus haut intérêt. « Le temps est heureusement passé, dit le ministre, où les guerres entre les grandes nations semblaient inévitables... Aujourd'hui la situation a changé et les représentants de la presse doivent s'efforcer de cultiver les bons sentiments qui se font aujourd'hui jour dans l'opinion en faveur de l'Allemagne. Il est peu d'objets plus chers au gouvernement anglais qu'une amélioration réelle et constante des relations anglo-allemandes ».

Comme le montre Jean Longuet, dans un article de l'*Humanité* du 20 novembre, un revirement d'opinion favorable à un rapprochement avec l'Allemagne se dessine de plus en plus en Angleterre. Jusqu'ici les *Daily News*, le grand organe démocratique, était à peu près le seul, dans l'opinion anglaise, à protester contre la germanophobie des grands journaux de la Cité, et à préconiser un rapprochement avec l'Allemagne sans pour cela abandonner l'Entente cordiale avec la France. Une intéressante réaction se manifeste dans le sens des *Daily News*, représentée même par des organes conservateurs. C'est ainsi que le *Standart* dit que l'heure est venue de déclarer que l'entente anglo-française, qui est la base de notre politique étrangère depuis sept ans ne doit pas *obliger la Grande-Bretagne à adopter une hostilité ouverte ou même légèrement dissimulée vis-à-vis de l'Allemagne.*

Les *Daily Chronicle*, le *Morning Leader* publient d'excellents articles dans le même sens.

V

Enfin, l'une des raisons principales qui doivent fatalement amener l'atténuation du différent anglo-allemand, c'est l'accord survenu récemment entre la Russie et

l'Allemagne, avec toutes les conséquences qui en découlent.

Les résultats fondamentaux de l'entrevue de Postdam se réduisent d'abord à un engagement mutuel — ainsi que le formule le chancelier d'Allemagne, Bethmann-Hollweg — de la Russie et de l'Allemagne à n'entrer dans aucune combinaison dirigée contre l'un ou l'autre pays; ensuite, à un accord sur la question du chemin de fer de Bagdad et de Perse. A qui profite le premier engagement ? Surtout à la Russie, cela est incontestable, puisqu'il oblige son ennemi le plus redoutable à ne pas la combattre et à ne pas soutenir l'Autriche dans les manœuvres qu'elle pourrait entreprendre contre sa voisine de l'Est. Mais cet accord n'est pas non plus sans profit pour l'Allemagne puisqu'il anéantit les plans des jingoïstes anglais qui croient indispensables d'avoir pour eux, en cas de guerre avec l'Allemagne, les alliés continentaux, la Russie et la France.

C'est ce désir de ne point augmenter les risques de guerre avec l'Allemagne, qui force beaucoup de publicistes français à prendre l'attitude négative qu'ils observent vis-à-vis d'une convention militaire avec l'Angleterre. Les écrivains français les plus qualifiés pour exprimer l'opinion prédominante dans le pays, ont souvent dit que, dans le cas où une guerre éclaterait malgré tout entre l'Allemagne et l'Angleterre, la seule chose que la France désirerait par-dessus tout, serait de conserver une stricte neutralité qui lui permît de ne pas sortir du cadre d'une non-intervention absolue, diplomatique et militaire (1).

Il est certain, à moins d'une provocation de l'Allemagne, que la France ne consentira jamais à servir les vues des jingoïstes britanniques, en se jetant dans la folle aventure que serait une guerre avec sa puissance voisine. D'autre part, le rappel au cœur du pays d'une partie des troupes russes portées sur la frontière de

(1) A. Tardieu, *La France et les Alliances* page 89.

l'Ouest et l'entrevue de Postdam montrent que le gouvernement russe est bien décidé à ne pas se laisser entraîner dans une aventure dirigée contre l'Allemagne. En outre, la Russie renonce à sa politique traditionnelle sur la question de Bagdad; elle s'engage à aider l'Allemagne dans la réalisation de ses plans de construction de voies ferrées en Asie Mineure ; et, qui plus est, elle assume la lourde tâche de réunir la ligne allemande, par l'embranchement persan de Chaniguine-Téhéran, à la future ligne indo-européenne.

Il est à remarquer que la politique traditionnelle de la Russie sur la question de Bagdad fut le principal point où elle se rencontra solidairement avec l'Angleterre contre l'Allemagne : la route de Bagdad était officiellement considérée, par le gouvernement anglais, comme une menace pour ses frontières de l'Inde, comme un coup mortel à l'influence anglaise en Arabie et dans le Golfe Persique. Puis, dans la question des chemins de fer de Perse, la Russie s'est bornée à des traités avec l'Angleterre seulement, en dehors de toute intervention des autres puissances et elle a signé avec ce pays les conventions de 1885 et 1900, par lesquelles les deux gouvernements s'engagent à ne pas construire eux-mêmes et à ne pas laisser les autres puissances construire des chemins de fer en Perse.

Il est donc évident que, par la convention de Postdam, *la Russie a rompu son entente avec l'Angleterre pour des raisons supérieures de politique centro-asiatique.* L'abandon, par le gouvernement russe, de sa politique traditionnelle dans la question de Bagdad conduit naturellement à une entente entre la France et l'Allemagne sur cette question, puisque, on le sait, plusieurs financiers français ont depuis longtemps essayé de créer un syndicat qui prendrait la tête de l'entreprise. Et le voyage de Delcassé à Pétersbourg, en avril 1901, n'a eu d'autre but que d'obtenir du gouvernement russe son

entrée dans la combinaison franco-allemande. (1).

Grâce à la pression et à l'insistance de la diplomatie russe, énergiquement soutenue en cette occasion par l'Angleterre, le gouvernement de la République française abandonna son plan de seconder les financiers français dans les questions du chemin de fer de Bagdad ; il prit, en outre, toutes les mesures pour empêcher ces mêmes financiers de prendre part à l'entreprise reconnue contraire aux intérêts de la Russie et de l'Angleterre. Aujourd'hui que la Russie elle-même refuse de s'opposer à la continuation et à l'achèvement du chemin de fer de Bagdad, les financiers français s'attacheront sans nul doute à l'entreprise allemande et le gouvernement ne les inquiètera naturellement en rien. Alors, l'Angleterre, impuissante à s'opposer au projet allemand de construction d'une voie ferrée dans l'Asie Mineure, sera forcée de consentir à un compromis, et ainsi disparaîtra l'une des causes qui donna son acuité au conflit anglo-allemand.

Toute la politique de l'Angleterre en Asie-Mineure et dans l'Asie Centrale, particulièrement en Perse, et, en général, dans les territoires avoisinant le Golfe Persique, lui fut dictée par son désir de maintenir ces pays dans la situation d'états tampons par une conservation arbitraire de l'antique *statu quo* politique, économique et intellectuel.

Voilà pourquoi la vieille Angleterre, l'Angleterre de la Chambre des Lords et des bureaucrates anglo-indiens, s'oppose avec tant d'opiniâtreté à l'établissement de voies

---

(1) Dans le projet franco-allemand, la France et l'Allemagne fournissaient chacune 40 0/0 du capital nécessaire à la construction ; les 20 0/0 restant, attribués aux autres puissances, auraient été fournis par la Russie, puisqu'il était entendu que le capital tout entier devait être fourni par ces trois puissances. Pour la question du chemin de fer de Bagdad, voir André Cheradam, *Le chemin de fer de Bagdad à Paris*, 1903; William von Pressel, *Les chemins de fer en Turquie d'Asie*, Zurich, 1903 ; Dr Paul Rohrbach, *Die Bagdadbahn*, Berlin 1902.

ferrées en Perse, dans l'Afghanistan et ailleurs (1). L'Angleterre a essayé d'empêcher cet établissement par des traités et par une entente avec la Russie sur la question des chemins de fer persans ; avec la Russie et la France sur le chemin de fer de Bagdad. Maintenant que sous l'influence même de la vie et du développement économique des pays asiatiques, ces traités interdicteurs et ces conventions ont perdu leur vertu, d'autant plus que, contre eux, s'élèvent non seulement l'Allemagne et la Turquie, mais encore la Russie, la France et jusqu'à la Perse, l'Angleterre se gardera d'essayer d'arrêter par la force des armes, la roue de l'histoire et d'empêcher l'éclosion d'une vie nouvelle, en Asie Mineure et Centrale. Elle va être obligée de conclure une entente avec l'Allemagne sur cette question, ce qui d'ailleurs ne sera que le prélude d'une entente anglo-allemande sur toutes les questions contestées.

L'englobement de tous les territoires situés sur le Golfe Persique et la frontière indienne dans le tourbillon de la vie économique intensive ne sera pas sans danger pour la conservation de la domination anglaise dans l'Inde. Aussi cette transformation n'est-elle point « désirable » pour la haute bureaucratie indo-britannique, ni pour une partie de la ploutocratie financière, bourgeoise et agrarienne, intéressée au maintien du despotisme dans l'Inde.

Mais cette transformation sera avantageuse à beaucoup de branches de l'industrie anglaise qui, malgré les concurrences allemande, française et autres, trouvera dans ces pays, éveillés à une nouvelle vie, et qui furent autrefois le berceau de l'humanité, un vaste champ d'exercice pour son activité.

Michel Pavlovitch.

---

(1) Voir notre article, *Le problème persan et la question des chemins de fer indo-européen. Nascha Zaria* St-Péterbourg, 1911.

Sur le « Droit au Travail » en 1848

Les discussions sur le Droit au Travail *à l'Assemblée Nationale de 1848 sont bien connues, mais les travaux qui les préparèrent, à la Commission de Constitution et dans les Bureaux, le sont moins. J'en donne ici une analyse succinte, mais, je crois, suffisante à en montrer l'intérêt historique.*

L'Assemblée élue en vue d'établir la nouvelle constitution qui devait régir la France, se réunit pour la première fois le 4 mai 1848.

Quel était l'état d'esprit de cette assemblée ? Elle était avant tout conservatrice, bien qu'élue en pleine révolution. On n'y comptait qu'une minorité de républicains avancés, de « montagnards », très peu de socialistes. La grande majorité, composée pour la plupart de propriétaires terriens, partageait peut-être, à l'égard de la classe des travailleurs, les sentiments humanitaires qui avaient cours alors, mais elle était certainement hostile aux ouvriers de Paris; elle voulait la République démocratique, mais non la Révolution sociale.

La question du travail se posa devant elle dès le début. Ce fut le citoyen Carbonnel qui, le premier, parla devant l'Assemblée du *droit au travail.* Prenant la parole dans la séance du 13 mai, au nom des ouvriers sans travail de Saint-Etienne, il dit que la « constitution consacrerait bientôt le droit naturel de vivre en travaillant et que la République était dans l'impérieuse nécessité de faire l'application immédiate de ce droit. »

Deux jours après, Victor Considérant présenta à l'Assemblée « un projet de décret concernant la question des travailleurs », qui, sur sa demande, fut renvoyé au *Comité des travailleurs* (1). Ce projet dont nous n'avons

(1) Le 10 mai, l'assemblée avait nommé une *Commission d'enquête sur la situation des travailleurs*, au lieu du Ministère du progrès demandé par Louis Blanc. Quelques jours après, elle décida la création de 15 comités permanents chargés de s'occuper des différentes branches de l'administration publique; sur l'intervention de Portalis, on créa en outre un *Comité des travailleurs* qui fusionna avec la commission d'enquête.

pas le texte contenait certainement l'affirmation du droit au travail. Le procès-verbal de la première séance du comité le mentionne du reste en ces termes :

> Le comité place à son ordre du jour de demain, 18 mai, un décret du citoyen Considérant *relatif au droit au travail*, décret qui lui a été renvoyé par l'Assemblée nationale (1).

Mais le comité, « sachant que le comité de constitution s'occupait en ce moment de discuter les principes qui devaient servir à la constitution et ayant nécessairement à toucher aux principes qui devront régir le travail (2) », ne discuta pas la question du *droit au travail*. La proposition de Considérant fut renvoyée à une sous-commission. Réunie à la proposition de Carbonnel et à une autre de Billault, elle aboutit à un projet de décret, déposé par Waldeck-Rousseau au nom du comité, ordonnant une enquête sur la situation des travailleurs dans tous les départements.

Le 18 mai, il avait été procédé à la nomination de la commission chargée de préparer le projet de constitution. Elle était composée de 18 membres, comptant presque tous parmi les notabilités de l'Assemblée (3). C'est devant cette commission que le droit au travail devait faire l'objet d'une première et longue discussion.

I. — LE DROIT AU TRAVAIL DEVANT LA COMMISSION DE CONSTITUTION.

Dès la première séance, un grand débat s'ouvrit tout d'abord sur la question de savoir si on inscrirait ou non en tête de la constitution un préambule où seraient

(1) Séance du 17 mai. *Procès-verbaux du Comité du travail de l'assemblée nationale de 1848* publiés par la Bibliothèque de la Révolution de 1848, Cornély, Paris 1908.

(2) *Procès-verbaux* séance du 24 mai, p. 11.

(3) Ces 18 membres étaient Cormenin (président), Woishaye (secrétaire), Marrast (rapporteur), Lamennais, Vivien, de Tocqueville, Dufaure, Martin, Coquerel, Corbon, Tourret, Dupin aîné, de Beaumont, Vaulabelle, Odilon Barrot, Pagès, Dornès, Considérant. Lamennais donna sa démission dès la première séance.

énumérés les droits garantis par la nouvelle constitution. Les partisans d'une telle déclaration insistaient vivement sur la nécessité de mettre en tête des « nouveaux principes plus sociaux que politiques ». « Ne con-
« viendra-t-il pas, dit Cormenin, de poser des prolègo-
« mènes ou une déclaration de droits et de devoirs, qui
« serviront surtout d'enseignement au peuple, en le
« rassurant et en lui montrant que la Révolution de
« février, plus sociale que politique, doit introduire, outre
« les droits anciens et reconnus par les institutions an-
« térieures, des droits nouveaux dont l'exercice sera utile
« et fécond pour tous (1).»

Mais plusieurs membres combattirent cette idée prétendant qu'on créerait ainsi dans le peuple des espérances qu'on ne pourrait ensuite pas réaliser. A quoi Considérant répondit que la connaissance d'un droit n'entraînait pas la nécessité de l'exercice de ce droit immédiatement réalisé ; que tout droit était en quelque sorte un idéal, que par exemple la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, n'était pas actuellement pratiquée parmi nous. Au fond, bien que le mot n'ait été prononcé ni d'un côté, ni de l'autre, il est aisé de voir que la seule cause de dissentiment était la seule question du droit au travail. Finalement, on chargea le président Cormenin, auquel on adjoignit Vaulabelle et Considérant, de rédiger une déclaration de droits et de devoirs.

Dans le projet qu'il présenta peu de jours après, Cormenin plaçait au nombre des garanties de la constitution : l'égalité, la liberté, la sûreté, l'instruction, *le droit au travail*, la propriété et il définissait ainsi le droit au travail : « Le droit qu'a tout homme de vivre en travaillant. »

La discussion de cette proposition occupa deux séances de la commission.

Elle fut vigoureusement soutenue, surtout par Consi-

(1) *Procès-verbaux de la Commission de constitution. Archives de l'Assemblée nationale*, 159-1.

dérant qui pouvait espérer voir enfin triompher l'idée dont il s'était fait le théoricien et le propagandiste. Dans son discours, il demande avant tout que l'on reconnaisse formellement le droit au travail, il ne pense pas qu'on puisse en faire une application immédiate. Selon lui, c'est le seul point de la constitution qui importera à la classe ouvrière : « Le droit au travail est, à propre-« ment parler, la conquête de la Révolution de février. « Si ce droit n'est pas nettement reconnu, les ouvriers « penseront que la Révolution est encore escamotée (1). » Et il expose en quelques mots sa théorie du droit au travail corrélatif du droit de propriété et qu'il faut donner comme équivalent à ceux qui sont injustement privés de leur droit à la terre. Il en trace du reste les limites :

Ce droit consiste-t-il à venir demander à la société du travail pour chacun de ses membres et selon leur choix ? Non ! Le droit au travail est de même nature que le droit à l'instruction; il ne faut pas que le travail soit assez attrayant pour arrêter l'effet des industries particulières; il faut renvoyer dans leurs départements,pour les employer à des travaux généraux, ceux qui réellement ne trouvent pas d'ouvrage. Le droit au travail ne peut être appliqué que progressivement, mais il est essentiel de le reconnaître.

Il prend en outre bien soin de dire qu'il n'attend nullement de cette proclamation la réalisation du système social qu'il préconise et qui est encore méconnu. « Son « utopie,dit-il, produira autre chose et mieux que tout « cela. » S'il insiste pour que le droit au travail soit reconnu dans la constitution, c'est qu'il y voit le moyen pour l'assemblée de démontrer au peuple les sentiments qui l'animent et de calmer ainsi les colères légitimes qu'il redoute pour le progrès de la civilisation :

Les droits que vous aviez déclarés jusqu'ici dans la constitution sont des droits anciens, ceux qu'on peut appeler des droits bourgeois; le droit au travail est un droit nouveau, c'est le droit des ouvriers. Il y aurait un véritable danger à ne pas le proclamer de la même manière.

---

(1) *Procès-verbaux*, 159-1.

Armand Marrast, qui devait ensuite être nommé rapporteur du projet, soutint également l'inscription du droit au travail dans les garanties de la constitution. Pour lui, le droit au travail est une conséquence du droit à l'instruction :

Il faut qu'il n'y ait aucune force morale ou matérielle perdue pour la société, il faut que la société ne laisse pas inerte et inactif un homme qui peut et qui veut lui être utile en travaillant. Il est nécessaire que le paupérisme et la mendicité disparaissent.

Ce qu'il faut donc, c'est assurer à chacun le moyen d'utiliser son activité, c'est procurer à chaque ouvrier des instruments de travail. On obtiendra ce résultat par la reconnaissance du droit au travail et par l'institution du crédit ouvrier, du crédit hypothécaire et d'associations chargées d'écouler les produits fabriqués.

Le député Martin appuya très chaleureusement la proposition :

Le droit au travail doit être écrit parce que c'est un droit qui a existé dans tous les temps et qui existe surtout aujourd'hui. Ce droit est la conséquence du droit de vivre ; le premier moyen de vivre, ce n'est pas la propriété, c'est le droit au travail. La répression contre ceux qui commettent des délits qui ont pour cause l'absence du travail est injuste, tant que le droit au travail n'est pas consacré.

Elle fut combattue par plusieurs membres de la commission, mais sans qu'il y eût de leur part une opposition irréductible.

Nous ne sommes en effet qu'au 23 mai ; il y a bien eu quelques journées populaires, mais l'agitation ouvrière n'inquiète pas encore les conservateurs de l'assemblée. On sent déjà cependant, chez ces adversaires, l'influence des ateliers nationaux qui représentaient pour beaucoup la réalisation du droit au travail.

La plupart d'entre eux se déclarent partisans du principe ou tout au moins de secours en travail procurés par l'Etat, mais ils s'opposent à l'inscription dans la constitution d'un droit formel, parce qu'ils considèrent que cette inscription pourrait être dangereuse en ce qu'elle

supprimerait toute initiative chez les ouvriers qui se reposeraient sur l'État du soin de trouver du travail. Ils craignent qu'on ne promette plus qu'on ne pourra tenir. Au droit que l'individu pourrait revendiquer vis-à-vis de l'Etat, ils opposent le devoir de la société envers les malheureux. Ainsi on éviterait toute réclamation de la part de ceux qui pourrait se croire lésés par la violation d'un droit. C'est ainsi que Dupin s'exprime ;

Quand la société reconnait qu'elle a un devoir à remplir, on n'a pas le droit de s'insurger si elle ne remplit pas ce devoir complètement ; mais si on proclame un droit, on s'expose à un péril, si ce droit est un moment méconnu.

Il aurait voulu qu'on promît seulement des secours publics comme le faisait la constitution de 1791.

Coquerel demande qu'on ne parle que des invalides.

Quant à ceux qui peuvent travailler, la constitution ne doit rien leur promettre, ou du moins si l'on dit quelque chose à cet égard, il faudrait ne rien dire que de très général.

Ce qui semble inquiéter tout particulièrement les adversaires de la proposition, c'est de voir l'Etat devenir fabricant et commerçant. « Vous provoquerez la « déser- « tion des ateliers privés ; vos ateliers nationaux devien- « dront un encouragement à la fainéantise, » dit Barrot. Dupin cite l'exemple de l'Irlande où la création d'ateliers nationaux a provoqué l'abandon de la culture de la terre, et enfin Coquerel se demande comment l'Etat écoulera les produits fabriqués par lui.

Considérant et Marrast les rassurent en indiquant que l'Etat ne pourrait jamais se substituer à l'industrie privée, ni même lui faire concurrence. Son intervention ne devra se produire qu'à l'égard des ouvriers qui manquent de travail par des causes indépendantes de leur volonté et sans qu'il y ait de leur faute. Il ne devra faire que ce que les particuliers ne font pas, par exemple des travaux d'intérêt public.

De Beaumont était partisan en principe du droit au travail, mais, pour les mêmes raisons que Dupin, Barrot et Coquerel, il ne voulait pas qu'on l'inscrivit dans la constitution ; il aurait voulu surtout voir garantir la

liberté du travail et la liberté d'association. A la deuxième séance il proposa un texte qui était comme une transaction entre les deux théories soutenues devant la commission et qui était ainsi conçu :

> Les moyens essentiels par lesquels le droit au travail est garanti sont : la liberté du travail, l'association volontaire, l'instruction gratuite, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit, l'établissement par l'Etat de grands travaux d'utilité publique destinés à employer les bras inoccupés.

Cette rédaction concilia très probablement tous les membres de la commission. Bien que les procès-verbaux n'en fassent pas mention, il est, en effet, à peu près certain que l'inscription du droit au travail fut votée à l'unanimité par la commission. Nous avons à ce sujet le témoignage de Victor Considérant qui le rapporte dans la préface de sa brochure sur le droit au travail. Les moyens indiqués, qui semblaient limiter la promesse faite, rallièrent, sans doute, les opposants et ce texte devint, à peu de chose près, l'article 132 du projet de constitution dans le chapitre de la garantie des droits.

Le 19 juin, Marrast déposa sur le bureau de l'assemblée le projet élaboré par la commission. Il comprenait 139 articles. Voici ceux qui traitaient du droit au travail. Dans le préambule, l'article 2 était ainsi conçu :

> La constitution garantit à tous les citoyens la liberté, l'égalité, la sûreté, l'instruction, le travail, la propriété, l'assistance.

Les articles suivants définissaient ensuite ces différents droits ; l'article 7 définissait ainsi le droit au travail :

> Art. 7. — Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant.
>
> La société doit, par les moyens productifs et généraux dont elle dispose et qui seront organisés ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement.

Enfin, dans un chapitre VIII, intitulé « Garantie des droits », on reproduisait le texte proposé par de Beau-

mont auquel on avait ajouté l'égalité des rapports entre patrons et ouvriers.

Art. 132. — Les garanties essentielles du droit au travail sont : la liberté même du travail, l'association volontaire, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit et l'établissement par l'Etat de grands travaux d'utilité publique destinés à employer en cas de chômage les bras inoccupés.

Cette rédaction est certainement moins étendue que la première ; tout en parlant de garanties essentielles du droit au travail, elle paraît le limiter à certaines institutions bien définies. En ajoutant au texte de Beaumont les mots « en cas de chômage » elle vise, plutôt l'assistance par le travail qu'un droit formel de l'individu à obtenir du travail de l'Etat.

Le projet déposé par Marrast fut aussitôt renvoyé à l'examen des bureaux.

II. — Discussion dans les bureaux

Les bureaux se réunirent dans les premiers jours de juillet pour examiner le projet élaboré par la commission. Dans l'intervalle, s'étaient produits les événements de juin, la dissolution des ateliers nationaux, l'insurrection dans la rue, les journées sanglantes qui suivirent, autant de faits qui devaient avoir une influence considérable sur l'état d'esprit de l'assemblée et sur ses décisions. « Dès ce moment, dit Crémieux (1), toutes les « déclarations qu'on a considérées comme pouvant « donner au peuple des pensées que l'on juge trop élen- « dues ont dû être proscrites, ce qu'on voulait avant « l'insurrection donner au peuple comme un droit, il « n'a fallu le lui concéder que comme un secours. »

Alors que le droit au travail avait été admis à l'unanimité et après une courte discussion par le comité de constitution, il fut l'objet, dans les bureaux, d'une très-

(1) Discours à l'assemblée, *C. R.*, t. III, p. 975.

vive opposition. Cette opposition aboutit à sa suppression dans la deuxième rédaction du projet, où il fut remplacé par une formule vague, ne comprenant même pas le droit à l'assistance. Sept bureaux (1) seulement sur quinze se prononcèrent pour son adoption, et certains d'entre eux ne le firent qu'avec beaucoup de réserves. Dans le deuxième, il ne fut voté qu'à une voix de majorité.

Tous les bureaux n'ont pas laissé de procès-verbaux de leurs délibérations. Nous connaissons néanmoins leurs décisions, parce qu'un délégué vint ensuite devant la commission présenter les observations votées par son bureau sur chaque article du projet (2).

La discussion y fut beaucoup plus animée que dans la commission. Il y eût des adversaires acharnés du droit au travail comme Thiers (délégué du 3e bureau), comme Duvergier de Hauranne (délégué du 14e), qui combattirent vigoureusement les partisans enthousiastes, notamment Crémieux, qui s'attacha tout particulièrement à réfuter les arguments de Thiers.

De même qu'à la commission, la première bataille se livra au sujet du préambule dont un grand nombre de bureaux demandèrent la suppression comme inutile, dangereuse, en ce qu'elle contenait des promesses qu'on n'était pas sûr de réaliser. Là aussi les partisans du préambule insistèrent sur le caractère de la Révolution « plus sociale que politique » et sur la nécessité de satisfaire des obligations nouvelles, de proclamer des principes nouveaux (1). On discuta ensuite longuement la question du droit au travail à propos des différents articles qui en faisaient une des garanties essentielles de la constitution.

---

(1) Et non pas 8 comme l'a prétendu Crémieux dans son discours à l'Assemblée, *C. R.*, III, p. 975. Cf. *Archives*, 189-2.

(2) Ces délégués étaient Girard, Bérenger, Thiers, Menaud, Chauffour aîné, V. Lefranc, Bousis, Parien, Crémieux, Crépu, Boulotignier, Freslon, Duvergier de Hauranne, Berryer.

(1) V. notamment discours de Payer, 14e bureau. *Archives*, 189.

Les arguments invoqués par ceux qui en demandèrent la suppression sont visiblement inspirés par la terreur que leur avait causée la révolte ouvrière de juin. Pour eux, le droit au travail, c'était le socialisme, c'étaient les idées du Luxembourg mises en pratique, et cette mise en pratique, ils ne la concevaient — selon l'erreur répandue intentionnellement — que sous la forme des ateliers nationaux du gouvernement provisoire, avec les mouvements dans la rue et la révolte armée pour conséquence directe.

Les procès-verbaux du 4e bureau relatent que l'article 7 fut vivement attaqué, « comme une inspiration dan-« gereuse faite sous l'impression de promesses du Lu-« xembourg et constituant le plus périlleux commu-« nisme, l'attaque à la propriété... » Un membre du 7e bureau se demande si « ce produit de l'école socia-« liste doit être exprimé dans la Constitution ». Freslon, délégué du 13e bureau, dit de même :

Il ne faut pas commencer par reconnaître le droit au travail qui n'est rien autre chose que la première pierre de ce système qui démolit la liberté humaine et l'ancienne société. Qu'on laisse faire aux socialistes des essais partiels, à la bonne heure, mais qu'on n'adopte pas leurs doctrines.

Thiers se montra particulièrement sévère pour le décret du 25 février :

On ne peut pas dire qu'il y ait nécessité quant aux droits du travail de remplir une promesse qui aurait été faite. La société n'est pas tenue de réaliser des promesses folles, ni la république tenue d'exécuter les engagements des imprudents qui ont parlé en son nom. Le meilleur moyen de calmer les masses, c'est de leur dire la vérité et si on a promis ce qu'on ne pouvait pas tenir, il faut le déclarer franchement. Sans cela nous n'obtenons qu'un atermoiement et un avenir prochain nous punira de l'imprudence des promesses irréalisables.

Ne pas faire de promesses irréalisables, voilà sur quoi insisteront le plus la plupart des orateurs. Le gouvernement provisoire avait promis de fournir du travail à tous les citoyens, il n'a pas tenu sa promesse et il en est résulté l'insurrection. En proclamant la garantie

du droit au travail, l'assemblée constituante aboutirait à la même catastrophe.

Beaucoup auraient admis le principe du droit au travail, mais ce qui les inquiète, ce sont les difficultés d'application. C'est surtout dans les époques de crise qu'il faudra assurer le travail et le salaire aux ouvriers qui en manqueront. Or, on ne pourra le faire que par le crédit ou l'impôt, également difficiles ou impossibles dans de semblables circonstances (1). L'impossibilité où l'on serait de réaliser la promesse soit matériellement, soit financièrement entraînerait infailliblement un jour le refus de donner soit du travail, soit un travail approprié à l'aptitude de l'homme et entraînerait par suite le combat dans la rue (2).

Comment en effet donner du travail à tous ceux qui chôment et faire transporter, par exemple, d'Angers à Marseille les familles d'ouvriers de toutes les industries qui manquent de travail dans la première de ces villes et iraient en chercher dans la seconde ?

Comment, d'un autre côté, donner des malades à un médecin, des causes à un avocat ? On ne pourrait leur offrir de travaux manuels. L'exemple des ateliers nationaux est là pour montrer quelles difficultés on rencontrerait. D'après un membre du 6e bureau les ateliers nationaux auraient été composés de 2 o/o d'ouvriers terrassiers, 5.000 ouvriers horlogers, 4.000 ouvriers diamantaires, plusieurs grands prix de Rome, 45.000 ouvriers de luxe et un *préfet* ; or, tous les « ateliers nationaux iront à peu près comme ceux du gouvernement provisoire et ils feront autant de mal. »

Cette faillite aux promesses faites au nom de la République entraînerait fatalement ce qui s'est déjà produit, l'insurrection. « Ce serait, dit Thiers, assurer une armée à l'insurrection », et Duvergier de Hauranne dit de

(1) P. V. du 4e Bureau, 189-7.

(2) P. V. du 6e Bureau, 189-9.

même que « l'admission de l'article 7 serait un appel à la guerre civile ».

On aperçoit dans ces raisonnements la hantise des événements de juin qu'ils attribuent en entier au décret du 25 février, lequel — disait-on — avait fait naître chez les ouvriers des espérances qui ne furent pas réalisées.

On trouve en outre chez les adversaires du droit au travail tous les arguments donnés d'ordinaire contre toute intervention de l'Etat. L'inscription d'un tel droit dans la constitution, disaient-ils, serait une atteinte à la liberté en ce qu'elle impliquerait une organisation publique, une surveillance et des entraves nouvelles (1). Elle supprimerait l'initiative individuelle chez les ouvriers, l'émulation et surtout l'épargne. L'individu habitué à se reposer de tout sur l'Etat serait réduit à n'être plus qu'une machine.

La plupart d'entre eux admettent cependant l'assistance, mais ils la conçoivent non pas comme un droit absolu pour l'individu, mais comme un devoir pour la société. La société, comme les individus doit avoir des vertus, l'assistance doit être une de celles qu'il lui faut pratiquer. Ils admettent également que cette assistance consiste en travaux pour les ouvriers inoccupés, mais à la condition qu'elle ne soit faite que dans les limites des ressources de l'Etat. Il est curieux de noter à ce sujet que Thiers, qui combattit si vigoureusement et le droit au travail, et tout principe d'ateliers nationaux, indiqua dans ses observations faites au nom du 3e bureau qu'il avait lui aussi un plan d'organisation du travail :

> Je ne comprends qu'une chose, disait-il ; on peut réserver les travaux de l'État pour les temps de chômage et racheter en quelque sorte la main-d'œuvre comme on rachète la rente. Je me suis très occupé à cet égard d'un plan dont le succès est probable, mais n'est pourtant pas certain ; il permettrait *d'employer deux ou trois cent mille ouvriers...*

(1) 4e Bureau.

On pourrait s'attendre à voir ce plan développé dans le discours qu'il prononça dans la discussion publique de l'Assemblée constituante, mais Thiers n'en dit pas un mot.

Du reste, ce devoir d'assistance, cette vertu qu'ils veulent voir pratiquer par la société, ils ne tiennent pas à la voir inscrite dans la constitution pour ne pas faire croire au peuple qu'il a le droit d'exiger impérieusement son dû.

A tous ces arguments les partisans du droit au travail répondirent que ce n'était pas seulement une vertu pour la société que de ne laisser mourir aucun être humain, mais bien une obligation stricte :

> Le droit des gens lui-même, dit Crémieux, fait un devoir à la nation sur le sol de laquelle tombe un malheureux naufragé de nourrir cet homme et combien à plus forte raison la famille française ne doit-elle pas nourrir ses enfants ? La société doit protéger la propriété, la terre, le sol, et elle ne protégerait pas l'homme, elle laisserait mourir la créature humaine (1) ?

Le droit au travail n'est pas autre chose que le droit de vivre ; c'est un droit inhérent à l'existence de l'homme et qui dérive de l'obligation stricte imposée par la nature à l'être valide de pourvoir à son existence. C'est un droit et non pas une concession. La propriété n'en est qu'un corollaire, qu'une conséquence ; en effet, l'homme en naissant reçoit de Dieu le droit de vivre, d'où le droit d'approprier les objets extérieurs aux besoins de son existence : c'est là le droit de vivre du fruit du travail actuel. Quand un individu parvient à s'approprier ainsi plus d'objets extérieurs qu'il n'en faut pour ses besoins du moment, l'excès reste sa propriété; il a le droit de se reposer ; c'est une avance produite dont il est de droit propriétaire ; telle est l'origine du droit de propriété. Historiquement, il est arrivé en France que le droit de propriété a tué sa mère, le droit au travail ; tout est maintenant approprié en France,

(1) Observations présentées devant la Commission au nom du 10e bureau.

rien ne reste pour les nouveaux arrivants ; mais si la société a disposé de tous les corps extérieurs pour en faire des propriétés particulières, elle n'a pu confisquer le droit. Si donc l'homme arrivant n'y trouve plus de corps extérieurs à s'approprier, il faut que la société organise par d'autres moyens la réalisation de son droit et concilie le droit de vivre du fruit de son travail actuel avec le droit de vivre du fruit de son travail antérieur (1).

C'est un des grands principes qu'il faut proclamer à l'aube de l'ère nouvelle dans laquelle nous entrons. Dans le temps de servage, le maître nourrissait ses esclaves pour prix du travail qu'il exigeait d'eux, la société d'aujourd'hui doit garantir le travail pour assurer la vie des hommes. Le droit au travail comme corollaire de l'obligation imposée à l'homme valide de travailler doit être consacré par la constitution, garanti à tous comme la vie même de l'homme ; c'est là une propriété bien autrement respectable que celle de la maison et des champs (2). En l'inscrivant dans la constitution on réalisera le dogme de la fraternité proclamé par la Révolution de 1789. Ce droit nouveau n'est qu'une chimère, dit-on. Pendant longtemps l'égalité et la liberté ont, elles aussi, semblé des chimères, elles sont pourtant devenues des réalités.

Le gouvernement doit garantir le travail parce que c'est lui le tuteur naturel de tous, et d'ailleurs il possède seul les ressources nécessaires pour prendre un pareil engagement.

Crémieux chercha à rassurer les adversaires du droit au travail sur les difficultés de réalisation :

Les obstacles que présente la mise à exécution de ce droit au travail ne sont pas insurmontables. D'une part, rien ne sera plus aisé avec de bons administrateurs de savoir quand il y a chô-

(1) Procès-verbal du 14e bureau.

(2) Procès-verbal du 4e bureau.

mage réel (1), et d'autre part M. Thiers a reconnu lui-même qu'on pouvait organiser des travaux pour deux ou trois cent mille ouvriers. S'il y a possibilité de donner du travail dans cette proportion, il n'y a donc point d'impossibilité absolue, ce n'est plus qu'une question d'argent devant laquelle on ne peut s'arrêter. On peut faire cent millions d'économies sur le budget. D'ailleurs, il n'y aura rien dans la constitution que nous allons faire que la reconnaissance de ce droit au travail. Si ce droit n'est pas consacré, la Révolution de février ne sera pas plus définitive que celles qui l'ont précédée. (2).

Plusieurs insistèrent sur ce point que l'Etat ne devrait accorder du travail qu'autant qu'il serait prouvé que l'individu qui vient en réclamer pourrait établir qu'il n'a pu s'en procurer après en avoir cherché.

De son côté, Crépu, délégué du 11e bureau, répondit aux arguments tirés de l'expérience malheureuse des ateliers nationaux :

L'exemple funeste que viennent de donner les ateliers nationaux est un fait exceptionnel né au milieu des embarras d'une révolution. Il ne prouve pas plus contre le droit au travail que les essais malheureux de liberté et d'égalité faits dans le monde ne prouvent quelque chose contre la vérité des principes. Seulement, il faut que le travail donné à l'ouvrier par l'Etat satisfasse à ces trois grands principes, il faut qu'il soit réel, organisé avec prévoyance chez l'ouvrier et surveillé par l'Etat.

A ceux qui, en repoussant le droit au travail, voulaient néanmoins admettre pour la société le devoir de venir en aide aux malheureux, ils répondirent que l'assistance était impuissante à détruire la misère, que, de plus, elle était humiliante, offensante pour celui qui en était l'objet.

Malgré cette vigoureuse défense le droit au travail ne fut pas maintenu dans la deuxième rédaction du projet de constitution. Lorsque la commission se réunit à nouveau après avoir entendu les rapports des délégués de chaque bureau, un membre fit observer que les bu-

(1) Thiers avait dit en effet : « Il faudra un premier jugement pour savoir et déterminer quand le travail manque et quand commence l'obligation de l'État. »

(2) Observations présentée devant la Commisaion au nom du 10e bureau.

reaux l'avaient repoussé comme un principe faux et dangereux.

Il est nécessaire, dit-il, de modifier profondément l'article 7 qui reconnaît le droit au travail. Il convient que l'État ne promette des travaux que dans les limites de ses ressources et qu'il soit bien compris que ces travaux ne peuvent être des travaux professionnels, mais seulement des travaux généraux offerts dans des temps exceptionnels de chômage.

Le procès-verbal ajoute :

Après une longue discussion où l'on juge attentivement les avantages et les inconvénients du droit au travail, la commission reconnaît à une grande majorité que le droit au travail ne peut et ne doit pas être consacré ; c'est l'homme lui-même, dans la liberté et la prévoyance qui doit chercher le travail ; la société ne le lui doit pas ». Le texte définitif est ainsi conçu :

Art. 8 du préambule. La République doit *protéger* le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, son *travail* et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes, *elle doit l'assistance* aux citoyens nécessiteux soit en leur procurant du travail dans la limite de ses ressources, soit en donnant à défaut de la famille les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

On compléta cet article du préambule par un article 13 de la constitution qui semble avoir été conçu pour donner satisfaction aux différents vœux formulés pendant la discussion :

La constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie ; la société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement par l'État, les départements et les communes de travaux publics propres à employer les bras inoccupés ; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources que leurs familles ne peuvent secourir.

Ajoutons que plusieurs bureaux avaient demandé que le travail fût mis au nombre des devoirs ; d'où l'article 74 du préambule :

Les citoyens doivent..... s'assurer par le travail des moyens d'existence, et par la prévoyance des ressources pour l'avenir.

Nous sommes loin de la première rédaction. Le travail n'est plus *garanti* par la constitution : on dit seulement que la République *doit le protéger*. Ce n'est plus le droit au travail, mais seulement la liberté du travail dont le principe a déjà été proclamé par la Révolution de 1789. On ne dit plus que la société doit fournir du travail aux hommes valides, mais seulement qu'elle doit « l'assistance aux citoyens malheureux en leur procurant du travail », et l'article ajoute : « dans la limite de ses ressources » formule volontairement vague et que l'article 13 ne précise nullement.

Peut-être pouvait-on voir dans ce texte la consécration du droit à l'assistance, quoique par la réserve contenue à la fin, il semblait bien que ce fût plutôt une vertu que l'on conseillait à l'État qu'une obligation qu'on lui imposait.

Néanmoins cette formule fut admise par un certain nombre comme équivalent à la garantie du droit au travail. Armand Marrast, qui lors de la rédaction du premier projet avait été un des chauds partisans de l'inscription de ce droit, la considère comme telle. Il dit en effet dans le rapport qu'il déposa devant l'assemblée : « *La forme est changée, le fond reste le même* » et il justifie ce changement de forme en ces termes :

> Cette formule a paru équivoque et périlleuse. On a craint qu'elle ne fût une prime à la fainéantise et à la débauche, on a craint que des légions de travailleurs donnant à ce droit une portée qu'il n'avait pas ne s'en armassent comme d'une devise d'insurrection. A ces objections importantes s'en ajoute une autre encore plus considérable. Si l'État s'engage à fournir du travail à tous ceux qui en manquent par une cause ou par une autre, il devra donc donner à chacun le genre de travail auquel il est propre. L'État deviendra donc fabricant, marchand, grand ou petit producteur. Chargé de tous les besoins, il faudra qu'il ait le monopole de toute industrie. Telles sont les inconvénients qu'on a vus à notre formule du droit au travail, et puisqu'elle pouvait prêter à des interprétations si contraires à notre pensée, nous avons voulu rendre cette pensée plus claire et plus nette en remplaçant *le droit de l'individu par le devoir imposé à la société.*

C'était bien avouer la suppression radicale du droit au travail tel que l'avaient conçu ceux qui avaient demandé son inscription dans la constitution ; et il est vraiment étrange de voir Armand Marrast dire qu'il n'y a que la forme de changée. D'une part, un droit formel pour l'individu non propriétaire se transformait en un élastique devoir d'assistance envers « les nécessiteux ». D'autre part, l'engagement de fournir du travail aux chômeurs était remplacé par celui de protéger les citoyens dans leur travail. Au lieu des garanties accordées, il n'y avait qu'une vague promesse « de favoriser et d'encourager le développement du travail ». C'est sur ces textes édulcorés que s'ouvrirent des débats à l'Assemblée.

Firmin Lavalette.

L'influence de la philosophie de M. Bergson [1]

VII

M. René Gillouin

L'importance proprement philosophique de la pensée bergsonnienne me paraît de tout premier ordre. Ce que M. Bergson en effet nous propose, ce n'est rien de moins qu'un remaniement complet de toutes les méthodes classiques de philosophe, impliquant, comme disait Nietszche, une transvaluation de toutes les valeurs intellectuelles. Et la puissance et la fécondité de sa méthode, il ne s'est pas contenté de l'affirmer, il l'a prouvée en renouvelant complètement la position et parfois la solution de quelques-uns des problèmes capitaux de la philosophie : le problème de la liberté, le problème de la vie, le problème de la connaissance.

L'influence philosophique de M. Bergson est considérable en France, plus considérable à l'étranger. L'explication de ce phénomène au premier abord singulier est fort simple. Nous nous résignons malaisément à croire qu'un homme que nous avons connu sur les bancs de l'école, ou simplement qui a reçu la même culture que nous, puisse avoir du génie tandis que nous n'en avons pas. Une grande partie de l'opinion universitaire française est hostile, ouvertement ou secrètement, à M. Bergson pour cette raison fort humaine. Mais l'éloignement dans l'espace supplée à l'éloignement dans le temps, et l'étranger contemporain parfois fait entendre la voix de la postérité. Qu'un homme comme William James, en pleine maturité de pensée, se soit

---

(1) Voir dans numéros d'avril, juillet-août, novembre 1911 et janvier 1912, les premières réponses à cette enquête.

rallié à M. Bergson comme un disciple à un maître, c'est là un hommage et un témoignage devant lequel toutes les insinuations du monde ne pèsent pas lourd.

Pour ce qui est de l'influence de M. Bergson dans d'autres domaines que le philosophique, je me suis exprimé sans tendresse, dans un petit livre auquel je me permets de renvoyer vos lecteurs, sur les efforts tentés par certains *modernistes* pour réconcilier en M. Bergson la pensée moderne et le dogme catholique. Mais il est certain que par cela seul qu'elle fait appel à ce qu'il y a de plus profond dans l'expérience interne, la philosophie de M. Bergson n'exclut pas, si elle ne l'implique pas, l'expérience religieuse ; et elle fournit un cadre et des concepts tout préparés pour l'interprétation de cette expérience. Ce n'est pas aux lecteurs de cette Revue que j'ai besoin de rappeler quelle influence M. Bergson a exercée sur la pensée un peu ondoyante, mais si riche et si suggestive, de M. Georges Sorel. Enfin, la philosophie de M. Bergson me paraît en parfait accord avec quelques-unes des tendances les plus profondes de l'art contemporain, plus peut-être d'ailleurs de la musique et des arts plastiques que de la littérature, mais je ne vois pas qu'elle ait eu à cet égard d'influence directe.

Le succès prodigieux, et en somme très rapide, de la philosophie de M. Bergson s'explique par des causes multiples, mais la principale est à mon avis la suivante. Vers 1880, la philosophie était en retard de quelque 50 ans sur l'état de nos connaissances positives. Ce retard, elle l'a rattrapé d'un bond avec M. Bergson. Le bergsonisme était vaguement préformé dans les esprits ; à mesure qu'il prenait forme, nous le reconnaissions. Et c'est pourquoi cette philosophie si extraordinairement nouvelle n'a pas connu le sort ordinaire des nouveautés.

Maintenant, durera-t-elle ? Qui oserait l'affirmer, du train dont va la pensée humaine ? Ce qui est sûr, c'est que c'est une voie ouverte, quand toutes les autres sont fermées.

La Formation du Syndicalisme en France (1)

III

I. — LA RÉSOLUTION DE PRINCIPES DU CONGRÈS D'AMIENS

A égale distance de l'anarchisme anti-parlementaire et du socialisme parlementaire, c'est ainsi que la résolution de principes du Congrès d'Amiens a situé le syndicalisme. L'importance de cette affirmation théorique vient de son *origine ouvrière*.

Non que je prétende que tout ce que fait le prolétariat soit beau. Je ne sacrifie pas à l'ouvriérisme. Nous ne connaissons que trop, hélas ! les infirmités de la classe ouvrière, et qu'elle a seulement de l'intérêt dans les moments où elle crée des formes nouvelles de vie. Mais, précisément, le Congrès d'Amiens est une de ces heures exceptionnelles où se révèle sa vertu créatrice.

L'historien ne s'y trompera pas. Il n'ira pas chercher ailleurs la pensée syndicaliste. Il la trouvera dans l'action des masses et non dans les livres. Que des intellectuels, observant le mouvement ouvrier, en traduisant les désirs, rien n'est plus naturel. Il y a toujours des idéologues qui suivent les mouvements sociaux pour les interpréter. Mais leurs réflexions ne sont qu'un écho. Tel incident de grève, telle revendication d'atelier, telle résolution de congrès nous en dira davantage sur la psychologie ouvrière que dix volumes de commentaires. La « philosophie du syndicalisme » n'est pas un article de librairie.

---

(1) Voir les numéros 235 et 236 du *Mouvement Socialiste*.

La motion d'Amiens synthétise tout le travail théorique et pratique antérieur. Elle vient à l'instant où la fermentation syndicaliste a produit ses premiers effets, et elle répond aux besoins de l'action, en condensant les idées directrices.

Son premier paragraphe rappelle les bases politiques du syndicalisme. Lutte de classe, non lutte de parti. « Le Congrès confirme l'article 2 constitutif de la Con-« fédération Générale du Travail, disant : *La Confédé-« ration Générale du Travail groupe, en dehors de toute « école politique, tous les travailleurs conscients de la « lutte à mener pour la disparition du patronat et du sa-« lariat.* Le Congrès considère que cette déclaration est « une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose « sur le terrain économique les travailleurs en révolte « contre toutes les formes d'exploitation et d'oppres-« sion, tant matérielles que morales, mises en œuvre « par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. »

Reprenant ainsi la conception fondamentale du socialisme, le syndicalisme apparaît comme son héritier direct. Il n'apporte pas une innovation : il reprend une tradition. L'idée substantielle revêt sa forme la mieux adaptée : elle passe du cadre artificiel du *parti* au cadre naturel de la *classe*. C'est un simple transfert.

On sait que les socialistes dogmatiques n'admettront pas cette différenciation de la classe et du parti, que nous avons analysée plus haut. Ils continueront d'assimiler la lutte de classe à la lutte électorale et à la lutte parlementaire. Mais ce sera par un abandon chaque jour aggravé des principes du socialisme et malgré eux le syndicalisme s'enrichira de tout ce qu'il auront perdu.

Cet antagonisme de fait entre le socialisme de parti et le syndicalisme s'accuse dans le paragraphe 2 de la motion. Les socialistes ont toujours voulu séparer l'inséparable : le mouvement et le but. Ils ne se sont même divisés en réformistes et révolutionnaires que parce qu'ils opposaient l'un à l'autre. Les réformistes, plaçant es « réalités » avant l'idéal, les révolutionnaires met-

tant la théorie au-dessus de la pratique. Tous deux, au fond, s'en tenant à l'empirisme démocratique, les premiers parce qu'ils ne voyaient pas plus loin, les seconds parce qu'ils regardaient trop haut. Ce divorce de la pensée et de l'action les a conduits où l'on sait ; pour les uns le socialisme n'est plus qu'un radicalisme absolu et pour les autres un rêve astral.

Le syndicalisme réconcilie la théorie et la pratique. L'acte quotidien ne diffère de « l'acte final » que de nature et non de degré. Ils forment les deux termes extrêmes d'une série homogène et continue. L'un est à l'autre ce que dans les nombres le premier chiffre est au dernier. Leur qualité est la même : leur quantité seule varie. Il n'y a qu'une opération d'arithmétique qui sépare la grève partielle de la grève générale. Celle-ci n'est que la multiplication de celle-là.

Le primat de l'action pratique est donc le fondement théorique du syndicalisme. Le mouvement et le but se confondent. Identité de la forme et du fond, communion de la lettre et de l'esprit, vérités élémentaires que les gens simples conçoivent naturellement.

L'idée est ainsi accessible à tous, puisqu'elle est liée à l'acte. La conception syndicaliste n'est pas l'œuvre de docteurs hermétiques. Elle naît des luttes de tous les jours, qu'il suffit de relier entre elles pour concevoir la chaîne qu'elles forment. Elle est comme ces cercles concentriques que fait dans l'eau une pierre en tombant. Elle se propage moléculairement, par l'effet des commotions répercutées.

Mille causes sans doute viennent détourner l'attention du prolétariat et contrarient cette réduction du particulier en général. La survivance des dogmes et l'empirisme corporatif constituent les deux dangers contraires. Les « théories » sont innombrables qui guettent l'ouvrier à l'entrée du syndicat ; et il lui est souvent difficile de saisir les idées générales issues de l'action. Ce n'est que la lutte qui, par son exaltation, réveille ses intuitions et éclaire son cerveau.

C'est tout cela que signifie le paragraphe 2 : « Dans

« l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme « poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accrois- « sement du mieux-être des travailleurs par la réalisa- « tion d'améliorations immédiates, telles que la dimi- « nution des heures de travail, l'augmentation des sa- « laires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de « l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation « intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropria- « tion capitaliste ; il préconise comme moyens d'action « la *grève générale* et il considère que le syndicat, au- « jourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir « le groupe de production et de répartition, base de la « réorganisation sociale ».

Le préjugé unitaire est à la base de la Société politique. Le *citoyen* absorbe le *producteur* et le *croyant*. Tout se ramène à lui : il est le centre et la périphérie. Les autres aspects de la personne humaine disparaissent: la démocratie réduit l'homme à l'électeur. Or unitarisme signifie conformisme. Au nom d'un principe, on excommunie ou on tue. Parce qu'ils ne tiennent leurs adhérents que par la soumission à leur *credo*, les partis sont sectaires. Leur adepte est leur chose. L'*homme de parti* est le type moderne de l'esclave.

La société économique, au contraire, assure l'organisation de la variété. Elle ne saisit dans l'homme que le producteur et laisse libre le citoyen et le croyant. L'ouvrier dans son atelier n'est qu'ouvrier et cette qualité seule le suit dans le syndicat. Au dehors, sa personnalité peut prendre les colorations successives des groupes politiques ou confessionnels qu'il traverse. Il y a un conformisme politique : il n'y a pas de conformisme syndical.

Mais si l'organisation économique respecte la diversité philosophique et religieuse, elle ne se maintient, à son tour, que si elle est à l'abri des infiltrations du dehors. L'histoire lamentable de la rivalité des partis socialistes ou des sectes anarchistes entraînant dans leurs divisions les militants syndicaux, démontre tristement

le danger des corruptions extérieures. Comme on conçoit le cri de répudiation des uns et des autres qui termine la motion du Congrès d'Amiens.

On retrouvera toutes nos observations en relisant ce texte :

« Le Congrès déclare que cette double besogne quo-
« tidienne et d'avenir découle de la situation des sala-
« riés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous
« les travailleurs, qu'elles que soient leurs opinions ou
« leurs tendances politiques ou philosophiques, un de-
« voir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le
« syndicat ;

« Comme conséquence, en ce qui concerne les indivi-
« dus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndi-
« qué de participer, en dehors du groupement corpora-
« tif, à telles formes de lutte correspondant à sa con-
« ception philosophique ou politique, se bornant à lui
« demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans
« le syndicat les opinions qu'il propose au dehors ;

« En ce qui concerne les organisations, le Con-
« grès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son
« maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer
« directement contre le patronat, les organisations con-
« fédérées n'ayant pas en tant que groupements syndi-
« caux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en
« dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté,
« la transformation sociale ».

Le vote *à peu près unanime* qui sanctionna cette motion (830 syndicats pour, 8 contre, 34 abstentions) achève de lui donner tout son sens. Réformistes et révolutionnaires s'étaient retrouvés dans l'affirmation essentielle du syndicalisme. Beaucoup sans doute n'avaient pas complètement dépouillé le vieil homme, mais tous avaient subi l'influence transformatrice de l'action intensive des dernières années. Ceux-là même qui n'avaient qu'une compréhension confuse de la portée du syndicalisme en sentaient d'instinct la force nouvelle. Adhésions claires ou obscures, intuitions de l'esprit ou du sentiment, tout avait concouru à trouver le *point*

d'équilibre des aspirations collectives. Mal venus seront dans la suite ceux qui nieront cette unité théorique. Il suffira de leur rappeler que la motion du Congrès d'Amiens et la *charte constitutive* du syndicalisme.

II. — LES AUTRES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS D'AMIENS

Le débat sur les *relations internationales* met à nu une fois de plus l'*âme nationale* du syndicalisme français. La *Confédération générale du travail* s'oppose toujours avec fierté aux organisations étrangères. Elle leur reproche d'être encore asservies aux partis socialistes et de méconnaître l'autonomie de la classe ouvrière. Depuis peu, elle a rompu avec le *Secrétariat international*, qui a refusé de discuter l'antimilitarisme, la grève générale et la journée de huit heures. C'est cette attitude que le Congrès doit juger.

Non seulement il l'approuve, mais il invite le Comité confédéral à mettre de nouveau le *Secrétariat international* en demeure d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine conférence les trois questions litigieuses. Il ajoute : « Au cas où le Secrétariat international s'y refu-
« serait, s'abritant derrière la motion adoptée à la Con-
« férence d'Amsterdam, dont il ne voudrait pas deman-
« der l'annulation à la prochaine conférence, le Comité
« confédéral est invité à entrer en rapports directs avec
« les Centres nationaux affiliés, en passant par dessus
« le Secrétariat international. »

Ce n'est là qu'un défi, qui ne sera pas mis à exécution. Mais combien significatif !

L'antagonisme du syndicalisme français et du syndicalisme international sera porté à son paroxysme l'année suivante, à la conférence de Christiania (septembre 1907). Ce sera une résolution de combat contre la *Confédération générale du Travail* qu'on adoptera. J'en rappelle le texte :

La Conférence internationale des représentants des syndicats d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, du Danemark, de Suède, de Norvège, de Finlande, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et d'Italie délégués à Christiana les 15 et 16 septembre 1907, s'est occupée de nouveau de la proposition formulée par la Confédération Générale du Travail (France), proposition tendant à mettre à l'ordre du jour de la Conférence la question de l'Antimilitarisme et de la Grève générale ;

La conférence reproduit la résolution adoptée à Amsterdam, d'après laquelle les Conférences internationales ont pour mission :

De discuter le rapprochement de plus en plus étroit des associations professionnelles de tous les pays, la rédaction des statistiques syndicales uniformes, le soutien mutuel des luttes économiques, ainsi que toutes les questions qui se trouvent en relations immédiates avec l'organisation syndicale de la classe ouvrière ;

Mais elle exclut du débat toutes les questions théoriques, ainsi que celles qui concerne les tendances et la tactique du mouvement syndical dans les divers pays.

La Conférence considère les questions de l'antimilitarisme et de la Grève générale comme des objets qui ne relèvent pas de la compétence des fonctionnaires syndicaux, mais dont la solution incombe exclusivement à la représentation intégrale du prolétariat international, aux congrès socialistes internationaux convoqués périodiquement — d'autant plus que les deux questions ont été résolues à Amsterdam et Stuttgart, conformément aux circonstances ;

La Conférence regrette que la Confédération n'ait pas voulu comprendre que l'attitude de la Conférence internationale des représentants des centrales nationales a été parfaitement correcte ; qu'elle ait prétexté de cette attitude pour rester étrangère à notre organisation internationale ;

La Conférence *prie instamment la classe ouvrière de France* d'examiner ces questions susdites de concert *avec l'organisation politique* et ouvrière de son propre pays, et, par *une adhésion aux congrès socialistes internationaux*, de collaborer à la solution de ces questions, et, dans la suite, de s'affilier à l'organisation syndicale internationale dans le but de résoudre les problèmes syndicaux.

Il serait difficile de concevoir opposition plus tranchée : elle pèsera lourdement sur les années suivantes (1).

Sur la législation ouvrière, le Congrès confirme les positions antérieures :

Considérant que les lois ouvrières sur l'arbitrage obligatoire, participation aux bénéfices, contrat collectif du travail, représentation dans les conseils de sociétés industrielles, ont toutes pour objet, d'entraver le développement du syndicalisme et d'étrangler le droit de grève ; de diviser la classe ouvrière en ne reconnaissant pas aux travailleurs de l'Etat les mêmes libertés qu'à ceux de l'industrie privée ; — Considérant que l'Etat-patron est tenu au même titre... de laisser aux travailleurs de l'Etat la même liberté qu'aux travailleurs de l'industrie privée ; — Le Congrès proteste énergiquement contre tous projets qui les exclueraient et repousse tous ceux qui auraient pour objet de diminuer les libertés ouvrières. — Considérant que le *droit nouveau* auquel nous aspirons, et vers lequel tendent tous les efforts des syndicats, Bourses du travail, Fédération et Confédération Générale du Travail, ne peut sortir que des luttes ouvrières sur le terrain économique ; — Le Congrès invite la Confédération à faire une agitation énergique, au moment où elle deviendrait nécessaire, contre tout projet tendant à l'étranglement de l'action syndicale.

De la discussion, il faut retenir ce qui a trait au récent projet gouvernemental réglementant le contrat de travail. C'est dans la mesure où elle immobiliserait l'action ouvrière que la réglementation du contrat du travail est combattue. Les syndicalistes n'admettent que des contrats à courte échéance, souples et facilement révisables. Ils dénoncent surtout les articles du projet donnant force de loi aux règlements d'atelier élaborées par les commissions mixtes. Même chez les plus réformistes, les illusions de la paix sociale s'évanouissent. C'est Keufer lui-même qui, au Comité fédéral de la *Fédération du Livre,* le 10 février 1906, avait avoué l'insuccès des commissions mixtes dans la typographie.

(1) Voir Victor Griffuelhes. — *Le Syndicalisme français et l'Internationale Syndicale.* (*Mouvement Socialiste.* novembre 1907).

Le Bulletin officiel de la Chambre syndicale typographique parisienne du 2 Juillet 1906 écrivait aussi : « Les Commissions mixtes et les arbitrages, n'ont jamais « rapporté à la classe du travail que des minima concédés « par le patronat, alors qu'il se serait senti contraint au « maxima en continuant la lutte; et dans beaucoup de cas, « ces concessions ont été violées lorsqu'aucune organisa- « tion ouvrière n'en imposait le respect par sa puissance. « Il ne reste donc qu'un moyen d'émancipation pour le « prolétariat : l'organisation syndicale, et une arme pour « l'obtention du mieux-être : la grève. »

Inutile d'insister, sur la motion antimilitariste votée par une forte majorité, c'est le rappel des idées tant de de fois exposées. Je noterai simplement la conférence des Bourses du travail, tenu à la suite du Congrès. Le rôle des Bourses est d'ordre pratique ; elles ont à créer ces « communes ouvrières », aux institutions originales, en face des communes officielles. Théorie facile ; réalisation difficile. Les Bourses ne l'ignorent pas. L'effort de la Conférence d'Amiens est en ce sens.

Le problème du *viaticum* n'est toujours pas résolu, mais les éléments en sont plus précis.

La délimitation du viaticum des Fédérations d'industrie et du viaticum des Bourses du travail est un fait acquis ; un système de carnets évitant les abus est examiné ; quant au ressources, elles seront demandées à de plus hautes cotisations syndicales. Une fois de plus, les syndicalistes ne comptent que sur eux-mêmes pour le fonctionnement de leurs institutions.

Même volonté pour la redoutable question de l'indépendance matérielle : locaux, services, fonctionnaires, etc, etc., et pour l'organisation du placement. Là où les cotisations sont insuffisantes, on songe à demander aux coopératives de consommation une part de leurs trop-perçus : mais cela supposerait une entente entre la coopération et le syndicalisme qui n'est pas encore réalisée. Le problème est donc réservé et un referendum auprès des Bourses permettra de l'examiner. Quant au

placement, nous voyons surgir à son propos et à nouveau le conflit des organisations officielles. La conférence signale le danger pour l'action syndicaliste à laisser transformer, directement ou indirectement, le placement des Bourses en placement municipal, et elle renouvelle son appel au sentiment jaloux de l'autonomie.

Enfin le souci d'une meilleure utilisation des efforts locaux fait décider la création d'unions départementales et régionales. Ainsi chaque région pourra se suffire à elle-même et demander le moins possible aux organismes centraux : c'est l'organisation de la décentralisation syndicale.

Faut-il, en dernier lieu comme indication complémentaire, redire l'heureuse éventualité qui permit à la *Confédération du Travail*, sans abri, d'acquérir son immeuble propre, rue Grange-aux-Belles ? On peut assurément trouver artificielle la source financière qui permit cet acte de libération. Mais les organisations étaient en pleine mêlée, divisées, et pauvres d'argent. L'important, c'est qu'il y eut désormais une *Maison des Fédérations*, que les syndicats faisaient réellement vivre, et qui était le plus haut signe d'émancipation matérielle qu'aient depuis longtemps vu les masses. (1).

---

(1) Pour faciliter l'unité morale du mouvement syndical, la C. G. T. a édité, vers cette époque, des statuts-types, dont voici la déclaration préalable :

Considérant que par sa seule puissance, le travailleur ne peut espérer réduire l'exploitation dont il est victime ;

Que, d'autre part, ce serait s'illusionner que d'attendre notre émancipation des gouvernants, car — à les supposer animés des meilleures intentions à notre égard — ils ne peuvent rien de définitif, attendu que l'amélioration de notre sort est en raison directe de la décroissance de la puissance gouvernementale.

Considérant que, de par les effets de l'industrie moderne, et aussi par suite de l'appui logique que procure le Pouvoir aux détenteurs de

Après le Congrès d'Amiens, la formation du syndicalisme français est donc achevée. Muni d'idées générales précises, conscient des institutions à créer la tâche ardue commencera pour lui de mettre en pratique ses propres conceptions. La vitesse de sa marche se relentira. Les obstacles surgiront. Le pouvoir se montrera d'autant plus implacable que le mouvement a grandi. Le patronat, surpris au début, se ressaisira vite et organisera la défense et l'attaque. Les anarchistes et les socialistes parlementaires, un moment maîtrisés, reviendront à l'assaut, disputant au syndicalisme leur influence perdue. Les luttes de tendances, les querelles de personnes, les fautes inévitables ajouteront aux difficultés du dehors les difficultés du dedans.

Dès 1908, l'écart entre la théorie et la pratique sera manifeste, et depuis, les incertitudes, les insuffisances

---

la propriété et des instruments de production, il y a antagonisme permanent entre le Capital et le Travail ;

Que, de ce fait, deux classes bien distinctes et irréconciliables sont en présence : d'un côté, ceux qui détiennent le capital, et de l'autre, les producteurs, qui sont les créateurs de toutes les richesses, puisque le capital ne se constitue que par un prélèvement effectué au détriment du Travail ;

Pour ces raisons les prolétaires doivent donc se faire un devoir de mettre en application l'axiome de l'*Internationale* : « L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes. »

Considérant que, pour atteindre ce but, le syndicat est la meilleure de toutes les formes de groupement, attendu qu'il est un groupement coalisant les exploités devant l'ennemi commun, le capitaliste ; que, par cela même, il rallie dans son sein, tous les producteurs de quelque opinion ou conception philosophique, politique ou religieuse qu'ils se réclament.

Considérant également que si le Syndicat se cantonnait dans un isolement regrettable il commettrait fatalement (toutes proportions gardées) la même erreur que le travailleur isolé et qu'il manquerait ainsi à la pratique de la solidarité ; il y a donc nécessité que tous les producteurs s'unissent d'abord dans le syndicat et, ce premier acte réalisé, complétant l'œuvre syndicale en faisant adhérer leur syndicat à leur fédération locale ou Bourse du Travail, et par l'intermédiaire de leur fédération nationale, à la Confédération du Travail.

A cette condition seulement, les travailleurs pourront lutter efficacement contre leurs oppresseurs jusqu'à complète disparition du salariat et du patronat.

ou les erreurs se multiplieront. Je ne fais pas ici l'apologie d'un mouvement : j'en décris la marche. J'en ai dit les grandeurs ; je n'en cacherai pas les tares. Je le ferai d'autant mieux que les secondes importent peu au regard des premières. Il ne faut pas juger le syndicalisme sur les oscillations de la *Confédération Générale du Travail*. Qui donc pensait qu'elle entasserait les triomphes ?

L'observateur qui appréciera le syndicalisme se placera à un autre point de vue. Il s'arrêtera aux idées apportées et à l'ébranlement produit. Il apercevra alors la portée indicible de ce mouvement. Une société épuisée, régénérée par lui ; un monde enkylosé dans l'étatisme et le parlementarisme, délivré par lui ; une époque insouciante de la dignité humaine, redressée par lui ; une classe ouvrière mendiante, réveillée par lui. C'est, je crois, M. Aulard qui l'a qualifié de *plus grand mouvement qu'on ait vu depuis la Révolution Française*. A l'abri de cette réserve, je peux examiner maintenant *la crise syndicaliste*.

Hubert Lagardelle.

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

Les élections allemandes et le parti socialiste

Nos lecteurs trouveront, dans notre prochain numéro, une étude de notre collaborateur Grumbach sur les récentes élections allemandes. Nous nous bornons donc, pour l'instant, à la publication sans commentaire des quelques documents essentiels suivants. (*N. de la R.*)

I. — Composition des précédents Reichstags

	1893	1898	1903	1907
Conservateurs.....	72	52	52	62
Conservateurs libres	28	22	20	24
Antisémites.....	16	32	19	25
Centre.....	96	101	100	105
Nationaux-Libéraux	48	50	36	48
Polonais.....	19	14	16	20
Progressistes.....	48	50	36	48
Guelfes.....	7	8	5	1
Danois.....	1	1	1	1
Divers.....	17	22	14	15
Socialistes.....	44	56	81	43

II. — Le parti socialiste de 1871 à 1907.

Voix données à des socialistes		*Voix données à des socialistes*	
1871.....	101.927	1887.....	763.128
1874.....	351.670	1898.....	1.341.587
1877.....	493.447	1893.....	1.786.736
1878.....	437.158	1898.....	2.107.076
1881.....	311.964	1903.....	3.010.771
1884.....	549.990	1907.....	3.251.005

III. — Texte de la résolution votée au Congrès d'Iéna (septembre 1911)

Le congrès socialiste d'Iéna attend que les camarades de tou-

tes les circonscriptions se mettent, s'il ne l'ont pas encore fait, à préparer la prochaine lutte électorale pour être à même de la faire par eux-mêmes et sans compromis.

Le congrès attend aussi que les camarades usent énergiquement de l'agitation électorale pour gagner de nouveaux abonnés à notre presse.

De même, il faut réclamer partout et avec ardeur, en Prusse et dans tous les Etats allemands qui ne possèdent pas encore le suffrage universel, que les lois en question soient modifiées conformément aux exigences de notre programme.

Si, après le premier tour de scrutin, nos adhérents sont appelés à décider lequel de deux candidats sera élu, ils sont tenus à voter pour le candidat qui s'engage :

1° A sauvegarder le suffrage actuel du Reichstag ;

2° A repousser toute atteinte au droit de coalition et de réunion ;

3° A refuser toute aggravation des peines pour les délits politiques ;

4° A empêcher toute augmentation des taux de douanes existants et à repousser toute proposition nouvelle ;

5° A repousser tout projet qui tend à augmenter ou établir des impôts nouveaux sur les articles consommés en premier lieu par les masses ouvrières.

Il faut exiger que le candidat en question donne cette déclaration par écrit ou en présence d'un certain nombre de témoins.

Si le deuxième tour de scrutin demande une décision entre deux candidats qui sont prêts à se soumettre aux conditions précitées, il faut préférer le libéral à celui qui appartient à un autre parti.

Dans tous les cas contraires, nos adhérents sont tenus à proclamer l'abstention du vote.

IV. – Les résultats

Le nombre des voix obtenues, au premier tour, par les candidats socialistes s'est élevée à 4. 220.000 — soit à près d'un million (949.000) de plus qu'en 1907 — sur 12.000.000 de votants.

Le premier tour (12 janvier) assurait l'élection de 64 députés socialistes ; la première série de ballottages (21 janvier), 8 ; la deuxième (22 janvier), 27 ; la troisième (25 janvier), 11 ; soit, au total 110 députés socialistes sur 401 qu'en compte le nouveau Reichstag.

Voici la composition de cette assemblée :

Partis	Nombre de députés
Conservateurs	43
Parti d'Empire	14
Parti réformiste	3
Association économique	13
Centre catholique	92
Polonais	18
Nationaux-libéraux	45
Progressistes populaires	46
Alsaciens	5
Lorrains	1
Guelfes	5
Danois	1
Indépendants	5
Socialistes	110

Parmi les élections socialistes, on peut citer comme particulièrement intéressantes à divers titres celles de Bebel à Hambourg, de Berstein à Breslau, de Ledebour et de Fischer à Berlin, où 6 circonscriptions sur 5 appartiennent à des socialistes, de David à Mayence, de Frank à Mannheim, de Volmar à Munich de Sudekum à Nuremberg, de Karl Liebknecht à Potsdam, enfin de Georges Weill, le premier socialiste élu en Lorraine.

XXX.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

La production de l'or en 1911

L'année 1911 marque une nouvelle étape dans l'ascension de la production aurifère mondiale. On l'estime dans les milieux bien informés à 2.336 millions de francs, soit 20 millions de plus qu'en 1910.

L'augmentation provient des mines du Transvaal, de la Rhodésie, du Canada, de l'Ouest Africain anglais.

Le Etats-Unis, qui occupent le 2e rang dans la production, sont stationnaires ; l'Australie, qui occupe le 3e rang, est en recul ; la Russie, le Mexique et les Indes également, mais pour des raisons différentes. En Russie, c'est la sécheresse ; dans les

Indes, un épuisement certain ; et, au Mexique, les troubles révolutionnaires.

En France, la production passe de 5.573.500, en 1910, à 6,375.000, en 1911.

En 1910, l'augmentation de la production avait été de 67 millions. Or, comme l'augmentation du chiffre des transactions commerciales mondiales a été, en 1911, de beaucoup supérieur à 20 millions sur 1910, si l'on en croyait les économistes qui prétendent que l'augmentation de la production de l'or est une des causes du renchérissement de la vie, l'année 1911 aurait dû être marquée par une diminution du prix de la vie.

En effet, il ne faudrait pas prétendre que la quantité d'or augmente réellement chaque année de la production totale, car on a toujours produit ; et même dans les années de baisse des prix, on ne remarque pas de diminution du stock ou de la production de l'or.

Voici un tableau paru dans le *Statist* qui donne la production mondiale de l'or depuis 1492, soit depuis le début des exploitations du Nouveau-Monde :

Production mondiale de l'or

(En millions de francs)

Périodes	Production annuelle moyenne	Production totale par périodes	Production totale de 1492 à la fin de la période
De 1493 à 1600	20	2.510	2.510
1601 - 1700	30	3.030	5.540
1701 - 1800	65	6.315	11.855
1801 - 1850	75	3.935	15.790
1851 - 1860	665	6.665	22.455
1861 - 1870	630	6.315	28.770
1871 - 1880	535	6.034	33.804
1881 - 1890	540	5.037	38.341
1891 - 1900	1.050	10.505	40.846
1901 - 1905	1.610	8.065	48.911
1906		2.015	50.926
1907		2.065	52.991
1908		2.215	55.206
1909		2.170	57.376
1910.		2.345	59.721
1911		2.365	62.086

On remarquera, dans ce tableau, deux périodes où la production de l'or augmente considérablement. C'est d'abord l'époque de 1850, où la production annuelle et presque décuplée et qui correspond à la découverte des mines de Californie en 1848.

C'est ensuite l'époque de 1891 à 1900, qui marque, vers 1893, le commencement de l'exploitation des mines du Transvaal qui ont fait doubler la production. Puis, l'augmentation est sensible et semble se continuer, non parce qu'on trouve des mines nouvelles, mais parce qu'on emploie des moyens d'extraction plus perfectionnés. Cependant ces moyens, qui permettent de traiter les minerais de faible teneur, sont coûteux et ne pourraient résister à une diminution du prix de l'or. D'autre part, il semble que les moyens modernes épuisent les mines beaucoup plus vite, et on remarquera dans le tableau plus bas que, seuls, les pays de découverte récente, au point de vue du minerai, voient leur production augmenter. Le Transvaal a peut-être atteint à l'heure actuelle le point extrême de son développement ou en tout cas semble bien près de l'être ; les mines d'affleurement seront toutes épuisées avant 15 ans et les mines en profondeur ne sont pas susceptibles d'être traitées en grande progression.

Il se peut que l'on trouve d'autres gisements importants en Amérique ou dans le Nord de l'Asie, mais il est certain que l'or est tellement recherché, même maintenant où la production est si forte, que des économistes étudient de très près les conséquences d'une diminution de production, qui amènerait une hausse du produit, si l'on ne découvre pas les gisements nécessaires à une augmentation sérieuse de la production. Nous sommes loin de l'abondance de l'or faisant hausser les produits de la terre ou de l'industrie.

Voici, d'après *The Engineering and Mining journal*, comment se compare la production aurifère des différents pays en 1910 et 1911.

	1910	1911
	En francs	
Transvaal	778.651.300	852.439.500
Etats-Unis	481.345.500	481.167.640
Australie	323.171.200	305.362.045
Russie	215.841.945	203.000.000
Mexique	125.365.500	97.500.000
Rhodésie	63.038.950	65.022.550
Inde	60.445.200	52.527.530
Canada	51.154.550	53.230.000
Chine	50.511.505	50.000.000
Japon, Indes Orientales	52.612.185	53.000.000
Ouest Africain	18.370.435	26.340.500
Madagascar	10.748.605	9.500.000
France	5.573.500	6.375.000
Amérique latine	74.431.170	75.000.000
Autres contrées	35.594.295	36.250.000

Malgré une progression de près de 80 millions pour les mines du Transvaal, l'augmentation totale n'est que de 20 millions. On voit donc qu'il ne suffit pas de tenir compte de l'augmentation des mines nouvelles, mais qu'il faut aussi rechercher dans quelle proportion les mines anciennes s'épuisent.

La France commence par compter dans la production totale, et la proportion de l'augmentation dans ce pays est très forte. Il serait peut-être utile de rechercher le moyen, ici aussi comme pour le fer, de ne pas permettre à un nouveau capitalisme de se créer au détriment de la nation ; surtout si les prévisions pessimistes de quelques-uns se réalisent et si la diminution de la production entraînait une augmentation du prix. En tout cas, en examinant ces chiffres d'un peu près, on reconnaîtra aisément que l'augmentation actuelle n'est pas en rapport avec celle qui a suivi la découverte des mines de la Californie, et que le lieu commun des économistes sur l'influence de l'augmentation de l'or sur le prix des denrées n'a rien à faire avec la crise de la vie chère.

Gaston Lévy.

LES COOPÉRATIVES

Concentration coopérative

Dans une étude (1) parue ici-même, il n'y a pas fort longtemps (avril, mai et juin 1911) nous écrivions : « Aussi il semble bien que ce soit sur ce terrain — c'est-à-dire entre trusts capitalistes et le trust unique et universel des consommateurs — que se livreront les grandes et décisives batailles de l'avenir ». Nous avons également touché quelques mots de l'imminence de cette lutte et des chances qu'à l'organisation coopérative d'en sortir victorieuse à condition qu'elle sache se donner dans un bref délai *l'organisation nécessaire*.

Or voici que de toute part cette lutte et cette organisation déjà se dessinent. En Allemagne, la préparation à cette lutte s'accuse chaque jour plus nettement ; la cherté de la vie, par suite de la politique douanière, s'est trouvée être la meilleure propagandiste pour l'entrée en masse dans les coopératives et

(1) Cette étude vient de paraître sous forme de brochure : *Coopératives et Syndicats*, M. Rivière, éditeur.

pour le renforcement du mouvement. Nul doute que d'ici quelques années, ce mouvement aura rattrapé le mouvement anglais ainsi que cela a été déjà le cas pour l'organisation syndicale. Ce qui augmente particulièrement les chances de succès du mouvement allemand, c'est qu'il est beaucoup mieux ordonné et plus systématique, parce que beaucoup *plus soucieux de l'instruction et de l'éducation, de la discipline et de la masse* qu'en Angleterre où la tradition en général tient lieu d'intervention consciente et active des groupements militants encadrant les masses.

Mais en Angleterre aussi un revirement commence à se manifester. Chaque jour, les voix deviennent plus nombreuses, qui réclament le remaniement des vieux cadres et une adaptation à la fois plus vigoureuse et plus systématique aux nécessités de l'évolution économique moderne. A preuve l'article suivant que nous publions en même temps dans l'*Union coopérative :*

« L'on se rappelle qu'il y a quelques années, M. Gray, le secrétaire général de l'Union coopérative anglaise, avait, afin de préparer l'organisation coopérative anglaise pour la lutte imminente contre les trusts, conçu le plan d'après lequel toutes les coopératives de l'Union ne formeraient plus qu'une seule coopérative générale dont les sociétés locales ne seraient plus que des « filiales ». De cette façon, calculait-il, il serait possible, dans un laps de temps relativement court, de former un capital *collectif* suffisant — puisque formant boule de neige — non seulement à racheter ou plutôt à exproprier (par le moyen des débouchés) des usines capitalistes, mais aussi à acquérir des fermes, des plantations, des maisons d'habitation et autres sources de matières premières et arriver ainsi à « contrôler », comme disent les Yankes, toute la partie de la production et de l'échange nationaux qui intéresse en première ligne les consommateurs.

« Mais le plan paraissait trop hardi à ce moment... Cependant il n'est pas d' « utopie » qui, un jour ou l'autre, ne puisse devenir une réalité. Bien qu'on n'en ait plus guère parlé depuis, il faut croire cependant que l'idée a tout de même fait du chemin et plus rapidement qu'on l'aurait supposé, car voilà qu'elle surgit, sous la poussée même des événements quoique sous une forme un peu différente, il est vrai, mais d'autant plus acceptable.

« Dans un article aussi remarquable que significatif, un collaborateur du *Scottish Cooperator* du 12 janvier 1912, fait l'examen de la situation créée aux coopératives et au magasin de gros par la concurrence capitaliste, sous la forme nouvelle des grandes entreprises à succursales multiples, et arrive à conclure qu'il ne reste pour l'avenir que

cette alternative : ou accepter carrément la lutte avec les trusts — ce qui n'est possible que par une coordination plus effective du mouvement — ou voir compromis tout l'effort fait jusqu'à présent.

« Voici, résumée, son argumentation : les évènements nouveaux ont semé l'inquiétude chez bon nombre de coopérateurs au sujet de la réalisation de notre idéal. Beaucoup ont le sentiment que notre mouvement subit un arrêt et se trouve à un carrefour de son évolution. L'individualisme du type manchestérien s'en va pour faire place à de grandes et puissantes organisations capitalistes à technique supérieure. Les luttes de concurrence ont usé nos « capitaines d'industrie » ; l'un après l'autre est obligé de rendre les armes et de se rendre au trust. L'élimination définitive du commerçant autonome n'est plus qu'une question de temps. Ces éliminations accomplies, ce sera alors notre tour, la lutte entre notre organisation et le capital coalisé.

« En face de cette perspective, notre mouvement n'est pas assez cohérent. Il y a encore trop d'individualisme et pas assez d'action concertée. Notre cuirasse montre beaucoup de défauts; mais le plus important, c'est le manque de solidarité et de discipline. Aussi, si nous voulons être armés pour la lutte et les difficultés qui nous attendent, un remaniement complet de nos méthodes s'impose. La rivalité dans nos propres rangs doit cesser. L'égoïsme qui nous ronge et la chasse au dividende nous conduiront, si nous n'y prenons garde, à enfoncer toujours davantage dans le bourbier du mercantilisme. C'est aussi pourquoi Maxwell disait que nous avons beaucoup plus à craindre du dedans que du dehors. Nos militants ne se lassent pas de prêcher l'abnégation et la fidélité aux principes, cependant qu'en fait les masses s'en fichent. Il faut donc cesser de nous leurrer ainsi de phrases creuses. Ce qu'il faut aujourd'hui ce ne sont plus de beaux discours faisant l'apologie des « grands résultats » conquis, mais de l'organisation »

L'auteur expose ensuite un nouveau plan d'organisation qui est caractérisé surtout par une centralisation plus effective. Afin qu'on ne se méprenne pas sur ce terme de « centralisation » il l'explique de la façon suivante :

« La base d'une organisation telle que je la crois nécessaire, doit être un intérêt *vivant* à la fois local et général ; elle doit être agencée de façon à mettre le trop grand individualisme dans l'impossibilité de nuire à l'ensemble et d'assurer par l'établissement de jalons, de haies et d'une route générale tracée, la

marche systématique du mouvement vers son but. La centralisation, telle qu'elle a été comprise jusqu'à présent, n'est pas le vêtement qui convient à l'organisation coopérative, qui a besoin du concours actif et du sentiment de responsabilité individuelle plus que toute autre organisation. C'est pourquoi j'emploierais plus volontiers le terme de fédéralisme, à la condition cependant qu'il garantisse les avantages et l'économie de l'effort du centralisme comme étant en même temps l'intérêt local et l'intérêt individuel et partant accepté librement. Ce n'est pas jouer sur des mots. En effet, il ne peut y avoir analogie entre centralisation capitaliste et centralisation coopérative. L'entrepreneur capitaliste ne peut atteindre le but de l'économie et la supériorité sur ces concurrents que par l'autorité coercitive, parce que c'est lui seul qui en récolte les bénéfices et court les risques. Dans l'organisation coopérative, c'est tout différent ; elle n'a pas seulement besoin des apports individuels, de la clientèle et de la fidélité des associés, mais a, de plus, le plus grand intérêt à ce que le plus grand nombre de consommateurs y participent de la façon la plus active ; plus elle répondra à ces conditions, plus elle sera prospère et pourra, en retour, assurer des avantages plus grands à tous et à chacun. En d'autres termes, l'intérêt individuel n'est pas en opposition avec elle (comme c'est le cas dans le système capitaliste), mais *s'identifie avec elle.*»

Cette manifestation est en effet hautement significative. Elle ne manquera pas d'avoir sa répercussion sur tout le mouvement coopératif anglais et ne tardera pas d'être le point de départ d'une orientation décisive dans le sens signalé au début de notre exposé.

En France également, ces tendances vers la centralisation se manifestent quoique dans une mesure moins prononcée encore. Sous ce rapport tout est encore à faire ici. Avant de songer à perfectionner l'organisation, on ferait peut-être bien de l'unifier d'abord. N'est-il pas lamentable de voir les militants des deux organisations rivales déplorer cette division et préconiser la concentration des efforts, tout en continuant, chacun de son côté, à ne rien faire pour arriver à ce résultat et à se regarder en chiens de faïence ! Mais la chose cesse d'être lamentable pour devenir criminelle, lorsque nous voyons le grand commerce capitaliste profiter de cette division et de l'impuissance qui en résulte, pour étendre chaque jour davantage la ramification de ses succursales dans tout le pays, au point même que l'existence d'un grand nombre de sociétés et l'avenir du mouvement lui-même sont compromis, si l'on n'y avise pas rapidement : car, si nous ne nous hâtons pas de battre le rappel de nos for-

ces, il nous sera beaucoup plus difficile plus tard de reconquérir le terrain.

Aussi, un mouvement de concentration commence-t-il à se manifester parmi les coopératives de la région parisienne. Comme preuve nous n'en citerons aujourd'hui que l'appel suivant que publie l'*Humanité* du 5 février :

« L'on sait que la dernière assemblée générale de la Fédération, convaincue de la nécessité et des avantages que présenterait une fusion progressive des sociétés de notre région, avait nommé une commission chargée d'étudier les voies et moyens pour arriver à une telle fusion.

« Cette commission s'est réunie vendredi dernier. Après un échange de vues, elle a pensé que le plus sage serait de commencer d'abord par inviter les sociétés de la rive gauche, à s'aboucher avec l'Utilité sociale afin de former, de ce côté, une autre Bellevilloise. La même invite sera faite aux quatre sociétés des 18e et 17e arrondissements et à celles des 11e et 12e arrondissements, afin de s'entendre pour une action commune, de même qu'en ce qui concerne les sociétés de la circonscription de Saint-Denis.

« Au lieu de deux ou trois douzaines de petites coopératives, nous aurions alors quatre ou cinq sociétés fortes et bien agencées, en même temps que l'appareil d'administration serait grandement simplifié. Les énergies qui, aujourd'hui, se dépensent dans les soucis et les peines de l'administration intérieure de chaque société, pourraient alors être plus profitablement dépensés pour la propagande et l'éducation coopératives.

« En somme, tous les délégués étaient d'accord qu'en face des difficultés grandissantes qu'il y a, pour les petites sociétés surtout, de lutter contre la concurrence tous les jours plus serrée des grands établissements à succursales, une concentration plus rationnelle des efforts coopératifs s'impose. La trop grande multiplicité des sociétés constitue une déperdition de forces qui les met dans l'impossibilité de se développer. En tout cas, ce n'est pas ainsi qu'elles pourront faire de la transformation sociale. La Bellevilloise, qui fait, cette année de vie chère, 1 million de plus que l'année précédente, nous indique la voie à suivre. Isolées, les petites sociétés plient sous la rafale de la crise, tandis que, unies en faisceaux et conjuguées en un tronc solide, elles pourront résister victorieusement.

« Le temps du nationalisme de quartier, de la politique de clocher est fini. A la concentration capitaliste qui, nous menace de partout, il faut opposer la concentration des efforts des consommateurs. C'est le moment ou jamais de prouver que nous sommes capables de faire de la coopération vraiment sérieuse, comme en font nos amis Anglais, Allemands et Suisses, et que

nous sommes capables, nous aussi de faire abnégation de nos petits intérêts de boutique et de personnes pour accomplir des œuvres de grande envergure ! Les besoins, les désirs des consommateurs de se défendre contre les spéculateurs et les affameurs nous sollicitent de tous côtés. A nous de les ramasser, de les grouper pour en faire une force et une puissance avec laquelle il faudra compter !

« Or, ce n'est et ce ne sera possible que par des œuvres et des institutions qui en imposent et qui, par leur monumental exemple, peuvent seules inspirer à la masse cette confiance qui est peut-être la chose la plus indispensable à l'heure actuelle ! »

Cet appel montre que les coopérateurs de la région parisienne commencent à se ressaisir en faisant ce qu'ils auraient dû faire depuis longtemps. Il ne nous reste qu'à souhaiter que ce mouvement aboutisse et qu'il trouve des imitateurs de plus en plus nombreux dans les autres régions.

C. Mutschler.

LA LÉGISLATION SOCIALE

L'application des « lois scélérates » aux militants ouvriers

Quand, en 1894, fut votée, sous la terreur et sans étude approfondie, la loi sur les menées anarchistes, qui enlevait au jury la connaissance des délits de parole et de presse quand il était démontré que les écrits et les discours avaient été publiés ou prononcés dans un but de *propagande anarchiste*, il semblait que cette loi n'aurait qu'une application éphémère. C'était l'avis du *Temps*, des *Débats*. Faite dans une période de terrorisme, elle devait cesser d'exister dès que des temps plus calmes seraient revenus. En tout cas il paraissait certain que jamais on ne se servirait de « cette arme redoutable » permettant d'exécuter les inculpés dans le silence de l'audience correctionnelle et de les envoyer à la relégation que contre les « chevaliers de la bombe » et leurs apologistes. Il paraissait impossible que les lois scélérates fussent appliquées à des militants de syndicats.

Il a fallu l'avènement au pouvoir de ceux-là même qui combat-

tirent ces « mesures arbitraires » pour que l'on s'en alla déterrer dans le code ces articles tombés en désuétude et qu'on vint les brandir contre les syndicalistes : Viau, Baritand, Dumont, s'étaient, comme membres du syndicat de la maçonnerie-pierre, permis d'envoyer sous enveloppe, avec un mandat de 10 francs à tous les soldats appartenant à la corporation du bâtiment, une circulaire où ils leurs recommandaient de ne pas tirer sur leurs frères en cas de grève.

« Hier tu fus à nos côtés pour crier tes souffrances.

« Aujourd'hui nos maîtres t'imposent la garde de leurs privilèges et t'arment pour cette défense.

« L'acte criminel qu'ils attendent de toi ne peut s'accomplir, ta raison s'y oppose. Nous avons confiance en toi.

« Mais à tes côtés, parmi tes camarades soldats, combien en est-il dont l'ignorance voulue peut faire d'eux des instruments de meurtre de leurs propres frères, ou pères ou de leurs camarades de la veille.

« C'est à cette éducation que nous te convions en faisant comprendre à ces exploités de quel côté sont leurs véritables intérêts, où se trouve la véritable famille.

« Une somme de 10 francs est mise à ta disposition pour favoriser le moyen de ta propagande ».

Des circulaires plus violentes avaient été envoyées auparavant, mais elles avaient été publiées. Cette fois-ci on profita du « caractère secret » de la missive pour y trouver l'occasion d'appliquer l'article 2 de la loi du 1894 qui punit « *la provocation à des militaires à la désobéissance, même dans le cas ou cette provocation n'aurait pas le caractère d'acte de propagande anarchiste* ».

Et malgré les plaidoiries de Mes Boucheron et de Moro de Giafferi, Viau, Baritand, Dumont furent condamnés à six mois de prison.

Broutchoux et Dumoulin, pour avoir lors des manifestations de la vie chère prononcé des discours engageant les consommateurs à des protestations véhémentes, furent de même déférés aux tribunaux correctionnels et condamnés en vertu des lois scélérates.

La Cour de cassation, les cours et tribunaux par leur jurisprudence vont désormais permettre au pouvoir de se débarrasser « d'adversaires politiques » de « militants gênants », et la cour d'assises, juridiction normale, en matière de peine va être dessaisie.

Demain, il ne sera plus possible à un syndicaliste, à un militant du Parti socialiste de flétrir la société, d'en condamner les vices et les turpides sans qu'aussitôt, sur l'ordre gouvernemental, les parquets ne leur enlèvent le droit de s'expliquer devant

le jury et, en affirmant que leurs paroles ont été prononcées dans *un but de propagande anarchiste*, n'essaient de cadenasser leurs lèvres et de les faire exécuter par les magistrats à la dévotion du pouvoir.

Les temps sont révolus où M. Guérin, garde des sceaux, auquel tous les républicains demandaient de définir l'inculpation nouvelle que la loi de 1894 mettait dans l'arsenal de nos codes, refusait avec un certain cynisme de s'expliquer :

« L'anarchie, disait-il, je ne sais ce que c'est. Je ne sais pas où cela commence, mais je sais bien où cela finit. »

Et en citant des extraits du *Chambard*, du *Parti Ouvrier*, il montrait qu'un gouvernement pouvait arbitrairement poursuivre tous les membres d'une opposition gênante, rien qu'avec les nouveaux textes, et les faire condamner à la rélégation.

M. Deschanel, en dénonçant Jules Guesde, pour sa brochure le *Collectivisme*, où il trouvait le berceau de la théorie anarchiste, montrant déjà la profondeur de ses études économiques, avertissait les dirigeants de la facilité avec laquelle on pouvait passer, si l'on voulait, des propagandistes par le fait, aux théoriciens du socialisme.

« Ce n'est pas une loi que vous faites, criait à la majorité avec une certaine angoisse le vieux républicain Henri Brisson, c'est une manifestation politique. »

Eh bien, grâce à cette manifestation politique, on va pouvoir mettre dans les geôles républicaines tous les militants ouvriers et socialistes.

Et en effet, que punissent donc les articles de la loi de 1894 ? C'est toute provocation, toute apologie, tous crimes et délits prévus et punis par la loi de 1881 sur la presse, quand ces actes, ces paroles ou ces écrits, auront été commis, prononcés ou imprimés, *dans un but de propagande anarchiste*.

Mais qu'est-ce que l'anarchie ? Nul ne le sait, la loi ne le dit pas.

« Si l'on m'apportait un projet de loi clair et précis visant les anarchistes et précisant l'inculpation, je le voterais, disait M. Floquet au Sénat. « Mais ce qu'on nous demande, c'est d'inscrire à perpétuité dans notre droit national des dispositions en contradiction absolue avec tous ses principes et qui peuvent atteindre non seulement les anarchistes, mais tous les citoyens de ce pays. »

Et M. Guérin, dans la circulaire où il expliquait aux juges comment ils feraient les inculpations, leur disait :

« Les magistrats devront, tant en tenant des antécédents que des circonstances même de l'affaire, s'efforcer de dégager nettement le but poursuivi par l'auteur de l'infraction, de manière à déterminer avec une certitude absolue la juridiction qui devra en connaître. »

Et c'est ainsi l'arbitraire du juge, le caprice du policier, les rapports suspects, les témoignages de complaisance qui pourront faire, tantôt un jour tantôt l'autre, de n'importe quel écrivain ou quel orateur populaire, un anarchiste, et de ses discours de critique sociale, des discours qui pourront le conduire à la rélégation :

« Qu'est-ce qu'une loi ? *disait au corps législatif l'un des « Cinq »*, *Jules Simon*, si ce n'est ce qui attache la conscience du juge, et en attachant la conscience du juge, rassure les inquiétudes du justiciable. Est-ce que je ne suis pas dans mon droit en disant que quand vous mettez dans une loi des expressions que personne ne peut expliquer, vous mettez l'arbitraire dans les jugements et la terreur dans les ateliers. »

Profondes et prophétiques paroles !

Ainsi, tout condamne les lois scélérates. Ce ne sont pas des lois, tous les hommes politiques de la République l'ont prouvé :

« Ce que vous demandez à votre magistrature, ce sont des jugements et des arrêts de confiance, disait déjà M. Brisson. »

Les plus illustres juristes ont, du reste, signalé l'inconvénient et le danger de l'application de ces lois. Oh ! ils n'ont pas été violents dans les expressions, mais ils n'ont été que plus sévères.

C'est M. Garraud, le criminaliste dont les ouvrages font autorité en matière de droit pénal, qui a écrit par exemple dans son commentaire de la loi sur les menées anarchistes, page 76 :

« Mais, qu'est-ce exactement qu'un but anarchiste ? Qui pourrait le dire ? Qui apportera une définition exacte. *Plaignons les juges qui seront chargés de le fixer.*

« Un malheureux commettra un vol qualifié, un incendie, un assassinat qui le conduira en Cour d'assises. Et dans une réunion publique ou dans un journal, quelqu'un commettra l'imprudence d'approuver l'acte coupable et de dire, par exemple,

qu'une organisation aussi révoltante que la nôtre explique, justifie de pareils excès. Ce dernier sera-t-il traduit devant le tribunal correctionnel ou la Cour d'assises ? Cela dépendra du mobile qui l'aura déterminé. *Nous sortons du domaine des actes pour entrer dans le domaine des intentions que l'on peut apprécier de tant de manières différentes.* »

Et M. Fabreguettes, conseiller à la cour de Cassation, écrit, lui aussi, dans son traité de la presse, t. II, page 228 :

« On n'aura pas toujours devant soi des individus se proclamant anarchistes. On n'aura pas toujours la ressource de trouver dans les antécédents la preuve que le coupable est affilié à l'anarchie. Les anarchistes s'évadent presque tous du socialisme révolutionnaire.

« Or, à quel moment a-t-il quitté le séminaire collectiviste ou le cercle d'études sociales ? Quand commence-t-il à être anarchiste ?

Elle est difficile la démonstration du délit anarchiste. Il faut reconnaître que cette définition est fort délicate à fournir et qu'avec des temps troublés, les opinions socialistes peuvent très bien avec des juges statuant de très bonne foi ou obéissant à la direction du pouvoir se confondre avec les opinions anarchistes.

On le voit c'est l'arbitraire qui devient la règle et avec ces mesures de « sûreté générale » on peut, comme sous l'empire, envoyer au bagne tous « le partisan des désordres » c'est-à-dire tous les adversaires de « l'ordre social actuel » Autrefois, les républicains, aujourd'hui les socialistes ou les militants des syndicats.

Comment entraver ce régime de terreur qu'on essaie d'inaugurer ? Essayer d'obtenir l'abrogation des lois scélérates. On s'y est employé. Thivrier, député socialiste de l'Allier a déposé en ce sens une motion. Malgré un excellent discours combattu par le Garde des Sceaux Cruppi, la proposition a été renvoyée à une commission, c'est-à-dire qu'il faudra des années avant qu'elle soit discutée.

Alors que faire ? Se résigner ? Oh que non pas. Mais tenter un nouvel effort plus facile peut être. Celui d'obtenir que la Cours d'Assises redevienne compétente pour juger tous les délits prévus par la loi de 1894. Ce sera ainsi la possibilité de débats au grand jour et en tout cas la possibilité d'être jugés par des citoyens tirés au hasard de la liste encore imparfaite du jury, au lieu d'être frappé par des juges qui, malgré leur bonne volonté, ne peuvent être que des serviteurs du pouvoir.

M. le garde des sceaux Guérin a à plusieurs reprises, au moment de la discussion des lois scélérates, affirmé qu'il n'avait aucune prévention contre le jury :

« Notre projet n'implique aucune défiance à l'égard du jury qui fait toujours son devoir. »

Et pour dessaisir la cour d'assises, le ministre donnait simplement comme raison la nécessité d'aller vite et d'obtenir une prompte répression.

Or, fait remarquer M. Garraud, dans son commentaire sur les lois anarchistes que j'ai déjà cité :

« Le motif de rapidité invoqué par le gouvernement est plus apparent que réel. Ne faudra-t-il pas compter avec les exceptions d'incompétence et les incidents qu'on multipliera devant le tribunal pour retarder le dénouement. »

Et l'exemple de Baritaud et de ses camarades illustre ce raisonnement, puisque Me Boucheron a pu soulever l'incompétence devant le tribunal correctionnel, aller en appel, puis en casssation et qu'ainsi, c'est près de six mois après la clôture de l'instruction que l'affaire est jugée au fond — sans parler des possibilités d'appel qui sont offertes aux prévenus :

« Tandis que continue M. Garraud, devant la cour d'assises aucune exception d'incompétence ne peut être soulevée et la sentence est définitive. »

Il y a de plus, à revenir à la compétence du jury, une question de justice. La loi de 1894 est *une loi de presse*, ses articles sont un appendice à la loi de 1881 qui réprime les délits de parole et d'écriture. Et en matière de presse, *le juge de droit commun est le jury*. Ce n'est qu'exceptionnellement et pour les délits commis envers les particuliers, où la preuve ne peut être administrée par respect pour la vie privée, que le juge correctionnel est substitué à la cour d'assises :

« Sans doute, écrit M. Garraud, le juge correctionnel est le juge de droit commun des délits correctionnels, mais la cour d'assises est le juge de droit commun en matière de presse. »

Juridiquement donc et par fidélité aux principes du droit pénal, il faut revenir au jury. C'est lui qui, d'après notre droit national, doit se prononcer et appliquer les lois scélérates.

Mais tous les partis du Parlement ne pourront qu'être favorables à cette disposition, et nos amis du groupe parlementaire trouveront certainement l'unanimité des députés pour la voter.

Les radicaux, leurs chefs, leurs orateurs se sont prononcés déjà en faveur du jury comme juge des délits réprimés par les lois scélérates, Ce sont MM, Henri Brisson, Goblet et Pourquery de Boisserin.

« Savez-vous qu'en rétablissant la police correctionnelle, s'écriait M. Pourquery de Boisserin, vous devenez, après 24 ans de République, vous qui avez proclamé partout et sans cesse la liberté de la presse, vous qui avez affirmé que sans cette liberté absolue on ne réprimait aucun abus, vous devenez, vous allez être des barbares en face de l'assemblée de 1815.

« Vous supprimer les libertés concédées par la monarchie des Cent-Jours. »

Et M. Brisson, qui est actuellement le président de la majorité, qui est président d'honneur du parti radical, allait plus loin encore.

Il s'occupait du prévenu que la police, puis le juge d'instruction auraient déféré à la justice :

« Vous lui devez un tribunal non seulement indépendant, mais qui soit au-dessus de tout soupçon et vous lui donnez un juge dont l'indépendance, dans toutes les discussions de cette nature a toujours été mise en doute.

« J'ai été moi aussi le chef de cette magistrature. Elle ne mérite pas de soupçon. Vous allez attirer le soupçon sur elle. Vous avez cette chance de succéder à une série de législateurs qui lui ont enlevé la connaissance de délits de pensée et de parole et l'ont remise dans son véritable domaine de juger les procès entre particuliers et de n'avoir pas à se prononcer sur une de ces causes où l'autorité ayant son amour-propre en jeu doit considérer le prononcé d'un jugement comme une victoire personnelle.

« Quoi ! vous avez cette chance et vous allez y renoncer ? »

Puis, ce fut René Goblet, le leader des radicaux-socialistes, qui affirmait :

« Le jury, il n'y a pas de juge qui soit plus sûr. Le jury est la protection des gouvernements. Il est leur garantie. Il le protège contre leurs propres excès et contre l'abus des poursuites. »

Les socialistes indépendants veulent-ils une autorité ? Voilà Viviani, dont ils admirent le talent élégant et souple :

« Il n'y a de véritable justice que celle qui est rendue par le peuple, que celle qui émane de la nation, qui considère comme un droit essentiel celui de rendre la justice. Si vous voulez que tout le monde s'incline devant la décision, il faut que ce soit le jury c'est-à-dire les citoyens, qui l'aient prononcée. »

Mais ce ne sont pas seulement les orateurs avancés de la Chambre qui se prononçaient en faveur du jury. Les plus modérés tenaient à honneur de défendre la juridiction populaire et de la réclamer encore plus pour les « anarchistes ».
M. Maurice Binder n'est pas suspect n'est-ce pas ?

« Je m'associe, disait-il, absolument aux considérations juridiques que vient de développer mon collègue Pourquery de Boisserin en faveur du jury comme juridiction chargée d'appliquer la nouvelle loi et je renonce à la parole. »,

M. de Ramel a sur ses collègues de la droite et même du centre une légitime autorité :

« Suspectez-vous, s'écriait-il, la fermeté du jury ? En aucune façon, vous lui rendez hommage et ce n'est d'ailleurs que justice, car le jury, lorsqu'il s'agit de punir les délinquants que vous visez, s'est montré d'une fermeté, d'une sévérité que tout le monde s'accorde à reconnaître.
« Et si vous voulez la célérité dans la répression, vous n'avez pas besoin du tribunal correctionnel, vous pourrez avec l'article 259 du code d'instruction criminelle, qui permet les sessions d'assises extraordinaires (et à Paris, celle-ci siège en permanence) faire juger dans les 20 jours au plus par la cour d'assises les inculpés contre lesquels une instruction aura été ouverte et vigoureusement menée. »

Et c'est enfin M. Denys Cochin, l'homme l'ordre et d'opinion si pondérée, qui ajoute :

« Déférer les coupables à la cour d'assises, n'est-ce pas les déférer à l'opinion publique. N'est-ce pas la suprême honte ? Au lieu d'être jugés entre quatre murs par des juges professionnels, les coupables seront jugés par leurs concitoyens, c'est la plus sûre des répressions. ».

Ainsi de tous côtés, on réclame la juridiction du jury. Pourquoi ne pas essayer de l'obtenir ? Un *comité* s'est formé, composé

de journalistes, des gens de lettres, de jurisconsultes qui a pris comme mission de défendre en notre pays, où elle semble être méconnue, *la liberté d'opinion*. Pour le moment, ce comité s'efforce d'obtenir l'amnistie des journalistes condamnés pour délits de presse. C'est le plus urgent. Mais après, rien ne peut l'empêcher de continuer son œuvre et je me permets de lui demander qu'au premier rang de ses préoccupations figure la question de l'obtention du jury pour juger le délits prévus par les lois scélérates, et l'organisation d'une campagne pour aboutir à ce faible mais utile résultat.

Jules Uhry.

NOTES JURIDIQUES

Analyse sociale du change

C de Lyon est créancier de D de Bruxelles ; B de Bruxelles est créancier de E de Lyon. C tire une lettre de change sur D, la négocie à E, puis E à B ; B touche entre les mains de D.

Lyon a payé Bruxelles, Bruxelles a payé Lyon sans déplacement d'un centime. Mais des marchandises ont été expédiées de Lyon par C à D, de Bruxelles par B à E ; les ventes individuelles se sont muées en échanges collectifs de produits, les rapports directs en relations géminées ; les places ont éteint leurs dettes réciproques par activités compensées ou considérées comme telles (1).

Quant aux relations entre C, le tireur et les bénéficiaires successifs, E et B, il semble que C ait simplement cédé sa créance contre D, le tiré. Mais E et B ont un droit plus fort que celui que C avait comme créancier de D ; notamment, en cas de non-paiement à l'échéance, ils feront un protêt qui compromet le crédit, qui peut entraîner la faillite ; notamment encore, E et B, qui ont fourni la valeur de l'effet, ne peuvent se voir opposer par D la nullité de la créance de C (sous le prétexte, par exemple, que D avait reçu une marchandise invendable).

---

(1) Les explications individualistes, juridiques du change sont des fictions : fiction que Paris a attiré instantanément l'argent de Bruxelles; fiction que C vend à E l'argent de D ; D doit livrer en vertu du droit du change ; ainsi on résout la question par la question.

Cependant on peut parler de cession ; le mot cession n'explique pas, mais un autre mot n'explique pas plus ; disons : C tire une traite conformément au droit du change ; cette traite est l'expression d'une créance, d'une légitime confiance ; la négociation de cette traite, comme toute cession, crée de nouveaux rapports juridiques, de nouvelles confiances. Phénomène de crédit, de circulation, le change est une série active, actuelle.

Suivons depuis le moment où C fait travailler pour D ; à ce moment il compte faire traite, en expédiant les marchandises, il escompte sa créance, il la touchera sur place, à Lyon — grâce aux créances de Bruxelles contre Lyon — il se payera sur l'activité de Bruxelles pour Lyon. En négociant la traite, il garantit d'ailleurs sa propre créance, il s'engage ; et de même s'obligent tous les endossataires successifs au profit du dernier preneur ; toutes ces dettes sont solidaires ; expression du droit collectif, le change assure, répartit les risques. Expression du droit collectif, la lettre de change est bien ce que dit le langage, une valeur, de l'activité sociale monnayée ; la doctrine allemande en fait une personne, le droit est incorporé dans le titre : image heureuse, puisque la traite c'est de la confiance, et que confiance propre et confiance inspirée, cela égale personnalité.

Le capital incorpore donc dans une valeur — dans un titre susceptible de se manifester successivement en créances — l'activité sociale qu'il domine. Quant au travail, il n'est pas valeur, (1) mais objet de valeur ; il ne fait pas traite, on ne fait pas traite sur lui ; la place qui achète plus qu'elle ne vend a un change défavorable, elle paye la différence en argent ; mais l'ouvrier n'a aucun change ; l'argent paie pour lui et la dépréciation de la monnaie portée, qui entre capitalistes se traduit par une différence de chiffres, est une différence réelle dans la vie ouvrière.

Laissons. Je voulais montrer une fois de plus qu'une analyse sans fiction ramène au droit collectif actuel, au socialisme avec prélèvements capitalistes (le collectivisme étant en définitive le capitalisme sans les droits acquis) ; une analyse juridique sans fiction, je veux dire une analyse juridique correspondant à la réalité économique n'y ayant aucune raison scientifique de dissimuler l'économie quand on l'envisage sous l'aspect de la contrainte légale.

Emmanuel Lévy.

(1) Cf. *Capital et Travail* (Cahiers du Socialiste) p. 27.

LE MOUVEMENT ARTISTIQUE

L'Art Chrétien

Il est trop tard pour détailler l'intérêt de l'exposition de l'Art Chrétien moderne, qui s'est tenue en novembre et décembre derniers au pavillon Marsan. Il ne l'est point pour tirer quelques conclusions de cette manifestation.

Au Moyen Age l'art chrétien était l'art tout entier. Il suffisait que la beauté fût, pour être chrétienne. Même quand elle était la beauté du diable, on lui trouvait une place dans les cathédrales, entre les nobles et saintes figures des prophètes. Le monument par essence était l'église. Toutes les formules dans l'art de bâtir qu'on inventait étaient pour elle ; pour elle encore les beaux retables peints, pour elle les chaires admirablement sculptées, et les châsses et les vases d'orfèvrerie précieuse, et les étoffes d'or qui enveloppaient ses prêtres. Les édifices civils ne profitaient d'aucun art qu'elle ne l'eût sanctifié d'abord, en abritant ses plus beaux ouvrages.

Aujourd'hui elle n'a plus que ce qu'elle peut arracher à l'art profane. Elle qui a si jalousement entretenu la distinction entre son art et celui du monde, elle en est venue à ne s'habiller plus que des haillons de l'art mondain. Il a fallu construire la Galerie des Machines pour avoir, ensuite, l'idée d'une cathédrale de fer, et tous les autels pieux que nous avons vus au Pavillon de Marsan n'étaient nouveaux que pour des églises : leurs enjolivements modern-style avaient traîné sur des milliers de meubles profanes, dans les derniers salons de l'art païen.

Il y a l'art de notre temps. L'église l'utilise pour ses fins, comme le pouvoir civil l'utilise de son côté en édifiant et décorant des mairies, des écoles, des hôpitaux. Et de même que le pouvoir civil fixe un programme de concours aux artistes dont il entend juger les projets, de même les organisateurs de l'Exposition de novembre ont imposé, aux œuvres qu'ils entendaient montrer, cette condition ; *pouvoir être installées dans un lieu de prière*. Si bien qu'on ne peut pas dire qu'il y ait aujourd'hui comme autre fois un art chrétien par essence : il n'y a qu'un art chrétien par destination.

Un élément important devrait toutefois distinguer l'œuvre à destination chrétienne, de l'œuvre à destination profane : c'est l'inspiration. Au temps où Dieu était présent dans toutes les

actions des hommes, ils ne produisaient rien sans que la pensée de Dieu ne s'y manifestât. On la découvre constamment dans les œuvres des artistes du moyen-âge. Aujourd'hui, il faut croire que Dieu ne consent même pas à être présent dans toutes les œuvres qui sont destinées à son culte. On lui fait violence en l'obligeant à conduire les pinceaux de plus d'un peintre qui n'est chrétien que d'occasion. Même à l'exposition de l'Art Chrétien, même au milieu de ces ouvrages qui, s'ils n'excitaient pas à la prière, ne devaient du moins pas détourner de Dieu la pensée du croyant, j'avoue que l'inspiration vraiment chrétienne semblait surtout faire défaut. Je ne parle pas d'œuvres comme celles de Puvis de Chavannes, Carrière, de Besnard, de Forain, de Naudin — qui ne furent ou ne sont pas que je sache des chrétiens très pénétrés de la grâce : leurs œuvres avaient du moins le mérite d'être inondées d'une telle pitié humaine qu'aucun chrétien ne pouvait s'empêcher d'y reconnaître la plus émouvante vertu de sa religion. Je veux parler de ces images nombreuses où des artistes trop habiles avaient retracé en gestes trop connus, des scènes dont il ne semblait pas qu'ils eussent cherché à pénétrer l'émotion initiale : toute la production, en un mot, qui a déjà alimenté ou qui continuera d'alimenter les magasins de Saint-Sulpice.

Seuls apparaissaient comme réalisant avec ferveur la tâche qu'ils s'étaient donnée, quelques peintres. N'en citons que deux : Maurice Denis et Georges Desvallières, derrière qui les autres se rangent.

Le premier a conquis depuis plusieurs années déjà, ne serait-ce que par sa décoration de l'église du Vésinet et par ses remarquables illustrations de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des *Fioretti* la réputation, non seulement d'un peintre très chrétien, mais encore d'un rénovateur du décor, aussi bien des murailles que des livres.

Le second est le plus sensible, le plus délicat d'entre les élèves de Gustave Moreau. Ce n'est pas avec son pinceau seulement qu'il exprime son âme exquise : il a écrit sur l'art, ou sur la foi, qu'il ne sépare point, des pages d'une beauté et d'un enthousiasme presque déconcertants. Il apporte en effet à juger les hommes et les choses d'aujourd'hui, un détachement de chrétien des premiers siècles, et un souci d'être juste, qui lui font découvrir les vérités les plus inattendues.

Récemment, il communiquait à ses amis un *Projet d'une école d'art placée sous la protection de Notre-Dame de Paris*. Quel éducateur a proposé, depuis longtemps, un programme d'études artistiques plus passionnant que celui que Desvallières exposait dans sa circulaire ?

« L'expression religieuse est le but. Or le dogme chrétien

ayant pour mission la surélévation de toutes nos facultés afin d'arriver à la connaissance de Dieu, il s'en suit que ce dogme est l'exaltation même de la vie.

« C'est donc la vie qui sera la base de toute votre éducation — la vie examinée, scrutée, surprise dans toute son intensité de misère et de grandeur, dans toute son intimité. Cette exploration quotidienne sera entreprise l'évangile à la main et cette étude nous éclairera sur ce que Dieu réclame de l'artiste moderne.

« En même temps que nous travaillerons d'après le modèle vivant, nous apprendrons de la cathédrale disséquée une symbolique et une plastique qui nous donneront le moyen d'exprimer avec des volumes, des lignes et des tons, mis au service de N.-S. Jésus-Christ, les vérités éternelles dont les cathédrales des grands siècles étaient la matérialisation... »

« ... Les milieux les plus bas devront être visités les jours où l'Esprit religieux sera le plus clair en nous, alors que la charité nous embrasera davantage.

« Nos grands maîtres du Moyen-Age n'ont pas craint de prendre le vice à la gorge pour nous le présenter dans toute sa violence et son horreur ; et la vertu s'exaltait à la hideur du vice. On ne craignait pas de regarder l'ennemi en face et on l'attaquait vaillamment, dût-on en recevoir quelques horions. La vertu était héroïque alors. Je voudrais que mes artistes le fussent.

« ... Idéaliser au sens chrétien ne veut pas dire atténuer certains défauts, les cacher. Les défauts, les vices mêmes, il faut au contraire les regarder bien en face et les disséquer jusqu'à ce que l'on y trouve le pain d'or sacré. C'est là tout l'effort de l'artiste ».

Et voici, écrite avant cette exposition même, la conclusion la plus exacte, la plus forte, qu'on puisse tirer des résultats fournis par l'exposition de l'art chrétien — et par beaucoup d'expositions profanes :

« L'art du moyen-âge n'est pas le résultat d'une éducation plastique, c'est la fleur d'un développement intellectuel. Développement que seul le dogme catholique a pu et pourra donner.

« Or pourquoi ne le donne-t-il plus ?

« Pourquoi au contraire asssistons-nous à un affaissement de l'intelligence ? Le croyant moderne en effet ne se plaît qu'aux œuvres les plus mièvres et l'artiste catholique, bien approprié à l'esprit des croyants, ne donne que des œuvres pitoyables. Pourquoi ?

« Je trouve l'explication de cette décadence dans ce fait que si nous restons croyants de sentiment, par sensiblerie, la partie

forte de notre être a perdu la vision de Dieu. Et cela parce que l'on a négligé de nous le faire découvrir. On nous a imposé Dieu ; nous l'avons accepté par habitude, quand ce n'était pas par paresse ; mais on nous l'a fait trouver en développant également notre cœur et notre intelligence et l'on a réussi à atténuer ce cœur et cette intelligence.

« En un mot l'éducation religieuse s'appuie bien mieux sur l'amour de Dieu que sur la peur du mal.

« Dans les écoles officielles, les professeurs font une telle chasse aux défauts que les qualités, qui ne peuvent se présenter que toutes imparfaites chez les jeunes gens, se trouvent invariablement fauchées, dès leur apparition. Ces maîtres oublient la parabole de l'Ivraie, qu'il faut laisser librement pousser pour en faire plus sûrement le départ un jour sans risques de perdre les fruits de la bonne semence.

« D'ailleurs, tout est si profondément bouleversé dans le domaine des arts que c'est parmi les peintres « les plus avancés » les moins croyants que nous retrouvons la trace des règles plastiques qui ont fait la grandeur de nos ancêtres.

« Ces règles, que les besoins de leur foi et les exigences de la construction ont fait découvrir aux artistes du Moyen-Age, elles se trouvent aujourd'hui aux mains de certains intransigeants « cubistes » ou autres.

« Mais ces artistes ne savent pas employer leur trouvaille. Ils ont beau retourner en tous sens la graine rencontrée dans la vie, ils ne pourront l'amener à fleurir ; ils ignorent qu'elle n'atteint son complet développement qu'au contact chaud des âmes chrétiennes... »

Je n'aurais pas fait cette citation aussi longue, si je n'étais persuadé qu'on y trouvera des aperçus tels qu'on n'en lit plus dans ce qu'on a conservé l'habitude d'appeler la critique d'art. Tous ceux qui portent en eux une foi, religieuse ou non, reconnaîtront la justesse de ces aperçus, ils trouveront, formulée dans ces lignes, plus d'une réflexion que le défaut d'âme dans l'art de notre temps leur avait donné sujet, sans doute, de faire déjà eux-mêmes.

Exposition Luce. — Cette dernière exposition du peintre Luce affirmait, plus encore que les précédentes, les qualités de son talent robuste, sain et discret. Le procédé de sa peinture retient moins qu'autrefois l'attention. La formule en est plus calme : c'est un modelage méticuleux, dans une pâte colorée, de formes denses que rythme un balancement d'effets, prévu comme une cadence régulière.

Cette simplicité dans l'expression répond à la simplicité des sujets. Le pinceau de Luce retrace les aspects de notre vie cou-

tumière : visions de Paris qui travaille à ses bâtisses nouvelles, au déchargement de ses bateaux, au commerce de ses marchés, ou de Paris qu'engloutissait, naguère, une inondation furieuse ; visions de banlieues propices aux repos dominical, ou de campagnes favorables aux vacances d'été.

Deux morceaux particulièrement importants expriment l'une et l'autre de ces visions. L'un, les *Bardeurs*, montre autour du bloc de pierre qu'ils roulent sur l'échaffaudage, quatre ouvriers qui par leurs gestes mesurés, mais efficaces, et les tons colorés de leurs vêtements, déterminent une précieuse harmonie de lignes et de couleurs. L'autre toile est un paysage méridional : *la carrière de St-Tropez* que baigne une lumière égale et pesante.

Toute une suite d'esquisses pour une vaste frise du Travail, développe dans une variété d'attitudes indiquées avec justesse et fermeté, comme les petites figures de Dalou, le peuple de Paris : bouchers, débardeurs, bateliers à la besogne ; coins de café ou de trottoir ; bords de l'eau le dimanche... Tout un monde actif s'y agite avec des gestes aisés, dans une jolie vibration de couleur. Une calme et saine joie se dégage de ces tableaux. On y retrouve tout entier Luce, ce brave artiste, chantant aux ouvriers, ses frères, la belle chanson du labeur affranchi.

Paul Cornu.

LES REVUES

LES REVUES ITALIENNES

A propos de la Tripolitaine, par M. Luigi Einaudi (*La Riforma Sociale, octobre-novembre 1911).* — Le savant professeur de l'Université de Turin expose, dans un travail des plus documentés, les considérations économiques et financières que doit suggérer l'occupation de la Tripolitaine par l'Italie. Il formule en ces termes, dès le début de son article, le jugement que lui dicte l'observation des faits : « 1° C'est une illusion de croire que « la Tripolitaine pourra être féconde en bénéfices, si non loin- « tains et indirects, pour la Mère-Patrie ; 2° il faut accepter cons- « sciemment et sereinement les sacrifices économiques que la « nouvelle colonie imposera à l'Italie. » De quelle manière peu-

vent être obtenus ces sacrifices immédiats, en vue de bénéfices possibles mais fort éloignés. L'impôt doit être la première source, parce que la plus morale : il force, en effet, les citoyens à regarder la réalité en face. L'emprunt, au contraire, est trompeur, parce qu'il cache l'exacte situation. M. Einaudi ne le repousse cependant pas dogmatiquement, et il reconnaît que c'est la seconde source où il faudra puiser pour faire face aux dépenses que va déterminer l'annexion de la Tripolitaine. C'est le présent qui va faire les frais dont bénéficiera l'avenir. Mais, dit M. Einaudi, « les peuples grands sont ceux qui, consciemment, se sacrifient pour les générations à venir. »

Pourquoi les Allemands n'émigrent-ils plus ?, par Robert Michels *(La Réforma Sociale, octobre-novembre 1911)*. — L'Allemagne est la terre classique l'émigration. Le phénomène a été en s'accroissant, au cours du 19e siècle, jusqu'en 1881. Cette année 1881 vit 220.902 émigrants. En 1891, il n'y en avait plus que 120.089, et en 1909 : 24.921. L'importance sociale du mouvement est donc devenue très faible. Robert Michels constate ce qu'il appelle « la simultanéité de ces trois termes : *augmentation de la « population, croissance de l'immigration, décroissance de l'émigration.* » Il examine cette triple série de faits, avec une documentation extrêmement abondante et variée, que signalons à tous ceux que préoccupe l'état économique et démographique de l'Allemagne.

Les Caisses d'Epargne et le Crédit Agricole, par Paolano Manassei *(Rassegna Nazionale, 15 octobre 1911)*. — Les caisses d'épargne peuvent être d'un grand secours pour le développement de l'agriculture, expose l'auteur de cet article. Elles peuvent faciliter singulièrement l'organisation du crédit agricole. M. Manassei voudrait que les caisses d'épargne soient invitées à utiliser leurs capitaux ou à organiser des caisses rurales ou à escompter les effets souscrits par les agriculteurs ou à aider les constructions pour les colons et pour la culture.

LES LIVRES

Philosophie, Economie Politique, Socialisme *(Anti-Dühring)*, par Fréderic Engels, traduit et annoté par Edmond Laskine. *(Paris, Giard et Brière, 1911.* — Quelques fragments seuls de l'œuvre célèbre de Fréderic Engels avaient été traduits jusqu'ici. Edmond Laskine vient de combler cette lacune, en met-

tant le volume tout entier à la portée du nombreux public qui ne lit pas l'allemand. Mais il ne s'est pas contenté de traduire : dans une introduction fort développée, où il donne les renseignements nécessaires sur le travail d'Engels et la personnalité d'Eugène Dühring, il commente et interprète, C'est à cette Introduction que je m'arrêterai, pour en signaler la partie qui pose un problème d'histoire des idées, dont nous avons donné ici-même une solution que combat l'auteur.

Engels a-t-il vraiment été « l'interprète autorisé et le seul autorisé » de Marx ? E. Laskine l'affirme. Pourtant la sobriété théorique de Marx sur le matérialisme historique, par exemple, qu'il donne comme une méthode et non comme un système, contraste étrangement, avec la construction rigide d'Engels, que ce dernier, du reste, a plus ou moins reniée plus tard. Qu'y a-t-il de commun entre la pensée sémite, fine, subtile de Marx et le dogmatisme de la pensée prussienne d'Engels ? Autant la première est complexe et profonde, autant la seconde est simpliste et étroite.

Mais on objecte la longue collaboration et l'intime fraternité d'armes des deux socialistes allemands.

Qu'est-ce que cela prouve ? L'amitié, l'accord sur des idées communes n'a jamais signifié égalité intellectuelle. Je sais bien que Marx n'a nulle part désavoué Engels. Sans doute ! Et la chose aurait vraiment été étrange. Mais pourquoi interpréter comme une approbation ce qui n'est que silence.

Mille causes peuvent l'expliquer, et des plus simples. Et puis, les grands ensembles d'idées n'ont-ils pas une logique propre, qui prévaut contre toutes les camaraderies, contre toutes les exigences de l'action commune, contre toutes les tolérances que leurs initiateurs peuvent avoir à l'égard de leurs plus proches compagnons ? Et ce qu'on entend par *marxisme*, du jour où les lignes essentielles en furent posées, ne domina-t-il pas les contradictions et les incertitudes de Marx lui-même. Il y a là-dessus de justes observations de Bernstein.

Il ne s'agit pas d'être plus marxiste que Marx. La question n'a d'ailleurs qu'un intérêt historique. Mais il est inutile de charger les idées de Marx, du poids lourd des idées d'Engels. Reconnaître d'ailleurs que celui-ci ne vaut pas celui-là n'a rien d'injuste pour son œuvre et ne lui enlève pas son mérite spécial. Le problème est de rendre à chacun son dû.

* * *

L'organisation des Forces ouvrières, par G. Olphe-Galliard (*Paris, Giard et Brière, 1911.*) — Ce volume est préfacé par M. de Rousiers. C'est en dire la tendance. Il n'en est pas

moins vrai que ses conclusions concordent singulièrement avec beaucoup d'idées que nous émettons ici depuis longtemps. Il semble bien que la grande mystification du *devoir social*, du *solidarisme social* soit bien finie. L'accord des classes, sous la tutelle débilitante de l'Etat, apparaît de plus en plus aux observateurs sociaux comme une conception, non seulement fausse, mais dangereuse.

M. Olphe-Galliard insiste sur la nécessité de l'organisation ouvrière et de l'organisation patronale. Rien de plus grave que les « conflits inorganisés » du capital et du travail. Le champ de bataille est obscurci par le désordre des combattants et ni l'un ni l'autre ne sait où il va. C'est, au contraire, de leur opposition nette et réglée que doit sortir la meilleure solution de la lutte.

Je recommande les pages que M. Olphe-Gaillard consacre à l'impuissance des « solutions artificielles » : associations de production, associations commerciale de travail, conciliation et arbitrage. Jamais syndicaliste n'a plus sûrement mis en lumière la faillite du pacifisme social. Les démocrates sociaux liront avec profit ce que l'auteur dit des conseils de conciliation en Angleterre, des conseils du travail de M. Millerand et de « l'expédient qu'est l'arbitrage ».

A quelle conclusion aboutit donc M. Olphe-Galliard ? A cette constatation, salubre et vivifiante : *qu'il n'existe pas de solution en dehors des vertus respectives des intéressés et que les institutions ne valent que si elles sont dirigées dans le sens moral des individus qui les composent.* Assurément M. Olphe-Galliard, en un autre sens que les solidaristes, est partisan de la paix sociale, mais de celle du moins qui résulte de l'équilibre des deux forces adverses. Que d'observations malgré tout, qui sont nôtres, dans ce qu'il dit de l'esprit de sacrifice et de la discipline intérieure du groupe ! C'est la reconnaissance de la vertu souveraine de la lutte, de l'effort guerrier, de l'esprit de conquête.

Concluons donc, avec M. Olphe-Galliard, quoique en nous plaçant au point de vue opposé, que la marche du mouvement social ne peut être activée que par le libre jeu des forces ouvrières et des forces patronales respectivement organisées. « Les *organisations artificielles*, dit l'auteur, p. 370, ont souvent cet effet, bien éloigné de la pensée de leurs fondateurs, *de retarder la solution des problèmes sociaux*, en poussant à négliger le développement des forces sociales exigées par ceux-ci ».

HUBERT LAGARDELLE.

Lettres d'un philosophe, par B. JACOB, précédées de *Souvenirs*, par C. BOUGLÉ (*Paris, Cornély, 1911*). — Il faut savoir gré à M. Bouglé d'avoir publié ces *lettres* et écrit ces *souvenirs*,

qui éclairent d'un jour bien attachant la physionomie de B. Jacob. Qu'elles traitent de morale ou de métaphysique, de philosophie sociale ou de religion, de l'affaire Dreyfus ou du monopole de l'enseignement, de Macaulay et Guizot ou de la « faculté d'aimer », ces lettres sont toutes empreintes du même grand souci de justice et de probité. On y voit un ardent et inquiet désir de vérité morale et sociale, un constant effort vers des formules compréhensives et équitables.

« J'ai, lisons-nous, le goût assez vif des idées nettes, mais des idées nettes un peu complexes, qui ne défigurent pas trop la réalité vivante ». Précieux aveu chez l'un des adversaires les plus déterminés de l'anti-intellectualisme bergsonien. Et voici, venant d'un homme qui fut presque constamment malade, quelques lignes qui nous obligent au respect d'un courage modeste et quotidien. « Nous ne devons nous résigner qu'au mal incontestablement nécessaire, et puisque nous ne pouvons pas toujours distinguer sûrement ce qui est nécessaire en réalité de ce qui ne l'est qu'en apparence, *il nous faut entretenir en nous à un très haut degré les vertus d'énergie militante et de courage réformateur*... Il me semble que si j'avais l'admirable vigueur physique de Jaurès, je pourrais rendre quelques services à mes contemporains en leur dénonçant, avec toute la passion dont je suis capable, quelques-unes des erreurs qui entraînent notre pays .. Je fais ce que je peux... Vous avez raison de penser du mal de la maladie. Les chrétiens l'ont vantée et c'est, ce me semble, une de leurs erreurs. La maladie est mauvaise non seulement par elle-même, mais par ses conséquences naturelles : elle tend à renverser toute l'échelle morale des valeurs. Lorsqu'on a passé, comme moi, quinze jours sans manger, on n'a presque plus qu'un désir animal, celui de s'éveiller un matin avec de l'appétit... Tout ce que je peux faire, c'est de me résigner ; *mais la résignation même, en un sens, est un mal* ».

J-B. Séverac.

Œuvres, d'Ernest Cœurderoy, (*3 vol. ; Stock ; Paris, 1910-1911*). — Ce sont des pages d'un romantisme abondant et d'une poésie éperdue qui nous semblent bien vieilles, mais qui ont paru à M. Nettlau dignes d'être sauvées de l'oubli. « Cœurderoy, dit M. Gross, qui préface ce recueil, appartenait à cette minorité républicaine qui, en France, à la fin du règne de Louis-Philippe et au lendemain de la révolution de 1848, défendit la cause du peuple, prit en main le drapeau des revendications sociales... Jeté en exil après le 13 juin 1849, Cœurderoy connut toutes les souffrances des existences déracinées, toutes les douleurs des proscrits... Libertaire dans l'âme, ne voulant ni dominer ni être

dominé, Cœurderoy tint tête aux coteries de l'exil et les brava, de même qu'il brava l'Empire, dont il repoussait dédaigneusement l'amnistie. »

Le premier volume contient les souvenirs de la Révolution de 1848, l'exil après le 13 juin 1849 et le séjour en Suisse. Le second nous conduit en Suisse et en Espagne et le troisième en Italie. Ce sont des impressions de voyage, mêlées de cris de révolte, de thèses sociales, de visions d'avenir.

Une *Notice Bibliographique* extrêmement complète, rédigée par M. Nettlau, précède ces trois volumes.

La Réglementation du Travail des Femmes et des Enfants aux Etats-Unis par A. Chaboseau. *(Paris, 1911, Giard & Brière).* — L'auteur expose la réglementation en vigueur aux Etats-Unis pour la protection légale de la femme et de l'enfant, aux points de vue de la moralité, de l'hygiène, de la sécurité, et tout ce qui concerne la fréquentation scolaire, la lutte contre l'alcoolisme, l'inspection du travail, l'apprentissage, etc.

Doit-elle mourir ? *Élude sur la dégression de la natalité en France,* par Edouard Heberlin, avec préface de M. Georges Bonjean, *(Paris, 1911, Giard & Brière).* — M. Heberlin étudie le problème de la dépopulation française qu'il attribue à deux sortes de causes : causes morales et causes physiologiques. Après avoir, dans son introduction, passé en revue les causes de la décadence romaine, il dénonce les classes bourgeoises qui ne veulent pas comprendre que la condition du bonheur, c'est la famille saine et forte. Il réprouve le célibat, l'avortement ; il préconise le retour à la terre, l'extension du divorce, la légitimation de l'amour libre, l'hygiène, etc.

La Mutualité Nouvelle, par M. Profit, *(Paris, 1911, Giard et Brière).* — C'est un guide pratique que l'auteur a écrit pour les mutualistes, désireux d'avoir des assurances certaines et non aléatoires, et décidés à renoncer à des méthodes aussi périlleuses que dépassées.

Assistance publique et Charité privée, par M. Maurice Beaufreton, avec une préface de Ferdinand Dreyfus, (*1911, Paris, Giard et Brière*). -- L'auteur préconise l'entente de la charité privée et de l'assistance publique. Selon lui, les limites ne sont pas très nettes entre ces deux domaines. M. Beaufreton voudrait surtout instituer le contrôle de la bienfaisance privée par les pouvoirs publics et le contrôle de l'assistance publique par la charité privée. Il indique quelques moyens pratiques de réaliser son but.

Dictionnaire du Socialisme, par Charles Verecque *(Paris, 1911, Giard et Brière)*. — Titre trompeur. L'auteur, qui est guesdiste, a fait la part belle à ses amis. Lui-même s'est consacré une copieuse notice. Le reste est d'une érudition de dixième main. Pour comble de malheur, Charles Vérecque ignore totalement tout ce qui a été publié de semblable à l'étranger.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince, 3.

Tome XXI. — N° 239. Mars 1912.

Le Mouvement Socialiste

Les Elections Allemandes

I

Les classes et les partis

Pour saisir toute la portée des élections qui ont eu lieu en janvier 1912 dans l'Empire allemand, il faut connaître le caractère de ses classes et de ses partis.

L'Allemagne est de tous les pays qui ne vivent plus sous un régime directement autocratique, celui des plus grands contrastes sur tous les terrains de la vie publique. Le pays de la plus formidable industrie du continent est dirigé par un gouvernement agrarien de hobereaux. L'Allemagne protestante a le parti catholique le plus fortement organisé du monde. L'Allemagne de la plus grande social-démocratie est le pays du militarisme le plus puissant. L'Allemagne de la décentralisation industrielle, intellectuelle, artistique est le pays de la centralisation impériale. L'Allemagne, qui a une classe ouvrière anti-particulariste, a la bourgeoisie la plus particulariste qu'on puisse imaginer. L'Allemagne dont la structure intérieure a été révolutionnée par le développement économique, par les extraordinaires prouesses que son peuple a accomplies sur les terrains de la raison scientifique et de la volonté organisatrice, a conservé extérieurement un respect de la tradition et de l'autorité de la plus grande force. Il ne peut manquer qu'elle subisse enfin des transformations fondamentales : mais ce procès pourrait durer plus longtemps que dans certains autres pays, parce que l'organisation de toutes

les forces contradictoires ont marché de pair avec l'éveil de toutes les consciences. Des surprises restent assez possibles en Allemagne.

Et aujourd'hui encore, après le succès formidable du parti le plus anticapitaliste, le plus antimonarchiste, le plus antiimpérialiste du monde, après la victoire électorale de la social-démocratie allemande, lorsqu'on a entendu le discours d'ouverture du chancelier, refusant de prendre en considération les revendications les plus importantes de la social-démocratie et des partis bourgeois de gauche, approuvées par la grande majorité des électeurs, aujourd'hui comme hier, on pourrait croire qu'en Allemagne les poussées les plus puissantes de la volonté démocratique du peuple se brisent contre la résistance féodale du gouvernement monarchiste, qui a toujours trouvé, au moment de « grand danger », assez d'appui du côté de la bourgeoisie même, pour se maintenir dans ses positions, contre l'attaque de gauche et « d'en-bas », sans être forcé d'abandonner un seul de ses privilèges. La lâcheté de la bourgeoisie allemande (qui n'est qu'une peur de classe en face du prolétariat) a toujours été la source originale de la force des hobereaux « nobles ». La psychologie politique de cette bourgeoisie allemande est certainement une des choses les plus compliquées (et, comme toutes les choses « très compliquées », d'un certain point de vue ; « très simples ») qu'on aurait à décrire dans une « histoire analytique des peuples et des classes ». Notre bourgeoisie est « couchée » entre les hobereaux qui ont le pouvoir et la classe ouvrière qui cherche à l'atteindre. A-t-elle aussi cette « volonté du pouvoir » ? Il est difficile de répondre non. Mais répondre oui semblerait se mettre en contradiction avec toute l'attitude politique de la bourgeoisie.

Le fait le plus remarquable de l'Allemagne politique, c'est le règne absolu d'une classe, qui, économiquement stérile, se réclame de vieux privilèges, qui sont la caricature de toutes les idées modernes ; d'une caste, qui a besoin de la confiance de l'empereur pour être appelé aux plus hauts emplois, pendant que la classe bour-

geoise, doit se contenter du rôle passif de spectateur, quoiqu'elle soit la porteuse de ce capitalisme « productif » auquel la classe ouvrière allemande, sans cesse croissante, a fourni assez de marchandise-travail, pour que l'Allemagne ait pû se ranger aux premiers rangs des nations industrielles. En effet, la bourgeoisie capitaliste a souvent subi une politique, qui, du point de vue économique, était contraire non seulement aux intérêts des ouvriers, mais encore aux intérêts de l'industrie et qui n'était favorable qu'à une minorité agrarienne. Cette bourgeoisie, dont la mission historique et politique semble être de prendre le pouvoir public en main, n'a qu'une chance d'atteindre ce but : c'est d'être aidée par la social-démocratie, qui est au fond son plus dangereux ennemi et qui rassemble toujours de plus grandes masses autour de son drapeau. Or, la social-démocratie est prête à donner à la bourgeoisie son concours, sous la condition de certaines garanties pour la classe ouvrière. Et c'est la peur de l'armée prolétarienne et socialiste, la peur des conditions qu'elle pourrait poser ; c'est la lâcheté traditionnelle de la bourgeoisie allemande — qui se manifestait déjà en 1848, lorsque les pères et grand-pères des bourgeois actuels, après une révolution manquée, se courbaient trois fois en pénitence devant le trône royal — ; c'est le manque absolu chez leurs descendants d'un souvenir « héroïque » (semblable à celui que les bourgeois français peuvent trouver dans la « grande révolution ») ; c'est l'amour du calme et de la sécurité ; c'est l'inertie politique héréditaire ; c'est le sentiment que cette « séparation du travail et du pouvoir », qui laisse aux hobereaux le gouvernement et à la bourgeoisie la richesse capitaliste, a ses « avantages » en face des charges croissantes déterminées par le développement de l'industrie et du commerce ; c'est tout cela qui a donné à notre bourgeoisie allemande le vertige politique et qui explique ses hésitations et ses oscillations entre la réaction et le progrès.

De temps en temps elle cherche à se ramasser, à faire l'union de ses organisations politiques, comme par

exemple en 1907, lorsque, sous l'inspiration du chancelier Bülow, la fusion des trois groupes progressistes et démocratiques fut réalisée. Il arrive aussi que les avant-gardes démocratiques se disjoignent du gros des troupes pour entrer dans la social-démocratie, comme récemment, après les élections, certaines parties de l'*Union démocratique* (Barth-Breitscheid), ou comme, il y a quelques années, après l'effondrement du parti national-social de Naumann. Il arrive encore que même les grands partis libéraux se donnent une allure, qui pourrait laisser croire à un changement de direction, comme fait momentanément le parti progressiste, dont le groupe de quarante et un membres au Reichstag marcheait assez bien à côté des cent dix socialistes sur la question de la présidence. Mais subitement, des régiments entiers passent à l'ennemi réactionnaire : en 1907, c'était toute l'armée sans exception ; maintenant il semble que ce ne sera que l'aile droite des nationaux-libéraux, ce qui suffira pour rétablir la majorité de droite qui existait avant les élections et pour reculer encore une fois de cinq ans l'entrée de la bourgeoisie dans les couloirs gouvernementaux.

C'est cette indécision de la bourgeoisie allemande qui est surtout inquiétante, même pour les démocrates bourgeois. La bourgeoisie allemande veut le parlementarisme, assurément ; mais au moment où elle doit lutter et se voit en face des conséquences de la lutte, elle semble s'effrayer et entre dans un état d'épilepsie politique, oubliant que ce serait surtout pour elle que ce parlementarisme fonctionnerait. La bourgeoisie allemande n'est, au fond, ni plus anti-démocratique ni moins démocratique dans ses sentiments que les classes bourgeoises des autres pays : mais elle manifeste une telle indifférence pour la mise en pratique de la démocratisation du pays, que la tâche des hobereaux se trouve extrêmement facile et la lutte des socialistes extrêmement difficile. Je n'oserais pas dire qu'elle a dans la vie politique, l'attitude de l'âne de Buridan : ce serait une offense pour ce bon animal, qui avait l'embarras entre

deux bottes de foins tout à fait égales, tandis que la bourgeoisie allemande voit à gauche son avènement à elle au pouvoir et (accompagnement pénible, il est vrai) une social-démocratie toujours plus forte et plus menaçante ; — à sa droite, le régime des hobereaux et l'absolutisme voilé qui n'a même pas l'avantage d'empêcher la croissance du socialisme, ce qui probablement sera de grande importance pour l'attitude finale de notre bourgeoisie. Son choix ne devrait donc pas être difficile, si elle a la volonté et le courage du progrès, comme le proclamaient, pendant les dernières élections, tous ses journaux, grands et petits, ceux des capitales et ceux des villes de province.

La psychologie du hobereau régnant est beaucoup plus simple. Il possède « ses » terres ; il a son *von* entre son prénom et son nom de famille ; il connaît ses ancêtres depuis quelques siècles; il répand une odeur de cuir, qui n'émane pas de reliures de livres, mais de sa selle et de son fouet ; il aime les vins de Champagne, et son nationalisme se tait en face de tout ce qui sort des cuisines ; il est rusé et aime le geste tyrannique ; il se croit supérieur aux membres de toutes les autres classes, et l'habitude de gouverner lui a donné la conviction que le bon Dieu lui-même désire qu'il gouverne; régner, dominer le reste du peuple est sa « religion » et il défend cette soif divine avec un fanatisme « religieux », qui est aussi brutal et tranchant que de courte vue. Sa conscience de classe est arrivée au plus haut degré de l'égoïsme. C'est pour cela qu'il déteste les compromis et qu'il a toujours su éviter les « fautes » de conciliation. L'empereur, politiquement et économiquement, est son chef-né ; il est aussi son prisonnier.

La psychologie de la classe ouvrière est également très simple : elle est anticapitaliste, antimonarchiste et socialiste. Elle lutte pour le pouvoir politique, qui lui semble une condition nécessaire pour atteindre le but socialiste. Le socialisme n'est pas pour elle une affaire de sentiments : une longue, sérieuse et minutieuse propagande lui a montré que le socialisme se prépare dans

le sein de la société capitaliste elle-même, qu'il sera la fin d'un développement nécessaire, qu'il ne suffit d'ailleurs pas d'attendre les événements dans une paresse fataliste, mais qu'il faut se préparer lentement et systématiquement au nouvel état de choses. Cette conception du socialisme et de la lutte menée par la social-démocratie est aujourd'hui entrée dans le cerveau et dans le cœur de millions d'ouvriers allemands. La classe ouvrière allemande hait le hobereau et se méfie du bourgeois. Et quoiqu'elle ne prononce peut-être pas trop souvent le mot de « république », elle est sûrement la classe la plus antimonarchiste, la plus républicaine du monde, sans pourtant qu'elle se fasse des illusions sur ce que la république bourgeoise peut lui donner.

Que de fois des camarades français m'ont demandé si le militarisme, n'avait pas infecté les ouvriers allemands, s'ils ne sont pas secrètement patriotes et fidèles à l'empereur ! La question m'a toujours amusé. Peut-être faut-il avoir vécu pendant quelques années chez ces ouvriers allemands pour savoir quel « non » énergique on a le droit de répondre. L'ouvrier allemand a aujourd'hui sa propre « patrie » dans le parti socialiste, auquel il réserve, aussitôt qu'il a quitté son travail, toute son activité et tous ces « sentiments » qu'on nomme d'habitude, chez les patriotes bourgeois, « amour de la patrie ». Le million de membres du Parti, les deux millions et demi de syndiqués, sont des hommes et des femmes qui savent très bien ce qu'ils veulent, pour lesquels le mot *Genosse* (camarade) est devenu plus qu'une simple affaire d'habitude, qui se sentent unis en face et contre toutes les autres classes. Les différences théoriques et tactiques de leurs leaders n'entraînent jamais chez eux l'idée que quelque division puisse surgir entre eux. Il faut les avoir vu dans les luttes électorales, les fêtes de premier mai ou de commémoration, pour savoir combien l'un appartient à l'autre et qu'elle source inépuisable de force sort de cette conscience de leur homogénéité. Cela ne les empêche pas d'avoir l'esprit très critique et de faire, dans leurs réunions politiques et syndicales,

des polémiques ardentes. C'est seulement lorsqu'on a pu assister en Allemagne à de telles discussions entre ouvriers (discussions où le souci de la phrase ne joue presque aucun rôle et est remplacé par une logique claire et restant près de la réalité) qu'on peut saisir les proportions immenses de l'œuvre éducative réalisée par la social-démocratie et les syndicats. Quand la réunion est terminée et la discussion close, ils restent *Genossen*, quelles que soient les divergences d'appréciation qui les divisaient une minute auparavant. Dès que 1800 voix auront décidé contre 1400 qu'une grève n'aura pas lieu, les 1400 battus ne chercheront pas à continuer leur propagande ; dès que 1800 voix auront décidé contre 1400 de faire la grève, il y aura 3200 de grévistes, tous également disciplinés. Voilà notre militarisme, et nous en sommes fiers, car il garantit le développement indéfini du prolétariat et prouve que la classe ouvrière peut avoir, sur tous les terrains, les plus grandes libertés, sans qu'on ait à craindre de tomber dans l'anarchie. Les organisations politiques et syndicales de la classe ouvrière allemande, qui forment la base inébranlable des quatre millions et un quart de voix données le 12 janvier aux candidats socialistes, sont le fruit d'un travail lent et systématique, qui a été extrêmement compliqué par les luttes les plus acharnées contre l'Etat et contre les entrepreneurs. Ce passé a heureusement rendu la classe ouvrière profondément méfiante à l'égard de tout compromis ; sur ce point, elle ressemble à la classe des hobereaux, mais sans avoir son égoïsme parce qu'elle a la vue moins courte.

Tandis que le hobereau a le sentiment accablant que son « règne » touche à sa fin, la classe ouvrière allemande a la fantaisie et l'altruisme que peuvent donner la conscience d'avoir à remplir une des plus hautes missions historiques. Si le hobereau déteste les compromis aujourd'hui plus que jamais et est forcé de les détester, parce qu'il se sent devenir impuissant, la classe ouvrière, elle, a évité les compromis parce qu'elle avait le juste sentiment qu'on ne doit faire de compromis que

lorsqu'on atteint un degré de force organisée, qui assure la victoire finale et paralyse l'effet corruptif de tout compromis. Les dernières élections allemandes ont peut-être apporté au parti socialiste un tel accroissement de forces qu'il pourrait être disposé à tenter certains compromis, qui permettront à la « bourgeoisie de gauche » de marcher dans certains cas avec la social-démocratie en vue d'une reconstitution démocratique de l'Allemagne et de lois sociales, qui ne seraient adoptées qu'avec le concours des socialistes et des libéraux ; ce sont là des compromis qui ne touchent pas au caractère pratiquement révolutionnaire de la social-démocratie.

J'entends encore la question que Jaurès posait au dernier congrès du parti socialiste français à Lyon : « Que comprenons-nous sous ces mots ? Nous employons souvent les mêmes termes tout en désignant des choses différentes ». J'appelle « pratiquement révolutionnaire » le parti qui estime que les moyens de production doivent cesser d'être propriété privée pour devenir propriété collective ; qui, loin de cacher cette revendication, la souligne systématiquement ; qui la fait pénétrer dans le cerveau des masses ; qui approuve tout ce qui peut aider à la réaliser et cherche à en écarter les obstacles, autant que possible par des moyens légaux. Cette définition me paraît s'appliquer à l'esprit de la social-démocratie allemande.

Je viens d'écrire : « autant que possible par des moyens légaux ». Ai-je dit par là que la social-démocratie allemande est un parti qui considère l'activité exclusivement légale comme le seul moyen d'aboutir ? Si on l'entendait ainsi, mes mots auraient trahi ma pensée et celle de mon parti. En effet, notre manière de juger les circonstances actuelles nous laisse croire que, des deux chemins qui sont possibles pour mener la lutte socialiste : le chemin légal (non-violent) et le chemin illégal, (violent), c'est le premier qu'il faut préférer parcequ'il est plus sûr, plus commode, bien que peut-être plus long (ce que nous ne croyons pas au fond de nos cœurs, imprégnés que nous sommes des conceptions marxistes

du développement des sociétés). Si nous renonçons au geste plus héroïque, plus audacieux et d'apparence plus révolutionnaire de l'action, qui, afin de se distinguer de l'autre, se nomme « directe » (à mon sens, grâce à la confusion de la manière de lutter avec la lutte même) ; si nous sommes, en Allemagne, très loin de la mise en pratique de certaines conclusions philosophiques de Sorel sur la violence, cela ne veut absolument pas dire que nous chercherons à empêcher une collision « directe » des classes en lutte, si les circonstances la rendent nécessaire, et que nous aurons peur de ce chemin moins sûr, moins commode, mais peut-être plus court. Aucune section de l'Internationale socialiste n'est pacifique jusqu'à ce point, pas plus la section allemande que les autres ; l'Allemagne non-socialiste le sait bien.

En attendant, nous n'avons aucune raison sérieuse de prévoir des événements qui pourraient forcer la social-démocratie à quitter le chemin légal. Mais si ces événements se produisaient ? « Croyez-vous que la classe ouvrière d'Allemagne se révolterait si le gouvernement osait mutiler le suffrage universel ? » me demandait récemment un camarade français. Je lui répondis sans hésiter : « Je ne le sais pas ». Certes, j'aurais pu lui donner une réponse plus longue, dans laquelle j'aurais pesé toutes les possibilités ; je pourrais le faire ici. Pour des raisons purement objectives, je juge plus sage de ne rien ajouter à ma réponse d'alors. Non parce que je n'oserais pas dire oui ou parce que j'aurais honte de dire non. Mais je craindrais de commettre la faute inutile de prophétiser publiquement ce qui se passera dans certaines circonstances. Je crois plus fructueux de nous en tenir à ce que nous voyons clair devant nous, au dernier grand événement de la vie politique de l'Allemagne, au résultat des élections au Reichstag, résultat qui a éveillé l'enthousiasme des socialistes, sans qu'ils aient estimé trop élevée la portée immédiate de cet événement. Je me propose donc — après cet avant-propos, qui me semblait nécessaire pour éviter une illusion d'optique politique — d'étudier les élections et

la lutte électorale, les résultats, enfin les devoirs du nouveau Reichstag et l'attitude de la social-démocratie. Mais pour comprendre dans quelles conditions les élections se sont faites, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil en arrière sur l'histoire politique de ces quelques dernières années.

II

De Bülow à Bethmann-Hollweg

L'histoire de la dernière période législative et de ses résultats pratiques nous fait comprendre tout le sens des jugements populaires des 12, 20, 23 et 25 janvier. Ces cinq ans, de 1907 à 1912, forment un des chapitres les plus intéressants et les plus caractéristiques de l'histoire de l'Allemagne moderne. On y voit une bourgeoisie non préparée et placée par la caprice d'un chancelier au sommet des partis de gouvernement, confondre le caprice du chancelier avec les résultats nécessaires du développement historique, vendre son honneur politique pour un plat de lentilles, s'accoupler sans honte au parti des hobereaux conservateurs, fêter cet accouplement comme une victoire de l'idée démocratique et se retrouver un beau jour dans son ancienne position de spectateur impuissant.

Cette période historique nous montre avec quelle facilité la bourgeoisie de gauche a trahi tout ce qui pouvait la distinguer aux yeux des socialistes des partis de droite, simplement pour jouir enfin une fois sans paravent du soleil gouvernemental. Mais elle nous prouve aussi que les gouvernements des hobereaux commencent à perdre leur sûreté et ne trouvent plus dans leur brutalité égoïste assez de force pour régner en paix.

Bülow était depuis six ans chancelier de l'empire, lorsqu'il fit son expérience du bloc « bleu-rose » ou « conservateur-libéral », pour former une majorité gou-

vernementale hors du Centre clérical. Sa politique de la « ligne moyenne » devait subitement quitter le Centre clérical et unir les démocrates de Naumann avec les hobereaux les plus réactionnaires, les plus monarchistes, de Heydebrand. Comme toute l'activité du beau parleur Bülow, cette politique nouvelle, qu'il voulait imposer en 1907 à l'Allemagne, était capricieuse et confuse et ne sortait pas organiquement de sa politique précédente. On a souvent dit qu'il avait le goût du vrai parlementarisme, et les libéraux cherchaient à faire passer le bloc « bleu-rose » comme le fruit du parlementarisme « nouveau-né ». On a fait ainsi trop d'honneur au chancelier et à son enfant. Les hésitations de Bülow étaient trompeuses : il pouvait laisser croire qu'il suivait dans leurs oscillations les courants qui se manifestaient au parlement ou du moins au sein des partis gouvernementaux. Mais que cache, en Allemagne, l'expression de « partis gouvernementaux » ? Sont-ce, comme en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne les partis qui règnent et fournissent les ministres ? Oh ! non. En Allemagne, on est parti gouvernemental lorsqu'on fait ce que le gouvernement désire, sans avoir une influence directe sur le pouvoir exécutif et en recevant simplement, en échange de sa fidélité, certaines concessions qui donnent l'auréole fictive d'une participation réelle au pouvoir. On est parti gouvernemental, lorsqu'on veut bien être le fauteuil dans lequel le gouvernement s'assied, lorsqu'il fait ses visites au Reichstag. S'il en était autrement, nous aurions un régime parlementaire : en réalité, nous avons un gouvernement qui est au-dessus du parlement, qui peut fermer la porte derrière soi, qui a mille moyens pour paralyser les travaux du Reischstag. Or Bülow a fait aussi peu que ses prédécesseurs ou son successeur pour changer quelque chose à cette situation fondamentale. Son « parlementarisme » était un jeu triché et un jeu dangereux, parce qu'il fallait inévitablement troubler et embrouiller tous les éléments peu fermes sur leurs étriers, c'est-à-dire en première ligne les « libéraux de gauche ». Quand on se représente combien, après la

dissolution du Reichstag, il lui était facile de les faire servir à ses plans, on a l'impression qu'ils étaient d'une invraisemblable myopie politique.

Pour motiver la dissolution, le gouvernement fit valoir le rejet de certaines propositions du budget colonial par la majorité du Centre et les socialistes : ces derniers les avaient repoussés pour protester contre toute la politique coloniale de l'Empire, comme ils l'avaient toujours fait ; les cléricaux avaient voté contre, parce qu'ils connaissaient les desseins secrets du chancelier et voulaient forcer les événements, afin de créer une situation nette, et peut-être avec l'espoir que Bülow n'oserait pas aller jusqu'à la dissolution. Mais Bülow n'attendait que ce vote : le gouvernement avait tout préparé. Vingt-quatre heures après la dissolution, les orgues patriotiques, comme des mitrailleuses musicales, faisaient retentir de formidables hallali. Un directeur de banque fut nommé secrétaire d'État au ministère des colonies, M. Dernburg, de bienheureuse mémoire. Sous l'extérieur d'un Marocain, c'était un financier rusé et un orateur passable et sans scrupules. Pendant les élections, il fonctionna comme commis-voyageur du gouvernement. Ce qu'on n'avait encore jamais vu en Allemagne était devenu un fait : un hommes d'affaires et de finances, sans « von » et sans « zu », entrait au ministère. La bourgeoisie de gauche chantait de retentissantes actions de grâces. Dans la presse démocratique et surtout dans l'organe le plus important de la démocratie allemande, la *Gazette de Francfort*, on pouvait lire que l'avènement politique de la bourgeoisie était assuré. Un détail enthousiasmait ces prophètes : Son Excellence Dernburg, le ministre, l'homme qui possédait la confiance impériale, visitait toutes les villes, daignait faire des discours dans de grandes réunions publiques, pour y vanter les colonies allemandes de l'Afrique du Sud, auxquelles un Reichstag sans cœur venait de refuser les crédits nécessaires. Par milliers et milliers, les bourgeois allaient le saluer et s'envolaient, sur les ailes de ses paroles, vers les forêts de dattiers, vers les champs de

diamants qu'il prétendait avoir vus là-bas, dans cette Afrique du Sud, où tout le monde avait jusqu'alors supposé qu'il n'y avait que des déserts de sables.... « Hourra ! hourra ! A bas les ennemis des colonies ! A bas la social-démocratie ! A bas ! ». C'était du délire.

Le gouvernement faisait jouer tous les ressorts ; aucun de ses employés ne restait sans mission ; aucun de ses journaux, sans matière officielle. A la bourgeoisie de gauche, on promettait surtout l'écrasement du Centre clérical. Et les bourgeois se réjouissaient. Par contre, on lisait dans les journaux conservateurs : « Pour la première fois depuis l'existence de l'Empire, la bourgeoisie libérale marche résolument avec nous pour l'anéantissement de notre pire ennemi, la social-démocratie ». Et les conservateurs se frottaient les mains... Tout marchait à souhait. Les résultats — encore dans la mémoire de tous — furent plus brillants que Bülow lui-même ne pouvait l'espérer, si son but était d'infliger aux socialistes une défaite électorale : leur fraction, tout en gagnant un quart de millions de voix, perdait la moitié de ses membres par suite de la coalition des forces libérales et des forces conservatrices. Mais le Centre retournait inébranlé au parlement. Les conservateurs et les libéraux étaient quand même assez forts pour former la majorité rêvée par Bülow. Lorsqu'on lit aujourd'hui les jugements portés par les écrivains bourgeois les plus critiques sur la période du bloc « rose-bleu », on trouve qu'ils sont restés d'avis que les relations du gouvernement et de la majorité parlementaire ont subi, après les élections de 1907, un changement fondamental. Ce jugement repose sur une confusion du cas individuel de Bülow avec le cas général du gouvernement. Si l'expérience du bloc « bleu-rose » avait déterminé une liaison plus étroite entre le ministère et le parlement, cela aurait eu une réelle importance. Mais, en fait, il s'agissait d'une affaire personnelle, lorsque Bülow démissionna en 1909 ; la manière de gouverner de son successeur suffit à le prouver. Néanmoins le fait restait acquis qu'un chancelier allemand quittait le pouvoir, parce que

la majorité inventée et désirée par lui ne fonctionnait pas, et bien qu'il eût pu, en qualité de ministre et de plus haut employé de l'empire, rester au pouvoir et gouverner avec une nouvelle majorité (l'ancienne), sans violer la base de la constitution ou manquer aux traditions.

La majorité « bülowienne » n'a vécu que deux ans et demi, en dépit des renonciations consenties par les libéraux pour la rendre viable, en dépit de la mise hors du programme « rose-bleu » de toute la politique économique et des questions touchant la Prusse, c'est-à-dire des deux points les plus importants. C'était bien compréhensible, car sur ces deux points, il ne pouvait y avoir aucune entente sans que l'un des partis ne se niât soi-même. Toute idée politique pouvant lier les partis du bloc « bleu-rose » faisait défaut : la haine du socialisme ne pouvait suffire ; la haine du cléricalisme n'existait pas chez la droite ; quant aux intérêts économiques des classes que représentaient les fractions du bloc, ils étaient très différents. A peine put-on voter la loi concernant la Bourse, la réforme de la loi sur le crime de lèse-majesté, la loi sur les réunions et les organisations politiques et les projets de constructions navales. Tels furent les principaux résultats de l'union entre les conservateurs et les libéraux.

La loi concernant la Bourse était le cadeau de noces offert par le gouvernement aux libéraux. Elle abrogeait l'interdiction des affaires à terme en matière d'effets publics. Les conservateurs agrariens l'ont votée, bien qu'elle facilitât le commerce des valeurs qu'ils prétendent de détester. La social-démocratie vota contre. La réforme des paragraphes concernant les « crimes » de lèse-majesté subordonnait la condamnation « à l'intention précise et préméditée de diffamer ». C'était une formule qui pouvait toujours servir contre les socialistes, suspects d'avance d'être malveillants envers la personne du monarque. Les socialistes demandaient que les simples paragraphes du droit criminel sur la diffamation suffisent à défendre l'empereur ; mais les libéraux, de-

venus gouvernementaux, n'osaient pas voter ce principe et se contentèrent d'adoucir la rigueur du paragraphe d'exception. Ils observèrent la même attitude dans la discussion de la loi sur les réunions et les organisations, loi qui altérait sensiblement les procédures judiciaires dans certains États fédérés, pendant qu'elle les améliorait dans d'autres. En Prusse, elle produisait des allégements assez importants, par exemple l'abrogation de l'interdiction de l'entrée des femmes dans les organisations politiques et une certaine restriction de la possibilité d'interdire les réunions en plein air. D'autre part, elle supprimait le droit des non-Allemands d'employer dans les réunions publiques leur langue maternelle et créait par le « paragraphe de jeunesse » de nouvelles entraves au mouvement des « Jeunesses prolétariennes. »

Mais aucune loi ne montrait avec autant de clarté l'infection conservatrice et pangermaniste des libéraux, que la loi sur les flottes, qui abaissait l'âge des vaisseaux de ligne de 25 à 20 ans, ce qui coûtait à peu près 250 millions. Pour compenser ces dépenses, il fallait trouver de nouvelles ressources : une « grande réforme financière » s'imposait. Elle est l'œuvre la plus importante et la plus monstrueuse du Reichstag de 1907. Deux majorités et deux chanceliers en sont responsables. On en a commencé la discussion sous le bloc « bleu-rose ». Les projets du gouvernement ne tenaient que très peu de compte des intérêts du libéralisme ; ils étaient fabriqués sur l'ancien modèle agrarien. Un projet d'impôt sur les successions, très timide, très honteux, très insuffisant, en était le seul point d'allure pseudo-libérale. Les libéraux étaient prêts à avaler la loi.

Sur les cinq cent millions d'impôts nouveaux, ils voulaient (tout à fait comme les conservateurs ou presque) en demander un cinquième à la classe riche et possédante par des impôts directs, quatre cinquièmes aux classes ouvrières par des impôts indirects.

Les seules conditions qu'ils posaient, étaient « une proportion suffisante dans le chargement de la richesse »

(100 millions leur semblaient suffisants) et l'écartement des privilèges de certains groupes de distillateurs à l'occasion de la réforme des impôts sur l'eau-de-vie. Mais — vengeance ironique des évènements — le bloc « bleu-rose » devait mourir comme il était venu au monde. Il était né dans l'ivresse provoquée par les dattiers et les diamants, que Dernburg et Bülow faisaient, comme par enchantement, passer de colonies quelconques aux colonies allemandes de l'Afrique du Sud. Il mourut dans une mêlée politico-financière, provoquée par la question de l'eau-de-vie... Ce n'était pas une mort, c'était une décomposition.

Les hobereaux agrariens ne voulaient absolument rien savoir d'une diminution des avantages en argent comptant (45 millions par an), que leur assurait la loi d'impôt sur l'eau-de-vie. Et comme le bloc tombait lentement en déconfiture et que les libéraux se sentaient toujours moins à leur aise en face de l'émotion du peuple, éclairé par la presse et les députés socialistes, le Centre jugea le moment venu de rentrer. Il laissait entendre aux conservateurs qu'il consentirait, dans la question de l'eau-de-vie, à tout ce que les hobereaux demandaient et, en outre, qu'il voterait contre l'impôt sur les successions. La question d'argent décidait du sort du bloc de Bülow et de son maître. Du jour au lendemain, un nouveau bloc se formait : l'union des conservateurs et des cléricaux, le bloc « noir-bleu ». Bülow s'en allait. Dernburg n'avait plus rien à faire aux colonies. (Ses dattiers et ses diamants, on les cherche encore aujourd'hui en vain). La presse conservatrice écrivait que l'espérance de travailler avec les libéraux était irréalisable, que Bülow s'était trompé, que le centre restait le seul rempart contre le danger socialiste, etc... La presse cléricale triomphait en se moquant des libéraux et en parlant, elle aussi, du danger socialiste. La presse libérale publiait des études approfondies sur « le passé, le présent et l'avenir » et prêchait le rapprochement avec l'extrême-gauche. Car, phénomène extraordinaire et curieux, tout le monde s'occupait de ce

parti socialiste, qu'on avait pourtant tué en 1907, « écrasé sous les pieds des chevaux ». suivant l'expression poétique de Guillaume II, lorsqu'il venait de recevoir les dépêches de félicitations de ses collègues royaux.

Et le bloc « noir-bleu » se mit au travail.

Il n'avait pas besoin d'employer de nouvelles méthodes. Le vieux style suffisait complètement ; et le nouveau bloc n'était, à vrai dire, pas beaucoup plus réactionnaire que le bloc « bleu-rose ». Il nous fut même donné de voir que les socialistes pouvaient quelquefois voter affirmativement, à part cependant leur lutte formidable contre la réforme financière et contre la loi des assurances sociales.

Cette lutte ne restait pas renfermée dans l'enceinte du Reichstag. Le parti socialiste organisait des milliers et des milliers de réunions publiques dans tout l'Empire. Des millions d'ouvriers se prononçaient contre les projets du gouvernement. Mais ni celui-ci, ni la majorité cléricalo-conservatrice n'en tenaient compte. Sur les vivres les plus nécessaires, on mettait de lourds impôts : sur le thé et le café 39 millions de marks, sur les allumettes 25 millions, sur les appareils d'éclairage 20 millions, sur l'eau-de-vie 80 millions, sur le tabac 43 million, sur la bière 100 millions ; on créait en outre de nouveaux impôts de 110 millions sur les papiers de valeur, les chèques, les quittances et les contrats de cession des fonds de terre. C'était en somme le chargement le plus monstrueux de la grande masse du peuple qui ne possède rien au bénéfice des plus riches. Un autre projet, adopté plus tard, concernant les taxes de navigation, portait un chargement financier de plus pour le peuple. Jusqu'alors la navigation n'avait à payer aucune taxe. Les frais de réparation des routes fluviales incombaient aux caisses d'Etat. La nouvelle loi chargeait la navigation elle-même, ce qui provoquait fatalement une hausse des prix de transport, et par là, du prix des marchandises.

La lutte de la social-démocratie contre la loi des as-

surances était rendue nécessaire par le fait que le gouvernement ne proposait pas seulement quelques améliorations de la loi, mais avait surtout introduit dans le nouveau texte, des paragraphes qui enlevaient aux ouvriers l'administration autonome des caisses d'assurance en stipulant que le président ne pourrait dorénavant plus être nommé qu'avec l'assentiment des patrons. Les ouvriers ruraux, qui n'étaient pas assurés avant et qui se voyaient compris dans la nouvelle loi, ne recevaient, dès le commencement de leur assurance, aucune influence sur la gestion des caisses auxquelles ils devaient fournir des cotisations. L'assurance des veuves et des orphelins restait une caricature par la somme ridicule qu'on allouait. Aux femmes en couche, la nouvelle loi refusait le secours financier demandé par les socialistes. Pour toutes ces raisons et parce que le caractère de la loi même lui donnait l'estampille d'une loi d'exception contre la classe ouvrière et socialiste, notre fraction l'a rejetée.

Ce vote a fourni aux partis bourgeois de toutes nuances un prétexte pour accuser la social-démocratie d'avoir dit un non de principe. Mais, justement au cours de cette législature, la fraction socialiste avait montré qu'on ne pouvait, sans la calomnier, l'accuser de voter toujours « non » par principe. Elle avait voté, en effet, pour l'assurance des employés, bien qu'elle eût des scrupules sérieux sur la légitimité de cette législation exceptionnelle, qu'elle aurait voulu voir dans le cadre des lois générales d'assurances sociales. Elle a voté aussi la loi concernant les ouvriers à domicile, si insuffisante qu'elle lui ait paru et bien qu'elle ne portât pas fixation d'un salaire minimum pour ces plus pauvres des pauvres. Elle a encore donné son adhésion à la loi concernant les mines de potasse, une des lois les plus intéressantes qu'on ait discutées au Reichstag, loi qui réglait une branche de la production et stipulait le droit d'intervention de l'État en ce qui concerne les salaires. Le gouvernement proposait une fixation légale du contingent de la production du potassium. Les socialistes l'adoptèrent, à

condition que les salaires des ouvriers ne puissent tomber au-dessous de la moyenne de l'année 1907-1908. Tout abaissement des salaires en dessous de ce minimum serait puni d'une diminution du contingent de production d'au moins dix pour cent. Les propositions socialistes furent adoptées. Et si elles ne profitent, en attendant, qu'à quelques dizaines de milliers d'ouvriers des mines de potasse, le principe de la loi a fait une brèche dans la législation sociale et, en d'autres occasions, servira d'arme aux socialistes. La fraction socialiste a enfin voté la réforme de la constitution de l'Alsace-Lorraine, après avoir forcé le gouvernement à remplacer le vote plural par le suffrage universel : cette loi, sans donner aux Alsaciens-Lorrains ni l'autonomie complète revendiquée par eux, ni la constitution républicaine-démocratique demandée par les socialistes, contenait pourtant d'importantes améliorations, surtout par l'introduction du suffrage universel, refusé à la Prusse par le même président du conseil, qui, comme chancelier de l'Empire, ne voyait aucun inconvénient à le donner à une province de la frontière.

Telle a été l'œuvre du Reichstag de 1907 et de ses partis. Sur cette œuvre allait porter le jugement populaire du 12 janvier. Toutes les réformes avaient été dominées par la réforme financière ; sur elles avait pesé l'inertie complète du Reichstag en face de la hausse des prix des denrées, contre laquelle les socialistes avaient proposé sans aucun succès des mesures prophylactiques. Lorsque le Reichstag a tenu, en décembre 1911, sa dernière séance, les partis de la majorité et le gouvernement éprouvaient sans doute de grandes inquiétudes. L'air devait leur sembler assez étouffant.

III

La lutte électorale et les arguments des partis

Virtuellement, la lutte électorale avait commencé depuis longtemps déjà. La social-démocratie n'avait pas attendu la séparation du Reichstag pour organiser des réunions. Elle avait des forces suffisantes pour ouvrir le feu sans les députés. Le Centre, avec les innombrables prêtres qui sont ses propagandistes, travaillait lui aussi depuis des mois. Les autres partis, qui n'ont pas d'organisation solide, étaient un peu en retard

La déception que nous, socialistes, avions éprouvée en 1907, au moment où les circonstances politiques et économiques nous laissaient espérer une victoire éclatante, nous rendait cette fois prudents dans nos espoirs. Nous savions bien que les syndicats libres avaient augmenté puissamment, que notre organisation politique avait grandi ; nous pouvions bien constater, dans toutes les réunions, l'agitation profonde des masses, mais nous nous demandions si la bourgeoisie de gauche ne commettrait pas encore, à la dernière minute, une trahison, au lieu de voter avec nous contre la droite et de briser ainsi le bloc des cléricaux et des conservateurs. Le mot d'ordre prononcé au congrès de Iéna par Bebel, au nom du *Parteivorstand* répondait entièrement aux désirs du parti et de ses membres : aucune voix pour un candidat du bloc bleu-noir ; toutes les voix socialistes, libres au deuxième tour par l'écartement du candidat socialiste, aux candidats libéraux souscrivant à notre minimum de revendication. Et ce minimum était formulé de telle sorte que les libéraux les plus pâles pouvaient l'adopter : il les obligeait simplement à voter contre toute atteinte au suffrage universel et au droit de

coalition. Pour laisser à ces décisions leur entier caractère politique, pour ne pas les changer en vulgaire marchandage électoral, la question d'un compromis général avec les libéraux n'avait même pas été posée. Les journaux de la bourgeoisie de gauche cherchaient à inspirer l'idée d'un « grand bloc » des gauches unies, mais la proposition n'était même pas discutable pour nous. Les «révisionnistes» comme les «radicaux» du parti socialiste étaient du même avis : il fallait, au premier tour, marcher partout en pleine indépendance. Il y a 399 circonscriptions électorales en Allemagne. Or, 399 candidatures socialistes ont été posées. Aucun autre parti ne parvenait à nous imiter à cet égard. Partout, nous avons saisi l'occasion des élections pour porter la critique des gouvernements, des partis, de leur politique et du système de production capitaliste jusque dans les coins les plus reculés de l'Empire.

Le Centre et les conservateurs savaient contre qui se dirigerait cette fois la pointe de l'épée socialiste. Ils essayaient de semer la panique et de faire peur à la bourgeoisie libérale, en « prouvant » par des statistiques assez fantaisistes que les socialistes auront au Reichstag une fraction de 150 membres, si la bourgeoisie de gauche ne marchait pas avec le reste des partis bourgeois. Mais cette tactique restait inefficace. On n'était plus en 1887, où un serviteur de Bismarck préconisait de « brandir si longtemps le chiffon rouge devant les yeux du bourgeois, qu'il croyait voir en feu villes et villages ». Toute l'attention de l'Allemagne se concentrait sur la question de savoir quels allaient être les succès des socialistes, mais sans que la moindre nervosité (qui aurait pu servir aux réactionnaires) se manifestât dans le peuple. Cette attention générale même était déjà un signe de la confiance de tous les éléments démocratiques dans le parti socialiste et de la peur de tous les réactionnaires. L'organe officiel de la chancellerie se sentait obligé de pousser un cri d'alarme. Mais il n'était ni si bruyant, ni si énergique, qu'il lui était arrivé d'être.

Le gouvernement se trouvait en effet dans une situation assez pénible. Tout le monde lançait des attaques contre lui. Les socialistes, à cause de l'ensemble de sa politique générale. Les libéraux, à peu près pour la même raison. Le Centre, parce que le chancelier ne sonnait pas assez énergiquement les cloches anti-socialistes. Les conservateurs, parce qu'ils étaient furieux de la politique « marocaine » de M. Kiderlen-Wachter et de la résistance du gouvernement contre leur agitation pangermaniste et chauviniste, qui devait cependant leur fournir des couplets patriotiques pour la lutte électorale. Au Reichstag, des collisions sérieuses s'étaient produites entre le chancelier et le leader des conservateurs, M. de Heydebrand. Toutes ces circonstances forçaient le gouvernement à observer pendant la période électorale une certaine passivité, à « laisser aller et laisser faire ». Une des conséquences de cette situation fut qu'au premier tour la pression officielle sur les employés et les couches voisines n'a pas été aussi forte que d'habitude.

L'activité des partis arrivait vite à une intensité inconnue jusqu'alors. Des partis bourgeois, c'était le Centre qui s'agitait le plus. On est habitué en Allemagne à voir ce parti, qui est la personnification du manque de caractère politique et qui cherche à unir des représentants de toutes les classes, à condition qu'ils soient catholiques, se livrer à la plus inouïe des propagandes. Mais, cette fois, il se dépassait lui-même par la déformation la plus incroyable de la vérité et par une excitation religieuse qui ne s'effrayait d'aucun moyen. La politique d'impôts, dont le Centre était au premier chef responsable, se voyait transformer dans la bouche de ses agitateurs en une politique de justice et de charité chrétienne ; et comme ils étaient forcés de parler des impôts sur les vivres nécessaires, ces messieurs n'étaient pas loin d'accuser l'accroissement du socialisme d'en être la cause. C'était fou, ridicule et grotesque. Mais il y avait des gens pour les croire. La politique douanière, qui fonctionne en Allemagne surtout au bénéfice des riches

agrariens, qui ne donne aux petits paysans que d'insignifiants avantages annulés du reste par l'augmentation des impôts, par la hausse générale des prix et qui charge l'énorme majorité du peuple d'une manière vraiment criminelle — cette politique aussi se voyait défendue avec des arguments faux par les hommes du Centre, qui, toutefois, ne tenaient pas sur ce sujet le même langage dans les grandes villes et auprès des paysans. Il était facile pour nous de leur démontrer, par exemple, que la hausse du prix du pain était une suite de ce système des « feuilles d'entrée » qui, créé pour faciliter le commerce de transit des blés étrangers, était devenu un moyen de renchérir la farine et le pain. Par des subterfuges de statistiques erronées, les orateurs cléricaux cherchaient alors à prouver le contraire de la vérité évidente, et j'ai vu des réunions de mille personnes accueillant ces statistiques par des rires homériques... Le Centre, qui savait très bien que la politique même ne lui donnait que très peu de moyen de vanter ses mérites, cherchait à porter la lutte sur un autre terrain, qui lui est familier depuis longtemps, mais qu'il n'avait encore jamais exploité aussi bien qu'en 1912 : celui de la religion. Dans toutes ses feuilles volantes, dans tous ses pamphlets, répandus par millions et millions d'exemplaires dans toute l'Allemagne, — qu'ils aient été édités dans l'imprimerie centrale de « l'Union catholique de l'Allemagne » à München-Gladbach, ou qu'ils viennent des imprimeries de province — on trouvait partout le même refrain : la religion est en danger.

Pour illustrer la manière de lutter du parti qui est encore, après la social-démocratie, le plus fort, je citerai quelques brefs passages de feuilles volantes ou de journaux que j'ai eus en mains, pendant que je faisais la campagne en Alsace-Lorraine. Voici le début d'un article de tête, paru dans un journal clérical, la veille du premier tour, le 11 janvier 1912.

« Catholiques ! Ouvrez les yeux ! De quoi s'agit-il « vendredi prochain ? Il ne s'agit pas de quelques vagues « impôts. Il s'agit de choses plus élevées. Il s'agit de

« nous, catholiques, et de notre religion. Usure sur le « pain, usure sur la viande, impôts sur les successions, « réforme financière de l'Empire, lois d'assurances, au- « tant de faux éblouissants. Derrière ces phrases se ca- « che l'hostilité à la religion. Les libéraux et les socia- « listes marchent ensemble. Ils attendent le 12 janvier « une majorité de grand bloc. La France est le pays clas- « sique du grand bloc... » Or l'enfer, d'après ce qu'on lisait ensuite, ne saurait être plus atroce aux plus grands pécheurs que la France aux croyants catholiques. Un autre article porte pour titre : « La lutte contre le Sauveur ». Dans une feuille volante, on lit : « Cette élection est de « la plus grande importance. Il ne s'agit de rien moins « que de la lutte du christianisme contre le néopaganis- « me. La lutte du 12 janvier est en première ligne une « lutte religieuse. Il s'agit d'être pour ou contre Jésus- « Christ, pour ou contre son Eglise. D'un côté, nous vo- « yons le Centre catholique et le conservatisme des pro- « testants encore croyants ; de l'autre, nous voyons la « meute libérale et socialiste qui déteste la religion et « qui est au service des bourses juives et franc-maçon- « niques... » Plus loin, on lit textuellement : « Serrons « les socialistes et les libéraux contre un mur, afin qu'ils « donnent de la sauce. Ils crient : Guerre au Dieu des « Chrétiens ! Guerre au crucifix ! guerre à l'Eglise et à « ses institutions. Mais nous, nous crions : Pour le Christ « et pour son Eglise ! Guerre à la bande d'incendiaires « jaunes et rouges ! »

Et ce n'est pas seulement dans les pamphlets, dans des articles de journaux cléricaux, qu'on disait de pareilles choses « colorées ». Combien de fois en ai-je entendu dans les réunions rurales, de la bouche même d'un abbé ou de son vicaire, venant peut-être directement de l'église avec des auditeurs préalablement cuisinés. Qu'on s'imagine dans quel état d'esprit on mettait ainsi des paysans, qui portent encore une foi sincère dans leur cœur. Le Centre n'était pas plus scrupuleux à d'autres égards dans sa lutte contre ses ennemis et contre la social-démocratie. Pour le démontrer, je me

contenterai de reproduire une citation, dont les propagandistes du Centre ont abusé dans toute l'Allemagne. Au congrès socialiste de Munich, en 1902, Bebel avait dit « qu'il n'existe aucune classe plus égoïste et plus brutale, mais aussi plus bornée que celle de nos agrariens ». Tout le monde sait le sens très précis, et qui ne permet aucune équivoque, du mot « agrarien » : ce sont nos riches hobereaux et eux seulement. Mais dans les journaux et les pamphlets du Centre, on lisait : « *Agrarien* veut dire *paysan*, *agriculteur*, *membre des unions paysannes catholiques* ». Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'ajouter un mot à cette citation, qui est aussi caractéristique que possible de la « manière » des cléricaux, qui présentaient ainsi la social-démocratie comme « l'ennemie des ouvriers, l'ennemie des paysans, l'ennemie de la religion, l'ennemie du peuple entier ».

Les mélodies des libéraux, qui autrefois ressemblaient beaucoup à celles du centre, devaient être cette fois, à cause des circonstances, tout à fait différentes. En effet, les libéraux du parti progressiste de gauche, aussi bien que les nationaux-libéraux dirigeaient leur polémique surtout contre le Centre, après avoir fait plus ou moins énergiquement le procès du gouvernement. Leur polémique contre les socialistes se bornait en général à souligner « l'impossibilité de la réalisation de l'idéal socialiste » et notre prétendue « négation de principe » de toutes les lois sociales. Nous leur répondions que notre travail positif avait commencé longtemps avant que le gouvernement y pensât, que Bebel avait déposé, une dizaine d'années avant le gouvernement impérial, un projet d'assurances sociales dont on se moqua alors, mais dont on a depuis repris l'une après l'autre beaucoup des idées. L'œuvre du bloc bleu-noir était amèrement critiqué par les libéraux, qui demandaient, avec les socialistes, une démocratisation de l'Allemagne ; mais ils oubliaient souvent de dire avec netteté sous quelle forme ils entendaient cette démocratisation.

Les conservateurs faisaient la propagande la plus rustique : Dieu, la Patrie et des Canons, voilà le salut !

Progrès et socialisme voilà l'ennemi, qu'il fallait combattre avec des lois d'exception.

La posture des socialistes en face de tous les partis bourgeois était très bonne. Sans être forcés d'outrager la vérité, nous analysions les résultats « positifs » de la dernière législature. La plus habile dialectique bourgeoise ne pouvait servir à rien devant ces faits. C'était un jeu d'enfant que de montrer quelle partie du peuple est surtout atteinte par la réforme financière. Aux libéraux nous disions qu'eux aussi avaient leur part de responsabilité. C'était un de leurs leaders, l'ancien député Eickhoff, qui avait écrit (dans un article publié le 4 septembre 1909 par la *Barmer Zeitung*, pour donner la preuve que les conservateurs mentaient, lorsqu'ils disaient qu'il eût été impossible de faire la réforme financière avec les libéraux) que les libéraux étaient tout prêts à voter quatre cents millions d'impôts indirects.

Concernant les questions douanières et de libre-échange, nous disions, avec Marx, que le protectionnisme ne protège que le profit extraordinaire de certains groupes capitalistes et, avec Kautsky, que le libre-échange « n'est pas le ciel sur la terre, mais qu'il est, « en regard du protectionnisme, un moindre mal pour « des pays d'industrie comme l'Allemagne, la France, « les Etats-Unis et l'Angleterre » (1). Et nous ne cherchions nullement à cacher, dans nos feuilles volantes, dans nos articles de journaux et dans nos discours, que des luttes formidables récemment livrées par la classe ouvrière anglaise, prouvent bien que Marx avait raison de dire que le système du libre-échange poussait les contradictions de la société capitaliste à leur point culminant. En nous réclamant des livres de Kautsky, qui avaient l'honneur d'être le plus souvent cités par nos adversaires, nous pouvions affirmer que nous ne demandions pas la démolition subite de tout le mur protectionniste élevé depuis de longues années, mais une

(1) Karl Kautsky. — *Politique commerciale et socialisme.*

lente et systématique diminution des droits de douanes. Pour illustrer les conséquences du protectionnisme allemand, nous n'avions qu'à parler de la cherté générale et, pour prendre un exemple, des « feuilles d'entrée pour le blé ».

Ces feuilles ont été créées pour faciliter le commerce de transit des blés étrangers et leur mélange avec du blé allemand. Les droits qui étaient à payer sur les blés étrangers devaient être compensés lorsque le blé ressortait d'Allemagne. Aussi longtemps que les preuves d'identité furent exigées, cette institution n'avait aucun inconvénient, il était impossible de s'en servir pour hausser les prix. Mais aussitôt qu'on abrogea l'obligation de la preuve d'identité, en 1904, à la demande des agrariens, on assista à une formidable exportation des blés allemand : c'est que les marchands recevaient dès lors pour tout le blé exporté une indemnité de douanes sous forme de droit d'entrée libre pour toutes sortes de marchandises. Quoique l'agriculture allemande ne produise pas assez de blé pour suffire aux besoins de l'Allemagne, l'exportation du blé allemand dépasse depuis 1907 l'importation. En 1908, par exemple, on exportait 246.739 doubles boisseaux de seigle de plus qu'on n'en importait ; en 1909, 380.090 doubles boisseaux. En faisant une comparaison entre les prix du blé des différents pays, on constate qu'aucun pays ne connaît des prix plus élevés que l'Allemagne. Le blé de pain d'Allemagne est vendu à l'étranger presque 50 marks moins cher qu'en Allemagne. La conséquence du système des « feuilles d'entrée » consiste donc dans une augmentation sensible de l'exportation et dans le renchérissement de la farine et du pain. Les auditeurs les plus simples de nos réunions comprenaient la connexion entre les lois en question et la hausse des prix. Les libéraux ne contestaient pas notre argumentation, mais le Centre et les conservateurs affirmaient que le bon Dieu seul, qui a envoyé une si grande sécheresse l'été passé, portait la responsabilité de la cherté de la vie.

Des deux autres grandes questions, moins financières

et économiques que politiques, qui jouèrent un rôle dans la lutte électorale, j'en ai déjà nommé une : celle de la démocratisation de l'Allemagne. L'autre était celle du militarisme. Les partis bourgeois évitaient autant que possible de traiter ces deux questions : aucun d'eux n'avait sur elles une attitude uniforme dans toute l'Allemagne. Pendant que les libéraux de l'Allemagne du Sud et même des cléricaux de l'Allemagne du Sud (en première ligne, ceux d'Alsace-Lorraine) demandaient avec nous l'élargissement des droits du Reichstag et la restriction des droits de l'empereur et de ses ministres, les adhérents et candidats des mêmes partis dans l'Allemagne du Nord négligeaient de donner des déclarations précises. Nous, socialistes, étions dans l'impossibilité de prêcher ouvertement l'abolition de la monarchie, si nous ne voulions pas entrer journellement en collision avec les procureurs de l'Empire et leur donner le prétexte de nous emprisonner aussitôt. Nous devions nous contenter d'indiquer le chemin qui pourrait mener l'Allemagne vers une constitution à « l'anglaise » et de comparer les droits du parlement allemand avec les droits du parlement français, par exemple. Jamais nous n'avons oublié de souligner que cette lutte était au fond à l'avantage de la bourgeoisie libérale, et que — comme le prouvaient certains événements en France — la république peut être aussi hostile à la classe ouvrière que la monarchie,

Notre attention spéciale appartenait à la question du militarisme. Ce n'est qu'une minorité infime des candidats bourgeois qui a osé, sur ce terrain, nous suivre jusqu'à nos conclusions de désarmement. L'antimilitarisme à la manière française est impossible chez nous, en Allemagne (ce qui ne veut certainement pas dire que l'esprit antimilitariste, sous d'autres formes, n'existe pas aussi fortement).

Notre propagande publique doit forcément être une lutte contre les armements et contre les partis conservateurs, libéraux ou cléricaux qui en sont responsables, qui ont voté depuis vingt ans six milliards de dépenses

extraordinaires et qui votent chaque année un budget militaire qui a dépassé aujourd'hui le milliard. Notre propagande répondait si profondément aux sentiments du peuple, qu'aucun parti n'osait se dresser ouvertement contre elle dans les réunions. Il va sans dire que, dans les pamphlets des conservateurs, dans les réunions closes des pangermanistes, les couplets patriotiques fêtaient de chimériques triomphes. Pour nous, c'était la possibilité de traiter toute la question de l'impérialisme et de démontrer ses dangers à la lumière du conflit marocain.

En dehors de ces critiques des questions actuelles, du gouvernement, des partis bourgeois, de la monarchie ; en dehors de l'énumération des points principaux de notre programme de réformes immédiates sans caractère particulièrement socialiste, c'était le but socialiste, le socialisme, la critique du principe du capitalisme qui complétaient dans des centaines de milliers de réunions, les discours de nos orateurs et qui terminaient nos articles et nos déclarations dans des millions de feuilles volantes et de journaux distribués au jour le jour. Et je dois dire — ce que beaucoup de nos camarades confirmeraient certainement — que les auditeurs n'étaient jamais aussi attentifs que lorsqu'on parlait des problèmes fondamentaux.

Le 12 janvier donna sa réponse à la propagande que je viens de caractériser. Nos espérances se voyaient surpassées. La prophétie que Bebel, dont l'optimisme est éternel, avait prononcée un jour dans un cercle intime, se réalisait. La surprise de la bourgeoisie fut presque plus grande encore que notre joie. Un moment, il semblait même possible que notre succès formidable provoquât une coalition de tous les partis bourgeois contre nous au deuxième tour. Le gouvernement retrouvait brusquement son ancien « chant de combat ». La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* écrivait qu'il était du devoir de « tout citoyen bien intentionné » de voter contre l'ennemi principal, la social-démocratie, qui ne reconnaissait ni Dieu, ni patrie, ni roi, ni armée. Deux fois,

trois fois, le chancelier sonnait le tocsin réactionnaire. Mais il était trop tard. L'essai de réunion de tous les partis bourgeois contre la social-démocratie échouait. D'autre part, la gauche ne parvenait pas non plus à serrer ses rangs, à fermer entièrement sa ligne de front en face du bloc bleu-noir. Tandis que le mot d'ordre socialiste : « aucune voix pour un candidat de la droite », était suivi sans aucune exception dans toute l'Allemagne par les électeurs socialistes, les partis libéraux étaient divisés. Il est vrai que le comité central du « Parti progressiste » donnait le mot d'ordre de n'accorder aucune voix à un conservateur, clérical ou antisémite ; mais plusieurs organisations progressistes locales prenaient des décisions tout à fait contraires. Les nationaux-libéraux se comportaient encore plus mal. Dans la Saxe et en Brandebourg, ils concluaient un cartel général avec le parti conservateur concernant treize mandats. Au dernier moment, on entendait, dans la bouche des démocrates et des libéraux, des paroles un peu plus énergiques contre la réaction. Les chefs du libéralisme de gauche reconnaissaient qu'il s'agissait, pour le parti démocrate, de la vie et de la mort, qu'il lui fallait les voix socialistes, s'il voulait avoir au Reichstag une représentation correspondant au moins un peu au chiffre des voix qu'il avait reçues au premier tour, et que la population ne leur pardonnerait jamais de pactiser avec la réaction. Les électeurs libéraux montrèrent alors aux ballottages plus d'esprit politique que certains de leurs chefs. Ils votèrent pour nos candidats en plus grandes masses que nous n'avions osé l'espérer. La plus grande fidélité se manifesta en Bavière et en Alsace-Lorraine, deux provinces où le cléricalisme est encore très fort. Au contraire, c'est de la manière la plus honteuse que fut trahie l'idée progressiste dans l'Allemagne du nord, où les électeurs libéraux, dès le premier jour des ballottages, le 20 janvier, livraient aux réactionnaires conservateurs seize mandats qui auraient pu être conquis par la gauche. S'ils n'avaient pas agi ainsi, la fraction socialiste serait plus forte encore et le bloc bleu-noir serait

effectivement et entièrement brisé ; il ne suffirait pas que l'aile droite des nationaux-libéraux passe à l'ennemi pour que l'ancienne majorité puisse fêter sa résurrection.

Il faut néanmoins constater que le libéralisme allemand établissait pour la première fois sa faculté de coalition avec l'extrême gauche et son courage à marcher résolument contre la droite et la réaction. Ce n'était pas, il est vrai, « gratuitement ». Mais jusqu'à ces dernières élections, nous étions habitués à secourir les libéraux sans avoir après la satisfaction qu'eux aussi aient tenu leurs promesses. L'attitude nouvelle des libéraux est d'autant plus remarquable, que les socialistes n'ont pas une minute suspendu leur critique de principe du système capitaliste, entre le premier tour et les ballottages. Notre critique dans les questions « actuelles » devait forcément se tourner de préférence contre les partis de droite, et nous devions renoncer à reprocher aux libéraux tout ce que nous leur avions déjà dit avant le premier tour, puisque — encore une fois — c'était le moment où ils avaient à prouver qu'ils étaient temporairement corrigibles (et je me plais à souligner le mot *temporairement*, car leur attitude pendant les élections ne prouve nullement qu'à un moment donné, les libéraux ne se souviendront que de leurs intérêts de classe). Mais nous ne laissions aucunement influencer notre attitude de principe par « la situation du moment ».

Dans la dernière semaine du mois de janvier, c'est-à-dire entre le premier tour et les ballottages, presque toute la presse socialiste allemande (qui compte plus de soixante-dix quotidiens) publiait un article, *Libéralisme et Socialisme*, dont je veux citer une seule phrase caractéristique : « Le socialisme est, comme système économique, diamétralement opposé au libéralisme. Il est la théorie de la chute du capitalisme. » Or, des déclarations de ce genre, on pouvait en trouver dans nos journaux, dans nos feuilles volantes ; on pouvait en entendre dans nos réunions électorales. Et tout ce que certains correspondants berlinois de grands journaux parisiens ont raconté à cet égard, pour laisser

croire que la social-démocratie n'a fait qu'une propagande purement bourgeoise-démocratique, était entièrement faux. Nous n'avons pas mené la lutte seulement pour conquérir des mandats et nous l'avons cent fois dit : l'importance qu'ont pour nous nos mandats n'est pas si grande que la propagande du socialisme ; le suffrage universel est avant tout, pour nous, la charrue dont nous creusons les sillons qui doivent recevoir la semence socialiste. C'est dans cet esprit que nous avons lutté ; c'est dans ce sens que nous avons le droit d'interpréter les résultats du 12 janvier et des ballottages.

IV

Les Résultats

Au premier tour, le 12 janvier, les partis du bloc bleu-noir n'ont pas pris moins de 139 sièges (le Reichstag en compte 399), pendant que les partis de gauche n'en prenaient que 68 dont 4 pour les nationaux-libéraux et 64 pour les socialistes. Cependant les partis de gauche avaient réuni sept millions et demi de voix et les partis de droite, seulement quatre millions et demi. Avec trois millions de voix en moins, la droite réussissait, grâce à la distribution surannée des circonscriptions électorales, à conquérir près de deux fois plus de mandats que la gauche. Les ballottages ont en quelque sorte corrigé cette injustice monstrueuse, en brisant, au moins officiellement, la majorité des conservateurs et des cléricaux. Après les ballottages, on compta 210 députés pouvant être considérés comme appartenant à la gauche, et 197 au bloc noir. La social-démocratie occupait la première place avec 110 députés. Jamais le Centre n'avait eu une aussi forte fraction. Les conservateurs comptaient 43 députés ; le parti de l'Empire,

11 ; l'Union économique (antisémite), 10 ; le parti réformiste allemand (antisémite), 3 ; les Polonais, 18 ; le Centre, 93 ; les Guelfes, 5 ; l'Union des paysans de la Bavière. 1 ; le parti populaire progressiste, 41 ; les Alsaciens cléricaux, 5 ; les Lorrains, 2 ; les Danois, 1 et les « sauvages », 2 députés. En comparant avec le nombre des députés qu'ils avaient au dernier Reichstag, les conservateurs avaient perdu 23 sièges et gagné 6 ; le parti de l'Empire en avait perdu 16 et gagné 5 ; l'Union économique en avait perdu 10 et gagné 3 ; l'Union des paysans de la Bavière en avait gagné 3 ; le Centre en avait perdu 15 et gagné 5 ; les Polonais en avaient perdu 2 ; les nationaux-libéraux en avaient perdu 30 et gagné 26 ; le parti populaire progressiste en avait perdu 21 et gagné 14 ; les Guelfes en avaient perdu 1 et gagné 5 ; les Alsaciens cléricaux en avaient perdu 2 et gagné 2 ; les Lorrains en avaient perdu 1 ; les « sauvages » en avaient perdu 5 et gagné 2 ; enfin les socialistes en avaient perdu 12 et gagné 69.

Ajoutons aux résultats de 1912 ceux des élections depuis la constitution de l'Empire, afin de voir les oscillations des fractions les plus importantes :

PARTIS :	1871	1874	1877	1878	1881	1884
Conservateurs	94	56	78	116	78	106
Centre catholique	59	91	93	94	99	99
Nationaux-libéraux etc	150	152	137	104	92	51
Radicaux bourgeois	48	50	39	29	68	72
Socialistes	1	9	12	9	12	24

	1887	1890	1893	1898	1903	1907
Conservateurs	121	92	106	75	71	81
Centre catholique	98	106	96	102	100	109
Nationaux-libéraux etc	98	42	53	48	50	56
Radicaux bourgeois	32	74	48	50	37	47
Socialistes	11	35	44	56	81	43

On voit que le Centre seul maintient le nombre de ses députés à peu près au même chiffre depuis 1874. Tous les autres partis subissent constamment des changements plus ou moins sensibles. Mais ce n'est pas le nombre des députés qui peut nous faire connaître ce qui se passe dans l'esprit du peuple. C'est le chiffre des

voix qu'il faut étudier, si l'on veut suivre les changements qui se sont produits dans l'attitude des masses.

Les nombre des électeurs inscrits en 1912 s'élevait à 14 millions 441.777, contre 13 millions 350.698 en 1907. Les bulletins valables déposés dans l'urne en 1912 s'élevaient à 12 millions 206,808, contre 11 millions 262,775 en 1907. La participation aux élections monte donc à 84,5 pour cent, contre 84,7 en 1907. La statistique officielle et définitive, publiée par le *Moniteur de l'Empire*, nous donne les chiffres suivants sur le résultat du 12 janvier :

PARTIS :	1912	1907
Conservateurs	1.129.274	1.060.209
Parti de l'Empire	370.387	471.862
Parti de la Réforme	51.928	
Parti allemand-social	47.301	
Parti chrétien-social	103.954	472.530
Union des agriculteurs	58.998	
Divers	94.014	
Union des Paysans bavarois	48.219	76.107
Centre catholique	2.035.290	2.179.743
Polonais	441.736	453.858
Nationaux-libéraux	1.672.618	1.637.048
Union des Paysans allemands	29.148	
Parti progressiste	1.528.886	1.233.933
Union démocratique	29.444	
Socialistes	4.250.329	3.259.020
Alsaciens	68.565	103.626
Lorrains	36.356	
Guelfes	90.607	78.232
Danois	17.289	15.425
Sauvages	48.638	208.042
Incertaines	37.654	
Voix disséminées	9.855	8.018

Les conservateurs ont donc gagné presque 70.000 voix ; mais il faut savoir qu'elles appartiennent au Centre, qui avait, à l'avantage des conservateurs, renoncé, dans une vingtaine de circonscriptions, à poser des candidatures ; de ce fait, il perd dans la statistique officielle au moins 200.000 voix ; ce serait donc une erreur d'affirmer que le Centre ait perdu 144.000 voix depuis

1907. En réalité, il n'en est rien. Les partis antisémites ont perdu 116.245 voix, le parti de l'Empire 101.476. Par contre, tous les partis de gauche ont gagné des voix : les nationaux-libéraux et l'union des paysans allemands, environ 65.000 voix ; le parti populaire progressiste, 300.000 (ce qui est un signe que la bourgeoisie allemande est dans un état de grande agitation) et la social-démocratie, presque un million, ce qui constitue un des succès les plus inouïs que l'histoire des partis politiques ait jamais enregistrés.

La gauche entière avait gagné 1, 4 millions de voix, pendant que le bloc bleu-noir en avait perdu 350.000. Les chiffres sont encore plus éloquents, lorsqu'on regarde la statistique rétrospective des résultats obtenus à des intervalles de dix ans.

	1871	1881	1893	1903	1912
		(en milliers de voix)			
Conservateurs.....	549	831	1.038	948	1.129
Parti de l'Empire...	346	379	438	333	370
Nationaux-libéraux .	1.171	747	997	1.317	1.672
Centre catholique...	724	183	1.469	1.875	1.558
Radicaux bourgeois.	361	1.182	1.092	873	1.558
Socialistes.....	124	311	1.787	3.011	4.250

C'est, de 1871 à 1912, une augmentation de 106 pour cent des voix conservatrices : de 6,1 pour cent, des voix du parti de l'Empire ; de 43 pour cent, des nationaux-libéraux ; de 181 pour cent, des voix du Centre ; de 332 pour cent, des libéraux de gauche, et de 3327 pour cent des voix socialistes, sur une augmentation globale des voix valables de 214 sur cent. Seuls, deux partis ont, depuis quarante ans, augmenté leur voix, d'un pour cent plus élevé que celui de l'augmentation des bulletins valables, ce sont : les radicaux bourgeois de gauche et les socialistes. Notons toutefois que le Centre catholique a, lui aussi, réussi à augmenter assez fortement le nombre de ses voix, quoique sa politique ait toujours été opposée aux intérêts de la grande masse du peuple. Ce sont les partis qui prêchent la guerre des peuples et des races qui ont gagné le moins ou perdu relativement le plus

de voix. C'est au contraire le parti internationaliste et anticapitaliste qui, du point de vue relatif et du point de vue absolu, s'est le plus accru d'années en années; c'est aussi le seul dont l'accroissement des voix n'ait eu à subir aucun arrêt.

Cette augmentation de voix ne se repartit pas également sur tout le territoire de l'Empire. Il est des régions où le rythme du progrès est plus accéléré que dans d'autres. Il est intéressant de voir de plus près les résultats des différentes provinces de la Prusse et des Etats fédérés. Les voici :

	1907		1912		
	Voix Socialistes	o/o des voix valables	Voix Socialistes	o/o des voix valables	augmentation du o/o
Prusse orientale	44.739	13.5	51.479	14.8	1.5
Prusse occidentale	19.925	7.0	28.230	9.7	2.7
Berlin	251.215	66.2	307.762	74.9	8.7
Brandebourg	291.939	40.6	418.846	49.1	8.5
Poméranie	60.474	19.9	77.390	24.0	4.1
Posen	6.510	1.9	12.967	3.8	1.9
Silésie	166.029	20.6	236.332	27.7	7.3
Saxe	206.654	35.7	265.991	42.7	7.0
Schleswig-Holstein	113.348	38.9	127.375	40.3	1.4
Hanovre	142.767	26.5	187.156	31.8	5.3
Westphalie	160.640	23.7	221.641	28.8	5.1
Hesse-Nassau	114.079	28.7	149.381	34.6	5.9
Province rhénane	238.355	18.5	322.936	23.7	5.2
Royaume de Prusse	1.815.969	26.4	2.407.498	32.1	5.7
Bavière	237.892	20.9	331.271	27.2	6.3
Saxe	418.570	48.5	513.216	55.0	6.5
Wurtemberg	115.724	27.9	153.335	32.5	5.6
Bade	93.386	23.9	117.155	28.2	4.3
Hesse	76.992	32.7	98.074	39.3	6.6
Mecklembourg	44.271	34.3	50.210	37.4	4.1
Saxe-Weimar	28.736	38.2	37.570	45.9	7.7
Mecklembourg-Strelitz	6.059	29.9	6.490	30.7	0.8
Oldenbourg	21.705	27.1	26.799	31.1	6.0
Thuringe	92.049	40.0	119.586	49.2	9.2
Brunswick	37.203	40.1	48.200	48.6	8.7
Anhalt	27.641	42.7	31.465	46.2	3.5
Lippe	8.424	23.7	11.227	29.4	5.7
Lubeck	11.575	50.6	13.353	52.5	1.9
Brême	27.362	48.4	35.862	53.4	5.0
Hambourg	112.892	60.6	138.343	61.2	0.6
Alsace-Lorraine	87.589	23.7	110.675	31.7	8.0
Empire allemand	3.259.029	28.9	4.250.329	34.9	6.0

Cette statistique montre que la Prusse, avec sa métropole Berlin (où, cette fois, 74,9 o/o de toutes les voix vont aux candidats socialistes) n'atteint pas tout à fait la moyenne générale de l'augmentation dans l'Empire. Et on peut constater que les provinces très réactionnaires de la Prusse orientale et occidentale, où notre propagande est encore souvent rendue impossible par le terrorisme des hoberaux, en sont la cause. Nous trouvons dans la Prusse orientale 14,8 o/o, dans la Prusse occidentale 9,7 o/o et à Posen même seulement 3,8 o/o de voix socialistes. La Prusse occidentale et Posen sont les deux seules provinces de l'Allemagne qui n'envoient pas de député socialiste au Parlement. La Prusse orientale a au moins l'honneur d'en envoyer un, et c'est le président du parti socialiste allemand lui-même, le camarade Haase.

A la tête de l'Empire marchent le « royaume rouge » de Saxe et les trois villes hanséatiques, Brême, Lubeck et Hambourg. Plus que 50 o/o de toutes les voix y tombaient au premier tour sur des socialistes. Nous trouvons encore presque la moitié de toutes les voix dans les petits Etats de la Thuringe, dans le Brunswick, l'Anhalt et la Saxe-Weimar. La Bavière, bien qu'elle soit entièrement catholique, se présente avec 27,2 o/o de voix socialistes, contre 20,9 o/o en 1907. Dans un autre pays encore, dont la majorité de la population est catholique, nous avons également fait des progrès extraordinaires : c'est en Alsace-Lorraine, où nous avons reçu 31,7 o/o des voix contre 23,7 o/o en 1907. La lutte des socialistes pour la nouvelle constitution et les efforts que les socialistes alsaciens ont fait aux élections pour la nouvelle diète, en automne 1911, ont ainsi été récompensés par le peuple alsacien, malgré les calomnies des patriotards cléricaux de l'Alsace-Lorraine contre les socialistes.

En tout, vu le chiffre global de l'Empire, presque la moitié de tous les électeurs inscrits a donné au premier tour des élections, ses voix à des candidats de gauche, (socialistes, progressistes, nationaux-libéraux), exacte-

ment 47,8 o/o, pendant que le chiffre des voix tombées sur les candidats du bloc bleu-noir passait de 37 à 32,5 o/o. Lorsqu'on ne prend en considération que les bulletins valables déposés dans les urnes, les proportions sont encore beaucoup plus à l'avantage des partis de gauche. Les socialistes seuls ont reçu 34,8 o/o des voix valables ; socialistes et radicaux bourgeois de gauche, 47,78 o/o ; socialistes, radicaux bourgeois et nationaux-libéraux réunis, 61,5 o/o. C'est dire que le tiers des électeurs allemands ayant voté ont donné leurs voix à des socialistes. Jamais depuis que le Reichstag existe, aucun parti n'avait réuni un tel chiffre de voix, un tel pour-cent. Une fois pourtant, un parti avait connu un succès se rapprochant du nôtre ; c'est le parti national-libéral, qui recevait, en 1871, 1.171.087 voix, 30,12 o/o. Depuis, ce parti « girouette » a reculé à chaque élection.

Le Centre était le parti le plus fort en 1874, avec 1.445.948 voix. En 1881, les progressistes arrivaient presque aussi loin avec 1.181.865 voix. En 1887, c'étaient encore une fois les nationaux-libéraux qui triomphaient, à l'occasion des élections mémorables du « septennat », avec 1.677.976 voix. Depuis, c'est la social-démocratie qui n'a plus quitté la tête. Le Centre seul se vantait jusqu'à aujourd'hui que sa « tour » fût inébranlable. Mais il est important de constater que le Centre ne garde ses positions entièrement intactes que dans les contrées des paysans catholiques les plus arriérés, tandis qu'il ne soutient plus l'attaque socialiste dans les centres industriels des provinces rhénanes. La perte qu'il vient de faire de Cologne, la capitale « romaine » de l'Allemagne, est symbolique. C'est uniquement la répartition des circonscriptions électorales, qui permet au Centre d'être représenté au Reichstag par une fraction qui compte presque 100 membres. La réforme de cette répartition est la chose la plus urgente à faire, si l'on veut empêcher le retour d'une majorité bleu-noir.

Le système actuel est basé sur la loi de 1867, qui attribuait un député à chaque groupe de 100.000 habitants. Par peur du socialisme, le gouvernement allemand

a négligé d'appliquer ce paragraphe de la constitution. Cela a permis à la droite de conquérir, le 12 janvier, 139 mandats, avec quatre millions et demi de voix, pendant que la gauche, avec sept millions et demi de voix n'en recevait que 68; que le Centre, avec deux millions de voix, gardait 88 mandats, pendant que les socialistes avec quatre millions et un quart de voix n'en prenaient que 64, que le parti populaire progressiste, avec un million et demi de voix au premier tour sans aucun siège et que les nationaux-libéraux, avec plus d'un million et demi de voix, n'en avaient conquis que quatre.

Un exemple particulier montre encore mieux l'injustice vraiment grotesque de la division de nos circonscriptions : les candidats de droite des 27 sièges gagnés au premier tour par les conservateurs, réunissaient ensemble 306.381 voix, tandis que dans les deux circonscriptions de Teltow-Beeskow et de Berlin-IV, les deux socialistes vainqueurs réunissaient également 306.267 voix. Ainsi, le même nombre de voix livrait aux conservateurs 27 mandats, n'en donnait que 2 aux socialistes : l'esclave d'un hobereau de la Prusse orientale a 14 fois plus de droits électoraux que l'ouvrier éclairé de Berlin. Si nous divisons le nombre des suffrages valables par le nombre des élus, nous voyons que chaque député représente en moyenne 30.750 votants. En partant de cette moyenne et en faisant les calculs nécessaires, on peut établir que les groupes conservateurs possèdent dix mandats de trop ; le Centre, vingt-sept ; les Polonais, quatre ; que, d'autre part, les nationaux-libéraux ont sept sièges en moins ; les radicaux de gauche, dix ; enfin que les socialistes sont lésés de vingt-huit sièges. Avec la représentation proportionnelle, les socialistes auraient 138 mandats au lieu de 110. La gauche n'aurait pas seulement une majorité douteuse, à peine viable, mais au contraire une majorité sûre.

La division administrative actuelle des circonscription est à l'avantage des campagnes et cause aux villes le détriment le plus monstrueux. Le mouvement de la

population allemande est arrivé à son « tournant » : la population des villes est devenue plus forte que celle de la campagne. En connexion organique avec ce fait, la stucture professionnelle de la masse des électeurs a changé. Cette transformation nous fait connaître une des sources principales de l'accroissement systématique du parti socialiste et de ses électeurs ; cet accroissement n'est pas seulement causé par les fautes et les crimes de la politique quotidienne du gouvernement monarchiste et agrarien, par la propagande infatigable de l'organisation des ouvriers et de leur presse, mais encore et surtout par les circonstances économiques qui font grandir perpétuellement la masse du prolétariat. Quelques chiffres d'un haut intérêt démontrent la vérité de la dernière affirmation,

Des 9.090.381 électeurs inscrits en 1882, 52 o/o étaient des prolétaires auxquels manquait l'indépendance économique, 43 o/o étaient économiquement indépendants et 5 o/o appartenaient à d'autres professions. En 1895, le chiffre global des électeurs montait à 10.628.292, dont 53 o/o prolétaires, 39 o/o, indépendants et 9 o/o appartenant à d'autres professions. En 1907, on comptait 13.352.000 d'électeurs : 55 o/o appartenaient au prolétariat, 33 o/o étaient indépendants, 12 o/o avaient d'autres professions. Le dernier recensement de la population allemande, qui eut lieu en 1910, élevait le chiffre des électeurs à 14.441.777. Sur ce chiffre, 57 o/o sont des prolétaires, 30 o/o des hommes économiquement indépendants et 13 o/o ont des professions diverses. Le pour-cent des électeurs prolétaires augmente ainsi d'année en année, de législature en législature, tandis que le nombre des électeurs économiquement indépendants baisse d'autant. Depuis 1882, où la différence entre les électeurs prolétaires et les électeurs indépendants n'était que de 10 o/o, c'est-à-dire depuis 30 ans, cette différence s'est accrue de telle façon que les électeurs prolétaires sont aujourd'hui presque le double des électeurs indépendants ; on constate en outre que la

catégorie des professions diverses (employés, etc.), a aussi grandi.

Reprenons maintenant les chiffres des voix données, depuis 1882, aux candidats socialistes. En 1882, 10 o/o des 4,7 millions d'électeurs prolétaires votaient pour des socialistes ; en 1895 (5,6 millions), 30 o/o ; en 1907 (7,2 millions) 46 o/o ; enfin, en 1912, les candidats socialistes recueillent 50 o/o des voix prolétariennes, dont le total est de 8,1 millions. Ces chiffres nous montrent d'abord que nous avons encore pour longtemps un champ de recrutement électoral purement prolétarien devant nous : 50 o/o des prolétaires, qui pourront venir renforcer notre armée électorale, restent à conquérir.

Ces chiffres sont aussi des illustrations du chapitre concernant les « entraînés », les « Mitlaüfer ». Que de fois devons-nous entendre en Allemagne que nos progrès surprenants ne sont dûs qu'à ces soi-disants « entraînés », qui, sans être socialistes, sans être sortis du cadre bourgeois de leurs conceptions générales, votent pour nos candidats, tout en restant de bons bourgeois, et appuient la lutte démocratique de notre parti, non sa lutte socialiste. Je suis loin de vouloir nier que cette espèce d'électeurs « socialistes » existe chez nous comme partout ; et je suppose même qu'aux dernières élections, 250.000 bourgeois très radicaux aient voté pour nous au premier tour : il nous reste en tout cas quatre millions d'électeurs socialistes, pour qui le socialisme n'est pas un « à-propos », mais la force dynamique de leur vote. Lorsque nous avons gagné, en 1903, près d'un million de voix sur les chiffres de 1908, la bourgeoisie se consolait avec les « Mitlaüfer ». Cinq ans plus tard, nous n'avons pas seulement conservé le million de 1903, mais nous y avons ajouté un nouveau quart de million. En 1912, nous n'avons pas seulement gardé le million de 1903 et le quart de million de 1907, mais nous avons reçu un nouveau million. Des « entraînés » de cette sorte, qui restent fidèles au parti socialiste pendant des dizaines d'années et surtout aux moments les plus importants, méritent toute notre confiance socialiste.

Les grognements des bourgeois sur nos « Mitlaüfer » peuvent donc nous laisser d'autant plus froids, qu'à tous ces chiffres prouvant la solidité des progrès et des succès socialistes s'en ajoutent quelques autres, en face desquels les bourgeois ne trouvent d'habitude plus rien à dire : nous ne comptons pas seulement quatre millions et un quart d'électeurs, 110 députés au Reichstag, 211 députés aux différentes diètes des Etats fédérés et 8.910 conseils municipaux ; voici qui est plus grave : notre organisation politique atteint près d'un million d'adhérents, les syndicats libres ont deux millions et demi de membres cotisants, les sociétés coopératives groupent un million et un quart de membres, notre presse politique quotidienne a un million et demi d'abonnés, enfin la presse syndicale a près de trois millions d'abonnés. Si nos syndicats sont forcés par la loi même d'être « apolitiques », leur esprit s'harmonise si bien avec celui de la social-démocratie, que syndicat et parti politique constituent deux organisations qui, luttant pour le même but, ont simplement institué une sévère division du travail.

Sans la moindre hostilité des ouvriers contre les « intellectuels, cette communauté intérieure des syndicats et du parti empêche une trop grande « intellectualisation » du parti, empêche aussi que ceux qu'en France on appelle dédaigneusement « politiciens », s'éloignent de la masse ouvrière. Sur les 110 députés socialistes au Reichstag, 67 n'ont fréquenté que l'école primaire, c'est à dire l'école prolétaire ; 12, l'école bourgeoise communale ; 5, l'école professionnelle supérieure ; 26, le collège; 24 enfin ont fait leurs études dans des Universités. Il n'est presque pas de profession qui ne soit représentée dans la fraction parlementaire : nous y trouvons 17 ouvriers de la métallurgie, 9 ouvriers en bois, 8 ouvriers en cigares, 6 cordonniers, 5 tailleurs, 4 typographes, 4 ouvriers du bâtiment, 3 imprimeurs, 3 commerçants, 3 ouvriers du textile, 2 ouvriers du transport, 2 employés de bureau, 1 jardinier, 1 lithographe, 1 boulanger, 1 opticien, 1 ouvrier potier, 1 ouvrier mi-

neur, 1 ouvrier verrier, 1 sellier, 1 tapissier, 1 peintre, 1 relieur, 1 horloger, 1 tourneur sur ivoire, 1 sculpteur sur bois, 1 meunier et 1 matelot. Beaucoup d'entre eux sont rédacteurs de la presse socialiste ou chefs et employés des syndicats. Les « académiciens » sont représentés par 8 avocats, 7 écrivains, 4 rédacteurs, 5 instituteurs, un ancien prêtre, 1 ancien officier et un ancien licencié en droit. Tous ces faits, joints au sentiment de n'avoir jamais donné à la politique parlementaire une place tellement prépondérante que la lutte pour le socialisme en dehors du parlement ait été négligée, nous permet de sourire de la théorie bourgeoise des « entraînés », et aussi de dire que l'attitude de la nouvelle fraction socialiste du Reichstag en face des nouveaux problèmes sera bien l'attitude de la majorité du prolétariat allemand.

V

Le nouveau Reichstag. Ses devoirs et l'attitude des socialistes

Avant les élections, Kautsky avait écrit que notre but immédiat devait être la destruction du bloc bleu-noir. A première vue, il semble que ce but ait été atteint. Et l'enthousiasme de la presse bourgeoise de gauche se basait surtout là-dessus.

Certes, l'ancien bloc bleu-noir n'existe plus au nouveau Reichstag, mais la majorité, qui pourrait être une « majorité de gauche », est si faible, qu'on ne sait pas encore ce qui en sortira. Elle est faible non seulement au point de vue numérique, mais encore et surtout au point de vue de l'homogénéité. Une « majorité de gauche », dans laquelle les nationaux-libéraux, représentants autorisés de l'impérialisme capitaliste (malgré leurs allures libérales) font pencher la balance, ne saurait, par cela même, être une majorité de gauche. Si les radicaux bourgeois, qui ont perdu aux élections

les plus réactionnaires de leurs chefs, comme Mugdan et Eickhoff, et qui ont maintenant des hommes d'esprit plus démocratique, comme Schulze-Gavernitz et Braband, sont poussés à nos côtés par la force supérieure des circonstances et la brutalité des partis conservateurs, il reste pourtant que le parti national-libéral est profondément divisé, qu'il compte des membres connus pour leur esprit réactionnaire comme Held, Becker (un des généraux de l' « Union de l'Empire pour la lutte contre la social-démocratie »), Schiffer, l'ami fidèle des conservateurs, et d'autres encore, qui ont été élus par le Centre et les conservateurs, contre les partis de gauche. Il est vrai que celui qu'on regarde d'habitude comme leur premier chef, Bassermann, qui a été élu avec l'appui des voix socialistes, a fait à Saarbrücken un discours très radical. Mais certains événements au Reichstag ont déjà montré que l'autorité de Bassermann auprès des nationaux-libéraux n'est pas absolue et qu'il est bien possible que Schiffer l'emporte sur lui.

On a parlé dans la presse bourgeoise d'un « grand bloc de gauche ». Du côté socialiste, on a répondu clairement et nettement qu'on ne devait pas insister sur ce sujet. En effet un « grand bloc de gauche », comme il exista un moment en France — et à une époque où ce n'était pas la force numérique et réelle de la fraction socialiste qui avait arraché aux éléments bourgeois de la Chambre cette méthode de travail parlementaire, mais l'autorité de Jaurès, son rare et admirable talent et la bonne volonté des groupes radicaux bourgeois qui voulaient bien permettre aux socialistes de collaborer à l'œuvre républicaine — un pareil « grand bloc de gauche » est impossible en Allemagne. « Mais — m'a-t-on déjà dit — voyez ce qui s'est passé dans le grand-duché de Bade, en Bavière et en Alsace-Lorraine, à l'occasion des élections pour les diètes... » Oui, mais en Bade même, des fossés profonds restaient ouverts entre les socialistes et les partis bourgeois anticléricaux, et les expériences que nos camarades badois ont faites aux dernières élections pour le Reichstag leur ont probablement montré les

dangers d'une politique de bloc exagérée. En Bavière, le cartel de tous les partis de gauche au premier tour des dernières élections pour la diète s'imposait cette fois, où il ne s'agissait et ne devait s'agir que du renversement de la majorité ultra-réactionnaire des cléricaux. En Alsace-Lorraine enfin, où l'on a également pour les élections à la diète, en automne, fait bloc avec les démocrates-libéraux au second tour, il n'a pas été question un seul moment de former un « bloc parlementaire ». Tous les partis déclaraient expressément que chacun d'eux garderait sa liberté entière après les élections. Et ce qui a été fait dans tout l'Empire, au deuxième tour des élections pour le Reichstag, n'était rien moins que le prélude d'une politique de « grand bloc ». Sur cette question il n'existe dans le parti socialiste allemand ni différentes tendances, ni différentes opinions. La même unité de vues qui nous guidait avant les élections, qui faisait que pas une seule voix ne s'est élevée dans le camp socialiste contre le mot d'ordre du congrès de Iéna et qui effaçait certaines différences d'importance plus ou moins grande, cette même unité de vues, nous l'avons gardée après les élections.

Les espérances de la presse socialiste allemande ne s'exprimaient pas avec plus d'ampleur dans les journaux « révisionnistes » que dans les journaux « radicaux ». Les questions de politique actuelle comme les questions de principe ont été traitées de la même manière dans les uns et dans les autres. Un esprit unitaire nous animait, qui n'émanait ni de considérations de tactique, ni d'un mouvement artificiel, mais qui venait d'une pensée claire, du souci de ne pas confondre le travail de réformes immédiates que le parti socialiste doit accomplir, avec le socialisme lui-même.

Le parti socialiste allemand est, aujourd'hui comme hier, prêt à effectuer un travail pratique et positif pour obtenir à la classe ouvrière tous les avantages possibles, et pourvu qu'on ne cherche pas à le forcer d'agir contre les principes socialistes. Les socialistes — « radicaux » comme « révisionnistes » — le désirent avec

la même ardeur. Le 14 février 1912, la *Bergische Arbeiterstimme* de Solingen, — journal socialiste de la circonscription de notre camarade Scheidemann, l'ancien « vice-président rouge » — écrivait : « La fraction socialiste sait qu'elle a été envoyée au Parlement pour travailler et non pour gaspiller du temps, et qu'elle doit faire tous ses efforts pour rendre le Reichstag apte au travail ». Scheidemann n'est pas révisionniste, et le rédacteur du journal, Dittmann, qui est aussi député au Reichstag, est, dans les congrès socialistes, un des porte-parole des socialistes antirévisionnistes. D'autre part, on lisait dans le numéro du 28 janvier de la *Volkswacht* de Breslau, — journal socialiste de la circonscription de Bernstein, et rédigé par le camarade Lœbe qui est « révisionniste » — les appréciations suivantes : « La majorité libérale-socialiste ne pouvait, dès le début, être tenue pour une majorité de travail positif. Sur les questions de défense nationale, de politique douanière, de protection des ouvriers, voire même sur les questions d'impôts, les contradictions sont profondes. On devra se déclarer satisfait, si ce soi-disant « grand-bloc » manifeste sa volonté de majorité dans certains cas à l'occasion du changement des règlements parlementaires, de la répartition des circonscriptions et des questions constitutionnelles. La social-démocratie est bien loin de vouloir se fixer à une constellation déterminée de partis... elle n'avait pas l'intention de s'unir au libéralisme en vue d'une constante majorité de travail ».

Ces deux citations indiquent l'esprit dans lequel la fraction socialiste se mettra au travail de réforme. Il est des problèmes primordiaux qui seront posés aussitôt que possibles par elle : augmentation des droits parlementaires du Reichstag, réorganisation de la répartition des circonscriptions, réforme du droit électoral en Prusse, suppression des plus mauvais impôts et plus forte imposition des riches, mesures contre la cherté de la vie, préparation de traités de commerce plus avantageux que ceux d'aujourd'hui à la grande masse du peuple, préparation d'une entente avec les puissances

de l'Europe occidentale, réformes concernant l'armée, continuation de la politique sociale et réforme de la justice et de l'administration. Sur le terrain de la politique économique, la fraction présentera — comme le disait un article publié dans toute la presse socialiste allemande avant l'ouverture du Reichstag — des projets, « qui ne sont pas seulement dans l'intérêt de la masse ouvrière, mais aussi du développement économique en général ». Elle continuera cette politique qui tend à l'abolition de la propriété privée des richesses du sol et au transfert de ce droit de propriété entre les mains de l'Etat.

Que fera le gouvernement ? Je l'ai déjà dit au commencement de cette étude : les premiers discours du chancelier pourraient laisser croire que rien ne changera, que le gouvernement ne tiendra aucun compte des indications données par les élections. Mais alors des conflits sérieux entre nos gouvernements et le parlement seraient inévitables. M. de Bethmann-Hollweg ne parviendra à changer la majorité aussi facilement qu'il a pu le faire au moment où il prenait la succession de Bülow et où les conservateurs flanquaient les libéraux à la porte du bloc gouvernemental. Il faudrait maintenant qu'une partie des nationaux-libéraux fît le jeu de la droite. Il semble bien que cela est possible. Mais la nouvelle majorité de droite n'aurait quand-même plus cette homogénité qui faisait la force de l'ancienne. De plus, une division officielle du parti national-libéral se produirait de toute nécessité.

En dehors des deux majorités de gauche et de droite il existe encore une possibilité, la plus dangereuse : c'est celle d'une majorité, formée par les 110 socialistes et les 93 cléricaux, majorité non voulue par les socialistes, mais provoquée par le Centre au moment, par exemple, du vote du budget militaire. Le refus de voter ce budget fournirait au gouvernement un prétexte pour déclarer la dissolution du parlement ; les désirs du Centre seraient ainsi réalisés et il voterait ensuite très docilement, dans le Reichstag suivant, les budgets militaires les plus formidables. Une telle manière d'agir n'aurait

de sens que si le gouvernement portait en même temps atteinte au suffrage universel. On a beaucoup parlé et écrit en Allemagne, pendant les élections et après, de cette possibilité. Les hobereaux désirent ouvertement l'abolition du suffrage universel. On a entendu un de leurs chefs M. Oldenburg-Januschau dire au Reichstag que l'empereur devrait toujours avoir le droit d'envoyer un lieutenant et dix hommes au parlement pour le dissoudre. On a entendu l'ancien président de la diète prussienne, M. Krocher, prononcer de pareils jugements. Enfin, il y a quelques mois, un article du célèbre directeur des *Preussische Jahrbücher*, M. Delbrück, établissait que Bismarck pensait déjà à porter atteinte au suffrage universel. Mais je suis convaincu que le gouvernement d'aujourd'hui ne se laissera pas entraîner si vite à la tactique des « coups d'États », trop dangereuse pour la monarchie même.

Les circonstances générales et ce qui se passe dans les profondeurs de l'Allemagne vivante et travailleuse n'ont pas une si rustique simplicité, qu'on puisse juger de la situation créée par les dernières élections avec la phrase banale de M. Tardieu dans le *Temps* du 28 janvier : « La division politique de l'Allemagne autant que la constitution fédérale font prévoir qu'au pis aller le récent triomphe des socialistes n'entraînera qu'une dissolution du Parlement ». « Au pis aller », des événements beaucoup moins simples pourraient survenir. Le gouvernement n'en doute pas ; aussi, malgré tous ses grands gestes et ses paroles majestueusement réactionnaire, il prendra garde de s'engager trop brutalement à droite, et surtout si les libéraux tiennent bon. C'est d'eux que bien des choses dépendent aujourd'hui. Nous avons vu qu'il y a assez de problèmes extrêmement importants, qui pourraient permettre au parti socialiste et aux partis bourgeois de gauche de travailler pour leur compte sans former un « grand bloc », mais en votant ensemble des conclusions décisives.

Certains camarades du parti socialiste allemand

croient qu'on peut avoir une certaine confiance, parce qu'il s'agit au fond d'accomplir en première ligne certaines réformes constitutionnelles qui, pour l'instant, seront d'abord à l'avantage politique de la bourgeoisie, maîtresse sur le terrain économique. Il y en a d'autres (je ne veux citer que Rosa Luxembourg), qui se méfient des libéraux autant après les récentes élections qu'avant. Les uns et les autres savent que c'est avec un bien triste libéralisme que nous avons affaire en Allemagne. Le libéralisme allemand a renié les meilleures idées de son passé : revendications républicaines de Fichte, de Robert Blum, de Struve, de Bamberger, de Simon, qui demandait même le remplacement du système parlementaire par le système du referendum ; idées antimilitaristes de Waldeck, qui écrivait en 1849 « que l'armée sera dirigée contre la volonté du peuple » ; de Virchow, qui exigeait en 1869 qu'on mît la milice dans les articles du programme du parti progressiste nouveau-né ; accusations écrasantes de Wilhelm von Humboldt contre la base morale de la société actuelle et contre le mariage bourgeois. Enfin, il n'y a que trois ans, n'avons-nous pas vu le libéralisme allemand marcher encore avec la pire des réactions ?

Mais il est des moments où des changements brusques s'imposent. Je crois que l'Allemagne se trouve à un de ces moments et qu'une grande partie de la bourgeoisie libérale l'a reconnu. Si l'attitude de leurs représentants au parlement répond à cette conscience, la nouvelle législature marquera le commencement d'une époque à maints égards nouvelle et intéressante. Si les libéraux manquent à leurs devoirs, l'Allemagne devra attendre que les socialistes fassent à eux seuls la besogne démocratique qui facilitera et hâtera la victoire du socialisme. Que le libéralisme allemand s'effondre ou qu'il se ressaisisse, la lutte des classes elle-même n'en subira pas aucun changement en Allemagne.

Son rythme nous chante : Victoire !

S. Grumbach.

Le « Procès » de la Tunisie

I

La *Revue politique et parlementaire*, dans son numéro de février, après quelques doctes conseils sur l'organisation de notre protectorat au Maroc donnés par M. Joseph Chailley, député, que sa concession des gisements de fer de Chouchet Ed Douaria en Tunisie a rendu célèbre et compétent, contient encore une étude de M. Philippe Millet, rédacteur au *Temps*, intitulée « *Le Procès de la Tunisie* ».

Cette étude résume la défense de l'Administration du Protectorat présentée à la Chambre des députés par le Résident général, M. Alapetite, ou dans les colonnes du *Temps* par M. Paul Bourde ; comme la Chambre des députés, en clôturant brusquement le débat, n'a pas permis un examen contradictoire des affaires tunisiennes, l'article de M. Philippe Millet constitue une base excellente de discussion.

Parmi les questions qu'il traite, un certain nombre ont reçu ou vont recevoir des solutions : L'affaire Couiteas est renvoyée devant le Conseil d'Etat ; d'autre part le Parlement, tout en autorisant le projet d'emprunt de 90.500.000 francs en faveur du Gouvernement tunisien, a pris certaines précautions pour éviter le retour des graves irrégularités qui avaient marqué la gestion de l'Administration du protectorat au cours de ces dernières années, mais aucune sanction n'a été encore apportée aux critiques dirigées contre l'Administration relativement aux concessions de terres, de mines et de salines qu'elle a accordées à des hommes politiques (parlementaires ou journalistes) et aux dépossessions d'indigènes dont elle est responsable.

Quel est sur ces différents points le système de défense de l'Administration ? C'est ce que nous allons examiner à nouveau en suivant l'étude de M. Philippe

Millet et en lui répondant par la citation de textes officiels absolument décisifs.

M. Philippe Millet fait remarquer avec raison que c'est surtout dans le Sud, dans la région des terres sialines, que l'on peut saisir sur le vif le système des concessions tunisiennes.

« On avait affaire, écrit-il, dans un rayon de 70 à 80 kilomèt. autour de Sfax, à des terres concédées au XVI^e^ siècle à la famille Siala et dont l'État tunisien avait régulièrement repris possession en 1871. Dès cette époque, la vente de ces terres sialines avait été réglementée par le ministre Kheir-ed-Dine ; 2.847 hectares furent acquis et plantés en olivettes de 1871 à 1881. Le décret du 8 février 1892 ne fit que reprendre et développer l'œuvre commencée par les indigènes ».

Il est parfaitement exact que les terres avoisinant Sfax avaient fait l'objet d'une donation de la part du bey à une famille Siala. Mais quelle est l'étendue de ces terres sialines, de ces terres concédées par le bey et reprises dans une certaine mesure en 1871 ? Jamais l'administration n'a voulu le dire, elle a laissé ce point dans l'ombre de telle sorte qu'elle a pu, en 1901, faire immatriculer au titre de terres sialines le domaine de Bouthadi d'une contenance de 47.000 hectares, domaine déjà assez éloigné de Sfax. (Voir à cet égard le rapport officiel sur la situation de la Tunisie en 1901, page 43.) A la question précise posée par Lagrosillière à cet égard, M. Alapetite n'a apporté aucune réponse.

L'État Tunisien, avant l'occupation française, avait-il d'ailleurs repris toutes les terres faisant l'objet de la donation du XVI^e^ siècle ? Non pas, il n'a repris que les *terres mortes* c'est-à-dire les terres que les indigènes n'avaient pas vivifiées par la plantation ou par la culture. Deux jugements rendus par le tribunal mixte en 1893 ont mis ce point merveilleusement en lumière. Quand en 1892, l'Administration détermina les conditions auxquelles allaient être soumises les concessions nouvelles des terres sialines de Sfax, elle émit en même temps la prétention de ne tenir aucun compte des droits

des indigènes occupant ces terres. Mais en 1893, M. Paul Bourde, alors directeur de l'Agriculture en Tunisie, se heurta à la résistance du tribunal mixte qui, sous la présidence de M. Fermé, prit courageusement, contre l'Administration, la défense des indigènes menacés de dépossession. La plupart des successeurs de M. Fermé n'ont pas su garder l'indépendance nécessaire et ils ont trop souvent manifesté leur empressement à faire droit aux demandes d'immatriculation de l'Etat, mêmes formées sans aucun titre à l'appui ; aussi devons-nous rendre hommage au courage de M. Fermé qui ne devait pas d'ailleurs garder son poste bien longtemps...

Voici dans quelles circonstances précises ces jugements ont été rendus :

L'Etat tunisien ayant demandé l'immatriculation de certaines parcelles déterminées dans la région des terres sialines, se heurta à l'opposition de plusieurs indigènes qui prétendaient avoir des droits sur ces terres et le tribunal mixte fut appelé à trancher la difficulté. Dans son jugement du 28 février 1893, reproduit dans le *Journal des Tribunaux de Tunisie* (année 1894, page 46) le tribunal précise quelle était la nature des décrets par lesquels le bey a révoqué la donation faite au XVI^e^ siècle à la famille Siala.

« Attendu que par le premier de ces décrets (le décret du 23 mars 1871), dit le jugement, le bey a décidé que les Sialas n'avaient aucun droit sur les terres occupées par les Sfaxiens et prescrit que ceux-ci jouiraient des propriétés dont-ils étaient en possession sans que personne pût s'y opposer ; que, par le même décret, il a disposé qu'à l'avenir tout Sfaxien qui voudrait mettre en valeur des terres mortes devrait solliciter l'autorisation du Gouvernement, indiquer la superficie des terres mortes dont il demande la concession et en payer la valeur.... ».

Ainsi, aux termes de ce décret de 1871, les indigènes de la région, les Sfaxiens, gardaient les terres qu'ils détenaient à cette époque ; le bey reprenait seulement le droit de disposer des terres mortes et le tribunal

mixte, à l'encontre des prétentions de l'Administration, fit application de ce double principe dans son jugement du 28 février 1893.

M. Paul Bourde ne se tint pas pour battu et il émit la prétention suivante : le décret de Mars 1871 en parlant des terres dont les Sfaxiens étaient en possession n'a eu en vue que les terres encloses et plantées ; que toute terre nue, même défrichée et cultivée, a le caractère de terre morte et est restée la propriété de l'État. »

Mais le tribunal, dans un second jugement du 19 décembre 1893, reproduit dans le *Journal des Tribunaux de la Tunisie* (année 1894, page 52) donne encore gain de cause aux indigènes qui avaient fait opposition à une nouvelle demande d'immatriculation de l'Etat à propos d'un domaine situé près de Sfax et appelé « Karbet Ounita ».

« Attendu, dit le tribunal, que ce système (le système de M. Paul Bourde) n'est pas admissible ; attendu d'abord qu'il y a lieu d'observer que le décret de Mars 1871 attribua aux sfaxiens toutes les terres dont ils sont en possession sans distinguer entre les terres plantées et les autres ; que, s'il eût voulu limiter le bénéfice de ses dispositions aux terres plantées, il n'est pas douteux qu'il l'eût dit expressément ; attendu, en second lieu, que l'expression *terres mortes* a un sens parfaitement connu en droit musulman et est d'une application journalière ; qu'elle signifie terre non encore vivifiée par la culture, de quelque nature d'ailleurs que soit cette culture ; que prétendre que les terres labourées sont des terres mortes et que la plantation est le seul mode de vivification, c'est imaginer une théorie contraire à tous les textes et à tous les usages... ».

Malheureusement, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, M. Fermé ne devait pas rester longtemps président du tribunal mixte. Certains de ses successeurs n'eurent pas les mêmes scrupules ; en 1901, d'un seul coup, le tribunal mixte immatricula 47.000 hectares au nom de l'Etat tunisien, il s'agissait du domaine de Bouthadi et on ne tint plus aucun compte des droits des indigènes qui détenaient certaines parties du domaine. Comme le

constatait d'ailleurs M. Minangoin, inspecteur de l'Agriculture, dans sa brochure sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie, parue en 1900, l'enchir Bouthadi était déjà alloti par l'État et on sait aujourd'hui que les principaux propriétaires de ce domaine sont MM. Mougeot et Cochery, membres du Parlement.

Quand, plus tard, l'État disposa en maître du domaine de Chérahil, livré aujourd'hui en partie, comme on le sait, à des hommes politiques, a-t-on fait la distinction entre les terres mortes et les terres vivifiées par la culture? Par une cruelle ironie, on a fait cette distinction précisément pour dépouiller tout d'abord les indigènes des terres qu'ils occupaient. C'est ce que reconnaissent les rédacteurs du *Rapport officiel sur la situation de la Tunisie* en 1905, dans deux passages qui ont été cités à différentes reprises par les interpellateurs. « Jusqu'à ce jour, dit tout d'abord le rapport, l'enchir Chérahil était exclusivement soumis au régime de la location aux indigènes qui y constituent une population nombreuse *fixée depuis longtemps au sol*, sur lequel elle a fait d'importantes plantations de cactus, créé des jardins, construit des maisons, établi des cimetières, etc. »

Et plus loin, le rapport est ainsi conçu : « un premier examen révéla, d'une part, *qu'il ne pouvait être question de se contenter* des superficies laissées disponibles par les indigènes, celles-ci étant seulement constituées par des terres en coteau, de qualité médiocre ou mauvaise, et sur lesquelles l'alimentation en eau aurait été difficile. »

Enfin, le même rapport indique par quelle série de mesures on va préparer — en douceur — la dépossession de cette population « fixée depuis longtemps au sol ».

Et tout cela n'empêche pas les défenseurs de l'Administration de répéter que les seules terres livrées à la colonisation étaient les terres non utilisées par les indigènes.

Non seulement on a, à maintes reprises, dépouillé les

indigènes des terres qu'ils avaient cultivées, mais encore on ne leur a pas laissé d'une façon suffisante des terres de parcours, des terres pour leurs troupeaux.

Les auteurs du *Rapport Officiel* pour l'année 1905 reconnaissent expressément que, dans la région de Sfax, des réserves pour terrains de céréales et de parcours nécessaires aux indigènes n'ont pas été constituées dès l'origine (page 81 de ce rapport) et M. Cochery dans son rapport sur le budget de la Tunisie de 1909. (Tome II page 102) rappelle que les indigènes se sont « éloignés » pour trouver les terrains nécessaires.

Les protestations des indigènes ont été étouffées. Nous n'avons pas seulement à cet égard le témoignage de publiciste adversaires de l'administration ; nous possédons aussi de ce fait une attestation officielle : dans un ouvrage publié en 1900 *par la Direction de l'Agriculture elle-même* et intitulé « Notes sur la Tunisie », nous lisons les lignes suivantes dans la note 24 relative à la région de Sfax. « Des tribus encore insuffisamment fixées, les Métellits avaient pris l'habitude de laisser vaguer leurs troupeaux sur les terres sialines ; il a fallu les *parquer* (sic) dans des réserves où leurs troupeaux trouveraient la pâture nécessaire et tout ensemble *ne pas provoquer de leur part de trop vives réclamations ;* le Service des domaines de Tunis et les autorités locales de Sfax, françaises et indigènes, se sont employées *à ce travail* avec une patience digne du succès qui a été obtenu ».

Ajoutons que ces réserves, où on avait parqué les indigènes, devaient elles-mêmes disparaître, puisque, comme le constate M. Cochery, les indigènes ont dû *s'éloigner*.

Il va sans dire d'ailleurs que les colons, parlementaires ou non, ont conservé un certain nombre d'indigènes en qualité de *m'gharci*. Ils en avaient absolument besoin pour cultiver l'olivier. Les indigènes n'avaient pas attendu en effet l'arrivée des Français pour porter cette culture à un haut degré de perfection. « Tout le mérite de cette culture savante, dit un ouvrage officiel sur la Tunisie paru en 1896, intitulé « La

Tunisie », revient aux indigènes qui, sans exemple du dehors, par le seul effet de leurs observations, sont parvenues à un degré de perfection tels que nos colons n'ont rien à leur apprendre et que le mieux qu'ils puissent faire est de les imiter purement et simplement (Tome 1er p. 193) M. Cochery aussi, dans son rapport sur la Tunisie que j'ai déjà cité, a été obligé de reconnaître que la perfection des méthodes de culture et d'exploitation venait des indigènes.

Comment au surplus s'étonner de pareils procédés, si l'on rappelle que M. Paul Bourde lui-meme, l'organisateur du système, a osé, dans sa brochure rédigée en 1893, écrire que sur les terres sialines vivait par *tolérance* la tribu des Métellits « qui, ajoutait-il, cultive un peu de céréales et se livre surtout à l'élevage des moutons. » (page 55.)

M. Philippe Millet se trompe donc quand il affirme que l'Administration s'est préoccupée de faire respecter les droits des indigènes. « Outre la population sédentaire de Sfax, les terres sialines, écrit-il, nourrissaient toute une population plus ou moins nomade de Métellits et de Méhaddeba qu'il fallait se garder de réduire aux abois. On commença donc par faire la part du feu, c'est-à-dire des tribus : sur les 550.000 hectares que mesurent les terres sialines, on ne prit que 150.000 hectares pour la colonisation ». A la vérité l'équivoque est facile à dissiper. Dans la région du centre de la Tunisie, l'Administration donne le nom ou le caractère de terres sialines aux terres dont elle s'empare et elle ne songe pas à fixer la limite de ses prétentions, de telle sorte qu'elle peut affirmer avec sérénité que dans cette région elle possède plus d'un demi-million d'hectares. D'autre part, nous venons de le voir, car c'est ainsi qu'elle a procédé pour le domaine de Chérahil, elle commence par livrer à la colonisation les bonnes terres cultivées déjà par les indigènes et elle ne laisse à ces derniers que les terres de qualité inférieure. Le domaine de Chérahil a environ quatre-vingt-dix mille hectares ; l'administration n'a pas encore vendu trente mille hectares de ce

domaine ; mais les soixante mille hectares abandonnés aux indigènes sont précisément ceux que ces dernières avaient délaissés.

Mais ce n'est pas seulement parce que les droits des indigènes n'ont pas été respectés que le système de colonisation des terres sialines est critiquable, c'est aussi en raison du prix de vente absolument dérisoire qui a été établi et des larges faveurs qui ont été accordées à certains hommes politiques.

A supposer même que le Domaine n'ait mis en vente que des terres lui appartenant légitimement, pourquoi s'est-il dépouillé lui-même sans tirer de ses concessions des prix rémunérateurs. Tout d'abord le prix de 10 fr. l'hectare était condamné par les précédents eux mêmes puisque le bey, à partir de 1871, avait vendu les terres de cette région à un prix beaucoup plus élevé, entre 24 et 25 francs (Voir Girault, *Législation coloniale*, tome 3, n° 525 ; *la Tunisie* par Narcisse Faucon, tome 2 p. 35).

M. Paul Bourde, dans la brochure que nous avons déjà citée et à laquelle M. Philippe Millet se réfère, laissait entrevoir les bénéfices merveilleux que les colons allaient retirer de ces propriétés. Il résumait ainsi ses évaluations : (pages 44 et 46).

« En nous en tenant aux données actuelles, pour conserver 100 hectares, il en faudra donc planter 200, engager une mise de fonds de 10.360 francs, et dépenser réellement 5.360 francs. A vingt ans, on aura un revenu de 6.800 francs et une propriété d'une valeur de 85.000 francs. Pour conserver 1.000 hectares, il en faudra planter 2.000, engager une mise de fonds de 103.600 francs et dépenser réellement 53.600 francs. A vingt ans on aura un revenu de 68.000 francs et une propriété d'une valeur de 850.000 francs.

« On peut faire le même calcul pour toutes les superficies imaginables. En vingt ans, le capital est *quindécu-*

plé, et ce capital *quindécuplé* rapporte net 8 o/o, ce qui se rapproche sensiblement du taux ordinaire du loyer de l'argent à Sfax. *Le revenu annuel dépasse sensiblement la somme totale* primitivement engagée.....

« Les plantations d'oliviers ont ce gros inconvénient de ne commencer à produire que vers la dixième année, de ne donner des rendements sérieux que vers la quinzième et de n'être en plein rapport qu'à vingt ans. Elles ne sont donc accessibles qu'aux personnes qui peuvent se passer de tirer un revenu immédiat de leurs capitaux. Ceci accepté, tous les renseignements s'accordent pour indiquer qu'elles constituent, sur le sol et sous le climat privilégié pour cette culture du centre de la Tunisie, un des placements les plus sûrs et les plus productifs qu'on puisse faire. »

Reconnaissons que ces chiffres ont paru plus tard quelque peu exagérés, mais tous ceux qui, comme M. Cochery, ont relevé quelques erreurs dans les calculs de M. Paul Bourde ont noté cependant les bénéfices extraordinaires recueillis par les propriétaires d'olivettes dans la région de Sfax.

Si en 1893, l'adoption du chiffre de dix francs l'hectare comme prix de vente n'était pas justifié, puisque le Bey lui-même avait autrefois établi un prix de vente très supérieur, comment admettre qu'en présence des résultats obtenus on ait conservé ce chiffre de dix francs pour le domaine de Chérahil aliéné seulement à partir de 1905.

« Les terres de Chérahil, dit le rapport officiel sur la situation de la Tunisie en 1905 (page 83) rentrant dans la catégorie des terres à olivier de la région de Sfax, l'Administration avait intérêt à appliquer une réglementation qui a fait ses preuves... En ce qui concerne le prix et le mode de paiement des terres, les conditions sont restées celles du décret de 1902 : prix, 10 francs l'hectare. »

En outre, c'est *frauduleusement* que les terres de Chérahil ont été assimilées aux terres sialines. Pour donner un semblant de justification à ce prix infime de

10 francs, les défenseurs de l'administration font remarquer que les terres sialines ne sont propres qu'à la culture de l'olivier et que les plantations d'oliviers ne commencent à produire que vers la dixième année. Mais cet inconvénient n'existe pas pour les terres du domaine de Chérahil, qui sont aussi des terres à céréales et qui, pour une certaine partie, étaient déjà occupées et cultivées par les indigènes, de telle sorte que les concessionnaires de l'État ont pu retirer de leurs acquisitions des bénéfices immédiats.

Sur la nature des terres de Chérahil nous n'avons pas seulement les indications des rapports officiels ou des ouvrages publiés sous les auspices de la Direction de l'Agriculture (M. Bizet notamment, dans sa monographie du centre tunisien publiée en 1906, indique que le domaine de Chérahil se prête *merveilleusement* à la culture de l'olivier, des *céréales* et même à l'élevage) nous avons le témoignage de M. Paul Bourde lui-même qui, en qualité de délégué de la Société civile de Sidi-Mansour de Chérahil, a eu le lot le plus important du domaine (cinq mille deux cent soixante-dix hectares) et le premier de tous, le 11 mai 1905.

En 1906, dans un rapport qu'il adressait aux actionnaires de cette Société et que Lagrosillière a cité à la tribune de la Chambre le 24 novembre 1911, M. Bourde s'exprimait dans les termes suivants à propos de la propriété : « En gros, les terres à céréales couvrent 3.250 hectares et les terres à plantation 2.000. Cette proportion ne serait pas mieux équilibrée si on avait constitué la propriété avec réflexion. Elles rendront l'organisation de l'exploitation très simple. C'est un fait assurément peu commun que, sur une superficie approximative de 5.250 hectares, il y en ait à peine 5 ou 6 dans le coin, sud-ouest, qui soient complètement inutilisables à cause de leur nature rocheuse. Exception faite de la parcelle Harig qui est encore très pierreuse, tout le reste est une terre magnifique, riche, profonde, légèrement montueuse le long de la montagne, et d'une horizontalité presque parfaite dans les autres parties. Une fois

aménagée, elle sera des plus faciles à travailler. »

Ces indications sont absolument décisives et si l'Administration a eu recours à un pareil système, c'est qu'elle entendait favoriser certaines personnalités de la politique qui, soit dans la presse métropolitaine, soit dans la presse tunisienne, soit au Parlement français, soit à la Conférence consultative à Tunis, allaient devenir les thuriféraires du régime.

Nous achèverons à cet égard la démonstration déjà commencée.

Goudchaux Brunschvicg.

(*A suivre*).

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

Le Congrès de Lyon

Le IX[e] Congrès du Parti Socialiste Unifié s'est tenu les 18, 19, 20 et 21 février à Lyon, dans les locaux de la coopérative l'*Unitaire*. Il était organisé par la Fédération du Rhône.

PREMIÈRE JOURNÉE

Séance du matin. — Le congrès est ouvert par le citoyen *Dubreuilh*, secrétaire général du Parti. La première séance, présidée par le secrétaire de la Fédération du Rhône, *Darme*, se passe à régler la méthode de travail du Congrès.

Séance de l'après-midi. — La séance de l'après-midi, précédée d'une manifestation dans la rue, est présidée par *Sembat*. Les représentants de plusieurs sections de l'Internationale ouvrière apportent au Parti Socialiste de France les fraternelles salutations de leurs mandants. Le Congrès entend ainsi *Keir Hardie* au nom du Parti ouvrier de Grande Bretagne, *Muller* au nom du prolétariat allemand, *Nemecz*, du Parti socialiste de Bohême, *Ciotti*, du Parti socialiste italien, la citoyenne *Inesa*, de Russie, *Einardi*, du Parti socialiste norvégien.

Particulièrement intéressantes ont été les déclarations de *Keir Hardie* : « L'ouvrier anglais, dit-il, n'oppose pas la grève « au vote, mais complète la grève par le vote. Il sait qu'il doit « conquérir le pouvoir politique. Avant un mois, un million de « mineurs anglais déclareront sans doute la grève générale pour « le minimum de salaire. Cette grève donnera l'occasion aux « mineurs du continent de montrer la réalité de leur internationalisme. Si les mineurs de France, d'Allemagne et de Belgique continuent à travailler, ils aideront les patrons à vaincre « leurs camarades anglais. S'ils font grève ou s'ils limitent au « moins leur production, ils feront faire un pas énorme à la « solidarité internationale.

« Ce sera, ajoute Keir Hardie, une leçon objective de ce que « les travailleurs peuvent faire pour empêcher la guerre. On ne « doit pas solutionner à la légère cette question. Mais, si les « mineurs de toute l'Europe agissent en pleine solidarité dans

« la prochaine lutte, ils démontreront ce que le prolétariat peut « faire pour briser dans la main des dirigeants l'arme criminelle « de la guerre.

« Son danger sort de l'incessant appétit du capitalisme deman- « dant partout de nouveaux marchés, ainsi l'Angleterre dans « l'Inde, en Egypte, dans l'Afrique du Sud ; la France au Ma- « roc ; l'Italie en Tripolitaine ; la Russie en Perse. Contre ce « danger, le prolétariat doit s'unir plus étroitement que jamais « pour empêcher la guerre et conquérir le socialisme ».

Dubreuilh et *Sembat* répondent aux représentants des partis socialistes étrangers et le Congrès statue sur le mode de votation.

Deuxième Journée

Séance du matin. — Elle est présidée par *Groussier*, et consacrée au rapide examen de quelques-unes des questions de l'ordre du jour : nomination d'une commission chargée d'enquêter sur la gestion du « *Grand Air* » ; rapport du trésorier *(Camélinat)* ; rapports sur le *Socialiste* et la Librairie du Parti (*Roland*) ; nomination d'une commission des conflits ; élections partielles.

Séance de l'après-midi. — Après lecture faite par *Mistral*, qui préside, des télégrammes de quelques Partis socialistes étrangers, le Congrès, à propos du rapport d'*Hubert-Rouger* sur l'activité du groupe socialiste au Parlement, aborde la question des discours que Ghesquière et Compère-Morel ont prononcés à la Chambre contre les méthodes de la C. G. T.

Vaillant voudrait que la question fût écartée : il n'y a pas à revenir sur des décisions antérieures et le Parti n'a pas à discuter sur la tactique de la C. G. T. *Compère-Morel* réclame au contraire la discution : il a été attaqué et veut se défendre. *Ghesquière* demande que le Congrès se prononce sur le sabotage et l'action directe. *Vaillant* retire sa motion. Lafont veut aussi que la question soit tranchée : « Nous n'envoyons pas, dit-il, nos « élus au Parlement pour donner au prolétariat des leçons de « briandisme ; il vaut mieux sortir d'un congrès en affirmant les « principes d'une minorité, pour réserver les discussions futures « et la dignité du Parti. » *Jaurès* propose que la question des rapport du socialisme et du syndicalisme soit portée à l'ordre du jour du prochain Congrès afin d'être traitée avec tout le développement qu'elle comporte. *Sixte-Quenin* reprend la proposition Vaillant ; mais elle est repoussée à la presque unanimité du Congrès, qui décide de poursuivre la discussion du rapport du groupe

socialiste à la Chambre et d'entendre ensuite les explications de Ghesquière et de Compère-Morel.

Le Congrès donne au groupe parlementaire mission de continuer son effort en faveur des cheminots révoqués et, après quelques échanges de vues sur la nationalisation des richesses minières et de la Banque de France et sur la propagande faite par les élus, examine le vote de la majorité des députés socialistes pour le renvoi à la commission du projet de loi portant limitation du nombre des débits de boisson. *Morange* estime qu'un vote unanime des socialistes de la Chambre aurait eu un énorme retentissement sur la classe ouvrière. « Ferez-vous, dit-il, la révolution avec des ivrognes ? » *Compère-Morel* pense au contraire que la limitation des débits n'atteindrait pas l'alcoolisme et que la meilleure façon de lutter contre l'alcool est d'amener les travailleurs dans les milieux syndicaux et socialistes. *Lafont* montre par des statistiques que la consommation de l'alcool diminue toujours avec la diminution du nombre des débits : « Dans toute l'Europe, dit-il, on trouve des règlements « sur la limitation des débits ; partout on fait ce geste de dé- « fense contre l'alcool, et il se trouve en France des députés « socialistes pour voter contre cette limitation et même pour se « taire sur les autres moyens de lutter contre l'alcool. La raison « qui a déterminé la majorité d'entre vous à voter contre, c'est « la crainte du bistro, électeur influent. »

Après une réplique de *Guesde*, les motions sont renvoyées à la commission.

Troisième Journée

Séance du matin. — Elle est présidée par *Renaudel*. L'ordre du jour appelle le débat sur les discours de Ghesquière et de Compère-Morel.

Landier, dont la Fédération (Cher) a déposé une demande de contrôle contre Ghesquière et Compère-Morel, estime que l'intervention de ces deux députés a été particulièrement inopportune au moment même où se multipliaient contre la classe ouvrière, les persécutions et les poursuites. Il estime en outre que le lieu était mal choisi. C'est dans le Parti qu'il fallait poser la question et non devant l'ennemi.

Lebas demande au contraire que Ghesquière et Compère-Morel soient félicités ; il les loue de leur courage à braver certaines colères.

Dormoy fait l'historique de toutes les difficultés qu'a rencontrées la C. G. T. qui, encore actuellement, est en présence d'ouvriers impatients d'une part, et d'autre part en face d'un gou-

vernement implacable. L'organisation se poursuit cependant chaque jour dans l'idéal du prolétariat et la Fédération du bâtiment a déjà réussi à améliorer le sort des ouvriers par un effort méthodique. « Il faut, dit-il, que l'énergie socialiste parle-« mentaire et l'énergie syndicaliste se combinent dans l'effort, « mais non pas suivant la formule de Compère-Morel, laquelle « est en contradiction avec les principes de l'Internationale ou-« vrière. Le but final de l'action du parti n'est pas seulement de « procurer au travailleur un plus grand nombre de croûtes de « pain. Les syndicats ne sont pas seulement des organes de dé-« fense professionnelle, ils sont des organismes qui s'efforcent « au jour le jour vers un but : l'action générale. Est-il vrai de « dire, comme Compère-Morel, que la grève est une arme plus « dangereuse pour ceux qui l'emploient que pour les capitalis-« tes. Cela n'est pas exact et de plus il est toujours inopportun « de discréditer une arme que la classe ouvrière est souvent « contrainte d'employer. » A l'affirmation de Ghesquière et de Compère-Morel que les syndicats ne doivent être ni rouges, ni jaunes, mais seulement réformistes, *Dormoy* oppose l'exemple des syndicats allemands et anglais. Et il ajoute : « La C. G. T. « ne veut pas d'actes nuisibles ; elle veut frapper l'opinion pour « entraîner les camarades dans ses rangs ; elle y réussit. Et si « l'on a des comptes à lui demander, c'est à l'intérieur des syn-« dicats et non pas à la tribune de la Chambre qu'il faut le « faire ».

Doizié estime que les discours de Compère-Morel et de Ghesquière rassurent la masse ouvrière en la désolidarisant des actes de sabotages.

Séance de l'après-midi. — Sous la présidence de *Bedouce*, et après un violent incident autour du choix des assesseurs, le Congrès reprend la discussion de la question Compère-Morel et Ghesquière.

Dondicol pense que Ghesquière et Compère-Morel ont été injustes pour la C. G. T. et qu'ils ont commis la lourde faute de condamner la grève, école de solidarité et de lutte.

Jaurès montre que les discours de Ghesquière et Compère-Morel sont en opposition avec les décisions fondamentales des congrès nationaux et internationaux. « Je n'admets pas, dit-il, « les conseils de violence qui risquent de compromettre par une « apparence de barbarie les promesses de civilisation que le « prolétariat porte en lui. Les violences contre les personnes et « les choses sont trop souvent le signe d'une organisation insuf-« fisante ; plus sont nombreux les militants groupés dans les « syndicats, plus est faible la tentation de recourir à ces moyens « de violence. Mais il ne faut pas être dupe des procédés de po-« lémique de la bourgeoisie. Lorsqu'un mot a cessé de faire

« peur, elle en recherche un autre pour le remplacer. Mainte-
« nant, c'est le sabotage qui sert comme argument. En
« Angleterre, en Allemagne, dans toute la France depuis la
« Révolution, le prolétariat a sans cesse recouru à des formes
« diverses de violence. En Angleterre, dans le dernier mouve-
« ment des tisseurs, ne s'agissait-il pas d'atteindre ces parasites
« du mouvement ouvrier qui profitent des efforts du syndicat
« en refusant de se syndiquer ? On obligea les non syndiqués à
« quitter l'usine et le pays. Cela peut être douloureux, il faut
« l'éviter, mais, lorsque les violences se produisent, ce n'est pas
« contre les travailleurs, mais contre leurs maîtres qu'il faut
« tourner notre indignation. Dans leur souci de réagir contre
« des tendances jugées dangereuses, Ghesquière et Compère-
« Morel n'ont pas su garder l'équilibre et compléter leurs criti-
« ques des erreurs ouvrières, par le rappel des crimes du patro-
« nat et des gouvernants.

« Quant au développement de la production, pourquoi négli-
« ger l'effort de Griffuelhes qui n'a cessé de le préconiser.

« D'autre part, l'effort de réaction contre les tendances dange-
« reuses, s'il n'était pas précisément en train de s'accomplir,
« qu'est-ce qui pouvait davantage y contribuer ? sinon la propo-
« sition adoptée par le Parti à Limoges, ne prenant pas à l'égard
« des syndicats une attitude de critique hargneuse. Compère-
« Morel et Ghesquière découronnent aussi le syndicalisme de
« cet idéalisme qui est pour lui la condition même de l'action.
« Je sais tout ce que nous devons et tout ce que nous pouvons
« emprunter aux camarades étrangers, et le voyage des délégués
« syndicalistes à Berlin a parfaitement agi sur les militants pa-
« risiens. Mais, dans notre pays, avec une classe ouvrière plus
« restreinte et plus disséminée qu'en Allemagne ou en Angle-
« terre, nous avons particulièrement besoin de la grande force
« de notre traditionnel idéalisme révolutionnaire. La classe ou-
« vrière sent que la Révolution, pour lui donner la pleine gestion
« et le contrôle, doit être le résultat de son organisation passée,
« sans quoi elle serait une révolution saint-simonienne donnant
« à une bureaucratie la direction de cette action profonde, défi-
« nitive, des syndicats.

« Les Congrès de Nancy et de Toulouse l'ont proclamé, com-
« me aussi l'Internationale à Stuttgart. Compère-Morel et Ghes-
« quière le nient ; ainsi, ils se mettent en contradiction avec les
« décisions de nos Congrès et avec l'aspiration la plus énergi-
« que et la plus noble du syndicalisme organisé. Quelle contra-
« diction étrange de soutenir, de défendre la mutualité dans les
« syndicats, l'assurance contre le chômage, la maladie et l'inva-
« lidité, et de la condamner lorsqu'elle est faite par l'Etat ! Vous

« dégoûtez de l'action révolutionnaire, et vous découragez de « l'action réformiste ! »

Ghesquière, loin de renier le discours prononcé par lui à la Chambre, se déclare prêt à le prononcer de nouveau. Il faut, pense-t-il, arracher définitivement le chiendent anarchiste du terrain socialiste. Le prolétariat est trop poussé à obtenir les plus grandes choses avec le moins d'effort possible, et pour cela il emploie la violence. Il vaut infiniment mieux que le prolétariat fasse quelque effort et s'organise en syndicats puissants et nombreux. Cette méthode seule permettra d'arriver à l'émancipation politique et sociale. Et Ghesquière ajoute : « J'ai dit qu'il « ne fallait pas systématiser la violence, qu'on ne peut pas éri- « ger le sabotage en une théorie syndicaliste, qu'on ne peut ad- « mettre que des travailleurs poursuivent d'autres travailleurs, « la matraque et le revolver à la main. Nous sommes des socia- « listes, nous ne sommes pas des anarchistes. Il faut dire si, oui « ou non, Compère-Morel et moi avons toujours l'estime du « parti. Je veux un vote sur la question, et je ne veux pas que, « sous un prétexte quelconque, ce vote soit éludé. »

Compère-Morel n'a nullement entendu revenir sur les décisions du congrès de Stuttgart. Il a pris la parole opportunément parce qu'il devait faire à la Chambre de la propagande syndicale comme il en fait lors des tournées de propagande. Il a voulu dissiper des malentendus, clarifier le cerveau des travailleurs. Il prend ensuite son discours pour le commenter pour qu'on le connaisse en entier et non pas par brides. Il n'a jamais entendu s'élever contre les manifestations de la lutte de classe, mais il a voulu qu'elle se fasse avec garanties et après pourparlers. Cela ne veut pas dire qu'il soit partisan absolu de la paix sociale. Il s'est déclaré partisan des combats de masses plutôt que des luttes de minorités agissantes, mais cependant dans le discours incriminé il a rendu hommage à ceux qui, dans ces minorités agissantes, sont frappés dans la bataille, car tout homme qui fait le sacrifice de sa liberté pour ses idées doit être respecté par tous. Après avoir terminé la lecture et l'analyse du discours qu'il prononça à la Chambre, Compère-Morel déclare que ses paroles sont l'expression de la vérité et qu'il ne les regrette pas. Il dit avoir prononcé son discours pour relever le chiffre des syndiqués en France. Il n'a jamais voulu que protester contre le sabotage, la chasse au renard, la violence doctrinalisée, déprimante et fatigante pour le prolétariat, parce qu'elle gêne le recrutement syndicaliste. Il déclare qu'on ne doit pas laisser le prolétariat se désintéresser de l'action politique, comme le lui conseillent certains camarades de la C. G. T. Il termine en s'écriant : « Aussi longtemps que j'aurai des ressour- « ces et de la force pour faire de la propagande, je dirai : de

« l'organisation ! toujours de l'organisation socialiste contre les « anarchistes ! »

Avant de quitter la tribune, *Compère-Morel* lit et dépose, au nom de la Fédération du Gard, la motion suivante :

Le Congrès, considérant que les socialistes ont le devoir de combattre tout ce qui tend à diviser le prolétariat contre lui-même, notamment en opposant son organisation et son action corporative et syndicale à son organisation et à son action politique ou socialiste, empêchant ainsi le nombreux et rapide recrutement, tant du Parti socialiste que de la Confédération Générale du Travail ;

Considérant qu'il n'est pas un militant qui puisse prendre au sérieux, comme moyens d'affranchissement, le sabotage, l'action directe, la chasse aux renards, etc., etc., tous procédés qui, en fournissant aux gouvernants bourgeois le prétexte des pires répressions, ne peuvent qu'entraver la marche et le développement des Syndicats et du Parti ;

Considérant que plus les socialistes sont et doivent être partisans de l'action syadicale, seul moyen de défense du travail dans la société capitaliste, plus ils doivent à leur Parti et à eux-mêmes d'en finir avec les anarchistes qui, sous le couvert et à l'abri de quelques fonctions dont ils se sont fait investir par les syndiqués, ne cessent de dénigrer et de calomnier le Socialisme en lutte pour le pouvoir politique à enlever à l'ennemi, détournant les travailleurs, soit de rallier leur parti de classe, soit d'émettre un vote de classe, les laissant ainsi désarmés à la merci d'une bourgeoisie maîtresse à la fois du capital et de l'Etat ;

Considérant qu'il est inadmissible de concevoir « l'autonomie syndicale dans l'esprit anarchiste » (Kautsky) et de pouvoir admettre « que les Syndicats et le Parti socialiste se combattent » (Liegen) ;

Considérant que le Socialisme International nous a « priés de faire notre possible pour créer en France un mouvement syndical puissant, mouvement qui se débarrasserait du verbalisme et ferait du travail pratique et positif en faveur de la classe ouvrière. » (Beer), affirmant « qu'aussitôt que les Français auraient une sérieuse organisation syndicale, celle-ci s'abstiendrait de discuter à perte de vue sur la grève général, l'action directe et le sabotage » (Liégen) ;

Considérant que les socialistes français commettraient une véritable trahison s'ils cessaient un seul instant de faire comprendre au prolétariat que l'action syndicale ou corporative, s'exerçant dans les limites du système capitaliste ou du patronat, ne peut se suffire à elle-même, qu'elle est essentiellement défensive ou réformatrice et que seule *l'action politique, qu'elle s'exerce par voie de suffrage ou qu'elle opère insurrectionnellement, est essentiellement révolu-*

lionnaire et capable d'aboutir à l'expropriation des expropriateurs ;

Rappelle la résolution relative aux rapports entre le Parti socialiste et les Syndicats du Congrès de Stuttgart de 1904 qui, votée à une immense majorité, fait loi dans l'Internationale Ouvrière.

Bracke demande le vote immédiat sur la motion Compère-Morel. *Lauche* et *Vaillant* demandent au contraire le renvoi à la commission. « Si, déclare Vaillant, par suite d'une suprise, une « semblable motion était mise aux voix et votée, ce serait une « motion de guerre civile, un véritable crime contre la C. G. T. « et le Parti. »

Le Congrès vote le renvoi à la commission.

Séance de nuit. — Mistral préside. Le Congrès aborde la question des rapports du Parti avec la Franc-Maçonnerie.

Guillet pense que la maçonnerie n'est nullement une organisation politique, mais seulement philanthropique et d'études ; elle ne saurait donc gêner les socialistes maçons. *Bracke* ne veut pas obliger les socialistes maçons à choisir entre la maçonnerie et le Parti ; mais il pense qu'il est préférable que les militants consacrent tout leur temps et toute leur activité au Parti.

Uhry essaie d'expliquer la présence d'un certain nombre de socialistes français dans la maçonnerie : c'est parce qu'en France, pays où l'industrie se concentre très peu, où il y a une énorme classe moyenne, il s'agit de créer une atmosphère de sympathie ou au moins de neutralité. « D'ailleurs, ajoute-t-il, la « maçonnerie est purement une société philosophique. Par « l'abstention des socialistes, oubliant son rôle traditionnel, elle « a pu servir aux radicaux. Mais depuis dix ans, la maçonnerie « a été l'objet de l'effort constant des socialistes. Elle présente « à l'heure actuelle un excellent terrain de propagande. De plus, « chaque fois qu'il s'agit de défendre les opprimés contre les « oppresseurs, la maçonnerie a été là. « *Doizié* parle dans le même sens.

Quatrième Journée

Séance du matin. — Sous la présidence de *Compère-Morel*, le Congrès reprend la discussion sur la franc-maçonnerie.

Bagot estime que la question de la maçonnerie n'intéresse pas réellement le prolétariat et fait perdre un temps précieux qu'on emploierait plus utilement à l'examen des nombreuses questions se rapportant directement aux intérêts des travailleurs.

Poncel tient la maçonnerie pour une association politique. « Si

« la maçonnerie, dit-il a servi autrefois la cause de la Révolution « bourgeoise, elle s'efforce actuellement de maintenir les privi- « lèges acquis par la bourgeoisie. La preuve que la franc-ma- « çonnerie est une association politique, c'est qu'elle envoyait « des délégués au congrès radical. Les francs-maçons ne font « même pas seulement de la politique dans les loges, ils en font « en dehors, par les amicales de quartier, de canton, qui ont « comme but de faire de la propagande en faveur de la franc- « maçonnerie. Elle va plus loin ; elle essaie de pénétrer dans les « milieux syndicaux. Il est impossible qu'un socialiste puisse « servir deux partis à la fois ».

Groussier affirme que la maçonnerie n'est pas un parti politique. « On nous reproche, dit-il, d'être des cléricaux retournés. « Sachez, camarades, que la maçonnerie n'a pas de dogme ; si « elle en avait un, ce serait la recherche de la vérité. Et enfin, « pourquoi est-ce aujourd'hui que l'on nous met en accusation ? « Quand je suis entré dans l'Alliance communiste, on ne m'a « pas posé la question ; on ne me l'a pas posée davantage quand « on a constitué l'Unité. Et c'est maintenant, après plus d'un « quart de siècle passé dans ce Parti, qu'on me met en demeure « d'en sortir ! »

Myrens fait le procès de la maçonnerie : société secrète et hiérarchisée où la plupart des adhérents sont tenus dans l'ignorance des vrais fins de l'association ; société politique, comme le prouvent un certain nombre de documents dont l'orateur fait la lecture.

Séance de l'après-midi. — Après une courte intervention de *Montiès*, *de Pressensé* estime que, malgré toutes les défaillances personnelles et toutes les fautes, on ne saurait oublier que la franc-maçonnerie est connue pour ses traditions séculaires de défense de la laïcité. On ne saurait donc interdire aux membres du Parti d'entrer dans cette association. Passant ensuite à la Ligue des Droits de l'Homme, l'orateur montre l'efficacité de son action. Il conclut : « Et, puisque les principes de justice « n'ont pas de meilleurs défenseurs que les socialistes, je ne « pourrai m'associer à aucune motion qui restreindrait l'action « socialiste et diminuerait les camarades maçons ou ligueurs ».

Graziani reprend la thèse antimaçonnique de Poncet et de Myrens. Après une réplique de *Thomas* et un discours de *Lebas*, qui reproche surtout à la maçonnerie d'être une organisation bourgeoise où les représentants du prolétariat sont mal à leur place, *Sembat* insiste sur la politique de laïcité de la franc-maçonnerie et se porte garant que les socialistes maçons continueront à lutter toujours et partout côte à côte avec leurs camarades socialistes non maçons.

Après quelques discussions sur des faits personnels, le Con-

grès vote sur les trois motions proposées comme sanction au débat sur la maçonnerie. En voici les textes :

Motion I. — *Le Congrès, considérant que la franc-maçonnerie est, contrairement à ses affirmations, non une organisation philosophique et mutualiste, mais la véritable organisation de classe de la petite bourgeoisie et du parti radical, décide que les membres francs-maçons du Parti devront démissionner de cette organisation dans un laps de temps de six mois au maximum.*

Motion II. — *Le Congrès constate que les membres du Parti socialiste ont une tendance à éparpiller leurs efforts dans toutes sortes de groupements ; que si ces groupements ont pour but le développement moral et matériel de l'ensemble des membres de la société, il n'en est pas moins certain que l'éparpillement de ces efforts est une cause d'amoindrissement de l'action socialiste, seule capable d'orienter le prolétariat vers son émancipation intégrale ; en conséquence, il rappelle à tous les membres qu'au lieu d'adhérer à des groupements même ne faisant pas de politique au bénéfice d'un parti, ils devraient consacrer tous leurs efforts à la propagande socialiste, à l'éducation, à l'organisation politique et économique du prolétariat.*

Motion III. — *Le Congrès, en rappelant aux travailleurs que leur devoir est de se grouper dans le Parti socialiste qui est le seul parti de classe du prolétariat, déclare qu'il n'entend pas limiter à la seule action politique l'activité de ses membres, du moment où celle-ci ne les met pas en contradiction avec la doctrine, les principes et les décisions du Parti ; il déclare particulièrement qu'il ne se préoccupe pas de savoir si ses membres adhèrent à des organisations d'ordre philosophique, éducatif ou moral, telles que franc-maçonnerie, libre-pensée, universités populaires, ligue des Droits de l'Homme, qui n'ont pas pour but la conquête du pouvoir politique; il déclare en outre que, lorsque des défaillances individuelles se produisent, elles relèvent purement et simplement du contrôle réglementaire du Parti.*

La motion I recueille 103 voix ; la motion II, 927 : la motion III, 1.505 voix. C'est donc cette dernière qui est adoptée.

Séance de nuit. — Dabreuilh, rapporteur pour la commission des résolutions sur la question *Ghesquière* et *Compère-Morel*, propose la motion suivante que la commission a adopté à l'unanimité moins deux voix :

Le Congrès reconnaît que, dans leur intervention à la Chambre, les camarades Ghesquière et Compère-Morel n'ont eu d'autre objet que de servir les intérêts de la classe ouvrière et qu'il a pu très sérieusement leur paraître utile d'appeler l'attention des travailleurs sur les périls d'une propagande d'antiparlementarisme et de violence systématique.

Il rappelle les décisions prises au sujet de l'action syndicale et de l'action politique de la classe ouvrière dans les congrès nationaux de Limoges, de Nancy, de Toulouse et au Congrès international de Stuttgart, et il invite tous les travailleurs à s'en inspirer pour l'œuvre nécessaire de rapprochement.

Lafont déclare que, malgré son désir d'unanimité, il lui est impossible de voter une motion qui est, au fond, l'approbation de Ghesquière et de Compère-Morel et qui semble donner une nouvelle orientation au Parti. « La motion de la commission, « dit-il s'oppose aux décisions de nos congrès ; nous n'admet- « tons pas cette contradiction indirecte, ce renversement de la « politique traditionnelle du Parti. Il n'en est pas comme à Tou- « louse, où il y avait unanimité réelle; mais ici il n'y a qu'une « unanimité d'apparence, masquant les différences. Quand on « donne satisfaction à Compère-Morel, à Ghesquière et à leurs « amis, mes amis et moi nous ne suivons pas et nous ne pou- « vons plus suivre le centre du Parti ».

La motion est adoptée par 2.258 voix contre 141 et 180 abstentions.

Le Congrès adopte également diverses motions sur le groupe parlementaire, le *Socialiste,* la propagande, les Jeunesses, la politique de laïcité et l'*Humanité.* Le conseil d'administration et de direction de l'*Humanité* est composé comme suit : Bracke, Braemer, Compère-Morel, Delory, Dubreuilh, La Chesnais, Landrieu, Lauche, Edgar Longuet, Mauss, De la Porte, Renaudel, Voilin ; administrateurs-adjoints : Dormoy et Hubert Rouger. Jaurès garde la direction politique du journal.

Après adoption de la liste des membres de la Commission administrative permanente et de la Commission de contrôle, Renaudel, qui préside, prononce la clôture du IX^e^ Congrès de notre Parti.

J.-B. Séverac.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Congrès national de la Fédération du sous-sol

Le Congrès des mineurs, qui s'est tenu à Angers du 11 au 17 février dernier, avait à traiter quelques questions très importantes, parmi lesquelles celles de la journée de huit heures et des retraites. Il avait en outre à se prononcer sur l'éventualité d'une grève générale des travailleurs du sous-sol destiné à appuyer les revendications de la corporation.

Sur la question de la journée de huit heures, le Congrès a voté l'importante résolution suivante :

« Le Congrès national réuni à Angers, après avoir examiné « attentivement le projet de loi de 8 heures, adopté par la com- « mission des mines de la Chambre, tout en reconnaissant que « le dit projet constitue un progrès; tout en reconnaissant « qu'il contient des améliorations certaines au texte adopté par « le Sénat, texte qui comprenait au contraire des aggravations « à la situation actuelle, ne peut cependant lui donner son adhé- « sion, et ce pour les raisons suivantes :

« *Temps de descente, de remonte et de repas.* — I° Le projet ne « répond pas aux besoins et desiderata que la corporation a « formulés dans tous ses congrès antérieurs. Le Congrès ne « peut admettre que le projet ne comprenne pas comme durée « de travail le temps de la descente, de la remonte et le temps « du repas. N'est-il pas juste, en effet, d'estimer que le travail « commence dès l'instant où le mineur commence à risquer sa « vie au service et au bénéfice de l'exploiteur. Exemples : Catas- « trophe du puits Couchand (Loire) 1896, 16 morts par rupture « de câble. — Catastrophe du puits Rambault (Loire), 1906, six « morts, rupture de câble. — Catastrophe d'Avrillé (Maine-et- « Loire), ardoisières, 1905, 15 morts, rupture de câble. — Catas- « trophe du puits Montmartre (Loire), juin 1908, 9 victimes, qui « furent frappées au moment du repas. Et peut-on appeler « repas le morceau de pain absorbé à la hâte à l'intérieur de la « mine dans des conditions d'hygiène déplorables, dans une « saleté repoussante ? Nous n'insistons pas davantage. Nous ne « pouvons admettre un projet qui ne comprend pas dans le

« temps de la journée de travail le temps de la descente, de la « remonte et du repas.

« *Les dérogations.* — 2° Le Congrès ne peut admettre les déro- « gations prévues dans le projet de la commission des mines de « la Chambre, si minimes soient-elles. Pourquoi ces dérogations? « Pénurie de combustible, nous dira-t-on, à certaines époques « de l'année. Il n'y a donc qu'à exploiter la totalité des conces- « sions accordées, à ne pas les gaspiller (exemple Bezenet) et à « leur faire rendre le maximum. Pénurie d'ouvriers, dira-t-on « encore ? Il n'y a qu'à ne pas renvoyer brutalement et pour de « simples vétilles ceux que l'on a embauchés ; il n'y a qu'à les « payer un taux raisonnable et embaucher les nombreux sans- « travail invoqués par les Compagnies elles-mêmes dans leurs « demandes de concessions nouvelles. Les dérogations sont in- « justifiables.

« *Les catégories de travailleurs.* — 3° Il n'est pas possible que « l'on exclue du bénéfice du projet de loi aucune catégorie d'ou- « vriers de l'intérieur. Tous les ouvriers sont astreints, quoi « qu'on en dise, aux mêmes risques, aux mêmes périls, à des fa- « tigues identiques. Le Congrès n'a pas à se préoccuper des ca- « tégories boute-feu et géomètre, ces catégories détenant une « part de surveillance et d'autorité ; elles constituent en consé- « quence des catégories d'employés de compagnies et non des « ouvriers proprement dits.

« *Les diverses exploitations.* — 4° Les exploitations métallifè- « res, de schiste ardoisier s'effectuent actuellement dans des « conditions identiques à l'exploitation de la houille. Dans les « exploitations ardoisières et métallifères, de même que dans « les exploitations de houille, il existe des ouvriers de l'extérieur « pour les manipulations de la matière extraite ; mais aussi des « ouvriers du fond pour l'extraction. Et ces derniers sont les plus « nombreux. D'autre part, dans certaines mines d'ardoises, Fu- « may et Haybes (Ardennes) on pratique depuis une époque très « reculée les huit heures intégrales, de même que dans les mines « de houille, à la Chazotte (Loire). On n'innoverait donc pas.

« *Conclusion.* — Il résulte de ces faits que les mines métallur- « giques, charbonnages et ardoisières sont également des mines « au sens propre du mot. Et cela est tellement vrai que le légis- « lateur l'a admis lui-même à plusieurs reprises. Les mines mé- « tallifères, les mines d'ardoises sont sous la surveillance effec- « tive du contrôle des mines et soumises à la loi des délégués « mineurs. Les mines métallifères sont soumises à la loi de 1894 « (retraites et caisses de secours). C'est la reconnaissance du « principe de l'assimilation. Il faut qu'elle soit intégralement « appliquée. Le Congrès estime donc que le projet actuel de huit « heures de la commission des mines doit être appliqué à toutes

« les mines de houille, à toutes les ardoisières, à toutes les mines « métallifères. Il espère que les pouvoirs publics s'inspireront « des desidérata de la corporation du sous-sol et feront droit « aux légitimes revendications formulées dans ce rapport. Et il « décide de poursuivre l'obtention des huit heures intégrales, « telle que la corporation la désire depuis longtemps. Il décide « que le Parlement en sera officiellement saisi par voie d'amen- « dement. »

A l'heure actuelle le montant de la pension de retraite des mineurs varie avec les régions et n'atteint que pour quelques privilégiés le chiffre de 730 francs ; de plus, elle n'est acquise qu'à cinquante-cinq ans. Depuis longtemps, les mineurs réclament que le montant de la pension soit le même partout et pour tous, toujours égal à 730 francs et acquis après 25 ans de services et 50 ans d'âge.

A cette revendication les pouvoirs publics n'ont guère répondu jusqu'ici que par des promesses. Il s'agissait de savoir quelle allait être l'attitude des mineurs devant ces perpétuels atermoiments. L'idée de décider la grève générale pour le 1er mars, si la question des retraites n'était pas résolue par le Parlement à cette époque, avait séduit un nombre croissant de mineurs. Elle fut proposée au congrès et adoptée par un vote par syndicats ; mais les syndicats adversaires de cette méthode se trouvant d'effectif plus fort que les autres: la proposition ne réunissait que 80.000 cotisants contre 105.000. La majorité comprenait les gros syndicats des bassins du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin.

Le Congrès vota alors la motion transactionnelle suivante :

« Le Congrès de la Fédération du sous-sol, considérant que « la corporation minière attend depuis des années les améliora- « tions souhaitées par elle et souvent promises par les pouvoirs « publics, tant en ce qui concerne la retraite, la journée de huit « heures et les conditions du travail, qu'en ce qui concerne l'as- « similation des ardoisiers et des ouvriers des mines métallur- « giques ;

« Considérant, d'autre part, que les concessions minières ac- « cordées par le gouvernement, malgré des promesses réitérées, « ne comportent aucune condition de travail, aucune améliora- « tion du sort des ouvriers ;

« Décide de faire l'effort le plus énergique pour faire recon- « naître les droits du prolétariat minier et pour obtenir des pou- « voirs publics les améliorations indispensables ;

« Résolu à tenir compte des conditions du travail parlemen- « taire, mais non moins résolu à faire valoir tous les droits,

« tous les besoins de la corporation par une manifestation una-
« nime et réfléchie, le Congrès donne mandat au Conseil natio-
« nal de la Fédération de prendre, l'heure venue, conformément
« aux résolutions du Congrès siégeant en séance secrète, toutes
« les mesures pour faire aboutir les revendications qu'il a, sous
« la forme la plus précise et la plus nette, officiellement soumi-
« ses au Parlement ».

Solution bâtarde, comme toutes les motions transactionnelles, mais dans laquelle, du moins, l'idée de la grève générale n'est pas explicitement et délibérément écartée, puisque le Congrès donne à son Conseil national mandat de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires..

A signaler enfin la résolution du Congrès sur la question du Sou du Soldat. La tactique des Congrès confédéraux y est approuvée sans réserve, et c'est à l'unanimité qu'est voté le texte suivant :

« Les congressistes, réunis à Angers, considérant que l'action
« décisive qu'a résolue le dernier Congrès international des
« mineurs, tenu à Paris en juin 1908, en votant la grève géné-
« rale en cas de guerre doit être doublée d'une action aussi in-
« tense pour la suppression des frontières, que les travailleurs
« ont été unanimes, dans le dernier Congrès corporatif tenu à
« Marseille en octobre dernier, à souhaiter la suppression des
« patries et l'avènement du jour où, tous les peuples réconciliés,
« travaillant en collectivité dans l'univers communiste, chacun
« produira selon ses forces et dépensera selon ses besoins;

« Déclarent affirmer leurs droits, en dépit de l'autorité des
« gouvernants et s'engagent à une propagande active contre
« l'armée, issue de milieu populaire, de façon à faire compren-
« dre aux soldats que l'habit militaire n'est point, ne peut être
« un objet de division, de haine ou de meurtre et que, prolétai-
« res hier, ils le redeviendront demain ; qu'ils ne peuvent donc,
« sans renier leur classe, frapper ou remplacer un travailleur. »

En somme les diverses résolutions du congrès d'Angers expriment bien et les traditions réformistes d'une grande corporation et les inquiétudes croissantes qu'elle éprouve touchant sa méthode de confiance en les pouvoirs publics. Certes le légalisme et le réformisme corporatif l'emportent encore, et la présence au congrès de membres du Parlement, considérés un peu comme des conseillers, suffirait à l'établir. Mais les désillusions qu'accumule une méthode surannée, les obligations pressantes d'une lutte chaque jour plus âpre, les exemples inattendus du prolétariat minier de l'étranger, dont on a cependant tant loué la sagesse et la modération, ont déjà eu et continuent d'avoir une

action profonde. Le réformisme ouvrier est en train de mourir chez les mineurs, comme c'est déjà fait en mainte autre corporation.

René Claes.

ÉCHOS

Une conférence d'Hubert Lagardelle à Bruxelles.— Quelques citations d'Emile Vandervelde sur le Syndicalisme et les pouvoirs publics.

Le 28 février dernier, Hubert Lagardelle faisait à la Maison du Peuple de Bruxelles, sous la présidence d'Emile Vandervelde, une conférence sur le Syndicalisme socialiste. Il y a développé les idées que connaissent bien les lecteurs du *Mouvement socialiste* ; il a montré que le syndicalisme fut une réaction et contre l'anarchisme disant : « Ne vote pas et tu seras libre », et contre le simplisme parlementaire disant : « Vote et tu seras libre » ; il a établi que le syndicalisme est l'héritier du marxisme ; enfin il a précisé l'attitude des socialistes syndicalistes à l'égard de l'intervention légale et de l'organisation des services publics.

Nous empruntons au *Peuple* du 1er mars le compte-rendu analytique de la partie de la conférence où ces deux points furent abordés.

I. — Sur l'intervention légale

« Lorsque les lois sur les bureaux de placement et le repos « hebdomadaire furent votées, les syndicalistes remarquèrent « qu'elles le furent après de vives manifestations ouvrières. Mais, « quand la vague ouvrière se fut retirée, les lois nouvelles ne « furent point appliquées. C'est qu'il ne suffit point de voter la « loi, il faut encore que subsiste une force ouvrière pour la « faire respecter.

« Il est admissible que le parti socialiste politique agisse sur « l'Etat dans un sens démocratique, mais ce n'est pas essentiel « pour moi. Nos socialistes français sont restés trop étatistes. « Le développement des fonctions de l'Etat était l'a. b. c. du « socialisme politique et cela était conçu dans l'intention d'ab« sorber les puissances capitalistes.

« Or l'Etat, c'est une critique que nous pouvons faire, est à la « fois incompétent au point de vue commercial, industriel et

« administratif ; il est aussi plus oppressif que le capitalisme « privé. L'Etat, tel qu'il est organisé à présent, ne correspond « pas à l'idéal socialiste. L'étatisme peut compromettre la di- « gnité ouvrière. J'ai entendu des maires socialistes se plaindre « de ce qu'une vague de mendiants était montée vers eux, s'ima- « ginant qu'ils allaient jeter les deniers de tous à leur fringale.

« Non, le socialisme n'est pas cela ; il ne veut pas prendre « aveuglément aux riches, pour jeter aux pauvres, mais faire des « êtres dignes, libres, fiers et heureux. »

II. — Sur l'organisation socialiste des services publics

« Il faut organiser socialistement les services publics. « Voilà l'œuvre difficile à accomplir. Le droit d'associa- « tion et de grève doit être entier pour les ouvriers des ré- « gies. A cette seule condition, on neutralisera le mal éta- « tiste. L'atelier doit être organisé librement, avec le sens « des responsabilités. Que la mesure du paiement soit en rap- « port avec la production, voilà ce qui importe. Les ouvriers « des régies de l'Etat et des communes ne doivent pas subir le « reproche de paresse et c'est pourquoi il faut donner aux ou- « vriers le sens des responsabilités en organisant les régies d'a- « près les principes de la commandite.

« Emancipons le travail de toutes les incompétences et lais- « sons-lui ses responsabilités. Voilà ce que veut le syndicalisme. « Aller chercher, dans les réalités et non dans les théories, les so- « lutions et les formules nettes de l'organisation du travail, est- « ce demander trop ? Faut-il rappeler que Marx et Proudhon « furent antiétatistes.

« Le problème ne se pose-t-il pas aujourd'hui de mener la « lutte contre la politique envahissante ? Emile Vandervelde, « dans la *Revue Bleue* disait, hier encore : Réduisons l'Etat à ses « limites strictes et laissons les travailleurs faire leurs affaires « eux-mêmes en organisant le travail en toute liberté.

« Tout le syndicalisme est là.

« Le socialisme n'est pas dans l'an 2.000 ; il est dès mainte- « nant dans la façon dont nous le réalisons en nous-mêmes et « dans la société, par nos efforts journaliers. Pas de dogme. Le « socialisme, suivant le mot de Karl Marx, sera le terme de l'é- « volution révolutionnaire. »

Prenant la parole après Lagardelle, Vandervelde, après avoir dit la force et l'importance des idées développées par l'orateur, fit la déclaration suivante :

« Beaucoup d'idées exposées ce soir sont nôtres et je suis presque tenté de dire qu'il n'y a pas tant d'écart que l'on veut bien le dire entre le syndicalisme et le socialisme belge. » (1)

Voici d'ailleurs quelques-uns des passages les plus suggestifs de cette réponse de Vandervelde à la *Revue Bleue* (2) à laquelle Lagardelle fit allusion dans sa conférence.

I. — Sur le fonctionnement des régimes parlementaires

« Pour que pareil système puisse fonctionner, sans aboutir « au gâchis et à l'impuissance, il faut un corps électoral éclairé, « des élus ayant, avec une saine moralité, l'expérience des gran- « des affaires, un pouvoir exécutif stabilisé par la discipline des « partis, des problèmes législatifs peu nombreux, bref, un en- « semble de conditions qui se sont trouvées réunies, pour le « plus grand profit, d'ailleurs, de l'égoïsme bourgeois, à l'épo- « que du régime censitaire, sous Louis-Philippe ou Léopold I^er^. « Aussi ne faut-il point s'étonner que, sur le continent, leur rè- « gne ait été l'âge d'or du parlementarisme bourgeois.

« Aujourd'hui, par contre c'est l'âge de fer. Il est impossible « de se dissimuler que, de plus en plus, les conditions de fonc- « tionnement normal du régime tendent à disparaître. Le déve- « loppement des fonctions et des interventions de l'Etat dans « tous les domaines, multiplie à l'infini les questions à résoudre, « sans que la capacité politique des députés augmente en pro- « portion. La multiplication, pour ne pas dire l'émiettement, « des partis rend plus difficile la constitution de majorités par- « lementaires, partant de ministères stables, et ces difficultés « — l'exemple de la Belgique est là pour le dire — ne feront que « croître sous la représentation proportionnelle. Les élus, « quand ils ne sont pas des affairistes, opérant pour eux-mêmes, « ignorent à peu près tout des rouages compliqués de la société « moderne et ne mettent au service de la cause populaire que « des formules creuses et une phraséologie d'avocats. Le corps « électoral, enfin, avec son énorme poids mort d'illettrés et d'in- « capables, ne justifie que trop cette parole amère de P.-J « Proudhon : « En maintes circonstances, les électeurs du suf- « frage universel se sont montrés inférieurs en capacité politi- « que aux censitaires de la monarchie de juillet ! »

« Certes, la machine marche malgré tout, parce qu'il y a les « bureaux, les commissions de spécialistes, les grands conseils

(1) *Le Peuple*, 1^er^ mars 1912.

(2) *Revue Bleue*, 17 février 1912.

« qui mâchent la besogne au législateur, la presse qui supplée, « dans une certaine mesure, à l'insuffisance flagrante du con- « trôle budgétaire ; la machine marche, mais avec quels frotte- « ments, quels à coups, quel gaspillage de forces, et, aussi, « quelle déception pour les masses populaires qui avaient fondé « sur le suffrage universel de si hautes ambitions et de si vastes « espérances.

« Sous l'empire de cette déception, elles ne voient pas, elles « ne veulent pas voir que le gouvernement parlementaire, avec « toutes ses tares, constitue néanmoins un immense progrès sur « les régimes antérieurs ; que s'il est un très médiocre instru- « ment de réformes, il reste un moyen efficace d'empêcher les « abus de pouvoir, bref, que, dans l'état actuel des choses, s'il « n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

« Ce qu'elles voient, et comment pourraient-elles ne pas le « voir, c'est le temps perdu, l'agitation stérile des couloirs, le « jeu misérable des surenchères électorales, le débordement des « questions de clocher, l'intarissable bavardage des députés qui « veulent se faire valoir, et, conséquence fatale, l'accumulation « des arriérés parlementaires et l'avortement des réformes espé- « rées. »

II. — Sur l'action directe et les actions syndicale et coopérative de la classe ouvrière

« Le gouvernement parlementaire, qui suffisait à sa tâche, « lorsqu'il n'était que le conseil d'administration des affaires de la « bourgeoisie, se montre impuissant à résoudre tous les problè- « mes, à faire face à toutes les difficultés qui surgissent, dans « une société en voie de transformation révolutionnaire.

« Aussi ne doit-on pas s'étonner que, de plus en plus, la classe « ouvrière, comprenant qu'elle ne saurait s'affranchir par per- « sonnes interposées, compte avant tout sur elle-même, recoure « à l'action directe pour stimuler, ou pour remplacer, l'activité « réformatrice des Parlements, et, dans les pays surtout où le « parlementarisme atteint son maximum de discrédit, attache « plus d'importance à l'action syndicale et coopérative qu'à l'ac- « tion politique ».

III. — Sur les attributions des gouvernements

« C'est en réduisant au minimum les pouvoirs et les attribu- « tions du gouvernement parlementaire, en apprenant au peu-

« ple à faire ses affaires lui-même, par la coopération, l'organi-
« sation syndicale, la législation directe, la gestion autonome
« des services publics, que l'on conservera du régime représen-
« tatif ce qui peut et doit être conservé. »

Ainsi la critique syndicaliste de l'Etat trouve chaque jour plus d'échos. C'est que partout se fait sentir le même malaise, né de l'envahissement de tous les domaines par la politique.

XXX.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

Tome XXI. — N° 240. Avril 1912.

Le Mouvement Socialiste

Alexandre Hertzen

A l'occasion de son Centenaire

Les Russes sont en train de fêter le centième anniversaire d'Alexandre Hertzen, né à Moscou le 6 avril 1912. Ce grand nom évoque pour eux le souvenir d'importantes périodes de leur histoire. Mais Hertzen, comme tous les génies authentiques, est à l'étroit dans le cadre d'une gloire purement nationale. Il a enrichi le patrimoine des sentiments et des idées de l'humanité tout entière, et le socialiste de l'Europe occidentale trouverait dans ses œuvres bien des sujets de méditation.

Que son centenaire soit donc pour nous l'occasion de nous reporter, avec les socialistes russes, vers un passé mémorable et aussi de puiser, dans quelques, pages particulièrement *universelles*, les moyens de rendre plus nette notre vision des choses et plus fort le sentiment de nos devoirs.

I

Après l'échec de la conspiration décembriste, la Russie traversa le lourd cauchemar du règne de Nicolas I. Les mesures de réaction qui avaient marqué les dernières années du règne d'Alexandre I, furent accentuées par un despote qui sembla garder jusqu'à la fin de sa vie le souvenir amer du danger qu'il avait couru au moment où il montait sur le trône. La censure fut renforcée ; les frontières et les universités, étroitement surveillées ; l'enseignement de la philosophie, supprimé ; le nombre des étudiants, réduit à 3.000 ; enfin fut créée la fameuse *troisième section de la chancellerie*, police

politique spécialement chargée de l'espionnage des suspects.

Ce despotisme oriental enchaîna les bras sans asservir les consciences ou, du moins, sans les asservir toutes. Le règne de Nicolas fut une époque de fermentation intérieure. Séparée de l'occident, la Russie semble se recueillir et méditer sur ses destinées : c'est le moment où de grands écrivains — Pouchkine, Griboïédov, Lermontof, Gogol — donnent aux lettres russes, jusque là imitatrices trop serviles des littératures d'Occident, leur originalité nationale.

Plusieurs des plus brillants représentants du mouvement révolutionnaire des époques ultérieures font leur préparation idéologique pendant cette période de silence et de stagnation. Malgré les mesures les plus sévères, la pensée occidentale pénètre en Russie et vient émouvoir une jeunesse avide de savoir et d'espérances. Des groupes d'études, de petits centres de discussions passionnées se forment un peu partout et particulièrement dans les grandes villes universitaires. On y lit et commente les cours de Hegel, les systèmes de Saint-Simon et de Fourier. La raison semble justifier les rêves les plus audacieux. On se prépare aux plus précieuses conquêtes.

En même temps se produit un profond changement dans les idées : le problème politique passe au second plan. Déjà le décembriste Pestel avait attiré l'attention de ses amis sur l'importance de la question économique. Il ne suffisait pas, déclarait-il, de changer de régime politique ; il fallait encore et surtout résoudre la question sociale de l'attribution des terres. Les doctrines socialistes de l'Europe occidentale trouvaient ainsi un terrain favorable où elles allaient pousser de profondes racines. Désormais le mouvement révolutionnaire russe sera socialiste.

Tel est le milieu dans lequel Alexandre Hertzen forme sa réflexion et oriente ses aspirations : il y a 18 ans en 1830 et sort, en 1833, de l'Université de Moscou avec le grade de candidat ès-sciences. Ses *Lettres sur l'étude*

de la nature sont de 1845 et 1846. De 1845 aussi, le roman *A qui la faute ?* et de 1847, *le docteur Kroupov*.

Il n'ignore aucune des vexations que le gouvernement réserve à ses pareils : la prison, en 1834 ; l'exil à Viatka, de 1835 à 1837, à Novgorod, en 1841. Il connaît les joies incomparables de la méditation et de l'étude, de l'amitié avec des hommes de la valeur de Bakounine et d'Ogarev, de Biélinsky et de Granovsky, dans cette Moscou où la fermentation idéologique est à son comble. Mais il a aussi des découragements profonds et d'infinis désespoirs. L'inaction lui pèse.

« Ceux qui viendront après nous — écrit-il le 11 septembre 1842 — comprendront-ils, apprécieront-ils toute l'horreur et tout le tragique de notre existence ? Et pourtant nos souffrances sont le bourgeon d'où éclatera leur bonheur. Comprendront-ils pourquoi nous sommes paresseux, pourquoi nous recherchons les plaisirs et l'ivresse ? Pourquoi nos mains n'entreprennent pas de grande besogne ? Pourquoi, aux moments du plus haut enthousiasme, nous n'oublions pas nos peines ? Puissent-ils s'arrêter en méditant tristement devant les pierres sous lesquelles nous dormirons : nous aurons mérité leur tristesse. Quel pays eut une époque semblable à la nôtre ? Rome dans ces derniers temps ? Non ! Rome avait des souvenirs sacrés, un passé ; celui qu'affligeait l'état de sa patrie pouvait trouver quelque calme dans le sein d'une religion jeune, parée de pureté et de poésie. Nous, le vide et le désordre de notre passé nous accable autant que l'absence présente de nos intérêts généraux. »

Quand la fièvre de la discussion est tombée et, avec elle, l'enthousiasme aveuglant, Hertzen se demande soudain si ces discussions ne sont pas vaines. Parler et penser sont de pauvres choses quand l'action ne les suit pas : « Nous avons discuté, bien discuté, écrit-il le 21 avril 1843, et, comme toujours, nous n'avons abouti à rien : à de froids discours, à de froides plaisanteries. Notre situation est sans issue, parce que fausse, parce que la logique de l'histoire montre que nous sommes en

dehors des besoins du peuple et que notre affaire est de souffrir sans espoir ».

Le 17 septembre 1841, poursuivant sa douloureuse analyse d'une « situation sans issue », Hertzen ajoute : « Notre profonde et irréconciliable séparation d'avec les vivants fait qu'aucun de nous n'a proprement d'œuvre qu'il puisse tenir pour une œuvre de vérité et qui captive toutes les énergies de son âme. De là notre négligence, notre *nonchalance* (1), notre pointe d'égoïsme, notre paresse et notre désœuvrement. C'est bien un milieu favorable à quelque épanouissement ! L'avenir ne nous prédit rien que des persécutions redoublées et de nouveau l'ennui de l'inaction. Seront-ils plus heureux nos enfants ? »

Il ne semble pas que nous soyons ici en présence d'une de ces analyses aux conclusions erronées, où tombent les esprits les plus subtils quand ils recherchent les causes de leur malaise. Hertzen est riche ; il est aimé ; ses essais de littérature et de critique ont été accueillis du public avec une très vive sympathie ; il a une préparation scientifique et philosophique incomparable et qu'il accroit d'ailleurs sans cesse par des lectures toujours plus étendues. Quand il accuse le milieu de stériliser ses efforts, il ne se trompe donc pas. C'est bien la lourde atmosphère de l'oppression qui est seule coupable. C'est bien elle qui empêche les pensées de se prolonger en des actes, d'être des actes par leur parfaite clarté et leur large publicité. L'idée n'est-elle pas, en effet, une action ? N'est-elle pas l'action par excellence de qui fait métier de penser ? Mais encore faut-il que ses conséquences soient étalées largement, qu'on ne risque pas de se méprendre sur elle ; qu'elle soit, en un mot, librement exprimée. Alors, elle fait plus qu'éveiller des rêveries incertaines et dont le charme ne rachète pas la vanité ; elle détermine des attitudes ; elle est vraiment créatrice.

Mais quand il faut cacher une partie de ce qu'on pense

(1) En français dans le texte.

— et c'est souvent la partie la plus essentielle et qui donnait le vrai sens de tout le reste, — quand le mot qui a jailli sous la plume doit être biffé *pour la seule raison qu'il est le mot nécessaire et adéquat*, l'idée, mutilée et incertaine, perd son efficacité, et l'on comprend le désespoir de l'écrivain ne trouvant plus qu'un simulacre lointain et trompeur, là où il avait rêvé le vêtement transparent et fidèle d'un effort de pensée. Imaginons maintenant que cette détresse vient fondre sur le plus libre, le plus audacieux, le plus sincère et le plus probe des esprits et nous comprendrons le découragement d'Alexandre Hertzen et la justesse de l'explication qu'il en a donnée : la Russie, qu'il aime tant et au salut de laquelle il a voué son intelligence et son cœur, se trouve être le milieu qui convient le moins à l'épanouissement de son génie.

Il va donc chercher hors de son pays, dans cette Europe occidentale, d'où lui est venue, jusque dans les provinces les plus reculées d'une Russie traditionnelle et dormante, la part la plus féconde de sa culture, le milieu libre où sa pensée sera sans entrave.

II

C'est bien comme vers une *Terre promise* qu'Alexandre Hertzen, au commencement de 1847, part pour l'Europe, plus exactement pour Paris. Beaucoup plus tard, quand il aura vu les « dessous » de cet Occident complexe et déconcertant, Hertzen raillera finement l'enthousiasme des Russes allant vers Paris : « Chez eux — écrirat-il en 1867 — ils n'avaient rien à honorer que la force brutale et ses signes extérieurs : la hiérarchie et les rubans. Aussi le jeune Russe, dès qu'il avait passé la frontière était atteint d'idolatrie aiguë. Il tombait en extase devant chaque homme et devant chaque chose, devant les suisses et devant la philosophie de Hegel, devant les tableaux du musée de Berlin, devant Straus-Théologien et Straus-Musicien. La fluxion du respect

croissait à mesure qu'il se rapprochait de Paris. La recherche des célébrités faisait la torture de nos Anacharsis ; d'avoir parlé à Pierre Leroux ou à Balzac, à Victor Hugo ou à Eugène Sue, les faisait se sentir inégaux à eux-mêmes. J'ai connu un digne professeur qui avait passé une soirée chez Georges Sand : cette soirée, comme une révolution géologique, partagea son existence en deux périodes... Je l'avoue, j'ai été enthousiasmé, moi aussi, et je pensais qu'une conversation au café avec l'auteur de l'*Histoire de dix ans* ou, chez Bakounine, avec Proudhon était une sorte de montée en grade. »

Voici d'ailleurs comment il conte son premier contact avec Paris : « J'ouvris la vieille et lourde fenêtre de ma chambre de l'Hôtel du Rhin. Devant moi se dresse une colonne sur laquelle se tient :

> ..... Une statue de bronze,
> En chapeau, au front sombre,
> Aux bras croisés.

« J'étais donc à Paris, réellement et non en rêve : voici bien la colonne Vendôme et la rue de la Paix.

« *Paris !* ce mot n'avait pas moins de sens pour moi que celui de *Moscou*. Il était venu l'instant auquel je rêvais depuis mon enfance ! Laissez que je regarde l'Hôtel de Ville, le café Foy au Palais-Royal, là où Camille Desmoulins prit une feuille verte en guise de cocarde en criant : A la Bastille !

« Je ne pus demeurer chez moi ; je m'habillai et sortis... »

Cet enthousiasme des premiers jours, de ce qu'il a appelé sa « lune de miel avec l'Occident », tombera bientôt. L'écrasement des forces révolutionnaires au Journées de Juin, des malheurs domestiques, le sentiment douloureux d'un isolement profond le ramènent à de décourageantes méditations. Une critique aiguë et impitoyable alimente sa douleur. C'est l'époque des admirables *Lettres de France et d'Italie* et des pénétrants essais écrits *de l'autre rive*.

Mais si l'Occident n'a pas donné à Hertzen ce qu'il en

attendait, du moins lui assure-t-il la liberté d'aimer *utilement* son pays, vers lequel il tourne son cœur meurtri. « Depuis mon enfance — écrit-il en 1853 — j'aimais infiniment nos villages et nos campagnes, j'étais prêt à rester couché des heures entières sous un bouleau ou un tilleul à regarder les rangées grises des humbles chaumières en bois, étroitement serrées les unes contre les autres, préférant brûler ensemble que de se séparer ; à écouter les tristes chants qui, à toute heure du jour, loin ou près, se font entendre... Notre pauvre plaine septentrionale à un charme touchant, particulièrement cher à nos cœurs. Le souvenir de nos paysages rustiques n'a été effacé ni par la vue de Sorrente, ni par celle de la campagne romaine, ni par la majesté des Alpes, ni par les richesses des fermes d'Angleterre. Nos pâturages sans bornes, couverts d'une herbe égale, sont reposants et bons ; dans notre nature sans relief, il y a quelque chose de paisible, de confiant, d'ouvert, de faible et d'humblement triste ; quelque chose que les airs russes chantent et qui trouve un écho profond dans nos cœurs. Et quel peuple dans ces campagnes ! Jamais je n'ai trouvé de paysans comparables à nos paysans de la Grande-Russie ou de l'Ukraine. »

C'est à ces paysans qu'Hertzen va désormais consacrer le meilleur de ses forces et de son esprit.

L'œuvre urgente est l'émancipation des serfs. Hertzen va l'entreprendre et la poursuivre avec une admirable ténacité. On va assister à un étonnant spectacle : celui d'un proscrit faisant presque la loi dans le plus grand et le plus despotique des Etats modernes. Hertzen fonde à Londres « la libre typographie russe », édite *l'Etoile polaire* (1855) et, dès le 1er juillet 1857, la célèbre *Cloche*.

Au lendemain de la mort de Nicolas Ier, dans sa fameuse lettre à Alexandre II, Hertzen avait nettement posé la question et bien précisé son attitude : « Entre votre drapeau et le mien — dit-il au tsar — il peut y avoir quelque chose de commun : l'amour du peuple. Au nom de cet amour, je suis prêt à faire un sacrifice que

ni de longues persécutions, ni la prison, ni l'exil, ni la vie errante de pays en pays n'ont pas pu me faire faire ; je suis prêt à attendre, à me garder, à parler d'autre chose, pourvu que j'ai l'espoir vivant que vous ferez quelque chose pour la Russie... Votre père en mourant,.. a reconnu qu'il n'avait pas réussi à faire tout ce qu'il voulait faire pour ses sujets... Le servage a été le remords de sa dernière minute. Il n'a pas *réussi* en trente ans à émanciper les nerfs. Hâtez-vous ! Sauvez le paysan de ses crimes futurs ! Sauvez-le du sang qu'il sera obligé de verser ! »

Voici le programme de *La Cloche* : « Touchant la Russie, nous voulons passionnément, avec toute l'ardeur de notre amour et toute la force d'un suprême espoir, que tombent enfin les inutiles et vieilles entraves qui gênent son développement. Pour cela — tout comme en 1855 — nous considérons comme premiers, nécessaires et urgents les points suivants :

« Liberté de la presse ;

« Libération des serfs ;

« Suppression des peines corporelles dans la levée des impôts.

« N'étant, d'ailleurs, pas limitée à ces questions, *La Cloche*, consacrée relativement aux intérêts russes, *sonnera* à toute occasion ; oukazes criminels, sottes persécutions des dissidents, prévarications des fonctionnaires, obscurantisme du Sénat. Tout ce qui sera ridicule ou criminel, mal intentionné ou grossier relèvera de *La Cloche*.

« C'est pourquoi nous nous adressons à tous ceux de nos compatriotes qui partagent *notre* amour pour la Russie et les priants non seulement d'entendre notre *Cloche*, mais de la faire eux-mêmes sonner ».

On sait l'étonnant succès de *La Cloche*, comment, officiellement interdite, elle circule dans tout l'empire ; que les saisies (la police en confisqua un jour cent mille exemplaires à la foire de Nijni-Novgorod) n'empêchèrent pas toute la Russie de la lire ; comment les renseignements les plus rapides, les plus précis et les plus sûrs

affluèrent aux bureaux de Londres, venant des coins les plus reculés de l'empire ; comment ses lecteurs étaient mis au courant des plus secrètes affaires d'Etat ; comment, en un mot, *La Cloche* a été le plus extraordinaire journal de son siècle.

« Ton rôle — écrivait à Hertzen un de ses amis inconnus de Pétersbourg en 1858 — est grand et noble. Ton influence est sans borne. *Il est une puissance*, (1)disait récemment de toi le prince Dolgoroukov. Tes adversaires d'autrefois ont disparu. Tous ceux qui pensent, tous ceux qui écrivent, tous ceux qui ont le désir du bien sont tes amis et te vénèrent. La jeunesse t'adresse ses prières, se procure tes portraits..... Bref, tu as entre les mains une puissance énorme et qu'on voit grandir non seulement chaque jour, mais chaque heure. Des copies de ta dernière lettre à l'Empereur au sujet du livre de Korf circulent sous le manteau et propuisent une indescriptible émotion. L'histoire de notre littérature n'a jamais fourni un tel spectacle. »

A ce moment, le proscrit de Londres est véritablement le représentant de tout un peuple. Il incarne ses plus chères aspirations ; il exprime ses plus profonds désirs ; *il est la Russie*.

Un pareil spectacle est assez rare pour qu'on s'y arrête. Ecoutons quelques-uns de ceux qui ont vu Herzen à cette époque.

Ce qui frappe surtout Milioukov, c'est la jeunesse de son visage et de son allure : « Bien qu'il eût plus de 45 ans, il respire l'énergie et la vie ; sa belle tête aux cheveux rejetés en arrière, aux yeux intelligents et expressifs fixait de premier coup l'attention. Les vexations qu'il avait endurées en Russie, dès sa sortie de l'Université de Moscou, et presque dix ans de violentes persécutions à l'étranger n'ont laissé aucune trace sur sa physionomie et son caractère. A le voir, nul n'aurait imaginé quelles secousses morales et quelles amères déceptions cet homme avait supportées ».

(1) En français dans le texte.

Biélogolovy précise davantage encore cette impression : « Ce qui charmait surtout en lui et qu'aucune photographie ne saurait rendre, c'étaient ses yeux étonnamment profonds et vifs, qui, éclairant son beau visage au front haut et parfaitement dessiné, lui donnaient une séduction sans pareille. »

Voici maintenant sa conversation et ses manières : « Hertzen — dit Chelgounov — donne un peu l'air d'un étudiant. Son abord est simple, amical et l'on se sentait libre et léger en sa compagnie. Je pense que cela vient de ce qu'il comprenait tout. Sa conversation ressemblait à ses articles... Il passait rapidement d'un sujet à un autre, électrisait la pensée de son interlocuteur, ne lui laissait pas de repos, la soulevait, l'obligeait d'aller de l'avant. Ses propos étaient variés et brillants comme un caléidoscope : questions contemporaines, émancipation des serfs, réformes futures en Russie, anecdotes spirituelles, Victor-Hugo, Gœthe, la philosophie, l'histoire, la politique. On aurait pu dire à Hertzen qu'on allait en sa compagnie jusqu'aux bords d'un abîme. Cette mobilité pouvait donner le vertige à ceux qui n'y étaient pas accoutumés. »

Quand on suit Hertzen dans sa carrière, on voudrait pouvoir s'arrêter, pour ne pas la dépasser, à cette époque du plus grand rayonnement de *La Cloche*. On devine aisément que cette fiévreuse et clairvoyante activité doit recouvrir un incomparable bonheur. La pesante inaction des « années quarante », l'isolement douloureux qui suivit la « lune de miel avec l'Occident » doivent être maintenant oubliés. Chaque phrase de *La Cloche* est à la fois un acte et une communion. Mais on n'analyse pas un tel bonheur, pour la raison que, quand il est si plein, il est inaperçu.

Cependant le crédit qu'Hertzen a fait à Alexandre II va se révéler injustifié. Les serfs seront bien émancipés, mais par une réforme si incomplète et si timide ! Hertzen est pressant : « Alexandre II — écrit-il au lendemain du Manifeste d'émancipation — a fait beaucoup... Il a lutté au nom des droits de l'homme, au nom de la pitié

contre la foule rapace de scélérats endurcis, et il a vaincu. Cela, ni le peuple russe, ni l'histoire universelle ne l'oubliera pas... Mais malheur ! s'il s'arrête, si sa main fatiguée retombe. La bête n'est pas morte ; elle n'est que surprise ».

D'autres déceptions se préparent.

Dans la maison de Hertzen, au West-End, on fête l'émancipation des paysans. Il y a des drapeaux, de la verdure, des lumières. Mazzini est parmi les hôtes, et aussi Louis Blanc. Mais Hertzen est pâle et silencieux. « Son visage, dit un témoin (1), est sombre et inquiet » : On vient de recevoir la nouvelle que du sang a été répandu à Varsovie au cours d'une démonstration. « Notre fête fut triste écrit Hertzen dans *La Cloche* du 10 avril 1861. Je ne sais pas de jour plus déchirant, plus cruel et plus lourd et où la joie fut plus près des larmes. Non, les Russes ne doivent pas oublier que le temps n'est pas encore venu de triompher sans arrière-pensée, de regarder droit et fièrement ».

Les mauvais jours sont revenus. Ils ne doivent plus redevenir beaux. *La Cloche*, qui sonne maintenant le soulèvement des paysans contre l'empereur et qui soutient l'insurrection polonaise, est peu à peu désertée par ses lecteurs. Hertzen sait bien qu'il retourne au douloureux isolement d'autrefois. Mais il ne peut pas, il ne veut pas ne pas suivre sa voie, qui ressemble maintenant à un calvaire. Il fait effort jusqu'au bout. Puis, devant l'impossible, il s'arrête ; l'impossible, c'est-à-dire, pour lui, l'inutile et l'efficace.

« La jeunesse -- écrit-il à la fin de 1868 --- suit sa route ; elle n'a plus besoin de nos paroles ; elle a atteint sa maturité et le sait. *Aux autres nous n'avons rien à dire* ».

Hertzen se taira donc.

---

(1) *Souvenirs* de Toutchkova-Ogaréva.

III

Une intelligence subtile et pénétrante, une activité sans pareille par son efficacité et sa noblesse à l'une des grandes époques de l'histoire d'un grand peuple, une passion tempérée et redressée par un don merveilleux de critique et d'analyse de soi-même, une pensée toujours en marche, une inquiétude, faite du souci de se donner à une besogne fertile et belle, l'existence enfin, douloureuse et tourmentée, d'un homme qui est dans son pays comme un étranger et à l'étranger comme un proscrit, voilà donc un peu de ce que signifiera le nom de Hertzen pour tous ceux qui, à l'occasion du centenaire de sa naissance, retraceront les principaux traits de sa physionomie et marqueront les grandes étapes de sa carrière.

Il resterait beaucoup à faire encore. Il resterait surtout à prendre contact avec les idées de Hertzen : tâche difficile et parce que son œuvre est dispersée dans des centaines de livres et d'articles, et parce que sa curiosité, sa culture, ses préoccupations ont été d'une invraisemblable diversité, qu'il a touché à tous les problèmes, apporté sa contribution à tous les domaines, vu toute l'Europe, connu tous les milieux, rêvé ou médité sur tout. Les mettre en système serait certainement une tâche considérable et, plus certainement encore, une trahison, non parce qu'il y manque l'unité d'un point de vue, mais parce que rien ne semble plus répugner à une exposition systématique que la pensée alerte, riche en détours soudains et en aperçus inattendus d'Alexandre Hertzen.

Bornons-nous ici à rappeler ses jugements touchant deux points particulièrement intéressants pour les socialistes de l'heure présente : le régime républicain et l'esprit bourgeois.

Nous avons déjà dit que, dès 1840, l'opposition en Russie avait cessé d'être purement politique pour se placer sur un terrain particulièrement favorable au dé-

veloppement du socialisme : le terrain des transformation économiques. Avec tous ceux de sa génération, Hertzen -- encore en Russie -- n'attendait pas merveille de changements de régime risquant d'être de simples substitutions d'une étiquette à une autre. Mais ses idées sont incertaines. Le spectacle de la Révolution de 1848 va les préciser. « De longtemps -- écrit-il de Paris, le 1er septembre 1848 -- le peuple ne se lèvera, après une telle insurrection et une telle défaite. Il a besoin de repos ; on l'a privé de tous ses amis de tous ses guides. Que le grand peuple de Paris ait seulement de la patience ! Puisse-t-il s'éloigner maintenant de la scène où son sang a été versé ; puisse-t-il ne pas regarder les évènements, ne pas entendre les injures qu'on lui adresse et rassembler ses forces en silence ! j'ignore s'il lui sera donné de hisser la bannière du socialisme sur la Bourse de Paris, mais je sais bien qu'il se vengera des Journées de Juin, de la trahison d'Avril, de la trahison de l'Hôtel-de-Ville, de la menteuse proclamation de Cavaignac. Arrêter la guerre que les Journées de Juin ont commencée est impossible. Toute l'Europe y est entraînée. Il est difficile au vieil Adam de renaître. Le socialisme est trop large pour des hommes usés et trop disproportionné aux formes surannés où s'enferme la vie de l'Europe occidentale ».

Il ne faut donc pas confondre la lutte entre le peuple et la bourgeoisie — lutte qui peut quelquefois sembler s'atténuer, mais dont la profondeur reste toujours égale — avec les broderies superficielles de la vie politique. Ici, il ne s'agit que de partis ; là, il s'agit de classes.

En 1849, dans une assemblée parisienne, un Américain avait pris la parole pour faire à des ouvriers proudhoniens la déclaration suivante : « Je suis citoyen d'une République qui a déjà plus de soixante-dix ans d'une existence dans les conditions les plus favorables ; mais je vous dirai franchement, parce que vous devez le savoir, que la République ne vous sera d'aucun secours. Tout ce que le régime républicain peut donner, il l'a donné à l'Amérique ; mais il est impuissant à réaliser

l'organisation sociale vers laquelle tend l'homme de notre époque ». Hertzen rapporte ces paroles et voici le commentaire qu'il en fait : « Avouez une fois pour toutes que la république est le principe nécessaire de l'émancipation des peuples ; c'est le premier pas, sans lequel un second pas *ne peut être fait*. La république est simplement *plus convenable* que la monarchie ; le pouvoir, tout en y restant tyrannique, y est privé de son onction mystérieuse, de son caractère enivrant de puissance suprême, de majesté autocratique. Mais nous devons savoir pourtant que le sens du mot de *république* est extrêmement indéterminé et extensible ; *en disant: république*, *nous n'avons encore rien dit,* sinon la simple négation du pouvoir héréditaire et l'affirmation d'une *certaine* participation du peuple aux affaires ».

Quelle clairvoyance et quelle sûreté de jugement ! Le piège du républicanisme pur et simple, ce sujet du plus arbitraire des gouvernements l'a depuis longtemps évité. Le danger n'était pas de côté ; il était au contraire dans le mépris complet des étiquettes politiques — pente où glissèrent tant de socialistes épris de formules plus rigoureuses que compréhensives. Hertzen s'en est admirablement gardé et son jugement — qu'il serait intéressant de rapprocher de ceux de Marx sur le même point — garde en 1912 toute sa valeur : la classe ouvrière a besoin de la république, *malgré que quand on a dit république on n'ait encore rien dit.*

La même pénétration se manifeste dans les jugements de Hertzen sur la bourgeoisie et l'esprit bourgeois. La question — d'ordre psychologique et historique — est plus vaste et plus grave, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de toute une civilisation.

Le spectacle des quinze années qui suivirent la Révolution de 1848 donne à Hertzen les plus grandes inquiétudes sur les destinées ultérieures de l'Europe. Il lui semble que le souci de la beauté, la soif d'idéal, l'amour du risque, l'héroïsme des folies aventureuses, en un mot que tout ce qui grandit l'humanité, fait oublier ses erreurs et excuses, dans une certaine mesure ses crimes,

que tout cela est passé au second plan et a été remplacé par le désir mesquin de la sécurité et de la richesse. Il se demande alors si cet esprit de bourgeoisie va tout pénétrer et comme une nouvelle invasion de barbares, détruire toutes les richesses que la souffrance humaine à accumulées.

Il est d'abord frappé par l'opposition entre l'art et l'esprit bourgeois : « L'art — écrit-il en 1863 — n'a pas de répugnance ; il peut tout représenter, mais en mettant sur tout la marque indélébile de la distinction, en élevant au niveau des Madones et des demi-dieux le moindre détail de la vie, la moindre forme, la flaque d'eau qui dort sous un arbre, l'oiseau qui s'envole, le le cheval à l'abreuvoir, l'enfant pauvre que le soleil a hâlé. De la sauvage et menaçante fantaisie de l'enfer et du jugement dernier à la taverne flamande avec ses paysans familiers, de Faust à Faublas, du Requiem à la chanson grossière, tout relève de l'art ; mais l'art à ses limites. Il est quelque chose que l'archet ni le pinceau ni le ciseau ne peut exprimer ; que l'art, pour cacher son impuissance, raille et tourne à la caricature : c'est la bourgeoisie...

« C'est que tout le caractère de la bourgeoisie, avec son bon et son mauvait côté, met l'art à l'étroit ; l'art s'y fane comme une feuille verte, dans le chlore, et seules les passions communes à toute l'humanité et faisant irruption dans la vie bourgeoise --- ou plutôt s'évadant de ce milieu décent -- peuvent leur donner une signification d'art ».

On risquerait de mal interpréter cette critique de la décence et d'y voir je ne sais quel facile mépris d'esthète pour la morale des honnêtes gens. Mais Hertzen s'explique : « *Décent* (1) est le vrai mot. Le bourgeois a deux talents : la mesure et la régularité. L'existence de la classe moyenne est pleine de menus défauts et de menues qualités ; elle est sobre, souvent avare ; elle craint les excès et le superflu. Le jardin se transforme

(1) Souligné dans le texte. En russe : *tchinnyi*.

en potager, la chaumière en petite maison de ville de province avec des écussons peints sur les persiennes et où chaque jour on boit du thé et mange de la viande. *C'est un grand pas en avant*, mais qui n'a rien d'artistique. L'art va mieux avec la pauvreté ou le luxe qu'avec une suffisance dont on voit les fils blancs, un confort considéré comme une fin... L'art n'est pas à sa place dans la maison trop bien rangée, trop calculée, sentant la morgue du bourgeois, et c'est ainsi que *doit-être* la maison du bourgeois ; l'art devine que dans une telle existence il sera réduit au rôle de décoration extérieure, de papier peint, de meuble, d'orgue de Barbarie. Gêne-t-il ? on éloigne le joueur d'orgue. En veut-on ? on lui donne un sou et on est quitte... L'art, qui est par excellence une harmonie distinguée, ne peut supporter l'autre, la vie satisfaite d'elle-même dans sa médiocrité bornée et entâchée de ce qui est pour l'art le plus effrayant des vices : *la vulgarité*.

On ne saurait donc se méprendre. Hertzen distingue l'ordre méticuleux et utilitaire de cet ordre supérieur qu'est l'harmonie. Il défend celui-ci contre celui-là. Il déplore que celui-la triomphe et que celui-ci soit oublié.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine de l'art que se produit cette ascension menaçante de l'esprit bourgeois. Elle a lieu dans tous les domaines. La vie quotidienne en a la marque profonde ; « La bourgeosie est l'idéal vers lequel tend toute l'Europe. C'est la *poule au pot* dont rêva Henri IV. Une petite maison avec de petites fenêtres donnant sur la rue, une école pour le fils, une robe pour la fille, un journalier pour les travaux pénibles, voila bien le *Havre de grâce* (1). »

Même spectacle, si l'on tourne les yeux vers la politique, puisque « l'Italie, le plus poétique pays de l'Europe, n'a pu se retenir et a abandonné son amant passionné, Mazzini, trompé son héroïque Garibaldi, aussitôt que Cavour, ce génial bourgeois, grassouillet et portant lunettes, lui eut proposé de l'entretenir. »

(1) En Français dans le texte.

L'Italie n'est pas une exception. Partout la bourgeoisie l'emporte sur les autres classes. Quelles vont être les conséquences de cette domination ? Hertzen les prévoit avec une remarquable sûreté : « Le pilote de ce nouveau monde — écrit-il en 1862 — sera naturellement un marchand, qui mettra sa firme sur toutes les manifestations de la vie. En face de lui ne comptera pour rien ni la sotiise de l'aristocratie héréditaire ni le malheur du prolétariat héréditaire. Le gouvernement devra mourir de faim ou n'être que son comptable. A son aide viendront ses compagnons en stérilité, les tuteurs de l'espèce humaine encore dans l'enfance : avocats, juges, notaires etc.... Sa domination sera marquée par l'abaissement de la moralité..... » Et Hertzen se demande avec Stuart Mill si l'Europe n'est pas destinée à devenir une Chine sans idéal et sans grandeur, préoccupée seulement d'intérêts matériels et commerciaux.

Il voudrait répondre non. Il espère qu'on peut répondre non. Il pense au moins qu'il n'est pas interdit de le faire. « Peut-être, dit-il, quelque crise nous sauvera-t-elle du marasme chinois ». Mais il dit ignorer d'où viendra cette crise.

En réalité, il ne l'ignore pas. Il sait bien qu'elle ne peut venir que de ce « prolétariat héréditaire » qui souffre du despotisme de la bourgeoisie. Il sait même à quelle condition elle viendra de lui : c'est que le prolétariat ne fasse pas son idéal de l'idéal de la bourgeoisie. Et s'il est d'une extrême prudence, c'est parce que le prolétariat lui semble parfois se laisser gagner par la contagion et qu'il craint, que « l'ouvrier ne soit qu'un futur bourgeois ».

Cette crainte montre quelle haute idée se faisait Hertzen de la mission du prolétariat et aussi quelles conditions sont les plus favorables au sentiment de cette mission.

La classe ouvrière est comptable de la civilisation. La victoire qu'elle doit remporter sur la bourgeoisie ne doit pas consister en la vaine substitution d'une tyrannie à

une autre. Il faut que le prolétariat mette fin à la domination bourgeoise en sauvant du même coup tout ce qui fait la beauté de l'humanité, ce souci des grandes choses que Hertzen voit compromis par l'esprit bourgeois. Révolution est ici synonyme de renaissance.

Mais, pour remplir une si haute mission, le prolétariat devra se garder jalousement de tout ce qui pourrait faire pénétrer en lui les aspirations de la classe qu'il a à combattre. Sur ce point, les craintes de Hertzen prennent pour nous, qui vivons un demi-siècle après qu'elles ont été formulées, une incomparable signification. Dans son malaise et sa sujétion, la classe ouvrière peut prendre et a pris en fait, — soit tour à tour, soit simultanément — deux attitudes. Ou bien elle fait de l'idéal de la classe bourgeoise son propre idéal et poursuit, comme des fins se suffisant à elles-mêmes, de petites réformes et de quotidiennes améliorations ; l'ouvrier n'est plus alors, comme Hertzen le redoutait, qu'un futur bourgeois ; alors, la classe ouvrière reste dans le sillage de la bourgeoisie ; son corporatisme exclusivement utilitaire instaure dans l'atelier les préoccupations matérielles du marchand ; son « *Havre de Grâce* » est dans les mêmes eaux et sur la même côte que celui de la bourgeoisie.

Ou bien, au contraire, la classe ouvrière s'isolera de la classe bourgeoise, voudra ne recevoir d'elle ni idées, ni sentiments, ni bien-être. Ses idées, elle se les fera elle-même en coulant dans son moule à elle les éternelles vérités humaines ; ses sentiments, elle les fera germer dans la lutte, loin de toute contagion funeste, son bien-être, elle le *conquerra*, sans y trop penser, en poursuivant un but plus lointain. Elle aura de la méfiance pour tous les terrains où elle risquerait d'entrer en contact avec la classe bourgeoise autrement que pour la combattre : la politique pure et le réformisme syndical — mauvais lieux d'où l'ouvrier sort avec le goût du lucre et des petites satisfactions immédiates.

C'est cette seconde voie que Hertzen, dans son ardent désir d'une renaissance, aurait indiquée à la classe ouvrière.

S'il avait eu le temps de voir le prolétariat s'y engager, il serait mort avec des pensées moins amères, puisqu'il aurait vu se dresser une digue contre les flots montants de la bourgeoisie.

IV

Il n'eut pas cette joie. Un an après le dernier numéro de *La Cloche*, le 21 janvier 1870, il mourait à Paris. Il avait eu le temps de voir la fivre de la grande ville après la déposition de Napoléon III et d'y participer « comme un jeune combattant » : son désespoir n'avait pas brisé son courage.

J.-B. Séverac.

La grève
des Chauffeurs d'automobiles

Voici près de cinq mois que 5.000 chauffeurs d'automobiles sont en grève à Paris et on ne saurait encore, à l'heure actuelle, prévoir le moment où le conflit sera résolu. Les patrons se refusent systématiquement à toute discussion et l'organisation des chauffeurs est suffisamment puissante pour tenir aussi longtemps qu'il le faudra. Il nous a paru intéressant de rappeler ici l'origine et la genèse du conflit, ainsi que les méthodes mises en œuvre par l'organisation ouvrière pour le combat.

L'ORIGINE DU CONFLIT. — LE BENZOL.

On sait que les chauffeurs d'automobiles de place ne touchent pas de salaire fixe, mais reçoivent un tant pour cent sur la recette (actuellement 25 o/o). On leur fait payer par contre une partie des frais, et plus spécialement le carburant. Jusqu'à ces dernières années, on employait l'essence de pétrole, dont le prix est assez élevé. Mais, comme le nombre des voitures automobiles en circulation dans Paris n'était pas encore très considérable, les chauffeurs gagnaient de bonnes journées.

Les Sociétés d'automobiles augmentant le nombre de leurs voitures, il y eut bientôt affluence de véhicules, ainsi que le montre le petit tableau suivant :

Sociétés	Nombre de voitures en circulation				
	1907	1908	1909	1910	1911
Auto-Fiacres.....	25	125	440		841
Automobiles de Place.			1245	2073	2383
Société Générale.....			700	1000	1500

C'est à ce moment que l'on découvrit un procédé qui permettait de remplacer le pétrole par le benzol, qui coûte beaucoup moins cher, puisque la Société coopérative syndicale, que les chauffeurs ont créée à Levallois pour échapper aux exigences des intermédiaires, peut le livrer, d'après les chiffres fournis par le syndicat, à 28 ou 29 centimes le litre.

Ainsi le benzol (à base d'alcool) allait faire concurrence à l'essence de pétrole et les grands pétroliers Desmarets, Deutsch, etc. ne pouvaient accepter la chose sans rien dire. Le journal *Le Pétrole* commença une campagne pour faire établir un droit sur le benzol. Les fabricants d'alcool, qui fournissent la base du benzol, résistèrent. On cessa alors — fort ingénieusement — de parler d'un droit sur la production pour faire établir à Paris un droit d'octroi. Comme ce sont les chauffeurs qui payent le carburant, c'est eux qui allaient payer l'augmentation.

Une campagne fut menée pour empêcher le Conseil municipal de Paris de voter la taxe. Elle fut votée quand même. Pendant un an, les chauffeurs eurent recours à maint procédé de protestation : cortèges, délégations, réunions, grève de vingt-quatre heures. Rien n'y fit, la taxe fut maintenue.

En examinant leur propre situation et celle des Compagnies les chauffeurs constatèrent que cette dernière était devenue plus prospère à mesure qu'augmentait le nombre des véhicules en circulation, tandis que la leur était devenue chaque jour plus précaire. Ils demandèrent donc aux Compagnies de payer le benzol et d'élever le tant pour cent de 25 à 33. Ils s'engagaient d'ailleurs

à poursuivre leur campagne pour la suppression de la taxe sur le benzol. La Compagnie ayant refusé ces améliorations, la grève éclata.

LA GRÈVE

C'est ainsi que le 28 novembre, pas une voiture ne sortait des dépôts. Dès le lendemain, le comité de grève autorisait la sortie des voitures appartenant aux particuliers ou à des coopératives et dont les chauffeurs acceptaient de soutenir les grévistes, ainsi que les voitures dont les Compagnies accorderaient satisfaction aux chauffeurs.

Restaient 6.500 grévistes appartenant aux quatre grandes Compagnies du Consortium : La Compagnie Générale, la Compagnie des Auto-Fiacres, la Compagnie des Auto-Place (française), la Métropole et quelques autres maisons (Camille, de Dion, Paris-Taxis, Bondis, etc).

Le 4 décembre, la taxe sur le benzol était maintenue par le Conseil municipal et, dès le 6, les maisons Bondis et Paris-Taxis, puis la maison Camille et quelques autres accordaient les 33 o/o demandés par les chauffeurs. Le nombre des grévistes tombait ainsi à 5.000 ; c'est le nombre auquel ils sont restés jusqu'à aujourd'hui, aucune défection n'ayant été signalée pendant plus de quatre mois.

Les Compagnies du Consortium répondaient qu'elles ne pouvaient, sans se ruiner, céder aux revendications des grévistes. Le syndicat rechercha la vérité et se rendit facilement compte que les bénéfices des Compagnies avaient été en augmentation constante, mais que l'on avait constitué une caisse de réserve spéciale. Cette opération avait bien diminué le chiffre des dividendes, mais elle avait permis de préparer une résistance destinée à briser le Syndicat des chauffeurs qui avait déjà, à maintes reprises, prouvé sa force. C'est ainsi que la

Compagnie des Auto-Fiacres avait, en 1908, mis en réserve 216.000 francs sur 354.000 francs de bénéfices et, en 1909, 759.000 sur 1.073.000 francs.

Le Consortium, peu soucieux des intérêts de ses actionnaires, composé d'ailleurs de patrons de combat qui ne sauraient admettre un groupement de travailleurs conscients, sembla mieux aimer se ruiner que céder. Aussi la lutte fut-elle tout de suite âpre et rude.

Alors que les grévistes, sûrs de leur force, de leur nombre et de la solidarité de ceux qui travaillaient, restaient absolument calmes et paisibles, attendant en toute tranquillité la fin du conflit, les gens du Consortium affolés tentent toutes sortes de provocations : Le 15 décembre, le Consortium menace de poursuivre les loueurs et les coopératives qui aident les grévistes ; le 29, il annonce une sortie dont l'échec est complet ; le 4 janvier, ayant recruté quelques apprentis il fait sortir des voitures-écoles qui doivent rentrer sous les huées. Le 17 janvier, il annonce une nouvelle sortie dont l'échec est encore complet.

De son côté, le Syndicat fait placarder des affiches pour expliquer la situation au public et faire connaître le danger auquel on s'exposerait si l'on confiait sa vie aux pauvres diables que les Compagnies avaient baptisés chauffeurs.

Entre temps, divers arbitrages avaient été proposés, toujours acceptés par les grévistes, toujours refusés avec hauteur par les patrons.

Enfin, le 1er février, le Consortium tente une sortie avec la complicité du préfet de police, qui a fait délivrer des permis de conduire et mis des forces de police à la disposition des patrons. Au milieu des huées de la foule et de l'indignation des grévistes, plusieurs voitures sont renversées et la sortie échoue piteusement.

Le lendemain, Levallois est en état de siège. Forces de police, régiments de dragons, garde républicaine, tout est mis à la disposition du Consortium qui parvient à faire sortir 130 voitures sur 5.000. Chaque chauffeur jaune est accompagné d'un garde républicain ou

d'un agent de la sûreté. De plus, les Compagnies servent à ces briseurs de grève un salaire quotidien de 50 francs.

Le syndicat proteste. Il prouve tous les jours que les règlements de police sont violés, qu'on laisse sortir des voitures sans permis de conduire. Rien n'y fait. La police protège si bien les capitalistes que, dans les premiers jours de mars, un gréviste, Bedhomme, est tué par les jaunes, auxquels la protection de la police laisse croire que tout est permis.

Certains incidents furent moins tragiques. C'est ainsi que pour couvrir de ridicule les jaunes du Consortium, les chauffeurs qui soutiennent la grève placent à côté d'eux sur leurs sièges des mannequins habillés en gardes municipaux. Mais la police se fâche et poursuit les délinquants. On put lire aussi sur les murs de Paris et des villes de la banlieue l'affiche suivante :

LE SYNDICAT DES LOUEURS D'AUTO-TAXIS
A LA POPULATION PARISIENNE

Le Consortium des Compagnies d'automobiles dont les chauffeurs sont en grève, prévient le public qu'il ne peut se porter garant de l'honnêteté des chauffeurs qui conduisent actuellement des voitures dans Paris.

C'est pour cette raison que le Consortium des Compagnies d'automobiles, d'accord avec la préfecture de police, a cru de son devoir de faire escorter ses conducteurs par un garde municipal. Ainsi nous pensons que la sécurité des voyageurs est assurée.

Cependant si, malgré cette précaution, un client venait à être assassiné, nous déclinons toute responsabilité.

LE CONSORTIUM DES COMPAGNIES
D'AUTOMOBILES, 60, RUE DE LA VICTOIRE.

Naturellement cette bonne humeur et ce calme ont conservé aux grévistes la sympathie du public, tandis

que les actionnaires des Compagnies commençaient à se plaindre. Le mouvement continue toujours à l'heure actuelle. Mais il est surtout curieux de rechercher comment la résistance ouvrière a pu être aussi longue et aussi sûre.

L'IMPÔT DE GRÈVE

Cinq mille chauffeurs sont en grève depuis près de cinq mois et touchent régulièrement un secours de grève. Quelle caisse syndicale pourrait résister à un tel assaut ? Et pourtant, à l'heure qu'il est, près de 1 million 500.000 francs ont été distribués aux chauffeurs. Ce miracle s'explique par l'*impôt de grève* organisé par le Syndicat, accepté par les conducteurs travaillant, et dont la perception régulière établit qu'il y a, dès maintenant, dans la société capitaliste, des organismes aptes à remplacer les organismes bourgeois.

Chaque chauffeur travaillant verse 6 francs ; chaque cocher, 1 franc. Un collecteur passe auprès d'eux tous les jours et leur délivre, au moment de la prise de travail, une carte spéciale. Il remet les fonds à un collecteur central qui lui a délivré les cartes et lui remet les cartes non placées. Le trésorier du Syndicat centralise tous les fonds, qui sont ainsi contrôlés journellement. Les grévistes touchent les secours de grève à leurs caisses respectives.

En quelques jours le service fut organisé et fonctionna à merveille.

Chaque gréviste non marié reçoit 2 francs par jour ; chaque gréviste marié, 2 fr. 50, plus 0 fr. 50 par enfant.

La solidarité ouvrière s'est exprimée, d'ailleurs, de bien d'autres manières : c'est ainsi qu'au terme, chaque gréviste reçut le montant de son loyer, grâce à un ingénieux système de bons de prêt souscrits par les organisations ouvrières. C'est ainsi encore que, le 31 décembre, fut faite aux enfants des grévistes une grande

distribution de jouets. Mais c'est surtout l'impôt de grève avec son fonctionnement parfait, qui a permis la belle résistance des grévistes, en même temps qu'elle établissait la forte organisation et la valeur administrative et de gestion d'un Syndicat qui peut désormais être proposé comme un exemple.

Il semble pourtant que les principaux militants du Syndicat comprennent que les résultats auraient été plus rapides, si l'on avait pu organiser une grève générale des transports. Aussi croyons-nous que c'est vers une action toujours plus vaste que se portent maintenant les préoccupations des militants ouvriers. Quoi qu'il arrive, la grève des chauffeurs d'automobiles marquera une date importante de l'histoire de l'organisation et de la solidarité ouvrières.

Gaston Lévy.

Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière

L'urgence d'un recrutement ouvrier plus intensif, plus stable, plus cohérent sollicite chaque jour davantage l'attention de nombreux éléments de la Confédération Générale du Travail et du Parti Socialiste Unifié qui, tous deux — sur des terrains différents, avec des tactiques spéciales, parallèles ou opposées — prétendent organiser la classe ouvrière en vue de sa libération politique et économique. Or, il est indéniable — pour tout observateur de bonne foi — qu'au nombre des causes qui paralysent, énervent et dissolvent le mouvement ouvrier contemporain, il faut faire une place considérable à l'alcoolisme latent ou avéré qui, dans notre pays, sévit avec une gravité que les statistiques, cependant si éloquentes, ne permettent pas d'apprécier à sa valeur réelle. Il nous a donc paru qu'il y avait intérêt à rechercher, avec l'aide de tous et particulièrement des organisations ouvrières, dans quelle mesure l'alcoolisme est un agent de dépression de la classe ouvrière et les moyens de réaction directe que l'expérience quotidienne pourrait suggérer.

Nous prions donc les militants de toutes les professions et tous ceux que ce grave problème intéresse d'examiner le questionnaire ci-dessous et d'y répondre. Sa rédaction, brève à dessein, laisse à chacun la faculté de le compléter.

Dr Maurice Olivier.

QUESTIONNAIRE

I. — Dans votre profession — au moins dans les limites de la région où vous habitez — les travailleurs sont-ils adonnés à l'usage des eaux-de-vie et apéritifs ?

II. — Consomment-ils du vin en quantité immodérée — étant admis d'une façon générale que l'ingestion d'un litre de vin constitue la dose maxima quotidienne tolérable pour un organisme sain et résistant ?

III. — Ces boissons sont-elles consommées en majeure partie au domicile du travailleur ou chez le débitant ?

IV. — Peut-on invoquer des raisons spéciales — professionnelles ou autres — qui favoriseraient l'alcoolisation des ouvriers de votre métier ?

V. — Avez-vous remarqué que les ouvriers alcoolisés soient souvent atteints de maladies sérieuses, nécessitant des séjours réitérés à l'hôpital ou compromettant même gravement leur vie ?

VI. — Les accidents du travail sont-ils plus fréquents parmi les ouvriers alcooliques que parmi ceux qui ont la réputation d'être sobres et tempérants ?

VII. — Les prolétaires chez qui l'habitude de boire avec excès est invétérée, atteignent-ils, en moyenne, un âge aussi avancé que les autres ?

VIII. — Avez-vous remarqué que les ouvrieres alcoolisés soient réduits, tôt ou tard, a voir diminuer leur valeur technique et à glisser progressivement dans la catégorie des ouvriers non qualifiés ?

XI. — Le chômage forcé est-il favorable au développement de l'alcoolisme ?

X. — La grève — qui exalte les sentiments de solidarité et de dignité prolétariennes — contribue-t-elle ou non à arracher les travailleurs à la tyrannie des boissons alcooliques ?

XI. — Y a-t-il, dans votre profession, parallélisme entre le mouvement ascensionnel des salaires et la diminution de la consommation de l'alcool ou inversement ?

XII. — La réduction des heures de travail est-elle propice ou non au développement de l'alcoolisme ? En cas de négative, dire si les résultats sont appréciables dès les débuts ou à longue échéance ?

XIII. — Les conditions d'hygiène ou d'organisation de l'atelier (aération, éclairage, etc.) sont-elles normales ?

XIV. — Quelle est la part habituelle du salaire consacrée à l'achat de boissons alcooliques ?

XV. — Le renchérissement actuel de la vie a-t-il eu une influence sur la consommation de ces boissons ?

XVI. — L'alcoolisme sévit-il davantage chez les célibataires que chez les pères de famille ?

XVII. — Les ouvriers qui boivent sont-ils accessibles — au même degré que les autres — à la propagande syndicaliste et anticapitaliste ?

XVIII. — Constituent-ils des éléments stables, coordonnés, actifs, clairvoyants, disciplinés ?

XIX. — Sont-ils des cotisants réguliers ?

XX. — En période de grève formeraient-ils un contingent qui, par pusillanimité, couardise — ou par vio-

lences puériles et irréfléchies — risque d'entraver l'œuvre poursuivie ?

XXI. — Quels moyens de lutte pratique vous suggère la vie ?

1° Propagande orale.

2° Propagande par la presse syndicale.

3° Mesures de tempérance ou d'abstinence au cours des réunions et manifestations syndicales.

4° Elimination des postes de confiance des militants connus pour leur intempérance.

5° Rôle possible des coopératives syndicales ou autres.

6° Organisation — dans les Maisons Syndicales ou Maisons du Peuple — de fêtes, réjouissances etc., destinées aux adultes, jeunes gens et enfants.

7° Campagnes de boycottage contre l'alcool.

8° Dénonciation de la duplicité des producteurs d'alcool et de l'Etat, etc...

Prière d'adresser les réponses au Dr Maurice Olivier, villa Lunier, Blois

L'œuvre d'éducation ouvrière du Parti Socialiste Belge

I

Après l'échec du mouvement de grève générale pour le Suffrage Universel de 1902, les militants les plus clairvoyants du Parti Ouvrier Belge reconnurent que, pour assurer au mouvement ouvrier une croissance constamment progressive, il était urgent que l'action socialiste s'exerce non seulement en étendue, mais encore et surtout en profondeur. Ils déclarèrent qu'il ne suffisait pas de pouvoir conduire les masses aux urnes électorales et les entraîner dans des mouvements d'enthousiasme passager, mais qu'il importait avant tout, si l'on voulait pouvoir en attendre une action ordonnée et persévérante, de les organiser solidement et de les pénétrer d'une claire et forte conscience de classe socialiste.

Ce prosélytisme d'organisation et d'éducation ne donna ce que l'on pouvait en attendre qu'après la fin de la période de stagnation et de dépression qui suivit 1912. C'est surtout au cours des six dernières années qu'il porta des fruits. Il suffit de songer au renouveau du mouvement syndical belge qui s'est affirmé au cours de ces dernières années pour avoir l'impression encourageante des progrès réalisés dans le domaine de l'organisation prolétarienne.

Par contre, les progrés des œuvres d'éducation socialiste furent malheureusement moins importants, au cours de la dernière décade, que ceux que réalisa, pendant le même laps de temps, l'organisation syndicale, politique et coopérative de la classe ouvrière. Ce n'est pas au manque de bonnes volontés qu'il faut imputer ce fait ; dans la plupart des régions du pays, des initiatives louables au point de vue de l'éducation ouvrière

n'ont pas cessé de se produire et se sont multipliées pendant ces 3 ou 4 dernières années. Mais leurs résultats ont rarement été proportionnés aux efforts accomplis. En tout état de cause, il s'en faut de beaucoup qu'ils aient été suffisamment importants pour que cette constatation cesse d'être vraie ; c'est que, comparativement à la puissance du mouvement ouvrier et au nombre de ses adhérents, les préoccupations éducatives occupent à l'heure actuelle une place moindre dans l'effort total des militants qu'au début du mouvement socialiste.

Il ne faut pas chercher bien loin pour trouver les causes essentielles de cette situation, qui, d'ailleurs, n'est nullement spéciale à la Belgique, mais qui se retrouve au contraire, avec la même acuité, dès que le mouvement ouvrier y a atteint un certain degré de développement, dans tous les pays, même ceux où la classe ouvrière est beaucoup mieux instruite que chez nous. Ces causes sont inhérentes à la marche en avant du mouvement ouvrier lui-même. Au fur et à mesure que se développe l'organisation ouvrière, le besoin d'œuvres d'éducation qui résulte de ce développement même augmente plus rapidement que les moyens de satisfaire à ce besoin.

Le besoin d'œuvres d'éducation augmente. Car plus les organisations deviennent puissantes, plus le mouvement socialiste progresse et pénètre dans les institutions politiques, plus il faut d'hommes capables de le diriger et de le représenter. Et non seulement il lui faut plus d'hommes, mais il lui faut des hommes plus instruits, plus capables, parce que les difficultés de la lutte et les responsabilités des postes de combat d'une part, et la nécessité d'une participation plus active et plus consciente des masses ouvrières elles-mêmes à cette lutte d'autre part, augmentent en même temps que le front de bataille s'élargit. Non seulement il faut de plus en plus de fonctionnaires permanents, de sectionnaires, de propagandistes à nos syndicats ; d'administrateurs, d'em-

ployés, de gérants à nos coopératives ; de secrétaires, de mandataires, de militants à nos organisations politiques ; mais encore il faut que ces permanents, ces sectionnaires, ces administrateurs, ces mandataires, il faut que tous ces militants soient de plus en plus instruits et aptes à leurs fonctions, parce que ces fonctions demandent une capacité intellectuelle et morale de plus en plus grande.

Le grand syndicat moderne ne ressemble guère aux organisations embryonnaires d'il y a dix, vingt ou trente ans. Il a des milliers de membres éparpillés sur toute l'étendue du pays ; son fonctionnement administratif met en marche des rouages délicats et compliqués ; il a des fonds considérables à gérer ; il a à lutter dans la plupart des cas, non plus contre un ou quelques patrons isolés, mais en même temps contre de fortes organisations patronales et contre des organisations pseudo-syndicales concurrentes créées par les adversaires jaunes ou bleus ; pour sa propagande et sa direction, il lui faut une documentation scientifique et statistique de plus en plus fournie ; et ceux qui sont à sa tête doivent, dans des cas de plus en plus fréquents et variés, représenter les intérêts de ses membres dans des négociations avec des adversaires routinés, intelligents et rompus aux discussions d'affaires. N'est-il pas évident que les secrétaires permanents, voire même les sectionnaires de ces syndicats-là, ont besoin de connaissances et de qualités dont pouvaient facilement se passer les « meneurs », dont le rôle, aux débuts du mouvement, se bornait presque exclusivement à l'agitation ?

Et quelle comparaison y a-t-il entre la responsabilité et la capacités de ceux qui dirigent nos grandes entreprises coopératives d'aujourd'hui et celles des apôtres qui créèrent les petites boutiques dont sont sorties nos formidables Maisons du Peuple actuelles ? N'y a-t-il pas là la même différence qu'entre les fonctions administratives, techniques et commerciales du petit épicier du coin et celles de la grande entreprise combinée caractéristique du capitalisme moderne ?

Et dans le domaine de l'action politique, quelle différence entre les besognes d'aujourd'hui et celles d'hier ou d'avant-hier ! A mesure que le parti force l'entrée des institutions politiques -- Chambres, conseils provinciaux, municipalités, conseils de prud'hommes, etc. -- à mesure surtout que le nombre de ses mandataires et la puissance organisée du dehors qui soutient leur action augmentent, il se trouve face à face, chaque jour, avec des responsabilités nouvelles, des problèmes nouveaux, des difficultés nouvelles, dont se souciaient fort peu -- et pour cause -- les militants de la génération précédente dont le rôle se bornait, en somme, à agiter des idées.

Il suffit de réfléchir un instant à toutes ces choses, de mesurer le chemin parcouru par le mouvement ouvrier depuis 30 ans, d'observer avec quelle rapidité sa croissance crée des fonctions plus nombreuses, plus différenciées et plus difficile à remplir, pour comprendre combien est formidable son *besoin d'hommes* et combien aussi ce besoin croît de jour en jour. Et quand on dit qu'il a besoin d'hommes, il faut donner à cette expression un sens assez large pour que l'on puisse y comprendre aussi les femmes, dont le peu de participation à l'action ouvrière en Belgique est l'un des points faibles les plus regrettables de notre mouvement.

Est-ce à dire que tout ce dont le mouvement ouvrier a besoin dans le domaine de l'éducation soit une instruction purement utilitaire à l'intention de ses fonctionnaires ou de ceux qui aspirent à le devenir ?

Non, bien loin de là ! D'abord, ce qu'il faut aux fonctionnaires, aux militants du mouvement ouvrier eux-mêmes, c'est plus qu'une éducation simplement technique les préparant à remplir les fonctions spéciales à leur terrain d'action, c'est aussi — et surtout ! — une éducation socialiste générale qui leur fait voir leur activité spéciale dans le cadre des tendances totales et finales du mouvement, et qui contrebalance salutairement les inconvénients et les dangers que la division crois-

sante du travail entraîne pour la mentalité de celui dont elle spécialise l'activité. Mais, en outre, n'est-il pas évident que les progrès du mouvement socialiste rendent de plus en plus impérieux d'avoir non seulement des cadres mieux instruits, mais encore des troupes plus conscientes et mieux éduquées ?

Certes, quand on se place au point de vue des masses ouvrières dans leur ensemble, on peut dire que tout, dans l'action socialiste, syndicale et coopérative, est œuvre d'éducation. La meilleure *éducation* de la classe ouvrière est et restera l'*action* de la classe ouvrière. La grande leçon des faits et des expériences qui jaillissent chaque jour du mouvement prolétarien, qui éveillent l'instinct de classe chez l'ouvrier, comme producteur dans son action syndicale, comme consommateur dans son action coopérative, comme citoyen dans son action politique, cette leçon-là fait ce que la propagande théorique la plus intensive ne saurait faire sans elle. Si la vie — c'est-à-dire les conflits d'intérêts de classe qu'elle rend tangibles, chaque jour, sous des formes nouvelles — n'était pas la grande éducatrice, comment expliquerait-on, par exemple, que les idées socialistes se sont répandues parmi la classe ouvrière et non parmi les classes possédantes, alors que celles-ci sont cependant bien plus capables, de par leur instruction meilleure, de les comprendre et d'en saisir la justesse et la beauté ?

Mais s'il est vrai que l'école de la vie réelle et de l'action pratique est essentielle et indispensable au point de vue de la formation de la conscience de classe du prolétariat, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'est pas suffisante. Elle peut créer un *instinct de classe* ; mais pour que cet instinct soit une force décisive et incorruptible, pour qu'il soit une source de victoires profondes et durables, il faut qu'il se transforme en *conscience de classe*. Et cela, il ne pourra le faire sans l'aide d'une action éducative spéciale venant compléter, en l'éclairant, l'action pratique des groupements politiques, coopératifs et syndicaux.

La presse ouvrière fait une grosse part de cette beso-

gne éducative, mais elle ne peut y suffire. De par sa nature même, elle restera toujours, forcément, un organe de l'action avant que d'être un organe de l'éducation proprement dite. Et si, d'une part, on ne saurait concevoir d'éducation ouvrière sans action ouvrière, d'autre part, il n'est pas moins certain que l'éducation pratique doit à bien des points de vue être non seulement complétée, mais encore corrigée par l'éducation théorique. Les circonstances dans lesquelles la classe ouvrière est obligée de lutter ne sont pas toujours telles que cette lutte elle-même engendre chez ceux qui la mènent une conscience de classe ferme et précise. Ainsi, dans les pays où l'action parlementaire du prolétariat se bute surtout à l'obstacle d'un pouvoir autre que le pouvoir des classes possédantes dans leur ensemble — par exemple à une puissance d'oppression étrangère, à un régime absolutiste, à un pouvoir théocratique — la classe ouvrière portera naturellement tout son effort sur l'obstacle immédiat à abattre : elle mènera sa lutte contre l'oppression nationale, monarchique ou cléricale ensemble, quelquefois même par une alliance intime avec la partie nationaliste, républicaine ou anticléricale de la bourgeoisie ; et de cette communauté de l'action découlera forcément, dans une mesure plus ou moins accentuée, une communauté des conceptions, les idées de l'un des deux alliés déteignant en quelque sorte sur celles de l'autre, les préoccupations nationales, démocratiques ou anticléricales du moment reléguant à l'arrière-plan, dans l'esprit des masses, les notions fondamentales de la lutte des classes et de ses fins révolutionnaires et anticapitalistes. Partout où des situations de ce genre se présentent, c'est-à-dire où l'action immédiate, de par les contingences spéciales dans lesquelles elle doit se produire, menace d'obscurcir ou de déformer la conscience de classe ouvrière, seule un action éducative apprenant aux ouvriers à interpréter leur nécessaire action immédiate même à la lumière de la théorie socialiste et rapportant sans cesse cette action à l'objectif total du mouvement ouvrier, peut fournir un contrepoids suffisant

aux tendances opposées et réduire leur danger au minimum inévitable.

Et cette action de pénétration systématique de l'idée socialiste dans les masses ouvrières, elle aussi, devient de plus en plus nécessaire, à mesure que, la puissance du mouvement ouvrier augmentant, le nombre et le rôle de ses mandataires deviennent de plus en plus importants et la nécessité d'une participation active et compréhensive des masses à l'action ouvrière, d'un contrôle intelligent des mandatés par les mandants, de plus en plus urgente.

Ces quelques réflexions suffiront sans doute à donner une idée de la formidable augmentation du besoin d'éducation ouvrière qu'entraîne la croissance du mouvement ouvrier.

Et maintenant, demandons-nous si les moyens de satisfaire à ce besoin ont crû et s'accroissent dans la même proportion ?

La réponse n'est pas douteuse. Non, ces moyens n'augmentent, ne se perfectionnent pas assez vite pour faire face aux nécessités nouvelles. Le même procès de croissance du mouvement ouvrier, qui développe ces besoins nouveaux, augmente la difficulté d'y satisfaire, tout au moins de la façon usitée jusqu'alors. L'accumulation des besognes techniques de l'organisation ouvrière — de ce que les Allemands appellent la *Kleinarbeit*, la « petite besogne quotidienne » — l'augmentation des responsabilités personnelles, la division croissante du travail et la spécialisation des fonctions qui en résulte, tout cela est cause que les militants d'aujourd'hui éprouvent bien plus de difficultés que ceux de la génération précédente à faire leur éducation théorique. Tous les vieux militants du parti sont d'accord pour se plaindre de ce que la jeunesse militante d'aujourd'hui ne montre plus la même ardeur à l'étude et à la lecture que celle d'il y a quinze, vingt ou trente ans. Il sera raisonnable de faire la part du pessimisme un peu grincheux des « vieilles gens », qui

auréolent volontiers les images du passé d'un reflet de leurs enthousiasmes de jeunesse, et tendent à exagérer également les qualités du passé et les défauts du présent ; mais, ce départ fait, et l'excellence des œuvres d'éducation des âges héroïques réduite à ses justes proportions, n'en reste-t-il pas moins indéniable qu'il y a un fond de vérité dans leurs lamentations ? Et comment pourrait-il en être autrement ? Les militants d'aujourd'hui sont absorbés par des besognes pratiques que la faiblesse de l'organisation épargnait encore presque entièrement à ceux de naguère.

A peine une jeune intelligence, une jeune volonté s'est elle affirmée quelque part dans la classe ouvrière, voilà que le mouvement s'en empare, l'enserre, comme un monstre goulu, de ses multiples bras, le charge et quelquefois le surcharge de responsabilités, l'attèle à d'innombrables besognes spéciales qui l'absorberont bientôt tout entier et l'empêcheront d'étudier et de se faire une conception théorique générale du mouvement — au moment même où son esprit est préparé à former cette conception et à en rassembler les éléments par l'étude, par la fréquentation des bibliothèques, par les discussions aux cercles d'études. Et plus le jeune sous-officier de l'armée ouvrière avancera en âge et en grade, plus il sera abordé par cette « petite besogne », plus il éprouvera de difficultés à compenser le risque de l'inévitable déformation mentale du « spécialiste » — qui donc n'est pas un peu spécialiste aujourd'hui ? — par l'acquisition de connaissances générales, plus aussi l'habitude et l'énervement du travail hâtif lui feront perdre la curiosité et l'élasticité d'esprit qu'exige toute étude sérieuse.

Et voilà pourquoi le mouvement ouvrier, au cours de ces dernières années, ayant de plus en plus besoin d'hommes instruits et capables, en trouve — je ne dirai pas : de moins en moins, mais : de plus en plus difficilement. Voilà pourquoi, dans presque toutes les régions du pays, il se produit, depuis quelques années, des efforts nouveaux pour créer des œuvres d'éducation et

les mettre à la hauteur des exigences nouvelles : voilà pourquoi, enfin, la Centrale d'Education Ouvrière a été créée.

II

Organisation de la Centrale d'Education Ouvrière

La Centrale d'Education Ouvrière a été créée en 1911 pour encourager, soutenir, coordoner et diriger l'effort éducatif des organisations ouvrières belges se plaçant au point de vue de la lutte des classes.

Elle doit sa création à une donation généreuse de MM. Ernest Solvay et Verstraete et à l'initiative personnelle de quelques militants socialistes, parmi lesquels il faut citer en tout premier lieu celle d'Emile Vandervelde. Mais auparavant déjà, le besoin d'une œuvre centralisant et ordonnant l'effort éducatif de la classe ouvrière belge s'était manifesté à des occasions diverses.

Les militants ouvriers qui, dans leurs régions respectives, s'occupaient des œuvres d'éducation, ressentaient plus vivement, à mesure que ces œuvres se développaient, le besoin d'une cohésion plus grande, d'une information mutuelle plus régulière, d'une assistance plus effective de la part des organismes centraux du mouvement ouvrier. C'est ainsi que, dans la province de Liège par exemple, où les œuvres d'éducation ouvrière furent toujours particulièrement nombreuses et vivantes, on créa, en octobre 1910, une Fédération Provinciale des OEuvres socialistes d'Enseignement. Peu de temps après, le *Peuple* publiait un article qui faisait appel aux bibliothèques socialistes du pays pour qu'elles étudient la formation d'une fédération nationale. D'ailleurs en avril et mai de la même année, Louis de Brouckère avait déjà attiré l'attention des lecteurs du *Peuple* sur la nécessité d'une action éducative plus systématique, dans une série d'articles de fonds dont le dernier était intitulé : « Pour une Fédération Socialiste des OEuvres

d'Enseignement ». Les réunions des secrétaires permanents du pays qui eurent lieu en 1910 et au début de 1911, témoignèrent également du grand intérêt que prenait à ces questions l'élite des militants, surtout des militants syndicaux. On y discuta notamment la création d'une salle de lecture avec une bibliothèque centrale de documentation, en même temps que l'organisation d'une école nationale socialiste inspirée par le modèle de l'école centrale du parti socialiste allemand à Berlin. A la dernière réunion des secrétaires permanents, tenue le 8 février 1911, le citoyen Vinck présenta même sur ces questions — salle de lecture, bibliothèque et école centrale — des rapport fort détaillées, qui, la Centrale d'Education ayant été créée entre temps, purent être transmis à celle-ci pour qu'elle en étudie la réalisation.

Avant que l'on eût eu connaissance du plan de l'organisation d'une école syndicale nationale par la Centrale d'Education alors en voie de création, le vœu de voir se créer à Bruxelles une école pour les secrétaires syndicaux s'était déjà fait jour au sein d'une assemblée des comités syndicaux de la Fédération bruxelloise. A Bruxelles encore, dès l'automne de 1910, surgit un projet de fusion des principaux organismes éducatifs existants, auxquels on voulait donner une direction centralisée — projet qui ne fut réalisé complètement qu'au cours de l'été 1911 et sous l'impulsion de la Centrale Nationale. Enfin, c'est surtout au cours de l'hiver 1910-11 que se manifesta le désir général d'une réorganisation de l'école nationale socialiste du Conseil général. Cette école, créée en 1908 sur la proposition d'Emile Vandervelde, ne satisfait manifestement plus aux besoins d'instruction de la jeune génération des militants ; il ne pouvait en être autrement, vu le manque de ressources du Conseil général, qui obligeait ses organisateurs de se passer d'une direction pédagogique compétente et ne permettait de faire appel qu'au dévoûment de quelques militants instruits se faisant à tour de rôle « professeurs » ou plutôt conférenciers pour un couple d'heures.

On peut se demander si et quand les efforts de coor-

dination et de centralisation des œuvres d'éducation ouvrière qui surgissaient ainsi de toutes parts auraient abouti à un résultat sérieux et durable, si le Parti Ouvrier n'avait pas été mis en état, par deux donations généreuses, de mettre debout, d'emblée, l'organisme national de la Centrale d'Education Ouvrière, et de l'asseoir sur une base matérielle solide.

En effet, le 27 novembre 1910, le citoyen Vandervelde annonçait dans le *Peuple* qu'il avait reçu, pour l'affecter aux œuvres d'éducation ouvrière, une somme de 95.000 francs. M. Paul Vestraete, en souvenir de son père, lui avait fait don, dans ce but, de vingt mille francs. Et quelques jours après il avait obtenu de M. Ernest Solvay un chèque de soixante-quinze mille francs, avec promesse d'arrondir cette somme jusqu'à cent mille francs si les besoins de l'œuvre l'exigeaient et si on parvenait à la bien organiser.

Le 22 décembre 1910, le *Peuple* publiait un projet de statuts pour la Centrale d'Education Ouvrière dont le citoyen Vandervelde, assisté de quelques amis, auxquels il avait demandé conseil, allait proposer la Création au Conseil général du Parti Ouvrier Belge. Ce projet de statuts fut discuté le 25 janvier 1911 au bureau du Conseil général, qui l'adopta avec de très légères modifications. Le Conseil général lui-même le discuta le 1er février 1911, et adopta les statuts proposés par le bureau, en y ajoutant que la Fédération Nationale des Jeunes Gardes serait, à côté du Conseil général du Parti, de la Commission Syndicale et de la Fédération des Coopératives, représentée au comité de la Centrale et y aurait un délégué.

Ces statuts, d'ailleurs, n'étaient que provisoires et le comité de la Centrale d'Education avait mandat d'élaborer et de soumettre au Conseil général, au cours de l'année, un projet de statuts plus détaillé et définitif. Celui-ci fut rédigé par le comité de la Centrale et soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil général tenue le 17 janvier 1912. Le texte soumis fut adopté sans discussion. Le voici :

1° La Centrale d'Education Ouvrière a été créée en février 1911 par le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge, avec la collaboration de la Commission Syndicale du Parti Ouvrier Belge et des Syndicats Indépendants, la Fédération des Sociétés Coopératives Socialistes et la Fédération Nationale des Jeunes Gardes Socialistes. Elle a pour but d'organiser et de coordonner l'activité de toutes les œuvres d'éducation ouvrière qui dépendent des organismes précités et procurent aux travailleurs les connaissances et les qualités qui les mettent le mieux en état de mener la lutte pour leur émancipation comme classe dans tous les domaines ;

2° Elle est dirigée par un Comité Central, composé de trois membres élus par le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge, de deux membres élus par la Commission Syndicale, de deux membres élus par la Fédération des Coopératives, d'un membre élu par la Fédération Nationale des Jeunes Gardes Socialistes, et de deux secrétaires désignés par les sept membres précités, à la réserve de ratification par le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge ;

3° L'un des secrétaires sera désigné par le Comité comme Secrétaire général et administrateur de la Centrale et aura la responsabilité de la gestion morale et matérielle de l'œuvre ;

4° Il est créé, dans la Centrale, une section d'art. Sa compétence s'étendra à toutes les œuvres concernant l'éducation esthétique du prolétariat dont le Comité Central lui confiera la gestion. Cette section est placée sous la direction de l'autre des deux secrétaires de la Centrale ;

5° Le Secrétaire général fera rapport sur l'activité de la Centrale d'Éducation aux Congrès annuels ordinaires du Parti Ouvrier Belge, de la Commission Syndicale, de la Fédération des Coopératives et de la Fédération des Jeunes Gardes Socialistes;

6° Les membres du personnel de la Centrale, autres que les secrétaires, seront nommés, sur la proposition de ceux-ci, par le Comité Central ;

7° Le Comité désignera un trésorier qui gérera les fonds de la Centrale ;

8° Le budget de la Centrale sera dressé annuellement par le Comité et sera alimenté notamment par les ressources suivantes :

a) Par des donations et des legs particuliers, dont la garde et la gestion seront confiées à un conseil de trois personnes de confiance désignées par le Comité.

b) Par les subsides ou cotisations des organisations affiliées

au Parti Ouvrier Belge ou à la Commission Syndicale du Parti Ouvrier et des Syndicats Indépeddants ;

9° Le Comité fixera les appointements et les conditions de travail du Secrétaire général et du personnel. Le Secrétaire général et les membres du personnel seront nommés définitivement après un an de stage. Les membres non rétribués du Comité, y compris le trésorier et le secrétaire de la section d'art, seront soumis à réélection chaque année ;

10° Le Secrétaire général ne peut être invité à démissionner ou être révoqué que par un vote du Comité, à la majorité absolue de tous ses membres, après que les organisations représentées au Comité ont été régulièrement consultées, et à la réserve de ratification par le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge ;

11° Les membres du personnel ne peuvent être révoqués que par un vote du Comité, à la majorité absolue de tous ses membres ;

12° Le Secrétaire général représentera la Centrale d'Éducation, avec voix consultative, aux assemblées plénières du Conseil Général du Parti Ouvrier Belge et de la Commission Syndicale.

Le 17 février, les divers organismes représentés au comité de la Centrale d'Education ayant désigné leurs délégués, le Comité se réunit pour la première fois. Les citoyens Vandersmissen, de Brouckère et Vandervelde y représentaient le Conseil général, Baeck et Pladet la Commission Syndicale, Serwy et Octors la Fédération des Coopératives, Van de Meulebroucke la Fédération des Jeunes Gardes Socialistes. Le Comité désigna la citoyenne Lalla Vandervelde comme secrétaire de la section d'art et fit un appel pour le poste de secrétaire général permanant. A la suite de cet appel, le Comité procéda, le 1er mars 1911, à la nomination du citoyen Henri de Man. Cette nomination -- faite pour un stage provisoire d'un an -- fut, ainsi que celle de la citoyenne Vandervelde, ratifiée par le Conseil général en assemblée plénière du 8 mars 1911. A l'expiration du stage d'un an du secrétaire général, le comité de la Centrale d'Education prodéda, le 2 mars 1912, à la nomination définitive pu citoyen de Man, qui sera soumise pour ratification au Conseil général après que le Congrès de Pâques 1912 du Parti Ouvrier aura eu l'occasion de discuter son rapport.

Le Secrétaire général entra en fonctions le 15 mars 1911 ; c'est donc à partir de cette date que commença l'activité de la Centrale d'éducation. Les bureaux du secrétariat n'ayant pu trouver place à la Maison du Peuple, la coopérative bruxelloise, qui n'a d'ailleurs cessé de soutenir les efforts de la Centrale d'une façon digne d'être citée en exemple, mit à sa disposition un étage de l'immeuble situé au n° 26 de la rue Joseph Stevens, en face de la Maison du Peuple même.

La gestion du capital constitué par les donations Verstraete et Solvay fut confiée par le Comité à la citoyenne Vandervelde et aux citoyens Vandersmissen et de Man, qui en sont dépositaires collectifs.

Le citoyen Vandersmissen fut désigné comme trésorier, chargé de la gestion de la caisse de la Centrale elle-même.

Des échanges de vues généraux qui occupèrent les premières séances du Comité de la Centrale sortit bientôt un plan d'action immédiate déterminé. La grosse difficulté de la mise en train consistait moins en l'élaboration d'un programme général pour l'activité future de la Centrale qu'en un choix judicieux des points sur lesquels cette action devait porter en premier lieu. Pour créer quelque chose de sérieux et de durable, il est évident qu'on ne pouvait s'attaquer à la fois à tous les domaines qui sollicitaient l'attention d'un organisme éducatif central, qu'il fallait courir au plus pressé et circonscrire son domaine d'action. Il aurait été facile d'annoncer des programmes pompeux ; mais, à vouloir les exécuter, à s'attaquer de front à toutes les tâches qui attendent, de la bibliothèque centrale aux cinémas des Maisons du Peuple, en passant par les cercles dramatiques, les groupes d'enfants et les sociétés de gymnastique, nous eussions éparpillé les forces dont nous disposions au point d'en annihiler l'effet, usé l'énergie d'une demi-douzaine de secrétaires et mangé tout l'argent de la caisse en moins d'une année. Nous avons cru plus sage de n'avancer que pas à pas et lentement sur un terrain aussi nouveau que celui sur lequel nous nous

sommes engagés et de limiter modestement notre programme d'action, d'autant plus qu'il ne saurait s'agir, au début d'une œuvre pareille, que d'expériences à faire et non de résultats définitifs à établir.

C'est dans cet esprit que le Comité de la Centrale d'Éducation arrêta le programme d'action immédiate suivant :

1° Organisation d'une enquête sur le nombre, l'espèce et l'état des organisations éducatives existantes, au moment de la création de la Centrale, au sein du mouvement ouvrier Belge. Ceci pour donner en quelque sorte une base à l'activité de la Centrale et permettre de dresser dans l'avenir des statistiques comparatives ;

2° Établissement et tenue au courant d'archives de documentation sur tout ce qui concerne l'activité des organisations ouvrières en Belgique et à l'étranger ;

3° Création d'un système complet d'extension socialiste pour tout le pays, mettant à la disposition des organisations ouvrières des conférenciers traitant de sujets éducatifs ;

4° Remplacement de l'ancienne école nationale du Conseil Général par deux écoles nationales socialistes du dimanche, l'une de langue française, l'autre de langue flamande ;

5° Organisation de deux écoles nationales syndicales, l'une flamande et l'autre française, dont les cours se feraient en semaine, à l'intention des secrétaires permanents syndicaux ;

6° Création d'écoles locales et régionales fournissant aux militants ouvriers les connaissances les plus indispensables à leur activité socialiste, syndicale et coopérative ;

7° Création, dans toutes les villes importantes, de comités locaux d'éducation ouvrière, accomplissant, dans leur domaine local, le rôle dévolu à la Centrale dans le domaine national ;

8° Centralisation des principales bibliothèques de documentation installées à la Maison du Peuple de Bruxelles en une seule bibliothèque scientifique centrale où pourraient venir se renseigner tous les militants qui en auraient besoin ;

9° Coordination des efforts des bibliothèques socialistes et syndicales du pays par la création d'un organisme central spécial.

Quant à la section d'art, elle fut chargée par le comité, pour commencer son activité, de faciliter — notamment en organisant des tournées artistiques — aux groupes du pays l'organisation de soirées pouvant éduquer le sens esthétique de la classe ouvrière. En outre, le comité la chargea d'étudier par quels moyens elle pourrait intervenir pour faciliter aux sociétés dramatiques socialistes leur action éducative si difficile et si délicate.

III

Enquête sur les œuvres d'éducation ouvrière

Indépendamment du classement de tous les renseignements sur l'activité éducative des organisations ouvrières belges qu'il est possible au secrétariat général d'obtenir, et qui constitue une besogne courante et quotidienne du secrétariat, celui-ci entreprit une enquête systématique auprès des secrétaires des fédérations d'arrondissement du Parti Ouvrier Belge, pour établir d'une façon exacte l'état des œuvres éducatives existantes au moment où la Centrale commençait à fonctionner. En l'occurence, cette enquête fut faite à la date du 1er août 1911.

Quoique certains secrétaires fédéraux aient attendu jusqu'au mois de février 1912 pour répondre aux ques-

tionnaires envoyés, il n'y a qu'une seule fédération constituée pour laquelle il a été impossible d'obtenir aucun renseignement. C'est la fédération montoise, dont le secrétaire a accueilli avec un mutisme persévérant et absolu toutes les demandes dont il est harcelé.

Nous donnons plus loin un tableau résumant les principales données obtenues par cette enquête. Il est bon de remarquer, toutefois, que les chiffres totaux obtenus restent assez notablement en dessous de la réalité. Cela provient de ce que, dans un bon nombre d'arrondissement, les secrétaires fédéraux ne sont pas eux-mêmes renseignés d'une façon complète ; dans d'autre cas, ils n'ont tenu compte que des organisations payant leur cotisation d'affiliation à la fédération d'arrondissement, alors que de nombreux cercles d'études, par exemple, qui réunissent souvent un public assez flottant autour d'un noyau de militants organisés dans d'autres groupes, négligent de remplir cette petite formalité.

C'est ainsi que dans l'arrondissement de Liège, notamment, le nombre de cercles d'études socialistes est certes de beaucoup supérieur à celui de 6 qu'indique le citoyen Galopin, qui, en bon secrétaire fédéral, n'a recensé que les groupes régulièrement affiliés. En outre, il n'a été tenu compte, pour la fixation des chiffres figurant au tableau ci-dessous, que des groupes régulièrement recensés, c'est-à-dire pour lesquels avaient été fournis le titre, le local, l'adresse du secrétaire, éventuellement le nombre de membres, etc. Il faut donc considérer le résultat total plutôt comme un minimum, surtout en ce qui concerne les bibliothèques et les cercles d'études. Mais, toutes ces réserves faites, les chiffres globaux obtenus pour le pays (sauf l'arrondissement de Mons) — 32 cercles d'études, 49 bibliothèques, 71 cercles dramatiques, 24 groupes d'enfants et 69 jeunes gardes — montrent que si beaucoup a déjà été fait, il reste encore énormément à faire. Au point de vue des cercles d'études et des bibliothèques surtout, les chiffres obtenus pour le Hainaut notamment — trois cercles d'études pour ce formidable territoire rouge ! — cons-

tituent une indication qui devrait être pour les efforts éducatifs des militants de cette province, un avertissement et un stimulant.

Nombre d'organisations éducatives existantes au sein du Parti Ouvrier belge en 1911

Fédérations d'Arrondissement	Cercles d'études	Bibliothèques	Cercles dramatiques	Cercles de gymnastique	Groupes d'enfants	Jeunes gardes socialistes
Bruxelles	5	10	4	2	4	7
Louvain	—	1	1	1	1	—
Nivelles	—	—	—	—	—	4
Anvers	1	5	3	2	—	2
Malines	—	1	1	—	1	—
Turnhout	1	1	1	—	1	1
Tongres	—	1	—	—	—	1
Gand (fédér. locale)	1	6	4	2	3	1
Termonde	—	1	—	—	—	1
Saint-Nicolas	=	1	1	—	—	1
Alost	—	1	3	—	—	2
Audenarde-Renaix	1	1	1	—	1	2
Bruges	—	1	1	1	—	—
Courtrai	—	3	5	—	4	5
Ostende	1	1	1	—	1	1
Tournai-Ath	1	3	--	1	1	1
Soignies	2	5	9	5	4	8
Thuin	—	1	4	—	-	—
Charleroi	?	?	22	6	—	19
Namur	1	2	3	—	1	2
Dinant-Philippeville	—	—	—	—	—	—
Liège	6	—	1	—	—	4
Verviers	7	1	—	4	2	5
Huy	3	2	3	—	1	2
Waremme	2	1	2	—	—	—
TOTAL	32	49	71	24	25	69

L'extension socialiste. — Jusqu'à présent, l'Extension Socialiste n'a encore fonctionné que dans des limites fort modestes. Le secrétariat général s'est contenté de rassembler des expériences en organisant des conférences à l'intention des comités locaux d'éducation ou d'autres organisations qui en faisaient la demande, sans

provoquer leurs initiatives par une propagande générale ou par l'envoi de circulaires demandant aux groupes de s'adresser à l'Extension. Grâce aux expériences réalisées ainsi, l'Extension Socialiste pourra fonctionner dès la saison d'hiver prochaine d'une façon plus intensive. Des circulaires seront alors envoyées aux groupes, attirant leur attention sur le profit qu'ils peuvent retirer de cette institution et leur communiquant les noms des conférenciers qui se sont mis à la disposition de l'Extension avec les sujets qu'ils peuvent traiter. En même temps, les groupes recevront tous les renseignements nécessaires sur les conditions de l'organisation de ces conférences, avec les documents et formulaires imprimés devant servir à la correspondance avec la Centrale. Ce que l'Extension Socialiste a fait au cours de l'hiver 1911-12 doit donc être considéré comme un simple essai. Malgré cela, le nombre de conférences organisées dans le pays par l'intermédiaire de l'Extension Socialiste est assez appréciable ; il se monte à 41. Les conférences organisées par le comité bruxellois d'éducation, qui a établi, pour l'agglomération bruxelloise, un régime spécial et un « Extension » locale, ne sont pas comprises dans ce chiffre. De ces 41 conférences, 12 furent faites par la citoyenne Kollontay, de St-Pétersbourg, qui fit au mois de décembre 1911 une tournée fort fructueuse pour l'éducation socialiste. Quatre autres orateurs étrangers, les camarades Rappoport, de Paris, Van der Goes, d'Amsterdam, Jouhaux, de Paris, et Sassenbach, de Berlin, firent également quelques conférences dans le pays.

Il doit être bien entendu que le service de l'Extension Socialiste ne fonctionne que pour les conférences éducatives proprement dites, à l'exclusion des meetings de propagande générale et des conférences politiques d'actualité. Quant au choix des sujets figurant dès à présent sur les listes des conférenciers qui se sont mis à la disposition de l'Extension, il est très large : il comprend, outre toutes sortes de questions se rapportant directement au socialisme et au mouvement ouvrier, des con-

férences sur les sciences naturelles, la littérature, l'hygiène, les questions pédagogiques, etc. Toutefois l'éducation socialiste proprement dite occupe dans la liste des sujets à traiter une place prépondérante.

Signalons aussi que le nombre des conférenciers qui, à la demande de la Centrale d'Education, se sont mis à sa disposition pour le service de l'Extension Socialiste, est encore loin d'être suffisant. Il faut espérer qu'il sera plus grand l'hiver prochain, quand les instants de la plupart de nos conférenciers seront moins absorbés par les luttes électorales, et qu'ils pourront accorder aux besognes d'éducation toute l'attention qu'elles méritent.

Les Ecoles Nationales Socialistes. — Dès le 1er octobre 1911, s'ouvrirent à Bruxelles, en remplacement de l'ancienne école du dimanche du Conseil Général, deux écoles nationales socialistes, l'une flamande et l'autre française.

Le principe de l'école du dimanche fut conservé. Pour faire d'une école nationale autre chose qu'une école dominicale, il faudrait, comme en Allemagne et en Autriche, l'établir sur une base permanente, permettant aux élèves de consacrer tout au moins quelques semaines consécutives à suivre des cours qui se donneraient alors tous les jours. Toute tentative de ce genre, quelque modeste qu'elle soit, se buterait, dans les circonstances actuelles, à l'impossibilité matérielle ne faire face aux frais qu'elle entraînerait, pour ne rien dire des autres difficultés. Pour faire quelque chose de sérieux dans ce domaine, il faudrait dépenser plus d'un millier de francs pour chaque semaine de cours. Cela n'est évidemment pas possible aujourd'hui.

Mais tout en ne faisant que des écoles du dimanche, on a tenté de les organiser d'une façon plus adéquate aux besoins existants que l'ancienne école du Conseil Général. Celle-ci consistait en somme en une suite de conférences, ne formant pas une unité pédagogique. Les écoles nationales socialistes de la Centrale eurent beaucoup plus le caractère de véritables institutions

scolaires. Les conférences de naguère furent remplacées par de véritables cours, donnés par des professeurs rétribués suffisamment pour que l'on puisse exiger d'eux un effort régulier, continu et sérieusement préparé. Le nombre d'heures vouées à l'enseignement fut considérablement augmenté, puisqu'il s'étend sur 25 dimanches avec 4 heures de cours chacun. Enfin, à peu près la moitié du temps passé à l'école fut consacré à des exercices pratiques : interrogations, discussions, lecture de rapports faits par les élèves, etc.

Le programme des deux écoles, dont les cours eurent lieu simultanément, tous les dimanches de 9 à 13 heures, dans deux salles de la Maison du Peuple de Bruxelles, fut établi d'une façon identique. Il comportait pour la 1re année (l'organisation d'une 2e année de cours sera discutée après le 21 avril, quand les 2 écoles auront fermé leurs portes) 2 cours : l'un sur l'histoire, l'autre sur l'économie politique.

A l'école flamande, le cours d'économie politique fut donné par le citoyen Frank Van der Goes, l'un des théoriciens les plus réputés de l'Internationale, qui vint chaque semaine d'Amsterdam pour faire son cours, le samedi soir, à l'école locale d'Anvers, et le dimanche matin, à l'école nationale de Bruxelles. Le cours de Van der Goes, dont les syllabus imprimés forment une brochure assez considérable, embrassa les sujets suivants :

1° L'origine du système capitaliste de production (les formes historiques de l'exploitation du travail, définition des conceptions fondamentales de l'économie marxiste, etc.); 2° le fonctionnement de la production capitaliste (la plus-value, la formation du prolétariat, les formes de l'entreprise capitaliste, etc.) : 3° le salariat (la force-travail, la famille ouvrière, le crédit et l'épargne, le travail qualifié et non-qualifié, l'alcoolisme et la prostitution, le chômage, le paupérisme, etc.) : 4° le développement de la production capitaliste (la concentration capitaliste, la monopolisation, les crises, la société socialiste).

Le cours d'histoire fut donné par le citoyen de Man d'après le programme général suivant : 1° bref aperçu

général de la structure économique et de la vie culturelle des sociétés antiques ainsi que de la civilisation européenne du moyen-âge ; 2° description plus détaillée des conséquences politiques de la naissance du capitalisme (formation des états nationaux bourgeois, mercantilisme, parlementarisme, etc.) ; 3° les grandes révolutions bourgeoises (la révolution anglaise du XVII^e^ et la révolution française du XVIII^e^ siècle, surtout au point de vue de leurs causes sociales) ; 4° les grands traits de l'histoire sociale et politique des principaux Etats européens au XIX^e^ siècle, surtout au point de vue du mouvement ouvrier (le rôle du prolétariat dans les révolutions de 1830, 1848 et 1871, l'ancienne et la nouvelle Internationale).

Le même cours d'histoire fut donné à l'école française. Quant au cours d'économie politique, il ne fut malheureusement pas possible de l'organiser à l'école nationale française dans des conditions aussi favorables qu'à l'école flamande, faute d'un professeur qui eût pu se charger du cours dans son ensemble. Il fallut donc morceler le cours et le diviser en une série de cycles de 3 ou 4 leçons chacun sur des sujets économiques ; c'est ainsi que le citoyen Edmond Doms traita des formes primitives de la production, Joseph Wauters des formes de la production capitaliste, Jules Bourquin de la concentration capitaliste et du collectivisme, Emile Vandervelde de la coopération, etc.

La fréquentation des cours fut absolument gratuite pour les élèves, tous les frais étant supportés par la Centrale d'Education. Seuls, les frais de voyage de la plupart des élèves de province furent supportés par les organisations (en l'espèce, par les fédérations d'arrondissement) qui les déléguaient; dans un seul cas exceptionnel seulement, les frais du voyage furent couverts par la Centrale.

On n'a admis aux deux écoles que les élèves présentés par des organisations affiliées au Parti Ouvrier Belge. Pour l'école française, le nombre de postulants à l'inscription était si grand, que l'on dut en refuser une par-

tie. Le nombre des élèves qui ont, après avoir assisté à quelques leçons, cessé de fréquenter l'école, fut assez considérable aux deux écoles ; dans la plupart des cas, le motif était une préparation insuffisante pour pouvoir suivre les cours avec fruit. C'est surtout à l'école flamande que se produisit un déchet assez considérable, résultant d'une part de ce qu'aucune sélection n'avait été faite entre les élèves lors de leur inscription, et d'autre part de ce que les cours y furent en général assez difficiles. L'école flamande garda, sur 33 inscrits, 17 élèves tout à fait réguliers. L'école nationale française, elle, commença ses cours avec 50 élèves, dont 31 restèrent assidus.

La plupart des élèves de l'école flamande vinrent de province (de Gand, Malines, Louvain, Tirlemont, Alost, etc.) ; les Bruxellois y furent en minorité. A l'école française, au contraire, il n'y eut que 5 élèves de province, dont un seulement ne venait pas de la province du Brabant. Cette situation s'explique surtout par le fait de la création, dans les provinces wallonnes, d'écoles socialistes régionales dans tous les centres importants, qui ont attiré vers elles tous les éléments studieux dont une partie, sans cela, seraient sans doute allée à l'école nationale. C'est une constatation dont il faudra tenir compte pour l'avenir, et il est fort possible que dès l'hiver prochain, il n'y aura plus à Bruxelles d'école nationale de langue française, mais une ou plusieurs écoles locales ; tandis que la province de Liège, par exemple, où un si grand nombre de jeunes militants ont passé cet hiver par les écoles locales et régionales, semble constituer un terrain bien plus favorable pour l'installation d'une école supérieure réunissant les élèves les plus avancés, soit de la province de Liège seule, soit de la Belgique wallonne toute entière.

Les Ecoles Syndicales nationales. — Lorsque le comité de la Centrale discuta l'organisation et le programme des écoles socialistes nationales, il entra dans ses vues de faire suivre la 1re année de cours de ces écoles, vouée

à l'enseignement général des deux sciences fondamentales de la culture socialiste, d'une deuxième, consacrée à un enseignement plus pratique et plus spécialisé. On y procurerait d'une façon plus immédiate aux élèves les connaissances nécessaires à leur activité dans les divers domaines de l'action ouvrière : mouvement politique et communal, action syndicale, organisation coopérative, législation sociale, administration et comptabilité, etc.

D'après le programme théorique ainsi conçu, l'enseignement syndical ferait donc partie du cours de 2e année des écoles socialistes nationales du dimanche. Seulement, étant donné le grand nombre de permanents syndicaux déja en fonctions et pour qui le dimanche convient mal, la Centrale — répondant notamment au vœu exprimé par les militants syndicaux bruxellois et mentionné au deuxième chapitre du rapport — décida de créer, à titre exceptionnel et pour l'année 1911-12 seulement, des cours en semaine à l'usage spécial des permanents syndicaux déjà en fonctions. C'est ainsi que furent créées les deux écoles nationales syndicales, l'une française établie à Bruxelles, l'autre flamande établie à Gand. L'impression que fit sur les délégués syndicaux qui participèrent au printemps de 1911 aux deux voyages collectifs d'études en Allemagne, la visite à l'école syndicale et à l'école du parti de Berlin, ne fut d'ailleurs pas étrangère à la façon favorable dont ces créations furent accueillies.

Le programme de chacune de ces deux écoles s'étendit sur 30 semaines, avec 4 heures de cours par semaine. Ces cours se donnèrent à Bruxelles le jeudi, et à Gand le mardi, de 2 ou 2 heures 1/2 à 6 heures de l'après-midi. Chaque leçon comprit — comme pour tous les cours organisés par la Centrale d'Education d'ailleurs, tant aux écoles locales qu'aux institutions nationales — une heure de cours proprement dit et une heure d'exercices pratiques, consistant surtout en discussions. La pratique de ces écoles réalisa d'ailleurs entièrement la prévision que nous formulions lorsque, dans la circulaire envoyée aux organisations syndicales pour les inviter à envoyer leurs

permanents à l'école, nous disions : « Et surtout, qu'il n'y ait pas de fausse honte à aller, comme on dit, « s'asseoir sur les bancs de l'école ! » On y sera tous entre collègues et camarades, jeunes et vieux, avec le même désir de s'instruire mutuellement, et tel sera professeur à un cours qui sera élève aux autres. D'ailleurs, l'enseignement n'y procèdera pas à la manière usuelle dans les écoles et les universités, mais sans prétention de la part de celui qui enseigne de proclamer d'autorité la vérité absolue, en faisant la part aussi large que possible aux discussions amicales, aux questions mutuelles, aux exercices pratiques de toute sorte, effaçant toute hiérarchie intellectuelle entre professeur et élèves dans la plus complète liberté d'examen et de discussion. »

Le programme des cours des deux écoles, celle de Gand et celle de Bruxelles, fut d'ailleurs identique, les professeurs seuls étant différents d'une école à l'autre pour la plupart des cours. Voici ce programme :

Histoire et Théorie générale du Mouvement Syndical (comprenant l'étude du mouvement syndical à l'étranger, l'exposé et l'examen des diverses méthodes d'organisation et d'action, etc.), en 30 semaines, par Louis de Brouckère, à l'école française, et Henri de Man, à l'école flamande.

L'administration d'une Union Centrale, en 4 semaines, par Bergmans, aux deux écoles.

La comptabilité d'une Union Centrale, en 4 semaines, par Solau, à l'école française, et Corneille Mertens, à l'école flamande.

La statistique au point de vue syndical, en 4 semaines, par Van Roosbroock aux deux écoles.

L'hygiène professionnelle, en 3 semaines, par le docteur Fritz Frère, aux deux écoles.

Le droit ouvrier en Belgique, en 4 semaines, par l'avocat Soudan, à l'école Française, et l'avocat X.., à l'école flamande.

Exercices pratiques sur le droit ouvrier en Belgique,

en 4 semaines, par l'avocat Mangin à l'école française, et l'avocat X., à l'école flamande.

La confection d'un journal, en 4 semaines, par Auguste Dewinne, à l'école française, et D. Bouchery, à l'école flamande.

Pour couvrir autant que possible les frais de ces deux écoles, les organisations durent payer un minerval de 40 francs par élève qu'elles envoyèrent.

L'école française réunit 26 inscriptions, et 3 permanents entrés en fonctions entre temps rejoignirent les autres au cours de l'année scolaire. Tous les permanents syndicaux bruxellois et 7 camarades de province (2 du Brabant, 2 du Hainaut, 1 de Namur et 2 de la province de Liège) suivirent les cours. Les autres permanents de province reculèrent devant la trop grande perte de temps occasionnée par le voyage hebdomadaire. Tous les élèves inscrits restèrent assidus ; les organisations qui les délégnèrent furent d'ailleurs tenues au courant de leur état de présences.

A l'école syndicale flamande de Gand, 20 camarades se firent inscrire, dont 11 Gantois et 9 habitant la province (4 de la Flandre Occidentale, 2 de la Flandre Orientale, 3 de la province d'Anvers). A Gand même, sept fonctionnaires permanents syndicaux ne se firent pas inscrire comme élèves ; ce sont ceux des organisations suivantes : syndicats des métallurgistes, des dockers, du bâtiment, des peintres et syndical mixte. D'ailleurs, à la suite de certains incidents étrangers aux institutions de la Centrale, de nombreuses défections se produisirent, et l'école ne garda plus que 7 élèves.

Les écoles locales et régionales. — En dehors des quatre écoles nationales mentionnées, la Centrale d'Éducation aida à créer et dirigea au cours de l'hiver 1911-12 dix-sept écoles locales et régionales.

Celles-ci, de même que les écoles nationales, se proposent exclusivement de donner aux militants ouvriers — et à ceux qui sont en voie de le devenir — l'éducation qui doit en faire des combattants conscients et

éclairés de la lutte des classes dans tous les domaines. Par contre, elles se distinguent des écoles nationales déjà décrites, d'abord en ce qu'elles s'adressent avec des moyens plus modestes à un public généralement moins préparé, et ensuite en ce qu'elles ne sont pas administratées directement par la Centrale d'Education, mais bien par les organisations ouvrières de la localité ou de la région.

La plupart de ces écoles ont été créées de cette façon-ci : sous le double patronage de la Centrale d'Education et de la fédération régionale ou locale du Parti Ouvrier, un appel a été adressé à toutes les organisations disposées à participer à la création d'une école — en lui procurant des ressources d'abord, et des élèves ensuite. Etant données les grandes différences qui existent, d'une région à l'autre du pays, dans les formes d'organisation, il ne fut pas possible d'organiser, administrativement parlant, toutes ces écoles d'après un plan uniforme. Dans certains cas, elles furent simplement subordonnées à la gestion des comités locaux d'éducation déjà existants ou nouvellement créés sous l'impulsion de la Centrale; dans d'autres, la fédération politique locale se chargea de leur administration et en supporta tous les frais ; dans d'autres cas encore, les écoles furent soumises au régime de comités spéciaux créés à cet effet et rassemblant les ressources nécessaires en demandant des subsides aux coopératives, aux syndicats, aux mutualités, aux groupes politiques, etc. ; les 3 écoles du Hainaut, par contre, furent créées sous les auspices de la Fédération Wallonne des Jeunes Gardes Socialistes. Mais dans tous les cas, tous les frais de l'organisation des cours furent restitués à la Centrale par les organisations locales ou régionales qui patronnaient les écoles. L'intervention de la Centrale se bornait donc : d'abord à donner l'impulsion morale nécessaire à la création de l'école, puis à en organiser le programme et le fonctionnement d'accord avec les comités locaux compétents, à fournir les professeurs, les syllabus, et tous les documents et formulaires nécessai-

res au fonctionnement technique des écoles ; à concentrer tous les renseignements statistiques permettant de suivre la marche de ces institutions, et enfin à supporter tous les frais généraux (de délégation, de correspondance, d'impression de documents et de syllabus, fourniture gratuite de cahiers aux élèves, distribution de livres aux élèves des écoles où l'assiduité fut la plus grande, etc.) résultant de cette intervention.

Une partie seulement des écoles locales et régionales ayant, à l'heure qu'il est, terminé leurs cours de la saison, il n'est malheureusement pas possible de donner ici les renseignements statistiques sur leur fréquentation dont la Centrale a préparé, sur tout un jeu de formulaires (fiches individuelles des élèves, listes de présence, rapports hebdomadaires à la Centrale sur la fréquentation de chaque cours, questionnaires collectionnant les observations des élèves sur l'organisation des cours, etc.) l'assemblage pour quand toutes les écoles auront fermé leurs portes. Ces statistiques, dont il est inutile de faire ressortir l'importance capitale au point de vue des innombrables enseignements à en tirer, ne pourront être publiées que dans un rapport suivant. Disons seulement que, d'une façon générale, l'assiduité dans la fréquentation des écoles a dépassé les espérances des organisateurs. La plupart des écoles ont, après l'inévitable déchet produit surtout par le manque d'instruction de beaucoup d'élèves, gardé un effectif de 20 à 30 élèves assidus. Un bel exemple a été donné par l'école de Mouscron, qui a gardé ses 30 élèves jusqu'à la fin, sans une seule exception, et avec une moyenne d'environ 2 absences (justifiées d'ailleurs presque toutes par des motifs de santé ou de travail) par leçon. Il n'y a que deux écoles qui aient vraiment mal marché, par suite surtout d'une organisation locale défectueuse, mais qui ont pu cependant terminer leurs cours d'après le programme arrêté. D'ailleurs, il faudra revenir sur ces choses-là, d'une façon détaillée, à une prochaine occasion. Ce sera quand la Centrale, les cours complètement terminés dans tout le pays, rééditera les parties

essentielles de ce rapport en y ajoutant, entre autres choses, les renseignements statisques annoncés avec leur commentaire et toutes les indications nécessaires pour les camarades de province qui s'occupent ou s'occuperont d'œuvres éducatives. Cela formera une utile brochure d'information sur l'activité de la centrale en même temps qu'un complément à ce rapport.

Toutes les écoles locales et régionales ont tenu une leçon de deux heures (une heure de cours et une heure d'exercices pratiques) par semaine (le plus souvent un dimanche) pendant un certain nombre de semaines qui était en moyenne de 15 ou 18 (le minimum fut de 6, à Alost et Courtrai, le maximum de 30, à Anvers). Le programme des cours était constitué par un assemblage de cycles, généralement de six leçons, sur des sujets touchant au socialisme et à l'action ouvrière. Nous allons donner une idée de ces programmes en en publiant quelques-uns à titre d'exemple :

Programme de l'école socialiste de Liège-Herstal : 6 leçons sur Capital et Travail (principes d'économie politique) par Jules Bourquin ; 6 leçons sur l'Histoire de la lutte de la classe ouvrière, par Charles Rappoport (de Paris) ; 6 leçons sur le Mouvement syndical, par Louis de Brouckère ; le tout entrecoupé d'excursions et de visites à des musées.

Programme de l'école socialiste de Seraing : 6 leçons sur Capital et Travail, par Jules Bourquin ; 6 leçons sur la Lutte des classes, par Henri de Man ; 6 leçons sur le Mouvement syndical, par Louis de Brouckère ; 3 leçons sur la Politique communale, par A. Laboulle ; 3 leçons sur la Coopération, par Victor Serwy.

A Seraing, les cours se donnant le jeudi soir, les élèves se réunirent entre eux tous les mardis soir pour discuter sur la leçon précédente. En outre, ils firent de nombreuses excursions d'études et de récréation.

Programme de l'école socialiste de Louvain (en flamand) : 6 leçons sur Capital et Travail, par D. Bouchery ; 6 leçons sur le Mouvement syndical, par Henri de Man ; 5 leçons sur l'Histoire de la lutte des classes, par

Bouchery ; 3 exercices pratiques de discussion sur le collectivisme et la propagande agraire, par Ferdinand Hardyns.

L'inscription et la fréquentation des cours furent partout gratuites pour tous les élèves ; seulement à l'école ouvrière d'Anvers, gérée en commun par la Fédération socialiste d'arrondissement et la Fédération des Syndicats Socialistes et Indépendants, et dont le programme comprend un cours d'économie politique en 30 leçons par les camarades hollandais F. M. Wibaut et F. Van der Goes, les organisations ont payé un minerval de 30 francs par élève qu'elles ont fait inscrire.

Signalons encore que la Centrale d'Éducation a fait faire, à ses frais, des cahiers, contenant sur les premières pages des « Conseils aux Ouvriers studieux », dont chaque élève (dans toutes les écoles, tant nationales que locales) a reçu un exemplaire. En outre, la Centrale a livré aux secrétaires des écoles, au prix coûtant, tous les livres se rattachant aux cours donnés, que les élèves désiraient se procurer. Les comptes de ce service ne sont pas encore clôturés, mais dans tous les cas il a été a été acheté, de cette façon, pour quelques centaines de francs de livres par les élèves de nos écoles.

Outre les 21 écoles mentionnées dans les tableaux statistiques, qui seront publiés dans le prochain numéro, la Centrale a fourni un professeur à l'école socialiste de Huy, qui existait déjà avant la création de la Centrale (de même que les écoles du Centre et de Renaix) et qui est restée autonome. En outre, des écoles avaient été créées sous son impulsion à Malines et à Ostende, ou plutôt leur création avait été décidée, mais elles n'ont pas fonctionné, pour des raisons diverses qu'il est inutile de mentionner ici.

Mentionnons encore que le Ministère des Chemins de Fer a accordé aux élèves de nos écoles, âgés de moins 30 ans, le bénéfice des abonnements scolaires sur le chemin de fer. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir ce droit pour nos élèves âgés de plus de 30 ans, qui sont, la statistique publiée plus loin en fait foi, tout

aussi nombreux. Il nous semble qu'en l'espèce, puisque nos écoles sont de véritables écoles d'adultes, qui se trouvent dans une situation tout à fait différente de celle des universités et institutions analogues, cette distinction d'âge est dénuée de tout sens et devrait être supprimée. A nos camarades députés à ne pas perdre cette situation de vue.

Henri de Man,
Secrétaire général
de la Centrale d'Education Ouvrière.

(*A suivre.*)

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

La Réforme électorale

Voici, semble-t-il, bien compromise cette réforme électorale qui pouvait paraître assurée, il y a seulement quelques mois. La résistance des radicaux, dont un grand nombre doit ses sièges aux tares du scrutin d'arrondissement, s'est exprimée par tant d'intrigues et de manœuvres, a entraîné les proportionnalistes à tant de concessions, que ce qui reste de la proportionnelle est réduit à bien peu de choses.

Avec la prime à la majorité absolue et l'apparentement intra-départemental, deux des grands mérites de la proportionnelle : — représentation équitable et impossibilité des coalitions et des marchandages de la dernière heure — se trouvent singulièrement affaiblis.

De ces deux mérites, le premier n'a pas pour les socialistes une extrême importance. Là où, comme en Allemagne, le Parti Socialiste forme une puissante minorité, la vie politique peut changer de face, lorsque, grâce à une représentation plus équitable, cette minorité peut être grossie de deux ou trois dizaines de sièges (1). En France, nous sommes encore fort loin de cette éventualité. Que nos représentants à la Chambre soient cinquante ou quatre-vingts, leur action parlementaire positive n'en sera guère changée. On peut même se demander si, à l'heure actuelle, il est fort à souhaiter de voir grossir la représentation socialiste à la Chambre. Il semble, en effet, que dans les circonstances présentes cette augmentation du contingent socialiste parlementaire risque d'être due en grande partie aux votes des paysans. Un assez grand nombre de députés socialistes seraient ainsi les élus d'une classe dont les intérêts, les traditions, les aspirations sont opposés à ceux des ouvriers de la grande industrie; d'une classe es-

(1) Voir, à ce propos, l'article de Grumbach sur *Les Elections Allemandes* dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

sentiellement conservatrice et à l'action de laquelle l'histoire du XIX[e] siècle doit plusieurs de ses mouvements de réaction politique : la nombreuse classe des petits propriétaires fonciers. Et il ne suffirait pas que l'élu socialiste n'ait rien caché de son programme, pour n'être pas ensuite incliné dans son action par les intérêts étroits de ses électeurs : il serait le prisonnier de la plus rétrograde des classes. N'est-il pas suggestif que les critiques formulées à la Chambre par un député socialiste contre les méthodes et l'action des militants de la C. G. T. aient été faites précisément par un des partisans les plus qualifiés du « socialisme paysan » ? N'est-il pas plus suggestif encore que le Congrès du Parti socialiste, ayant à se prononcer sur l'attitude de Compère-Morel, n'ait pas osé mettre au vote une résolution claire et se soit contenté d'une résolution qui n'est ni un éloge, ni une condamnation, mais dont la confusion voulue ressemble fort à de l'hypocrisie.

Les raisons ne manquent donc pas de ne pas trop regretter que le Parti Socialiste puisse, par une proportionnelle parfaite, grossir sensiblement sa représentation parlementaire, et l'entorse donnée au principe par la prime à la majorité absolue n'a donc pas, pour la politique socialiste de l'heure présente, une très grande importance.

Il n'en est pas de même de l'apparentement en vue de l'attribution des restes, qui est une porte ouverte aux pires marchandages.

Plus encore que par l'équivalence de la représentation avec le corps électoral, la proportionnelle intégrale vaut en effet surtout en ce qu'elle substitue aux hommes des programmes et des partis. Le corps électoral n'est plus une dépouille qu'on se dispute par la ruse et la force, mais un système de préférences et de sentiments dont il faut pointer les manifestations. Chaque parti, sachant qu'il recevra ce qui lui est dû, peut et doit rester sur ses positions, sans se préoccuper de se coaliser avec un autre pour l'emporter sur un troisième.

Il suffit de songer au spectacle écœurant des manœuvres actuelles du scrutin de ballottage, pour proclamer la supériorité d'un scrutin qui ne comporte pas de second tour et qui écarte, pour le scrutin unique, toute perspective de compromis lucratifs.

Mais si, grâce à l'apparentement, on rétablit cette perspective, ne peut-on pas dire que le plus essentiel des mérites de la réforme électorale se trouve gravement compromis ? C'est ce que disait par avance Francis de Pressensé au Congrès de Saint-Quentin : « Qu'avons-nous voulu quand nous nous sommes prononcés pour la proportionnelle ? Substituer l'action des partis

à celle des individus, échapper aux surprises et aux difficultés pénibles et fâcheuses du second tour — négation expresse de l'action de parti et confusion des partis. Or, l'apparentement, c'est cette négation et cette confusion dès avant le premier tour L'apparentement est donc pire que le second tour (1) ».

Le mal que craignait Pressensé est fait. Aussi ce qui reste de la proportionnelle — malgré l'heureuse correction, due à Jaurès, de l'apparentement interdépartemental — est désormais si peu de chose que l'acharnement des radicaux à le détruire témoigne d'une crainte véritablement disproportionnée avec les dangers que la réforme leur fait courir. La quiétude ne leur reviendra que lorsque la proportionnelle sera bien enterrée.

Mais que penser d'une Chambre dont la majorité est élue sur des déclarations proportionnalistes et qui accomplit une telle besogne ? Que penser aussi d'un gouvernement dont le chef est proportionnaliste et qui, pour ne pas déplaire à quelques puissants politiciens, consent à prêter la main à une aussi grave trahison ?

J.-B. Séverac.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le XXIIIe Congrès des Cheminots

Le XXIIIe congrès des cheminots, tenu à Paris (salle de *la Bellevilloise*) le 1er et le 2 avril, a été marqué par d'importants débats sur plusieurs questions intéressant non seulement les cheminots, mais la classe ouvrière tout entière. Parmi elles, les plus graves étaient : 1° celle de la réintégration des révoqués ; 2° celle des rapports du Syndicat National avec la Confédération Générale du Travail ; 3° celle de la nationalisation des Chemins de fer.

I. — Pour les révoqués.

A cette question a été consacrée la séance du matin de la première journée du Congrès, présidée par *Saint-Germain*, ayant

(1) *Mouvement Socialiste*, mai 1911. — *Le Congrès de Saint-Quentin*

comme assesseurs *Pengam* et *Repiquet*. Tous les orateurs : *Huret*, *Lecoanet*, *Allan*, *Pican*, *Blanc*, *Morin*, *Fenot*, *Berthelot*, etc..., montrent la nécessité de poursuivre vigoureusement la réintégration des victimes de la grève de 1910.

Mais on n'est pas d'accord sur la méthode à suivre. Un certain nombre d'orateurs proposent de s'appuyer, dans la campagne de réintégration, sur le Parti Socialiste. Cette thèse est soutenue tout particulièrement par *Sauvel*, de la commission des révoqués. Il faut, selon lui, combattre résolument tous les politiciens qui se sont montrés les adversaires des cheminots lors de la grève d'octobre 1910. Les travailleurs doivent être contre tous les partis bourgeois, du parti radical aux partis franchement réactionnaires. Le Parti socialiste seul a défendu les cheminots et a soutenu la cause des révoqués. Le gouvernement de M. Briand, qui a illégalement mobilisé les grévistes, aurait dû mobiliser les dirigeants des Compagnies pour les obliger à réintégrer les révoqués. Le gouvernement a entre les mains une arme dont il n'ose pas faire usage. Qu'il ordonne la mobilisation comme en cas de guerre, et il se verra obligé de proclamer la déchéance de toutes les Compagnies dont l'incapacité criminelle serait alors démontrée. Sauvet dit encore qu'il faut que les cheminots reconnaissent loyalement l'effort tenté par les élus socialistes à la Chambre, et qu'ils acceptent aussi le concours offert spontanément par la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

D'autres, au contraire, estiment que les cheminots n'ont à compter que sur eux-mêmes. C'est notamment la thèse de *Berthelot* qui ne voudrait pas voir la campagne en faveur des révoqués profiter à un parti politique, même socialiste.

Pican dépose l'ordre du jour ainsi conçu :

Le Congrès, après avoir entendu les explications de plusieurs délégués sur la question des réintégrations, donne mandat au Conseil fédéral de soutenir par tous les moyens en son pouvoir la commission des révoqués, afin qu'une campagne énergique soit entreprise avec les organisations de tous les réseaux et dans chaque groupe, pour faire réparer l'acte d'illégalité commis contre tous les cheminots révoqués

Huret propose que la question des réintégrations soit mise au premier plan des revendications dans chaque section et chaque groupe.

Le Congrès charge le comité fédéral d'engager une active campagne et d'imposer à tous les candidats aux prochaines élections législatives la réintégration de tous les révoqués. Il y aura lieu de combattre dans toutes les réunions publiques les élus renégats qui ont trahi la cause des révoqués et de soutenir ceux qui ont vaillamment combattu pour les cheminots.

Enfin le Congrès vote l'ordre du jour suivant :

Le Congrès fait entière confiance au groupe des révoqués sur les moyens d'action qu'il jugera les meilleurs pour obtenir la réintégration des révoqués, d'accord avec le Syndicat National et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs.

II. — Les rapports avec la C. G. T.

Cette question est abordée et résolue pendant la première journée du Congrès, à la séance de l'après-midi, que préside *Lecoanet*, assisté de *Berthelot* et de *Brès*.

Les deux interventions les plus marquantes de ce débat souvent vif et passionné ont été celles de *Jouhaux*, défenseur de C. G. T. et de *Bidegarray*, défenseur du Syndicat.

Jouhaux veut d'abord déblayer le terrain au sujet des articles parus dans les journaux syndicalistes et de l'attitude du Comité confédéral :

« Les militants écrivent, sous leur responsabilité, dans la *Bataille Syndicaliste*, ce qu'ils ressentent, ce qu'ils croient la vérité. Ils l'ont fait pour la grève des cheminots comme ils le font pour la grève anglaise des mineurs, parce qu'une grève est un enseignement. Peut-être des camarades ont été froissés. Mais je serais, le dernier à me froisser si un point de vue nouveau était donné sur notre action. Au surplus, je ne suis pas de ceux qui ont dit que votre grève était un échec. Elle fut une manifestation révolutionnaire qui a marqué la renaissance du mouvement syndical, de l'esprit revendicatif parmi les cheminots, et bien que je ne fasse pas fi des réalisations pratiques immédiates, cette constatation me suffit.

Jouhaux montre ensuite que les fondateurs de la *Fédération des Transports* ont pu croire agir conformément aux décisions du XXII[e] Congrès :

« De deux choses l'une : ou la commission exécutive avait autorité pour appliquer les décisions, où elle devait en référer aux Comités de réseau, et, dans ce cas, les exclusions ne devaient pas être prononcées avant les réunions des réseaux. Je n'essaie pas de donner raison à ceux qui appartiennent, en théorie tout au moins, à ma conception. Je veux mettre en pleine lumière l'attitude de la C. G. T., attitude qui n'est point dictée par des raisons de sympathie, mais par l'intérêt général du prolétariat. On a dit que votre décision avait été prise en dernière heure, trop rapidement : nous n'avons pas à juger cela, sous peine d'être un comité directeur.

« La seule chose qui nous apparaisse, c'est que ceux qui ont

voulu matérialiser ces décisions ont été aussi loyaux que vous. Quels mobiles vous avaient animés pour cette décision ? Des mobiles de conception, non de personnalités. Vous avez obéi au mobile de décentralisation syndicale qui est l'expression même des théories syndicales en France. Et vous auriez voulu que nous recherchions si vous aviez réellement voté ou non ? Chaque fois que des mobiles généraux sont en sympathie avec l'intérêt général, nous en acceptons les effets sans discussion. Mais nous n'avons pas voulu admettre la Fédération parce que nous ne connaissions par le compte rendu de votre Congrès. Nous avons voulu la pleine impartialité. Une commission arbitrale jugera en toute indépendance. Elle entendra les deux parties. Elle soumettra son jugement au comité confédéral. Elle cherchera, et la C. G. T. avec elle, la vérité sans esprit de tendance et travaillera à l'unité des chemins de fer.

« Il y a, d'ailleurs un péril plus grand que vos divisions : ce sont ces 50.000 cheminots rangés sans la bannière catholique. Vers eux va notre regard. Travaillez à les ramener à vous. Agissez en dehors des personnalités, et si des reproches subsistent contre nous, vous les formulerez au Congrès du Havre. Mais pour le moment, si vous avez la volonté de la décentralisation, de l'effort commun du prolétariat, apportez votre appui à la C. G. T. Ne la discréditez pas. »

Bidegarray montre que la *Tribune de la Voie ferrée* n'a fait que défendre l'honneur même des militants traités de jaunes dans la *Voix du Peuple.*

« Si les militants n'avaient pas répondu, quand on les qualifiait de félons et de vendus, qu'aurait-on pensé d'eux. D'ailleurs, depuis trois mois les critiques ont disparu. On se plaint que nous ayons critiqué certains militants de la C. G. T. Mais Jouhaux vient de dire que le droit et le devoir de tous les syndiqués est de dire toute leur pensée ».

Après avoir lu les déclarations de Dussaix et de Le Guennic au dernier Congrès, *Bidegarray* s'explique sur les radiations : « On nous reproche d'avoir exclu certains camarades. Mais ceux-ci, qui réclamaient si fort le respect des statuts, sans consulter leurs groupes, déclaraient qu'ils rompaient avec le Syndicat. Ils rompaient... mais ils ne remboursaient pas les bordereaux de cotisations en leur possession. Puis, sans attendre le 1^er janvier 1912, date d'application des nouveaux statuts, dès le mois d'octobre, ils fondent la Fédération. Nous avons pris acte de leurs décisions. C'était notre devoir. Aujourd'hui vous êtes ici pour ratifier ; vous êtes souverains. »

Deux votes sanctionnent ce débat : l'un — à l'unamité moins cinq voix — maintient le titre et le siège du Syndicat National ;

l'autre — à l'unanimité — règle par le texte suivant les rapports du Syndicat et de la Confédération Générale du Travail :

Le Congrès National, après discussion sur le rapport du Conseil d'administration au 23e Congrès, rapport qu'il approuve,

Décide qu'à l'avenir aucune polémique ne pourra être faite à l'égard de la C. G. T., tant qu'elle se conformera aux décisions des Congrès confédéraux et à titre de réciprocité ;

Des discussions de principe et de théorie pourront avoir lieu dans le but d'éduquer et d'élever le niveau moral des cheminots afin de les préparer par leur propre action à leur libération complète ;

Regrette, selon la déclaration de Bidegarray, que les moyens financiers n'aient pas permis au Conseil d'administration de publier le 22e Congrès dans la Tribune de la Voie Ferrée *en temps utile, ce qui aurait peut-être évité toute fausse interprétation chez les cheminots, ces derniers ayant été à même de juger le 22e Congrès dans ses travaux ;*

Affirme son attachement inébranlable à la C. G. T., avec laquelle les cheminots doivent lutter pour faire aboutir les revendications communes à la classe ouvrière organisée.

III. — La nationalisation.

A cette question a été consacrée la séance de l'après-midi de la deuxième journée, présidée par *Barbin*.

Berthelot est partisan de la nationalisation : « Je suis, dit-il, pour la nationalisation, tout en étant syndicaliste révolutionnaire. Ce n'est pas par un point de vue politique que je me détermine. Mon principal argument est que nous travaillons ici comme partisans d'une tranformation sociale, car tant que nous serons sous l'exploitation privée, nous serons opprimés. La nationalisation étatiste est une étape par laquelle nous devons passer. Si nous ne pouvons pas entreprendre cette lutte pour tous les réseaux, du moins l'Orléans est désigné pour être le premier racheté. Les Compagnies peuvent plus facilement lutter isolément contre nous, qui sommes séparés par des intérêts divers. Avec des chemins de fer d'Etat le règlement serait commun pour tous. Notre action aussi est plus directe sur l'Etat et l'appel est facile à l'opinion publique. Il ne s'agit pas de cesser l'éducation des cheminots, ni de rien abandonner de la lutte contre l'Etat lui-même, mais on arrachera du moins des camarades à des compagnies jésuitiques ».

Lobel est partisan de la nationalisation, mais non par voie de rachat, qui est une prime nouvelle aux actionnaires des Compagnies. Il défend la reprise pure et simple et dépose la résolution suivante :

Tout en étant, par principe, partisan de l'exploitation par l'Etat, même capitaliste, de tous les grands services d'utilité publique,

Le Congrès, considérant que, depuis les concessions d'exploitation faites aux Compagnies de chemins de fer, un grand nombre d'actionnaires sont déjà remboursés, et continuent toujours à toucher des bénéfices, comme si leur capital était toujours engagé dans l'entreprise, ainsi qu'il en est dit dans une brochure émanant du Syndicat national lui-même ;

Considérant que, de ce fait, il s'ensuit qu'en toute justice, ce n'est pas le rachat que nous devrions poursuivre, mais la reprise pure et simple, sans indemnité, sous peine de favoriser le capitalisme au lieu de le combattre ;

Considérant enfin que cette proposition de rachat, en admettant que nous puissions l'imposer, ce qui n'est pas absolument certain coûterait aux contribuables français un chiffre respectable de milliards, si l'on en juge par qu'a coûté le rachat de l'Ouest ;

Le 23^e Congrès décide de ne pas épuiser les forces et les ressources du Syndicat sur cette question de nationalisation, qui ne peut être du domaine syndicaliste qu'à condition de n'avoir pas pour résultat une prime nouvelle au capitalisme des voies ferrées.

Pity, *Pican*, *Jouannin*, *Odinot* reprennent la thèse du rachat, tandis que *Lepars* fait de prudentes réserves sur les mérites de l'exploitation par l'Etat.

Après une intervention d'Albert Thomas, le Congrès vote à mains levées, à l'unanimité moins cinq voix, l'ordre du jour suivant :

Le 23^e Congrès du Syndicat National des Travailleurs des chemins de fer ;

Considérant que les travailleurs des réseaux d'Etat dans une démocratie peuvent, en dépit de toutes les difficultés inhérentes à la forme actuelle de l'Etat bourgeois, arracher au Gouvernement et au Parlement des conditions de travail meilleures et imposer un respect plus constant de leurs droits et de la liberté syndicale ;

Considérant que les compagnies concessionnaires, oublieuses des conventions qui leur ont confié la gestion des services publics, prétendent aujourd'hui dénier à la puissance concédante son droit éminent d'intervention en faveur des travailleurs durement exploités ;

Considérant que les mêmes Compagnies opposent à toute loi de protection ou d'amélioration, les conventions qui les lient à l'Etat, conventions qui cependant ne peuvent prévaloir contre la puissance publique ;

Considérant enfin que les intérêts des producteurs coïncident exactement avec les intérêts du public et de l'Etat :

Décide d'engager une vigoureuse campagne en faveur de la nationalisation des chemins de fer, réforme vitale pour les travailleurs du rail, et pour tout le monde du travail.

Décide également de tout faire pour que l'organisation, tant du réseau déjà racheté que des réseaux à racheter, assure aux travailleurs eux-mêmes la part de gestion et d'administration à laquelle ils ont droit.

Décide enfin, à titre d'indication, que leur action devra se porter tout d'abord sur le réseau P.-O. en vue du rachat de cette compagnie.

Voici enfin un dernier ordre du jour que le Congrès vote à l'unanimité et dont le texte exprime à merveille la confiance des militants du Syndicat des chemins de fer :

Les délégués du 23e Congrès national, à l'issue de leurs travaux se félicitent de la bonne tenue et de l'harmonie qui n'a cessé de régner pendant tout le Congrès ;

Constatent avec satisfaction que depuis le 1er Janvier 1912, *les cheminots, quelque peu désemparés à la suite de la grève d'octobre 1910, ont compris à nouveau que seule l'action syndicale suivie et méthodique formait la sauvegarde de leurs intérêts ;*

Espèrent que tous les groupes feront la plus grande propagande pour amener les hésitants au Syndicat national, en vue d'obtenir la réalisation des revendications du prolétariat de la voie ferrée;

Affirment leur désir d'unité ouvrière au sein de la C. G. T., organisme central indispensable pour la lutte contre le patronat;

Et se séparent aux cris de : Vive le Syndicat national !

René Claes.

LA LÉGISLATION SOCIALE

Deux nouvelles décisions en matière de mise à l'Index

Nous avons signalé, ici-même, (1) la jurisprudence curieuse inaugurée par le tribunal de Millau (Aveyron), en matière de mise à l'index et nous avons pu montrer en quoi elle était critiquable.

Il semblait que la cour de Montpellier infirmerait l'arrêt de Millau. Il n'en a rien été et, au contraire, la cour a élevé la condamnation. Les gantiers de Millau esssayèrent de prouver qu'en obtenant le renvoi de l'ouvrier Fournier, parce qu'il n'était pas syndiqué, ils n'avaient eu en vue que l'intérêt professionnel et qu'ils n'étaient animés d'aucun esprit de taquinerie ou de haine. La Cour a refusé l'enquête ; elle a ainsi proclamé délictueux l'effort fait par un Syndicat pour grouper tous les ouvriers d'une corporation ; elle a, en même temps, supprimé tous les avantages de la loi de 1884.

En novembre 1911, le tribunal de Millau était saisi d'un nouveau différent, relatif à la mise à l'index. C'était le Syndicat des tanneurs qui posait la question. Il s'agissait, cette fois, d'un contremaître, le sieur Camboulives, qui, par pur caprice, diminuait les salaires de certains ouvriers, répartissait arbitrairement le travail et créait ainsi « l'anarchie et la terreur dans l'atelier ». Le Syndicat des ouvrier tanneurs avait — sous menace de grève — exigé et obtenu le renvoi du contremaître. Camboulives assigna le Syndicat en dommages-intérêts et le tribunal de Millau statua comme suit :

A (2).

« Attendu que par exploit d'Andral, huissier, en date du 3 avril 1911, le sieur Camboulives a assigné les sieurs Farrussenq, président du Syndicat des ouvriers tanneurs, Laur et consorts, ouvriers tanneurs, à lui payer solidairement la somme de dix mille francs à titre de dommages-intérêts.

---

(1) *Mouvement socialiste*, avril 1911.

(2) 4 novembre 1911 (texte inédit).

« Qu'il reproche aux défendeurs d'avoir, sans motif sérieux et par esprit de rancune, arbitrairement exigé son renvoi de l'usine où il était employé comme contre maître.

« Attendu qu'il n'est pas contesté qu'à la date du 27 janvier 1911, le Syndicat des ouvriers tanneurs et mégissiers de Millau organisa, à la Maison du Peuple, une réunion plénière au cours de laquelle fut émis un vote amenant les ouvriers de la fabrique de M. Louis Lafon à exiger de leur patron le renvoi immédiat du contre maître Camboulives ; que, ce renvoi ayant été différé par le patron, les ouvriers quittèrent le travail, et que pour en obtenir la reprise, Lafon dut congédier son contre maître.

« Attendu que les défendeurs allèguent qu'ils ont demandé le renvoi de Camboulives, non par caprice ou par esprit de vengeance ou de malveillance personnelle, mais dans le seul but de sauvegarder leurs intérêts professionnels.

« Que, dans le courant du mois de septembre 1910, Lafon avait installé dans son usine une machine nouvelle, dont le fonctionnement comportait une modification dans le salaire des ouvriers ; Que ceux-ci auraient obtenu du patron des conditions acceptables au point de vue du salaire et de la répartition du travail mais que Camboulives comme associé de Lafon qui avait gardé une certaine influence dans la direction de l'usine, n'accepta pas le nouvel ordre de choses établi. Qu'il poursuivait de sa vexation les ouvriers qui refusaient d'accepter le tarif le plus réduit, mettant les uns au chômage, obligeant d'autres à quitter l'atelier, introduisant dans l'usine de nouveaux ouvriers pour en renvoyer ensuite de plus anciens en adressant à quelques uns des insultes et des menaces.

« Attendu que de pareils faits, s'ils étaient établis, rendraient non seulement excusable, mais légitime l'attitude des ouvriers. Qu'on ne saurait leur faire grief d'avoir mis le patron en demeure d'opter entre leur départ de l'atelier et le renvoi d'un contre maître qui non content de les blesser par sa grossièreté dans leur amour-propre, mettait sûrement en péril leurs intérêts, en s'efforçant par des vexations continuelles et des renvois injustifiés de leur imposer un tarif de salaire réduit et dont ils ne voulaient pas, que dans ces conditions il convient d'ordonner la preuve des faits articulés par les défendeurs et qui sont concluants, pertinents, admissibles.

« Par ce motif, le ministère public entendu, vidant son délibéré du 23 novembre courant en statuant avant dire droit.

« Admet le défendeur à prouver par toutes les voies de droit et même par témoins les faits suivants 1-2-3-4-5. (Voir la conclusion de M. Aldebert). Sauf la preuve contraire.

« Commet Me Valette, juge.

« Réserve les dépens. »

FAITS A PROUVER.

« 1° Que l'installation par Lafon, dans le courant du mois de septembre 1910, d'une nouvelle machine comportait comme conséquence un changement dans le salaire des ouvriers qui se refusaient à accepter le salaire le plus réduit.

« 2° Que c'est ainsi qu'il mit en chômage l'ouvrier Gaubert, après lui avoir fait subir sur son salaire une réduction injustifiée.

« 3° Qu'il menaça et insulta les ouvriers Maury, Salut, pour les contraindre à accepter le tarif minimum et que ceux-ci s'y refusant, il les obligea, par les misères qu'il leur fit, à quitter l'atelier.

« 4° Que lorsque le travail était moins pressé, Camboulives, au lieu de le répartir entre tous les ouvriers de l'atelier, ce qui aurait permis à chacun de gagner une journée raisonnable, mettait précisément en chômage les ouvriers les plus anciens, ceux qui avaient le plus besoin de leur salaire pour nourrir leurs femmes et leurs enfants ; que c'est ainsi que furent mis en chômage, notamment, les ouvriers Carel et Calmes, Carel père de trois enfants et Calmes de cinq.

« 5° Que les cinq blanchisseurs qui étaient dans l'atelier ayant demandé le relèvement du tarif et l'ayant obtenu au moment où ils allaient quitter l'atelier, Camboulives, quelques jours après, embaucha deux nouveaux blanchisseurs, les fit travailler pendant un mois, puis les mit tous en chômage et finalement en reprit cinq, dont les deux derniers venus, laissant dehors au contraire deux des plus anciens, Martin et Rivière, qui avaient énergiquement demandé et fortement contribué à obtenir le relèvement du tarif. »

Cette fois, le tribunal de Millau avait admirablement jugé. Mais Camboulives fit appel et la Cour de Montpellier, avec le même esprit anti-ouvrier qui l'inspirait dans l'affaire Fournier, a infirmé la décision du tribunal de Millau.

Voici le texte de son arrêt :

B (2)

« Attendu que si le droit pour les ouvriers d'une corporation ou les membres d'un syndicat, de se mettre en grève, est un droit consacré par la loi, si même ce droit peut aller jusqu'à exiger, par la menace de la cessation du travail dans l'atelier, le renvoi d'un camarade ou d'un contremaître, c'est à la condition que, dans tous les cas, ce droit ne s'exerce que pour la défense des intérêts professionnels et que la mise en demeure adressée au patron, ne soit pas inspirée uniquement par un esprit de malveillance, d'animosité ou de rancune.

(1) 12 février 1912 (texte inédit).

« Attendu que dans l'espèce actuelle les défendeurs ont basé le droit qu'ils invoquent sur divers actes qu'ils reprochaient au Sieur Camboulives et que ces actes, dont la preuve offerte a été admise par le tribunal, pouvaient avoir trait, au moins dans une certaine mesure, à la protection de leurs intérêts corporatifs ; attendu que Camboulives était en effet accusé d'avoir poursuivi de ses vexations les ouvriers qui refusaient d'accepter les tarifs les plus réduits ; d'avoir ainsi fait mettre en chômage et plus tard renvoyer les blanchisseurs les plus anciens, et de les avoir fait remplacer par d'autres, qu'il avait choisis afin d'entraver le relèvement des salaires ; d'avoir en un mot employé divers moyens dans le but d'empêcher les ouvriers d'obtenir les satisfactions qu'ils poursuivaient au sujet du taux de la rémunération de leur travail.

« Attendu que c'est dans ces conditions que les intimés soutenaient que le sieur Lafon avait refusé d'accéder aux demandes qui lui étaient adressées par ses ouvriers.

« Attendu que si leurs prétentions étaient exactes, le droit pour ses ouvriers de proclamer la grève et de se concerter pour cesser le travail, dans le but d'obtenir le remplacement de leur contre maître, ne pouvait qu'être reconnu.

« Attendu que c'est en se plaçant dans cet état des faits que le tribunal a cru devoir admettre les défendeurs à prouver leur articulation tendant à démontrer la corrélation par eux alléguée entre le renvoi de Camboulives, qu'ils exigeaient au moyen de la grève, et la défense de leurs intérêts professionnels.

« Mais attendu que les premiers juges n'ont pas tenu compte d'un fait nouveau et important qui modifiait d'une manière complète la situation primitive et ainsi précitée des parties.

« *Attendu en effet que le 20 février 1911, le patron Lafon désireux de mettre fin au conflit existant et voulant malgré leur caractère abusif et leur forme qu'il jugeait inacceptable, accéder aux exigences qui lui étaient adressées, proposa au Syndicat : 1° De changer Camboulives de service, afin qu'il n'ait désormais aucun contact avec les ouvriers, et de l'occuper exclusivement soit au bureau, soit à la réception des peaux, soit aux voyages. 2° De remplacer Camboulives par un autre contre maître. 3° Enfin de reprendre immédiatement l'ouvrier Rivière.*

« *Attendu que ces propositions qui, au dire de l'appelant, avaient été acceptées par les délégués du Syndicat, et qui, dans tous les cas, donnaient entière satisfaction aux ouvriers de l'atelier, furent néanmoins repoussées, et que c'est par la menace du maintien de la grève, devenue depuis ce moment illégitime, que le Syndicat obligea le sieur Lafon, poussé par les nécessités inéluctables de son industrie et de ses affaires, à renvoyer définitivement Camboulives.*

« *Attendu, que devant ces diverses précisions, et sans qu'il soit*

besoin de recourir à l'enquête ordonnée, reconnue désormais inutile pour la solution du litige, il est constant, en fait, qu'en exigeant ce renvoi, alors qu'il n'était plus commandé par la sauvegarde de leurs intérêts professionnels, les membres du syndicat n'ont plus obéi vis-à-vis de l'appelant, qu'à un sentiment de rancune et de vengeance, et qu'ils lui ont causé un préjudice dont ils doivent réparation.

Sur l'étendue du préjudice.

« Attendu qu'ils n'ont pas justifié que les intimés aient mis le sieur Camboulives à l'index, de manière à l'empêcher de trouver une autre situation à Millau, ou dans tout autre centre industriel et qu'il n'est pas d'ailleurs établi que celui-ci ait cherché vainement à s'employer ailleurs, que les intimés ne peuvent donc, en l'état, être déclarés responsables que du renvoi qu'ils ont indûment exigé de la part du sieur Lafon.

« Attendu, d'un autre côté, que Camboulives n'est pas un simple ouvrier, qu'il était contremaître et qu'il n'est pas sans ressources.

« Qu'en raison de ces considérations et des divers éléments d'appréciation fournis à la Cour, il y a lieu de réduire à la somme de 1500 fr. le montant de l'indemnité qui lui est légitimement due.

« Par ce motif, la Cour, donnant droit à l'appel de Camboulives, réformant et brisant ce que le premier juge aurait dû faire,

« Dit et juge qu'il est, d'ores et déjà, établi par les documents de la cause qu'en exigeant par la menace du maintien de la grève, après les dernières propositions du patron Lafon, qui leur donnaient entière satisfaction au point de vue de la défense de leurs intérêts corporatifs, le renvoi du sieur Camboulives, qui ne devait plus avoir aucun rapport avec les ouvriers, les membres du syndicat ont outrepassé leurs droits et obéi à un motif d'animosité personnelle engageant leur responsabilité.

« Condamne en conséquence solidairement les intimés à payer à titre de dommages au sieur Camboulives Henri fils la somme de 1500 fr. avec les intérêts de droit à partir du jour de la demande.

« Dit n'y avoir lieu à l'enquête ordonnée, annule également sur ce point le jugement entrepris.

« Condamne solidairement les intimés aux dépens. »

On voit à quoi aboutit cette décision. Aux termes de la jurisprudence de la Cour de cassation, la mise à l'index — dès l'instant qu'elle est dictée par des intérêts corporatifs plus ou moins bien compris — est un droit absolu qui ne peut autoriser celui qui se trouve ainsi « interdit » à une action en dommages-

intérêts. La Cour de Montpellier reconnait que la mise à l'index, sur laquelle elle avait à statuer, a bien été inspirée par une question de salaire et d'organisation du travail. La demande de Camboulives aurait donc dû être repoussée.

Or, sans ordonner d'enquête pour établir si la continuation de la grève après les propositions du patron a été dictée par des motifs corporatif, la cour de Montpellier se fait juge elle-même de la « légitimité de la grève », déclare la grève illégitime, statue souverainement et accorde à Camboulives des dommages-intérêts. Ainsi — malgré les travaux préparatoires à la loi de 1864 — le juge apprécie si une coalition est juste ou injuste, légitime ou illégitime, peut approuver l'une et condamner l'autre. Pourquoi alors proclamer avec le législateur le droit de coalition ? En fait, il dépend des magistrats que la coalition ne soit qu'une « arme de paille » entre les mains des ouvriers ; et je me demande — devant la jurisprudence de Montpellier — quand il sera possible à la classe ouvrière de jouir de l'abrogation de l'article 416.

En somme, la démonstration est faite — une fois de plus — que la bourgeoisie donne au prolétariat d'une main ce qu'elle lui retire de l'autre ; et la constatation s'impose que la législation ouvrière apparaît de plus en plus comme une législation mort-née.

Jules Uhry.

LE MOUVEMENT ARTISTIQUE

Décorateurs

Il n'y a pas aujourd'hui de question, en art, qui prime celle de l'état actuel, celle de l'avenir immédiat de nos arts décoratifs. Du fait que ces arts ne sont pas des amusements de l'esprit, mais qu'ils ont à remplir une mission d'utilité autant qu'une mission d'agrément, ils se trouvent subordonnés plus que tous les autres aux conditions de la vie, aux formes de la production, aux modes de répartition de la richesse. Ils ne peuvent normalement se modifier qu'autant que nos mœurs ou notre vie sociale elles-mêmes se sont déjà transformées.

C'est pourquoi, par exemple, cette question touche de très près celle des progrès du machinisme et celle de l'organisation syndicale de la classe des artisans. Elle touche encore celle de l'apprentissage et celle de l'éducation scolaire. Elle est tout en-

tière contenue dans celle du droit de reproduction des œuvres d'art, et dans celle de l'encombrement du marché artistique, qui pousse de plus en plus les « artistes » à redevenir « artisans ». Même la question des loyers urbains l'intéresse au premier chef : on vendra d'autant plus aisément des mobiliers *nouveaux* que les architectes auront construit davantage de maisons *modernes*. Enfin tout mouvement important d'idées, en déterminant l'éclosion de snobismes, conséquemment de goûts nouveaux, détermine dans l'art décoratif un mouvement conséquant : il serait facile de montrer l'influence directe de peintres « absolus » comme Cézanne ou Van Gogh, sur les recherches de couleur que manifestent aujourd'hui les décorateurs d'avant-garde.

Le journalisme, qui vit au jour le jour, ne prend pas la peine de noter ces jeux, cependant essentiels, d'influences réciproques. Comme il serait intéressant, pourtant, de nouer visiblement tous ces liens, qui, au premier regard, ne semblent pas se prolonger. A quelles curieuses constatations aboutirait le critique, qui non content d'examiner la face artistique de ces questions, en examinerait, dans le détail, la face économique !

Souhaitons que cet écrivain avisé se rencontre, à propos de l'Exposition Internationale d'Art Décoratif qu'on nous annonce à Paris, pour une date prochaine. Il reprendrait l'historique des premiers efforts, tentés il y a une vingtaine d'années, pour substituer ce qu'on appelait un style nouveau à l'universelle copie des styles anciens. Il montrerait pourquoi ces efforts n'ont pas abouti : en matière sociale, quel est l'effort qui réussit au premier coup ? Puis il étudierait les raisons nouvelles que nous avons d'espérer, de risquer une tentative encore. Raisons sociales : le machinisme arrivé à son point culminant dans les industries d'art ; la main-d'œuvre avilie dans ce qu'elle avait de plus admirable ; la nécessité partout ressentie de lui rendre de l'importance et de ressusciter, en le renouvelant, l'ancien apprentissage. Raisons commerciales : des pays voisins, plus neufs, moins écrasés que nous par le poids de leur passé artistique, venant jusqu'à Paris nous battre sur un terrain dont jusqu'ici nous avions toujours été les maîtres. Raisons artistiques : l'éducation, enfin faite, d'un public qui est fatigué d'antiquailleries et qui réclame des choses exécutées pour lui, à la mesure de ses goûts... Et combien de raisons encore !

D'ailleurs ce projet d'Exposition a rencontré rapidement l'adhésion de toutes les sociétés d'art industriel. Il est actuellement soumis aux Chambres. Nul doute qu'il ne soit voté. Nul doute non plus qu'il ne soit réalisé, en 1915, dit-on, plus probablement en 1916, même plus tard.

Deux Sociétés surtout auront contribué à l'éclosion de l'enthousiasme qui est indispensable, chez nous, pour qu'un projet réussisse : c'est la Société des Artistes Décorateurs et celle du Salon d'Automne.

En parlant de l'exposition dernière du Salon d'Automne (1), j'ai beaucoup insisté sur la part toujours plus considérable qu'on y faisait aux arts décoratifs. Ce n'est pas seulement parce que, depuis l'origine, ce salon réserve de petites salles à des décorateurs qui peuvent y monter des meubles et des installations intérieures complètes. Ce n'est pas seulement encore parce que, depuis l'origine, il a consacré beaucoup de soins — sinon, hélas ! beaucoup de ressources financières — à sa présentation générale. C'est surtout parce que la plupart de ses membres abandonnent chaque année davantage les régions de l'art pur, pour celles de l'art appliqué. Lorsque le Salon d'Automne a voulu, comme il y a deux ans, opposer à la production des décorateurs allemands celle des décorateurs français, il n'a eu, pour ainsi dire, qu'à faire appel à ses sociétaires ; tel qui jusque là n'avait exposé que de la peinture encadrée entre cent toises de cadres, ou de la sculpture plantée sur un socle parmi vingt autres socles pareils, a trouvé fort intéressant de peindre un dessus de porte ou de modeler un panneau de boiserie. Si bien qu'aujourd'hui on ne demande plus, en présence de leurs œuvres nouvelles : qu'est-ce que cela signifie? mais : où cela doit-il être placé ?

L'action de la Société des Artistes Décorateurs fut plus importante encore. Cela est normal. Il y allait pour elle de son existence même. Son programme était de défendre la production de ses sociétaires. Or qu'étaient-ils ? Des créateurs de modèles nouveaux. Il fallait donc qu'elle persuadât le public de l'intérêt d'un *art nouveau*.

Pour cela, elle lui en montra des modèles dans des expositions, d'abord modestes, puis de plus en plus étendues, riches, convaincantes. Celle qui vient de fermer, au Pavillon de Marsan, est la septième. Il y en a eu de plus brillantes, notamment en 1910. Mais encore mérite-t-elle l'attention.

Elle fut une manifestation surtout en faveur du retour à la couleur dans la décoration des appartements — j'entends à la couleur des tentures, des tapis, des vitraux, des boiseries même, car pour les tableaux, on n'en voit plus ; si un cadre est accroché au mur, il est modeste, menu, et renferme soit un dessin en noir, soit une gravure. C'est bon signe : la peinture est un non-sens dans les appartements, tout au moins lorsqu'elle y prend toute la place, nuisant à son propre intérêt par

(1) *Le Mouvement socialiste*, novembre 1911.

son abondance même. Le petit salon de Groult, tendu de toile imprimée à feuillage vert sombre sur fond blanc, meublé de sièges en poirier habillés de bleu, entouré d'une frise en poirier procure une impression d'intimité à la fois riante et reposante.

Autre remarque : la sculpture qui, sous l'influence principalement de l'école de Nancy, menaçait de prendre dans le mobilier une revanche un peu trop éclatante, s'assagit et se résout à son rôle de collaborateur charmant, mais discret. Majorelle lui-même, dans sa salle à manger, ne lui accorde pas plus de concessions qu'il ne faut et son buffet, par exemple, est un des plus beaux qu'il ait exposés : mais pourquoi encore, à hauteur de la corniche, avoir posé cette bordure trop saillante et surtout creusée de tant de moulures inutiles ? Le même effet pouvait être produit avec de moindres moyens, et n'est-ce pas là le tout de l'art, même en décoration ?

Dufrêne, Jallot. continuent leurs recherches de formes nouvelles, de lignes souples ; leur deux ensembles sont extrêmement plaisants quoique, parfois, déconcertants par certaines bizarreries de construction. Ce n'est pas en fuyant la simplicité qu'on trouve l'élégance. Ces deux artistes en donnent eux-mêmes la preuve. Mais un certain désir d'originalité malgré tout le leur fait parfois oublier.

Gallerey enfin, présente des intérieurs conçus avec sobriété — une sobriété qui frise la sécheresse, mais qui ne laisse pas de séduire par sa logique et son aspect utile.

Tout cela est charmant. Malheureusement il ne faut pas le regarder trop longtemps. Ce n'est pas qu'on s'en lasse. On a seulement, au bout d'un certain temps, comme l'impression que si on habitait ces intérieurs, on aimerait pouvoir en changer assez vite. Quelqu'un me disait : « mais certainement ! tel est bien notre goût aujourd'hui. il nous faut, non pas des choses qui durent, mais des choses qui plaisent et qu'on peut renouveler facilement ». Je crois que c'est une grosse erreur. Ce goût frivole, on nous le donne précisément en ne nous présentant pas des choses assez finies, assez définitives. Le jour où les artistes auront réussi, non pas seulement à charmer nos yeux quelques saisons, mais à nous faire des meubles capables de porter des générations d'enfants et de petits-enfants, notre goût ira vers ce qui demeure. Si nous demandons à changer, c'est que ce qu'on nous présente n'est pas *durable*, qu'il faut encore chercher...

Et puis — qu'il faut surtout exécuter impeccablement. Car c'est un défaut encore de nos décorateurs modernes. Leurs ensembles sont plaisants, harmonieux. Mais suit-on de l'œil une moulure ? On la trouve brusquement coupée par une moulure per-

pendiculaire qui en brise l'effet. Saisit-on un siège ? Il vacille sur ses pieds trop grêles, ou bien il est recouvert d'une étoffe à damas d'or ou d'argent qui s'éraillera après huit jours, à moins qu'elle n'éraille votre pantalon — et ainsi de suite. Si partout on sent l'artiste, rarement on trouve l'*ouvrier*. Or c'est à cela, pourtant, qu'il faudra aboutir, si l'on veut créer un style nouveau qui dure. Aucune époque, aucun pays, n'a pu en créer à l'encontre des nécessités de la matière. Les décorateurs d'aujourd'hui devraient se le répéter sans cesse, car pour un potier comme Lenoble, qui sait réellement tourner et cuire le pot, pour un ciseleur comme Rivaud, qui sait réellement forger et assembler solidement du métal, combien se contentent de flatter quelques instants les yeux du visiteur ! Quoiqu'ils en disent, ceux-là créeront peut-être des modes. Ils ne créeront jamais un style.

Et nous voilà ramenés à l'une des questions que j'énumérais au début comme inséparables de celle de l'avenir des arts décoratifs : la question de la main-d'œuvre industrielle. Il faudra plus que des expositions comme celle du Pavillon de Marsan ou comme la Grande Exposition Universelle qu'on nous annonce, pour permettre l'éclosion de ce fameux style. Il faudra des transformations sociales profondes. Puissent seulement ces expositions, en en démontrant la nécessité, nous aider à les réaliser !

Paul Cornu.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

Tome XXXI. — N° 241. Mai 1912.

Le Mouvement Socialiste

Le Mouvement Ouvrier en Russie

C'est avec de vives couleurs que Marx trace le tableau du mouvement professionnel. « Le degré de développement des coalitions ouvrières dans un pays déterminé — écrit-il dans la *Misère de la philosophie* — montre avec précision la place qu'occupe ce pays dans le marché mondial. L'Angleterre, où l'industrie a atteint le plus haut degré de développement, possède les coalitions les plus vastes et les mieux organisées ». Mais l'état du mouvement ouvrier ne s'explique pas seulement par le niveau de l'industrie : ce développement réfléchit toute l'histoire du pays où il se produit. Ceci n'est pas douteux quand on considère la *façon* dont ce développement se poursuit ; mais il en résulte une influence sur les proportions même du développement, dans la mesure où ces dernières sont préderminées par les tendances générales du mouvement.

I

Nulle part les conditions politiques générales n'ont aussi fortement agi sur le mouvement professionnel qu'en Russie. Les organisations ouvrières qui existaient avant la révolution, étaient — malgré la diversité de leurs types — unies par le même principe, celui de l'aide mutuelle. Ce n'est qu'avec beaucoup de réserves qu'on peut les considérer comme annonçant ce véritable mouvement ouvrier, né sur le terrain de la révolution et vivement coloré par ses prétentions politiques. Les conditions qui permirent alors à l'énergie des masses ouvrières de se concentrer dans l'organisation des Unions professionnelles, et l'atmosphère qui baigna le mouve-

ment professionnel à ses débuts, lui ont mis une empreinte indélébile. Tout à fait caractéristiques, à cet égard, sont les débats de la deuxième conférence des Unions professionnelles de la fin d'avril 1906. « Du mouvement professionnel considéré comme tel, il ne saurait pour l'instant être question », disait-on dans cette conférence (1). Certes, peu de délégués auraient donné leur assentiment à ces paroles du délégué de Varsovie ; mais l'idée même que « la signification du mouvement professionnel dépendrait surtout de la mesure où il favoriserait l'action des partis » (2) fut la plus généralement acceptée au sein de la conférence. Les socialistes révolutionnaires n'ont pas eu peu à lutter contre ce courant. C'est seulement dans les conditions particulières de ce moment que pouvaient naître les débats — devenus historiques — sur la plate-forme politique d'un mouvement extérieur aux partis. Les particularités de l'heure se traduisent aussi dans le fonctionnement même des Unions professionnelles. Qu'il suffise de montrer que le rapide développement de la presse ouvrière a été dû à la suppression de la liberté de réunion. « La plupart de ces organes professionnels, dit Grinevitch (3), ont eu leur apparition liée à l'impossibilité où se trouvaient les ouvriers de se réunir librement et à la nécessité, en vue du développement des unions professionnelles, d'une communion ouvrière, fût-ce par le moyen des journaux. La poursuite rigoureuse de la presse fit bientôt cesser l'espoir naïf « qu'on serait sauvé par les journaux » (3) et « que le journal relèverait tous les actes d'arbitraire et d'oppression » (4). Bien vite les questions touchant la vie professionnelle, l'organisation et la lutte corporatives furent, elles aussi, des questions défendues (5). Les confiscations de journaux se succédèrent

(1) Page 151 du *Procès-verbal*.
(2) Page 153.
(3) *Feuille des boulangers et des pâtissiers*.
(4) *Le mouvement professionnel ouvrier en Russie*.
(5) *Le Typographe*.

rapidement. La presse professionnelle disparut. Les Unions furent fermées l'une après l'autre. Quant à celles qui, par un biais ou par un autre, persistèrent, la question de leur adaptation aux nouvelles conditions de vie se posa sous la forme du dilemme : « exister comme il est possible ou ne pas exister du tout » (1).

Quand fut passée la vague révolutionnaire, le mouvement professionnel qu'elle avait suscité, fut compromis. Les conditions particulièrement défavorables à l'action des syndicats en Russie se révélèrent soudain. L'adversaire avec lequel doivent compter de plus en plus les puissantes organisations ouvrières d'Europe et d'Amérique, les Unions russes le rencontrèrent au moment même de leur naissance : l' « activité organisatrice des industries », (pour employer les termes de la langue officielle) faisait, avec l'encouragement des sphères politique gouvernementale, de prodigieux progrès. Elle mit brutalement à nu les formes parasitaires de l'exploitation capitaliste et confirma, une fois de plus, la proposition fondamentale de notre programme (2) que « le développement du capitalisme en Russie se caractérise par la corrélation la moins favorable des tendances créatrices et progressives et des tendances obscures de destruction. » La concentration et l'organisation des capitaux en Russie atteignirent un degré inouï. Suivant les données de la *Société technique Russe*, on compte 161 organisations industrielles capitalistes qui, dans une série des branches de l'industrie, régissent de 80 à 84 pour cent de toute la production (3). Il va sans dire que cet « effort de coordination des intérêts et des buts », qui vaut à nos industriels les louanges du *Messager des Finances*, s'est exprimé avant tout par le raffermissement

(1) *Matériaux sur la situation économique et l'organisation professionnelles des ouvriers métallurgistes de Pétersbourg.* Saint-Pétersbourg, *1909, p. 38.*

(2) Il s'agit du programme du *Parti socialiste-révolutionnaire*, auquel appartient l'auteur de cet article. (N. de la R).

(3) *Rapport* de M. Gouchk à la *Société technique russe.*

des organisation de combat des employeurs. L'existence d'un adversaire aussi formidable et, qui plus est, soutenu par un gouvernement despotique a sauvé notre mouvement ouvrier des dangers d'un archaïque trade-unionisme, champion d'une lutte de classe édulcorée. Pour peu que nos Unions de métier aient la volonté de vivre, elles doivent faire avant tout ce que l'Union des ouvriers métallurgistes n'a cessé de faire, même dans les plus sombres jours de la réaction de 1906-07 : « se mêler activement à toutes les manifestations de la vie sociale » (1).

Cette nécessité s'impose d'autant plus que toutes les autres méthodes se sont révélées vaines. Nous n'avons pas en Russie la moindre organisation statistique. Aussi avons-nous très peu de chiffres sur l'état du mouvement professionnel, encore sont-ils très inexacts.

D'après les *Matériaux de la commission d'organisation du Congrès des Unions professionnelles*, on comptait, au commencement de 1907, 652 Unions avec 245.555 membres. En mars 1910, on lisait dans *Industrie et Commerce* : « Si le nombre des ouvriers groupés en Unions professionnelles pouvait, à la fin de 1908, être évaluée à 40.000, il faut l'estimer 3 fois plus faible à la fin de 1909 ».

Mais les chiffres de l'organe du conseil des congrès sont certainement inférieurs à la réalité, sans parler du fait qu'ils négligent les Unions « nationales » de Pologne. D'autres chiffres, donnés par le *Journal du Commerce et de l'Industrie* (2), portent seulement sur le nombre des Unions et se taisent complètement sur celui de leurs membres. D'après eux, on comptait dans tout l'empire, à la date du 1er janvier 1910, 594 organisations professionnelles, parmi lesquelles 109 n'auraient « qu'une existence purement nominale et sans la manifestation de la moindre activité ». L'année 1911 aurait vu se former 32 nouvelles organisations et en aurait vu

(1) *Matériaux*, etc., p. 38.

(2) *Journal du Commerce et de l'Industrie*, 7 janvier 1912.

fermer 49. Enfin, on constaterait l'absence complète d'organisations professionnelles dans les gouvernies de Tver, de Tchernigov et d'Estland, et 16 gouvernies ou districts n'auraient qu'une seule organisation.

Nous le répétons, il n'existe pas de chiffres exacts et les données dont nous nous servons sont puisées chez nos adversaires. Cependant les tendances du mouvement professionnel se sont pleinement marquées. La presse ouvrière fait un sombre tableau de la chute du mouvement. Depuis la réglementation du 4 mars, il a été, au bas mot, fermé 546 Unions, et 600 groupements se sont vu refuser l'enregistrement. En outre, il ne faut pas perdre de vue que les persécutions gouvernementales ne se sont pas seulement manifestées par des dissolutions d'Unions ou des refus d'enregistrement. Les Unions que la destruction épargnait ont été privées de la possibilité de faire preuve d'activité : ici, par l'interdiction des réunions ; là, par la dissolution de leurs comités. Mais l'expression la plus brutale des persécutions gouvernementales a été la privation, pour les Unions, de la possibilité de diriger les mouvements de grèves. Ainsi on enlevait aux syndicats ce qui est la raison principale de leur existence et la condition de leur développement.

Dans tous les pays, il existe une grande disproportion entre les cadres organisés et la sphère d'influence active de ces cadres. Mais en Russie, cette disproportion est considérable. Partout les groupements professionnels ont à résoudre le problème de se donner, dans l'intérêt de leurs membres, pour les représentants de larges masses ouvrières. En Russie, ce problème se pose d'une façon extrêmement aiguë. Nos syndicats se sont parfaitement rendu compte de la gravité de la situation. Ils ont compris que la force des organisations professionnelles vient de ce qu'elles expriment les besoins d'une masse ; mais ils ont compris aussi que « s'ils veulent être vraiment les représentants de la masse, ils doivent, dès maintenant et malgré la faiblesse numérique de leurs cadres, exprimer la volonté et défendre les

intérêts de la masse » (1). « C'est, si l'on veut, — comme le remarque très justement M. Dmitriev — une contradiction, mais c'est la contradiction même de la vie ». Il n'y a qu'un moyen d'en sortir : c'est de donner à l'activité des syndicats l'orientation qui correspond à la conception suivant laquelle les organisations ouvrières sont des détachements d'avant-garde d'une armée faite d'une masse inorganique mais sympathique. Mais en pratique, cette conception donnerait aux syndicats une attitude nette de combat ; ce serait, du même coup, jouer leur existence. Il n'était pas facile d'aller dans ce sens. Privées de la possibilité de suivre une tactique offensive, les Unions s'efforcèrent naturellement dans le sens de la moindre résistance. Pour vivre, elles dirigèrent leur activité sur un terrain plus pacifique : elles s'occupèrent fièvreusement d'instruction. Or, il apparut que cette voie aussi est pleine d'épines : comme d'une corne d'abondance, les persécutions se mirent à pleuvoir sur cette pacifique tentative, qui se trouva exposée aux mêmes risques que toutes les autres formes d'action. Un nouveau principe se fait jour alors : « L'Union n'est faite que pour ses membres ». On voit apparaître sur la scène la théorie des avantages immédiats et les idées mutualistes jouissent d'une grande faveur.

Ainsi, pas à pas, les problèmes du mouvement ouvrier vont se rétrécissant. Mais on se trouve bientôt enfermé dans un cercle vicieux, et les Unions sont ébranlées par des causes intérieures. Pour vivre, le syndicat avait dû s'écarter de la lutte ; pour rester en rapport avec la masse, il s'était occupé d'instruction ; enfin il avait vu cette activité menacer, elle aussi, son existence. Or, en se gardant de l'offensive et de l'agitation, les Unions avaient tari l'unique source de leur développement éventuel, puisque, en prenant le chemin d'une « politique réaliste », elles n'avaient pu rien offrir de « réel » aux masses.

---

(1) A. K. Dmitriev. — *Le mouvement des Unions professionnelles en Russie*, 1909, p. 352.

L'agitation professionnelle ne peut, dans les conditions actuelles de la vie russe, s'appuyer sur la séduction des avantages immédiats. Aussi l'orientation idéaliste, que toute agitation détermine nécessairement et qui consiste à subordonner les intérêts immédiats aux intérêts généraux, devait sûrement l'emporter dans l'activité de nos Unions. Mais les plus brillants programmes politiques sont restés impuissants à vaincre l'apathie et l'indifférence qu'a fait naître le cauchemar de l'état de siège. L'agitation professionnelle devait être plus impuissante encore. Et il ne faut donc pas s'étonner si les Unions ne sont pas venues à bout des dispositions d'esprit des masses profondes.

II

« Les masses — écrivent de Saint-Pétersbourg des ouvriers social-démocrates — sont encore d'une telle naïveté politique, qu'elles demandent à un mouvement légal de résoudre des questions qu'il est impuissant à résoudre dans les cadres étroits de son activité légale. Elles exigent, par exemple, que leurs organisations leur assurent tout de suite, et presque sans sacrifices de leur part, des avantages matériels positifs, ou encore que des discours révolutionnaires soient prononcés sans détours, ni précautions oratoires dans leurs réunions légales. On peut en déduire surtout que les masses sont parfaitement indifférentes à l'égard des formes par lesquelles s'exprime un mouvement ouvrier légaliste : unions, clubs, coopératives, travail parlementaire etc. »

Il ne suffit certes pas de parler ici de naïveté politique. La réalité, c'est que le mouvement légal reste trop éloigné des conditions générales de la vie du pays et que, en restant sur le terrain de la légalité, les syndicats professionnels cessent d'être des syndicats, les clubs deviennent des carricatures de clubs etc... Le *Métallurgiste* a cité le cas d'un ouvrier conscient — et de tels ouvriers sont légion — qui refusait d'entrer au syndicat,

parce qu'il jugeait insuffisants les taux des secours assurés par cette organisation. Certes, une conception aussi étroite et aussi égoïste du rôle des syndicats n'est guère à sa place dans la bouche d'un « ouvrier conscient » ; mais la généralisation de cette conception est fort compréhensible, étant donné l'enthousiasme des syndicats eux-mêmes pour les idées mutualistes.

Les typographes de Moscou n'étaient pas une exception, quand ils écrivaient en 1910 : « L'aide mutuelle comparée à la fonction de combat des syndicats est chose mesquine et insignifiante... c'est vrai... Mais que faire quand il est impossible de consacrer ses forces à la haute mission des syndicats et que nous n'avons presque rien à faire ? L'absence de fins élevées nous oblige à nous contenter pour l'instant de fins plus humbles » (1).

Ils ne sont pas davantage une exception les typographes de Saint-Pétersbourg, qui, en février 1912, refusent de lutter sur « toute la largeur des questions professionnelles ». Ils sont fermement convaincus qu'il ne vaut pas la peine de songer « à lutter pour la solution des questions qui se posaient, il y a quelques années, sur un terrain solide » (2).

A lire d'aussi « raisonnables » décisions, on se demande involontairement quels sont les résultats obtenus par cette tactique d'adaptation. Dans le même numéro du *Typographe*, nous trouvons à ce sujet d'intéressantes données :

« Depuis le jour de la constitution de notre *Union de la production polygraphique*, jusqu'au 1er janvier de cette année, le nombre des ouvriers entrant dans notre organisation s'est élevé à 1517. Pendant ce temps, il a été effectué 3.678 versements, soit une moyenne mensuelle de 459 membres formant le noyau de notre organisation. Si l'on rapproche ces chiffres du nombre des ouvriers du Livre de Saint-Pétersbourg, on obtient ce

(1) *Le Typographe russe*, N° 15.
(2) *Le Typographe*, N° 3.

qui suit : à Saint-Pétersbourg, il y avait, en 1907, 22.000 ouvriers du Livre. Depuis cette époque, cette branche de la production s'est très étendue ; mais, en gardant le chiffre de 1907, on voit que le rapport des ouvriers organisés aux ouvriers inorganisés est, à l'heure actuelle, de 2 o/o. Or, en 1907, notre organisation recevait les versements réguliers de 19 o/o des ouvriers de la corporation et en groupait plus de 50 o/o. »

L'exemple de l'Union pétersbourgeoise des ouvriers métallurgistes n'est pas moins instructif. Ce syndicat est certainement, par son organisation et ses traditions, le plus sérieux des syndicats russes. Il est en outre l'un des rares syndicats qui aient duré jusqu'à nos jours. Que de travail, que d'efforts vraiment héroïques ont été employés à éviter la dissolution ! Qu'en est-il résulté ? Après avoir parcouru le cycle qui va de la lutte offensive à l'aide mutuelle en passant par l'instruction, ce syndicat est acculé à une impasse. Maintenant, dans les colonnes du *Métallurgiste*, on discute la si vieille question de la nécessité même du syndicat. Nous y trouvons la réflexion suivante, si vraiment triste : « Il nous arrive souvent d'entendre dire que le syndicat ne fait rien (1) ». En même temps que se tenaient ces conversations, le nombre des membres de l'Union et le chiffre des versements allaient diminuant : au 1er janvier 1910, l'Union comptait 3675 membres ; elle passait à 3895 au 1er janvier 1911, mais descendait à 3353 au 1er janvier 1912.

La tactique de préservation des syndicats a été déjà comparée à la tactique de préservation de la seconde Douma.

« On peut penser, écrivait l'organe des métallurgistes, *Notre route*, que là comme ici, prendre garde ne réussit pas » (2).

Les syndicats sont aussi bien dissous quand ils ne font rien que quand ils font quelque chose ; on refuse

(1) *Le Métallurgiste*, n° 2.

(2) *Notre route*, N° 9.

l'enregistrement de nouveaux syndicats en punition des inquiétudes passées et pour prévenir les inquiétudes possibles (1).

La décadence du mouvement professionnel légal est fortement soulignée par la poussée du mouvement des grèves. Il est vrai que les espoirs fondés sur le relèvement de la production se sont révélés quelque peu excessifs. Ce relèvement n'a pas eu l'importance qu'on supposait et — malgré les affirmations de Tougan-Baranovsky — la mauvaise récolte et la famine l'ont fortement atteint. Mais il n'est pas douteux que la classe ouvrière n'a pas su encore profiter des circonstances économiques favorables pour formuler ses revendications. Partout dans le monde, les années de prospérité industrielles sont ordinairement des périodes de poussée du mouvement professionnel ouvrier et de l'organisation syndicale. Ici comme sur d'autres points, la Russie a fait à sa guise. Il est vrai qu'à en juger d'après les rapports des inspecteurs du travail, le mouvement des grèves a été marqué, en 1911, par deux fois plus de grèves et deux fois plus de grévistes qu'en 1910. Il est vrai encore que les grèves y ont été plus heureuses pour les ouvriers. Mais il ne faut pas oublier que ces chiffres

(1) Dans le dernier numéro du *Métallurgiste*, nous trouvons un tableau de mœurs, qui montre bien l'attitude de l'administration touchant l'autorisation des syndicats :

« Nous avons reçu la lettre suivante : « Ci-joint le texte du projet de statuts de *l'Union professionnelle des Métallurgistes* de Rostov-sur-le-Don et de Nakhitchévane. Ce projet a été élaboré par une commission nommée dans une réunion légale assez nombreuse (de 300 à 400 ouvriers), approuvé et envoyé à qui de droit. L'inspecteur du travail, pour quelques fautes d'orthographe et en vue du remaniement de certains paragraphes, le retourna. L'argent difficilement amassé et du temps étaient perdus... Le projet fut remanié conformément aux prescriptions de l'inspecteur. Hélas ! deux mois après, l'enregistrement en était refusé. Les motifs ? aucun ! Au premier examen du projet, le vice-président de la commission d'examen, le directeur du port fut tellement surpris du titre du projet qu'il dit textuellement : « Les métallurgistes ! mais s'il s'unissent en syndicat, ils seront trois mille et ils enlèveront tout ! » Il n'osa pourtant pas prononcer l'interdiction et laissa le projet à l'examen du président lui-même, le préfet de la ville, et le refus d'enregistrement fut prononcé ». *Le métallurgiste*, N° 10 du 11 février 1912.

demeurent insignifiants, qu'on les prenne absolument ou qu'on les rapporte au développement industriel. Quant aux résultats des grèves, il ne faut pas oublier que l'appréciation qu'en ont donnée les industriels de Moscou pour le premier semestre a été aussi vraie pour le second semestre : « Nous pouvons constater — écrivaient-ils dans leur rapport sur le mouvement ouvrier — que, dans aucune importante exploitation industrielle, les grèves n'ont donné aucun succès aux ouvriers et que, dans les petites entreprises, elles se sont terminées par des accords avec satisfaction partielle de certaines revendications des grévistes ». Dans son ensemble, le mouvement gréviste s'exprime par le tableau suivant.

ANNÉES	NOMBRE		SE SONT TERMINÉS PAR		
	de grèves	de grévistes	succès ouvriers	accord	défaite ouvrière
1910	222	46.623	20 o/o	26 o/o	51 o/o
1911	422	98.000	25 o/o	32 o/o	40 o/o

Ces chiffres, empruntés aux rapports des inspecteurs du travail, sont sensiblement inférieurs à la réalité. En effet, la surveillance des inspecteurs du travail ne porte que sur un cinquième du prolétariat russe et, de plus, les résultats ont été volontairement faussés. D'après les nouvelles des journaux, le vrai nombre des grévistes a été de 170.000 (1) Il est caractéristique que le mouvement gréviste, pendant l'année 1911, a grandi faiblement dans l'industrie métallurgiste, précisément celle où, comme le dit Tougan-Baranovsky, « la mauvaise récolte n'a eu aucune action défavorable » (2). Il est caractéristique aussi que, dans leurs résultats, les grèves de 1911 n'aient été que peu meilleures à celles de 1910 (3).

(1) *Le Travailleur* n° 2. Chronique du Mouvement professionnel.

(2) Agenda du journal *Riétch* pour 1912, p. 222.

(3) Comme on l'a déjà remarqué, les conditions politiques du mouvement ont joué, avec les conditions générales, un rôle décisif dans cette conjoncture. La presse professionnelle donne les circonstances extérieures du mouvement comme la cause principale de sa faiblesse. Cf. *Le Métallurgiste*, N° 9.

Mais, pour ce qui nous intéresse ici, il est remarquable que la vague du mouvement de grèves a passé *à côté* des organisations professionnelles. Cela ne signifie pas que le mouvement ait ignoré les habituelles manifestations de notre « régime constitutionnel ». « D'après les évaluations les plus modestes — écrit le *Métallurgiste* (1) — le dernier semestre de lutte pacifique par la grève coûte aux ouvriers plus de 1000 arrestations, plus de 100 déportations dans des gouvernies plus ou moins lointaines. Pendant le même laps de temps, plus de 15 des plus vivantes organisations, comptant de 7.500 à 8.000 membres, étaient dissoutes ». Mais d'une façon générale, et si l'on n'envisage que les régions proprement russes, il faut reconnaître que le mouvement gréviste n'a pas pris les cadres des organisations professionnelles. Il est impossible de remarquer la moindre influence des syndicats sur le mouvement gréviste dans les régions proprement russes (1) ». C'est ainsi que Tougan-Baranowsky formule l'original lien unissant le mouvement et les organisations.

III

Le régime du 3 juillet a été également impitoyable pour l'activité politique de la classe ouvrière et pour ses groupements professionnels. Tous les aspects du *vrai* mouvement ouvrier sont interdits, « illégaux ». Ainsi disparaissaient d'elles-mêmes les dernières limites entre l'activité souterraine et l'activité au grand jour. Il va de soi qu'on rencontre encore des « légalistes » insensés, qui ne craignent pas d'opposer les deux actions : « Les ouvriers — déclare l'un d'eux — ne peuvent pas vivre sous terre. Il y a là peut-être assez d'air pour des poumons d'enfant, mais l'adulte ne saurait y respirer. C'est au grand jour, aux rayons de la lutte de

(1) N° 9.

(2) Agenda du journal *Rièlch* pour 1912, p. 237.

classe que les ouvriers veulent forger leur avenir (1) ». Il arrive encore que quelque « ultra-légaliste », déconcerté par les doutes exprimés sur la nécessité des actions légales, parle soudain de « l'inutilité des organisations illégales » (2).

Mais la réalité détruit sans pitié les plus tenaces illusions. Le légalisme, quoi qu'on fasse, est condamné à mort (3). Le sol russe lui est peu accueillant et la classe ouvrière russe ne s'y accoutume pas. Elle a trop grandi, son mouvement est trop puissant pour pouvoir s'arranger de la « légalité » du régime de la troisième Douma. C'est précisément pourquoi nous devons, sans nous faire la moindre illusion sur les « possibilités légales », tirer parti d'elles. Aussi, à l'heure présente, le point de vue mis en lumière par nos camarades de Saint-Pétersbourg, il y a trois ans, manifeste toute sa justesse.

« Étant donné — écrivait le Comité de Saint-Pétersbourg dans une résolution présentée à la Conférence du Parti (4) — l'inévitable étroitesse du mouvement professionnel, tant que ne seront pas changées les conditions politiques générales, le parti doit cependant participer activement à l'activité syndicale et mettre en pratique sa conception du rôle de l'activité syndicale : conquête d'améliorations immédiates dans les cadres du

---

(1) *Le Métallurgiste*, n° 3.

(2) *La Vie des Fabriques*, n° 7.

(3) A cet égard, sont très symptomatiques les réactions qui se dessinent, au sein des syndicats, contre la tactique d'éternelle adaptation. La nécessité d'un mouvement *d'agitation* commence à être le sujet des conversations des boulangers, des ouvriers métallurgistes et même des typographes. Dans les colonnes du *Nouveau Typographe*, nous trouvons les lignes suivantes, écrites par un membre du comité d'un syndicat dissous : « Notre défunt syndicat mettait au premier plan de son activité l'instruction, l'enregistrement, le secours aux chômeurs, etc. Après avoir essayé de tout cela et s'en être *désillusionné*, il essaya, avant sa dissolution, de trouver son salut dans l'aide mutuelle en cas de maladie et de mort ». Et l'auteur parle ensuite de la nécessité d'une attitude énergique « consistant uniquement dans l'activité d'agitation des syndicats » (*Le Nouveau Typographe*).

(4) Le Parti socialiste-révolutionnaire. (*N. d. l. R.*)

régime capitaliste et préparation de base à l'avenir. L'attention du parti doit d'autant plus se fixer sur le mouvement syndical que, par sa conception de ce mouvement, il est également éloigné et de ceux qui taxent d'indifférentisme social et politique l'indépendance des syndicats à l'égard des partis politiques, et de ceux qui, se considérant comme les uniques champions du socialisme, s'efforcent de transformer le mouvement syndical en remorqueur de leur parti. Dans ces conditions, l'activité du Parti ne peut se limiter à l'agitation par la parole. Les membres du Parti doivent, par leur exemple et leurs actes, répandre leur conception du mouvement socialiste et de la place qu'y occupe la lutte syndicale. D'autant plus que l'action des conditions défavorables de la situation actuelle ne peut priver ce mouvement de son caractère de mouvement de classe.

Mais il va de soi que la lutte sur le terrain de la légalité, à laquelle nos camarades de Saint-Pétersbourg nous convient avec tant de zèle, ne signifie nullement l'acceptation servile de cette légalité. La résolution du Comité de Saint-Pétersbourg trouve son complément nécessaire dans les décisions du Conseil du Parti : la lutte sur le terrain de la légalité signifie avant tout que la classe ouvrière n'abandonne en principe et volontairement aucun des droits qu'elle a conquis, si petit soit-il; elle signifie aussi que les socialistes-révolutionnaires doivent élargir sans cesse les cadres de la lutte qui peut naître sur le terrain de la légalité (et notamment sur le terrain de la conquête des possibilité légales).

Quant aux formes du mouvement, nous devons seulement nous rappeler les sages paroles que Lassalle met dans la bouche du héros de son drame :

> Montre-moi non seulement le but
> Mais aussi la route qui y mène.
> But et moyens sont si étroitement unis,
> Qu'on ne peut les séparer l'un de l'autre ;
> Changer de moyens, c'est changer de but.

Lassalle, comme chacun sait, a connu précisément les peines auxquelles condamne l'oubli de ce sage conseil. La voie d'un accord avec Bismarck — voie où il s'engagea pour obtenir le droit de suffrage universel — a été fatale au grand agitateur. Mais ce ne sont pas seulement l'accord et la paix qui peuvent être fatales à l'œuvre de révolution ; ce sont aussi le « légalisme » élevé à la hauteur d'un principe et l'adaptation tenue pour règle d'activité. Il est d'ailleurs des moments où la propagande anti-révolutionnaire, nettement condamnée par sa stérilité, est moins dangereuse que ridicule. Le « légalisme à tout prix » dans un pays d'arbitraire et de violence fait sourire. Il est fou et sot de récuser les méthodes révolutionnaires, lorsqu'elles sont imposées par la marche même du développement social.

Le mouvement ouvrier de l'année qui vient de s'écouler — forte poussée et relative faiblesse, dispersion et grossièreté — a réfléchi en soi toutes les particularités de l'état de la Russie. Il a merveilleusement souligné le caractère anormal et transitoire de la période actuelle. L'accroissement du mouvement des grèves témoigne d'un profond changement dans l'état d'esprit des masses. Les voies qu'à suivies le mouvement montrent aussi un changement dans les tendances. Nul n'est prophète dans son pays, et la Russie a depuis longtemps la réputation d'être un pays de mystères. Comment se résoudre, dans ces conditions, à donner un pronostic ? Deux faits, pourtant, de la vie ouvrière de Saint-Pétersbourg nous paraissent symptomatiques d'un accroissement de l'énergie révolutionnaire.

Je veux parler de la « campagne d'assurances ouvrières » et de la « campagne de meetings au sujet du procès des députés social-démocrates ». Les « thèses » de la campagne d'assurances ont été élaborées par le Bureau central des Unions professionnelles pendant l'année 1908-1909, et depuis lors le travail de préparation du mouvement n'a pas cessé. Beaucoup de travail et beaucoup d'énergie y ont été employés. Quel a donc

été le résultat ? L'ouvrier Pétrov, un de ceux qui ont été directement mêlés à la chose, nous a donné ses impressions : il a raconté avec enthousiasme comment les difficultés ont été levées et comment mille ouvriers ont été atteints par les réunions données à cet effet. Mille ouvriers ! Qu'est-ce que c'est à côté du quart de millions d'ouvriers que compte Saint-Pétersbourg ?

Voici au contraire que se répand le bruit de nouvelles révélations sur le procès des députés de la fraction social-démocrate. Aussitôt la masse ouvrière s'ébranle. Mille meetings sont tenus, montrant ainsi que les ouvriers de Saint-Pétersbourg n'ont pas perdu le goût des réunions proprement révolutionnaires. Le reste de la Russie ne l'a pas perdu davantage.

L'aiguille du baromètre, si longtemps arrêtée au « beau fixe », s'est déplacée. Nous ignorons quelle sera la vitesse de ce mouvement. Mais nous savons sa direcrection : elle va vers le point : « tempête ».

P. Pavlovsky.

(*Traduit du russe par J.-B. Séverac.*

L'œuvre d'éducation ouvrière du Parti Socialiste Belge

Suite (1)

IV

Quelques statistiques

Voici quelques tableaux statistiques sur la population de nos écoles, dressés d'après les fiches individuelles que les élèves ont dû remplir lors de leur inscription. Ces tableaux peuvent se passer de commentaire, tout au moins en attendant que l'on puisse en rapprocher les statistiques sur la fréquentation des écoles.

Elèves inscrits pour 1911-12

	Hommes	Femmes	Total
Ecole Nationale Socialiste (française)	44	—	44
» » » (flamande)	27	2	29
» » Syndicale (française)	26	—	26
» » » (flamande)	20	—	20
» Socialiste d'Alost	39	—	39
» Ouvrière d'Anvers	37	—	37
» Socialiste de Gand	38	6	44
» » Courtrai	23	—	23
» » Louvain	33	2	35
» » Renaix	15	1	16
» » Charleroi	41	—	41
» » Herstal	39	—	39
» » Jemeppe-sur-Meuse	46	2	48
» » Jolimont	43	—	43
» » Liège	47	—	47
» » Mouscron	30	—	30
» » Namur	32	-	32
» » Seraing	42	—	42
» » Sprimont	40	—	40
» des Militants de Verviers	35	2	37
» Socialiste de Boussu	53	1	54
Total	750	16	766

(1) Voir notre dernier numéro.

		Ecole Nationale Socialiste (française)	Ecole Nationale Socialiste (flamande)	Ecole Nationale Syndicale (française)	Ecole Nationale Syndicale (flamande)	Alost	Anvers
1	Métallurgistes	6	4	—	—	—	7
2.	Employés	12	7	1	1	3	2
3.	Mineurs	—	—	—	—	—	—
4.	Travailleurs du textile	—	—	—	—	13	—
5.	Secrétaires permanents	—	2	25	18	2	4
6.	Carriers et travailleurs de la pierre	1	—	—	—	1	1
7.	Travailleurs du bois	4	6	—	—	1	3
8.	Travailleurs du Livre	5	3	—	—	—	4
9.	Travailleurs de l'alimentation	1	—	—	—	3	—
10.	Travailleurs du bâtiment	2	—	—	—	1	1
11.	Travailleurs du vêtement	3	1	—	—	2	1
12.	Travail. d. chem. de fer et telég., etc.	3	—	—	—	—	—
13.	Travailleurs du transport	1	—	—	—	1	1
14.	Travailleurs de la chaussure	—	—	—	—	1	—
15.	Travailleurs de fabrique	—	—	—	—	2	1
16.	Diamantaires et similaires	—	—	—	—	—	10
17.	Verriers	1	—	—	—	—	—
18.	Travailleurs du tabac	—	—	—	—	7	—
19.	Ménagères	—	2	—	—	—	—
20.	Journalistes	—	1	—	1	—	—
21.	Etudiants	—	—	—	—	—	—
22.	Négociants	—	—	—	—	1	—
23.	Carrossiers	2	1	—	—	—	2
24.	Ecoliers	—	—	—	—	1	—
25.	Instituteurs	1	1	—	—	—	—
26.	Cabaretiers	—	1	—	—	—	—
27.	Jardiniers	—	—	—	—	—	—
28.	Professions libérales	—	—	—	—	—	—
29.	Aides pharmaciens	1	—	—	—	—	—
30.	Travailleurs de la céramique	—	—	—	—	—	—
31.	Travailleurs en cuirs et peaux	1	—	—	—	—	—
32.	Domestiques	—	—	—	—	—	—
33.	Indéterminés	—	—	—	—	—	—
		44	29	26	20	39	37

de 1911-12 par catégories professionnelles

Gand	Courtrai	Louvain	Renaix	Charleroi	Herstal	Jemeppe-sur-Meuse	Jolimont	Liège	Mouscron	Namur	Seraing	Sprimont	Verviers	Bousu	TOTAUX
10	1	16	—	14	24	21	25	18	1	8	19	4	7	15	203
15	4	2	5	7	3	4	2	3	5	5	2	1	—	2	86
—	—	—	—	4	7	9	11	15	—	—	15	—	—	23	84
—	5	—	10	—	—	—	—	—	9	—	—	—	29	—	66
—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	1	56
—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3	—	32	—	—	41
5	5	—	1	1	—	1	—	—	4	2	2	—	—	—	35
3	1	3	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	21
—	—	—	—	1	—	1	—	—	5	2	—	3	—	1	17
1	1	—	—	1	1	1	—	2	2	2	—	—	—	1	16
1	3	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	2	15
1	—	—	—	5	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	14
1	—	—	—	1	1	1	—	2	1	1	1	—	1	—	13
—	1	6	—	1	—	1	—	1	—	—	1	—	—	1	13
—	1	—	—	1	—	3	—	—	1	1	—	—	—	—	10
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	2	1	—	—	2	9
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
2	—	1	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	7
2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	6
3	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—	6
—	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	1	5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	4
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
44	23	35	16	41	39	48	43	47	30	32	42	40	37	54	766

Age des élèves de 1911-12

	Age inférieur	Age supérieur	Age moyen
Ecole Nationale Socialiste (française)	17	58	28
» » » (flamande)	21	40	28
» » Syndicale (française)	24	49	36
» » » (flamande.....	24	49	37
» Socialiste d'Alost	16	48	31
» Ouvrière d'Anvers	23	48	32
» Socialiste de Gand.....	18	40	24
» » de Courtrai.....	19	41	36
» » de Louvain	16	54	30
» » de Renaix	17	39	25
» » de Charleroi.....	13	40	25
» » de Herstal.....	21	48	31
» » de Jemeppe-sur-Meuse...	16	46	29
» » de Jolimont.....	17	40	25
» » de Liège.....	16	41	29
» » de Mousseron	18	43	31
» » de Namur.....	17	49	32
» » de Seraing.....	19	49	32
» » de Sprimont.....	17	51	33
» des Militants de Verviers.....	13	43	30
» Socialiste de Boussu	14	45	28
Moyennes respectives....	18	47	30

Organisations auxquelles appartiennent les élèves de 1911-12

	Font partie du Synd.	de la coop.	du gr. pol.	TOTAL
Ecole Nationale Socialiste (française).	39	34	37	44
» » » (flamande).	22	23	25	29
» » Syndicale (française).	26	25	21	26
» » » (flamande).	20	20	14	20
» Socialiste d'Alost.....	30	31	22	39
» Ouvrière d'Anvers.....	35	15	20	37
» Socialiste de Gand	25	23	41	44
» » de Courtrai	1.	17	22	23
» » de Louvain/.....	21	25	27	35
» » de Renaix.....	11	5	14	16
» » de Charleroi.....	22	25	17	41
» » de Herstal.....	31	20	24	39
» » de Jemeppe-s.-Meuse	38	33	18	48
» » de Jolimont.....	31	37	26	43
» » de Liège.....	39	24	33	47
» » de Mouscron.....	27	27	30	30
» » de Namur.....	13	19	17	32
» » de Seraing.....	40	22	15	42
» » de Sprimont	39	24	7	40
» des Militants de Verviers.....	35	27	23	37
» Socialiste de Boussu.....	43	36	26	54
Total	605	512	549	766

V

Les Comités locaux d'Education Ouvrière

Sur l'initiative de la Centrale, il a été créé de ces comités, à Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Seraing, Louvain, Renaix. Dans cette dernière localité, il existait déjà un fonds spécial et autonome pour les œuvres d'éducation alimenté par les cotisations de toutes les organisations socialistes locales.

Les fonctions de ces comités, qui restent en relations constantes avec la Centrale, ont déjà été brièvement définies. Quant à leur mode d'organisation, il est très divers, d'après la situation particulière des organisations ouvrières locales. Ainsi, à Anvers et à Verviers, ils émanent non seulement des fédérations locales du Parti Ouvrier, mais aussi (paritairement) des fédérations locales de syndicats, qui comprennent des syndicats neutres, et même à Verviers, des organisations non affiliées à la Commission Syndicale. A Gand, Louvain, Renaix et Seraing, les comités d'éducation sont exclusivement et directement l'émanation de la Fédération socialiste locale. A Bruxelles, le comité est élu en partie par la Fédération politique d'arrondissement, en partie par les comités des diverses œuvres d'éducation qui auparavant étaient autonomes et constituent maintenant des sous-sections des comités. Il en résulte que la façon dont ces comités se procurent leurs ressources est également fort diverse ; dans la plupart des cas, ils puisent simplement à la caisse des comités fédéraux ; à Renaix, le comité perçoit un pourcentage fixe des recettes de toutes les organisations socialistes locales, ce qui constitue un appoint sérieux surtout de la part des syndicats ; à Seraing, toutes les organisations ouvrières affiliées à la fédération socialiste locale versent 25 centimes par

membre et par an à la caisse du comité d'éducation, ce qui lui fait, grâce encore surtout aux syndicats, un budget fort respectable ; à Bruxelles, le comité local vit des subsides de la Fédération, de la Maison du Peuple et des cotisations des membres protecteurs de certains groupes éducatifs.

C'est le comité local bruxellois, né de la fusion des anciennes organisations éducatives autonomes telles que l'Université Ouvrière l'Emancipation, le Franklin Socialiste, la Section d'Art, la Bibliothèque fédérale, etc, qui a l'activité la plus variée et la plus complète, et que l'on peut donc citer comme exemple de ce que peut faire un comité local d'éducation.

Le comité bruxellois a une administration centrale et une caisse uniques, mais abandonne les détails de la gestion des diverses œuvres aux sous-sections, avec des comités spéciaux, que voici :

1) Section de l'Emancipation : organise tous les mercredis une conférence publique sur des sujets éducatifs. Deux soirs par semaine, une permanence fonctionne dans une des salles de la Maison du Peuple, où les membres du Parti peuvent obtenir toutes sortes de renseignements, surtout en ce qui concerne leur instruction propre. C'est sous les auspices de l'Emancipation que furent organisées cet hiver, de concert avec la Centrale, les cinq grandes conférences suivantes, qui attirèrent à la salle des fêtes de la Maison du Peuple un public fort intéressé : Le Syndicalisme français, par L. Jouhaux ; le Syndicalisme allemand, par Johann Sassenbach ; le Socialisme Réformiste, par Albert Thomas ; le Socialisme Syndicaliste, par Hubert Lagardelle ; le Socialiste Marxiste, par Compère-Morel. Le compte-rendu de ces conférences va être publié en brochure, les deux premières réunies sous le titre : les Tendances Syndicales, les trois dernières sous le titre : les Tendances Socialistes. L'émancipation organise aussi, assez fréquemment, des visites à des musées, expositions d'art, etc.

2) Section d'Art : organise dans la Salle Blanche de

la Maison du Peuple une soirée tous les 2mes lundis du mois. Le programme de 1911-12 portait des conférences de MM. Jean De Mot, conservateur adjoint au Musée du Cinquantenaire, sur le *Panthéon* (avec projections lumineuses); L. Tailhade sur les *Renaissances du Soleil*; Louis Piérard sur *un romancier du peuple* : *Charles-Louis Philippe* ; Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège, sur *les prédécesseurs de Lamartine et Victor-Hugo*, avec récitations par Mlles Andicourt, du Théâtre du Parc ; Jehan Rictus, l'auteur des « Soliloques du Pauvre », *sur ses œuvres*, *causeries et récitations* et Maurice Pottecher sur le *Théâtre du peuple de Bussang*, dont il est le créateur. La Section d'Art organisera en outre une conférence sur Beethoven, à la demande des membres de l'*Emancipation*.

3). La Section du Franklin : organise tous les lundis (sauf ceux dévolus à la section d'Art), dans la salle Blanche, des conférences encadrées de deux parties musicales. Les conférences portent sur toutes sortes de sujets, mais les orateurs s'attachent à mettre en relief le caractère et les conséquences socialistes des idées émises. Ces soirées, auxquelles tout le monde est admis contre un droit d'entrée de 10 centimes pour lequel il reçoit une brochure, sont fort suivies.

4) La Section des Cours de Langues : des cours de perfectionnement de français et de flamand, et des cours élémentaires d'allemand, d'anglais et de sténographie ont lieu chacun pendant une soirée par semaine. Ces cours sont publics ; seulement les élèves doivent payer un droit d'inscription de 5 francs (payable en 2 fois) qui leur est restitué à la fin de l'année scolaire s'ils ont été assidus. Un cours d'hygiène est en voie d'organisation.

5) La Section de l'Extension Socialiste, qui remplit, pour l'agglomération bruxelloise, les mêmes fonctions que l'Extension Socialiste nationale de la Centrale.

6) La Section de la Bibliothèque fédérale. Celle-ci, installée dans une salle de la Maison du Peuple, est ouverte pendant 3 soirées par semaine. On y prête des livres à tous les membres du Parti.

7) La Section de la Salle de Lecture. Jusqu'en 1912, il n'existait, dans les Maisons du Peuple de Belgique, qu'une seule salle de lecture. C'était celle qu'avaient installée, dans la Salle des Jeux de la Maison du Peuple de Bruxelles, et qu'entretiennent de leurs deniers..... les ouvriers allemands vivant à Bruxelles et organisés dans le Deutscher Arbeiter Verein, société florissante et qui fait de la besogne exemplaire pour l'éducation de ses membres. L'une des premières tâches auxquelles s'attela le comité local fut la transformation de la salle de lecture allemande en une salle de lecture mixte, servant aux Belges comme aux Allemands, proposition que la Centrale d'Education avait faite à la Fédération bruxelloise sans même attendre la formation du comité bruxellois d'éducation. La Fédération bruxelloise vota un subdide de 500 francs pour la première année de l'œuvre et la Maison du Peuple se chargea de son installation mobilière. Actuellement, la salle de lecture est « internationalisée », et l'on y trouve, outre les publications allemandes, toute la presse socialiste et syndicale belge, les grands journaux quotidiens (y compris les principales feuilles bourgeoises), les organes les plus importants du socialisme international, les meilleures revues socialistes, scientifiques, artistiques et littéraires, etc. En outre, on peut y consulter les ouvrages de référence les plus fréquemment usités : dictionnaires, encyclopédie Larousse — un don de la Maison du Peuple — et autres, annuaires, atlas, collections de rapports, etc. Ainsi, la salle de Lecture de Bruxelles pourra servir de modèle — et d'exemple assez suggestif pour qu'on l'imite en province. A Gand, du reste, une salle de lecture, de proportions bien plus modestes toutefois, a été installée à « Ons Huis », sur l'initiative de la Société des Etudiants Socialistes et de la Jeune Garde gantoise.

Il est évident qu'en dehors des œuvres énumérées, il en est encore bien d'autres auxquelles nos comités locaux pourraient s'atteler et s'attelleront sans doute quand les circonstances l'exigeront et le permettront.

Ainsi, à Bruxelles même, le comité local d'éducation étudie en ce moment la centralisation des sociétés chorales et des groupes d'enfants ; à Mouscron, la Maison du Peuple abrite un patronage laïque pour la jeunesse de 12 à 20 ans, fréquenté par une bonne centaine d'enfants et d'adolescents. Et puis, n'oublions pas les cercles de gymnastique, les sociétés dramatiques, l'organisation de concerts et représentations théâtrales pour les ouvriers, les œuvres pour la protection hygiénique de l'enfance, les expositions de littérature pour enfants et d'objets de décoration murale, l'organisation d'excursions et de voyages vraiment instructifs et récréatifs, la lutte contre la mauvaise littérature à la « Nick Carter », l'épuration des programmes des cinémas, l'organisation d'institutions éducatives spéciales à l'intention des chômeurs ou grévistes à l'occasion de grèves importantes, etc., etc. — tant de tâches qui attendent encore l'artisan soit pour créer des œuvres nouvelles, soit pour mieux organiser celles qui existent. Tout cela, c'est du pain sur la planche pour la Centrale et pour les comités locaux d'éducation ouvrière.

VI

L'Office Central des Bibliothèques et la Section d'Art

Le 3 septembre 1911 se réunit dans la Salle Blanche de la Maison du Peuple de Bruxelles, une première conférence nationale des bibliothèques socialistes et syndicales, convoquée et préparée par la Centrale d'éducation. Cette tentative fut un succès à tous les points de vue. Trente-cinq bibliothèques étaient représentées par 44 délégués. Les citoyens Hanauer et de Man avaient organisé une exposition de documents et matériaux in-

téressant l'activité des bibliothécaires ouvriers, exposition qui attira fortement l'attention des délégués. La conférence entendit les rapports du citoyen de Man sur la création d'un Office Central d'Achat pour les bibliothèques ouvrières et du citoyen Hanauer sur la question du catalogage ; elle dut, faute de temps, renoncer à écouter celui du citoyen Balthazar sur la propagande pour les bibliothèques et le rôle des bibliothécaires comme guide des lecteurs et celui du citoyen Feller sur la statistique et les bibliothèques ; il fut décidé que ces rapports seraient publiés. Après une discussion qui prit presque toute la journée, la conférence adopta à l'unanimité une proposition du citoyen de Man tendant à la création d'un Office Central d'Achat et désigna les citoyens Aronstein, Balthazar, de Man, Hanauer, Heymans, Van Beckhoven et Wathoul comme ses administrateurs. Voici les statuts définitifs de cet Office Central, tels qu'ils ont été adoptés par les camarades précités en séance du 22 mars 1912 :

Statuts de l'Office Central des Bibliothèques Socialistes et Syndicales

1. A partir du 1er mai 1912, il fonctionnera, au sein de la Centrale d'Éducation Ouvrière, un Office Central des Bibliothèques Socialistes et Syndicales.

2. L'Office Central sera constitué en section de la Centrale d'Education Ouvrière. Le comité de la Centrale d'Education sera représenté par un de ses membres au sein du comité de l'Office Central. Toutes les décisions prises par le comité de l'Office Central seront sujettes à ratification par le comité de la Centrale d'Éducation Ouvrière.

3. Cet Office Central aura pour mission :

1° d'organiser, pour toutes les bibliothèques affiliées, l'achat en commun des ouvrages et la répartition des dons de livres ;

2° de faciliter aux organisations socialistes et syndicales la constitution de bibliothèques en leur fournissant aux conditions les plus favorables les livres et autres matériaux nécessaires ;

3° d'assister les bibliothécaires et, d'une façon générale, les organisations socialistes et syndicales qui possèdent des biblio-

thèques par des renseignements, des conseils et en général par toutes espèces d'interventions qui auraient pour effet de rendre plus efficace, au sens du but éducatif poursuivi par la Centrale d'Éducation Ouvrière, leur action dans le domaine des bibliothèques publiques ;

4° d'éditer, à l'intention des organisations autant qu'à celle des lecteurs et des studieux pris individuellement, des listes et catalogues-types raisonnés à l'effet de guider le choix des lectures ;

5° de constituer des bibliothèques ambulantes à l'usage des organisations affiliées au Conseil Général du Parti Ouvrier ou à la Commission Syndicale ;

6° de convoquer et d'organiser, au moins une fois tous les deux ans, des conférences des délégués des bibliothèques affiliées, et d'exécuter les décisions prises par ces conférences, pour autant qu'elles soient ratifiées par le comité de la Centrale d'Éducation Ouvrière.

4. L'Office Central sera administré par le secrétaire général et le personnel de la Centrale d'Éducation Ouvrière.

5. L'Office Central n'aura pas de caisse spéciale ; toutes ses dépenses et recettes seront inscrites au compte de la Centrale d'Éducation Ouvrière, mais seront soumises au contrôle du comité de l'Office Central. Celui-ci dressera son budget de façon à ce que les recettes et les dépenses propres résultant de son activité se balancent autant que possible.

6° Le comité de l'Office Central se composera de 5 membres élus par les Conférences des Bibliotécaires plus un délégué du comité de la Centrale d'Éducation Ouvrière. Si le secrétaire général ne se trouve pas parmi les 6 membres précités, il n'aura que voix consultative aux séances du comité.

7° Le comité soumettra un rapport sur l'exercice écoulé à chacune des conférences des Bibliothécaires déjà mentionnées.

8° Aucune cotisation ne sera perçue des bibliothèques affiliées

9° Pourront seules s'affilier à l'Office Central, les bibliothèques relevant d'organisations affiliées au Conseil Général du Parti Ouvrier Belge ou à la Commission Syndicale du Parti Ouvrier Belge et des Syndicats Indépendants. Toutefois, le comité de l'Office Central pourra permettre des dérogations à cette règle dans des cas exceptionnels où il s'agirait d'organisations ouvrières qui peuvent être considérées de bonne foi comme se plaçant au point de vue de la lutte de classe ouvrière. Cependant, les décisions que le comité de l'Office Central prendrait à cet effet ne peuvent entrer en vigueur qu'après avis favorable du comité de la Centrale d'Éducation Ouvrière.

10° Seront considérées comme affiliées à l'Office Central, toutes les bibliothèques qui, en satisfaisant aux conditions men-

tionnées à l'article précédent, feront tout ou partie de leurs achats de livres par l'intermédiaire de l'Office Central.

Dès à présent, le secrétariat général de la Centrale se tient à la disposition des groupes, soit pour leur constituer des bibliothèques nouvelles, soit pour alimenter les bibliothèques existantes de la façon définie par les statuts de l'Office Central. Les conditions sont les suivantes : l'Office Central se fait rembourser les livres au prix coûtant (calculé comme suit : le prix net payé à l'éditeur, plus, s'il y a lieu, les frais de port dont l'envoi a été grevé, plus 3 pour cent du prix fort pour frais d'emballage, etc., plus les frais du port pour l'expédition au destinataire), ce qui donne en moyenne une réduction de 25 p. c. sur le prix fort des volumes. Pour les dons, l'Office Central ne récupère évidemment que les frais de port et d'emballage. La Centrale d'Education fait appel à tous ceux qui veulent participer à procurer à la classe ouvrière une lecture saine et instructive, pour qu'ils adressent tous leurs dons de livres à la Centrale d'Education ; l'Office Central répartira alors les volumes reçus entre les bibliothèques du pays.

Quant à la bibliothèque centrale d'études et de documentation à la Maison du Peuple de Bruxelles, sa création a dû être ajournée jusqu'à la construction du nouvel immeuble de la coopérative, l'installation d'une bibliothèque pareille étant absolument impossible dans l'état actuel des locaux, devenus beaucoup trop exigus.

La Section d'Art. — La citoyenne Lalla Vandervelde, secrétaire de la Section d'Art de la Centrale d'Education a résumé ainsi, en une note rédigée au mois de février 1912, les premiers essais d'éducation artistique entrepris par cette section :

Comme commencement de décentralisation artistique la Section d'Art a organisé une tournée de causeries et de récitations de Jehan Rictus, qui auront lieu, au mois de mars 1912, à Mons, La Louvière, Herstal, Bruges, etc.

Une tournée de conférence de Maurice Pottecher sur l'éducation par le théâtre est également en voie d'organisation. Le secrétaire de la Section d'Art compte accompagner J. Rictus et M. Pottecher dans leurs tournées, afin de se rendre compte du succès qu'elles obtiendront et afin de causer avec les camarades de province, pour tâcher de savoir quel serait le mode de décentralisation artistique le plus adéquat à leur localité. Ainsi, peu à peu, les tentatives de cette première année pourront se multiplier et les tâtonnements de la première heure faire place à un système d'éducation artistique vraiment approprié aux goûts et aux aspirations de la classe ouvrière.

Au surplus, nous renvoyons le lecteur à ce qui est dit, au chapitre concernant le comité bruxellois d'éducation ouvrière, sur l'activité de la Section d'Art de la Maison du Peuple bruxelloise, dont la citoyenne Lalla Vandervelde est également la secrétaire.

VII

Rapport administratif et conclusions

Au cours du premier exercice annuel, le secrétariat général a reçu : 834 lettres, 1.069 cartes, 11 télégrammes, 5.112 imprimés. Il a expédié : 1.670 lettres, 2.903 cartes, 38 télégrammes. Le nombre d'imprimés expédiés n'a pas été recensé ; notons seulement que le secrétariat général a publié en tout 34 circulaires.

Le nombre de séances de toutes sortes auxquelles le citoyen de Man a pris part en sa qualité de secrétaire général s'élève à 158. Dans ce nombre sont comprises 87 délégations en province.

Jusqu'au 15 mars 1912, le comité de la Centrale d'Éducation a tenu 12 séances. Voici l'état des présences des 10 membres du comité à ces réunions :

	Présences	Absences justifiées	Absences non justifiées
Citoyenne Vandervelde.....	5	6	1
De Man	10 (*)	0	0
Vandermissen.....	11	1	0
De Brouckère	10	2	0
Vandervelde	10	1	1
Pladet	11	1	0
Baeck.....	3	1	8
Serwy	6	1	5
Octors	9	2	1
Vandermeulebroucke.....	10	2	0

Pour compléter le tableau de l'activité de la Centrale, rappelons encore que le deuxième voyage d'études des militants syndicaux belges à Berlin (le premier avait été organisé sur l'initiative personnelle des citoyens Bergmans et de Man) fut organisé sous les auspices de la Centrale d'Éducation. Il est regrettable que, par suite de circonstances diverses, le volume avec le compte rendu de ces voyages n'ait pas encore pu paraître, mais il n'est pas besoin de cela pour que tous ceux qui suivent de près notre mouvement ouvrier sachent combien favorablement l'esprit des participants aux deux voyages en Allemagne a été influencé par ce qu'ils y ont appris ; ce fut certes une entreprise éducative au sens le plus strict.

A la date où paraît cette étude, il n'est guère possible de fournir un rapport financier complet. Les comptes de la plupart des écoles régionales et locales ne sont pas encore clôturés, les cours n'étant pas encore terminés partout, et dans ces conditions, la publication d'un rapport financier ne servirait qu'à donner une idée fausse de la véritable situation. Celle-ci ne pourra être établie qu'après la fin de la saison scolaire 1911-12, et un rapport complet sera publié alors. Disons seulement ici que jusqu'à présent, 15.000 francs ont été pris sur le fonds de la donation Verstraete-Solvay pour les besoins de la Centrale. Pour pouvoir mener son œuvre à bien,

(*) N'est entré au comité que par suite de sa nomination comme secrétaire, c'est-à-dire à partir de la troisième séance.

il est certain dès maintenant que la Centrale aura besoin, dès l'année prochaine, d'environ vingt mille francs par an. C'est dire qu'il importe sans plus tarder, puisque nous pouvons déjà faire état de certains résultats obtenus, de eréer des ressources à la Centrale en allant frapper à la porte des grandes organisations ouvrières capables de soutenir financièrement notre effort. Il faudrait pouvoir, pendant les années qui vont suivre, trouver dans le Parti au moins dix mille francs par an. Il est impossible que nous ne les trouvions pas.

On le voit, les résultats obtenus par la Centrale au cours de sa première année d'activité, pour ne rien présenter d'extraordinaire, sont cependant appréciables. Certes, le peu qui a été accompli n'est rien à côté de ce qui reste à faire ; mais les premiers pas sont faits et il n'y a pas lieu de douter du résultat final d'après les expériences récoltées jusqu'à présent. D'ailleurs, il faut pour juger l'œuvre de la première année, tenir compte des tâtonnements, des incertitudes, des difficultés de la mise en train inhérentes aux débuts de toute œuvre nouvelle ; et puis, pendant l'année écoulée, les forces du mouvement ouvrier ont été dans une très large mesure détournés, par les contingences politiques, des préoccupations éducatives proprement dites. Nous eûmes d'abord le grand effort d'organisation fourni par la manifestation du 15 août, puis les élections communales du 16 octobre 1911, et depuis plusieurs semaines déjà, les approches de la grande période électorale de juin se font sentir d'une façon qui, tout en activant l'énergie des forces socialistes, détourne plutôt, momentanément, leur effort des œuvres d'éducation.

Enfin, pour juger notamment la valeur de ce qui a été entrepris et obtenu par les écoles qui ont fonctionné cet hiver, n'oublions pas à quels formidables obstacles se butent en Belgique les entreprises de ce genre, par suite du déplorable niveau de l'instruction des masses ouvrières. Pendant cette seule saison d'hiver, il a été accompli, par une grande partie des 766 élèves qui ont passé

par nos écoles, des efforts de volonté dont bien des gens sont loin de se faire une idée, et des actes d'héroïsme d'une valeur morale plus grande que ceux qui se produisent sur maint champ de bataille. Dernièrement encore, on pouvait lire dans un grand journal bourgeois les doléances d'étudiants-soldats de la compagnie universitaire, se plaignant de ce qu'ils devaient souvent se mettre à l'étude après plusieurs heures d'exercices, et demandant naïvement : de quel effort intellectuel sérieux un homme est-il encore capable après la fatigue physique de 6 ou 8 heures de travail ? Eh bien, Messieurs les bourgeois, qui gardez les ouvriers au lourd travail de l'usine, de la mine ou de l'atelier pendant plus longtemps que cela, il y a eu cet hiver des centaines d'ouvriers qui ont fait, dans nos écoles socialistes, des efforts intellectuels considérables après un travail plus épuisant que celui de six ou huit heures d'exercices. Et ces efforts, ils ne les ont pas faits poussés par le désir d'obtenir un diplôme, une place ou un avantage personnel quelconque, mais pour pouvoir mieux aider leurs frères ouvriers à mener la lutte pour l'émancipation de leur classe.

Même s'ils n'étaient pas parvenus à augmenter de prime abord la valeur réelle de leurs connaissances pour le mouvement ouvrier, leur effort et celui de la Centrale d'Éducation n'eût pas encore été vain. Car il aura au moins éveillé la soif de savoir même chez beaucoup de ceux qui ne savent pas encore. Et ce résultat-là est essentiel entre tous. Karl Kautsky l'a dit avec raison :

« L'éducation socialiste donnera au prolétariat de la Belgique la qualité qui seule lui manque encore pour accomplir dans la lutte des classes les choses les plus extraordinaires. La ténacité flamande et l'élan wallon, son intrépidité, son esprit de sacrifice et les dispositions favorables de son intelligence font du prolétaire belge un combattant idéal dans la lutte des classes, du moment qu'il atteint à la clarté des conceptions théoriques.

Dans ce dernier domaine, la masse des prolétaires belges est restée jusqu'ici dans un état fort arriéré ; oui, il me semble même que, grâce au misérable système d'instruction publique, ils sont maintenus par les classes dominantes dans un état d'ignorance telle qu'il leur manque même souvent *le besoin* de la clarté théorique, et qu'ils ne ressentent qu'une faim physique sans ressentir en même temps une faim intellectuelle.

« Partout où cela est le cas, notre devoir primordial et le plus sacré est d'éveiller cette faim, de créer ce besoin. Sans cela, aucun progrès réel et durable du prolétariat n'est possible. Son ennemi le plus dangereux est la suffisance intellectuelle. »

Henri de Man,

Secrétaire général de la Centrale d'Éducation ouvrière.

Le « Procès » de la Tunisie [1]

II

M. Philippe Millet ne se trompe pas seulement quand il affirme que le système de colonisation des terres sialines n'a pas préjudicié aux indigènes qui vivaient dans cette région, ou quand il croit avoir justifié le prix de vente de ces terres : 10 francs l'hectare ; il commet une plus grave erreur encore quand il indique que les hommes politiques n'ont pas joui de faveurs particulières.

« Mais il a suffi sans doute, dit-il, que parmi les 300 français qui placèrent des capitaux dans les olivettes il y eût quatre ou cinq parlementaires, et que 3 autres parlementaires fussent au nombre des concessionnaires des 43 mines, pour qu'on en conclût que le gouvernement du protectorat ignorait la légalité ».

M. Philippe Millet rappelle d'autre part que 99.000 hectares furent attribués aux colons français ; normalement chaque colon n'aurait donc eu en moyenne que trois cents hectares et, en effet, dans les années qui ont immédiatement suivi le décret de 1892 les concessions accordées furent d'une assez faible étendue, mais en 1897, plusieurs ministres du cabinet Méline firent un voyage en Tunisie, ils apprirent alors quels bénéfices la plantation d'oliviers était susceptible de fournir, et trois parlementaires, dont deux avaient participé au voyage, se firent attribuer la presque totalité des superficies qui restaient encore à concéder. M. Boucher eut pour sa part plus de huit mille hectares, M. Cochery eut environ cinq milles hectares et M. Mougeot plus de cinq mille hectares.

---

(1) Voir notre avant-dernier numéro (mars 1912), et aussi les numéros du mois de juin 1911 et du mois de février 1912.

Ces chiffres sont ceux qui ont été fournis par l'Administration elle même aux interpellateurs ; de même il est bien certain que c'est de 1898 à 1901 que MM. Boucher, Cochery et Mougeot ont fait leurs acquisitions, c'est-à-dire à une époque très voisine de celle où ils occupèrent des fonctions ministérielles ; à cet égard encore aucune contestation ne pouvait être soulevée ; M. Cochery d'ailleurs, dans une lettre qu'il a adressée au *Journal*, et qui a été publiée, a rappelé que c'était en 1898 qu'il était devenu propriétaire en Tunisie dans cette région.

En faveur des parlementaires incriminés on a fait valoir les risques qu'ils ont courus quand ils ont acheté à cette époque.

« Il faut tenir compte, dit M. E. Michel, inspecteur principal du Crédit Foncier de France, dans une brochure toute récente sur la *Valeur vénale actuelle des Terres en Tunisie*, brochure précédée d'une préface de M. Cochery lui-même, il faut tenir compte que ces ventes ont été faites à bureaux ouverts et que les aléas présentés par l'oléiculture en terres sialines, il y a 10 ou 12 ans, étaient tels que le Directeur de l'Agriculture d'alors, M. Bourde, instigateur de ces ventes de propriétés domaniales, fut accusé de trahir les intérêts de la colonisation française et d'attirer à la ruine nos compatriotes qui se fourvoiraient dans cette affaire ».

Comme cette brochure a été publiée en juillet 1911, on voit que l'auteur se place précisément à l'époque qui nous occupe. A ce moment venait en effet de paraître la deuxième édition de l'ouvrage classique de M. Paul Leroy-Beaulieu sur l'Algérie et la Tunisie. Le célèbre économiste avait critiqué les calculs de M. Bourde qu'il jugeait « formidablement exagérés » ; toutefois, en s'appuyant sur des données qui lui avaient été fournies par M. Daniel Zolla, le professeur d'agriculture, il concluait dans les termes suivants : « Sans produire les résultats merveilleux qu'en espèrent des enthousiastes, les plantations d'oliviers peuvent donc rester une affaire séduisante et avantageuse pour ceux qui ont le moyen

de longtemps attendre (1) ». Au surplus, même si l'on s'en tient aux chiffres de M. Zolla ou de M. Cochery lui-même dans son *Rapport sur le budget de la Tunisie de 1909* (2), étant donnée l'énormité de chacune des concessions attribuées à M. Boucher, à M. Cochery et à M. Mougeot, c'est par *millions* de francs qu'il faudra évaluer les bénéfices que recueilleront les trois anciens ministres quand ils vendront leurs domaines.

Ces dix-huit mille hectares — et je m'en tiens ici aux chiffres officiels — n'ont pu leur être attribués qu'au détriment des colons véritables résidant en Tunisie. Plusieurs ouvrages officiels rappellent à quel point à la fin du XIX^e^ siècle les concessions de terres sialines étaient recherchées (3).

Quand la direction de l'Agriculture faisait de pareilles largesses à MM. Boucher, Cochery et Mougeot, elle arrêtait naturellement l'essor de la véritable colonisation. Certains publicistes et hommes politiques s'émurent de la situation, mais il était trop tard. « Cette affaire est de premier ordre et n'offre presque aucun risque, écrivait M. Charles de Bourbon dans le *Correspondant* (4). Mais ceux qui désirent une concession dans le Sahel doivent se hâter : la plupart ont été distribuées, et nos hommes politiques ne se sont pas fait faute de s'en adjuger. Un ancien ministre (5) en possède, à lui seul, 10.000 hectares ». M. Victor Leydet, dans son *Rapport au Sénat pour le budget de 1902*, après avoir rappelé les acquisitions faites par les hommes politiques, concluait ainsi : « C'est d'un bon exemple, sans doute, (ici M. Leydet se trompe, MM. Boucher, Cochery et Mou-

(1) P. 427 et 428.

(2) T. II. p. 104 et 105.

(3) Voir notamment *La Tunisie*, Berger-Levrault, édit., tome I, p. 195 ; et les *Conférences sur les administrations tunisiennes*, 2^e^ éd. p. 355.

(4) Numéro du 25 février 1905.

(5) M. de Bourbon faisait sans doute allusion à M. Boucher).

geot n'ont donné aucun exemple, ils n'ont demandé leurs concessions que lorsqu'ils ont su que l'affaire était excellente) malheureusement il est à craindre que les terrains encore disponibles ne soient pas les meilleurs et en tout cas une des conditions essentielles d'une bonne exploitation agricole, c'est la présence du propriétaire, c'est-à-dire sa résidence dans le pays, ainsi qu'une direction ou une surveillance personnelle ».

Ces critiques n'eurent aucun résultat. En 1903, l'Administration se préoccupa de réglementer la vente par le Domaine des terrains de colonisation. Un décret du 16 décembre 1903 institua auprès de la Direction de l'Agriculture pour la détermination des régions à coloniser, la constitution des centres de colonisation, l'achat, l'allotissement et l'aliénation des terrains, un comité consultatif dans lequel siégeaient, à côté d'un certain nombre de fonctionnaires, quatre agriculteurs français ; et le même décret édicte un certain nombre de dispositions qui permettent de penser que c'est un esprit de justice qui préside à l'attribution des lots. Mais l'article 10 et dernier du décret stipule formellement que ses dispositions ne s'appliquent pas aux terres à planter des régions soumises aux dispositions du décret du 8 février 1892. L'exception vise précisément les terres sialines ou les terres assimilées aux terres sialines. Dans ces régions la haute administration du Protectorat continuera à prodiguer ses faveurs à qui bon lui semblera, sans avoir de compte à rendre à personne. En 1910, et alors que l'attention publique aura cependant été attirée de la façon la plus vive sur un pareil régime, un nouveau décret intervient pour réglementer la matière, mais la même exception est encore maintenue dans ce décret (article 13 du décret du 12 juillet 1910).

En 1905, toutes les terres sialines ont été vendues. L'Administration aliène alors le domaine de Chérahil que frauduleusement, comme je l'ai indiqué, elle a assimilé aux terres sialines pour le vendre au prix absolument dérisoire de 10 francs l'hectare. Le rapport officiel sur la situation de la Tunisie en 1905 et publié en 1906,

dépose que ce domaine a été divisé en 12 lots attribués ou *réservés* par l'Administration ; l'expression officielle établit donc jusqu'à l'évidence que dans la distribution des lots la faveur joue le principal rôle. Au surplus l'examen de la liste des bénéficiaires de ces lots ne laisse aucun doute sur les intentions de l'Administration. Le Parlement français était représenté par M. Pédebidou, sénateur, qui, on le sait, obtenait sa concession à la suite d'un rapport critiquant l'Administration et qui devait l'année suivante, dans un nouveau rapport, abandonner formellement ses conclusions. La conférence consultative de Tunis était représentée par M. Gallini, la presse métropolitaine, par M. Bourde du *Temps*, la presse tunisienne, par M. Lafitte, de la *Dépêche tunisienne*. M. Philippe Millet peut dire gravement que le gouvernement tunisien parût avoir fait tous ses efforts pour éviter les traitements de faveur. Les faits lui donnent un démenti. A trois anciens ministres, on a livré à peu près le cinquième des terres dites sialines et les terres de Chérahil sont aujourd'hui presque en totalité la propriété d'hommes politiques. Quel sens M. Philippe Millet donne-t-il donc au mot « faveur » ?

Sur la situation des indigènes des terres dites « terres de tribu », les explications de M. Philippe Millet portent sur le décret du 14 janvier 1901 qui, dit-il, a donné un régime légal aux terres de tribu. Il prétend que ce décret a eu surtout pour objet de protéger les indigènes contre les tentatives audacieuses des spéculateurs de terrains. Si l'Administration avait eu cette préoccupation, elle se serait inspirée de la pensée généreuse de Napoléon III en faveur des indigènes algériens, elle aurait, reprenant la formule du sénatus-consulte de 1863, décidé que les tribus sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit. Elle n'aurait livré à la colonisation que les terres vacantes, elle aurait tout au moins conféré aux tribus la personnalité civile pour leur permettre de défendre leurs droits en justice ; elle ne s'est pas souciée de tout cela ; depuis 1901 et

pendant dix ans, elle n'a eu qu'un seul but : confisquer à son profit les vastes territoires cultivés ou parcourus par les tribus.

Les auteurs du décret de 1901 n'ont pas caché leur intention. M. René Millet, qui a été Résident Général à Tunis de 1894 à 1901, s'est ainsi exprimé au cours d'une interview qui a été citée à la tribune de la Chambre :

« Préoccupé de voir quantité de terres du sud tunisien appartenant à des collectivités indigènes non utilisées et non utilisables par elles, parce que beaucoup trop vastes, je songeais a faire revenir au domaine de l'Etat, suivant les principes mêmes du droit musulman, ces terres incultes qui, loin d'être une source de profits pour l'indigène lui étaient à charge ».

Dès la promulgation du décret, les coloniaux n'eurent aucun doute sur sa véritable portée : « cela, disait un rédacteur de la *Quinzaine Coloniale*, (numéro du 10 février 1901) permettra au Domaine de l'Etat qui est le pourvoyeur des terres de la colonisation, de revendiquer comme biens vacants les étendues qui ne seront attribuées à aucune collectivité ».

Mais l'administration n'osa pas proclamer elle-même que les terres de tribus faisaient partie du domaine privé, c'est-à-dire aliénable de l'Etat. Il était réservé au tribunal mixte, dans une série de jugements rendus en 1903, de formuler le système. *Le Journal des Tribunaux de Tunisie* a reproduit la plupart de ces jugements et je ne puis à cet égard que m'en référer à l'analyse que j'en ai donnée dans le rapport que j'ai présenté l'année dernière à la Ligue des Droits de l'Homme.

Le premier de ces jugements est un jugement du 23 janvier 1904 rendu à la suite d'une opposition à l'immatriculation demandée au nom du domaine *privé* de l'Etat par le directeur de l'agriculture, opposition formée par la fraction des Bedour des Hammama. D'après les motifs du jugement, les indigènes eux-mêmes auraient reconnu les droits de l'Etat, sans élever d'ailleurs aucune prétention à la propriété des mines qui pouvaient exister sous l'immeuble ; ils se bornaient à demander le maintien de leur droit de jouissance. Le directeur de l'agriculture

déclara n'avoir aucune objection à présenter à l'encontre de prétentions ainsi formulées et le tribunal mixte n'eut en somme qu'à enregistrer un accord. En l'absence de toute contestation réelle, il a pu se borner à dire que dans certains territoires de la Tunisie qui sont habités depuis des siècles par des tribus nomades, le sol est resté presque partout la propriété de l'Etat. Quant à la jouissance collective, le tribunal mixte déclare textuellement « qu'il n'y a pas actuellement à définir en quoi consiste cette jouissance qui est régie, soit par des usages, soit par des documents législatifs, qui, dans tous les cas, est une matière dont la réglementation appartient à l'autorité administrative » et c'est parce que l'Etat veut bien y consentir que le tribunal mixte déclare qu'il sera mentionné sur le titre de propriété que l'immeuble immatriculé au nom du domaine *privé* de l'Etat fait partie d'un territoire sur lequel s'exerce la jouissance de la collectivité des Bedour des Hammama.

Dans un second jugement du 22 février 1904 le tribunal reconnaît que la demande d'immatriculation formée au nom du domaine *privé* de l'Etat tunisien s'est heurtée à l'opposition de la collectivité des Ouled-Slama. Ainsi le tribunal mixte s'est trouvé amené à rechercher quels pouvaient être les droits des indigènes et il est intéressant de noter comment il les apprécie.

Il écarte tout d'abord l'idée d'une propriété individuelle par les motifs suivants : « Les conditions que le climat fait à l'existence humaine dans ces régions forcent ceux qui les habitent à se déplacer continuellement; l'individu ne peut s'isoler, s'attacher à un lambeau de terre pour le mettre en valeur, le faire fructifier ou y construire, parce que, isolé, il ne peut pas vivre et que l'existence errante qu'ont menée ses pères est pour lui une nécessité inéluctable ». Le tribunal constate ensuite que l'immeuble en instance paraît faire partie des territoires parcourus par les nomades du sud tunisien, qu'aucun acte, aucun fait n'existe qui puisse laisser supposer qu'un des opposants exerce, à titre privatif, un droit de maîtrise quelconque sur une portion quelconque de l'immeuble; en raison de ces circonstances de fait, il a pu ne pas admettre la constitution d'une propriété individuelle.

« Les droits des indigènes, se demande encore le tribunal, seraient-ils des droits de propriété collective? » La réponse a un caractère purement juridique : « Cette seconde conception, dit le tribunal, n'approche pas plus que la première de la vérité; voici pourquoi : la première des conditions, pour être propriétaire, c'est d'exister : or, en Tunisie, les tribus, comme entités morales, comme personnes juridiques, *n'existent pas;* elles n'ont ni organisation propre, ni chefs à elles, ni caisse commune, ni patrimoine commun; elles ont toujours été subordonnées à des

chefs désignés par l'Etat, qui les a administrativement confinées sur tel ou tel territoire, pour éviter les luttes et les déprédations; il faut donc reconnaître que la propriété collective n'existe pas, parce que la collectivité elle-même n'a pas d'existence. »

Si graves que soient pour les indigènes les conséquences d'une pareille théorie, il faut reconnaître qu'à leur égard le tribunal mixte ne pouvait statuer autrement. Alors qu'en Algérie, depuis le *sénatus consulte* du 22 avril 1863, les tribus à qui la personnalité juridique a été conférée sont déclarées propriétaires des territoires « dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit », en Tunisie notre administration ne s'est même pas souciée de conférer à ces tribus une personnalité civile.

Dès lors, si l'on ne peut reconnaître pour de pareils territoires ni l'existence d'une propriété privée, tout au moins en ce qui concerne les tribus d'indigène, ni l'existence d'une propriété collective, le régime du sol, aux yeux du tribunal, ne peut être que le régime défini par le décret du 14 janvier 1901 : « Voilà, dit le tribunal, la solution du problème : la propriété appartient à l'Etat, qui en concède la jouissance aux nomades qui l'habitent ». A la vérité, cette solution est, comme je l'ai expliqué plus haut, préparée par le décret de 1901, mais elle n'est pas consacrée formellement par ce texte ; le tribunal mixte exposera d'ailleurs plus tard et d'une façon plus précise sa théorie.

« Quand à l'étendue, poursuit le jugement, à la nature, au mode d'exercice de ce droit de jouissance (le droit des indigènes), il varie suivant les lieux, les nécessités locales et les régions ; il est soumis à la réglementation de l'Etat et aux usages; il sera précisé plus tard, quand la commission instituée par l'article 5 du décret précité aura terminé ses travaux ; pour le moment, on doit se borner à le constater. » Et le tribunal prononce encore l'immatriculation de l'immeuble au nom du domaine *privé* de l'Etat tunisien.

Les théories esquissées dans les jugements du 23 janvier et du 22 février 1904 vont être complétées dans le jugement du 18 juin 1904. Le tribunal écarte l'opposition des indigènes de Sened à la demande de l'Etat, par des considérations analogues à celles que l'on rencontre dans le jugement du 22 février 1904, puis motive ainsi sa décision d'immatriculation au profit de l'Etat : « Le sol, qui n'est l'objet ni d'une propriété privée, ni d'une propriété collective, ne peut être que *res nullius* ou la chose de l'Etat ; en Tunisie, la seconde de ces alternatives seule est possible, puisque le droit musulman qui régit les immeubles non immatriculés donne l'appellation de *terres mortes* aux biens qui n ont pas été appréhendés, et les place dans le domaine de l'Etat ».

Quels vont être les droits des indigènes ? Le tribunal répond à la question dans les termes suivants : « Il est vrai que celui-ci (l'Etat) a reconnu dans certaines régions du sud de la Régence, au profit des habitants, certains droits de jouissance qui n'ont jamais été définis *et qui ne sont pas définissables*, parce qu'ils ne sont régis que par des usages locaux et par l'autorité administrative qui en règle l'exercice à son gré. Mais, en ce qui concerne l'immeuble en instance, un décret du 5 août 1899 l'a compris parmi les terres dont la libre disposition est remise à la direction de l'agriculture pour favoriser l'extension des cultures fruitières. L'Etat, qui laisse aux indigènes sur son domaine certains droits de jouissance collective, quand il le juge à propos, n'a pas pensé qu'il devait continuer à en laisser subsister, en ce qui concerne le terrain, objet de la réquisition. Le tribunal ne peut que constater ce fait, etc. »

A la vérité, il s'agissait ici de terres d'indigènes aliénées avant le décret de 1901, mais le jugement du 18 juin 1904 indique nettement les conséquences, graves pour les indigènes, que le tribunal mixte a tirées de la théorie de la domanialité des terres du tribus ! Les droits de jouissance des indigènes n'étant même pas définissables, l'Etat quand il aliène les terres qu'ils occupent, n'a pas à se préoccuper de réserver ces droits !

Le 29 octobre 1904, le tribunal mixte rappelle les principes qu'il a déjà posés sur le défaut d'existence, en Tunisie, des collectivités d'indigènes. Enfin, dans un jugement du 28 décembre 1904 rendu encore à la suite d'une opposition formée par divers groupes d'indigènes à une réquisition d'immatriculation formée au nom du domaine *privé* de l'Etat, le tribunal mixte conclut qu'il « appartiendra ensuite à l'administration de réglementer cette jouissance collective, comme il lui conviendra, non seulement parce que le sol grevé appartient à l'Etat, mais encore parce qu'elle est la puissance publique *à laquelle les Tunisiens doivent obéissance* ».

Sans doute l'article 5 du décret du 14 janvier 1901 prévoit le fonctionnement d'une commission chargée de régler la situation juridique des indigènes. « *Concurremment*, dit cet article, avec les opérations ci-dessus indiquées et *indépendamment* de la situation de fait qu'elles ont pour objet de constater, une commission est chargée d'étudier et de définir les conditions d'établissement, de jouissance, de conservation et de transmission de la propriété dans les terres collectives de tribus ».

Le texte est fort clair et il suffit de le lire pour penser qu'au fur et à mesure des travaux de reconnaissance matérielle des terres de tribus, la situation des indigènes allait être fixée ; mais si, pendant près de dix ans, l'administration a pu se servir du décret de 1901 pour affirmer le droit de propriété de l'Etat

sur d'immenses territoires, elle ne s'est souciée du sort des indigènes qu'en 1910.

Je lis, en effet, dans le rapport officiel au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1909, paru en 1910, les lignes suivantes :

« Le décret du 14 janvier 1901 relatif à la délimitation des terres collectives de tribus, prévoyait : 1° Un travail de reconnaissance matérielle des dits terrains de jouissance collective. 2° Un travail de codification législative destiné à établir leur situation juridique.

« La première partie de ce programme étant *en voie d'achèvement*, la commission chargée par l'article 5 d'étudier et de définir les conditions d'établissement de jouissance, de conservation et de transmission de la propriété dans les terres collectives a inauguré ses travaux par une enquête sur la nature et l'étendue des droits des indigènes sur les territoires de tribus ».

C'est donc contrairement au texte de son décret que l'administration a retardé de dix ans l'inauguration des travaux de la commission prévue par l'article 5. Aussi en 1910 les ouvrages officiels indiquent-ils encore que sur les terres de tribus, le droit des indigènes n'est qu'un droit précaire (1).

Aujourd'hui la commission fonctionne et M. Philippe Millet invoque l'autorité d'un des membres de cette commission, M. Desmé de Chavigny, inspecteur des domaines à la Direction de l'Agriculture à Tunis. Ce fonctionnaire, dans son *Etude* sur la Terre collective de tribu en Algérie et en Tunisie, étude parue l'année dernière, indique bien que l'Administration se préoccupe enfin de donner un « statut » aux indigènes des terres de tribus, mais quel que soit le désir de l'auteur de prendre la défense de l'Administration, il est obligé de faire allusion aux immenses domaines qui ont été arrachés à la libre puissance des indigènes.

« En Tunisie, dit M. de Chavigny, toutes les propriétés effectivement possédées par le Domaine et gérées par lui furent exclues des délimitations à titre d'enclaves privatives »; et en outre il ajoute : « Tel fut le cas des

(1) Voir notamment l'ouvrage de MM. Gaudiani et Thiancourt sur la *Tunisie* : numéros 990 et suivants.

grands enchirs domaniaux du centre depuis longtemps possédés par l'Etat, ou des grandes propriétés domanialisées plus récemment par voie de décrets (terres de colonisation de Maknassy, Sened) ou par voie d'immatriculation (Seldja, Aïn-Moularès) (1) ».

Or, il s'agissait là de domaines couvrant des centaines de milliers d'hectares. A-t-on distingué les terres vacantes des terres utilisées par les indigènes ? N'a-t-on colonisé que les premières pour respecter sur les secondes les droits des arabes ? M. de Chavigny ne donne aucune explication à cet égard. A la vérité l'Etat tunisien n'a constitué aucune réserve pour les indigènes sur ces vastes étendues et à la faveur même du décret de 1906, la spoliation des autochtones a pu se perpétuer.

Ces « domanialisations » par voie de décrets ou par voie d'immatriculations ne laissent d'ailleurs aucun recours aux indigènes. Les décrets sont signés par le bey, c'est-à-dire par un souverain, et les actes signés par lui ne sont susceptibles actuellement d'aucun recours. Avant l'occupation française et depuis le pacte fondamental du 10 septembre 1857 et le décret du 26 avril 1861 qui avaient garanti aux sujets tunisiens « le respect complet de leurs personnes, de leurs biens et de leur honneur », « sauf,ajoutait l'article 1[er] du pacte fondamental, dans les cas prévus par la loi et dont la connaissance sera dévolue aux tribunaux », le bey pouvait avoir quelque scrupule à dépouiller ses sujets. Mais quand les hauts fonctionnaires français du Protectorat ont fait prendre par le Bey un décret, qui oserait s'opposer à l'exécution de l'acte signé par le Bey et nécessairement contre-signé par le Résident général, qui aux termes du décret du 23 juin 1885, est le dépositaire de tous les pouvoirs de la République dans la Régence et qui a sous ses ordres les commandants de troupe et de mer et tous les services administratifs concernant tous les Européens et les indigènes ? Je ne crois pas que jamais les indigènes aient pu utilement, depuis l'établissement du Pro-

(1) P. 91.

tectorat, protester contre la « domanialisation » par voie de décret d'un territoire qu'ils occupaient en tout ou en partie.

Les procédures d'immatriculation leur laissent-elles plus de garanties ? Nullement. Les immatriculations sont prononcées par un tribunal, dit mixte, dont tous les membres sont désignés par l'Administration. (Voir les termes du décret du 30 avril 1903) Les décisions de ce tribunal quand elles prononcent une immatriculation sont définitives et sans recours possible. (Voir l'article 37 de la loi du 1er juillet 1885 et le décret du Président de la République du 17 juillet 1888). Dans toutes les autres colonies la France a réservé aux tribunaux de droit commun, avec les recours ordinaires, le soin de trancher les questions de propriété. En Tunisie ce régime d'exception n'a pu subsister que grâce aux concessions accordées à des hommes politiques qui, après avoir reçu les faveurs de l'Administration, ont célébré les institutions dont ils avaient bénéficié plus ou moins directement. Mais pourquoi l'Administration a-t-elle poursuivi avec tant d'acharnement l'accroissement de son domaine immobilier ? Pour cette simple raison que, comme le rappelle d'ailleurs M. Philippe Millet, les phosphates appartiennent au propriétaire du sol ; or, la Tunisie est un des pays les plus riches du monde en phosphates. A cet égard les efforts de l'Administration n'auraient pas été critiquables, si elle n'avait pas réservé à quelques privilégiés des richesses formidables et si elle avait attribué aux indigènes une certaine part des revenus que ces terres à phosphates devaient procurer.

Sur la situation faite par l'Administration à certaines Compagnies concessionnaires, les choses essentielles ont été dites à la Chambre. Rappelons seulement que la production mondiale des phosphates a été en 1911 de cinq millions quatre cent mille tonnes, que la Tunisie pour sa part en a produit un million cinq cent quatre-vingt-dix mille, ayant une valeur de trente-deux millions de francs, et qu'à elle seule la Compagnie de Gafsa a produit un million cent quarante-deux mille tonnes,

soit plus des deux tiers de la production totale de la Tunisie (1).

Il est d'ailleurs difficile à l'heure actuelle de se rendre compte des motifs qui, depuis 1896, ont poussé l'Administration à créer et à maintenir au profit de la Compagnie de Gafsa une sorte de monopole.

Dans la *Revue politique et parlementaire* elle-même (2), M. de Cornières a expliqué que pendant plusieurs semaines l'Administration avait tenu à garder secrète la convention qu'elle avait passée en 1909 avec cette Compagnie à l'effet de renouveler la concession ? Pourquoi ce mystère ? L'Administration garde le silence et le cours des actions de la Compagnie de Gafsa ne cesse de monter.

En ce qui concerne les indigènes, l'Administration a fait prévaloir l'idée qu'ils étaient indignes de posséder des terres à phosphates.

A plusieurs reprises et notamment par un jugement du 19 décembre 1903, le tribunal mixte a délibéré qu'il ne pouvait être question d'étendre le droit de propriété des indigènes sur les phosphates que renferme le sol, sous le prétexte que ceux-ci ignoraient ces richesses et qu'ils n'auraient pas eu la possibilité d'en tirer parti.

Encore aujourd'hui et alors que les spoliations d'indigènes en Tunisie ont été mises en évidence, M. de Chavigny, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, écrit (3) que si le gouvernement entendait faire participer les collectivités aux bénéfices de l'exploitation des gisements qui viendraient à être découverts, « il accomplirait *une libéralité*, mais non pas un acte de réparation ». En Algérie au contraire le décret du 25 mars 1898 détermine d'une manière précise en pareille matière les droits des indigènes (4).

---

(1) Voir le rapport de M. Pichon au Sénat, ponr le budget de 1912, page 45.

(2) Numéro de juin 1910.

(3) P. 172.

(4) Voir Gerault, — la *Législation coloniale*, 3e édit. T. III, p. 377.

En définitive, il n'a encore été répondu utilement à aucune des accusations portées contre l'Administration du Protectorat ; constatons cependant, à la louange de M. Philippe Millet, qu'il n'a pas tenté de justifier les parlementaires incriminés ; il vise bien *quatre ou cinq* parlementaires, concessionnaires d'olivettes et *trois* autres parlementaires concessionnaires de mines, mais il ne donne aucune explication sur le cas de chacun d'eux.

Son étude se termine par un chant de triomphe en l'honneur de l'Administration actuelle du Protectorat. Les récentes élections à la Conférence consultative, retardées d'ailleurs d'une façon abusive, ont donné cependant un cruel démenti aux défenseurs de la Résidence. Les candidats officiels ont été battus presque partout. L'Administration affolée a eu alors recours à une série de menaces arbitraires qui ont eu le don d'exaspérer même certains rédacteurs du *Temps*. L'arrestation et la déportation sans jugement de sept jeunes tunisiens nous permettent d'affirmer que le « procès de la Tunisie » n'est pas encore terminé.

Goudchaux Brunschvicg.

CHRONIQUES DU MOIS

LA POLITIQUE

Les Élections municipales à Paris et le Parti socialiste

Le 6 mai, au lendemain du premier tour de scrutin, Renaudel relevait dans l'*Humanité* les chiffres des voix données à Paris aux candidats du Parti aux trois dernières élections municipales. « En 1904, écrivait-il, le Parti socialiste rassemblait 95.164 voix. Il en avait 105.461 en 1908, il en a 116.020 en 1912. » Renaudel justifiait par ces chiffres l'affirmation que « nous n'avons qu'à nous féliciter de la journée d'hier ».

Je ne suis pas de l'avis de Renaudel et je ne trouve pas qu'il y ait lieu de se féliciter de résultats qui montrent tout simplement que notre Parti est resté stationnaire. Des 116.020 voix que nos candidats viennent d'obtenir, il faut en effet, avant de les comparer aux 105.461 voix de 1908, en retrancher les voix obtenues dans les quartiers où, en 1908, notre Parti n'avait pas de candidats, soit 1.628 voix, ce qui donne 114.792 voix en 1912 contre 105.461 voix en 1908. Le Parti socialiste a donc, en 4 ans, gagné tout juste 9.331 voix, soit un accroissement de 8,8 o/o.

Si nous tenons compte maintenant que la population de Paris a, pendant ces quatre dernières années, continué son mouvement ascensionnel et s'est accrue de plus de 6 o/o, il reste que le Parti socialiste n'a gagné aucun terrain appréciable, et, à 2 ou 2,5 o/o près, est resté stationnaire. Tel est le résultat d'un examen impartial des chiffres des deux dernières élections.

Certes, si la représentation de Paris était proportionnelle et si cessait le scandale de circonscriptions d'une révoltante inégalité, les 116.020 électeurs du Parti socialiste à Paris auraient plus que la quinzaine d'élus qui leur est maintenant attribuée.

Morizet vient de nous donner une idée de ce que serait le Conseil municipal de Paris avec la représentation proportionnelle : « D'après le *Petit Parisien*, écrit-il (1), 378.000 suffrages ont été exprimés dimanche et se répartissent ainsi : Socialistes,

(1) *Humanité* du 8 mai.

116.000 ; socialistes indépendants 21.000 ; radicaux 106.000 ; conservateurs 135.000. Le quotient électoral, qu'on trouve en divisant le chiffre des suffrages exprimés par celui des conseillers à nommer (80) est de 4.725. Il est contenu 24 fois dans le chiffre des voix socialistes, 4 fois dans celui des voix socialistes indépendantes, 22 fois dans celui des voix radicales, 28 fois dans celui des voix conservatrices... Le conseil devrait donc comprendre après la première répartition : 24 socialistes, 4 socialistes indépendants, 22 radicaux, 28 conservateurs ; et les deux sièges non attribués allant aux conservateurs et aux socialistes qui possèdent les plus gros restes, il y aurait finalement : 25 socialistes, 4 socialistes indépendants, 22 radicaux et 28 conservateurs ».

Ces perspectives sont bien faites pour encourager les socialistes à poursuivre leur campagne en faveur de la représentation proportionnelle. Mais elles ne doivent pas détourner notre attention du fait signalé plus haut et qui demeure, quel que soit le mode d'élection adopté : le Parti socialiste n'a pas fait en quatre ans de sensibles progrès à Paris sur le terrain électoral.

D'où vient cette stagnation ?

La campagne électorale paraît s'être faite dans de bonnes conditions, aussi bonnes, en tout cas, qu'en 1908 et 1904. La récente élection de Bracke dans le XIV^e^ arrondissement pouvait même être tenue pour symptomatique d'un élan favorable aux candidats du Parti. Ceux-ci se présentaient à leurs électeurs avec un programme (1) fort bien établi, où, sans rien négliger

---

(1) Voici le texte de l'appel de la Fédération de la Seine :

Voter pour les candidats socialistes, c'est voter :

Pour les habitations municipales à bon marché, car seuls de tous les partis, les socialistes ont fait campagne contre la cherté des loyers et les exigences des propriétaires. Seuls, ils sauront obtenir une application efficace et loyale en même temps que l'extension des projets Brunet et Navarre dont ils ont imposé, par l'énergie de leur propagande, le vote au Conseil municipal.

Contre la cherté des vivres, car seuls ils oseront prendre les mesures nécessaires de protection des consommateurs contre l'accaparement, les spéculations et les trusts. Seuls, il sont capables de supprimer l'octroi, le parti radical ayant fait faillite sur ce point comme sur tous les autres.

Contre les monopoles financiers, car seuls ils ont lutté avec énergie contre l'abandon des services municipaux aux grandes Compagnies qui exploitent au profit du haut capital les richesses de la Ville.

Pour la Régie directe, par la Ville, des richesses municipales (eau, gaz, électricité, tranports, etc.), ce qui permettrait une politique financière municipale d'avenir sans augmentation d'impôts.

de l'activité municipale préconisée par nos congrès, on tirait légitimement parti d'un certain nombre de situations particulières favorables à un mouvement d'opinion. Ce programme — où la cherté des loyers et des vivres, la réforme électorale parisienne et la réorganisation administrative du département de la Seine allaient fort bien à côté de la régie directe, de la liberté syndicale et de la lutte contre les monopoles financiers — était donc on ne peut mieux fait.

D'autre part, l'activité des candidats et de leurs amis a été considérable. Sans disposer des ressources et des moyens d'action des autres partis, le Parti socialiste semble bien avoir donné, dans la circonstance, tout ce qu'il peut donner de sacrifices, de talent et d'effort avec son organisation, ses cadres et son personnel.

Le résultat demeure cependant médiocre et disproportionné à l'effort dépensé. N'y a-t-il pas là de quoi poser mainte question?

Les poser seulement ; car il est sans doute prématuré de les résoudre.

Le nombre des ouvriers syndiqués et *socialistes* qui se détachent de l'action politique, augmente-t-il? Et s'il augmente, pourquoi? Faut-il en chercher les raisons dans la propagande anarchiste de quelques syndicalistes? Faut-il en chercher d'au-

---

Pour l'enseignement primaire et professionnel, donné à tous les enfants jusqu'à un âge suffisant pour qu'ils entrent dans la vie en possession des connaissances indispensables pour devenir des citoyens utiles et libres.

Pour la liberté syndicale, car seuls les socialistes ont défendu la Bourse du Travail et son autonomie contre l'ingérence administrative ; car seuls ils ont défendu jusqu'au bout les intérêts matériels et moraux des travailleurs municipaux dont ils entendent garantir la dignité et l'indépendance en leur assurant la liberté d'association la plus complète comme à tous les fonctionnaires.

Pour la réforme électorale parisienne, qui fera disparaître l'inégalité scandaleuse dans la représentation accordée actuellement, d'une part, aux quartiers riches du centre, d'autre part, aux quartiers ouvriers de la périphérie, et donnera à Paris un Conseil municipal qui sera son image exacte.

Pour l'autonomie municipale, qui rendra à la commune de Paris la direction de ses finances, de son administration et de sa police, qui supprimera les lois d'exception qui tiennent la capitale sous la tutelle du pouvoir central et de ses représentants : le préfet de la Seine et le préfet de police.

Pour la réorganisation administrative du département de la Seine qui, sans nuire à l'indépendance des communes, supprimera l'opposition des intérêts entre Paris et sa banlieue, qui ne sont en réalité qu'une même cité, et qui permettra l'expansion rationnelle de la capitale agrandie, assainie, embellie, et lui rendra son rôle historique de pionnier du socialisme et de la civilisation.

tres dans l'activité même du Parti socialiste ? Le Parti socialiste a-t-il une suffisante notion de son rôle légitimement de second ordre — bien que nécessaire — à côté de celui des organisations ouvrières proprement dites ?

Ce désintéressement de la politique n'est-il pas général ? L'idée que les hommes politiques constituent de plus en plus une caste faisant son métier et ses affaires dans les assemblées politiques — municipales et autres — ne pénètre-t-elle pas chaque jour un peu plus dans les opinions *courantes* de notre temps ? L'ingérence de la politique dans tous les domaines n'est-elle pas en train de déterminer une réaction profonde et générale, se traduisant par le sentiment que les affaires de la politique ne sont pas les *nôtres ?* Le Parti socialiste donne-t-il, à cet égard, de suffisantes garanties pour ne pas souffrir de cette déchéance, de la politique et même pour en profiter, et souffre-t-il d'un mal dont il n'est pas responsable ? Ou bien a-t-il des reproches à s'adresser à lui-même et se morfond-il comme les autres, parce qu'il serait comme les autres ?

Suffira-t-il de dire que la stagnation du Parti socialiste à Paris est l'effet d'un réveil nationaliste ? Le socialisme est-il impuissant à vaincre certains courants d'opinion ? Est-il condamné à fléchir devant un enthousiasme colonial (comme en Italie avec la Tripolitaine) ou un emballement en faveur d'aéroplones militaires ?

Le socialisme est-il près d'avoir atteint, dans les villes où il fermente depuis longtemps le maximum de l'action dont il est capable ? Ses progrès vont-ils se faire ailleurs ? Et que devrait être ce socialisme rural de demain pour ne pas se dresser en face du socialisme ouvrier ?

Autant de questions — et il en est d'autres — que pose, à notre sens, l'arrêt du socialisme à Paris sur le terrain électoral. Si le Parti socialiste a le souci de voir clair et dans son action et dans le milieu où il agit, il devra aborder ces problèmes sans tarder et voir dans le scrutin du 5 mai à Paris un avertissement qu'il dépend de lui de rendre salutaire.

J.-B. Severac.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le IV[e] Congrès national de la Fédération du Bâtiment

Le si important congrès national de la Fédération du Bâtiment s'est tenu à Bordeaux du 7 au 11 avril dernier. Cette Fédération — qui a donné tant de preuves de son inlassable activité et de son esprit d'organisation — avait préparé son congrès par la discussion, dans le *Travailleur du Bâtiment*, des questions portées à l'ordre du jour et par la publication des rapports du comité fédéral suivis de précieux documents statistiques.

De ces rapports et documents résulte que toutes les améliorations dans les conditions du travail obtenues au cours de la dernière année, ont été obtenues par des grèves, auxquelles la caisse de résistance de la Fédération a versé, en 1911, un peu plus de 100.000 francs. Insuffisance des salaires, racolage des paysans et des étrangers, arbitraire des poursuites pour faits de grève, application des « lois scélérates », tâcheronat, longue durée de la journée de travail, telles sont les principales manifestations de l'exploitation de la classe ouvrière contre lesquelles la jeune Fédération du Bâtiment a lutté avec une remarquable continuité. Sur plusieurs points, elle a obtenu des résultats positifs. Aussi a-t-elle vu croître ses effectifs qui — en dépit de la création de bourses et de syndicats jaunes — se sont élevés de 59.000 en janvier 1910, à 72.000 en 1911 et 1912, avec 475 syndicats. Ce sont ces forces qu'a représentées le Congrès de Bordeaux, avec 254 mandats et 186 délégués.

Les nombreuses questions portées à l'ordre du jour étaient réparties sous les 5 chefs suivants : 1) augmentation de la cotisation fédérale ; 2) administration fédérale ; 3) propagande ; 4) organisation ; 5) apprentissage. Cinq commissions furent chargées d'élaborer et de soumettre au Congrès des rapports sur ces cinq groupes de question.

Voici la composition de ces cinq commissions :

Propagande. — *Berges* (Toulouse), *Lescol* (Montpellier), *Hédarl* (Boulogne), *Patricot* (Lyon) et *Zacharie* (Saint-Etienne).

Cotisation fédérale. — *Saintaize* (Alger), *Boisdevésy* (Villefranche), *Dastulère* (Vannes), *Bathas* (Saint-Malo) et *Thomas* (Lyon).

Administration fédérale. — *Gianordelli* (Comblenchien), *Lagrange* (Saône-et-Loire), *Aynard* (Vienne), *Le Roch* et *Pannetier* (Paris.

Organisation. — *Grebert* (Melun), *Meunier* (Fontainebleau), *Campelli* (Cette), *Garnier* (Lyon) et *Desmarais* (Saint-Quentin).

Apprentissage. — *Picart* (Paris), *Lejeune* (Amiens), *Guillaumin* (Sens), *Lafont* (Alais) et *Rouquier* (Narbonne).

Enfin, une sixième et septième commissions, celle des conflits et celle de contrôle, étaient formées, la première de *Ragot* (Bordeaux), *Cathomen* (Dijon), *Drel*, *Burnouf* (Cherbourg), *Charrial* (Lyon), *Chaussy* (Château-Landon) et *Trévenec* (Lorient) ; la seconde de *Hureau* (Le Mans), *Lejeune* (Amiens), *Giron* (Alger), *Meynier* (Bessèges) et *Cazalet* (Bourges).

Examen du Rapport fédéral

La première journée du Congrès ayant été absorbée par la vérification des mandats, les discours des délégués étrangers, celui d'*Yvetot* au nom de la C. G. T. et la nomination des six commissions, le rapport moral de la Fédération n'a pu venir en discussion que le second jour. Il a donné lieu à d'intéressantes interventions.

Nicolet pense que la Fédération traverse une crise et regrette que les causes n'en soient pas examinées dans le rapport. Il se demande si l'on n'a pas exigé des organisations de trop fréquents efforts. Il fait quelques réserves sur le versement de fortes sommes à la *Bataille syndicaliste*. Il craint enfin que l'esprit parisien soit trop marqué dans la Fédération. « La composition du Comité fédéral ne répond plus aux besoins de notre organisation ; l'heure est venue de rendre plus effective la représentation des syndicats de province. Ce sera un frein à trop de brutalités ; cela nous donnera une action plus réfléchie : en province, on n'est pas moins révolutionnaire, mais on est plus prudent ».

Péricat nie que la diminution des effectifs soit aussi importante que le dit Nicolet ; il estime qu'il y a, au contraire, progression dans l'ensemble, si l'on prend une assez longue période. Touchant la *Bataille syndicaliste*, à laquelle la caisse fédérale a versé 25.000 francs, il déclare : « C'est parce que la bourgeoisie fait le silence sur nos Congrès, sur notre action, que nous avons pensé utile d'avoir une arme de combat et de propagande. Rien ne nous interdisait de faire ce sacrifice. Après des milliers de brochures, après des millions de papillons, nous avons créé la *Bataille syndicaliste* qui est non officiellement, mais officieusement confédérale, puisque nombre de syndicats

sont actionnaires. » Sur la nécessité de transformer le Comité fédéral, il est de l'avis de Nicolet.

Thomas demande le vote d'un vœu au sujet de la *Bataille syndicaliste*. « On a dit qu'un grand effort était fait pour le journal, parce qu'on voulait un organe purement syndicaliste; mais, justement, nous voulons qu'il se renferme dans la charte syndicale qu'est la résolution d'Amiens, et qui fut signée par la plupart de ceux qui rédigent la *Bataille*. Nous demandons qu'on exclue toute polémique politique de nature à amener des dissentiments entre les syndiqués. J'ajoute qu'en 1906, dans les milieux des tailleurs de pierre, il y avait cinq organisations, surtout pour des raisons politiques ; on se déchirait. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à l'unité, nous exigeons sur les questions, en bonne fraternité, des résolutions qu'ensemble nous cherchons à appliquer en dehors de toutes conceptions philosophiques, politiques ou religieuses. C'est pour qu'un tel accord ne soit pas rompu que je propose ma motion ».

Victor défend la *Bataille* : « Puisque, dit-il, Thomas a rappelé la lutte politique de jadis, il aurait dû signaler qu'à cette époque il y avait rattachement indirect des syndicats aux organisations politiques, d'où des dualités. Quand on a eu éloigné la politique, on a fait de meilleure besogne, mais l'essort est encore insuffisant, parce que les camarades se désintéressent d'un journal qui leur est propre, qui n'a pas de rapports avec la politique, qui n'a pas d'annonces commerciales. Nous ne devons pas attaquer, nous devons rester sur le terrain syndical ! Mais quand les politiciens viennent dire : « La *Bataille* ne peut pas vivre. D'où viennent les fonds ? L'argent n'est pas propre », voudriez-vous qu'on ne se mit par en face de ces politiciens ? Je ne veux pas soulever de polémique, mais nous jugeons les politiciens à leur juste valeur ; on peut les mettre tous dans le même sac, il en sortira un fripon ».

Après une réplique de *Thomas* et quelques mots de *Pérical*, qui craint que la discussion ne s'égare loin du rapport fédéral, *Vielot* demande à Thomas de retirer sa motion. « Je ne crois pas, dit-il que Thomas ait eu raison de proposer sa motion. Son syndicat est actionnaire de la *Bataille* et pourra aller à l'assemblée générale. La *Bataille syndicaliste* n'est pas en discussion ici. Nicolet a discuté le montant des sommes qui ont été données et vous jugerez, mais il faut que Thomas se rende compte que sa résolution sera interprétée au dehors. Les journaux diront que la *Bataille* est critiquée au sein même de cette Fédération du Bâtiment qui l'a si fort aidée. Je voudrais donc que la motion Thomas fut retirée. La *Bataille syndicaliste* est l'organe du Syndicalisme révolutionnaire et non pas de la Confédération. C'est l'organe d'un groupe de militants qui veulent répan-

dre des idées opposées à d'autres. Il n'y a donc pas lieu de discuter ici ».

Après ces paroles d'Yvetot, *Thomas* répond qu'il ne voit cependant aucun inconvénient à voter son vœu, puisque personne, pense-t-il, dans le Congrès ne veut (ni ne peut) agir en dehors de la résolution d'Amiens.

Yvetot répond : « La *Bataille Syndicaliste* n'est pas tenue par la résolution d'Amiens. Nous, les militants, les organisations, nous y sommes tenus, mais non la *Bataille*. Elle serait un organe confédéral ! Or, elle ne l'est pas. C'est parce que la *Voix du Peuple* ne peut pas dire tout ce que nous voulons, que nous avons fondé la *Bataille*, et, laissez-moi vous dire combien tout y est épluché, beaucoup trop même. Si le journal était à moi, vous le liriez tous, car il serait autrement combattif ».

Thomas déclare qu'il retire son ordre du jour pour ne pas prolonger un discussion inutile. Après quelques observations de détails, le rapport moral du Comité fédéral est adopté à l'unanimité moins une voix. Est adopté également le rapport financier.

L'augmentation des cotisations

L'augmentation des cotisations est une des grosses questions du congrès. *Bathas*, rapporteur de la commission spécialement chargée de présenter des propositions au congrès, dit que l'augmentation de la cotisation s'impose : « Il faut donner de plus grandes ressources, et partant plus d'efficacité à la Fédération ; mais il faut aussi agir avec prudence, car les Syndicats où l'on paie des cotisations infimes risquent de disparaître. A Orléans, le 3e Congrès vota déjà l'augmentation de 0.05 cent. à partir du 1er juillet 1910 ; 0.05 cent. furent obtenus par voie de referendum à partir du 1er janvier 1911. Beaucoup acceptèrent le referendum espérant que ces cotisations seraient appliquées pendant quelques années, et voici que la question se repose au Congrès de Bordeaux » Après s'être demandé si l'augmentation donnerait les résultats qu'on attend d'elle en ce qui concerne la solidarité, le rapporteur rappelle que les syndicats des Bâtiments jouent un grand rôle dans les unions de syndicats à Paris et en province Or la caisse fédérale absorbe tout. Il faudrait pourtant réaliser cette maison du Peuple réclamée par tous les Congrès et se libérer des tutelles municipales. Le rapporteur propose donc une augmentation de 35 centimes se repartissant comme suit : propagande et journal, 14 cent. ; résistance, 16 cent. ; sou du soldat, 5 cent.. La caisse de résistance verrait ainsi ses ressources accrues de 40.000 francs ; le Sou du soldat verrait les siennes portées à 40.000 francs.

Parlant en faveur de l'augmentation : *Roueste* (Paris); *Maucolin* (Paris), *Calhomen* (Dijon) et *Escalié* (Nîmes); contre : *Estor* (Montpellier), *Hébrard* (Paris), *Charrial* (Lyon), *Bondu* (Lille) et *Miller* (Seine).

Paeplow secrétaire international du Bâtiment et secrétaire du Syndicat National d'Allemagne, cite, en faveur de l'augmentation, l'exemple de l'Allemagne : « Nous aussi, dit-il, nous n'avions, il y a plus de vingt ans, que des cotisations très minimes. L'organisation était à base fédéraliste et la cotisation fédérale était de 65 centimes par mois ; avec cette cotisation, la Fédération n'était pas capable de soutenir de longues luttes et les ouvriers n'avaient pas confiance en elle. Il y avait, toutes corporations réunies, 20.000 adhérents. Aujourd'hui, nous sommes plus de 400.000. C'est parce qu'il y a dix ans, nous avons triplé nos cotisations ; c'est depuis seulement que notre organisation à base centraliste à pris une marche ascendante. Depuis que nous avons pris comme base de cotisation les salaires gagnés, que les ouvriers versent une heure par semaine et qu'avec chaque augmentation des salaires la cotisation augmente automatiquement nous sommes capables de soutenir des luttes plus longues les ouvriers ont confiance dans la puissance de l'organisation. En moyenne, nos adhérents versent 25 francs par an, c'est-à-dire que votre cotisation mensuelle équivaut à peu près à une cotisation supplémentaire hebdomadaire de nos adhérents. On a dit que nos organisations étaient surtout à base mutualiste, c'est une erreur : nos fonds servent en première ligne à soutenir les grèves. Nous payons jusqu'à 21 mark par semaine, de secours de grève, et 1 mark en plus pour chaque enfant. Grâce à ces hauts secours, nous n'avons plus besoin de cesser une grève par manque de ressources. Il faut vous pénétrer de ce principe qu'on ne peut toucher que quand on a versé. Nous avons encore beaucoup de misère, chez nous, en Allemagne : malgré cela, il faut reconnaître que nous sommes bien en avance sur vous. Je ne dis pas ça par vantardise, c'est simplement parce que nous avons commencé plus tôt que vous. Il faut concentrer la force syndicale sur les points les plus menacés, et si la décentralisation a quelquefois du bon, au point de vue financier il faut être centraliste. Il faut que vous vous décidiez aujourd'hui à augmenter la cotisation, ça ne sera qu'un premier pas ; dans deux ans vous continuerez. C'est ainsi seulement que la Fédération du Bâtiment de France deviendra une grande et forte puissance. »

L'augmentation de la cotisation est voté par 147 voix contre 88 et 8 abstentions ; la date d'application est fixée au 1er janvier 1913.

L'apprentissage.

Le rapporteur de la commission d'apprentissage, *Picart*, montre que la disparition de l'apprentissage est imputable aux appétits du capitalisme, « à la bourgeoisie qui recherche des bénéfices exclusivement sur les salaires et le temps de travail des ouvriers. C'est elle qui n'a pas su augmenter ses moyens de transport. Les ports sont abandonnés, les grands travaux publics ne se font pas, nos marques françaises ne sont même pas représentées par des voyageurs français. Sans doute, depuis 1906, il y a eu un certain réveil, dû plus particulièrement au mouvement de la C. G. T. pour les huit heures, qui a forcé le patronat à perfectionner son industrie, mais le fait reste : nous n'avons pas d'ouvriers qualifiés ». Le rapporteur parle ensuite des projets de M. Villemin sur l'apprentissage et montre que leur réalisation serait une mise en tutelle des ouvriers du bâtiment. Il les repousse donc. « Si, dit-il, notre Fédération est révolutionnaire, ce n'est pas seulement parce qu'elle ne répudie pas les violences, mais surtout parce qu'elle envisage tout l'avenir de la classe ouvrière. C'est à la classe ouvrière à prendre la direction de sa jeunesse ». Et le rapporteur développe tout un plan d'action, dont voici les principales lignes :

Pour calculer l'avenir personnel supérieur du travailleur, il faut se baser sur les projets industriels, savoir d'où vient le matériel, les machines, et connaître les débouchés, pour conquérir tous les trésors intellectuels, aussi bien que pour assurer la vie matérielle. Il faudra, après l'apprentissage, continuer l'éducation technique ; s'entendre à cet égard avec les syndicats d'instituteurs, puisque nous ne pouvons pas encore, faute de moyens, songer à des écoles syndicales; développer les groupes de pupilles pour mettre les jeunes à l'abri des patronages bourgeois, les jeunesses syndicales pour développer l'éducation générale. Chaque industrie devrait avoir son organe technique, ses statistiques sur les salaires, sur les conditions de travail, être capable de rappeler les efforts du passé, comme de connaître l'effort ouvrier international et même l'effort patronal.

Le rapporteur demande au Congrès de voter la proposition de la commission où cette attitude et ces vues se trouvent exprimées. Voici le texte de cet important document :

« Le Congrès déclare que l'organisation syndicale ouvrière est seule qualifiée pour réorganiser méthodiquement l'apprentissage, et que c'est son devoir le plus absolu d'en assumer seule la direction ;

« Qu'elle doit,dès à présent,esquisser la ligne générale de l'œu-

vre totale d'éducation et d'instruction dont l'apprentissage proprement dit n'est qu'une partie ;

« Le Congrès déclare que c'est dans des conférences ou Congrès mixtes entre syndicats d'instituteurs et syndicats d'ouvriers, que doivent être examinées les questions relatives à l'école primaire ;

« Que ces syndicats doivent susciter dans leurs localités la création de groupes de pupilles où les enfants des travailleurs seraient, en dehors des heures de classe, protégés des dangers de la rue et des patronages bourgeois ;

« Que les syndicats doivent créer, dans leur sein ou intercorporation, des groupes de jeunesses syndicalistes où les jeunes travailleurs viendraient parfaire leur instruction et leur éducation générale ;

« Que l'apprentissage proprement dit est une besogne essentielle du syndicat ; que c'est lui qui doit en enseigner les modalités, répartir les apprentis dans les ateliers et les chantiers ; qu'il doit charger ses adhérents de surveiller, de conseiller, de guider sur le travail les apprentis de sa profession ; que c'est lui qui, à côté de la partie pratique, doit compléter l'instruction des apprentis par des cours techniques ; que l'organisation syndicale doit continuer ensuite l'éducation technique et économique de ses adhérents en créant et développant des bibliothèques, en organisant des conférenées, en créant des organes de documentation professionnelle et économique.

« Le Congrès, persuadé que sur ce terrrain comme sur tous les autres la classe ouvrière doit mener une lutte d'ensemble dont l'urgence s'impose, décide de demander l'inscription de la question à l'ordre du jour prochain congrès fédéral. »

Thomas pense que la spécialisation excessive est une des causes d'épuisement des connaissances professionnelles. « Quant aux efforts des patrons pour prendre la direction de l'apprentissage, ils procèdent de leur désir de façonner le cerveau des ouvriers et de s'attacher les travailleurs pour contrebalancer les organisations. Le problème va plus loin que la question syndicale, c'est l'éducation générale de l'enfant. Mais nous voulons des réalisations pratiques. Il faudrait donc créer des cours techniques professionnels. Si, sur les chantiers, nous avons avec nous des chefs qui sont syndiqués, c'est que le patronat s'est heurté à de grosses difficultés pour organiser ses travaux en dehors de nous. Nous devons faire quelque chose d'analogue à ce que fait l'école des travaux publics pour ses cours techniques. Nous devrions mener aussi campagne pour le monopole de l'enseignement, car nombre de jésuitières fournissent des chefs de chantiers, aux grands carriers par exemple. Nous devrions engager les efforts de l'action confédérale pour

faire modifier les programmes, pour arracher des mains des jésuites et des patrons l'éducation générale de l'enfant et les empêcher d'inculquer à celui-ci des connaissances en opposition avec ses intérêts ».

Nicolet rattache la question de l'apprentissage au vaste problème de la valeur du travail et de la beauté de l'effort de création. « Je veux, dit-il, traiter la question à un point de vue général. Je dirai : ne sacrifiez pas trop l'idéal aux questions d'action. On a trop dit qu'il ne fallait pas aimer le travail, il faut que nous l'aimions parce que le travail sera libre. C'est une grande difficulté, un grand problème. Je ne crois pas à un rideau qui se lève, avec, derrière lui, une société future toute fabriquée. La Société future, elle sera par un effort personnel de tous les jours : elle se réalisera systématiquement. Je voudrais rendre le double sentiment unanime. D'abord, c'est l'aspiration des luttes qui rassemblent tous les travailleurs pour la transformation sociale, mais aussi, je suis un manuel qui aime sa profession. Je voudrais voir chez les camarades un esprit de culture de notre métier par notre art ; ainsi, nous élèverions notre milieu.

« Trop souvent, nous n'avons pas voulu passer notre temps à cela. Si nous développions chez nos camarades ouvriers l'amour du bâtiment, si nous disions à nos fils : Je vais chercher tes qualités professionnelles, je ferai de toi un ouvrier conscient, n'apporterions-nous pas notre part de solution à la question de l'apprentissage ? Nous avons tendance à dire : on ne fait pas ceci ailleurs, mais nous-même faisons-nous ce qu'il faut ? Nos fils, souvent, nous voulons les sortir du milieu manuel. J'aimerais mieux que nous ayons déjà le culte du métier. Il y a des relations très étroites entre les questions d'industrie et d'apprentissage.

« Je voudrais voir les travailleurs ressentir ce qu'on sent dans les autres branches de la production humaine. Nous devons aimer le cadre de notre vie ; le culte de la beauté a fait la force du passé. C'est l'histoire de l'apprentissage. Les sociétés des compagnons d'autrefois, croyez-vous qu'elles n'ont pas eu leur utilité et leur source dans cette recherche du beau ? La question est moins immédiate, je le sais, que certaines bricoles que nous traitons quelquefois, c'est ce qui a fait la valeur des travailleurs du bâtiment ; ce sont ces sentiments qui les ont conduits à l'avant-garde du prolétariat. On a parlé des écoles professionnelles, je ne nie pas la valeur de la loi, j'accepte tous les facteurs de transformation. Je n'en veux pour ma part diminuer aucun. Mais si vous voulez pour l'apprentissage une valeur réelle, il faut prendre le petit et lui parler en grand ami.

« -- Allons, petit, regarde. Ton patron te dit : Fais vite. Je te dis : Ne fais pas vite, fais bien.

« Je ne lui dirai pas à cet enfant : sois ceci ou cela. Je ne veux pas froisser l'enfant et je craindrais de le blesser, mais je lui conseillerai, si la voiture est trop lourde, de ne point la traîner.

« Manions d'accord notre étude, notre travail, notre connaissance du produit, de la matière, et l'esprit de résistance à l'oppression, et nous ferons de grandes choses. »

Après quelques mots de *Chauvin*, de *Lechat* et de *Victor*, les propositions de la commission sont votées à l'unanimité.

La Propagande

Les questions posées par la propagande sont si nombreuses que la commission spéciale n'a pas cru pouvoir faire des propositions fermes. Elle s'est contentée de classer les questions, dont les principales sont : diminution des heures de travail ; repos hebdomadaire ; semaine anglaise ; suppression du tâcheronat ; augmentation des salaires ; propagande en langues étrangères ; éducation ; inspection du travail ; sabotage patronal ; suppression du blanc de céruse en Algérie ; propagande néo-malthusienne, etc.

Sur les quatre premières questions, et après une longue et vive discussion, le Congrès adopte l'ordre du jour suivant, présenté par *Ranly :*

Le Congrès, sur la diminution des heures de travail, le repos hebdomadaire, la semaine anglaise et la suppression du tâcheronat, décide qu'il y a lieu pour la Fédération du Bâtiment de participer tout particulièrement à la campagne entreprise par la C.G.T., et de continuer dans toute la mesure du possible à favoriser toute action qui serait décidée dans ce même but, et plus spécialement par les syndicats de telle ou telle région, conformément aux décisions des Congrès de Saint-Étienne et d'Orléans.

Sur les autres questions, le Congrès rappelle les résolutions antérieurement votées ou vote des ordres du jour en accord avec elles.

L'administration fédérale

Le rapporteur de la commission d'administration fédérale, *Le Roch*, présente au Congrès, avec avis favorable, une proposition de *Nicolet* et *Giron* ainsi conçue :

« Dans l'intervalle des Congrès nationaux, l'Administration de la Fédération est confiée au Comité Fédéral ; le Comité Fédéral

est constitué par des délégués régionaux. Ces délégués sont nommés par les Congrès régionaux. Le bureau fédéral sera chargé de convoquer ce Congrès chaque fois qu'il y aura nécessité.

« Le Comité Fédéral se réunira tous les trois mois et il nommera un bureau composé de secrétaires permanents et de trésoriers permanents.

« Les convocations du Comité fédéral devront parvenir aux délégués régionaux, 10 jours avant la réunion projetée, afin que lesdites réunions aient lieu les dimanches et jours fériés.

« Le Comité fédéral nommera une commission exécutive composée de 15 membres pris parmi les organisations parisiennes ou les organisations de province les plus rapprochées de Paris.

« Cette commission sera chargée de l'expédition des affaires courantes ; toutefois, sur les questions graves et les décisions à prendre ayant un caractère d'intérêt général, elle s'en référera au Comité fédéral. »

Suivant ce projet, la France serait divisée en 25 régions, c'est-à-dire qu'il y aurait environ un délégué par trois départements, soit 25 délégués au total, qui devraient assister à la réunion trimestrielle du Comité fédéral. Le nombre de réunions annuelles serait de 4. La dépense serait d'environ 6.000 francs par an. Après une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de délégués, le Congrès se met d'accord sur le texte suivant, proposé par *Burnouf*, adopté par la commission et auquel *Nicolet* se rallie :

Le Congrès décide : A partir du 1er janvier 1913, le Comité-fédéral sera composé de 25 délégués régionaux nommés par les Syndicats des régions déterminées par le Bureau fédéral.

Dans la plus large mesure possible les délégations de propagande seront assurées par ces délégués membres du Comité fédéral, ce qui permettra de donner satisfaction aux Syndicats favorables à la création de délégués régionaux à la propagande.

Ceux-ci considérant que celle façon de voir et d'agir permettrait de déeentraliser la propagande dans l'intervalle des réunions du comité fédéral qui auraient lieu tous les trois mois, l'administration de la Fédération sera assurée par une commission exécutive nommée par ce Comité fédéral.

Ainsi se trouvent réglées les plus importantes des questions prévues à l'ordre du jour du Congrès de Bordeaux. *Yvetot* en clôture la dernière séance en ces termes : « Quelles heures vécues que celles où des hommes, des travailleurs, ayant quitté leur besogne pour s'occuper d'autres intérêts que les leurs, se sont mon-

trés d'une mentalité bien supérieure à ceux qui voudraient faire croire que nous ne savons pas nous conduire...

« Vous allez maintenant retourner chez vous ; vous parlerez et vous ferez une vaste et belle propagande. Vous combattrez l'alcoolisme, qui est, nous ne rougissons pas de le dire, une plaie ouvrière. Vous le combattrez parce qu'on ne peut pas sans cela faire des individus conscients du but à atteindre. Vous direz aussi que nous n'avons à compter sur aucun mauvais berger, sur aucun meneur, car les fonctionnaires que vous avez nommés ne sont pas vos meneurs, mais des hommes qui doivent être menés par vous.

« Et plus tard, quand nous nous rencontrerons, nous nous dirons les uns aux autres : Te souviens-tu du Congrès de Bordeaux ? Allez maintenant réaliser vos résolutions et, par ces étapes, préparons le but de la transformation sociale et de révolution que nous poursuivons ».

La Fédération du Bâtiment peut, en effet, être à bon droit fiére de son IVe Congrès. Peu d'assises ouvrières ont été marquées au même degré du souci d'unir aux nécessités d'une action quotidienne parcellaire un idéalisme élevé et vivifiant.

« Notre intérêt de producteurs, avait dit Picart, n'est-il pas de développer les richesses et les moyens de production qui constituent notre héritage ». Et Jaurès, en commentant ces paroles, écrivait dans l'*Humanité* du 13 avril : « Voilà l'idée qui enveloppe tous les progrès, progrès de la production et progrès de la revendication, marche conquérante du prolétariat dans une société toujours plus active qui tour à tour reçoit de lui et lui rend une impulsion toujours plus forte. Le prolétariat révolutionnaire, précisément parce qu'il est révolutionnaire, a le sens profond de la continuité de la civilisation. Il la perpétue en la haussant. Mais quand des organisations ouvrières qui sont aux prises avec tant de difficultés, avec tant de misères et de combats, avec tant de dépression et de colère, arrivent à ces pensées et à ces formules de la pensée, c'est le signe que bien des transformations sont prochaines. Il y a là une force rude et noble, d'action de combat, de revendication ouvrière et de culture humaine, qui renouvellera les sociétés ».

Et voici comment, au lendemain du Congrès, Picart disait ses impressions (1) : « Ah ? si la bourgeoisie a réussi par son unique préoccupation des bénéfices, par sa moralité inférieure, à saboter, dans une large mesure, le goût du travail manuel, c'est le syndicalisme qui, en émancipant ce dernier de l'esclavage capitaliste, lui rendra toute sa valeur, qui le mettra aussi à l'honneur, car jusqu'à présent il n'a été qu'à la peine.

---

(1) *Bataille Syndicaliste* du 15 avril.

« Quel large souffle d'idéal planait sur toutes les discussions de ce congrès ! Avec quelle certitude, quelle confiance en soi, le prolétariat du Bâtiment affirmait son droit et son devoir d'assumer lui-même la direction de cet apprentissage détruit par la bourgeoisie capitaliste !

« Quelle joie de voir ainsi l'organisation syndicale ouvrière prendre de plus en plus conscience de son rôle, de tout son rôle ! Quelle joie de la voir s'en aller ainsi d'un pas plus décidé, plus assuré, vers de nouvelles victoires, vers de plus vastes réalisations !

« C'est le cœur plein de foi en la classe ouvrière, plein de confiance en son avenir, que je reviens, que nous revenons du congrès de Bordeaux ».

René Claes.

Le XIV^e^ Congrès national de la Fédération des Verriers

Le Congrès des verriers a été marqué par un incident caractéristique de la politique antiouvrière du gouvernement dont MM. Briand et Millerand ne sont pas les moindres lumières. Il devait se tenir à Fourmies qui avait mis à sa disposition sa superbe salle des fêtes. Or le secrétaire de la Fédération des Verriers de France, Delzant, poursuivi à la suite des manifestations sur la vie chère, avait dû passer la frontière et se réfugier en Belgique. Quand les délégués des trent-cinq syndicats représentés au Congrès eurent été réunis à Fourmies, le 27 mars, ils adressèrent au Ministère de la Justice le télégramme suivant :

Délégués verriers réunis Congrès national Fourmies sollicitent sauf-conduit pour Delzant, secrétaire Fédération, dont présence indispensable pour travaux Congrès. En cas refus, nous verrons dans obligation transporter Congrès national en Belgique.

Le Congrès.

Ce télégramme, ainsi qu'un télégramme du maire de Fourmies, étant resté sans réponse, les verriers transportèrent leur Congrès en Belgique, à Chimay, non sans avoir voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le 14^e^ Congrès de la Fédération des travailleurs du Verre, ouvert à Fourmies, le 27 mars 1912, envoie à ses frères ouvriers mineurs d'Angleterre, d'Allemagne et du bassin d'Anzin, l'expres-

sion sincère de son admiration pour le bel exemple de grève et de solidarité qu'ils viennent de donner au monde du travail et en résistant courageusement, en se défendant contre leur police, aussi ignoble dans leur pays que partout.

Les délégués après avoir constaté l'absence de leur secrétaire fédéral, le camarade Delzant, qui, par l'effet d'une condamnation scandaleuse, octroyée sur l'ordre des dirigeants lors de la campagne sur la vie chère, a été mis dans l'obligation de s'exiler, et, par ce fait, de priver de son précieux concours les travaux du Congrès ;

Protestent contre l'application arbitraire des lois scélérates et demandent l'amnistie générale pour toutes les condamnations de délits de presse, d'opinion et de grève.

Adressent leur salut fraternel et de sympathie au camarade Delzant et à tous les embastillés dans les geôles républicaines.

L'ordre du jour du Congrès ne semblait pourtant pas de nature à inquiéter le gouvernement le plus jaloux de sa dignité et de ses prérogatives. Sauf l'examen de la question du Sou du Soldat, les verriers ne se proposaient en effet de résoudre que des problèmes d'organisation intérieure ou des questions strictement corporatives et professionnelles. Voici cet ordre du jour :

« Hygiène dans les verreries (mesures à prendre contre les maladies contagieuses) : l'apprentissage en verrerie (suppression du travail de nuit ; réduction des heures de travail et observation du repos hebdomadaire ; semaine anglaise ; retraite pour les verriers ; attitude à observer en face du machinisme ; égalité des salaires entre ouvriers exécutant le même travail ; suppression du travail aux pièces ; Sou du Soldat ; enfin, diverses questions d'organisation intérieure ».

Réduction des heures de travail. — Levillain montre que le régime de la journée de travail varie avec les régions et craint qu'on manque de documentation pour résoudre cette importante question. *Monnier* montre la difficulté qu'il y a de recueillir des renseignements certains lorsqu'il s'agit d'adresser des dénonciations aux inspecteurs du travail. Souvent certains ouvriers sont complices de l'emploi d'enfants n'ayant pas l'âge ou dépassant le nombre d'heures réglementaires. Cependant, ce serait le devoir de tous de signaler ces faits, d'autant plus que le secret professionnel interdit aux inspecteurs du travail de faire connaître leurs sources d'informations. Certains, d'ailleurs, sont très décidés à faire leur devoir. C'est aux ouvriers à en profiter et à utiliser ces bonnes dispositions. *Paoletti* dit qu'à Couzon les syndiqués ont, à l'aide des inspecteurs du travail, obtenu la suppression des « gosses » ; qu'ils vont en outre nommer une

Commission chargée de poursuivre les infractions à la loi. Il invite les autres syndicats à suivre cet exemple.

Castillon cite des verreries où des jeunes filles travaillent la nuit ; d'autres, où des enfants sont employés pendant 14 *heures*. *Gris* signale qu'en Amérique, — où les verriers gagnent 1.200 francs par mois, — en Angleterre, en Danemark, on ne travaille que *huit heures*. Selon lui, c'est donc ce chiffre de huit heures qui doit être fixé. *Barrès* rappelle qu'un essai de la journée de 8 heures tenté pendant quatre mois, à Rive-de-Gier, a donné d'excellents résultats. La conclusion est donc tout indiquée. *Bourderon* fait un exposé très complet des avantages qu'il y a à réduire la journée de travail à 8 heures, principalement dans les travaux à feu continu, où tout naturellement, les trois équipes de 8 heures sont indiquées. Il démontre combien le roulement est facile avec deux équipes de 6 jours, et une de 7 qui permettent d'atteindre ainsi sans difficultés la semaine anglaise... et par conséquent les 36 heures de repos consécutif

Il en est ainsi décidé par le Congrès.

Hygiène. — L'industrie de la verrerie est peut-être celle où les principes les plus élémentaires de l'hygiène sont le plus négligés. Pas d'eau potable, des cannes de soufflerie communes à plusieurs ouvriers, pas de réfectoires (d'où l'obligation de manger autour des fours), pas de ventilateurs pour rafraîchir une température intolérable, pas de lieux d'aisance éclairés et propres, pas de lavabos : telles sont, trop souvent encore, les conditions déplorables dans lesquelles les verriers doivent fournir le plus exténuant des labeurs. Les conséquenses de cet état de choses sont les suivantes : fréquente contagion des maladies infectieuses, et notamment contamination syphilitique par les cannes de soufflerie, sénilité précoce, et effrayante mortalité. D'une enquête faite en France par la Fédération des verriers, il résulte que sur 130 verriers décédés, *quatre* seulement avaient pu faire leur métier jusqu'à soixante ans.

Après une longue et intéressante discussion, le Congrès a voté l'ordre du jour suivant, qui est tout un programme urgent de réformes :

Ému des maladies et de l'effrante mortalité de la corporation, le Congrès des verriers ayant examiné la question d'hygiène ;

Réclame des ventilateurs et des aspirateurs de fumée dans les halls de travail ;

Que ces halls soient spacieux, aérés et éclairés le plus possible ;

Que des réfectoires soient aménagés comme dans les verreries allemandes pour les ouvriers qui prennent leur repas à l'usine ; qu'on assure de l'eau potable ; que des aménagements soient établis pour tenir les boissons fraîches ; de même des lavabos et des dou-

ches où les ouvriers pourront se nettoyer et se rafraîchir aux pauses et à la fin du travail ;

Que tous les souffleurs (où cela est possible) soient munis d'un jeu de canne personnel ;

Que toutes les verreries aient des urinoirs et des cabinets d'aisance en état de propreté et installés en dehors des halls ;

Que les ouvriers ne soient plus livrés sans protection à l'ardeur des fours : que des conduites d'eau entourent la devanture des fours et en rafraîchissent les parois ;

Que, comme en Angleterre et en Allemagne, les fours soient surmontés d'un entonnoir aspirant à l'intérieur la chaleur, la fumée et les odeurs sulfureuses qui se dégagent des ouvreaux ; que les locaux où se mélange la composition ne soient pas attenants aux fours en activité ;

Que la visite médicale soit exigée dans toutes les verreries, que tous les cas de maladies soient examinés, que des mesures soient prescrites contre les maladies contagieuses, notamment la syphilis et la tuberculose.

D'autre part, beaucoup de verreries ont leurs cités, où les ouvriers sont obligés d'habiter. Ces logements sont généralement anciens, manquent totalement des conditions d'hygiène les plus élémentaires, sont mal entretenus.

De l'état maladif des parents, en même temps que de ces mauvaises conditions, résulte une mortalité infantile excessive.

Le Congrès demande que les commissions d'hygiène interviennent pour modifier cet état de choses.

Les Enfants. — La situation des enfants employés dans l'industrie du verre a été quelque peu modifié par un décret ministériel interdisant le soufflage aux enfants de moins de seize ans. Mais cette interdiction ne vaut que pour la fabrique des bouteilles et des vitres. L'emploi au soufflage des enfants à partir de quatorze ans reste autorisé pour la fabrication du verre blanc, c'est-à-dire dans les verreries où le plus grand nombre d'enfants se trouve employé.

Les enfants travaillent en outre pendant la nuit. La proposition de l'abbé Lemire, interdisant le travail nocturne des enfants a été votée par la Chambre. Mais le Sénat ne l'a pas encore approuvée.

Telles sont les deux grosses questions touchant l'enfance que le Congrès avait à résoudre. Pour la première, les délégués ont été unanimes à condamner non seulement le soufflage pour les enfants de moins de seize ans, mais encore leur occupation aux nombreux travaux auxiliaires, qui pourraient être confiés à d'anciens ouvriers ou exécutés par des procédés mécaniques. Les transporteurs mécaniques — au témoignage des délégués

des verreries à bouteilles du Nord — donnent d'excellents résultats, et les ouvriers travaillent plus régulièrement et mieux que lorsque les enfants étaient employés à cette besogne. Le délégué de la Verrerie ouvrière d'Albi, *Rouvet*, déclare que l'emploi du transporteur mécanique a réduit, chez eux de 80 o/o l'effectif des enfants au-dessous de 18 ans. (Cet effectif n'atteint plus, à la verrerie ouvrière, que 8 o/o de tout le personnel). Le délégué de Rétonval, *Renault*, parle de l'heureux emploi, dans le verre blanc, du ferme-moule mécanique, qui supprime le travail, confié d'ordinaire à des enfants, du teneur de moule. D'où vient cependant qu'un certain nombre d'ouvriers sont adversaires des innovations mécaniques de ce genre ? C'est parce que les patrons profitent, en général, de ces perfectionnements sans vouloir donner aux ouvriers, dont le travail se trouve accru, une part de leurs bénéfices. Le Congrès décide donc de favoriser autant que possible les essais mécaniques tendant à supprimer l'emploi de la main-d'œuvre infantile et d'appuyer vivement les revendications de meilleurs salaires, qui sont les conséquences légitimes de cette diminution de la main-d'œuvre. Il demande, en outre, la disparition de l'exeeption faite pour le verre blanc à l'interdiction du soufflage aux enfants âgés de moins de 16ans.

Enfin, touchant la proposition Lemire, le Congrés s'y déclare unanimement favorable.

Telles ont été les décisions prises par le XIVe Congrès de la Fédération des verriers. Trois ans s'étaient écoulés depuis le précédent congrès, tenu au Tréport en 1909. Ce long intervalle s'expliquait par les poursuites exercées contre les militants et par la désorganisation des syndicats. La première de ces causes n'a pas disparu, comme en témoigne la nécessité même où s'est trouvé le Congrès de Fourmies d'aller s'achever à Chimay. La seconde, au contraire, n'existe plus ; la Fédération des verriers s'est ressaisie et vient, par son Congrès, de rentrer dans l'arène.

André Léon.

LES PARTIS POLITIQUES

Le XXVII[e] Congrès National du Parti Ouvrier Belge

Le Congrès annuel du Parti ouvrier belge s'est tenu à Bruxelles, dans la salle des fêtes de la Maison du Peuple, les dimanche et lundi 7 et 8 avril. Il a réuni 575 délégués représentant 415 groupes. Son ordre du jour était ainsi établi :

« 1° Discussion éventuelle des rapports du Conseil général, du Groupe parlementaire, de la presse socialiste, de la Fédération nationale des conseillers communaux,de la Fédération nationale des jeunes gardes socialistes, de la Centrale d'éducation.

« 2° Rapport de la commission nommée par le dernier Congrès du Parti sur les relations entre syndicats et coopératives.

« 3° Nomination des membres du bureau du Conseil général.

« 4° Rapport de la commission de revision des statuts, »

Le rapport du Conseil général n'a pas donné lieu à des discussions. Il constate qu'au cours de l'année 1911, on a reçu les cotisations de 222.711 affiliés, dont 78.439 coopérateurs, 63.003 syndiqués, 53.000 mutualistes et environ 20.000 membres de groupements politiques. Au Congrès de 1910, les chiffres fournis par le Conseil général étaient : 180.628 affiliations, dont 70.839 coopérateurs, 50.600 syndiqués et 42.982 mutualistes. Les chiffres actuels marquent donc un progrès de plus de 40.000 affiliations sur 1910.

Le rapport du groupe parlementaire a été l'occasion, pour certains, de formuler quelques critiques. Le citoyen *Hinds* aurait voulu que la méthode d'obstruction que les élus socialistes avaient un moment pratiquée à la Chambre, fût prolongée de manière à ne pas laisser au Parti catholique le temps de se ressaisir. Il pense cependant que la majorité cléricale vit ses derniers jours et il dit la nécessité de reprendre la lutte et l'agitation pour le suffrage universel intégral. Les citoyens *Wanters* et *Vandervelde* défendent l'attitude des députés socialistes. Ils pensent que ceux-ci ont été fidèles aux principes du Parti. Touchant la question de la participation des socialistes au pouvoir, Vandervelde estime qu'aucun socialiste ne pourrait entrer dans

un ministère sans l'assentiment du Parti. Ces déclarations satisfont le citoyen Hinds, qui retire son ordre du jour.

Le rapport sur la question de la Centrale d'éducation ouvrière présenté par le citoyen *Henri de Man*, montre les grands efforts faits dans ce sens par le Parti ouvrier belge (1). Il est approuvé par un ordre du jour et par un appel au personnel enseignant socialiste.

La discussion du rapport sur les relations des sociétés coopératives et des organisations syndicales à été renvoyée à un Congrès spécial. Touchant les relations des coopératives de consommation et des coopératives de production, le rapport de la Fédération des coopératives demandait que les Sociétés de production actuelles soient des organes de la Fédération de consommation et que toutes les nouvelles créations de sociétés de ce genre soient faites avec le concours et sous le contrôle de cette Fédération. Cette décision — comme l'ont fait remarquer plusieurs délégués — aurait entraîné la suppression de l'autonomie des organisations syndicales, désormais subordonnées aux organisations de consommation. Il a paru au Congrès qu'il était impossible, après avoir réservé la question générale des rapports des coopératives et des syndicats, de la trancher par le biais d'une question particulière. Sa solution a donc été, elle aussi, renvoyée à un Congrès spécial.

Le rapport de la Fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes a été approuvé par un ordre du jour estimant qu'il y a lieu d'intensifier et de coordonner la propagande de la jeunesse et notamment de dénoncer les excès de la pratique des sports qui détournent souvent les ouvriers, et particulièrement les jeunes, de leur devoir de classe.

La commission de revision des statuts proposait dans son rapport un nouveau mode de votation des délégués au Congrès ; il demandait que les groupes ne puissent envoyer plus de délégués qu'ils n'ont de mandats et qu'ils disposent d'une voix par groupe de 100 membres et moins, 2 voix par groupe de 101 membres à 500, 3 voix par groupe de 501 membres à 1.000, 1 voix supplémentaire pour chaque millier de membres jusqu'à 5.000, 1 voix supplémentaire pour chaque fraction de 5.000 avec un maximum de 10 voix par groupe. Le rapport proposait en outre un certain nombre de modifications d'ordre administratif. Le Congrès n'a pas pu prendre de décision sur ces points qui ont été renvoyés à l'examen d'une commission spéciale et seront tranchées par le prochain Congrès national.

---

1 Nos lecteurs trouveront tous les renseignements nécessaires sur cette importante question dans l'étude de Henri de Man en cours de publication ici même (*N. de la R.*)

En somme, trois questions intéressantes se posaient devant le Congrès : celle de l'éducation ouvrière, celle de la participation éventuelle d'un socialiste au gouvernement, celle des rapports des syndicats et des coopératives. La première a été résolue par l'approbation du bel effort de la Centrale d'éducation ; la seconde a été tranchée par la formule d'une acceptation préalable du Parti, formule qui ne résout rien qu'une question de discipline intérieure ; la troisième a été remise à plus tard.

Tel est le bilan du XXVII[e] Congrès national du Parti ouvrier belge.

H. Muller.

ECHOS

Une survivance du droit féodal en France. Les vignes à complant de la Loire-Inférieure

Il nous a paru intéressant pour nos lecteurs de signaler la façon dont les républicains, qui gouvernent notre beau pays, traitent les travailleurs non organisés. L'étude sur les vignes *à complant* que nous publions ici, nous a été transmise par un colon de la Loire-Inférieure.

Union des Syndicats de Colons
des
Vignes à complant et Agriculteurs
de la Loire-Inférieure

Rapport sur les complants

Les premiers complants remontent fort loin ; ils ont été fondés sous la Féodalité ; ceux qui sont plus récents ont été établis sous le même régime. A l'époque de la fondation des complants, la terre était couverte de ronces et d'épines et, par conséquent, ne rapportait rien ou presque ; cette terre a été cédée et délaissée à perpétuité à nos ancêtres et à leurs descendants, à la condition de la défricher, d'y planter de la vigne et de donner au seigneur ou au monastère, qui avait fait la concession, une rente perpétuelle en nature qui était primitivement du sixième

de la récolte et qui est devenue le cinquième, puis le quart et même quelquefois le tiers.

Avant le Phylloxéra. — Le défrichement du terrain, l'achat du plant de vigne et les frais de plantation ont constitué un certain capital que nos ancêtres ont placé dans le sol. Ce capital ou placement équivaut certainement à plus de la moitié de la valeur du terrain. C'est cette part de la valeur et aussi la valeur du sol diminuée de la rente qu'il supporte qui constituent la propriété des colons, laquelle se succède de père en fils, se vend et s'achète.

Avant l'invasion du phylloxéra, la propriété du colon se vendait depuis un franc cinquante jusqu'à cinq francs la gaule, c'est-à-dire à peu près la moitié de la valeur du Bien franc.

La gaule est de 10 mq. 55 et le journal de 6 ares 333 et ils seront souvent pris pour unité de mesure du pays ; il y a cependant une autre mesure à Vertou, mais nous préférons prendre celle qui précède pour base de nos calculs.

Prenons le chiffre de 2 fr. 50 la gaule, qui est bien au-dessous de la moyenne, soit 150 francs le journal et 2.367 fr. 50 l'hectare, comme la part du propriétaire se vendait de 1.000 à 1.500 francs l'hectare, soit en moyenne 1.250 francs, le colon plaçait dans les complants 1.117 fr. 50 de plus par hectare que le propriétaire. Ces chiffres sont réels et ne peuvent pas être contestés.

Dès cette époque, lorsqu'une route ou une ligne de chemin de fer venait à traverser une vigne à complant, par exemple la ligne de Nantes à Clisson qui en a traversé beaucoup, propriétaires et colons ont toujours été indemnisés moitié par moitié. Il aurait été équitable que le colon touche une part plus forte que le propriétaire, mais cela n'en prouve pas moins que le colon a été reconnu par la Compagnie des Chemins de fer et par les Administrations publiques comme possédant une part dans le foncier.

Reconstitution. — Etant donné que la vigne appartenait à deux propriétaires différents, avait été détruite par le fléau appelé Phylloxéra, elle aurait dû être reconstituée à frais commun et moitié par moitié, afin que chaque propriétaire puisse en conserver sa même part après la reconstitution. En fut-il ainsi pour les complants ? Nullement. Le colon a supporté seul tous les frais de reconstitution. S'il y a eu des exceptions, elles ont été tellement rares que nous devons les négliger.

Or voici en chiffres exacts et au minimum quels ont été les frais de reconstitution par journal :

Frais de défoncement	F.	30 »
Achat de plants greffés, 450 à 15 francs le cent		67 50
Frais de plantation au moins		6 »
Fumures, à la plantation ou peu de temps après		25 »
Culture de la vigne et sulfate pendant deux ans au moins, soit pour les deux années		30 »
TOTAL	F.	157 50

Le colon a donc dépensé la somme de 157 fr. 50 par journal en fumure et en argent, ce qui donne par hectare.... F. 2.485 87
Si nous ajoutons maintenant le prix d'achat..... 2.367 50

la part du colon revient par hecture au prix de..... 4.852 37

Et encore nous avons compté les frais de reconstitution au strict minimum et pour des terrains où elle était la plus facile et la moins onéreuse. Cela est si vrai qu'on admet le chiffre de 3.000 francs par hectare comme moyenne.

Les chiffres qui précèdent démontrent clairement qu'actuellement le colon a placé par hectare plus du triple que le propriétaire qui n'a toujours, dans les comptants, que ses 1.000 à 1.500 francs de prix d'achat.

Un argument sur lequel le propriétaire s'appuie trop aisément et trop fortement, c'est que, suivant lui, il paie les impôts du terrain. C'est inexact, il ne les paie pas seul, puisque le colon les lui rembourse sous forme de chapons.

Prenons un exemple : deux propriétaires achètent ensemble un cheval : il y en a un qui fait la déclaration pour payer l'impôt et l'autre lui rembourse sa part ; le second est pourtant aussi propriétaire du cheval que le premier ; il en est ainsi pour les colons.

Il ne faut pas oublier non plus que le colon paie les frais d'enregistrement pour sa part lorsqu'il y a cession de propriété d'une vigne à complant à devoir, soit par héritage, soit par achat.

Les maladies cryptogamiques. — Le colon, après avoir supporté les frais de reconstitution, subit actuellement tous les frais qu'il faut faire pour combattre la Pyrale, la Cochylis et toutes les maladies cryptogamiques telles que le mildiou, l'oïdium, le black-rot, etc. etc. La situation actuelle est bien pire que celle d'autrefois. Pourquoi ? Aux nouvelles maladies, il faut de nouveaux remèdes ; le propriétaire refuse sa part dans les frais et la réclame dans la récolte. Il va plus loin : il commande le jour où il faut commencer la vendange et celui où il faut la finir, le plus souvent, sans consulter ses colons,sans s'occuper s'ils peuvent arriver dans le laps de temps qu'il leur impose.

Le colon, après avoir tant de fois arrosé la terre de sa sueur, après avoir fait tous les sacrifices pour sauver la récolte, lui qui en a les trois-quarts, lui qui fera seul la vendange et qui en suit jour par jour la maturité, se voit obligé de vendanger le jour même que M. le propriétaire lui commande de le faire sous peine de menaces et même de poursuites.

Et cela est juste ? Encore une fois, la situation devient de plus en plus intenable.

D'ailleurs, plus les grosses propriétés se divisent, plus les difficultés s'accroissent pour le colon.

Le produit actuel de la vigne. — Désormais, lorsque le colon ne récoltera qu'une valeur de 50 fr. par journal, il sera en déficit.

En effet, quand il aura versé le quart à son propriétaire, il lui restera 37 fr. 50.

Or, voici les dépenses qu'il devra supporter par journal et par an.

Culture, au moins. . . . . Fr.	12 »
Fumure.	10 »
Sulfate de cuivre, achat ou usure du pulvérisateur et de tous les ustensiles nécessaires	8 »
Frais de vendange, variant de 4 fr. à 6 fr., soit en moyenne.	5 »
Frais de pressoir, de portoires, de baquets, etc., imprévu, au minimum	5 »
TOTAL.	40 »

Quand le colon récoltera moins de 50 fr. par journal, ce sera la ruine pour lui.

Le propriétaire n'aura jamais de perte, puisqu'il n'a pas, ou a peu de frais.

A 50 fr. de vin par journal, cela lui fait encore une belle rente; le quart qui lui revient est de 12 fr. 50, et il n'a placé qu'environ 86 fr. 50 par journal, ce qui lui donne plus de 14 o/o de son capital. Le colon, au contraire, a 2 fr. 50 de perte sèche, puisqu'il lui reste 37 fr. 50 et qu'il a 40 fr. de dépenses; son journal de vigne à comptant lui a coûté pourtant 307 fr. 50 de prix d'achat et de frais de reconstitution.

Le colon n'a donc pas travaillé du tout pour lui, puisqu'il est en perte sur son travail, sans parler de son capital; il a donc travaillé pour le propriétaire seulement.

Le danger de la situation. La solution. — Il y a une loi en France qui dit : « Nul n'est obligé à l'indivision, lorsqu'il n'y a plus d'entente ». Alors, pourquoi les colons ne peuvent-ils pas s'en servir ? Ne seraient-ils donc pas français ?

La loi de 1898 a bien permis aux colons de reconstituer leurs vignes après leur destruction par le Phylloxéra, mais les propriétaires ont fait glisser dans cette loi une grande injustice, sinon un vol, qui tend à faire disparaître le colonat au profit de la grosse propriété.

Que vont devenir ces onze mille braves travailleurs, qui représentent au moins cinquante mille personnes qui en vivent ? Qu'en fera-t-on ? Les enverra-t-on à la ville, grossir le nombre des malheureux ? Dira-t-on ensuite que les campagnes se dépeuplent ?

Dans quelle angoisse vont de nouveau tomber les colons si les vignes, tant menacées par la Pyrale, viennent à périr une seconde fois. Déjà, l'année dernière, elle a fait des ravages inquiétants dans les clos élevés. Nous avons tout à craindre.

La justice, le droit, l'équité comme l'intérêt du pays, demandaient que le droit de préemption fût donné au colon, qu'on le lui restitue afin de lui conserver son instrument de travail, nécessaire à sa vie, à la vie des siens.

Mais ce qui est indispensable, c'est l'affranchissement: le colon le réclame, mais il veut que cette réforme soit faite de façon équitable ; il n'a jamais eu l'idée d'exproprier la part de son propriétaire sans indemnité comme ce dernier a cherché à le faire vis-à-vis des colons ; les exemples ne manquent pas, mais nous ne voulons pas rendre le mal pour le mal.

Les colons qui n'ont pas d'argent, et c'est le grand nombre, n'ont rien à craindre ; ils trouveront les avances nécessaires à la Banque de France, au Crédit Foncier et surtout au Crédit agricole qui prête jusqu'à huit mille francs, pendant la durée de quinze années.

Le seul et unique moyen pour hâter l'affranchissement est de se syndiquer : le proverbe n'est pas faux qui dit : « L'union fait la force ! » Du jour ou plus de la moitié des colons seront syndiqués, l'affranchissement sera assuré à bref délai. Certes, mieux vaudrait qu'ils le soient tous, car les propriétaires se hâteraient d'abandonner eux-mêmes les injustes privilèges qu'ils ont arrachés à la faiblesse des malheureux colons et d'accepter l'affranchissement immédiat,

Que les colons prennent donc les propriétaires comme exemple et qu'ils voient s'ils ne sont pas tous unis sans distinction de parti, de classe ou de religion quand il s'agit de défendre leurs intérêts et leurs privilèges.

Que tous les colons y mettent donc un peu de bonne volonté, un

peu d'énergie : nous pourrons alors sortir bientôt de cette survivance de l'ancien servage, en arrachant la dernière racine féodale qui existe en France.

Le Comité d'initiative.

Le syndicat des colons, de qui émane le document qui précède, a pris une importance considérable, et ces travailleurs de la terre auraient obtenu satisfaction, si les pouvoirs publics n'étaient restés sourds à leur appel. Mais qui compte encore sur les pouvoirs publics, aujourd'hui ? Par une action méthodique cette situation peut cesser ; et le syndicalisme et ses moyens d'action seront employés efficacement.

Gaston Lévy.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, rue du Prince,3.

TABLE DES MATIÈRES

TOME X de la III[e] série

Tome XXXI de la collection

N° 237. — Janvier 1912

		Pages
La vie chère et le capitalisme	Arturo Labriola	5
Utopisme petit-bourgeois	Victor Griffuelhes	30
La paix sociale au parlement	Pierre Dormoy	37
La rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne. III	Michel Pavlovitch	53
L'influence de la philosophie de M. Bergson. VI	J. Vietroff	62
Proudhon et les néo-monarchistes	Hubert Lagardelle	65

CHRONIQUES DU MOIS

La Politique.		
Un discours de Jaurès	J.-B. Séverac	70
Le Mouvement économique.		
A propos de la récente crise financière	Gaston Lévy	75
La Législation sociale.		
L'arbitrage obligatoire et le rapport Millerand	Jules Uhry	77
Notes juridiques.		
Le droit du locataire et sa réalité	Emmanuel Lévy	82
La Littérature.		
A propos du romantisme	Jean Viollis	84
Revue critique.		
Histoire partiale, histoire vraie	Ernest Lafont	89
Les Livres et les Revues	Les Rédacteurs	94

N° 238 — Février 1912

Les concessions Tunisiennes aux parlementaires.... « ..... Goudchaux-Brunschvicg. 97
La rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne IV..... Michel Pavlovitch..... 103
Sur le « droit au travail » en 1848..... Firmin Lavalette..... 114
L'influence de la philosophie de M. Bergson. VII..... René Gillouin..... 132
La formation du syndicalisme en France. III Hubert Lagardelle..... 134

CHRONIQUES DU MOIS

La Politique.
Les élections allemandes et le parti socialiste ..... XXX..... 146
Le Mouvement économique.
La production de l'or en 1911 ..... Gaston Lévy..... 148
Les coopératives.
Concentration coopérative..... C. Mutschler 151
La législation sociale.
L'application des « lois scélérates » aux militants ouvriers..... Jules Uhry..... 156
Notes juridiques.
Analyse sociale du change..... Emmanuel Lévy..... 164
Le Mouvement artistique.
L'art chrétien. — Exposition Luce..... Paul Cornu..... 166
Les Revues et les Livres ..... J.-B. Séverac, H. Lagardelle..... 170

N° 239. — Mars 1912.

Les élections allemandes..... S. Grumbach..... 177
Le « Procès » de la Tunisie..... Goudchaux-Brunschvicg . 226

CHRONIQUES DU MOIS

La Politique.
Le Congrès de Lyon..... J.-B. Séverac..... 237
Les Syndicats ouvriers.
Le Congrès national de la fédération du sous-sol..... René Claes..... 248

Echos.
Une conférence d'Hubert Lagardelle à Bruxelles. — Quelques citations d'Emile Vandervelde sur le syndicalisme et les pouvoirs publics..... XXX..... 252

N° 240. — Avril 1912

Alexandre Hertzen (A l'occasion de son centenaire)..... J.-B. Séverac..... 257
La grève des chauffeurs d'automobiles.... Gaston Lévy..... 276
Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière..... Dr Maurice Olivier..... 283
L'œuvre d'éducation ouvrière du Parti socialiste belge I..... Henri de Man..... 287

CHRONIQUES DU MOIS

La politique.
La réforme électorale..... J.-B. Séverac..... 318
Les Syndicats ouvriers.
Le XXIIIe congrès des cheminots..... René Claes..... 320
La législation sociale.
Deux nouvelles décisions en matière de mise à l'index..... Jules Uhry..... 327
Le Mouvement artistique.
Décorateurs..... Paul Cornu..... 332

N° 241. — Mai 1912

Le mouvement ouvrier en Russie..... P. Pavlovsky 337
L'œuvre d'éducation ouvrière du Parti ouvrier belge. II..... Henri de Man..... 353
Le « Procès » de la Tunisie. II..... Goudchaux Brunschvicg.. 370

CHRONIQUES DU MOIS

La Politique.
Les élections municipales à Paris et le Parti socialiste..... J.-B. Séverac..... 383

Les syndicats ouvriers.

Le IV[e] Congrès national de la Fédération du Bâtiment..... René Claes..... 388

Le XIV[e] Congrès national de la Fédération des Verriers..... André Léon..... 399

Les Partis politiques.

Le XXVII[e] Congrès national du Parti ouvrier belge..... H. Muller..... 404

Échos.

Une survivance du droit féodal en France. Les vignes à Complant de la Loire-Inférieure..... Gaston Lévy..... 406

Table des matières du Tome XXXI 413

Author Monument-Soc. 12s7449
Title 31 Jan-Mai 1912 Pol. Sci. P.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU